This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491210

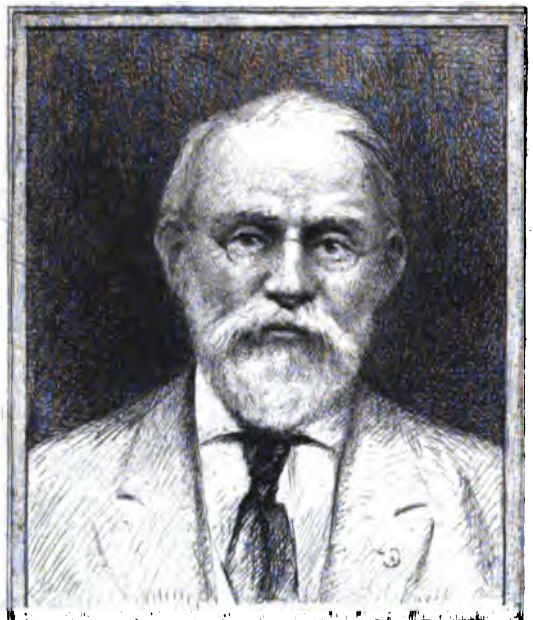

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.R4

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Par M. de la Pommerelle de Vaudère.

TOME PREMIER

POITIERS,
IMPRIMERIE DE J.-A. SAURIN

1831

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

La *Revue Anglo-Française* paraît chaque trimestre, par [illegible] de deux volumes, grand in-8°, [illegible] de 40 feuilles d'impression environ, [illegible] pour le texte, en plus [illegible] pour les [illegible] bibliographiques, les biographies, les [illegible] et les chronologies, et les [illegible] [illegible] des pièces [illegible] dans chaque trimestre un volume, [illegible] [illegible] de trois volumes ordinaires. Chaque numéro [illegible] [illegible] d'une gravure, donnée hors [illegible] [illegible] [illegible] des éditions, des [illegible] [illegible] [illegible]

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE

A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES,
SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE,
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANS ET DE LITTÉRATEURS,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Conservateur des Monumens historiques en Poitou, secrétaire-perpétuel de la Société Académique de Poitiers, de la Société des Antiquaires de Normandie, des Sociétés Académiques d'Angers, de Caen, de Nantes, de Niort, d'Orléans, de Saint-Quentin, etc.

Tome Premier.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE F.-A. SAURIN.

1833.

Dunning Nigh.
4-9-31
21367
6 v.

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

INTRODUCTION.

Deux nations figurent aujourd'hui au premier rang sur la scène du monde, et chacune d'elles n'a pas d'égale, dans sa position particulière. La France apparaît tout d'abord avec le prestige de la gloire des armes, le caractère chevaleresque de ses habitans, ce vernis de politesse qu'on ne rencontre nulle part ailleurs; la science a souvent là un cachet particulier de légèreté : Paris, la capitale de cet heureux pays, est la moderne Athènes. L'Angleterre, au contraire, plus grave et plus sérieuse, se présente comme la reine des mers et du commerce, comme la patrie de la perfection dans les arts, avec la profondeur dans les sciences et dans les vues; Londres, sa ville principale, est la Tyr et la Sidon des temps modernes. Or il est arrivé que ces deux contrées, séparées par un bras de l'Océan, et qui semblaient tout naturellement être à peu près étrangères l'une à l'autre, ont été placées, par deux événemens principaux, en point de contact et en état marqué d'hostilité séculaire, au moyen âge.

Un duc de Normandie, Guillaume, né d'une union illégitime, et surnommé par ses contemporains, *le Bâtard à la grande vigueur* (1), expression qui rend d'une manière pittoresque la fougue de son caractère entreprenant, s'avisa de tenter, en 1066, avec ses propres forces et les aventuriers des

(1) Chron. Jos. Brompton.

provinces voisines, venus à son secours, la conquête de l'Angleterre, dont il s'appropria la souveraineté, en en divisant le sol entre ses compagnons d'armes. Ainsi l'Angleterre semblait destinée à recevoir la loi des peuples étrangers. Les Saxons et les Danois y avaient régné bien des années; longue avait été la lutte entre eux, et elle finit par la domination d'un troisième peuple, qui fut celle des Normands.

On doit le dire, c'est à dater de la conquête de l'Angleterre, par Guillaume, que cette île commença à compter pour quelque chose, dans le système politique de l'Europe. C'est réellement à l'étranger qui s'en rendit maître, qu'on doit reporter sa puissance et son éclat; et, comme l'a dit un écrivain célèbre (1), une nation qui détestait Guillaume, lui dut sa gloire. Auparavant l'Angleterre était comme une contrée sauvage et étrangère, dont on s'occupait d'autant moins, qu'on exagérait d'une manière extraordinaire les dangers de la navigation pour y arriver (2). Le commerce de cette contrée avec la France était à peu près nul, et des hommes pieux croyaient faire un grand effort quand ils se rendaient dans une île si voisine du continent, pour se livrer à la solitude et à la vie contemplative. Les rois d'Angleterre, qui se trouvèrent en même temps ducs de Normandie, cherchèrent à se ménager des appuis contre les rois de France, et ceux-ci agirent, de leur côté, pour annihiler autant que possible l'influence de ces vassaux. Ainsi commença à s'établir une balance politique en Europe, que Robertson (3) a tort d'ajourner jusqu'au temps de Charles-Quint.

Toutes les institutions libérales qui existent en Angleterre ont leur principe dans le système féodal que Guillaume y introduisit (4), car les institutions anglo-saxonnes ne contenaient aucun germe de liberté.

La conquête de l'Angleterre eut aussi un résultat très-grand pour la langue française. L'héroïque bâtard, soit qu'il voulût imiter la politique des Romains, qui avaient à la fois soumis à

(1) Raynal. *Hist. philos.*
(2) Voir, à ce sujet, la *Vie de St Malo.*
(3) *Hist. de Charles-Quint.*
(4) Hallam, *a view of Europe in middle age.*

leur joug et donné leur langage aux vaincus, soit qu'il y fût porté de lui-même et sans esprit d'imitation, imposa la langue française à l'île qu'il venait d'asservir; elle s'y répandit avec d'autant plus de promptitude, que les nouveaux possesseurs de la plus grande partie du territoire la parlaient. Le souverain fit de cet idiome la langue légale, car ce fut en français qu'il fit écrire le Code des lois qu'il donna aux vaincus. Cette langue (1) devint bientôt d'un usage général (2), et elle fut employée, exclusivement à toute autre, à la cour et dans les tribunaux (3).

La soumission de l'Angleterre à un prince normand avait ainsi établi de premiers rapports entre l'antique Albion et l'ancien sol des Gaules. Mais bientôt les partages entre les descendans de Guillaume-le-Conquérant assignèrent aux uns l'Angleterre et aux autres la Normandie, et la conquête ne devint plus, quelque immense qu'elle eût été d'abord, qu'un fait accompli. Plus tard, la chance des successions, un divorce impolitique, et un nouvel hymen, amenèrent des points de contact autrement importans. Aliénor, l'héritière des comtes de Poitou, devenus ducs d'Aquitaine (4), princesse appelée à régner sur la France méridionale, ayant épousé Louis-le-Jeune, roi de France, prince plus propre pour le cloître qu'à occuper un trône, fut impolitiquement répudiée, en 1137. Presque aussitôt elle contracta un nouveau mariage avec Henri Plantagenet, d'abord duc de Normandie, puis comte d'Anjou et du Maine. Or il arriva que celui-ci se vit, peu après, appelé à la couronne d'An-

(1) La langue française, ou plutôt l'idiome franco-normand, commençait à être connu dans la partie de l'Angleterre la plus rapprochée de la Normandie, par suite de relations fréquentes existant entre ces deux peuples, depuis le règne d'Edward-le-Confesseur, quelques années avant la conquête.

(2) Warton, *the history of english Poetry*. On peut voir aussi, sur l'introduction de la langue française en Angleterre, le nouveau *Traité de la Diplomatique*, T. IV, et l'*Histoire littéraire de France*, avertissement.

(3) Ingulphe ad. an. 1066. *Script. rerum angl.* — *Ducange.* — *Fauchet.* M. Howard a publié, en 2 vol. in-4°, les lois de Guillaume-le-Conquérant. Robert Wace, dans le roman de Rou, dit que Guillaume laissa aux Anglais la liberté de choisir entre leurs anciennes lois et les siennes; mais cette allégation est contredite par tous les historiens.

(4) Le premier volume de l'*Histoire des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine*, sera mis sous presse, sans aucune remise, à la fin de 1833.

gleterre. Alors les souverains de ce dernier pays, maîtres des plus belles provinces françaises, furent ainsi mis en rapport forcé avec les rois de la France septentrionale, dont ils étaient les vassaux de nom. Ainsi commencèrent ces guerres désastreuses pour les deux nations, et pourtant si glorieuses ! Après Henri II, vint le chevaleresque Richard-Cœur-de-Lion, et ensuite le cruel et méprisable Jean-sans-Terre qui, par suite de l'assassinat qu'il perpétra sur son neveu Arthus, duc de Bretagne, fut condamné par la cour des Pairs de France, et se vit enlever en conséquence, par Philippe-Auguste, une bonne partie des provinces qu'il possédait en France, et il ne resta guère au roi d'Angleterre, dans l'Ouest, que la Guienne. Sous Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, la guerre excitée par la fameuse *Comtesse-Reine*, veuve de Jean-sans-Terre, et femme de Hugues de Lusignan, comte de la Manche et d'Angoulême, fut favorable aux Français, et pourtant le *saint roi* augmenta, contre l'avis de son conseil, les possessions continentales de l'Angleterre. Sous Philippe de Valois, la France, au dire d'un éloquent prélat (1), sortit d'un état de prospérité pour entrer dans *la position la plus périlleuse, et pensa être renversée par les Anglais ;* ses places furent forcées, ses provinces envahies et ravagées, et ses armées défaites. Ce règne vit, en effet, la victoire suivre à Cressy les enseignes anglaises. Après l'avénement du roi Jean, la mauvaise fortune de la France sembla encore empirer, et le valeureux Prince-Noir, non-seulement battit le roi de France dans les champs de Maupertuis (2), mais se saisit même de sa personne. Le traité de Bretigny, si défavorable pour la France, fut la suite de cet événement. Sous Charles V, dit à bon droit le Sage (3), les affaires chan-

(1) Bossuet.

(2) Nous ferons connaître des documens authentiques, et ignorés jusqu'ici, à l'aide desquels on établira, d'une manière positive, le lieu où fut livrée cette bataille.

(3) Dans ces temps éloignés, on donnait surtout l'épithète de *sage* à l'homme instruit, et Charles V était lettré et amateur de livres, autant qu'il avait de véritable sagesse. La première acception de ce mot était rendue par le titre qu'on donnait aux jurisconsultes en Poitou et dans le reste de l'Aquitaine, car on les appelait *sages en loi*. J'ai déjà mentionné ce qu'on entendait par sagesse, au moyen âge, dans mon *Histoire du connétable de Clisson*.

gent de face, et, le prince de Galles mort, Duguesclin et Clisson font la conquête d'une partie des provinces cédées à l'Angleterre. Charles VI vient, par sa démence, et à cause de la division entre les grands de l'état, remettre plus que jamais en question l'existence politique du royaume de France. Les factions des Orléanistes, des Armagnacs et des Bourguignons, puis l'assassinat d'un duc d'Orléans par les ordres d'un duc de Bourgogne, et enfin le meurtre de Jean-sans-Peur, ce même duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, en présence du dauphin; tous ces événemens mettent le comble aux maux qui désolent le pays. Le dauphin, exhérédé, retiré déjà à la gauche de la Loire, au moment de l'occupation de la capitale par les Bourguignons, et des massacres qui en furent la suite, y établit sa domination, en faisant de Poitiers sa capitale (1). Charles VI meurt, en 1422, et Henri VI, roi d'Angleterre, petit-fils de Charles VI, par sa mère, la reine Catherine, est proclamé roi de France à Paris, tandis que Charles VII l'est à Poitiers. Les affaires de la France sont de plus en plus mauvaises, et la ville d'Orléans, au cœur de la monarchie, et devenue son boulevard, est assiégée. Prise qu'elle aurait été, le passage de la Loire se trouvait livré, et tout demeurait désespéré. Mais intervient une miraculeuse amazone qui, en relevant le moral des partisans du dauphin, délivre Orléans : l'élan est donné, Richemont, Dunois, La Hire, Xaintrailles, et tant d'autres braves qui avaient lutté avec courage et persévérance, achèvent l'œuvre de *Jeanne la Pucelle*. Charles VII est sacré à Reims; Paris se soumet et redevient la capitale de la monarchie. Successivement les armées françaises font la conquête de la Normandie et de la Gascogne; et, vers le milieu du quinzième siècle, toutes les provinces de l'ancien territoire des Gaules, devenues momentanément anglaises, se voient enfin délivrées du joug de l'étranger.

Dans cette longue période, où tant de sang humain fut versé, que de journées marquantes et fertiles en résultats! Pour les Anglais, l'attaque étant plus forte que la défense, Cressy,

(1) Si les Anglais appelaient Charles VII le *roi de Bourges*, c'était par dérision.

Maupertuis, Azincourt, Verneuil; pour les Français, Cocherel, Patay, Formigny, et enfin Castillon!

Revenons sur nos pas, après avoir esquissé les faits généraux de la rivalité *anglo-française*. L'accession d'Henri II au trône d'Angleterre, qui donnait au souverain de cette île la possession d'une bonne partie du sol français, eut encore pour résultat d'imposer de nouveau, et d'une manière plus positive encore, la langue française à l'Angleterre. Amateur des lettres et du savoir, ce prince attira à sa cour, au-delà de la Manche, des poètes et des écrivains de sa nation, et voulut que les ouvrages les plus remarquables du siècle fussent traduits en français. Robert Wace rendit en vers le roman de Brut (1), qu'il *était honteux de ne pas connaître*, suivant le témoignage d'un contemporain, et écrivit, en 1160, le roman de Rou, paraphrase en vers des travaux historiques de Dudon-de-St-Quentin et de Guillaume-de-Jumiége; tandis que d'autres auteurs composaient ou traduisaient des romans de chevalerie (2). Désireux de plaire à leur nouveau souverain, la jeunesse anglaise de distinction venait, sur les rives de la Loire, apprendre la langue de la localité, recevoir des leçons de littérature, et acquérir les belles manières. Il résulta de cet ordre de choses, que même, dans les colléges anglais, et notamment à Oxford, on ne se servait que du latin ou du français (3), l'anglais n'étant considéré que comme un idiome vulgaire, et digne seulement d'être parlé par le peuple.

Veut-on un exemple de la manière prompte, générale et tyrannique, on peut le dire, dont la langue de la maison régnante fut de nouveau imposée à l'Angleterre? Dès la fin du onzième siècle, un évêque de Worcester, qui ne savait pas le français, fut non-seulement jugé non apte à entrer dans le conseil du roi, mais même on alla jusqu'à le déclarer incapable

(1) Voir, pour la découverte du roman de Brut, ce que dit Warton.

(2) M. de Roquefort, *Essai sur la poésie française, dans le 12e siècle*, a présenté un aperçu à la fois érudit et élégant des poésies anglo-normandes. Walter Map a traduit du latin en français le roman populaire du *Saint-Graal*; et on parlera plus tard, dans la Revue, de plusieurs autres auteurs qui marchèrent sur ses traces.

(3) Gervas. Tibur. *de otiis impérial.* mss. cité par Warton. Hearme. — Strokelowe.

de remplir les fonctions épiscopales (1). Plus tard, Robert-*Grosse-Tête*, évêque de Lincoln, chapelain en chef des barons révoltés contre Henri III, roi d'Angleterre, à la fin du treizième siècle, et l'un des instigateurs de cette résistance, disait qu'on ne comptait, dans ce royaume, que deux langages : le latin, pour les gens de lettres, et le français, pour les ignorans (2). Dans ses vieux jours, il écrivait des livres de piété pour le peuple, ne tenant aucun compte de la langue anglaise et de ceux qui la parlaient. Les poètes distingués de l'époque, même anglais de nation, faisaient leurs vers en français. Quant aux poètes de la classe populaire, ou aux chanteurs de villages et de tavernes, ils se servaient d'un langage mélangé de français et d'anglais, idiome qui avait remplacé le saxon. Le dernier langage était tombé au-dessous de l'anglo-normand, comme celui-ci se trouvait inférieur au français, langue de la cour, de l'aristocratie, et des hommes à belles manières. Déjà, sous Henri III, pas un mot de saxon pur n'existait dans l'oraison dominicale, que prononçaient quotidiennement les gens du peuple.

Le français était encore, à la fin du treizième siècle, l'idiome officiel de tous les corps politiques de l'Angleterre, et les hauts personnages, comme le roi, les ministres, les évêques, les juges, les comtes et les barons, tenaient à honneur de s'en servir habituellement (3). C'était le langage que leurs enfans apprenaient en sortant du berceau. Cet idiome s'était ainsi conservé pendant trois siècles et demi, dans les classes supérieures, au milieu d'un peuple parlant un autre langage ; et dans une disette de bons livres en français, composés dans le pays, on en faisait venir du continent. Comparé au français de France, le français d'Angleterre avait du suranné et de l'incorrect, et sa prononciation, quelque chose de provincial, particulier plutôt à la Normandie qu'à l'Aquitaine. On accentuait les syllabes finales, comme le font encore les Normands de nos

(1) Math. Paris. ad. an 1095.

(2) *Mémoire de la société des Antiq. de Londres*, t. XIII.

(3) Ranulph. Hygden. Polychron.

jours. Chaucer se moque d'une abbesse parlant le français usité en Angleterre, et n'entendant pas, pour ainsi dire, le français de Paris. Il met en opposition le français dur et barbare d'au-delà du détroit, avec le français poli et gracieux de la cour de France. L'usage de ce langage, par les paysans qui l'adaptaient à leur patois grossier, en faisait surtout un amalgame ridicule.

Néanmoins, dans le courant du treizième siècle, on essaya, dans les villes et dans les cloîtres d'Angleterre, d'écrire dans cette langue vulgaire que le peuple créait, tandis que les écrivains des hautes classes se servaient toujours du français. Enfin, peu à peu, dans l'aristocratie anglaise, on se familiarisa avec la langue vulgaire. Un statut d'Edward III permit, comme une tolérance, de plaider en anglais devant les tribunaux civils, tandis que dans les procès criminels, et devant la haute cour de justice, la langue officielle continua à être employée. C'est dans la première moitié du quinzième siècle, que l'anglais, comme langue littéraire, remplaça le français. Depuis 1368 (1), les actes publics étaient rédigés tantôt dans une langue, tantôt dans l'autre. En 1425 (2), on trouve le premier acte de la chambre haute du parlement, écrit en anglais. A dater de 1480, le français cessa tout-à-fait d'être employé dans les actes en Angleterre; mais encore, pendant un demi-siècle, cette langue était parlée habituellement par les rois d'Angleterre et les grands de leur cour.

En définitive, la langue qui demeura en Angleterre fut l'anglo-saxon, mêlé de français. On sent que toutes ces variations de langage, par cet usage et ce concours de la langue française, sont de nature à occasioner des recherches d'un grand intérêt.

Si tout, de l'autre côté du détroit, ainsi qu'on vient de le voir, éprouva des modifications, d'abord par le résultat de la conquête par Guillaume, et ensuite à raison de l'accession des

(1) C'est à cette date, en effet, qu'on trouve le premier acte écrit en anglais, qui existe dans la collection de Rymer. Voyez t. VII, p. 326.

(2) Voir encore la collection de Rymer.

princes angevins, souverains de l'Aquitaine et de la Normandie, à la couronne d'Angleterre, et par la rivalité séculaire de cette puissance et de la France, on doit croire que la France elle-même se ressentit grandement de cette lutte si prolongée. Sans doute les malheurs très-grands qu'entraîne toujours la guerre, envers les personnes et les propriétés, arrêtèrent le cours de la prospérité à laquelle les régions de la Loire et de la Garonne, surtout, étaient naturellement appelées, à raison de leur heureuse position. Mais, dans les calamités, suites obligées de l'état de guerre, le moral de l'homme acquiert une trempe plus forte. Obligé de se défendre lui-même, il sent le besoin de la liberté, il en prend le goût, et se ploie plus difficilement à la servitude. Froissés lorsqu'ils se trouvent isolés, le besoin de se porter mutuellement secours se fait sentir pour les faibles; ils se réunissent, afin de résister en commun : de là les agglomérations d'habitans, et par suite les communes. Pour obtenir leur concours, les chefs belligérans leur accordent des priviléges; et le peuple, qu'on avait si long-temps compté pour rien, n'est plus réduit à n'avoir que des devoirs; on lui reconnaît enfin des droits, et il commence à être compté pour quelque chose, sous le point de vue politique. Tout ne fut donc pas perte et dommage pour la France, sans parler de sa part de gloire, dans la lutte qu'elle eut si long-temps à soutenir contre l'Angleterre(1), ainsi que jusqu'ici tous les écrivains nous l'avaient dit. Qui sait si, sans cette rivalité mémorable, la féodalité, telle qu'elle existait à son origine, n'aurait pas pesé encore long-temps, de tout son poids, sur les provinces françaises?

La guerre entre deux états donne presque toujours comme allié de chacun d'eux, l'ennemi de l'autre. Dans la grande île de Bretagne, deux régions différentes, l'Angleterre et l'Écosse, par leur proximité, se trouvaient en état de guerre permanente. Il arriva dès-lors tout naturellement que les Ecossais et les Français s'allièrent, précisément parce que les Anglais et

(1) Notre manière de voir rentre dans le système qu'a établi notre jeune ami et collaborateur, M. H. de Sainte-Hermine, directeur de la *Revue de l'Ouest*, dans le mémoire qu'a couronné, en 1830, la société académique de Bordeaux.

les Aquitains étaient soumis à la même domination. Ainsi la rivalité de l'Angleterre et de la France amena les alliances successives de cette dernière puissance et de l'Écosse. Si des écrivains ont traité de la rivalité des Français et des Anglais (1), aucun ne s'est spécialement occupé des rapports d'intérêt et d'amitié des Français et des Ecossais. Dans la Revue annoncée, on remplira cette lacune.

Mais si tout le sol français demeura enfin à la France, après une lutte prolongée, l'Angleterre et l'Écosse finirent par dépendre d'un même souverain, à la mort de la reine Élisabeth, sous Jacques VI, et même par ne former qu'un seul état, sous la reine Anne (2). Les positions respectives et politiques de cette grande île, et de la partie du continent qui est en regard d'elle, cessèrent dès-lors d'être les mêmes. Il ne demeura plus entre ces deux états, sauf quelques intérêts de colonies, de marine et de commerce, minimes comparativement à ceux qui les avaient précédés, que ces vieilles haines, suite des anciens débats; et de tels souvenirs tendaient à s'effacer, à mesure que les siècles marchaient. Pourtant on dit encore, on répéta longtemps, en France et en Angleterre, que les deux nations devaient toujours demeurer rivales, et que l'état d'hostilité entre elles était une position naturelle et obligée. Or il arriva que les colonies de cette dernière puissance, dans l'Amérique du Nord, ayant déclaré leur indépendance, la France, quoique placée sous un gouvernement absolu, mais dominée par l'idée d'une rivalité obligée avec son ancienne ennemie, aida aux efforts des Etats-Unis, pour leur émancipation. Il en résulta que, lorsqu'à son tour la France entra dans la carrière de ces révolutions, qui ont bouleversé l'ordre social depuis près d'un demi-siècle, l'Angleterre fut la cheville ouvrière des coalitions européennes formées contre son ancienne rivale. Elle finit même par arrêter les victoires du nouveau César, fondateur d'un empire puissant et éphémère; et la destinée fatale et bizarre

(1) Notamment Gaillard, *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, ouvrage profond et à vues élevées, mais loin d'être complet.

(2) C'est ce que Walter Scott appelle, dans le récit fait à son petit-fils, pour la première époque, l'union des couronnes, et pour l'autre l'union des royaumes.

de ce héros, qui avait soumis une si notable partie de l'Europe à sa domination, sans avoir pu arracher à l'antique Albion le sceptre des mers, fut précisément d'aller finir sa vie sur un rocher presque désert de l'Océan Atlantique !

Enfin une nouvelle série d'événemens commença. Les Bourbons de la branche aînée revirent leur patrie; chassés presque aussitôt, bientôt revenus et exilés encore, après quinze années de restauration et des ordonnances jugées attentatoires au pacte social que Louis XVIII avait rédigé, la branche d'Orléans fut appelée au trône français. A cet instant, pour tout homme clairvoyant, les bandes du Nord, déjà débordées sur la France, à la chute du héros de notre temps et à la seconde restauration, apparurent de nouveau, menaçant encore d'une invasion générale les contrées méridionales de l'Europe (1), comme lorsqu'au moyen âge, elles renversèrent l'empire romain, ce colosse aux pieds d'argile, en donnant naissance aux différens peuples de notre époque. Il fut dès-lors démontré que la véritable lutte de l'époque, en mettant en dehors les dissentimens politiques du moment, était entre la civilisation et la barbarie. En y réfléchissant un peu, après avoir secoué ces préventions qui aveuglent souvent, la France et l'Angleterre s'étonnèrent de s'être tenues si long-temps pour ennemies, et la nouvelle bannière adoptée par une ancienne rivale, fut parfois le symbole qui réunit les partisans de la réforme parlementaire dans la Grande-Bretagne. Une alliance politique entre deux peuples, constamment ennemis pendant plusieurs siècles, fut ainsi d'accord avec des sympathies nouvelles. Elle avait préludé par leur concours à l'indépendance de la Grèce (2), et à l'établissement de la monarchie belge.

(1) L'état actuel de défaillance de l'empire ottoman, qu'on passe l'expression, ajourne les dangers du Midi de l'Europe, relativement aux peuplades du Nord. Nous devons dire aussi que nous reconnaissons qu'en Russie, dans les classes élevées, il y a autant et peut-être plus de civilisation que dans le reste de l'Europe. Mais dans cet empire gigantesque, les masses sont barbares; et comment ne le seraient-elles pas puisqu'elles sont esclaves?

(2) La véritable position de la France et de l'Angleterre, pour le siècle où nous vivons, était déjà établie d'une manière positive et générale avant la révolution de juillet. La bataille de Navarin avait mis de côté les anciennes antipathies nationales,

Puisse cette position politique se maintenir pour le bonheur de l'humanité ! Les états divers sont amis dans la paix et ennemis dans la guerre : que cette alliance de notre époque soit troublée le moins possible dans les temps à venir !

Il faut le dire, ces anciens et nombreux points de contact entre deux nations si grandes et si généreuses, cette rivalité séculaire, offrent à l'histoire une suite de faits d'une grande importance et d'un intérêt soutenu. Le burin de l'histoire est loin surtout d'avoir recueilli une foule de traits épars dont le faire de notre époque peut tirer un merveilleux parti. Écrire en détail, par événemens détachés, par vie d'homme, par série de faits, tout ce qui se rattache aux anciennes guerres de la France et de l'Angleterre ; reproduire l'esquisse des débris des monumens historiques, restes matériels des chroniques des anciens temps, en y joignant, parfois, quelques pages romantiques, inspirées par la force et l'importance des souvenirs : c'est en agissant ainsi qu'on espère intéresser en France et au-delà du détroit.

Que ne vit-il encore le chantre éloquent des faits et gestes de la vieille Écosse ! il aurait sans doute applaudi à l'idée de grouper ainsi les exploits des Douglas et des Hamilton en France, de raconter les courses de Savary de Mauléon, de l'amiral Devienne et de Dessé dans l'île de la Grande-Bretagne. Ainsi se trouveront réunies des gloires diverses, à la suite des traits de bravoure encore plus marquans peut-être du valeureux Prince Noir, du sage Chandos, de l'aventureux Lancastre, et du noble Talbot. Ainsi apparaîtront successivement les différentes esquisses de la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Bâtard, des guerres des Français et des Anglais sur le sol français, après Aliénor, de l'intervention des Écossais sur le continent, et des tentatives des Français à l'encontre de la Grande-Bretagne, sans parler des points moins culminans qui rentrent dans le même ordre de travail.

et les rapprochemens devaient nécessairement devenir de plus en plus intimes, par la suite des temps, et suivant que les secousses, inévitables sous un gouvernement représentatif, mettraient plus de similitude dans l'état politique comparé des deux nations.

Tel est le cadre qu'on a cru devoir tracer, et qu'on espère pouvoir remplir, après un quart de siècle d'études spéciales, et le concours d'un bon nombre de coopérateurs instruits, et déjà connus, pour la plupart, dans la carrière littéraire. De plus, cette Revue, faite tout exprès pour réunir et colliger les anciens souvenirs de la rivalité des deux premiers peuples du monde, désormais destinés, on doit le croire, à demeurer amis et même alliés (1), retracera aussi les circonstances relatives à ce nouvel ordre de choses, notamment les alliances politiques et les relations de commerce, en évitant d'aborder, autant qu'on le pourra, les points susceptibles de froisser les passions politiques, si vives et si acérées, qui divisent aujourd'hui la France. De cette manière, les matériaux historiques et autres, déjà si nombreux, seront loin de manquer, et suffiront à une longue suite d'années de publication.

C'est au milieu des champs de bataille où la vaillance des Français et des Anglais se déploya tant de fois et avec tant de gloire, dans une des capitales de l'Aquitaine (2), que paraîtra la *Revue Anglo-Française*. Créée près de ce palais (3), où Charles VII vécut entouré de la sage et vertueuse Marie d'Anjou, trop peu appréciée; d'Agnès Sorel, la belle des belles; de l'amazone de Domremy; du connétable Richemont; du brave et beau Du-

(1) « L'Amérique nous dispute la mer, la Russie nous dispute la terre; si la France fait alliance avec un de ces gouvernemens, c'en est fait de l'Angleterre. »

C'est ce que disait un Anglais de distinction, suivant M. Cordier, député, dans son avant-propos sur l'ouvrage de lord Porchester, marquis de Carnavon, *sur les derniers jours de la révolution portugaise.*

(2) L'Aquitaine, qui *peut-être*, dans le principe, ne s'étendait que jusqu'à la Garonne, et dont les limites des Pyrénées à la Loire furent positives sur la fin de la domination romaine, éprouva plusieurs divisions. Poitiers fut la capitale ou l'une des capitales de cette région, sous les rois visigoths, sous les ducs d'Aquitaine et sous les comtes du Poitou, héritiers de cette dignité. Edward, le Prince-Noir, partagea son temps entre Bordeaux et Poitiers, et enfin cette dernière ville fut la capitale des états de Charles VII, jusqu'au moment de la reddition de Paris.

(3) La vue du palais de Poitiers, construit par Jean duc de Berry et comte du Poitou, au confluent du Clain et de la Boivre, qui devint, de 1418 à 1436, le séjour habituel du Dauphin, depuis Charles VII, et de sa cour, sera placée en tête du premier cahier de la Revue. Cet édifice, digne du prince ami des arts qui l'avait entrepris et du but qu'on le vit appelé à remplir plus tard, fut détruit entièrement, dans le 18e siècle. On est heureux de pouvoir donner une idée des ruines de ce monument curieux, d'après le dessin qu'en fit Beaumesnil, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

nois, ce bâtard si chevaleresque; du valeureux et dévoué Tanneguy-du-Chastel; du loyal Barbasan, et même de l'atroce *Barbe-Bleue*, le sire du Rais, d'abord connu comme un intrépide et habile guerrier; elle pourra préciser beaucoup de ces points historiques, qu'on ne peut aisément éclaircir que sur les lieux, et elle rectifiera les erreurs échappées aux écrivains les plus instruits et les plus judicieux.

A ce sujet, nous citerons seulement quelques exemples. Dans son *Quentin Durward*, Walter-Scott appelle toujours Philippe de Comines, *le sire d'Argenton*, et pourtant cet habile politique ne devint possesseur d'Argenton-Château en Poitou, qu'après avoir quitté le service du duc de Bourgogne et qu'il se fut attaché à Louis XI. A l'occasion d'une tentative faite par Geoffroy Plantagenet, pour enlever Aliénor d'Aquitaine, à son retour de Beaugency, où son mariage avec Louis-le-Jeune venait d'être annulé, par suite des intrigues de Bernard, abbé de Clairvaux, contre les anciens et sages avis de l'abbé Suger, et au grand détriment de la France; M. Augustin Thierry (1) place le Port-de-Piles sur la Loire, tandis qu'il se trouve sur la Creuse, à la ligne séparative du Poitou et de la Touraine. Plus tard, pour une rencontre et un traité qui eurent lieu entre les Français et les Anglais, au Petit-Niort, près de Mirambeau, en Saintonge (2), on pourrait croire, d'après le récit du même auteur, et à tort, que ces événemens auraient eu lieu près de la ville de Niort, en Poitou. Ainsi, on le voit, avec une Revue pour ainsi dire locale, l'histoire doit gagner en exactitude et en vérité.

De la Fontenelle.

(1) *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, 2e éd., t. III, p. 66.
(2) Ib. t. IV, p. 111.

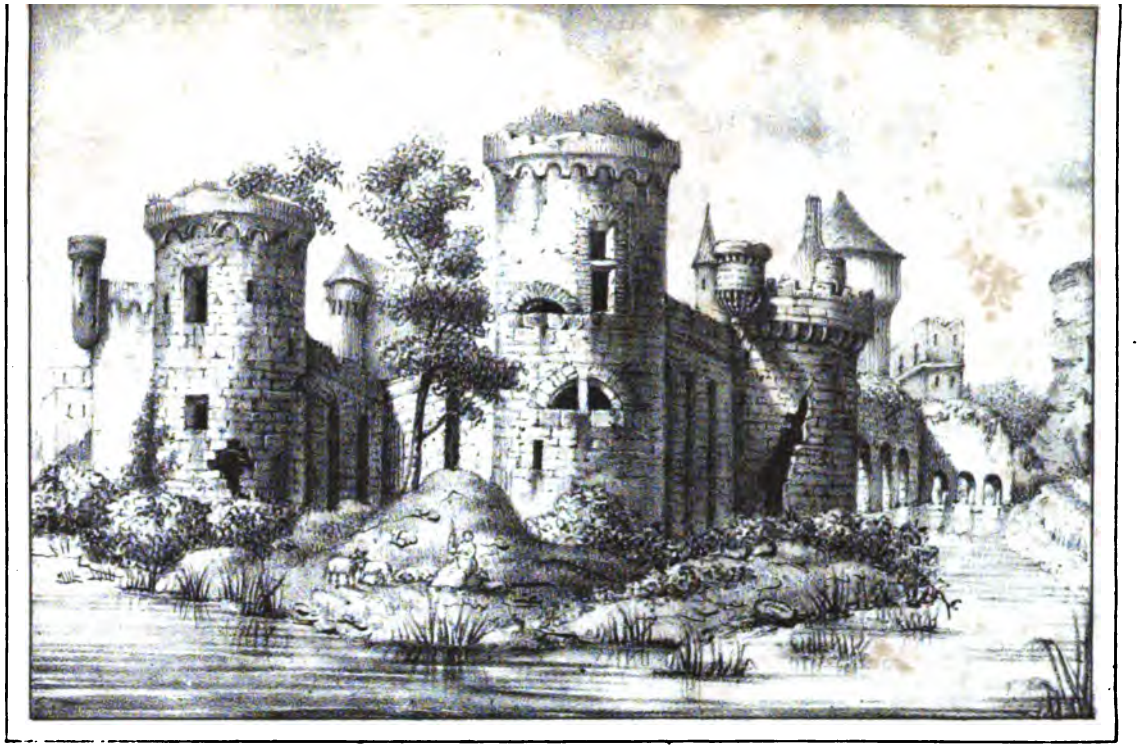

RESTES DU CHATEAU DE POITIERS

Bâti en 1375 par **Jean** *Duc de Berry & Comte de Poitou, d'après l'esquisse faite en 1747 par Beaumesnil, Corresp.t de l'acad.e des inscup.ns & belles lettres.*

LE CHATEAU DE POITIERS,

Ou de Clain-et-Boivre (1).

C'est une belle chose qu'une ruine attestant la grandeur des Romains; elle nous justifie d'avoir été vaincus. C'est une belle chose qu'un monument gaulois, ou de nobles restes de nos temps chevaleresques que l'on aperçoit encore sur un rocher à pic, jetant l'ombre de hautes tours sur une gorge solitaire, ou dans le lointain d'une vaste plaine, et laissant apercevoir, à travers les groupes des hauts arbres, ses murailles recouvertes de lierre et surmontées de leurs créneaux. Une vieille tour rappelle, par enchantement, nos races héroïques, leurs grands coups de lance, leur loyauté surannée, et leur noble folie de vaillance, impatiente de repos, jamais lasse de gloire. Les souvenirs se rattachent aux bords charmans du confluent du Clain et de la Boivre, où règne une aimable fraîcheur, à cet angle de terre teinte de verdure, émaillée d'anémones purpurines et de jaunes renoncules. Le Clain, en suivant les rangées de rochers élevés, s'écoule lentement dans un lit profond, en sillonnant une prairie prolongée; tandis que la Boivre, échappée de ses marais, roule sur des cailloux ses flots légers et limpides. Là, nos ancêtres, les Gaulois, respiraient la fraîcheur et le doux sommeil, y séchaient leurs rets, y aiguisaient leurs

(1) Le dessin du château de Poitiers, placé en tête de la *Revue anglo-française*, est dû à *la plume* de Beaumesnil, homme singulier, qui commença par être acteur dramatique, et finit par devenir membre correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il parcourut plusieurs provinces, notamment le Poitou, en dessina les monumens et y joignit un texte. Beaumesnil prit une vue du château de Poitiers, en 1747, à une époque où les murs de ce château étaient debout en grande partie. Du reste, le dessin dont on donne la lithographie avait été détaché de l'un des deux cahiers de Beaumesnil, qui se trouvent à la bibliothèque publique de Poitiers, et appartient à notre jeune et savant ami M. André, un de nos collaborateurs pour cette publication; il l'a acheté dans une vente publique. D.L.F.

pieux ; plus tard, menacés par les Romains, ils s'y préparaient un dernier asile contre le succès de leurs armes. Ceux-ci, habiles eux-mêmes à saisir les positions, y déployèrent leurs tentes, qu'ils portèrent ensuite au confluent de la Vienne et du Clain (1). Notre angle de terre, dégagé des pas oppresseurs de l'étranger, reverdit de nouveau, et les natifs y revinrent goûter les charmes du repos et de la paix.

Le maître des nations, Charlemagne, divisa ses états en royaumes. Il fit couronner roi d'Aquitaine Louis son fils aîné, et le confia à des comtes (2). Le jeune prince parcourait les villes et les belles campagnes qui lui étaient soumises, ceint de la saye gauloise et de la ceinture taillée dans la peau d'un jeune daim que ses mains avaient percé à la chasse. Les peuples aimaient (3) à le voir sous cet habit de leur nation, le front orné de la toque d'hermine, portant à la main des flèches, comme un jeune Scythe. Ils le menaient ensuite à son royal père, et le monarque souriait de plaisir, en songeant aux destinées heureuses qu'il croyait avoir préparées à son fils. Lorsqu'il passa par la ville des Pictons, le jeune prince voulut en voir les plus beaux sites ; il descendit en bondissant vers le confluent du Clain et de la Boivre ; ses vêtemens de pied, attachés avec des lacs de soie fournis par les califes, s'y teignirent de la rosée du sol sur lequel il était appelé à régner.

Lorsque le faible Charles-le-Chauve (4) eut encouragé par ses incertitudes toutes les révoltes, que les comtes eurent songé à se fortifier de toutes ses faiblesses, ces administrateurs, devenus souverains, élevèrent des forteresses autour des villes qui leur avaient été confiées. Les comtes de Poitiers ne pouvaient négliger un point aussi important que celui qui nous occupe. Le maître ombragé pouvait remonter le fleuve, et surprendre, à

(1) Au Vieux-Poitiers, où il existe des constructions romaines très-remarquables. L'auteur de l'article s'est beaucoup occupé de cette localité, ainsi qu'on peut le voir dans le *Bulletin de la Société académique de Poitiers*. D.L.F.

(2) On fixe à l'année 778 la création du royaume d'Aquitaine par Charlemagne, et l'établissement des comtes, dans cette vaste région. D.L.F.

(3) Voir, à ce sujet, la vie de Louis-le-Débonnaire, par l'Astronome. D.L.F.

(4) Il ne put pas réprimer les courses des Normands, et sous lui les grands vassaux arrivèrent, pour ainsi dire, à leur entière indépendance. D.L.F.

la faveur des nuits, le gouverneur infidèle. Plus tard, lorsque le crime fit le droit sur la terre, et que Guillaume, devenu ennemi de la nouvelle dynastie, refusait de reconnaître pour rois les comtes de Paris, ceux-ci vinrent attaquer ces murailles, et échouèrent devant ces tours (1) fortifiées par des travaux respectables. Heureux si, dans sa fougue, le comte de Poitou ne se fût pas laissé emporter à la poursuite des assaillans (2) et n'eût perdu alors le fruit de son premier avantage. Heureux encore si, plus attaché à ses devoirs d'époux, il n'eût pas trop souvent fait diriger sa nacelle vers la ville de Châtellerault (3).

Ces lieux furent solitaires, ou retentirent du bruit des armes et des cris des guerriers, suivant le génie des princes qui se succédèrent, jusqu'au temps où la belle Aliénor, répudiée par Louis-le-Jeune, accepta la main du Plantagenet. Ces arbres avaient vu ses jeunes ans; seule elle y avait cueilli les premières fleurs qui parèrent son enfance et ses jeunes attraits. Promise au fils de Louis-le-Gros (4), elle y rêvait aux prestiges de la noble cour de France, à l'hymen qui devait la placer sur le trône le plus brillant de l'Europe, auprès d'un monarque alors rempli à ses yeux de grâce et de beauté. Lorsque répudiée par le roi de France (5), maltraitée par le prince d'Anjou, elle revenait au château paternel, elle repassait en sa pensée les délices de la cité de Paris, de ses fêtes, de l'élégance de ses gentilles dames et de ses chevaliers courtois. Alors que le bruit des chevaux et des armes, le son des trompettes et quelques cris d'une joie payée, annonçaient l'arrivée dans cette solitude de son nouvel époux, elle relevait sa tête, essuyait ses larmes, et s'appuyant contre le vieil ormeau qui la couvrait de son ombre, contre la pierre de la tour en ruine, elle recevait avec le sourire

(1) *L'Art de vérifier les Dates* fixe l'expédition de Hugues Capet en Poitou à l'an 988, sous Guillaume-Fier-à-Bras. D.L.F.

(2) On prétend que Guillaume-Fier-à-Bras, voulant profiter de la levée du siége de Poitiers, poursuivit les assiégeans et fut battu par eux. D. L. F.

(3) On fait allusion ici aux amours d'un comte de Poitou avec une vicomtesse de Châtellerault, à qui les chroniqueurs donnent le nom de Maubergeonne. D.L.F.

(4) Elle épousa Louis-le-Jeune, en 1137. D.L.F.

(5) En 1152, au concile de Beaugency fut prononcé le divorce de Louis-le-Jeune et d'Aliénor. Celle-ci se remaria deux mois après avec Henri Plantagenet. D.L.F.

de la langueur, l'abord, les empressemens du monarque ivre encore de son amour et de ses premiers transports. Henri mettait un genou en terre; il s'inquiétait des soucis qui obscurcissaient le beau teint de l'héritière d'Aquitaine, des larmes qui roulaient dans ses yeux pleins de tant de charmes; il demandait avec inquiétude ce que la dame de sa vie pourrait désirer. Fallait-il élever un temple magnifique au maître des peuples et des rois, au Dieu qui recevait alors des deux nations le même culte, une vaste enceinte était ouverte, et les rochers si élevés s'étonnaient de ces hauts pignons qui les dépassaient. N'était-ce pas assez pour ses vœux, désirait-elle voir agrandir et placer au rang des plus nobles forteresses cette enceinte décrite par quelques tours, il ordonnait, et un château magnifique et fort s'élevait, ses courtines et ses bastions allaient s'unir à l'enceinte des murailles qu'il traçait autour de la ville capitale qu'elle lui avait apportée dans sa riche dot, en préparant à la France, sa patrie, des maux qu'elle n'avait point prévus.

De sanglantes guerres s'élevèrent en effet entre les deux monarchies de France et d'Angleterre, la terre fut dévorée par le soldat et par le partisan, foulée sous les pas du cavalier; des batailles funestes firent ruisseler le sang des deux peuples jusqu'au temps que l'impie Jean-sans-Terre attira sur lui le ressentiment de sa nation, qu'un jugement des nobles pairs de France le déclara félon (1), en punition de ses méfaits, de son crime et de sa déloyauté. Les provinces aquitaniques et angevines furent confisquées, et l'arrêt exécuté par la vaillance de Philippe-Auguste et de son fils. Mais arriva au trône le bon roi Louis IX (2), qui craignit de *méfaire* et de *choir en injustice* s'il retenait cette riche proie sans amendemens d'un jugement rigoureux. Aussi

(1) Le 3 avril 1203, Jean-sans-Terre fit mourir son neveu, Arthur de Bretagne, qu'il avait fait prisonnier à Mirebeau, en Poitou. La Cour des pairs de France condamna, le 30 du même mois, le meurtrier à la confiscation de ses terres en France, pour punition de son crime. D.L.F.

(2) Par le traité du 28 mars 1259, Louis IX, contre l'avis de son conseil, abandonna à Henri III, roi d'Angleterre, outre ce qui lui restait au-delà de la Garonne, le Quercy, le Limousin, l'Agenois, et la partie de la Saintonge au midi de la Charente, à la charge d'un hommage lige, et de renoncer à tous ses droits sur les autres provinces, possédées en France par ses ancêtres. D.L.F.

il en allégea la peine en renonçant à une partie du profit qui en retournait à *sa chevance*, et en donnant au roi vassal, par l'accolade et le saint toucher de sa loyale épée, l'investiture des provinces du midi de la riche Aquitaine. Il se réserva seulement les contrées plus rapprochées de lui, et par cette bienveillante disposition ses fidèles Poitevins demeurèrent en sa possession, et continuèrent à bénir son sceptre paternel.

Alors le saint roi envoya Alphonse, son frère (1), régir ces contrées, réparer les torts, finir les troubles, apaiser et regagner les félons. Le prince s'y employait de son mieux, mais le désordre était devenu usage, l'injustice un droit, le crime une puissance. Enchaîné par de graves soins, il dut négliger bien des choses. Renfermé dans les salles de son vaste palais de l'intérieur de Poitiers, sans cesse occupé de plaids et de réconciliations, il ne put descendre au château de Clain-et-Boivre que pour s'avouer l'impossibilité de le rétablir. Ainsi, au grand déplaisir de ses chers Poitevins, ce château si pittoresque était abandonné, ses tours démantelées, ses herses suspendues, et tout n'était qu'un monceau de ruines. Plus de gazons doux comme le duvet, frais comme la rosée, la ronce avait tout envahi, et long-temps ces lieux abandonnés ne virent sur les bords de ces deux rivières que le pêcheur silencieux et l'homme de peine, traversant au matin ses portes abattues, en marchant au lieu de ses travaux.

Le comté de Poitou fut donné en apanage à Jean, duc de Berry (2). Ce prince aimait les lettres, il se plaisait à les faire ressortir de dessous les décombres des mauvais temps, et à réunir de précieux manuscrits. Son goût le portait encore à

(1) Ce fut dans une cour plénière, tenue à Saumur, le 24 juin 1241, que Louis IX conféra à son frère Alphonse le comté de Poitou, en même temps que celui d'Auvergne, et les terres des Albigeois. Le roi conduisit ensuite Alphonse à Poitiers, pour lui faire prendre possession du comté dont cette ville était le chef-lieu. D.L.F.

(2) Le comté de Poitou fut donné à Jean de Berry, d'abord par son père le roi Jean, et ensuite par son frère Charles V. Du vivant du duc de Berry, Jean, duc de Touraine, eut le comté de Poitou en expectative; mais à la mort du titulaire, il passa au prince Charles, Dauphin de Viennois par la mort de ses frères aînés, et enfin roi de France, sous le nom de Charles VII. D.L.F.

bâtir des forteresses, à construire des palais, à édifier des églises. Le château de Bicêtre aux portes de Paris, le château et la Sainte-Chapelle à Bourges, le palais et le château de Clain-et-Boivre à Poitiers, attestent sa magnificence. Pour cette dernière construction, le prince voulut suivre la disposition du terrain en bâtissant sur un plan triangulaire (1); il éleva d'abord une belle tour, d'où l'on descendait, par un escalier, à la rivière, pour y prendre des bains. Sur les deux côtés de l'angle étaient des bâtimens gracieux, défendus par des tours élégantes et fortes, ornées de galeries, garnies de gervis. Dans l'intérieur, de vastes et riches salles étaient ornées de grandes cheminées historiées de riches peintures et de belles sculptures. Dans les jardins, les eaux de la Boivre arrosaient des arbres plantés avec symétrie et à fruits délicieux, et des fleurs à odeur enivrante, dont les damoiselles remplissaient des corbeilles pour parfumer les chambres et joncher la salle du festin. Sur le Clain se trouvait un pont fortifié, par lequel les paladins arrivaient et sortaient. Par là, au penchant des heures, aux belles soirées, au coucher du brûlant soleil, les dames, les écuyers et les damoisels allaient au long de la vaste prairie, goûter la fraîcheur de la fin du jour. Sur la hauteur apparaissait le vigneron courbé, revenant de son labeur, heureux de recevoir un coup d'œil de la belle dame du château, ou du puissant comte, et suivant la chaussée de Ste-Loubette (2), en devisant sur cet admirable prodige que sa foi pouvait croire et que la vertu pouvait opérer. Mais tout-à-coup le son du cor rappelait au château tous ses habitans, les ponts se levaient; dans l'intérieur,

(1) L'époque précise de la construction du château de Poitiers diffère, d'après les auteurs et mémoires du temps qui en parlent : cela tient sans doute à ce que cet édifice si remarquable fut plusieurs années en construction. Beaumesnil la fixe à 1375, Thibaudeau à 1395, et d'autres écrivains à des époques différentes.

(2) Sainte-Loubette, d'après sa légende, originaire de Bretagne, et s'étant trouvée auprès de l'impératrice Hélène, lors de la découverte de la vraie croix, en ayant obtenu un fragment, elle l'aurait apporté à Poitiers. Sur sa demande au gouverneur romain d'une terre pour bâtir et doter une église, on lui aurait accordé ce que la sainte pourrait parcourir, et quoiqu'infirme, par sa course une étendue considérable lui serait demeurée acquise. Telle serait, suivant la légende, l'origine du chapitre de St-Pierre-le-Puellier. La chaussée de Sainte-Loubette indique l'espace que cette sainte aurait parcouru. D.L.F.

des harpes et des luths et de gentils propos les attendaient, ou sur les bords du canal argenté, ou dans les salles éclairées par des flambeaux parfumés, car telle était la recherche du prince.

Ce palais de prodige, château imprenable à la fois et lieu de délices, était encore dans toute sa beauté, lorsque, repoussé par l'impie Isabelle, fuyant le fer assassin des Bourguignons, le dauphin Charles se réfugia dans l'ouest du royaume, et arriva dans la bonne ville de Poitiers (1), dont il fit sa capitale. Depuis près de cinq ans, il y avait établi sa résidence la plus accoutumée, lorsqu'arriva la mort de Charles VI (2). Venant diligemment des montagnes de l'intérieur du royaume (3), il fut aussitôt salué roi par la cour, l'armée et le peuple. C'est là que se passa ce jour grand et mémorable, jour de justice et de gloire, qu'on fut si heureux de voir (4), lorsqu'au grand matin, au premier son du beffroi, de cette horloge élevée sur la tour bâtie par Jean, duc de Berry, qui avertissait plusieurs lieues à la ronde, et si honteusement abattue depuis, les chemins se couvrirent d'un peuple transporté, sortant de ses villages, revêtu de ses plus beaux habits, chantant, dansant par les chemins, criant avec ivresse : *Vive Charles! Noël! Charles!* Lorsque toutes les maisons étaient tendues de riches tapis ornés de fleurs, que les rues s'encombraient de peuple, que les seigneurs ne pouvaient se faire jour, que les écuyers avaient haut la bride, retenant avec effort leurs fougueux coursiers, et se frayant à peine un chemin; lorsque le noble parlement de France se fut rendu à la cathédrale; lorsque les différens corps de la ville et ses notables, son maire, le premier des barons du Poitou, marchaient

(1) A la suite de l'occupation de Paris par les Bourguignons, qui eut lieu dans la nuit du 28 au 29 mai 1418. D.L.F.

(2) Le 22 octobre 1422. D.L.F.

(3) C'est à Espaly, près du Puy-en-Velay, d'après le témoignage de Moustrelet, que Charles VII apprit la mort de son père, le 27 octobre 1422. Il se rendit presque aussitôt à Poitiers, dont il avait fait sa capitale. D. L. F.

(4) Les registres du parlement de Poitiers, dont on extraira, pour ce Recueil, des fragmens historiques très-curieux, ne donnent point les détails qu'il semblait naturel d'y rencontrer sur la proclamation de Charles VII, dans cette ville, en qualité de roi de France. D.L.F.

précédés de trompettes sonnant des airs guerriers et joyeux ; lorsque le Roi apparut, beau de majesté, son front royal déridé, pour un instant du moins, de soucis cruels ; que s'étant avancé vers l'autel, il reçut la couronne, les bénédictions et les vœux du pontife, au nom de celui duquel vient toute chose bonne. Après les prières, après les pieuses cérémonies, après la pompe et l'encens ondoyant dans les airs, après les flots, allant, retournant, d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfans, élevant les mains au ciel, Charles retourne au palais, au milieu d'un peuple transporté qui le presse sur ses pas.... Qui peindra tant de félicité !

Le Roi se rend ensuite à son château de Clain-et-Boivre, ses gardes rangés saluent son arrivée, les dunes des hauts rochers sont couronnées d'un concours immense de population qui répond aux acclamations du brillant cortége de la vallée. La salle du trône est préparée ; sous un dais semé de fleurs de lys, Charles VII est assis sur le trône ; la vertueuse (1) Marie d'Anjou, cette reine d'un haut caractère, ange de son époux, vertueux appui de son âme, inspiration de ses conseils, trop peu louée sans doute, était à ses côtés sous le même poêle, comme n'étant qu'un avec lui ; un peu, mais bien peu au-dessous, était placée dans un riche fauteuil Yolande d'Arragon (2), reine de Sicile et duchesse d'Anjou, la mère de la reine, attestant par ses traits et sa fraîcheur que sa fille serait toujours belle. Au pied du trône sont Lahyre (3), qui dans les combats méprisait le nombre, haïssait

(1) Fille de Louis II, roi titulaire de Sicile et duc d'Anjou ; princesse que Varillas présente comme accomplie pour l'esprit et la vertu. Après avoir passé de longues années en Poitou, elle vint mourir à l'abbaye des Châteliers, en cette province, le 29 novembre 1463, au retour d'un pélerinage à Saint-Jacques en Galice. D.L.F.

(2) Fille de Jean II, roi d'Arragon, et de Marthe d'Armagnac. Elle joua un grand rôle à la cour de Poitiers, et mourut à Turé, près Saumur, le 24 novembre 1442. D. L F.

(3) Etienne Vignoles, dit La Hyre. Ses beaux faits d'armes sont nombreux, et comme il apparut vers le temps de l'invention des cartes à jouer, on donna son nom au valet de carreau Charles VII gratifia La Hyre de la terre de Montmorillon en Poitou, et il fut inhumé dans une des églises de cette petite ville, quoique sa mort eut lieu à Montauban, en 1442. On consacrera un article spécial à ce guerrier, en donnant le dessin du monument funèbre qui lui fut élevé, et que le vandalisme a détruit dans ces derniers temps. D.L.F.

Bedford, et s'indignait de tout autre droit que celui de son roi (1); Xaintrailles, ami de Lahyre à la vie et à la mort, nobles supports de la monarchie, heureux du bonheur de Charles; et le Bâtard d'Orléans, l'admirable Dunois (2): ils accompagneront la noble Pucelle sous les murs d'Orléans, à Gerberoi, où le fier Arundel mordra la poussière; ils seront à ses côtés à Rheims, la main sur leur épée, trempée de gloire, sainte de fidélité, alors que le connétable tiendra haute celle du monarque, bénie d'avance par le dieu des armées. Là, sous le panache de l'honneur, est l'illustre Tanneguy-Duchâtel (3); il contemple son roi, ce prince malheureux

(1) Jean Pothon, seigneur de Xaintrailles, gentilhomme gascon, intime ami de La Hyre et aussi connu que lui par sa bravoure chevaleresque. Il fut fait maréchal de France, en 1454. D.L.F.

(2) Fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, assassiné par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et d'une mère méconnue, quoique assez généralement Mariette d'Anghien, dame de Cany, soit indiquée comme lui ayant donné le jour. L'épouse légitime de son père, Valentine de Milan, l'aimait à l'égal de ses propres enfans, et disait qu'on le lui avait volé. Par sa vaillance et ses autres belles qualités, Dunois devint l'un des plus beaux ornemens de la France, et la délivrance du sol de ce royaume de la domination des Anglais lui fut particulièremen due. Charles VII le fit grand chambellan de France, et lui donna le comté de Dunois; mais il s'honora toujours du titre de *Bâtard d'Orléans*, qu'il avait tant illustré. Cet intrépide guerrier fut aussi possesseur de Parthenay, Vouvent et Mervent, en Poitou, châteaux qu'il habita successivement, et dont les vues seront données dans ce Recueil, en même temps que l'on fera connaître les points historiques *anglo-français* particuliers à ces localités. D.L.F.

(3) Tanneguy du Châtel, d'une famille ancienne et illustre de Bretagne, et l'un des hommes les plus vaillans et les plus habiles de son siècle, s'attacha d'abord au duc d'Orléans qui fut assassiné par les ordres du duc de Bourgogne. Devenu prévôt des marchands, il préserva plusieurs fois Paris des tentatives des factieux, mais ne put empêcher l'exécution du complot qui livra enfin cette capitale aux Bourguignons. Hors d'état de résister, il sauva le dauphin Charles du fer des assassins, le conduisit d'abord à la Bastille, puis à Melun, et enfin au-delà de la Loire, à Poitiers. Cet homme intrépide devint l'un des ministres et des généraux du dauphin qui prit le titre de régent, à cause de la démence de son père. Duchâtel fut accusé d'avoir concouru activement à l'assassinat de Jean-sans-Peur, au pont de Montereau, et l'attachement qu'il avait porté au duc d'Orléans rendit l'inculpation plus vraisemblable; mais il nia sa participation à ce crime, et défia ses dénonciateurs. Soupçonné encore par Richemont, il se retira par dévoûment de la cour de Charles VII, afin de ne pas priver son maître d'un guerrier qui lui était nécessaire. Duchâtel se réfugia dans le Midi, fut d'abord sénéchal de Beaucaire et ensuite grand sénéchal de Provence. Envoyé en 1448 à Rome, en qualité d'ambassadeur de France; il mourut l'année suivante. Ce n'est donc pas à lui, comme l'ont dit bon nombre d'auteurs, mais à son neveu du même nom, et marié à la vicomtesse de la Bellière, qu'il faut attribuer les obsèques magnifiques qui furent faites à Charles VII. D L.F.

dès sa naissance, celui qu'il sauva enfant, en arrachant aux fureurs des Bourguignons ce dernier rejeton de l'infortuné Charles VI. Accusé du crime de Montereau, il défia ses accusateurs, et ils se turent; Richemont (1), le fier Richemont prit ombrage de tant de mérite, et se dérobant aux instances de Charles, Tanneguy se retira de la cour pour assurer à son roi ce grand homme : Richemont rendu à ce beau château, dans ces salles augustes, fléchit le genou devant son roi et devant les princesses, et la belle Agnès (2), la belle des belles, accoutumée aux hommages, rougit de n'avoir point vu s'incliner vers elle les regards du guerrier. Là, sont encore le connétable (3) malheureux à Cravant, et Jean d'Harcourt (4), Gaucourt (5), Culant (6), Ste-Sevère (7), Lafayette (8),

(1) Artur de Bretagne, comte de Richemont, d'abord connétable de France, et ensuite duc de Bretagne, a trop de célébrité pour qu'il soit besoin de s'étendre ici à son sujet. D.L.F.

(2) Agnès Soreau ou Sorel, fille de Jean Soreau, seigneur de Condun et de Saint-Gérant, en Touraine. On *féminisait* alors les noms propres. D.L.F.

(3) Jean Steward, comte de Buchan et de Douglas, Écossais de nation, venu avec un bon nombre de ses compatriotes au secours de la France. Il concourut au gain de la bataille de Beaugé, perdit celle de Crevant, en juillet 1423, fut fait connétable à Bourges, le 4 avril 1424, et périt à la journée de Verneuil, dans le Perche, le 6 ou le 7 août 1424. D.L.F.

(4) Jean d'Harcourt était fils d'une tante maternelle de Charles VI, et il succéda en 1388, à l'âge de vingt-deux ans, aux dignités et à l'immense fortune de son père. D.L.F.

(5) Raoul de Gaucourt, un des hommes les plus marquans de l'armée, de la cour et même du conseil de Charles VII. Il fut employé comme gouverneur du Dauphiné, et devint grand-maître de France. D.L.F.

(6) Louis, baron de Culant, originaire du Berry, successivement capitaine-général des frontières du Lyonnais, du Mâconnais et du Charolais, bailli de Melun et amiral de France. Il se signala au siége d'Orléans, et Jeanne-d'Arc le mettait au premier rang, entre tous les généraux de l'armée française. Son neveu, Philipe de Culant, marcha sur ses traces et fut fait maréchal de France, après le siége de Pontoise, en 1441, et prit part à tous les faits d'armes de la fin de la lutte *anglo-française*. Si le frère aîné de ce guerrier, Charles de Culant, fut éclipsé par la haute réputation de Philippe, il n'en fut pas moins une des notabilités militaires de l'époque. D.L.F.

(7) Jean de Brosse, seigneur de Saint-Sévère et de Boussac, maréchal de France. D.L.F.

(8) Gilbert du Motier de la Fayette, d'une ancienne famille d'Auvergne, attachée à la maison de Bourbon, fit d'abord la guerre en Italie, et devint sénéchal du Bourbonnais. Ayant pris le parti du dauphin Charles, depuis Charles VII, ce prince le fit bailli de Rouen et maréchal de France, le 20 mai 1428. En 1422, la Fayette avait battu à Bangé les Anglais commandés par le duc de Clarence, qui trouva la mort dans cet engagement. La *Biographie universelle* fait périr le prince anglais de la main du général français,

de Loré (1), et Barbasan (2), le chevalier sans peur et sans reproche; le président Louvet (3), homme illustre, mais trop jaloux de gouverner son maître; l'histoire, qui l'accuse peut-être à tort du meurtre de Jean-sans-Peur, se plaît à noter la haine que lui avait vouée l'odieuse Isabelle. Il était là aussi, cachant sous ses traits sévères la joie de sa grande âme, ce Juvénal-des-Ursins (4), que l'on vit reprochant avec une égale franchise et aux Bourguignons et aux Orléanistes les malheurs de l'état, odieux à l'un et à l'autre parti, et trop grand pour descendre à leur plaire. De crainte de demeurer au pouvoir de ses ennemis, il leur jeta sa rançon, laissa à l'Anglais ses biens, et vint à la tête du Parlement reconnaître à Poitiers son roi et distribuer la justice en

Walter Scott attribue ce fait d'armes à un Écossais, et les écrivains Angevins à l'un de leurs compatriotes, le seigneur des Fontaines, près de Doué. Ce point d'histoire sera débattu dans ce Recueil, et on donnera les autorités à l'aide desquelles il est possible d'établir un jugement. D.L.F.

(1) Ambroise de Loré, célèbre par le combat de Saint-Célérin, près Alençon, où il triompha de forces infiniment supérieures aux siennes, et déploya un grand courage et beaucoup d'habileté. D.L.F.

(2) Arnault ou Renault Guilhem de Barbasan, d'une famille ancienne du Bigorre, fut renommé dans ce siècle de preux par une bravoure que nul ne surpassait, et par une loyauté peu commune. Aussi fut-il appelé le *Chevalier sans reproche* par Charles VII lui-même, qui, en lui confiant le gouvernement de la Champagne et de la Brie, le reconnut pour le *restaurateur du royaume et de la couronne de France*. Combattant pour René d'Anjou, Barbasan trouva la mort en 1431, à la bataille de Bulligneville, près Nancy, qu'il avait conseillé au prince de ne pas livrer. D.L.F.

(3) Jean Louvet, désigné le plus souvent sous le nom de *Président de Provence*, à cause de l'emploi qu'il avait exercé dans cette province, devint un des ministres du Dauphin, depuis Charles VII. Son habileté n'a jamais été mise en doute, mais on lui a imputé plus d'une action déloyale, notamment le crime de Montereau et l'arrestation du duc de Bretagne, par la maison de Penthièvre. Louvet avait un grand ascendant dans le conseil de son maître; et il paraissait avoir à cœur d'empêcher tout rapprochement avec les Bourguignons qu'il espérait réduire à l'aide des temps et par la force des armes. D.L.F.

(4) Jean Juvenal des Ursins, seigneur de Traisnel, d'une famille qui se prétendait originaire d'Italie et amenée en France par un de ses membres, *Napoléon* des Ursins, évêque de Metz, fut, comme le dit la *Biographie universelle*, un des plus grands magistrats dont la France puisse s'honorer. Il devint successivement prévôt des marchands, avocat-général au parlement et chancelier du Dauphin Louis. Mis à rançon par les Bourguignons, après la surprise de Perrinet-Leclerc, il paya une grosse somme et se réfugia à Poitiers, où la place de président du parlement lui fut confiée. D.L.F.

son nom ; la couleur de son hermine, belle comme le manteau des ducs, est majestueuse de sa vertu.

Plus tard, les portes du château ont roulé sur leurs gonds épais, et les trompettes sonnent des airs guerriers et joyeux. Chevaliers d'accourir et de se précipiter dans les cours, les belles dames de se pencher aux fenêtres, pages et damoiseis de se porter sur les remparts et de descendre écartant la foule. Qu'elle est belle ! sa figure est divine, inspirée ; quelle est-elle cette héroïne ? c'est la gente Pucelle (1) ; elle a parlé au roi au château sur Vienne (2), elle a satisfait à toutes les questions, charmé la cour ; sa naïveté, son sens, sa pieuse assurance, lui obtiennent de se rendre sous les murs d'Orléans commencer sa guerrière mission : heureuse si elle avait su se borner aux volontés d'en haut et résister à l'espoir de nouveaux succès ! Elle est impatiente de l'avenir, la noble Pucelle, elle est dans ce beau et fort châtel, et un jour l'histoire dira qu'elle était là avec Charles et sa cour, c'est là qu'elle déployait, dans sa joie naïve, cette blanche bannière fleurdelisée, belle à la vue, illustre dans les combats, talisman de la terre de France. Elle a pris congé du monarque, baisé la main des princesses, elle va s'éloigner et ne reviendra plus. Elle a posé son pied sur la pierre noire (3), présage funeste, elle a sauté légèrement sur son palefroi ; elle ne reviendra plus l'héroïne d'Orléans, elle passera de la gloire au bûcher (4) ; le hideux Bedfort rassasiera ses yeux de ses douleurs ; elle formera en mourant des vœux pour la France, sur laquelle elle jettera un dernier regard ; elle avertira le pauvre frère, advenu tout en pleurs, de s'éloigner de peur d'être consumé par le feu qui va s'allumer ; elle le suppliera de lui laisser voir du milieu des flammes cette croix, son unique espérance. Jeanne attendrira tous les assistans, tous, fors le cruel Bedfort ; et les descendans de ce peuple présent

(1) Jeanne d'Arc arriva à Poitiers, au commencement de 1429. D.L.F.

(2) Au château de Chinon. D.L.F.

(3) Il est question ici de *l'avantage* en granite noir, brisé depuis peu d'années, dont la Pucelle se servit pour monter à cheval. D.L.F.

(4) Ce fut le 30 mai 1431 que Jeanne fut brûlée vive à Rouen. D.L.F.

à son supplice, accueilleront de leurs huées le poète qui l'aura flétrie sur un de ses théâtres, et lui applaudiront le lendemain, qu'il l'aura fait porter par des anges.

Elle s'éloigne du château de Clain-et-Boivre l'héroïne de Domremy. Elle chevauche entourée des braves de l'armée. Les sinuosités de la route l'ont dérobée aux regards, et on cherche encore à la découvrir dans le lointain. Long-temps, elle est l'inépuisable sujet des entretiens des fraîches soirées, aux bords fleuris du canal limpide du confluent. Que ses armes soient heureuses comme cette onde est pure, qu'elle revienne comme les rayons des belles matinées. Cette belle tête demeurera-t-elle penchée dans les sillons, ce sang si pur s'écoulera-t-il par de mortelles blessures; non, répondaient les vieux guerriers dans leur naïveté, celui qui l'envoie saura la garder. Les dames, et Agnès surtout, attendaient que le roi eût exprimé sa pensée, mais il gardait un silence rêveur..... Une fois, un jour l'heureuse nouvelle arrive, l'explosion, la surprise est extrême; tout le monde s'écrie que les lignes sont forcées, que la Pucelle est dans la ville assiégée, dans Orléans, que la France est sauvée!

O ville alors si florissante des Poitevins, châtel si vivant, combien cette nouvelle si inespérée, ces prospérités si inattendues, vont dégarnir tes murailles, dépeupler tes places et tes rues et convertir en solitude ton immense enceinte! Ton beau château ne verra plus l'éclat ni les pompes des fêtes, tes salles ne seront plus ornées de guirlandes, à tes murailles ne seront plus suspendus, par des lacs de soie, les cors bruyans, les carquois aux flèches dorées, les filets aux larges mailles et les menaçantes arquebuses; ne s'y entendront plus joyeux et honnêtes propos; ne s'y verront plus ébats en gaie science et prudhommie où tant de doctes hommes attachèrent à notre laurier littéraire des palmes immortelles. Charles va s'éloigner, Orléans l'appelle, il se dirigera vers la ville de Rheims toute pavoisée pour la cérémonie sainte du sacre (1), et il entrera

(1) Le 17 juillet 1429. D.L F.

dans Paris (1), redevenu sa capitale, escorté des compagnons de ses malheurs et de sa prospérité. Il ne se montrera plus sous tes portiques sacrés, ce roi élevé à l'école de l'adversité, ô majestueuse basilique de Saint-Pierre, et à son arrivée sous tes voûtes augustes des voix harmonieuses ne feront plus retentir le chant pur du verset royal; les augustes salles qu'il ouvrit à la justice, dans son palais de la cité, ne verront plus la majesté de son Parlement fidèle (2), elles n'entendront plus les voix éloquentes qui illustraient ses barres où nos orateurs livraient de nobles combats. Mais je ne puis te quitter, forteresse tant ornée par le magnifique Jean de Berry; je viens aux pieds de tes tours sitôt délaissées, la veille encore retentissantes des sons guerriers, tu les entendis pour la dernière fois ces fanfares héroïques et les cris d'un peuple mêlant à ses regrets des souhaits de bonheur. Tout y est désormais muet; sur tes places, plus ne discourront de leurs faits d'armes les vieux guerriers à carrière aventureuse; ne parleront plus de guerre et de courtoisie dans tes pièces désertes l'élite de la France chevaleresque, féodale, religieuse, parlementaire, savante; dans tes jardins, parmi les fleurs, on ne verra plus errer les pas légers des filles des rois, on n'y entendra plus, à la pâle lueur de l'astre des nuits, la sirvente romane et le virelai folâtre, ni la romance qui attend pour exprimer ses plaintes que tout sommeille : plus de chants de guerre au lever du matin, les échos des tours sont muets, sur le haut des créneaux sommeille l'orfraie sinistre, elle ne se réveille que pour faire entendre par intervalle ses effroyables cris. Tes marbres, tes poutres dorées, tes voûtes ornées d'armoiries s'écrouleront en débris, des pans de murailles renversées refouleront les eaux, et la Boîvre étonnée, fuyant ces lieux désolés, ira se creuser un nouveau lit sans charme et se créer des bords sans verdure.

(1) Paris fut occupé par le connétable de Richemont, le 13 avril 1436, et Charles VII fit son entrée dans cette capitale, le 12 novembre de l'année suivante. D. L. F.

(2) Le parlement établi à Poitiers par lettres-patentes du Dauphin, depuis Charles VII, données à Niort le 21 septembre 1418, fut transféré à Paris en 1436. D. L. F.

Dans ces lieux, jadis si pleins de magnificence et de vraie grandeur, si riches de traditions historiques, tout n'était plus que ruine. L'habitant de la cité ne descendait plus vers ces places désolées, l'homme de souvenirs seul y venait, en regrettant des jours déjà bien éloignés, pour y déplorer les vicissitudes des choses humaines. Un bon prêtre, qu'il soit permis de le dire, l'exactitude historique oblige à le citer, conçut le projet de rendre quelque agrément à ce lieu si propre à méditer sur les temps fugitifs (1). Il égalisa le terrain, qui se couvrit encore de verdure; il y planta des arbres qui déployèrent bientôt une riche végétation; la Boivré, resserrée dans un lit plus étroit, vit ses eaux reprendre leur limpidité première, et il jeta sur ce ruisseau un pont que l'ouvrier passait en bénissant le nom de celui qui l'avait construit. Le *Pont-Guillon*, ainsi commença à s'appeler alors cette localité, redevint un lieu pittoresque au dernier point, à raison de l'agrément de son site, de la beauté de ses plantations, de la fraîcheur de sa verdure, de la limpidité de ses eaux, et du contraste des ruines encore imposantes des tours de l'ancien château. Les jours de dimanche et de fêtes, la population citadine descendait sur le rivage, les familles patriarcales assistaient aux jeux de leurs enfans sur la pelouse et partageaient avec eux la modeste collation de lait et de fruits.

Le système des routes vint détruire tout le charme de ce lieu de délassement. On y a continué les beaux boulevarts de la ville, plantés de majestueux peupliers; un pont édifié avec goût remplace la modeste et utile construction due au bon abbé Guillon. Mais les ormeaux énormes, et pourtant encore pleins de vie et de végétation, ont été sacrifiés. Le mal est venu mettre son attache au bien. Là était une des tours angulaires du château, elle bornait la route sans la gêner, elle s'élevait au-dessus des plus hauts arbres, elle montrait l'élégance et la perfection de ses cintres et appelait les regards du voyageur sur l'auguste ruine; l'architecte la demande par forme d'arrhes

(1) Il paraît que ces travaux furent encouragés par M. Lenain, intendant de Poitiers. D.L.F.

de son marché, elle lui est abandonnée avec indifférence comme une vile borne. Ainsi fut traité un noble reste de ce manoir historique où fut décidée la fin de la lutte anglo-française, ainsi fut attaqué un fragment à la fois curieux de construction et riche de souvenirs. Bientôt la pioche et le marteau, et leur barbare travail, égaliseront cette partie du sol, malgré les regrets profonds et les plaintes trop souvent impuissantes des amis des sciences et des arts.

Il existe pourtant encore du château de Poitiers de précieux restes, des fragmens de longues murailles, des parapets ombragés d'arbustes, des portes isolées ; à la hauteur des croisées que traverse l'hirondelle agile, et sur la rivière, à la majesté de la tour dont le vaste flanc recevait les gardes veillant à la défense du pont, l'amant des vieux siècles s'y plairait encore. Il y admirerait les masses gigantesques de ces solides constructions que ne peut détruire le temps. L'œil y promènerait sa vue sur les longues prairies, sur les roches menaçantes ; il fixerait avec un noble intérêt cette colline escarpée, cette vigne, point militaire, pris et repris lorsque Coligny faisait la guerre à ses rois, menaçait Poitiers (1), mettait à mort nos aïeux devenus ses prisonniers; théâtre de tant de faits d'armes, qui finit par rester au pouvoir des assiégés....

Mais la pensée ne peut plus errer avec délices sur les ruines de l'historique château de Poitiers; ces lieux n'appartiennent plus à la gloire nationale, aux souvenirs chevaleresques; ces lieux sacrés, et qui pourrait le croire, ont été voués à l'infâmie (2) ! L'instrument de mort est là, un peuple avide de spectacles accourt, un malheureux suit, le crime ou le repentir vont y exhaler de douloureuses plaintes et leur dernier cri. Le sang humain l'a voué à l'horreur. Reviendra-t-il là, vers ce champ néfaste, le promeneur aux douces pensées,

(1) Le siége de Poitiers, par Coligny, eut lieu en 1569, et l'amiral fut obligé de le lever, le 5 septembre de la même année. D.L.F.

(2) C'est depuis la révolution de 1830 que les exécutions criminelles qui se faisaient à Poitiers sur la place du Pilori, ont été transférées sur l'emplacement de l'ancien château. Un parricide y a subi la mutilation de la main droite, avant d'être mis à mort, et les efforts de ce monstre luttant pour sa conservation, contre l'homme-instrument du supplice, occasionèrent la mort de celui-ci..... D.L.F.

au pacifique *laisser-aller*, au paisible *farniente?* Non ; tout est changé sur cette terre naguère enchantée; les arbres n'y balancent plus leurs ombres, ils n'y sont plus qu'immobiles ou battus des vents; l'onde du fleuve est noire; une tour isolée n'apparaît plus que comme une sombre prison. Rebrousse chemin, honnête promeneur; pour un peuple doux et paisible quel but de promenade! rebrousse chemin, homme de la cité, ailleurs de longues allées, un beau boulevart peuvent suffire à ta promenade et à tes rêveries. De belles prairies se prolongent, hors de nos portes, vas-y chercher des émotions plus douces, vas-y oublier, s'il est possible, l'horrible théâtre où un homme donne de sang-froid la mort à son semblable. Si pourtant un si horrible spectacle est nécessaire pour épouvanter les méchans et assurer l'ordre, pourquoi faut-il qu'un site enchanteur, qu'un des lieux les plus aimables de souvenirs de toute cette terre de France ait été précisément choisi pour le champ maudit? N'est-il donc pas assez loin de nos murs une vallée obscure, sombre, inconnue, entourée de roches agrestes, escarpées, ou bien quelque colline solitaire, aride et non fréquentée, pour le drame sanglant dont la perversité humaine ne permet peut-être pas d'arrêter le cours; où de hauts cyprès, de lugubres tuyas avertissent de ses tertres élevés, incultes, l'homme du pays et l'étranger; où le curieux insensé se lasse de suivre l'infortuné coupable, où la religion seule trouvera assez de force pour l'accompagner?

H.-B. G.

COOPÉRATION
DES POITEVINS
A LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE,
PAR GUILLAUME-LE-BATARD.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, est un événement qui a fait époque dans les annales de l'Europe. Ses résultats ont été immenses et ont retenti des siècles après, surtout pour la contrée asservie et pour les provinces françaises, d'où étaient venus les divers contingens de l'expédition. Mon intention est d'établir ici quelle fut la coopération de la province du Poitou à cette entreprise, formée avec intrépidité, conduite avec prudence, et amenée, par la plus grande persévérance, à une parfaite conclusion.

Ce fut vers le commencement de 1066 (1) que Guillaume, appelé par ses contemporains, *le Bâtard à la grande vigueur* (2), forma ostensiblement, après l'avoir mûri à l'avance, le projet de conquérir l'Angleterre, qu'il disait lui appartenir par suite d'une donation du roi Édouard, et en vertu d'une bulle du pape Alexandre II. Les états de Guillaume ne lui fournissaient pas assez de soldats pour une expédition aussi gigantesque, et il en demanda dans toutes les provinces voisines : il offrait aux uns, les plus élevés en dignité, le simple appât de la gloire ; aux autres, une forte solde en argent ; à ceux-ci, la promesse de terres et de châteaux ; à ceux-là, des titres, des emplois dans

(1) Voyez, pour les détails étrangers à mon sujet, Orderic Vital, Guillaume de Poitiers, Mathieu Paris, Guillaume de Jumièges, et les autres auteurs qui ont écrit sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard.

(2) « Les nons des grandz de là la mer ke vindrent ód le conquérour William Bastard de grand vigour. » (*Chron. Jos. Brompton.*)

toutes les parties, dans le militaire, dans le civil et jusque dans le clergé. Les alliances avec les plus belles et les plus riches Anglo-saxonnes furent aussi promises à de jeunes guerriers (1). Conan II, comte de Bretagne, avait sommé le Bâtard de lui rendre le duché de Normandie, comme descendant légitime de Rollon par les femmes, aussitôt qu'il serait roi d'Angleterre. Le prince breton était mort, bientôt après, dans de violentes convulsions, occasionées, au dire de Guillaume de Jumiéges (2), par un poison subtil, dont on aurait imprégné ses gants, crime qu'on imputa au duc de Normandie. Le successeur de Conan, Noël V, plus politique que son beau-frère, envoya, au contraire, à son suzerain (3) deux de ses fils avec des forces considérables. Son jeune parent, Alain-le-Roux (4), fils d'Eudon, comte de Penthièvre, tige de la noble maison de Châteaubriand (5) fut pareillement de l'expédition; il y emmena de nombreux vassaux, et les habitans du pays de *Rais* (6) se joignirent à lui. L'Anjou d'outre-Loire, ou le pays de Mauges (7), fournit aussi un contingent considérable à l'armée destinée pour l'invasion; et un homme sorti des bas rangs de la société, Ives Talbot (8),

(1) *Chron. de Normandie.*

(2) *Guill. Gemet.* L. VII. c. 18.

(3) On sait que la Normandie prétendait à un droit de suzeraineté sur la Bretagne, par suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte, de 912, conclu entre Charles-le-Simple et Rollon.

(4) M. Augustin Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, a tort de confondre Alain-le-Roux, fils du comte de Penthièvre, avec Alain Fergant, son parent. Du reste je dois déclarer ici que, pour ce travail, j'ai beaucoup puisé dans cet excellent ouvrage.

(5) La maison des Châteaubriand dont on a rappelé l'origine, fut à peu près souveraine en Bretagne, et le devint en bas-Poitou par l'alliance d'un de ses membres avec une fille du vicomte de Thouars. Le démembrement formé à cette occasion et appelé *les trois baronnies*, consistait dans les terres de Chantonnay, le Puybeliard et Sigournay. L'auteur des *Martyrs* est d'une branche bretonne.

(6) Appelé en dernier lieu pays de Retz. C'est une partie de la Bretagne d'outre-Loire, formant un duché avant la révolution, et faisant partie aujourd'hui du département de la Loire-Inférieure. Dans le principe et jusques vers le IXe siècle, le Poitou s'est étendu jusqu'à la Loire.

(7) Peu avant cette époque, ce pays faisait aussi partie du Poitou.

(8) *Talbot*, en langage poitevin, signifie un billot de bois qu'on attache au cou d'un chien pour l'empêcher de divaguer. *Bot* veut dire sabot, sorte de chaussure en bois. Si le chien que la maison de Talbot porte dans son écusson était peint, dans l'origine, avec un billot au cou, alors ces armoiries auraient été *parlantes*, comme on dit en termes

s'y faisait remarquer par une rare intrépidité, à laquelle il joignait une atroce barbarie. Quant au Poitou, le caractère chevaleresque de ses habitans ne se démentit pas, il s'en enrôla un grand nombre pour cette expédition aventureuse. Les Poitevins se mirent sous le commandement d'Aymeri IV, vicomte de Thouars, suzerain de presque tout le Bas-Poitou, qui réunit sous ses ordres quatre mille hommes d'élite, portant ainsi généreusement secours au noble bâtard, qu'il avait vaillamment combattu en Normandie, quelques années avant (1), avec le roi de France et les comtes de Poitou et d'Anjou. Beaucoup d'autres grands seigneurs poitevins, presque tous vassaux d'Aymeri, l'accompagnèrent. Parmi ceux du Bas-Poitou, on remarqua des membres des maisons d'Argenton (2), de Beaumont-Bressuire (3), de Montaigu (4), un Maynard du Tal-

de blason. Toujours est-il que M. Thierry se trompe en appelant *Taillebois*, l'auteur d'une des maisons les plus illustres d'Angleterre. Il faut lire Talbot, et peut-être ce nom était-il indicatif d'un état? Alors *Talbot* ou *Taillebot* aurait voulu dire un sabotier, celui qui fait la chaussure de bois dont se servent habituellement les paysans, dans l'ouest de la France. Ives Talbot, après la conquête, fut traité aussi bien que les seigneurs de marque de l'expédition; il devint vicomte de Spalding, où il fit venir des moines de l'Anjou.

(1) Le vicomte de Thouars assista, en 1054, le roi Henri Ier, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et le comte de Poitou, dans leur expédition contre Guillaume, duc de Normandie. Ils furent battus à Mortemer. Les possessions du vicomte de Thouars s'étendaient en Poitou, en Anjou et en Bretagne, et vaudraient un de nos départemens d'aujourd'hui.

(2) Argenton-Château, petite ville du nord des Deux-Sèvres, qui a été possédée plus tard par Philippe de Comines, le favori et l'historien de Louis XI, a fourni une famille qui a beaucoup marqué au moyen âge.

(3) La maison de Beaumont-Bressuire a eu aussi de l'illustration. L'un de ses membres a été un autre confident de Louis XI.

(4) La maison de Montaigu (Montagu en Angleterre) tire son nom d'une ville du bas-Poitou, qui a été chef-lieu d'arrondissement, avant la construction de Bourbon-Vendée. Un seigneur de ce nom, Brient de Montaigu, concourut plus tard, dans le même pays, à la fondation de l'abbaye des Fontenelles. En se rapprochant de nos jours, le marquis de Montaigu, ambassadeur français à Venise, arrière-grand-oncle de l'auteur de ce mémoire, eut Jean-Jacques Rousseau pour secrétaire, qui le traita on ne peut plus mal, dans ses *Confessions*. En Angleterre, la branche du duc de Montagu s'est éteinte de nos jours, et le duc de Manchester en descend. C'est mal à propos que M. de Gerville, dans ses *Recherches sur les anciens Châteaux du département de la Manche*, insérées dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*, place le berceau de la maison de Montaigu à Montaigu-les-Bois, dans un château ne valant pas la peine d'être examiné, près d'une église ni ancienne ni remarquable. Il n'en est pas ainsi pour notre Montaigu du bas-Poitou.

mondais (1), le sire de Frontenay (2), et un cadet de la maison de la Haye (3). Le baron de Parthenay (4), suzerain du pays intermédiaire entre le haut et le bas Poitou, le possesseur du pays de Gâtine, se joignit au vicomte de Thouars. Le haut Poitou fournit, entre autres guerriers de distinction, le baron de Mortemer (5), qui commanda le contingent de cette contrée (6).

(1) Dernièrement la maison de Maynard ou Mesnard, originaire des environs de Talmont, en bas-Poitou, était représentée dans les chambres des pairs de France et d'Angleterre. Un membre de cette famille, surnommé *Poitou*, fut écuyer de Jean, duc de Berry et comte de Poitou, l'un des fils du roi Jean.

(2) On lit Fontenay dans les listes, mais cette ville appartenait au comte de Poitou, d'où vient son nom de Fontenay-le-Comte, c'est-à-dire au comte. Il s'agit plutôt, si c'est bien un Poitevin, du Sire de Frontenay, à présent Rohan-Rohan.

(3) Il y a eu en Poitou plusieurs branches de la maison de la Haye, toutes venant probablement de la Haye en Touraine, lieu renommé depuis par la naissance de Descartes. La branche la plus célèbre était celle de la Haye-Passavant, depuis long-temps éteinte, à laquelle les autres ont toujours voulu se rattacher. Une Yolande de la Haye épousa un duc de Nemours, de la maison d'Armagnac. La branche anglaise a plus tard joué un rôle assez marquant.

(4) La famille de Parthenay-l'Archevêque était une branche de l'illustre maison de Lusignan, dont elle avait retenu les armes, avec une différence. Elle possédait à peu près tout l'arrondissement actuel de Parthenay. Le nom de l'Archevêque venait à cette lignée d'un de ses membres, Gosselin, archevêque de Bordeaux, dont elle prit le nom de dignité pour les mâles, les femmes ne portant jamais que celui de Parthenay. La branche aînée finit du temps de Charles VII, et la dernière de la branche cadette fut la belle et spirituelle Catherine, duchesse de Rohan, la cousine et l'amie de Henri IV, près de laquelle le bon roi passa ses plus belles années, au château du Parc, en bas-Poitou.

(5) J'ai déjà parlé de la préoccupation du savant M. de Gerville, qui veut trouver des Normands dans tous les frères d'armes de Guillaume, à la conquête de l'Angleterre; il veut disputer au Poitou jusqu'à Hue (il est ainsi appelé dans une liste) ou Raoul de Mortemer, qu'il fait sortir d'une baronnie de haute-Normandie. Il est positif et aisé à prouver, par titres, qu'il venait de la ville de Mortemer en haut-Poitou, que sa famille continua même à posséder depuis la conquête. Après l'affaire du pont de Lussac, où Chandos fut tué par St-Martin, on porta inhumer ce guerrier dans l'église collégiale de Mortemer. Ainsi plus d'un souvenir de l'époque anglo-française se rattache à cette petite ville.

(6) Je signalerai encore une erreur évidente qui est échappée à M. de Gerville, et qu'il s'empressera d'autant mieux de reconnaître, qu'il suffit pour cela de recourir aux livres qui parlent avec détail de la maison de Lusignan. Il trouve un *Valens* dans la liste des conquérans; plus tard on voit Aymar de Valence sous Edouard 1er; ensuite sous Henri III, Edouard 1er et Edouard II, viennent les comtes de Pembroke, qui étaient de cette famille, jusqu'en 1323, à la mort d'Aymar de Valancé (ainsi écrit par M. de Gerville, peut-être est-ce une faute d'impression). C'est dans le château de Valence, près des bords de la rivière de Sienne ou sur la route de l'église de Vers à celle du Mesnil-Amand, que l'érudit écrivain normand croit pouvoir placer le berceau de la maison de Valence-Pembroke, qu'il fait descendre de ce Valens, qui était à la conquête. Or

Cette expédition présenta un aspect tout particulier. Des hommes nés dans les classes inférieures, des bourgeois des villes, des hommes de négoce, de simples cultivateurs, des artisans même, sentirent palpiter leurs cœurs, et éprouvèrent le désir de risquer leurs vies, de compromettre leur avoir, pour parvenir à des positions sociales plus élevées et devenir possesseurs des fiefs de l'Angleterre dont on leur offrait l'expectative. Empêchés, par la législation et par les mœurs d'alors, d'atteindre le but de leur ambition dans leur patrie, contrariés par les prééminences sociales existantes, mécontens de leur sort, ils demandèrent aux barons de la contrée l'autorisation de suivre aussi les chances de l'expédition annoncée, et ceux-ci leur permirent en général de s'attacher à eux. Pour s'équiper on les vit vendre ce qu'ils possédaient, et annoncer qu'ils attendaient tout de leur bonne fortune et qu'ils perdaient tout espoir de retour. Ainsi préparés à partir, d'autres plus riches donnaient à leurs amis ce qui leur restait, comme si l'Angleterre eût été une mine à exploiter, dont le produit ne pouvait être éventuel. Suivant leur position, leur avance ou leur capacité, les uns se faisaient cavaliers, les autres piétons, ou bien servans d'armes, comme on disait alors. De cette manière, les plus riches de la classe des non-nobles remplacèrent dans l'armée ceux des chevaliers qui, fortement

cette famille a une origine bien postérieure à cet événement. Elle est issue de Gui ou Guillaume de Valence (ainsi nommée d'une localité en haut-Poitou), l'un des fils de Hugues, comte de la Marche et d'Angoulême, et de la fameuse Isabelle d'Angoulême, la *comtesse-reine*, mariée d'abord à Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, qui l'avait enlevée à celui qui ne fut que son second époux. Gui de Valence ayant été attiré en Angleterre par Henri III, son frère utérin, fut inhumé à Westminster. Il avait épousé Jeanne de Montchaussy, fille et héritière du comte de Pembroke, dont il eut entre autres enfans Guillaume, dont parle Joinville, et Aymar de Valence, comte de Pembroke, qui fut vice-roi d'Ecosse, sous Edouard 1er. A la mort de Gui de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, en 1309, il prétendit inutilement à la possession, de ces provinces. Les armoiries de la maison de Valence-Pembroke données par M. de Gerville, d'après Banks, et qui sont : *barré d'argent et d'azur, à l'orle de merlettes de gueules*, deviennent une preuve à l'appui de ma proposition, car on y trouve, avec une variation, l'écusson des Lusignan.

On voit que comme Poitevin et chargé de la conservation des antiquités dans la province, j'avais à réclamer pour une famille poitevine, passée en Angleterre, et qu'on faisait encore normande par erreur.

attachés au sol de la patrie, crurent ne devoir leur sang que pour sa défense et non pour des querelles étrangères.

Le rendez-vous des troupes était en Normandie, à l'embouchure de la Dive, rivière qui se jette dans la mer entre la Seine et l'Orne. Le nom de Dive, qui rappelait aux Poitevins, même aux Angevins, les plaines fertiles d'au-delà du Thouet, arrosées par une rivière du même nom (1), ou le pays plus inégal non loin de la Vône (2), leur fit pousser quelques soupirs; mais le sacrifice était fait, l'armée entière s'embarqua, et les vents poussèrent sur la côte, jusqu'à Saint-Valery. Là il fallut jeter l'ancre et attendre plusieurs jours. Guillaume en profita pour dresser le rôle de toute son armée, assurer chacun qu'il aurait ce qui lui avait été promis pour son service, et recevoir même les hommages pour les terres à conquérir. Jamais peut-être un général partant pour faire des conquêtes n'avait annoncé, dès son début, une telle certitude de réussite, et le succès seul, complet et soutenu, pouvait justifier une conduite si extraordinaire, qui, autrement, eût paru empreinte d'une sorte de folie. Enfin on mit définitivement à la voile, par un temps favorable.

Le 26 septembre 1066, l'armée confédérée débarqua à Pevensey, près de Hastings, trois jours après que Harold, qui jouissait déjà de la couronne d'Angleterre, par le fait de la dernière volonté d'Édouard et comme l'élu des grands de l'état, eut défait les Norvégiens commandés par Tostig, son propre frère. Les vaisseaux anglo-saxons qui croisaient depuis longtemps pour rencontrer la flotte normande n'étaient que rentrés pour prendre des vivres et retourner à la mer; cet événement fut ce qu'il pouvait y avoir de plus heureux pour l'expédition.

(1) La Dive du midi est une rivière du Poitou et de l'Anjou, qui prend sa source à la Grimaudière près Moncontour, lieu fameux dans les guerres du moyen âge, et depuis par la bataille gagnée par le duc d'Anjou, depuis Henri III, sur les protestans. La Dive se jette dans le Thouet, après un assez long cours. De cette rivière au Thouet, il y avait anciennement un autre mode de succession que dans le reste de la province.

(2) La Dive du midi coule vers Coulié-Vérac et l'abbaye de Valenée, et passe à Rom, ancienne colonie romaine, sur la voie de *Limonum* (Poitiers), à la cité des

Ce fut peu de jours après, le 14 octobre 1066, que fut livrée la mémorable bataille d'Hastings, où Guillaume défit Harold et s'assura ainsi la libre possession de l'Angleterre. Il ne peut entrer dans mon plan de donner des détails sur un de ces événemens les plus marquans de l'histoire et qui n'arrivent même pas de siècle en siècle. Seulement je dois dire que l'armée victorieuse était divisée en trois corps. Au premier, placé à droite, étaient les hommes d'armes du Boulonais, du Ponthieu et pays adjacens; le second, formant la gauche, était composé de Bretons, d'Angevins, de Poitevins et autres auxiliaires; et au troisième corps, mis au centre, et à peu près tout normand, se trouvait l'intrépide Bâtard. Le second corps, qui contribua puissamment au succès, avait en tête, comme les autres, des fantassins à légère armure, vêtus de casaques matelassées et armés d'arcs longs de cinq à six pieds ou d'arbalètes d'acier. On y voyait aussi des archers à vêtemens courts, des cavaliers à coiffure de fer, couverts de tuniques de chausses-de-maille, et armés de lances pesantes et d'épées droites à deux tranchans. Le vicomte de Thouars, qui commandait cette aile gauche, ayant comme officiers principaux sous lui, pour les troupes poitevines, les barons de Mortemer et de Parthenay, et pour le surplus, les chefs des autres contingens, y fit des prodiges de valeur; avec ses quatre mille Poitevins il enfonça *la Tortue anglaise*. On appelait ainsi une sorte de cohorte, à l'instar des Romains, dont les soldats de l'extérieur se couvraient tout le corps de leurs boucliers, tandis que les combattans de l'intérieur se mettaient le bouclier sur la tête, seul point exposé, pour ainsi dire. Un fait d'armes aussi marquant décida de la victoire (1), et la possession de l'île en fut bientôt le résultat.

Poursuivant ses avantages, l'armée franco-normande était dans un camp près de Londres. Des provinces résistaient encore, et quelques chefs disaient que pour les soumettre plus

Santones (Saintes). On trouve dans ce lieu beaucoup de tombeaux antiques et des constructions romaines.

(1) Orderic Vital. LXXIV. — Malmesbury. LIII. — Chron. de Normand. — Roman du Rou.

aisément, il fallait que le Bâtard prît le titre de roi des Anglais. Guillaume savait cacher son ambition, quand la politique lui en faisait un devoir: et à des propositions qu'on lui fit de prendre la couronne, il répondit qu'il ne faisait la guerre que dans l'intérêt de ses frères d'armes, et que tout au moins le moment n'était pas venu de se faire proclamer roi. Cette dernière opinion était conforme, du reste, à la manière de voir des chefs normands. Cependant, un jour que tous les généraux et les principaux officiers étaient réunis, un seigneur fameux à la fois par sa bravoure et par son éloquence, dit Guillaume de Poitiers (1), Aymeri de Thouars, ayant par sa position à la fois indépendante et élevée une autre manière de voir que les habitans de l'ancienne Neustrie, que les vassaux de Guillaume, éleva la voix au moment où l'on discutait la grande question (2). « C'est supposer trop de modestie à des » gens de guerre, dit-il, que de leur demander avec l'expres- » sion du doute, s'ils veulent que leur chef soit roi, lorsqu'un » pareil honneur rejaillit toujours sur eux; des soldats ne » doivent pas être appelés à des discussions de cette nature, » et nos débats ne serviraient qu'à retarder ce que, dans la » réalité, nous souhaitons tous voir s'accomplir au plus tôt. Que » Guillaume soit roi! » L'armée entière parut se rendre à l'avis d'Aymeri. Quelques opposans n'osèrent point élever la voix; le jour du couronnement fut fixé, et il eut lieu peu après à Noël, dans l'église du monastère de l'Ouest ou de Westminster.

La conquête entière de l'Angleterre à peu près décidée,

(1) Guillaume de Poitiers, l'historien de Guillaume, peut aussi être revendiqué à un titre pour la province du Poitou. S'il n'y naquit pas, il fit ses études à Poitiers, car il est à remarquer qu'à toutes les époques, à dater même de la fin de la domination romaine, cette cité a toujours été un centre de lumières pour l'ouest de la France. Voir, à ce sujet, mon *compte rendu des travaux de la Société academ. de Poitiers*, lu à la séance publique du 26 mai 1830.

(2) Je ne puis concevoir M. Thierry, qui voit dans cette conduite franche et loyale d'un Poitevin, le style d'un flatteur ou d'un soldat à gages. Aymeri, souverain véritable d'une partie du Poitou, et dont les successeurs firent alternativement la paix et la guerre avec les rois de France et d'Angleterre, a été mal jugé par un écrivain dont je reconnai du reste le discernement habituel. C'est un motif de plus pour relever un jugement aussi hasardé.

Guillaume spolia sans distinction tous ceux qui avaient combattu contre lui, et même les établissemens ecclésiastiques, dont les titulaires ne lui avaient pas été favorables, de leurs possessions mobilières et immobilières, et il les partagea entre ses guerriers. On fit des listes de ceux qui avaient été tués, et leurs enfans furent privés de leurs héritages. Ceux qui avaient survécu à la défaite se trouvèrent trop heureux de conserver leur vie, et on alla jusqu'à dépouiller les natifs qui, n'ayant pas pris les armes, furent supposés en avoir eu au moins l'intention. Les enfans de ceux-ci, en cas où ils feraient preuve de dévoûment à la domination étrangère, furent seulement bercés de l'espoir de ravoir quelque chose par la suite des temps. Parmi les conquérans, les généraux eurent des contrées et des villes entières; les capitaines, des cantons étendus, des bourgs considérables et de beaux châteaux; les simples combattans, des terres, des habitations et des villages. L'arbre féodal, existant depuis des siècles dans les Gaules, fut implanté dans l'île asservie. Les conquérans les plus marquans furent des comtes ou tout au moins les lieutenans de ceux-ci, des vicomtes, les autres des barons, et les derniers, des chevaliers ou écuyers. Tous se trouvèrent nobles, qu'ils le fussent ou non auparavant, mais inégalement, et tous pourtant faisant partie de cette noblesse, qui était la distinction de la race étrangère et le résultat de la conquête. Ainsi ceux qui avaient fait hommage au camp de la Dive, pour les seigneuries à conquérir, en reçurent réellement l'investiture et en prirent possession. Un seul homme de l'expédition, l'histoire à bon droit a conservé son nom, Guilbert, fils de Richard, ne voulut rien de la confiscation. Il répondit aux offres d'une part assez considérable dans la dépouille des vaincus, qu'il n'avait fait que son devoir, en passant la mer à la suite de son suzerain, et qu'il ne lui restait plus qu'à franchir le détroit pour aller cultiver, sur le continent, son légitime et modique héritage. Un seul homme véritablement probe et désintéressé dans une armée si nombreuse et où se trouvaient tant de positions élevées, tant de princes et de grands seigneurs,

si riches de leur part dans le sol français! Pauvre humanité!

Ceux qui prirent le parti de demeurer dans le pays s'y marièrent bientôt, souvent en faisant violence aux femmes les plus riches, auxquelles ils ne manquaient jamais de s'attaquer. Ainsi se formèrent les classes les plus élevées de la nouvelle nation anglo-normande, par l'amalgame des descendans des vainqueurs et des vaincus. Les vainqueurs s'étaient emparés, par toutes voies, de la plus grande partie des héritages; ils eurent le pouvoir et ils le conservèrent. Les notabilités antérieures et anglo-saxonnes furent par cela même en déclinant, et à peu d'exceptions près, ces familles ne se trouvent plus que dans les classes inférieures de la société (1).

Six mois après la victoire d'Hastings, Guillaume se mit en mer pour retourner dans ses états du continent et y porter une partie de ses richesses mobilières, avant de terminer la conquête des provinces du nord et du sud de l'Angleterre. Quelques-uns des étrangers qui s'étaient attachés à sa fortune voyant le grand œuvre presque achevé, repartirent aussi pour leur pays; mais le plus grand nombre demeurèrent, pour avoir leur part dans le nouveau butin qu'on allait encore faire.

Averti que ses ennemis se réunissaient en force à l'extrémité de l'île conquise, le Bâtard précipita son retour et passa le détroit, dès le mois de décembre 1067. Enfin, après des combats multipliés avec les Saxons, et la lâche désertion de leurs alliés, les Danois, qui, pour une grosse somme d'argent, abandonnèrent la cause qu'ils s'étaient chargés de défendre, Guillaume demeura, en 1070, possesseur de toute l'Angleterre, sauf la partie montagneuse où les natifs se retirèrent et conservèrent leur langue, leurs mœurs et même leur indépendance (2).

La fin de la conquête fut le signal du départ des étrangers qui, riches dans leurs contrées, avaient conservé l'esprit de retour. Déjà depuis long-temps beaucoup d'Angevins, de Poite-

(1) Voir le passage de Robert de Glocester, dont M. Thierry a fait l'épigraphe de son Histoire de la conquête.

(2) Il s'agit ici du pays de Galles.

vins et de Bretons ressentaient le mal du pays, et désiraient se rembarquer, pour retourner chez eux (1). Guillaume n'avait même pu les retenir qu'en leur accordant une nouvelle part dans ses distributions. Enfin ces auxiliaires effectuèrent leur retour en France. Aymeri de Thouars fut de ce nombre. Il apporta dans ses états les riches dons que lui avait départis Guillaume-le-Bâtard, surnommé alors le conquérant à si juste titre; l'expédition toute récente de Barbastro en Espagne, dirigée contre les Sarrasins (2), n'avait rien produit en comparaison de ce qu'apporta, cette fois, le guerrier voyageur. Ces richesses consistaient particulièrement en monnaies d'or et d'argent, pour une somme énorme; en lingots, en vases et autres objets ciselés dans ces deux précieux métaux; en coupes à boire des Saxons, formées de cornes de buffles, richement ornées. Mais ce qui étonna davantage en Poitou, ce furent les étoffes brochées à l'aiguille, art particulier alors aux dames anglaises et encore inconnu sur le continent. Armengarde, vicomtesse de Thouars, de l'illustre maison de Mauléon (3), ne se lassait pas d'examiner avec attention ces riches tissus, et elle entreprit de les imiter. Le vicomte finit par faire hommage des objets les plus riches et les plus précieux qu'il avait apportés de son expédition, aux principales églises de ses états, et notamment à celle de Saint-Jean-l'Évangéliste de la Chaise-le-Vicomte, dont il n'avait pu finir la construction, qu'en vendant chèrement un missel, par lui enlevé de vive force à l'abbé de Saint-Florent de Saumur (4). Les vicomtes de Thouars habitaient le château de la Chaise-le-Vicomte depuis

(1) Orderic Vital.

(2) L'expédition d'Espagne qu'entreprit Gui-Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, et à laquelle prit une grande part le vicomte de Thouars, eut lieu en 1062 ou 1063. Dans le Poitou on considéra la prise de Barbastro comme un fait d'armes si intéressant qu'il servit à désigner l'année dans laquelle il avait eu lieu. Aussi on lit dans plusieurs chartes: *Acta sunt hæc tempore quo comes Pictaviensis cepit Barbastam.* Voir les chroniques de Maillezais, de Barcelonne, Alberic de Trois-Fontaines, et Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, qui place cet événement trop tard.

(3) La maison de Mauléon, dont était sorti le troubadour Savary, a fini par se fondre dans celle de Thouars.

(4) J'ai trouvé la mention du vol de ce missel, dans l'histoire manuscrite de St-Florent de Saumur.

que le château de Thouars avait été incendié, en 1042, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou (1), dans une guerre qu'il faisait au possesseur de la vicomté.

Les sires de Parthenay et de Bressuire ne firent pas non plus d'établissemens en Angleterre; ils se contentèrent aussi de richesses mobilières, et améliorèrent ainsi leur existence, dans leur propre pays. Quelques Poitevins, et ils sont en général attachés au sol de la patrie, arrivèrent sur le continent avec leurs suzerains du Thouarsais et de la Gâtine, et gorgés comme eux des dépouilles des Anglo-Saxons.

Ces exemples ne furent pas généralement suivis. Beaucoup de Poitevins, des Angevins et des Bretons de la rive gauche de la Loire, demeurèrent en Angleterre, et s'y fixèrent définitivement. Parmi eux on remarqua Raoul de Mortemer, qui s'était particulièrement distingué à Hastings; Guillaume lui dut de plus la possession des provinces du Nord-Ouest, joignant le pays de Galles, qu'il assura au prince normand, en faisant prisonnier Edric, dit le Sauvage, des nombreux biens duquel il s'empara, d'après un jugement de son conseil de guerre. Le sire de Montaigu resta dans l'île et y eut un établissement splendide, qui conduisit sa postérité au plus haut rang. Maynard demeura pareillement, et obtint des terres considérables, avec le titre de vicomte, qui valut la pairie à ses descendans. Ces familles et d'autres encore ne finirent pas pour cela en France. Un puîné de la maison de la Haye, dont le nom fut converti en celui de *Hay*, ne revint pas non plus, ainsi que quantité d'autres guerriers, nobles avant la conquête, et qu'il serait trop long d'indiquer.

Comme on l'a déjà dit, les non-nobles de l'expédition furent élevés à la dignité de gentilshommes, en restant attachés aux seigneurs qu'ils avaient suivis. Lorsque ceux-ci devinrent les grands de la couronne anglo-normande, les premiers reçurent des possessions susceptibles de les soutenir dans leur nouveau rang. Alors ils prirent presque tous les noms des lieux d'où ils étaient venus, en les prononçant à la manière de leur patrie

(1) La Chaise-le-Vicomte, *casa vicecomitis*, est à deux lieues de Bourbon-Vendée.

d'adoption. Aussi des particuliers, de naissance obscure, peut-être de Saint-Maur-sur-Loire, de Saint-Florent-de-Montglone, de Saint-Amand-sur-Sèvre, de Saint-Philbert-de-Grandlieu ou du Pont-Charrault, de Saint-Denis-du-Payré ou de la Chevace, de Saint-Quentin-en-Mauge, de Saint-Aubin de Baubigné, du Plain ou le Cloucq, de Saint-Léger-de-Montbrun, de Mautravers, de Mouchamps, de la Pommeraye-sur-Sèvre ou sur Loire (1), ne multiplions pas davantage les indications, devinrent de nobles Anglais, en soumettant les noms de lieux à l'inflexion de voix usitée dans l'île.

Bien des années après la conquête de l'Angleterre, les émigrations du continent, pour ce pays, continuèrent d'une manière à étonner. On y allait comme dans une contrée nouvellement conquise et inhabitée où s'établit une colonie. Des familles entières y passaient et recevaient des terres et des habitations de la munificence de Guillaume, qui ne se lassait pas de dépouiller les vaincus, et dont le but évident semblait être de changer l'ancienne population, en y substituant une nouvelle. Les mendians non valides affluaient surtout, on les recevoit sans difficulté, et l'histoire n'a pas dédaignée de constater la venue de Basse-Bretagne d'un nommé Guillaume, avec sa femme Tifaine, sa servante Maufa et son chien Hardi-Gras (2). C'était la pauvreté même, sans moyen de pourvoir en aucune manière, même par son travail, à la nourriture des êtres qui venaient de passer le détroit, et néanmoins il fut aussi bien accueilli que les autres, car on lui donna la seigneurie de Cognisloge. Les nouveaux venus recevaient même parfois des mo-

(1) Il serait aisé d'appliquer, ainsi que l'a fait M. de Gerville pour la Normandie, presque tous les noms des conquérans de l'Angleterre, aux seigneuries d'une province. Mais comme force gens de basse condition concoururent à cette entreprise, et changèrent, par suite, de position sociale, il en résulte qu'on doit chercher ailleurs que dans les vieux châteaux, le berceau d'une partie de la noblesse anglo-normande. D'un autre côté, le défaut de données positives sur l'origine de ces hommes obscurs en France et illustrés depuis par leur concours à l'expédition de Guillaume-le-Bâtard, ainsi que la similitude des noms de beaucoup de paroisses, même dans une seule province, empêchera à jamais de pouvoir retrouver le point de départ, sur le continent, de nombre de familles qui brillent aujourd'hui au premier rang de l'aristocratie anglaise.

(2) *Hearne, prefatio ad fordani histor.*

nastères et des églises, car le clergé du pays n'était pas plus ménagé que les autres habitans, et on voulait aussi établir un clergé nouveau. Par suite de cette idée, Guillaume de la Heuse, originaire de l'Anjou, qui avait été de la première expédition, ayant obtenu une église bien dotée, y appela des moines de St-Florent de Saumur, qui s'empressèrent de passer la mer pour en prendre possession. Il en résulta qu'un monastère des bords de la Loire et du Thouet, devint possesseur de plusieurs prieurés et d'un énorme revenu outre-mer.

Il n'est pas tout-à-fait hors de mon sujet, puisque c'est une suite de la conquête, quoique un peu éloignée, de me reporter plus d'un siècle après, pour indiquer l'influence des Poitevins à la cour de Jean-sans-Terre. Un auteur anglais (1) les représente comme plus propres à faire des courtisans que les Normands d'origine. Toujours est-il qu'ils supplantèrent ceux-ci, pour les offices et pour les fiefs à la disposition du roi, qui fit de plus épouser à plusieurs de riches héritières, et adjuger à d'autres la gestion des biens d'orphelins opulens, moyen alors en usage pour faire fortune. Cette préférence indisposa les barons anglo-normands, d'autant plus que les nouveaux venus se montrèrent fort âpres. Il en résulta, dans l'île, une aversion décidée contre les Poitevins, et il éclata même une insurrection, contre laquelle le prince voulut sévir, en mettant à la tête de son armée Savary de Mauléon, un des principaux seigneurs du Bas-Poitou, guerrier et troubadour. Bientôt Jean-sans-Terre fut obligé de souscrire aux demandes qui lui étaient faites par ses sujets; et de là l'origine de cette grande charte, base des libertés publiques en Angleterre.

Plus tard, sous Henri III, les Poitevins revinrent en grand nombre à la cour d'Angleterre, avec leurs compatriotes, les frères utérins du roi, fils comme lui de la comtesse-reine. Leur faveur fut la même que sous le roi Jean, et il fallut une nouvelle guerre civile pour éconduire ces étrangers.

La manie des conquêtes est funeste pour les états qui les entreprennent. Celle de l'Angleterre priva la France en général, et

(1) Math. Paris.

le Poitou en particulier, d'une partie de sa population (1). Les richesses extraordinaires que rapportèrent ceux qui revinrent sur le sol de la patrie, ne furent qu'une faible indemnité de la perte soufferte, en hommes, par le pays. Mais la possession de l'Angleterre, par Guillaume-le-Bâtard, eut un autre résultat, bien autrement déplorable pour les provinces françaises. Le prince normand, devenu roi d'une île qui influe tant aujourd'hui sur les destinées du globe, conserva ses états du continent. De cette manière, des insulaires, jusque-là étrangers aux affaires de la France, furent appelés à y prendre une part active. Alors cessa, relativement à la terre ferme, cet état d'isolement d'un peuple placé au milieu de la mer; alors, au contraire, s'établirent ces points de contact si fâcheux pour les deux puissances qui devinrent, d'après cela même, nécessairement ennemies. Ce fut là le commencement de cette rivalité séculaire qui coûta tant de sang aux deux états, et devint encore plus vive, plus compliquée, susceptible même d'amener des efforts multipliés et extrêmes, par l'avénement à la couronne d'Angleterre de la maison de Plantagenêt, dans la personne de Henri II, et par le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec ce prince, par suite de la répudiation la plus impolitique (2).

De la Fontenelle.

(1) Dans l'*Histoire des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine*, que je livrerai à l'impression dans quelques mois, je parlerai des premiers résultats de l'expédition de Guillaume-le-Conquérant, relativement aux provinces de la Loire aux Pyrénées.

(2) Cet article a déjà été inséré dans la *Revue Normande*, 4e cahier de 1830, et il est réimprimé ici sans additions, sauf quelques mots dans la note relative à la maison Talbot. J'ai cru devoir agir ainsi, parce que mon travail a occasioné une réclamation de la part de M. de Gerville, que je donnerai en même temps que ma réponse. M. Leprévost a aussi écrit au directeur de la *Revue Normande*, à l'égard de la maison de Mortemer, qu'il croit être d'origine normande, et j'imprimerai sa lettre, en donnant à la suite mes moyens de défense contre l'attaque à la fois érudite et polie de ce savant.

DESCRIPTION
DU
TOMBEAU DU PRINCE-NOIR
A CANTORBÉRY (1).

J'ai vu, mon cher Eugène, à Cantorbéry, dans le chœur de l'église métropolitaine, le tombeau du fameux Prince-Noir. C'est un assez élégant sarcophage de marbre gris. Sur la base, s'observent les armes de France et d'Angleterre, écartelées dans les mêmes écussons, et disposées alternativement autour du monument, avec les trois plumes qui accompagnent la devise du prince de Galles. Cette devise, enlevée avec la vie au roi de Bohême, aveugle et déjà vieux, à la bataille de Crécy, est ici suivie du mot *houmont*, dont la signification m'est inconnue. Je ne puis concevoir qu'Édouard ait attaché autant d'importance à cette espèce d'assassinat, et qu'on conserve d'âge en âge, avec une espèce d'ostentation, le trophée d'une pareille victoire. Mais je ne m'occupe point aujourd'hui du caractère national des Anglais. Continuons. Ces écussons, originairement au nombre de douze, sont maintenant réduits à sept : deux à la tête du sarcophage, deux autres du côté du nord, et trois du côté du sud. Une plaque en laiton doré, des mêmes dimensions que le dessus du tombeau, le recouvre en entier, et porte en relief l'image du prince. Il est représenté armé de toutes pièces, les bras croisés sur la poitrine, et la figure découverte. Sa tête repose sur un casque, ayant pour cimier un léopard couronné, au cou duquel est un lambel à trois pointes. Ce casque fut jadis décoré de pierreries vraies ou fausses, dont il ne reste plus que les chatons. Il est orné d'une couronne de chêne. La figure du prince, qui n'offre rien de remarquable, porte des moustaches. Sur la cotte de mailles est sa cotte d'armes avec les écussons

(1) Extrait de lettres manuscrites sur l'Angleterre. Voir, plus avant, l'article relatif à la notice sur M. de Saint-Amans, par M. Chaudruc de Crazannes.

de France et d'Angleterre. Les pans de cette cotte d'armes sont serrés autour du corps par une ceinture émaillée, où l'on voit des têtes de léopard, et un lion qui sert d'agrafe. Les gantelets m'ont paru singuliers ; ils offrent des pointes d'acier sur toutes les jointures ou articulations des doigts. Les cuisses et les jambes sont couvertes d'armures : celles des jambes représentent assez bien les guêtres qu'on porte de nos jours. La chaussure, formée de pièces de métal en recouvrement, est terminée par une pointe excessivement allongée. Les éperons se distinguent aussi par les dimensions extraordinaires de leurs molettes. Les pieds de l'effigie reposent sur une lionne accroupie ; au côté droit est une épée posée à plat, dont la poignée porte à l'extrémité une tête de lion émaillée sur un fond bleu. Cette épée se suspendait à sa ceinture par un crochet qu'on y remarque.

Le dais, de bois sculpté, qui surmonte le monument, offrait autrefois la figure du Christ, *peinte au naturel*, dit un auteur ; elle est maintenant effacée. Les quatre évangélistes, avec leurs attributs ou symboles, se distinguent encore aux quatre coins du dais, et, comme vous devez l'imaginer, ne serviraient pas de modèle à nos artistes. Au-dessus du dais pendent, avec le véritable casque du prince, sa cotte d'armes de velours noir, le fourreau de son épée, chargé des écussons de France et d'Angleterre en broderie, et ses gantelets. On dit sa cotte d'armes piquée avec du coton. Il serait curieux de le vérifier. Quant à l'épée du héros, elle fut enlevée par Olivier Cromwell, et s'est perdue. Son bouclier est attaché à l'un des piliers du chœur, près du monument : il avait des anses dont les vestiges sont encore visibles.

L'épitaphe, gravée sur une plaque de bronze, est en vers et en vieux français, dans le style à peu près du roman de la *Rose*. Je n'ai point eu le temps de la copier : on peut la voir fidèlement rapportée dans l'ouvrage de M. Gough sur les monumens sépulcraux (1), d'après la communication qui lui en avait été donnée par feu M. Jackson, de Cantorbéry.

J.-F. Boudon de Saint-Amans.

(1) Page 237.

JEANNE GREY,

REINE D'ANGLETERRE.

Les historiens n'ont consacré que quelques pages à la mémoire de Jeanne Grey. Son règne de neuf jours ne pouvait, en effet, tenir une grande place dans l'histoire. Sa vie aussi fut courte, elle mourut à 17 ans, mais elle périt innocente sur un échafaud : son courage et ses malheurs l'ont rendue célèbre. La postérité s'est souvenue de cette jeune femme, qui descendit avec joie du trône où elle était montée en pleurant, et qui, supérieure à la mauvaise comme à la bonne fortune, se fit admirer par ses geôliers et pleurer par ses bourreaux.

Quoique née près du trône, Jeanne Grey n'y semblait point appelée par sa naissance; mais sa destinée était d'être reine : une révolution se fit pour qu'elle régnât; n'importe pendant quel temps.

Henri VIII ne s'était point dissimulé en mourant que son fils, Édouard VI, vivrait peu. Il mourut en effet à 16 ans, regretté du peuple, comme le sont la plupart des rois qui meurent jeunes. Après la mort d'Édouard VI, l'ordre de succession qu'un parlement docile aux volontés de Henri VIII avait autorisé ce prince à établir, appelait à la couronne Marie, et à son défaut Élisabeth, toutes deux filles de Henri VIII, toutes deux déclarées bâtardes par acte du parlement, mais, sur un nouveau caprice de leur père, solennellement réhabilitées et reconnues aptes à régner. Ce règlement de succession prévoyant le cas où Marie et Élisabeth viendraient à mourir sans enfans, disposait de la couronne en faveur de la postérité d'une des sœurs de Henri VIII, d'abord épouse de Louis XII, puis après la mort du bon roi, qui mourut, dit-on, pour l'avoir trop aimée, remariée au marquis de Dorset. Jeanne Grey était

petite-fille de cette marquise de Dorset. On voit qu'elle était loin encore de la couronne, et qu'il fallait même, pour qu'elle y arrivât, que des chances peu probables vinssent à se réaliser. Mais un ambitieux crut avoir besoin de son nom pour régner, il la fit reine.

Cet ambitieux était le duc de Northumberland. Pour préparer les voies à son ambition, il avait d'abord, en homme qui ne s'effraie pas d'un crime utile, perdu l'un par l'autre les deux Seymour qui, placés près du roi, leur neveu, par leur rang et leur naissance, pouvaient lui disputer la confiance du jeune Édouard. Après que par ses conseils, le duc de Sommerset, régent du royaume, eut obtenu du parlement, sans aucun motif, la condamnation à mort de Thomas Seymour, son frère, on avait vu Northumberland, profitant doublement du crime qu'il venait de faire commettre, enlever au duc de Sommerset lui-même, sous prétexte de venger ce meurtre juridique, la régence, et bientôt la vie. Toutefois il s'était d'abord assuré la fortune du duc, en le forçant à marier sa fille avec l'un des fils de celui qui allait le livrer au bourreau.

Ainsi délivré de ses concurrens, et maître désormais d'un roi enfant, d'autant plus facile à dominer, que la maladie avait affaibli son esprit et qu'il sentait sa fin prochaine, Northumberland songea à faire entrer à la fois dans sa famille Jeanne Grey et la couronne. Il obtint pour son quatrième fils, lord Guilford, la main de la jeune fille du duc de Suffolk, et, croyant travailler pour soi, il s'appliqua à rapprocher du trône l'épouse de son fils. Chaque jour il excitait contre l'ardent catholicisme de la princesse Marie le zèle non moins ardent d'Edouard pour la réforme. Il rappelait cette tache de bâtardise qu'un acte solennel avait imprimée à Marie, ainsi qu'à sa sœur Elisabeth... Le jeune prince céda. L'ordre de succession établi par son père fut changé, et Jeanne Grey appelée au trône, au détriment des deux filles de Henri VIII.

Toutefois il fallait que ce nouveau règlement reçût une forme solennelle. Le conseil fut convoqué pour dresser les lettres-patentes. Alors on vit qu'il n'y a pas d'âme si bassement

servile, dans laquelle ne puisse se rallumer quelque étincelle de courage et d'honneur. Parmi ces conseillers de Henri VIII, qui s'étaient montrés si dociles aux caprices cruels de leur maître, et dont la complicité complaisante courait au-devant de ses injustices, des hommes se trouvèrent qui osèrent remontrer l'illégalité du nouvel ordre de succession. « Le parlement, disaient-ils, avait consacré le règlement du feu roi, et la peine » de mort avait été portée contre quiconque proposerait de le » changer. »

A la vérité, qu'était-ce que le parlement sous Henri VIII? Mais, soit que la terreur qu'avait inspirée le despote lui eût survécu, et qu'on craignît de défaire son ouvrage même après sa mort; soit amour pour Marie, haine contre Northumberland; soit même, sans autre motif, qu'on se lasse à la fin d'être injuste, ces hommes auxquels il semblait qu'on pouvait tout demander, firent comme si on les eût outragés, en leur proposant de s'associer à une injustice. Ils repoussèrent les promesses, ils dédaignèrent les menaces, et la difficulté semblait insurmontable, quand on la vit s'aplanir devant une de ces transactions qui donnent les avantages de la soumission, sans faire perdre les honneurs de la résistance. Pour triompher de ces âmes romaines, on expédia une commission qui leur enjoignait de dresser les lettres patentes, et pour les rassurer contre les suites de leur obéissance, on leur donna en même temps des lettres de grâce. Tous se rendirent à cet accommodement. Un seul résista : Marie, devenue reine à son tour, l'en récompensa en le persécutant.

Tout était désormais réglé, il n'y avait plus qu'à laisser mourir Edouard. Edouard mourut. Les historiens remarquent qu'on éloigna de lui ses médecins pour le livrer aux soins d'un empirique. Ils disent que les Northumberland seuls l'approchaient, et que sa mort vint plus tôt que ne semblait l'indiquer la marche naturelle de sa maladie. Etait-ce redoublement du mal, ou bien impatience de Northumberland ?..... Toujours on accuse de quelque autre crime, l'homme qu'on sait en avoir commis un. La première peine du méchant est peut-être

d'être calomnié, et de n'avoir plus le droit de se plaindre de la calomnie.

Cependant Jeanne Grey ignorait toutes les intrigues ourdies en son nom. Elle avait toujours eu le goût le plus vif pour l'étude, et, dès son enfance, ses rapides progrès dans les sciences et les lettres l'avaient fait remarquer des savans. Un jour, pendant que sa famille prenait le plaisir de la chasse, on la trouva lisant *le Phédon* dans la langue même de Platon : elle avait alors 14 ans. Elle possédait, si l'on en croit ses biographes, le français, l'italien, le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Mais surtout elle était aimable et douce, et sa beauté relevait encore l'éclat de son esprit et la bonté de son cœur.

Pendant qu'elle vivait dans la retraite, heureuse de ses goûts simples et de l'obscurité de sa vie, Northumberland vint lui apprendre qu'elle était reine. L'image de la royauté ne la séduisit pas. Elle sembla deviner combien lui coûterait cette couronne qu'on voulait lui imposer, et pendant aussi longtemps qu'elle put, elle la repoussa. Mais quand elle vit ses larmes inutiles, et qu'aux sollicitations intéressées de Northumberland, le duc de Suffolck, son père, et le jeune époux qu'on lui avait donné, furent venus joindre leurs prières, elle comprit qu'il fallait céder, et se résigna au trône, comme, quelques mois après, à l'échafaud.

C'était l'usage que le nouveau souverain passât à la tour de Londres les premiers jours qui suivaient son avénement au trône. Northumberland l'y conduisit et l'y fit proclamer reine. Jeanne Grey ne devait pas régner hors de cette prison. Neuf jours après, Marie, victorieuse sans avoir combattu, voyait Northumberland à ses pieds, et l'on venait dire à Jeanne Grey qu'elle n'était plus reine. Jeanne reçut cette nouvelle avec la joie la plus vive. Elle croyait qu'on ne la déchargeait de la couronne que pour la rendre à ses livres et à ses innocens plaisirs. Mais Marie était fille, et en cela, fille légitime de Henri VIII, elle ne pouvait oublier de se venger.

Cependant elle sembla d'abord mettre toute sa vengeance à retenir sa rivale prisonnière, soit qu'elle prît pitié de son in-

nocence, soit plutôt qu'elle craignît de mécontenter le peuple, en ensanglantant le règne qui commençait. Mais quand, après sept mois de captivité, il semblait que Jeanne était assez punie d'avoir servi d'instrument à un ambitieux, Marie, qui s'était aguerrie sur le trône, la fit condamner à mort, ainsi que le duc de Guilford, son mari.

Il était dans la destinée de Jeanne Grey d'être toujours victime des fautes de ses parens. Le duc de Northumberland, son beau-père, l'avait conduite au pied de l'échafaud; son père, le duc de Suffolk, l'y fit monter. Une révolte, à laquelle Suffolk se trouva mêlé, fut le prétexte dont on se servit pour la condamner à mort. Jeanne Grey, étroitement renfermée dans la prison de la Tour, n'avait pu recevoir aucun avis de cette révolte, qui d'ailleurs s'était faite dans l'intérêt d'Elisabeth, plutôt que dans le sien; mais l'occasion parut bonne: le père était coupable; la fille fut punie de mort (1).

Jeanne Grey sut qu'il ne lui restait que quelques jours à vivre, et ne songea plus qu'à bien mourir.

En ces temps de passions religieuses, ce n'était pas tout de tuer ses rivaux dans ce monde, il fallait encore sauver leur âme dans l'autre. Jeanne Grey était attachée à la réforme; Marie, fougueuse catholique, voulut la convertir. Quelques années plus tard, on vit de même Elisabeth, dans son zèle ardent pour la réforme, entreprendre de convertir Marie Stuart au pied de l'échafaud. Comme elle n'attendait plus que le bourreau, Jeanne vit arriver le confesseur de la reine, qui demanda un sursis de trois jours pour argumenter plus longuement, quoiqu'elle le priât de la laisser mourir en paix.

Enfin l'heure du supplice arriva. Séparé d'elle depuis sept mois, quoique dans la même prison, son jeune époux, qui allait, aussi lui, mourir, voulut la voir une dernière fois; elle refusa cette entrevue qui pouvait amollir leurs âmes. Il la vit cependant en passant sous ses fenêtres au moment où on le conduisait à l'échafaud, et ils se donnèrent une dernière marque d'affection. Quelques instans après, Jeanne vit repasser le ca-

(1) Le duc de Suffolk fut aussi condamné. Il fut exécuté onze jours après sa fille.

davre sanglant de son époux. Elle demanda comment il était mort; on lui répondit qu'il était mort avec courage. Elle parut joyeuse et marcha à son tour à l'échafaud.

Elle désira parler au peuple; on le lui permit. Alors, s'adressant aux *bonnes gens qui étaient venus pour la voir mourir*, elle leur dit qu'elle méritait la mort pour avoir, quoique sans volonté coupable, touché à la couronne, qui est chose sacrée. Elle s'accusa d'avoir *trop aimé soi-même et le monde*, et demanda qu'on priât Dieu pour elle. Après cela, se tournant vers le bourreau qui lui demandait pardon, elle lui *pardonna volontiers*, puis elle lui dit: « *Je vous prie, dépeschez vîtement.* »

Ainsi périt Jeanne Grey, le 12 février 1554. Le jour de sa mort fut pendant long-temps un jour de deuil. On l'appela *le lundi noir*. Un historien contemporain raconte que Dieu punit, dès ce monde, le juge qui avait rédigé la sentence. Ce juge devint fou, et toujours il se croyait poursuivi par l'image de Jeanne. Comme alors en toutes choses on voyait d'abord l'intérêt religieux, et que chaque religion, tour-à-tour persécutée, venait reconnaître ses saints au pied de l'échafaud, comme on reconnaît ses morts après une bataille, la réforme s'empressa de mettre Jeanne Grey au nombre des martyrs. Il est vrai, si l'on en croit quelques historiens, qu'on lui offrit la vie à condition qu'elle changerait de religion, et qu'elle refusa.

Un autre culte lui a été rendu: c'est celui des beaux-arts. En France comme en Angleterre, la poésie a célébré sa beauté, ses talens précoces. Elle a admiré ses vertus et pleuré sur ses malheurs. La peinture aussi lui devait un hommage: un de nos meilleurs peintres, M. Paul Delaroche, vient de représenter, sur la toile, les derniers momens de Jeanne Grey. Tout ce qui, dans les récits de l'histoire, émeut le cœur, élève l'âme, appartient au peintre et au poète; à eux surtout les nobles et touchantes infortunes.

Il restait à réunir le petit nombre d'écrits dont Jeanne Grey est l'auteur. M. Edouard Frère, membre de la société libre d'émulation de Rouen et de la société des antiquaires de Normandie, a publié, en 1832, sous le titre de *Fragmens littéraires*

de lady Jeanne Grey, reine d'Angleterre, traduits en français (1), une brochure où l'on trouve, à la suite d'une intéressante notice sur la vie de Jeanne et ses derniers momens, tout ce que l'on a pu recueillir de ses écrits : des dissertations ou conférences religieuses ; trois épîtres latines à un pasteur de Zurich, dont elle exalte, avec enthousiasme, la vertu et le savoir ; les lettres qu'elle écrivait de sa prison à son père et à sa sœur; une prière qu'elle composa peu d'instans avant sa mort ; enfin quelques lignes que lui demanda le lieutenant de la tour au moment où elle allait à l'échafaud.

Parmi les fragmens qu'a recueillis M. Frère, les conférences religieuses et les lettres du pasteur de Zurich peuvent donner une idée de ce que Jeanne Grey serait devenue, comme savante, si on l'eût laissée vivre ; mais plus d'un lecteur préférera ceux de ses écrits où son cœur paraît plus que son esprit, et où elle se laisse voir avec tout ce que le ciel lui avait donné de douceur, de résignation, de vive et sincère piété. Nous n'éprouvons aujourd'hui qu'une admiration assez froide pour ces merveilles d'érudition qui excitaient l'enthousiasme du 16e siècle; mais nous sommes vivement émus des malheurs d'une jeune femme que nous voyons sacrifiée à l'ambition de sa famille, et se dévouant en victime qui connaît son sort, puis consolant les auteurs de son infortune, marchant à la mort sans ostentation de courage, mais avec une résolution modeste, et quand elle est sur l'échafaud, s'accusant elle-même devant le peuple, de peur qu'il n'accuse celle qui la fait mourir.

Je ne sais rien de plus touchant que cette lettre à son père : « Mon père (2), quoiqu'il ait plu à Dieu de se servir de » vous pour abréger ma vie, quand il vous appartenait de la » prolonger, je vous assure que je me soumets avec tant de » résignation à cet ordre, que j'adresse à Dieu plus de re- » mercîmens sincères pour avoir avancé le terme de mes » tristes jours, que s'il mettait en mon pouvoir le monde en-

(1) Un vol. in-8o. Rouen. Frère.
(2) Traduction de M. Frère.

» tier, avec la faculté de prolonger ma vie à mon gré..... » Et ce qu'elle écrivait à sa sœur, la nuit qui précéda son exécution, *pour lui apprendre à bien mourir !*..... Leçon sur le tombeau, faite au moment d'y descendre !

Mais rien ne prouve mieux l'état de son âme que cette dernière prière où s'épanche sa piété : « O toi, le Dieu et le » père de ma vie ! daigne écouter une pauvre femme qui n'a » de refuge qu'en toi, au milieu de ses inquiétudes et de ses » misères... » C'est un mélange touchant de craintes et d'espérances. Elle a confiance dans la miséricorde, mais la justice l'effraie ; elle craint de n'avoir pas assez souffert, mais résisterait-elle à de plus fortes souffrances? « Seigneur, au milieu » des épreuves de la vie, quoiqu'il soit juste de nous at- » tendre à recevoir parfois des avertissemens de l'adversité.... » encore as-tu dit que tu ne souffrirais pas que nous fussions » éprouvés au-delà de nos forces. Sois donc clément, je t'en » supplie, à l'égard d'une misérable créature... Que ta volonté » soit faite en toutes choses, et afflige-moi par tous les » moyens que tu jugeras convenables; mais, en même temps, » revêts-moi de ton armure, je t'en supplie, grand Dieu !... » Comme cela est bien de cette jeune femme qui se sentait faible malgré tout son courage, et qui, craignant qu'au dernier moment le cœur ne vînt à lui faillir, disait au bourreau : « Je » vous prie, dépêchez vîtement ! »

La dernière ligne qu'elle écrivit fut celle-ci : « Le jour de notre mort est meilleur que celui de notre naissance. »

NICIAS GAILLARD,
Avocat-général.

Bulletin Bibliographique.

L'intention des rédacteurs de cette Revue est de rendre compte exactement des ouvrages publiés ou à publier, et même des travaux manuscrits qu'on pourra découvrir, tous susceptibles d'entrer dans le cadre qu'on a tracé ; plus que cela, on s'occupera aussi des romans, des pièces de théâtres, des poésies ou autres ouvrages d'imagination dont le sujet sera pris dans l'époque anglo-française, ou se rattachant d'une manière quelconque à cette série de temps, ou aux points de contact entre les deux nations. Si, dans quelques parties de ces travaux, la vérité historique se trouve tronquée, on ne manquera pas de relever ces inexactitudes. Comme on le voit, c'est d'une manière large qu'on trace les limites à assigner à la partie de la littérature qu'on se propose d'examiner trimestriellement, et dès-lors les matériaux seront abondans.

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE *sur M. de Saint-Amans, par* M. LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES, *ouvrage vendu au profit de la souscription du monument Saint-Amans.* Agen, imp. de P. Noubel, 1832, in-8. de 68 p., et l'avant-propos avec le portrait lithographié de M. de Saint-Amans, peint par son fils.

Peu d'hommes ont eu une vie plus remplie que Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans, né à Agen, le 24 juin 1748, et mort le 28 octobre 1831. Ses travaux littéraires et scientifiques furent excessivement nombreux. Il s'occupa d'histoire naturelle et plus encore d'archéologie et d'histoire. Comme le dit le savant auteur de la notice, on peut lui attribuer ce que Cuvier disait de lui-même : *Il se délassait d'un travail par un autre.*

Dans cette longue série d'écrits énumérés et jugés par M. de Crazannes, nous ne parlerons ici que des articles qui entrent dans le cadre de ce recueil, et pourtant ils seront encore assez nombreux. 1° M. de Saint-Amans, s'étant adonné d'une manière particulière à l'étude de la langue et de la littérature anglaise, fit, dès son début, une traduction libre, ou plutôt une imitation de la *Médée* de Richard Glover. Ce travail fut in-

séré dans le VIIIe volume de la traduction du théâtre anglais, par la baronne de Vasse (1). 2° *Trois notices sur quelques monnaies anciennes, trouvées dans les environs d'Agen.* On y parle de plusieurs pièces anglo-françaises, notamment d'un *salut* et d'un *esterlin d'or*, ou *noble*. A l'occasion de cette dernière pièce, de même que pour une pièce d'or du Prince-Noir frappée à Bordeaux, et plus particulièrement encore pour celle-ci, on relève des inexactitudes de Venuti dans la description et la gravure. On donne aussi le type d'une seconde pièce du même auteur, frappée en Guienne et restée jusque-là inédite. Dans la seconde notice se trouve une lettre écrite d'Angleterre par l'auteur et contenant la description du tombeau du Prince-Noir, dans le chœur de l'église métropolitaine de Cantorbéry. On a cru devoir imprimer ce document dans la Revue (2). 3° *Deux autres lettres sur l'Angleterre*, insérées, avec les notices dont on vient de parler, dans les mémoires de la société académique d'Agen (3). Ces deux missives parurent si importantes lorsqu'elles parurent, que M. Malte-Brun les inséra dans les *Annales des Voyages* (4). Elles traitent du vieux *Sarum*, aujourd'hui Salisbury et du Stonehenge. 4° *Notices sur quelques châteaux et autres édifices, monumens appartenant au moyen âge.* 5° *Notice descriptive de plusieurs sceaux inédits du moyen âge, particulièrement des 12e, 13e et 14e siècles, relatifs à l'histoire de l'Agenois, et d'autres objets découverts dans le département de Lot-et-Garonne.* L'auteur de la notice indique comme un des plus beaux et des plus curieux entre les sceaux recueillis par M. de Saint-Amans, le sceau du Prince-Noir à l'usage du juge sénéchal *de Grande-Castrum*, aujourd'hui Puymirol. Il note aussi le grand sceau de la *ville et commune* du Mas d'Agenois, du 13e ou 14e siècle, dont M. Ainsworth a donné la gravure dans son ouvrage sur les monnaies anglo-françaises, et il a rappelé toutes les obligations que ce dernier antiquaire devait à Saint-Amans. 6° *Notices sur les monumens historiques ou des arts qu'offraient les établissemens religieux détruits depuis trente ans dans le département de Lot-et-Garonne.* Ce travail, contenant, comme l'avant-dernier, des détails sur l'époque de la lutte anglo-française en Aquitaine, obtint une mention honorable de l'académie des inscriptions. Par suite de ces travaux mixtes, la renommée de Saint-Amans, comme le dit son biographe, dépassa le territoire français, et la société royale des antiquaires d'Ecosse l'admit au nombre de ses associés étrangers.

M. de Saint-Amans a laissé deux fils, dont le puîné, officier supérieur

(1) Paris, 1788, in-8°.
(2) Voyez ci-dessus, pag. 51 et 52.
(3) Tome I et II, Agen 1804 et 1812. Noubel, in-8°.
(4) Tome XXIII.

de cavalerie légère en retraite, blessé aux batailles de Wagram et de Toulouse, est l'héritier de sa bibliothèque, de son musée et de ses manuscrits. L'aîné, qui a habité long-temps l'Angleterre, a importé en France l'industrie de la poterie fine, si perfectionnée chez nos voisins d'outre-mer. Je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet, les procédés de M. Honoré de Saint-Amans devant faire la matière d'un article spécial, dans cette publication.

Pour connaître à fond M. de Saint-Amans père, dont les connaissances variées avaient de quoi étonner, pour apprécier cet homme à la fois érudit, homme de bien et ami de son pays, il faut lire la notice de M. de Crazannes. Mais je m'aperçois qu'en parlant du premier, j'ai totalement oublié l'autre..... Je me trompe, son but à lui était de rappeler tous les titres à l'estime publique d'un savant dont l'Agenois conservera long-temps le souvenir, et sa tâche a été remplie d'une manière tout-à-fait distinguée.

DE LA FONTENELLE.

LES ÉCORCHEURS OU L'USURPATION ET LA PESTE, *fragmens historiques*, 1418, *par* M. LE VICOMTE D'ARLINCOURT. 2 vol. in-8°, avec lithographies. Paris, Renduel, 1833. *(1er article.)*

Le romantique auteur de cet ouvrage a voulu faire un livre de circonstance. Il a cru trouver de l'analogie entre 1418 et 1830, entre le Dauphin, depuis Charles VII, et le duc de Bourgogne, pour une époque ; et entre le duc de Bordeaux et Louis-Philippe, dans ces derniers temps. Comme on le pense bien, dans une Revue d'une haute portée comme celle-ci, je ne m'arrêterai point à ces prétendus rapprochemens, dictés par l'esprit de parti. Je ne m'occuperai que de ce que *les Écorcheurs* offrent d'historique, pour ce qui entre dans le cadre assigné à ce Recueil, et je retracerai l'esquisse du roman, pour mettre à portée de juger si on a tiré parti de positions, peut-être uniques, dans toute l'histoire générale de la France, par l'intérêt qu'elles offrent.

Les Écorcheurs commencent par un dialogue entre les bouchers Thibert, St-Yon, Caboche, Capeluche et autres notabilités *populacières* de l'époque. On place avec eux un certain Achard, personnage d'invention, dont on doit faire un héros d'un bien mauvais genre. C'est un gros marchand de draps et de toiles dans la cité, *homme d'un caractère étrange, ayant la passion des émeutes, comme un débauché celle des orgies, et la concorde politique lui paraissant une mort sociale.* Le vin distribué aux Écorcheurs est *entièrement épuisé*, il s'agit de préluder aux détails de l'occupation de Paris par les Bourguignons. On rappelle que les Armagnacs avaient remplacé les Orléanistes, parce que le comte d'Armagnac se mit à la tête du parti

dont auparavant était chef suprême le duc d'Orléans, assassiné par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Mais, au milieu des *émeutiers*, s'est faufilé un jeune homme, Maurice, fils d'Achard, encore *au printemps de sa vie, à figure pâle et mélancolique, ayant quelque chose d'inquiet et de pensif, qui donnait à ses mouvemens de la gêne et à sa physionomie du mystère.* « Au milieu des existences qui l'entourent, il semble, dit l'auteur, » s'être fait une vie à part; et bien qu'il s'agite dans la sphère où, par » force, il tient une place, il habite un monde opposé, où, en rêve, il » s'assigne un poste. »

Maurice s'est armé forcément, pour complaire à son père, mais au lieu de coopérer aux carnages de la nuit où l'Ile-Adam entra à Paris, par la tromperie de Perrinet-Leclerc, il ira avertir Tanneguy-Duchâtel, et celui-ci, comme on sait, va prendre le Dauphin dans son lit, et l'enveloppant de son manteau, il le conduit à la Bastille.

Je passe les massacres et l'expédition des assaillans au palais de Charles VI, et le sort cruel qu'ils ménagèrent au monarque. La Bastille est à son tour assiégée et prise. Mais bientôt Achard *fait de la politique* avec son fils, et les deux générations sont loin d'être d'accord. C'est en sens inverse d'aujourd'hui, le père est *du mouvement*, le fils est au moins *rétrograde*. Achard fait connaître à Maurice *pourquoi* il a les *lois en horreur*, et d'où vient *sa soif de révolte; il est d'origine juive, et son père, parti pour la Hollande, où l'attirait une spéculation, y avait été pendu entre deux chiens, comme espèce hors des lois humaines.* En vérité, la résistance à une législation aussi barbare ne peut offrir rien que de très-naturel et de légitime au dernier degré. En résulte-t-il aussi une pensée générale de désordre et de trouble? c'est là où se trouve la difficulté. On fait d'Achard un riche industriel, et cette position porte assez généralement à l'amour de l'ordre. Allons plus avant, sans nous arrêter au roi des Ribauds et aux beautés *chargées de faire son lit pendant le mois de mai*, et même aux premiers détails relatifs au maréchal des Rieux, que l'on fait sauver des massacres, en faisant jouer un rôle principal à Maurice Achard.

Cependant il y a quelque chose de trop singulier dans la manière dont on prétend soustraire, en dernier lieu, le guerrier breton au fer de ses assassins. Réfugié dans le sanctuaire, on ne trouve rien mieux que de le placer dans l'intérieur du fameux dragon Saint-Marcel, autrement la *Grand'Gueule* de Poitiers, monstre symbolique qui jouait autrefois un rôle important aux processions des Rogations. « Les écorcheurs, dit » M. d'Arlincourt, portaient un singulier respect à cette figure du démon, » qui leur paraissait faite à leur ressemblance et qu'ils s'étaient choisi » pour patron. » Or, il arrive qu'on va processionnellement, avec croix et bannière, au devant de la reine Isabelle, et que des Rieux, empri-

sonné comme Jonas, dans le ventre de la baleine, se trouve aussi faire partie du cortége. Mais, comme d'usage la gueule de l'animal fantastique est remplie, sur la route, par la foule des spectateurs, avec des petits pâtés, des bonbons et voire même avec des boudins, le maréchal, qui n'a plus d'air, se trémousse vivement dans son cercueil et lance au loin sucrerie, pâtisserie et charcuterie. Une rumeur bruyante se fait entendre, les porteurs sont effrayés, les assistans surpris, et on crie au miracle. Une terreur superstitieuse s'empare du cortége; c'est le *diable qui prend possession de la capitale, comme d'un bien que lui a remis la révolution*, et on croit que *la trompette dernière va sonner*. Un archer, moins impressionnable par la peur, le premier a mis l'œil à l'ouverture de l'objet porté en tête de la procession et y a aperçu un homme. Le dragon finit par s'ouvrir en deux, et le maréchal, enveloppé d'un manteau violet, se trouvant à la hauteur du premier étage d'une maison, s'élance avec adresse par une fenêtre restée ouverte *et se dérobe aussi promptement à tous les yeux qu'un éclair fuyant sous la nue.*

C'est là un fameux tour de gibecière, et pourtant il n'arrête pas les écorcheurs qui ont reconnu, dans le fugitif, le maréchal des Rieux. La porte de la maison où il s'est réfugié est enfoncée, et dans la salle apparaît un homme enveloppé du manteau du noble breton, ayant à ses côtés un gros ours et un singe. Capeluche veut assassiner l'homme au manteau, lorsque celui-ci part d'un éclat de rire et fait un salut grotesque; c'est Hilarion Mathieu, le fameux *gabeur*, le jongleur célèbre, et la scène finit d'une manière comique. Rieux est sauvé, et on le retrouve hors Paris, entre Tours et Bourges, chez une de ses nièces, allant grossir le nombre des partisans du Dauphin. Maurice l'y joint, et pour prix de son dévouement, le maréchal lui fait un accueil très-froid, lui propose un duel, et finit pourtant par le faire chevalier, en lui donnant de plus sa propre épée.

Maurice voit arriver le Dauphin au château d'Ethelinde, duchesse de Villa-Rose, et nièce du maréchal; là le prince apparaît au milieu de ses braves, Barbazan, La Hire, Xaintrailles, que l'on indique comme les trois plus grands guerriers de leur siècle, puis du comte de Vertus, du vicomte de Narbonne, et des seigneurs de Torsay, de l'Aigle, d'Offemont de Loré et de Tanneguy Duchâtel. Esquissons le portrait du fils de Charles VI, d'après M. d'Arlincourt : vingt ans, une taille élégante et noble, de beaux yeux, des traits réguliers et une figure pleine de charme. « Jamais âme ne fut plus noble, dit l'écrivain; affable et généreux, modeste et brave, il n'avait d'autres défauts que ceux des êtres » sensibles : il était amant trop aveugle et ami trop dévoué. Chacun » l'approchait trop librement, et pouvait lui parler sans crainte. La vraie » grandeur se laissait aborder et pour ainsi dire manier. Les biens et les

» maux extrêmes ne sont jamais le lot des hommes médiocres. Char-
» les VII traversa les triomphes et les revers, en souverain au-dessus des
» épreuves de la fortune. C'était un de ces princes heureux que la pro-
» vidence appelle à vaincre les révolutions, à éteindre les discordes, à
» pacifier les peuples ; il releva l'édifice social qui s'écroulait de toutes
» parts. Ce fut l'étoile de la France, et la France est celle du monde.

Succède à ce portrait une conversation entre le Dauphin, Rieux et Duchâtel. Ce dernier s'exprime ainsi : « Voyez la situation du royaume, » il a présentement trois maîtres : le Dauphin qui, sans argent et sans » alliés, n'a que peu d'états sous ses lois; Jean-sans-Peur qui, trahi par » les siens, se voit enlever chaque jour quelques terres et quelques » villes; et l'Anglais qui, maître de la Guienne et de la Normandie, » convoite la France toute entière. » Le prince reconnaît que le duc de Bourgogne a plus de provinces que lui, mais il prétend avoir l'avantage par le nombre de héros à ses ordres. Se demandant qui il faut combattre, il se répond que c'est l'*étranger*. Pour affranchir le pays, premier devoir d'un Français, il se décide à aller trouver le duc de Bourgogne, et répondant à l'interpellation du maréchal, il indique le pont de Montereau, comme le lieu du rendez-vous. C'est un sacrifice d'amour-propre qu'il fait, en face de l'ennemi commun, à l'intérêt général ; il consentirait même à ce qu'entre lui et le Bourguignon la France fît le choix d'un régent. Maurice est présenté au Dauphin par Rieux, comme étant celui à qui il doit la vie. En apprenant que c'est le fils de l'écorcheur Achard, Charles fronce le sourcil. Bientôt il croit reconnaître le jeune homme, c'est celui qui a aidé si grandement à le sauver lui-même à la Bastille ; il dit à Duchâtel de reconnaître ses traits. Maurice est au comble du bonheur et de la faveur. On lui met au pied l'éperon d'or ; le prince l'anoblit et le prend pour un de ses écuyers.

Arrive la fatale entrevue du pont de Montereau. Pour donner une preuve de dévoûment au Dauphin, la duchesse de Villa-Rose y suit son oncle, montée sur un palefroi du plus grand prix. Maurice, tout entier aux devoirs de sa nouvelle charge, quittait rarement le prince, et pourtant il ne paraît pas. Il aime la belle Ethelinde et il en est aimé. Un soir, ils se retrouvent, et Maurice, ivre de contempler l'objet de ses amours, et qui habituellement faisait près d'elle des gaucheries, n'est plus timide, et la duchesse est rêveuse. Le maréchal les a aperçus, et pour exciter la jalousie de sa nièce, il reproche à Maurice d'oublier ses anciennes amours, *Fleur-des-Anges*, ou Caliste, fille de l'orfèvre Morand. La duchesse est troublée, le jeune homme l'est aussi. Un colloque s'établit entre le jeune écuyer et le maréchal, mais le premier est obligé de joindre son prince. Il se rappelle ses sermens à Caliste.... Il doit être aussi fidèle à sa belle qu'à son roi. Marchant à l'aventure, il

évite Ethelinde, qui l'avait ébloui, pour revenir à Fleur-des-Anges. Mais tout-à-coup un bruit d'armes et de chevaux se fait entendre. On lui frappe sur l'épaule, il se retourne, c'est son père, et il est au milieu des Bourguignons, *tondeurs et cotereaux*, bandits de Paris, à figures devenues guerrières. Achard le raille sur son titre d'écuyer du Dauphin, sur son grade de chevalier, et Maurice défend ses opinions politiques. La conversation continue; les écorcheurs sont las du duc de Bourgogne, ils désirent qu'il périsse comme le duc d'Orléans, mais ils hurlent de rage, à l'idée de se soumettre au Dauphin. L'assassinat de Jean-sans-Peur est indiqué comme comploté et devant avoir lieu sur le pont. Maurice veut aller trouver son prince pour l'avertir de ce funeste complot, mais on l'entraîne malgré lui au loin, il est prisonnier dans une maison de son père au-delà de Sens.

Je passe le système politique qu'on place dans la bouche d'Achard, et mis là tout exprès par l'auteur, pour le prêter aux Français d'aujourd'hui, d'un parti opposé au sien.

Maurice est gardé, et les fenêtres de sa chambre sont garnies de barreaux de fer. La nuit vient et il ne dort pas. Bientôt on entend une rumeur étourdissante, un charivari infernal, ce sont des étudians de Paris qui célèbrent la *Fête-des-Fous*, et l'auteur se complaît dans tous les détails hideux de cette mascarade des temps anciens. Mais de là doit résulter la liberté de Maurice. Mégie, la vieille cuisinière du père, pour arriver à ce résultat, a été implorer l'assistance du joyeux et burlesque cortége. Le jongleur Hilarion Mathieu, déjà de notre connaissance, a pris la cape noire de la vieille, et va, à l'aide de ce déguisement, trouver l'écuyer du Dauphin. Dévoué au Dauphin lui-même, il le supplie d'aller avertir le jeune prince de la noire trame qui se prépare. Au milieu du tas d'écoliers, de clercs et de ribauds qui bousculent tout, de la cave au grenier, dans la maison d'Achard, le fils de celui-ci, couvert de la cape de Mathieu, échappe aux sentinelles, et le jongleur, l'entraînant à l'extrémité du village, lui confie un cheval loué pour la fête des Fous : le jeune homme est en selle et il part au galop.

Maurice a grandement chevauché; il approche du but de sa course, mais sa monture a besoin de repos. Arrêté pour quelques instans dans un village, des rumeurs populaires agitent les esprits. Un astrologue a assuré que Jean-sans-Peur périrait à Montereau; d'un autre côté, les Dauphinois disent que le duc de Bourgogne a voué leur prince au poignard des assassins. Tout était donc crainte, alarme, piége et abîme. Enfin le jeune écuyer arrive aux abords du pont fatal, *le* 10 *septembre*, *un jour de dimanche*. Une foule immense obstrue l'arrivage. En vain Maurice crie-t-il aux gens du Dauphin qu'il est urgent qu'il parle à celui-ci, qu'il s'ensuivra un grand malheur, s'il arrive trop tard.

Ici se trouve la peinture assez vraie du moment et du lieu. Je vais la reproduire :

« On essaie de lui faire place ; mais des seigneurs, des magistrats, des » bourgeois et des guerriers sont pêle-mêle sur le pont ; et l'encombre- » ment y est tel, qu'il n'est possible à personne d'y faire un pas en avant » ou en arrière. Le fils d'Achard est au supplice.

» Le pont était coupé par deux barrières. D'un côté devaient se tenir » les hommes d'armes du Dauphin ; de l'autre, ceux du duc de Bour- » gogne. La tente s'élevait au milieu ; et cette tente, divisée en deux, » était traversée elle-même par une balustrade à hauteur d'appui.

» Les rives de la Seine étaient garnies des populations d'alentour. » Tout-à-coup une acclamation générale est partie du sein de la multi- » tude : Jean-sans-Peur vient d'arriver. Il a franchi la balustrade de la » salle où l'attendait Charles ; et, en respectueux vassal, il a courbé son » front devant lui.

» L'espoir d'une réconciliation sincère et d'une heureuse paix a déjà » fait battre les cœurs..... O scène d'épouvante et de sang ! Un mouve- » ment de subite horreur fait refluer la foule en arrière.

» — *Trahison !* crie la populace. — *Trahison !* répète la troupe.

» Et le tumulte devient horrible. Les clameurs appellent aux armes ; » les épées sont tirées. C'est un désordre inexprimable. On se pousse, » on frappe, on renverse. On ne sait pas au juste ce qui s'est passé ; » mais il y a eu crime, catastrophe.... O malheur, malheur à la France !

» Maurice s'est fait jour à travers la cohue effarée. Son dévoûment » énergique lui donne une force surhumaine. Que de récits divers il en- » tend ! Ici on affirme que Jean-sans-Peur, mettant la main sur le Dau- » phin, a voulu s'emparer de sa personne. Là on assure que Tanneguy » Duchâtel, repoussant le duc de Bourgogne, l'a pourfendu d'un coup » de hache. Maurice est dans la salle funeste... Il y règne une morne stu- » peur ; les figures y sont d'une immobilité terrifiante. Le fils de France » est évanoui entre les bras de ses gardes, et l'horreur peinte sur ses » traits prouve assez combien il est étranger à l'odieux attentat qui » vient d'être commis. Non loin, le malheureux Jean-sans-Peur, tombé » contre la balustrade, se débat convulsivement aux pieds de ses meur- » triers. Maurice, hors de lui, furieux, se précipite vers ces monstres ; » un d'eux retirait en ce moment son fer des flancs de sa victime, et » par un long ricanement, couronnait son lâche homicide : — *Vil assas- » sin !* s'écrie Maurice en levant son glaive vengeur. Il allait frapper..... » Il s'arrête. Ses cheveux se sont hérissés sur son front ; une sueur » froide l'a saisi. Son fer tombe... son sang se glace. Le meurtrier s'est » tourné vers lui : ce meurtrier... c'était Achard... »

L'auteur a voulu ajouter ici à l'effet dramatique du fait, dans toute sa

vérité, par cette indication d'un personnage d'invention, comme étant l'assassin du duc de Bourgogne, personnage que son propre fils aurait poignardé, s'il ne l'avait pas reconnu à l'instant. Continuant ensuite par ce qu'il appelle une note historique, il établit avec exactitude qu'il est des événemens politiques dont la Providence n'a jamais permis l'explication, et il indique l'assassinat de Jean-sans-Peur comme étant de ce nombre. Il disculpe le Dauphin d'avoir eu l'idée de ce lâche assassinat; et, comme il le dit, s'il eût été prémédité, Charles n'aurait pas manqué de profiter de la stupeur générale pour se porter sur Troyes, où se trouvaient réunis Charles VI, Isabelle de Bavière, et le parlement. Nul obstacle ne se serait rencontré sur ses pas, et il commandait dès-lors en maître, aidé de l'armée qu'il avait à ses ordres. Ce qui prouve que tout, dans ce fatal événement, fut imprévu, spontané, l'effet du hasard et de malentendus, c'est que l'on ne s'empara même pas des gens du duc de Bourgogne après la mort de celui-ci, et un seul d'entr'eux fut tué : c'était Nosilles. Du reste, cette catastrophe est racontée diversement par les spectateurs, suivant le parti qu'ils suivaient, preuve trop positive de l'incertitude de la preuve vocale dans les procès. Suivant les uns, le duc insulta le Dauphin et voulut s'emparer de sa personne. Suivant d'autres, Tanneguy Duchâtel ne laissa pas au duc de Bourgogne le temps de parler, et l'immola aux pieds de son maître, animé qu'il était d'un zèle hors des bornes pour le Dauphin. Ce qu'il y a de plus croyable, c'est que les deux partis se redoutaient et se tendaient respectivement un piége. Alors à la première parole hautaine, au premier geste douteux de l'assassin du duc d'Orléans, on aura cru le fils de Charles VI en péril, et le meurtre aura été entrepris et consommé à l'instant.

Après avoir encore cité le jugement de Voltaire, qui excuse le Dauphin et Tanneguy Duchâtel comme entièrement innocens de la mort du duc de Bourgogne, M. d'Arlincourt met en scène l'abominable Isabelle de Bavière, à la suite du récit de ses menées pour dépouiller son propre fils de la couronne de France et la faire passer à Henri de Lancastre, roi d'Angleterre. La reine est avec Arthur de Richemont, et un écuyer arrive de la part de son fils, c'est Maurice Achard. La reine, cette mère barbare, ne veut rien recevoir de la part du *soi-disant Dauphin* ou du *roi de Bourges*. Plus circonspect, le comte engage Isabelle à tout lire, comme à tout écouter. Celle-ci rappelle au prince breton qu'il doit au duc de Bedfort non-seulement la liberté qu'il avait perdue à Azincourt, mais encore la main de Madame Marguerite de Bourgogne, veuve du Dauphin Louis, et belle-sœur du prince anglais. Elle craint le prestige des vieux souvenirs pour Richemont dont elle connaît l'attachement à la maison de France, et l'auteur semble oublier là qu'il en était lui-même. Viennent des allusions aux temps actuels, but principal ou même unique de l'ou-

vrage. Enfin Maurice Achard est introduit, et Isabelle, *cette femme à passions dissolues qui, de la couche incestueuse du duc d'Orléans, s'est élancée dans les bras sanglans du duc de Bourgogne*, cette mégère dont l'âge n'a pas éteint les impudiques désirs, est frappée de la beauté du jeune envoyé. Elle loue sa bravoure aux siéges de Melun et de Meaux. Pourquoi sert-il un maître contre lequel la France a rendu un arrêt de bannissement? Le fils de l'écorcheur Achard défend la cause qu'il a embrassée, et la reine fronce le sourcil. La réponse de celle-ci est que Charles VI mort, Henri de Lancastre, le fils de sa fille, est roi de France. « Veuil- » lez dire *roi des Français; le roi de France* est Charles VII. » Pitoyable jeu de mot, comme si le roi de la nation n'était pas celui du sol, et si le titre de roi des Français, *rex Francorum*, n'avait pas été pris par nos premiers rois.

Le colloque continue entre la reine et l'écuyer de son fils, et l'avantage, comme on le pense bien, est tout pour le dernier. Encore une fois, c'est un plaidoyer pour la position du jour, qu'il est inutile d'analyser.

Mais Richemont a l'idée que Maurice est porteur d'un autre paquet, destiné pour lui. Il doit contenir un *brevet*, et c'est le titre donné au chapitre. Le comte suit l'envoyé, se fait connaître à lui, comme le frère du duc de Bretagne, et lui inspire de la confiance. Maurice apprend au guerrier breton que la lettre contient en effet un brevet. C'était celui de connétable, pas moins que cela. Le nouveau généralissime éprouve une vive émotion; un long silence suit quelques mots échangés, et tous deux traversent à pas lents l'hôtel Saint-Paul ou *des grands ébattemens*. Richemont ne consent à recevoir sa lettre que chez lui et la nuit suivante, pour la sûreté mutuelle de tous les deux. En vain l'écuyer allègue-t-il le droit des gens qui lui sert de sauve-garde. « Le droit des gens! répond » le nouveau connétable, ne parlez pas de droits en ce lieu. » Ainsi s'achève le premier volume, et j'arrête ici mon travail, pour le finir dans un second article. Déjà j'ai été trop long; mais dans un recueil destiné à retracer les points de contact entre la France et l'Angleterre, il n'est pas suffisant de faire toujours de l'histoire, il faut aussi faire connaître le parti qu'on a tiré des données historiques, pour les adapter au roman.

Du reste, on doit le voir, la vérité n'a pas été toujours ménagée dans cet amalgame du positif et du fantastique. Sans parler de l'intervention d'Achard au fait désastreux de Montereau, qui au moins offre une position dramatique, mais trop commune au théâtre, l'envoi du brevet de chef suprême de l'armée française à Artur de Richemont a le défaut d'être un fait controuvé, invraisemblable et moins intéressant que les particularités réelles qui amenèrent à ce résultat. Ce qui a rendu les ouvrages de Walter-Scott si intéressans, c'est qu'en général à un

pur roman s'adaptent des données historiques, dans toute leur vérité. On s'amuse en lisant la première partie, ou s'instruit par la seconde. Que M. d'Arlincourt suive cet exemple, et que surtout, pour établir la vérité de faits qu'il pose comme constans, il n'indique plus Marchangy comme son garant, car en vérité il est ridicule d'indiquer un tel nom, en pareille circonstance. Autant vaudrait citer le Dictionnaire de la Fable, le roman de Rou ou celui de Brut.

DE LA FONTENELLE.

Histoire de Charles Édouard, *dernier prince de la maison de Stuart, par* Amédée Pichot. 2e éd., 2 vol. in-8. Paris, Gosselin, 1833.

Un roi, issu d'une race antique et vénérée, méconnaît l'époque où il vit, froisse le vœu des peuples, impose la loi aux consciences, brise le pacte légitime qui unit la nation et lui. Attentif aux exigences de quelques gentilshommes et de quelques prêtres au regard terrestre, il oublie la masse immense qui se meut, pense et veut par-delà cette barrière étroite; et voilà que ce roi tombe sous le choc d'un parti et devant le délaissement populaire, aussitôt que flotte par les cités et par les bourgs une bannière inattendue qui promet de *maintenir*. Il tombe, il va nourrir dans le château de l'exil de vains projets dont se rit la branche rivale affermie, et quand il meurt, il n'emporte avec lui, dans son tombeau, que de mystiques espérances déposées sur un fils, dont la naissance a été proclamée par les uns comme une fraude, par les autres comme un miracle..... Et ajoutez que ce roi, mourant dans la solitude, était le frère d'un autre roi qui avait été rétabli sur le trône de ses aïeux, sur un trône dont le dernier possesseur avait disparu dans la tempête républicaine. Qu'est-ce donc que cette histoire? est-ce celle de Jacques II ou celle de Charles X? est-ce l'Angleterre ou la France, 1688 ou 1830? C'est l'un et l'autre : c'est une histoire qui s'est reproduite, avec plus ou moins de circonstances analogues, dans les annales de la plupart des grandes nations du monde.

Attendez : un demi-siècle s'ecoulera; le *mainteneur* et deux de ses héritiers auront passé sur ce trône, objet de tant d'ambitions, et durant ce temps, les affections ne se sont pas éteintes, les ressentimens se sont perpétués héréditaires; et quand un jeune prince revient au milieu d'une génération qui ne l'a pas connu, et dont seulement les pères ont vécu sous son aïeul, il trouve encore sur sa route assez de vieux sang fidèle à sa cause pour disputer son trône à un puissant monarque dans une bataille rangée. Mais la providence n'a point fait un pacte avec les dynasties qui sont tombées sous l'excès de leur propre témérité; ici Culloden a brisé la dernière espérance du passé; fugitif et proscrit, le téméraire

reviendra, après mille périls, toucher à la terre d'exil où il est reçu en vaincu; et ainsi a passé une première fois, comme une bulle légère, le destin des légitimités déchues.

Qu'est-ce encore que cette histoire? c'est la fin de la précédente, c'est celle qui s'est retrouvée bien des fois dans les annales du passé, et l'avenir la perpétuera. Ne vous étonnez donc pas que l'histoire des Stuarts soit remplie d'allusions au temps présent, aux événemens qui se sont accomplis sous vos yeux. L'étude de l'*histoire comparée* serait, à mon sens, le vrai point de vue philosophique de l'histoire, le seul dans lequel il y aurait à puiser de vraies et solides instructions pour les peuples comme pour les rois. C'est là, dans ces pages monumentales qu'étale l'histoire, qu'on lirait écrit, en caractères de bronze, comment se font les révolutions, et ce qu'il faudrait faire d'abord pour les éviter, et, après l'heure, pour les diriger; comment les trônes tombent et les dynasties se renouvellent, et comment enfin s'évanouissent toujours des projets de restauration qui n'ont point leur levier dans les intérêts nationaux, mais seulement dans les intérêts d'un petit nombre, ou dans les affections de quelques têtes chevaleresques.

Il est remarquable comme dans nos dernières années les écrivains les plus consciencieux, ceux qui auraient souhaité que la restauration eût voulu être de son époque et se maintenir en *maintenant* les libertés publiques, étaient préoccupés des sinistres analogies entre la révolution d'Angleterre et la révolution, alors non encore terminée, de la France. M. Villemain, dans son *Histoire de Cromwel;* M. Guizot, dans son *Histoire des Révolutions d'Angleterre;* feu M. Mazure, dans son importante *Histoire de* 1688, ont fait retentir autour des imprudens dominateurs d'alors l'éloquence prophétique des faits : et maintenant que ces faits se sont renouvelés à la lettre, qu'ils se sont accomplis selon la menace ou la prévision de l'histoire, voici encore M. Amédée Pichot, écrivain si connu par ses travaux sur l'histoire et la littérature anglaise, qui achève ce grand drame de l'histoire d'Angleterre, et qui ne se défend point de donner aussi quelques leçons dont l'avenir pourrait profiter.

Le livre de M. Pichot, dont nous annonçons la seconde édition, a donc tout l'à-propos des circonstances. Comme les écrivains précédemment cités, il a écrit son livre en conscience, entouré des matériaux les plus authentiques, quelquefois nouveaux et inédits : voilà pour le fond. Quant à la forme, elle est à la fois didactique et pittoresque. Maintenant que le roman et la nouvelle fugitive sont l'aliment dont vivent les neuf dixièmes des intelligences qui lisent, c'est par des livres comme celui-là qu'il faut espérer de rentrer dans la littérature sérieuse; car, à l'intérêt d'une histoire palpitante de vérité et d'allusions locales, il réunit les élémens de succès d'un roman par l'attrait du récit et la mobilité des événemens.

Cette histoire est le fond sur lequel se dessinent la plupart des beaux ouvrages de Walter-Scott, l'historien-romancier de l'Ecosse, et M. Pichot, traducteur de Byron et de Scott, s'est heureusement souvenu de son origine littéraire, pour l'agrément des lecteurs de son nouvel ouvrage,

Nous ne suivrons point notre auteur dans toute la suite de son récit. écrit avec une vive élégance et une égalité de style, qui fait de l'ensemble un tout harmonieux qui gagne à n'être pas détaché. L'ouvrage est d'autant plus instructif qu'il contient une histoire de la rivalité de l'Ecosse et de l'Angleterre : M. Pichot, reculant les limites de son idée première, a justement pensé que la catastrophe de Charles-Edouard était le dernier acte, non pas seulement de la révolution anglaise, mais de cette grande inimitié de deux nations rivales, inimitié qui, en passant par Wallace, Bruce, Marie-Stuart, Charles Ier, Jacques II, était venue mourir, par l'extinction de la race écossaise, dans la personne du dernier prétendant à la couronne d'Angleterre.

Si nous ne pouvons nous arrêter sur les détails de cette intéressante histoire, un mot seulement sur la catastrophe qui la termine, je veux dire sur le récit des sanglantes réactions du parti vainqueur dans la plaine de Culloden ; c'est une partie que M. Pichot a tracée avec une couleur vive et un profond sentiment d'indignation. Il y a là deux chapitres effrayans ; aucune tache dans l'histoire universelle n'est plus rouge, n'est plus funeste à la mémoire des vainqueurs. Après cette journée de Culloden où avait succombé toute la fleur du parti écossais, tous les blessés qui furent atteints et convaincus de survivance au massacre, furent impitoyablement égorgés, et, pendant trois jours, l'armée victorieuse campa dans ce champ meurtrier, pour ne laisser échapper aucune victime.

Laissons parler notre historien : « Les habitations étaient incendiées, et tout homme qui fuyait à l'approche de la dévastation était, par ce seul fait, convaincu de rébellion, poursuivi et exécuté par le fer ou par le feu. Les troupeaux étaient enlevés et conduits au camp ; les malheureux propriétaires, leurs femmes ou leurs enfans orphelins, les suivaient quelquefois, espérant en recouvrer une partie, en touchant le duc par le spectacle de leurs misères : on les laissait mourir de faim, à côté de leurs bestiaux égorgés, et quelques-uns furent réduits à implorer comme une grâce de lécher le sang des tueries. Bientôt les plus horribles malédictions des prédicateurs fanatiques furent réalisées : à dix lieues à la ronde, on eût vainement cherché la fumée d'un toit, on eût écouté vainement pour entendre un coq chanter. »

Puis viennent les exécutions juridiques : « La loi, dit énergiquement Samuel Johnson, en parlant des supplices de 1745, vint glaner après la

moisson de l'épée. » De nobles victimes, dont M. Pichot raconte brillamment les dernières heures, tombèrent sur l'échafaud; leurs têtes, horrible trophée, furent clouées aux portes de la tour, et les prêtres anglicans consacrèrent tout cela en chantant des hymnes de mort, dont les textes empruntés à l'Ecriture sainte étaient détournés pour cette horrible application.

Ainsi agirent les vainqueurs de Culloden. Les Stuarts, s'ils eussent triomphé, auraient-ils été plus clémens? On peut en douter, car ils avaient derrière eux, dans leurs traditions de famille, le souvenir de Jefferies, le grand justicier de Jacques II, aïeul d'Edouard.

Tandis que ces deux fils de rois, Edouard et Cumberland, venaient ainsi livrer leur cause au hasard d'une bataille; que l'un, plus noble, plus généreux, mais plus coupable par son entreprise même, venait susciter une population tranquille et la mener à la tuerie anglaise, afin de gagner pour lui, comme une partie d'échecs, deux grandes vanités, un trône et un nom; et tandis que l'autre prince déshonore à jamais sa victoire par des cruautés de cannibale, le peuple malheureux dut prendre en grande aversion les vainqueurs et les vaincus, ceux qui avaient apporté la guerre civile, et ceux qui contristaient le pays du spectacle de leurs vengeances; et, dans l'incertitude des droits absolus, il dut lever ses regards vers la Providence, qui ne permet pas de sonder la raison de ses décrets, ni de dire dans quelle proportion d'équité elle distribue ICI-BAS les défaites et les victoires.

AD. MAZURE.

Biographie Anglo-Française.

Dans cette partie de la Revue, on se propose de donner des notices biographiques sur les personnages qui ont figuré dans la rivalité anglo-française ou dans les points de contact postérieurs. On y ajoutera des articles du même genre, relativement aux écrivains dont les travaux, historiques ou autres, se rattachent à cette époque et à ces circonstances. Comme pour la bibliographie, les limites à assigner à la biographie seront plutôt étendues que restreintes.

— *Saint-Amans* (*Jean-Florimond Boudon de*), mort à sa terre de Saint-Amans, près Agen, le 28 octobre 1831. Voir dans le bulletin bibliographique, pour ce qui le concerne, l'article relatif à la *Notice historique et biographique*, rédigée, sur lui, par M. Chaudruc de Crazannes.

— *M. Liquet*. M. Liquet, bibliothécaire de la ville de Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes, et l'un des rédacteurs de la *Revue normande*, est mort à Rouen à la fin de l'année 1832; et après avoir fait représenter dans sa ville, en 1812 et 1813, deux tragédies : *Thémistocle* et *Philippe II*. Il ne donna pas d'autres suites à ses travaux pour le théâtre, et s'occupa d'études historiques et archéologiques. Le *Catalogue de la bibliothèque de Rouen* fut fait par lui avec érudition et goût. Le volume relatif aux belles-lettres a été publié il y a quelques années, et celui concernant les sciences était prêt à être mis sous presse. Versé dans la connaissance des langues étrangères, M. Liquet a traduit l'*Histoire d'Italie*, *par M. Botta*, et le *Voyage de Dibdin en Normandie*. Ce dernier ouvrage, plein d'observations d'un vénérable ministre anglais, notamment sur les bibliothèques de France et sur les ouvrages curieux qui y ont été imprimés, entre dans le cadre de ce recueil. Il en est de même de l'*Histoire générale de la Normandie*, ouvrage auquel M. Liquet avait donné tous ses momens de loisir, dans les dernières années de sa vie. Il paraît que la première partie de ce grand travail, allant jusqu'à la mort de Guillaume-le-Conquérant, et devant former 2 volumes in-8°, était entièrement terminée à la mort de l'auteur, et qu'on va la mettre sous presse.

— *Briquet* (*Hilaire-Alexandre*), né à Chasseneuil, près Poitiers, le 30 octobre 1762, et mort à Niort, le 28 mars 1833, a remporté de nombreux prix académiques, notamment celui décerné par la société académique d'Agen pour l'éloge de Scaliger. La mort a surpris ce savant avant qu'il eût fini d'imprimer son *Histoire de la ville de Niort*. On rendra un compte détaillé de cet ouvrage, qui contient des détails anglo-français.

D. L. F.

Chronique.

Dans cette Revue, la *chronique* est destinée à recevoir la mention des faits et des nouvelles qui se rattachent aux points de contact des deux nations française et anglaise, sous les rapports politiques, commerciaux, littéraires, scientifiques, etc. Néanmoins, on le déclare de nouveau ici et il sera aisé de s'en convaincre, ce n'est point un journal proprement dit, et à plus forte raison un journal politique, que l'on commence. Un autre esprit a dirigé cette publication, pour cette partie comme pour le surplus, et ce n'est point en effet dans l'intérêt d'une opinion politique de l'époque que l'on fait paraître cette publication.

Mission du docteur Bowring en France, pour arriver à un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Manifestations dans l'esprit de la Revue Anglo-Française.

M. le docteur Bowring, délégué par le commerce de Londres, pour visiter les principaux ports de France, et recueillir des données pour arriver à un traité de commerce entre les deux nations dont cette Revue doit mentionner les points de contact, a séjourné à Bordeaux et est ensuite arrivé à Nantes. Il se trouvait en cette ville le 1er mai 1833, jour de la fête du roi des Français, et il a été invité au banquet de cinq cents couverts qui a eu lieu, dans la soirée, à la salle de spectacle, dont toutes les galeries étaient garnies de dames.

Après que, par acclamation, on eut bu à la santé du roi des Français, M. H. Ducoudray-Bourgault, président de la chambre de commerce, porta un toast à l'union de la France et de l'Angleterre. M. le docteur anglais Bowring, qu'une grande et noble mission d'intérêt commercial a amené parmi nous, dit le journal *le Breton*, à qui nous empruntons ces détails, répondit dans les termes suivans :

« Je sens le besoin de dire quelques mots dans une occasion si intéressante pour moi et si flatteuse pour ma patrie. Grâces aux progrès » des lumières, peut-être davantage aux progrès de la liberté, deux » nations puissantes, jadis ennemies, se trouvent liées par des sympathies généreuses; elles sentent mutuellement le besoin du même avenir. » Oui, Messieurs, les deux peuples étaient grands et glorieux, même » quand ils étaient opposés l'un à l'autre. Unis, que ne deviendront-ils » pas? Dictateurs! — Dictateurs, mais dans la cause de la paix et des

» intérêts pacifiques. Je puis en parler sans arrogance, car j'ai été l'or-
» gane choisi par la capitale de la Grande-Bretagne pour vous repré-
» senter les vœux et la volonté du peuple anglais, au moment où vous
» avez si noblement secoué le joug du despotisme : nous étions aussi
» fiers de vous, aussi orgueilleux de votre héroïsme, comme si notre
» peuple eût été l'objet de notre enthousiasme admirateur. Et notre
» pensée est toujours la même : nous trouverons notre bonheur dans le
» vôtre; plus vous serez heureux, plus vous serez forts; plus vous serez
» libres, plus nous serons amis. »

M. Robineau de Bougon, colonel de la garde nationale de Nantes, en répliquant à ces paroles énergiques, qu'ont suivies de vives acclamations, a dit : « Messieurs, le toast de M. Bowring étant une réponse à celui
» très-bien développé de M. Ducondray-Bourgault, j'avais cru inutile
» d'y répondre, et de le remercier de la cordialité et de l'énergie de ses
» expressions..... Mais la garde nationale me témoigne qu'elle le désire.
» J'affirme à M. Bowring que nous partageons tous les sentimens d'union
» pacifique des deux peuples, qu'il a si bien exprimés; que nous les
» partageons, comme lui, dans l'intérêt de la paix du monde; que nous
» sommes, comme lui, persuadés que tant que nos deux nations reste-
» ront unies, elles feront la loi à l'Europe, dans l'intérêt de la civili-
» sation, c'est-à-dire, de la vraie liberté. Restons donc toujours unis.
» — Je vous propose, Messieurs, la santé des rois de nos deux na-
» tions ! »

M. Bowring s'étant levé, s'est écrié avec émotion : « Messieurs, je
» souhaite à ma patrie une garde nationale comme la vôtre. »

— *Le Hâvre, le 28 mai* 1833. — Le docteur Bowring, après avoir entretenu plusieurs fois notre chambre de commerce, qui s'est réunie pour entendre ses observations, est parti aujourd'hui pour Rouen. Plusieurs membres de la chambre de commerce, désignés par leurs collègues, doivent, dans un travail qu'ils préparent, exprimer au docteur Bowring les opinions du commerce de notre place, sur les propositions qu'il a bien voulu faire dans l'intérêt du système qui procurerait le plus d'avantages commerciaux possible à la France et à l'Angleterre. M. le docteur Bowring, après avoir passé plusieurs jours à Rouen, retournera en Angleterre, où son rapport, sur les résultats de sa mission, ne tardera pas à être présenté au parlement.

— Les journaux de Liverpool, organes de l'opinion du commerce de cette ville, expriment le désir que la mission du docteur Bowring, en France, ait un plein succès. Ils voient des avantages réciproques dans une alliance politique et commerciale entre les deux pays.

— *Paris, 7 juin* 1833. — M. Bowring, depuis son retour à Paris, a eu des conférences avec les hautes notabilités commerciales de la capitale,

et a été reçu par le roi et par les ministres. De toutes ces circonstances, on espère que la mission du docteur anglais aura des conséquences avantageuses pour la prospérité du commerce des deux grandes nations, jadis rivales et même ennemies.

— *Londres*, 22 *juin* 1833. — M. le docteur Bowring, qui est de retour de Paris, a rendu un compte très-favorable de l'opinion publique en France, relativement à l'opposition que rencontre ce traité, de la part des partisans du monopole. Nous apprenons, d'un autre côté, qu'un des principaux obstacles à cet arrangement est le refus de notre gouvernement de consentir à une réduction immédiate et considérable du droit des eaux-de-vie francaises. Jusqu'à ce que cette difficulté soit aplanie, les opposans français ne veulent faire aucune concession. Notre gouvernement, de son côté, veut que la France cède la première, avant d'entendre raison sur cet article, et prétend que nous avons déjà fait assez de concessions, pour qu'à son tour elle en fasse quelques-unes. Il paraît que dans les modifications apportées aux derniers tarifs des deux pays, les avantages en faveur de la France ont été dans la proportion de cinq contre un. (*Sun.*)

Quelques détails sur le voyage du duc d'Orléans à Londres, et sur son but.

D'après les lettres arrivées d'Angleterre, le duc d'Orléans a été accueilli avec une sorte d'enthousiasme, par la population d'Angleterre, dans le voyage qu'il vient de faire dans ce pays. Il semble que c'est la France elle-même qu'on a voulu fêter, dans la personne du fils aîné de son souverain. Le roi d'Angleterre et sa cour ont fait la réception la plus brillante au jeune prince, et les fêtes données tout exprès pour lui se succèdent. Lord Aberdeen lui-même, qui avait peu ménagé le père dans la discussion relative à Alger, s'est empressé d'aller visiter le fils. Chez nos voisins, on diffère entièrement de nous, pour ce qui a trait à la politique; dans le parlement, chacun parle et vote conformément à son opinion; hors de là, on s'estime et on a des relations de société, comme si on se trouvait sous les mêmes bannières. Quand arriverons-nous, en France, à ne plus voir un ennemi dans celui qui ne partage pas notre conviction politique?

Il paraît que le duc d'Orléans veut tirer de l'utilité de son voyage, et qu'il ne donne pas tout son temps au plaisir. Il visite les établissemens publics, les ports, les chantiers, les manufactures, et confère, dans ses visites, avec les hommes spéciaux de chaque partie. Ainsi, on le voit, un voyage de cette espèce est autre chose qu'un simple passe-temps; il est de nature à fournir des moyens précieux d'instruction.

On va donner quelques détails sur le voyage du jeune prince.

—Parmi les grands personnages d'Angleterre qui se sont présentés pour rendre visite à M. le duc d'Orléans, à son arrivée à Londres, on remarque lord vicomte Maynard, d'une famille originaire du Bas-Poitou, et dont il est question dans l'article de la *Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre*.

—*Manchester, le* 25 *mai* 1833.—Le voyage de Liverpool à Manchester, sur le *rail road*, est le plus intéressant qu'on puisse faire, et nous sommes restés stupéfaits des difficultés inouies qui ont été vaincues, dans l'exécution de ce superbe travail. La plus grande de toutes consistait à amener les marchandises jusqu'au quai de Liverpool, sans gêner la circulation des rues, et sans occasioner d'accidens. Pour cela, un *tunnel* ou passage souterrain, d'un mille et demi de long, a été creusé dans le roc, sous la ville de Liverpool, avec une pente calculée de manière qu'à l'entrée du *tunnel*, la machine locomotive s'arrêtant, le convoi de *waggons* (charriots) descend par son propre poids jusqu'au bord de la mer : là, au moyen de *rails* tournant autour d'un pivot, on dirige les marchandises dans le sens que l'on veut. Pour leur faire remonter ce *tunnel*, on a placé à la sortie une machine à vapeur fixe, à laquelle se trouve adaptée une corde de deux milles de long, dont l'autre bout s'attache aux convois de *waggons* sur le quai. A un signal donné, la machine commence à agir, et attire à elle, avec une vitesse de vingt-six milles à l'heure, le convoi que l'on a attaché au bout de la corde; le convoi, parvenu à la sortie du *tunnel*, trouve une machine locomotive toute prête, qui l'emmène à Manchester, à trente-deux milles de là, en une heure et demie. Telle est la rapidité de ce transport, que l'on a calculé que le coton brut, arrivé le lundi matin à Liverpool, pourrait être réexpédié le mercredi matin à l'étranger, après avoir été tissé, filé et manufacturé à Manchester; les œufs et le lait, expédiés de Dublin le soir à dix heures, arrivent à Manchester le lendemain matin, et peuvent être servis aux voyageurs à dix heures. Cependant ce n'est pas encore dans le transport des marchandises que se trouve le plus grand produit du chemin de fer, c'est dans le nombre inoui des voyageurs : on en transporte cinq cents régulièrement par jour, et, à certaines époques de l'année, leur nombre s'élève jusqu'à deux mille et même souvent deux mille cinq cents! C'est à la sortie extérieure du *tunnel*, que les *waggons* se chargent de voyageurs : ce sont de petites voitures fort commodes, ouvertes en été, fermées en hiver, et où l'on tient six personnes à l'aise. A la plupart des convois est ajouté un *royal mail coach*, qui est une miniature des voitures qui font le service sur les grandes routes.

Notre prince a voulu remonter par la corde dans le *tunnel* de Liverpool; et, à la sortie du *tunnel*, après avoir vu partir trois convois pour Manchester, l'un de bétail, un de voyageurs et un de très-lourdes marchan-

dises, le prince se plaça dans sa calèche, ayant à ses côtés le *Chairman of the rail road* (le président de la compagnie du chemin de fer). S. A. R. fit monter dans ses deux voitures le maire, les baillis et la corporation de Liverpool, qui avaient tous voulu l'accompagner; et, lorsqu'on eut placé les voitures sur des patins, on les accrocha à une machine locomotive, qui les emmena, pendant les dix premiers milles, avec une vitesse de trente milles à l'heure. Les voitures traversèrent plusieurs grandes routes, sur des ponts construits par les entrepreneurs du chemin de fer, pour éviter tout contact avec les transports de la route. Ces ponts sont d'une construction oblique fort curieuse. Nos voyageurs s'arrêtèrent pour voir ces différens travaux, ainsi que des percemens de rochers, opérés avec une admirable précision; et, malgré tous ces retards, ils rejoignirent le dernier convoi, qui était parti plusieurs minutes avant eux. Ce convoi de marchandises était si lourd, qu'on avait été obligé de recourir à une seconde machine locomotive, pour l'aider à monter une colline qui est à environ mi-chemin. Tout le long de la route il y a, de distance en distance, des machines de rechange disposées en cas de besoin, et partout l'on trouve les secours nécessaires pour raccommoder ce qui viendrait à se déranger.

Lorsque nos voyageurs eurent atteint le gros convoi, ils s'arrêtèrent pour admirer la construction de onze grandes arches, sur lesquelles on traverse une vallée boueuse, à quatre-vingts pieds au-dessus du niveau du sol; et de là, ils arrivèrent à Manchester en vingt-quatre minutes (il y a quinze milles), allant au train de quatorze lieues à l'heure, ce qui est beaucoup plus vite que la vitesse des chevaux de course du Champ-de-Mars; aussi avait-on la figure coupée par le vent. Mais ce n'est qu'à cet indice qu'on pouvait s'apercevoir de la rapidité de la course, car le mouvement était si doux, que chaque voyageur pouvait écrire lisiblement sur ses tablettes.

En arrivant à Manchester, M. le duc d'Orléans a trouvé le maire et la corporation de la ville, qui lui ont fait le plus gracieux accueil.

En général, il est reçu bien cordialement par toutes les classes d'Anglais, non-seulement comme étant le fils de Louis-Philippe, mais aussi comme étant Français. Le vieux préjugé contre la nation française s'éteint rapidement : tout ce qui est jeune désire l'alliance de la France; on nous le témoigne de mille manières, et *wellcome to the french prince!* (bienvenue au prince français!) sont les premiers mots dont notre jeune prince est salué partout.

— *Liverpool, samedi* 1er *juin* 1833. — S. A. R. le duc d'Orléans, fils aîné du roi des Français, a honoré jeudi dernier Liverpool de sa présence. La lettre de lord Palmerston au maire lui annonçait les intentions de S. A., et comme on l'attendait par Manchester, les directeurs du chemin

de fer avaient fait les préparatifs convenables pour la réception d'un voyageur aussi distingué, qui avait entrepris cette route, pour examiner cette curieuse exploitation. Toutefois ces préparatifs furent inutiles, le prince étant venu directement de Londres. Il a couché à Leycester mercredi, et est descendu jeudi à l'hôtel d'Adelphi, à quatre heures de l'après-midi. Six personnes et un cortége nombreux l'accompagnaient. A sa descente de voiture, le prince s'est promené une heure et demie, dans la ville, pour l'examiner. A son retour, il a dîné à l'hôtel, et, à sept heures et demie, il l'a fait savoir au maire qui, accompagné du bailli, s'est immédiatement rendu à l'hôtel du prince, qui a causé avec eux quelque temps, en fort bon anglais. Quand ils furent partis, le prince se rendit incognito au théâtre. Vendredi matin, le maire et le bailli vinrent déjeuner avec S. A. à l'hôtel d'Adelphi; l'on partit pour le *tunnel* de Wapping, où l'illustre voyageur était attendu. Une voiture avait été disposée, sur laquelle ils partirent pour Manchester, après avoir traversé le *tunnel;* ils ne mirent à faire le trajet qu'un peu plus d'une heure. Le prince témoigna toute sa satisfaction aux directeurs avec une politesse exquise, et il exprima l'admiration que lui inspirait ce merveilleux mécanisme. Le peu de durée du séjour du prince a tenu à ce qu'il désirait être de retour à Londres à temps, pour assister au lever de la reine. Le prince s'était proposé surtout dans ce voyage de visiter le chemin de fer; dans son précédent voyage, il avait vu les chantiers. (*Liverpool Albion.*)

— Le duc d'Orléans a quitté Londres le 28 mai 1833, au soir, accompagné de sa suite. Ce jour même il a pris congé du roi et de la reine d'Angleterre, et a fait au comte Grey une visite d'adieu, dans laquelle il a témoigné au premier ministre toute sa reconnaissance de la manière amicale avec laquelle il avait été reçu en Angleterre.

Il y a un siècle, un prince français aurait été accueilli tout différemment dans la Grande-Bretagne; tout au moins ce qu'auraient fait le roi, la cour et les grands, se serait trouvé en opposition avec les sentimens du peuple.

Le duc d'Orléans s'est rendu à Rochester, où il a couché; de là il est allé à Deal, et a visité l'escadre combinée des Dunes; il s'agit des vaisseaux anglais et français obéissant aux mêmes commandemens.

Enfin le prince s'est embarqué à Douvres, pour passer à Calais et arriver à Bruxelles, d'où, après un court séjour, il doit effectuer son retour à Paris.

— A la revue de la garde nationale de Calais et du 5me régiment d'infanterie de ligne, passée le 1er juin 1833, le duc d'Orléans, répondant au discours de M. Pigault de Beaupré, lieutenant-colonel de la garde nationale, s'est servi de cette expression : « Mon voyage en Angleterre n'avait

» d'autre but que de resserrer davantage les liens qui unissent les deux » nations. »

Un tel voyage, effectué en Angleterre par le fils aîné du prince qui occupe aujourd'hui le trône de France, et avec les circonstances qui l'ont accompagné, dépose de cette idée, étrangère pourtant à la politique du moment, et dont la portée est autrement élevée, idée qui a été le germe de la publication dont on offre le commencement au public.

⁂ *Adresse de la ville anglaise de Deal, au contre amiral français de Mackau.*

Postérieurement au retour d'Angleterre du duc d'Orléans, et au moment où le contre-amiral français de Mackau allait quitter la rade des Dunes, cet officier général a reçu de M. le maire de Deal l'adresse suivante :

« *A M. l'amiral baron de Mackau, commandant l'escadre française dans la mer du Nord.*—Le maire, les autorités constituées et la généralité des habitans de la ville et du bourg de Deal ne veulent pas laisser partir des Dunes, pour les ports de France, l'escadre placée sous vos ordres, sans donner à l'amiral, aux capitaines, aux officiers et aux équipages de tous les bâtimens qui en font partie, un haut témoignage de leurs sentimens d'estime pour la conduite honorable, paisible et si bien réglée qu'elle a constamment tenue, pendant tout le temps qu'elle a gardé cette station.

Nous ne pouvons en même temps nous empêcher de vous exprimer le vif regret que nous éprouvons de votre départ, vous assurant que la ville de Deal conservera précieusement l'agréable et flatteur souvenir de la flotte française, ainsi que des officiers qui l'ont successivement commandée.

Que le bonheur puisse vous accompagner toujours, M. le baron, vous et l'escadre placée sous vos ordres. C'est le souhait ardent et sincère du maire, des magistrats et de tous les habitans de Deal. »

⁂ *Foire de fantaisie à Londres.*—Il y a eu dernièrement à Londres ce qu'on appelle *a fancy fair*, ce qu'on peut rendre par l'expression de Foire de fantaisie. Ce simulacre de foire a eu lieu dans le beau quartier de West-End, où les salles destinées à appeler la haute société étaient décorées avec un goût exquis. Chaque boutique était occupée par une dame du haut parage, et tout ce qui se vendait l'était au profit de l'hospice de Charring-Crow. Une de ces nobles marchandes était la vicomtesse Maynard, placée dans une salle du rez-de-chaussée, et nous la notons parce que son mari est d'origine poitevine, ainsi que nous l'avons déjà dit. Il était difficile aux visiteurs de ne pas acheter quelque chose et de ne pas payer cher, lorsqu'il s'agissait d'une œuvre de charité. Le roi a participé à cet acte de bienfaisance, en envoyant un don considérable.

⁂ *Toast du voyageur Jacquemont à Delhi.* — Le fameux voyageur Victor Jacquemont se trouvant à Delhi, au milieu du mois de décembre

1830, au moment où la nouvelle de la révolution de juillet venait d'arriver, et dans un banquet donné à l'occasion de cet événement, porta pour toast *l'union de la France* et de l'*Angleterre*, et les journaux donnèrent les plus grands éloges au discours qu'il prononça à cette occasion. On sait que les sciences ont perdu, en dernier lieu, cet intrépide voyageur.

⁂ *Mot du chancelier Brougham, cité à la chambre des députés.* — A la séance de la chambre des députés de France, du 14 mars 1833, M. Gillon, rapporteur du budget du ministre de l'instruction publique, a cité ces paroles de lord Brougham, chancelier d'Angleterre : *C'est l'instruction, et non plus le canon, qui est désormais l'arbitre des destinées du monde.*

⁂ *Souscription pour le monument de Walter Scott.* — Nous avons appris que le baron de Damas, gouverneur de S. A. R. le duc de Bordeaux, a envoyé la somme de 750 fr. pour contribuer à l'érection du monument consacré à la mémoire de sir Walter Scott. Nous croyons que les souscriptions reçues de Paris jusqu'à ce jour n'excèdent pas 16 schellings et 8 doubles sous, près de 12 fr. (*Edimburgh Paper.*)

⁂ *Publication prochaine d'une histoire de Jean, duc de Berry.* — Un littérateur dont le nom est connu également dans la haute magistrature et dans l'administration, M. de B....., s'occupe en ce moment d'une histoire de Jean, duc de Berry et comte de Poitou. La vie de ce frère de Charles V offrira des particularités remarquables pour l'histoire des arts en France, et particulièrement pour le Poitou. On sait que ce prince fit construire à Poitiers le palais des comtes, au confluent de la Boivre et du Clain, le palais de justice et la tour de l'horloge. Le travail de M. de B..... doit être accompagné de gravures ou de lithographies sur les dessins faits par un artiste de Paris, à qui on a donné le surnom de *Moyen-âge*, à raison de la facilité avec laquelle il rend tout ce qui tient à cette époque curieuse de nos annales.

⁂ *Souscription pour conserver Abbotsford à la famille de Walter Scott.* — La souscription ouverte en Angleterre pour assurer et perpétuer la propriété d'*Abbotsford* dans la famille de Walter Scott, n'a pas eu le succès qu'on avait juste sujet d'attendre : une somme de 8,000 sterlings seulement était recueillie, il n'y a pas bien long-temps, et 10,000 sterlings étaient encore nécessaires pour atteindre le but désiré. Il est fâcheux qu'on ait obtenu un si pauvre résultat dans le pays le plus riche du monde, et pour un nom d'une pareille célébrité. Le nombre des souscripteurs est immense, mais on s'étonne de voir des fortunes, que nous appellerions *millionnaires* en France, s'inscrire pour des sommes extrêmement minimes. Espérons qu'avec de nouveaux efforts on atteindra enfin le but désiré.

⁂ *Comices agricoles. — Leur origine est-elle anglaise ou française?* — Les

comices agricôles, si nombreux et d'un usage si ancien en Angleterre, se sont multipliés en France, dans ces derniers temps. On sait que ce sont des réunions de propriétaires et de cultivateurs, qui mettent en commun le résultat de leur expérience, en faisant des essais en public, en distribuant des primes d'encouragement, etc. Les comices ont été établis successivement sur plusieurs points de l'ancienne province de Bretagne, en Haut-Poitou et dans le Périgord, et le ministre du commerce et des travaux publics a encouragé leur établissement dans les autres parties de la France. A une séance de la société académique de Limoges, M. Ardant, membre de cette société, qui paraît s'être beaucoup occupé des comices et en a fait la matière d'un travail spécial, a mentionné une note curieuse, due à M. Allou, ingénieur des mines à Paris et de plus savant archéologue, et auteur d'un ouvrage sur les antiquités du Limousin. M. Allou prouverait, suivant M. Ardant, que l'institution des comices, à laquelle on voudrait assigner une origine anglaise, florissait en Limousin, bien avant qu'on l'eût introduite dans la Grande-Bretagne. Nous reviendrons sur ce sujet, l'allégation de M. Ardant, ou, quoi qu'il en soit, de M. Allou, méritant d'être vérifiée.

⁂ *Routes dites à la Mac-Adam. — Priorité prétendue de la découverte pour les Français.* — On se sert actuellement pour la construction des routes d'un procédé qui consiste particulièrement à employer des pierres très-petites, et il est appelé *à la Mac-Adam*, et on en attribue l'invention à un ingénieur anglais, qui en a usé, pour la première fois, à une époque assez rapprochée de nous. Néanmoins, si l'on en croit le rapport fait, le 22 février 1833, par M. de Rambuteau à la chambre des députés, sur le budget des travaux publics, dès 1775, M. Tressaquet l'aurait employé en Limousin; cet ingénieur français, en suivant ce mode, aurait, par l'écroulement ou défoncement des anciennes chaussées, rétabli des routes aussi belles que des routes neuves, sans fourniture de matériaux, et seulement avec des frais de main-d'œuvre, et cette amélioration serait devenue un véritable bienfait pour les localités où ces travaux avaient été exécutés.

Comme nous tenons à être juste envers chacune des nations dont nous examinons tous les points de contact, dans ce recueil, nous nous livrerons plus tard à des recherches, pour nous assurer de la vérité de l'allégation de M. de Rambuteau. Avant tout, nous paierons un tribut d'hommage au savoir et à la haute capacité de cet honorable député.

DE LA FONTENELLE.

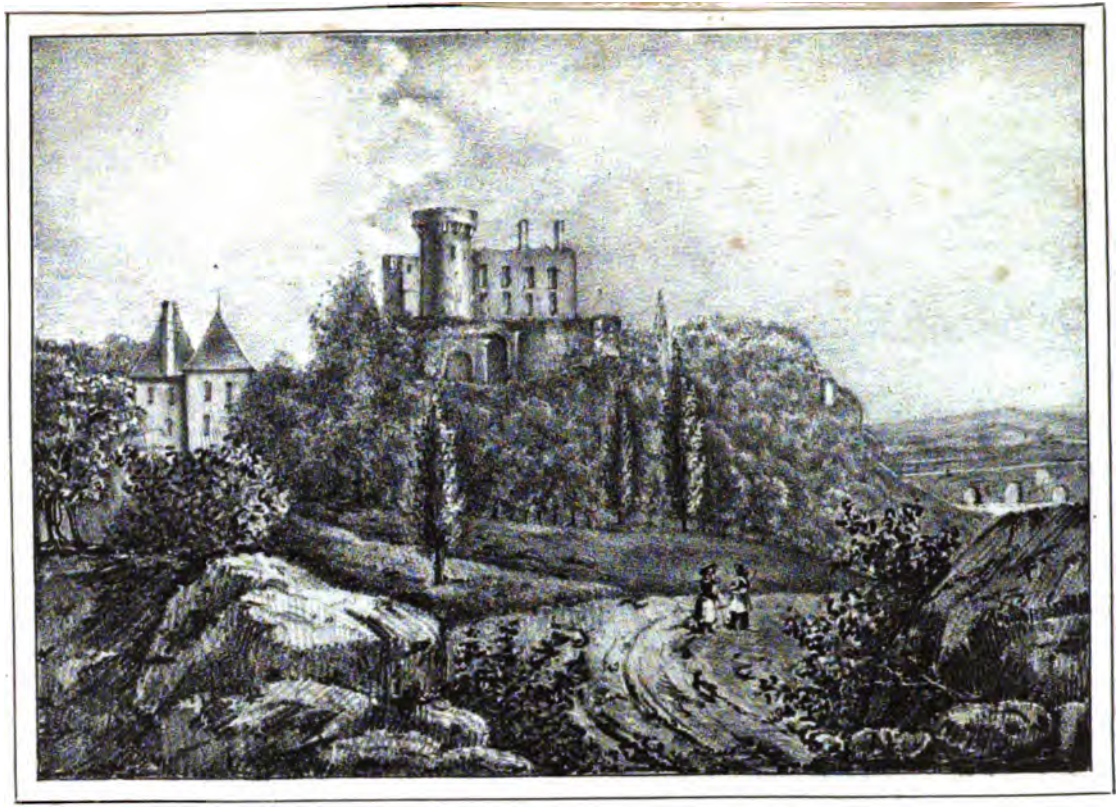

L'H. Pichot et Orsal à Poitiers.

TAILLEBOURG (en Saintonge)

TAILLEBOURG

EN SAINTONGE (1).

Le bassin de la Charente est susceptible de fournir matière à de nombreuses observations. La partie de la rivière qui s'étend de Saintes à Rochefort, pratiquée par le bateau à vapeur, peut être avantageusement explorée par le voyageur curieux.

Sans lui signaler ce que les bords de la Charente peuvent offrir aux recherches du géologue, du naturaliste, de l'historien et de l'archéologue, je fixerai son attention sur le lieu appelé *Taillebourg*, un des points les plus riches en événemens.

Il pourra néanmoins, durant le voyage, faire plusieurs remarques pleines d'intérêt.

Etant sur le bateau, encore au point de départ, plusieurs monumens se présentent à ses yeux. Derrière lui, sur le fleuve même, s'élève un monument romain ; il voit à sa gauche un coteau, sur lequel est un hôpital; à sa droite, le faîte d'un édifice religieux du XIe siècle.

Déjà que de souvenirs ! Ici Germanicus et son épouse Agrippine passent sous cet arc triomphal ; là, Léonce et sa femme Placidine couvrent d'or le tombeau commun de Bibien et de Trojan (2), appât préparé aux Normands. Sur les ruines de ce monument sépulcral fut érigée une abbaye, et sur les ruines de l'abbaye un séminaire fut transformé en hôpital.

(1) La vue de Taillebourg, qui est en regard de cet article, est due au crayon de l'auteur du mémoire, M. Moreau, conservateur des monumens historiques de la Saintonge et bibliothécaire à Saintes.

(2) Un *Bysome*, ce genre de tombeau, commun à deux personnes, est assez rare. D. L. F.

De l'autre côté, Geoffroy Martel et sa femme, la comtesse Agnès (1), jettent les fondemens d'un immense monastère.

Le bateau vogue et double les bains antiques de *Mediolanum*, et passe devant Courbiac.

Cette terminaison celtique *ac*, que l'étymologiste rend par habitation, est commune au midi du département; mais elle semble s'arrêter sur les bords de la Charente (2). Cette particularité approfondie pourrait servir de flambeau pour éclairer la géographie antique du pays.

La Ménarderie se montre aussitôt. Cette autre terminaison *erie*, vient, dit-on, du latin *aria*, et signifie métairie; elle est fréquente en Saintonge.

Après la Ménarderie ou métairie de Ménard, les hauts coteaux de Sainte-Marie, garnis d'ombrages verts, décorés de belles plantes, parmi lesquelles le botaniste vient cueillir le viburnum, la salicaire, la lysimachie, etc.

Le port Berteau, avec un courant d'eau que j'appelle romain, parce que cette eau, dans une première direction, allait abreuver les Romains de *Mediolanum*.

Bussac (3) avec sa verdure réfléchie dans les eaux limpides du fleuve, avec son château bâti dans le XVIe siècle, des débris de la cathédrale de Saintes, ruinée par les protestans.

Saint-Thomas et Dreux, boisés de vieux chênes, peut-être antique séjour des druides.

La grande porte que présentent, sur la rive, les restes d'un monument romain.

(1) L'abbaye, dite *des Dames*, autour de laquelle se groupa le faubourg d'au-delà la Charente. La fondation de cet établissement religieux en 1047, donne lieu à des remarques curieuses. L'île de Vix, dans les marais de la Vendée, fut assignée, comme lieu de refuge, au nouveau monastère. Agnès, veuve d'un comte de Poitou, se remaria à un comte d'Anjou. D. L. F.

(2) La langue d'Oc, *lingua occitana*, ne commençait qu'au-delà de la Charente. Avant ce fleuve, en Saintonge, on ne trouve point l'accent particulier aux habitans du midi de la France. D. L. F.

(3) Le château de Bussac a été la résidence du président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*. Ses trois fils, Emmanuel, Charles et Adrien, l'un poète dramatique, l'autre statuaire, et le troisième magistrat distingué, dernièrement enlevé à la Cour de cassation, présentent une réunion d'hommes aussi remarquable que la manière d'écrire de leur père était brillante. D. L. F.

Saint-Vaise (1), dont les riches carrières fournissent des pierres calcaires recherchées par leur dureté et leur finesse.

Enfin Taillebourg. Deux fragmens des piles de l'ancien pont se montrent à fleur d'eau, et ce passage exige toute l'attention du pilote. Ce point franchi, le débarquement s'opère, et le bateau, redoublant de vitesse par les soins du chauffeur et continuant sa navigation vers l'aval de la rivière, disparaît bientôt aux regards.

Taillebourg est une petite ville dont on voit encore quelques murailles. Comme elle n'avait autrefois d'importance que par son château, elle est aujourd'hui réduite aux simples ressources d'un village. Mais la chaussée qu'on voit à l'opposite, sur l'autre rive de la Charente, est devenue immortelle par les exploits d'un brave.

Sur ce celtique *tal* ou rocher s'élevait un donjon ; des chevaliers, des princes, des rois même vinrent combattre à ses pieds et y briser des lances.

Ce château fut le patrimoine de diverses familles. Les Rancon, les Parthenay-l'Archevêque, les Plascalet, les Coëtivy et les La Trimouille possédèrent successivement Taillebourg.

Maison de Rancon (2). — Les Rancon étaient établis à Taillebourg, dès le XIe siècle. A cette époque, le maître du château étendait sa domination sur ses serfs et ses vassaux, exerçant tyrannie ou protection, selon sa volonté. Guerrier par goût, voleur par caprice, il foulait l'étranger jeté sur ses domaines. Vivant d'ignorance et de prévention, sans luxe et sans arts, il faisait consister sa gloire à braver un rival par la force ou l'adresse de ses armes.

Au XIIe siècle, lorsque Aliénor, répudiée par le roi de France, fut devenue reine d'Angleterre et y eut porté sa dot, Taillebourg, qui en faisait partie, devint un fief soumis à Richard, son fils, alors duc d'Aquitaine.

(1) St-Vaise, qui vivait sous la domination des Visigoths, doit figurer dans l'ouvrage que publiera, sur cette époque, le rédacteur de ces notes, l'un des amis de l'auteur du mémoire. D. L. F.

(2) Un Rancon a joué un rôle très-marquant dans les Croisades. D. L. F.

Geoffroy de Rancon (1), fort attaché à Aliénor, marcha sous la bannière de Richard, révolté contre son père (2), et signala son courage au siége de Saintes. La paix est faite entre Aliénor et son époux, Richard est pardonné; mais Rancon, indigné d'être le vassal de l'Anglais, refuse de le reconnaître. Il se ligue avec les seigneurs ses voisins, et attire, par sa rébellion, sur les murs de Taillebourg, une armée commandée par son ancien ami Richard.

La Saintonge était alors couverte de châteaux, aujourd'hui mutilés par le temps : le Tonnay de la Boutonne, le Tonnay de la Charente, Mornac sur la Seudre, Didône, Talmond, Mornac, Cosnac sur la Gironde, Pons sur la Seugne, rivalisaient de force avec Taillebourg. Chaque seigneur égalait son voisin en audace. Tous entrèrent dans le parti du seigneur de Taillebourg; mais Bertrand, sire de Pons, fut son principal auxiliaire.

Celui-ci, vassal direct du roi de France, n'avait rien à démêler avec Richard. Il prêta main-forte à Rancon, et vint avec ses vassaux au secours de Taillebourg attendre Richard-Cœur-de-Lion.

Taillebourg, fortifié autant par la nature que par l'art, passait pour imprenable. Néanmoins Richard en entreprit le siége; là se firent de beaux faits d'armes, mais la valeur des Rancon et des Bertrand ne put sauver la place de la main du prince anglais. Le château tomba en son pouvoir; le fougueux Richard donna l'ordre de le démolir, et ne l'abandonna que pour poursuivre sa vengeance sur la *sirie* de Pons (3).

(1) Geoffroi de Rancon maria une de ses filles à Hugues de Lusignan, dit le Brun, premier comte de la Marche de la maison de Lusignan.

(2) « En 1174, le second fils du roi d'Angleterre s'était rendu en Poitou, et la plu-» part des hommes riches de ce pays se soulevèrent pour sa cause, plutôt par haine du » père que par amour du fils. » (M. Thierry, *Conquête de l'Angleterre*). D. L. F.

(3) A cette époque Taillebourg fut assiégé et pris deux fois, d'abord par Henri II sur son fils Richard, en 1174, et ensuite par Richard, de 1176 à 1178. Nous laisserons encore parler le savant et judicieux M. Thierry :

« Henri II mit le siége devant la ville de Saintes, défendue alors par deux châteaux » dont l'un portait le nom de Capitole, reste des souvenirs de l'ancienne Rome, con-» servés dans beaucoup de cités de la Gaule méridionale. Après la prise des forts de

Les Rancon, devenus dociles, rendirent hommage au duc d'Aquitaine. Taillebourg fut bientôt rebâti. Ses seigneurs, sous l'influence anglaise, donnèrent à la ville de l'extension, construisirent un pont sur la Charente, et firent élever, sur l'autre rivage, une chaussée qui traversait la prairie dans toute son étendue et communiquait par le pont avec la ville. Cette chaussée, percée d'arcades, fut appelée le *Pont de Sainte-James* (1), ainsi que le village qui fut fondé à son extrémité. Le sénéchal anglais eut une maison auprès; plusieurs chaumières vinrent s'y grouper, et formèrent bientôt le bourg du Sénéchal ou *Séchal*, selon le langage du temps, qui, dans le patois de la Saintonge, se changea en *Séchaux*. Le bourg de Séchaux fut, dans la suite, enrichi d'une église dédiée à saint Saturnin, et ce lieu prit alors le nom de Saint-Saturnin-de-Séchaux qu'il porte aujourd'hui.

La Saintonge eut bientôt pour comte le souverain de la Marche, Hugues de Lusignan, qui avait épousé Isabelle, mère d'Henri d'Angleterre. Hugues refusa de rendre hommage à Alphonse, frère du roi Louis IX, qui avait reçu l'investiture du Poitou, dont la Saintonge dépendait. Ce refus, accompagné de bravades, fut le signal de la guerre. Louis, à la tête de ses troupes, s'empara de plusieurs places du Poitou (2), et entra en Saintonge où Lusignan avait rassemblé une puissante armée.

Le roi d'Angleterre, débarqué à Royan, fut reçu par sa mère Isabelle (3). Il avait à sa suite trois cents chevaliers

» Saintes, Henri II attaqua, avec des machines de guerre, les deux grosses tours de l'é-
» glise épiscopale, où les partisans de Richard s'étaient cantonnés. Il s'en empara,
» ainsi que du fort de Taillebourg, et, dans son retour vers l'Anjou, il dévasta
» toutes les frontières des Poitevins, brûlant les maisons et déracinant les vignes et
» les arbres à fruits ». — « Durant près de deux ans, les chefs de race angevine et
» le peuple aquitain se livrèrent bataille sur bataille, depuis Limoges jusqu'aux pieds
» des Pyrénées; à Taillebourg, à Angoulême, à Agen, à Dax, à Bayonne; toutes les
» villes qui avaient suivi naguère le parti des fils du roi, furent reprises par Ri-
» chard, et accablées d'exactions. » D. L. F.

(1) Ce mot *James* est tout-à-fait anglais, c'est la traduction du prénom Jacques; il paraît qu'on l'a *féminisé* en Saintonge. D. L. F.

(2) En 1242. D.L.F.

(3) La fameuse *comtesse-reine*, veuve du roi Jean-sans-terre, et remariée au sire de Lusignan, son premier amant, à qui elle porta le comté d'Angoulême. D. L.F.

qu'il amena à Saintes, lieu du rendez-vous général. Là se trouve Richard, son frère; Simon de Montfort, et Guillaume de Salisbury, surnommé la *Longue-Épée*.

Les troupes allèrent camper dans les plaines de Tonnay-Charente, et furent passées en revue par le roi Henri, qui y reçut chevaliers, au milieu de l'armée, Gui et Geoffroy de Lusignan, ses deux frères utérins (1).

Henri envoya défier le roi de France, qui assiégeait Frontenay (2). Louis précipite le siége, prend la ville d'assaut, en fait raser les murailles, et déployant l'oriflamme, il s'avance vers la Charente.

A la nouvelle de ce mouvement, l'armée du roi d'Angleterre, composée de vingt mille hommes de pied, de seize cents chevaux et de six cents arbalétriers, se porte sur Sainte-James, et s'étendant dans la prairie à l'opposite de Taillebourg, ne laissa que la Charente entre la ville et son camp (3).

Louis, maître de toutes les places situées à la droite de la Charente, arriva à Taillebourg et se trouva en présence des Anglais, qui abandonnèrent la ville pour se fortifier à la tête du pont (4), et déployer leurs rangs sur la gauche du fleuve.

Il fallait, pour en venir aux mains, ou forcer le pont ou passer la Charente en bateau, car ce fleuve n'était guéable en aucun point. Les Français réunirent un grand nombre de barques, et le roi disposa tout pour le passage.

Le lendemain, à la pointe du jour, commença l'attaque; tandis qu'une partie des troupes de Louis, embarquée dans

(1) Fils comme lui de la comtesse-reine; Gui est le chef de la branche de Lusignan-Valence qui est demeurée en Angleterre, et Geoffroy, sire de Jarnac, se croisa et mourut dans cette ville, en 1249. D. L. F.

(2) Le siége de la place de Frontenay, dite depuis ce temps *la Battue* et appelée plus tard Rohan-Rohan, est célèbre dans l'histoire. D.L.F.

(3) On a comparé la position de Louis IX, dans cette occurence, à celle de Philippe-Auguste, près Gisors. D.L F.

(4) Le travail que nous annotons est curieux, surtout en ce qu'il fait connaître, d'une manière exacte, le mémorable champ de bataille de Taillebourg. Tous les historiens avaient, jusque là, placé le point culminant de l'action sur le pont, tandis que l'engagement décisif eut lieu sur la longue chaussée de Sainte-James, sorte de tête de pont prolongée. Cette rectification prouve qu'il est bien difficile d'écrire exactement l'histoire, sans reconnaître les localités. D.L.F.

les bateaux, traverse la rivière, sous les traits des arbalétriers anglais, l'élite des soldats français se précipite sur le pont, enfonce l'ennemi étonné du premier choc; mais au moment de la réaction, elle est forcée de plier à son tour.

Un combat sanglant s'engage, le Français hésite; c'est alors que Louis, l'épée à la main, ranimant le courage des siens, avance sur les Anglais, comme un lion furieux, frappe, repousse, renverse tout ce qui s'offre à ses pas, marche vers l'extrémité du pont, et parvenu sur la chaussée de Sainte-James, séparé des siens qui n'avaient pu le soutenir, il pensa être victime de sa témérité (1). C'est là qu'il soutint l'attaque, faisant face, lui seul, à tous les assaillans.

Cependant le débarquement est opéré; les troupes, ralliées autour du prince, font changer de face au combat : l'Anglais plie, et bientôt il est en pleine déroute.

Louis campa le lendemain dans cette même prairie qu'occupaient auparavant ses adversaires. Par suite de cette victoire, il fut fait un traité de paix par lequel la Charente servit de limite aux possessions anglaises. Taillebourg, situé sur la rive droite du fleuve, demeura aux Français.

Maison de Parthenay. — Taillebourg passa bientôt dans la maison de Parthenay-l'Archevêque (2), par le mariage d'une sœur de Geoffroy II de Rancon avec Hugues de Parthenay. Sous ces nouveaux seigneurs, Taillebourg fut témoin de nouveaux combats entre les Anglais et les Français. La trève conclue entre les deux nations rivales ayant été rompue, Henri de Lancastre, comte d'Erby, passa la Garonne avec des chevaliers gascons, et dans peu de jours Blaye, Mirambeau, Surgères, Benon, tombent en son pouvoir (3). Après avoir

(1) Louis IX, en arrivant sur la chaussée, n'avait que huit chevaliers avec lui, qui aussi firent preuve de la plus grande bravoure, en faisant au roi un rempart de leurs corps; ils furent tous tués ou renversés. Louis allait recevoir la mort ou aurait été forcé de se rendre, si bon nombre de soldats n'étaient accourus. Alors il se porta en avant et décida la victoire. D. L. F.

(2) On sait que la maison de Parthenay était une branche cadette de celle de Lusignan. Elle prit le surnom de l'Archevêque, qui ne se donnait qu'aux mâles, à l'occasion d'un de ses membres, qui fut élevé au siége archiépiscopal de Bordeaux. D. L. F.

(3) Henri de Lancastre, comte d'Erby, débarqua à Bayonne, en 1344, et s'empara de

ravagé le Poitou, d'Erby paraît une seconde fois en Saintonge, marche sur la Charente et s'arrête à Taillebourg.

Le combat qui eut lieu alors est peu connu; il n'en est pas moins digne de mémoire; et si la valeur des Français plia sous des forces supérieures, la belle défense de ceux de Taillebourg n'en fut pas moins immortelle. La vérité dira qu'on se battit à outrance, que la défense fut égale à l'attaque; d'Erby y perdit l'un des plus braves chevaliers de son armée. Cependant il fallut céder à sa fureur : le pont et la ville furent enlevés, le château devint la proie du vainqueur, qui fit massacrer tous ceux qu'il y trouva. Cette forteresse resta aux Anglais, jusqu'à la défaite du Captal-de-Buch (1) devant Soubise, qui fut suivie de la remise de Taillebourg aux Français.

Néanmoins ceux-ci en restèrent peu de temps possesseurs. Leurs avides adversaires leur arrachèrent bientôt ce château (2) et en donnèrent le commandement à Dinadon de la Pérate, gentilhomme gascon, qui le défendit contre le duc de Bourbon, oncle de Charles VI, qui était venu en faire le siége (3).

Voilà encore Taillebourg le théâtre de la guerre; Dinadon, renfermé dans la place, résolu de se battre avec intrépidité; le duc de Bourbon occupant avec une armée française cette même prairie de Sainte-James où nous avons vu les Anglais fuir devant ceux qu'ils n'avaient pas impunément bravés. Le pont est fortifié de nouveau, quatre bastilles sont élevées autour du château pour l'attaquer; des arbalétriers, placés sur des navires venus de la Rochelle, assiégent la place du côté de la Charente, et d'autres l'attaquent par terre, sur plusieurs autres points.

Ce siége, l'un des plus beaux de cette époque, fut pourtant

bon nombre de places en Aquitaine. Son expédition en Saintonge n'eut lieu qu'en 1346 après la bataille de Crécy, et ce fut à cette époque qu'il assiégea et prit la place de Taillebourg. D.L.F.

(1) En 1371, Jehan de Grailly était le nom du Captal-de-Buch.

Cette famille qui a possédé le comté de Foix, existe encore en Saintonge. Nous faisons exactement raison à chacun de ses supériorités sociales, sans exception. D.L.F.

(2) Par suite de la néfaste bataille de Maupertuis, de 1356, et du traité de Bretigni qui en fut la suite. D.L.F.

(3) En 1385. D.L.F.

mal combiné et la résistance bien conduite. Néanmoins le pont, qui avait été fortifié, fut enlevé, et tous les Anglais qu'on y trouva furent jetés dans la Charente. Dinadon, plein de courage et de persévérance, tint bien pendant plus de deux mois et ne capitula qu'à la dernière extrémité.

Maison de Plascalet. — Sous ces nouveaux maîtres, Taillebourg eut de nouveaux combats à soutenir. Maurice de Plascalet (1) voulut se soustraire à l'autorité du roi et tourmenta les voyageurs qui traversaient cette localité. Charles VII, qui était à Saintes, envoya une armée vers cette ville, pour y rétablir l'ordre. La résistance amena des combats; les portes de la ville furent forcées: Maurice se défendit avec courage, mais accablé par le nombre, il fut fait prisonnier. Tous ceux qu'on prit les armes à la main furent décapités. Taillebourg et tous les biens des Plascalet furent confisqués au profit de la couronne.

Maison Coëtivy. — Les Coëtivy, à qui Charles VII donna Taillebourg (2), apportèrent à cette ville un autre genre d'illustration. Elle ne fut plus le théâtre de siéges et de combats, mais le quartier-général de l'armée française, et le séjour de la cour de Charles VII. Si on y entendit encore quelques cris de guerre, bientôt y retentirent les acclamations d'une paix vivement désirée.

Charles s'établit à Taillebourg, lorsque victorieux des Anglais, il les trouva concentrés dans la Guienne. Cette province fut enfin conquise, et Taillebourg vit ratifier dans ses murs le traité qui assurait à la France l'expulsion *totale* des Anglais (3).

Les comtes de Clermont, de Nevers, de Vendôme, le fameux Dunois, généraux de Charles, fréquentaient Taillebourg et composaient le conseil du roi. On y voyait encore

(1) Nous avons un testament curieux d'un membre de la maison de Plascalet. Elle s'attacha à Charles VII, dans sa disgrâce, et lorsqu'il avait fait de Poitiers la capitale du royaume de France, réduit à des proportions bien peu étendues, par la résistance des Bourguignons. D.L.F.

(2) Olivier de Coëtivy épousa Charlotte, que Charles VII avait eue d'Agnès Sorel, la *belle des belles*. D.L.F.

(3) Année heureuse pour la France, en 1453.

La maison de Duras fut une des dernières de la Guyenne à combattre pour la domination étrangère. D.L.F.

Albret, Foix, Tancarville et plusieurs autres dont la présence animait les bords de la Charente. Taillebourg, dans l'ivresse de la joie, emboucha la trompette de la renommée, pour publier que la France était délivrée.

L'éclat que la cour de Charles VII avait imprimé sur Taillebourg se fit long-temps remarquer. Le château fut embelli, et c'est à cette époque que furent faites les constructions dont on voit encore quelques débris.

Maison de la Trémouille. — Les La Trémouille, successeurs des Coëtivy (1), forment une série de guerriers qui servirent la France avec gloire et dont s'honore Taillebourg. Cette ville fut heureuse sous de tels possesseurs, mais elle eut encore à souffrir quelques entreprises militaires.

Une révolte, excitée contre les préposés des gabelles, ayant mis la Saintonge en émoi, des paroisses soulevées en grand nombre, armées et réunies, s'étant rendues maîtresses de plusieurs villes, portaient partout le ravage, sans qu'on pût en arrêter le cours (2).

Les rebelles paraissent devant Taillebourg et tentent de le surprendre; mais hors d'état de former le siége d'une place aussi bien fortifiée, ils abandonnent leur entreprise. Le pillage de quelques habitations, situées hors des murs, fut le seul fruit de cette échauffourrée.

Mais ce que des milliers de paysans indisciplinés n'avaient pu faire, un soldat intrépide l'exécuta vingt ans après, seulement avec dix-huit hommes. Ce fut Rommegou, l'un des plus audacieux capitaines du parti protestant. Devenu maître de la place, il équipa, dans le port, une galère avec laquelle il fut affronter d'autres dangers.

Taillebourg, en proie aux divisions occasionées par la diversité des opinions religieuses, devint à ce sujet encore le théâtre de la guerre. Les protestans, voulant arracher cette ville aux catholiques, vinrent en faire le siége; mais les

(1) L'héritière de la maison de Coëtivy épousa un la Trémouille. On a cru ne pas devoir supprimer ces détails postérieurs à la lutte anglo-française, afin de laisser le tableau complet. D.L.F.

(2) Sous François Ier, en 1548. D.L.F.

assiégés furent secourus par la garnison de Saintes, commandée par le capitaine Picard. Un combat eut lieu sous ces murs, tant de fois couverts de sang. Les catholiques furent vainqueurs et leurs adversaires forcés de lever le siége.

Cependant Charles de la Trémouille avait embrassé le parti de la réforme, et Taillebourg était aux protestans, quand il mourut. Sa veuve, Anne de Montmorency, restée au château, était tentée de le livrer aux catholiques; mais Charlotte, sa fille, aimée du prince de Condé (1), qui commandait l'armée protestante, favorisait les réformés. Ces dames étaient occupées d'idées différentes. La mère reçoit dans la ville quatre compagnies de catholiques, commandées par Beaumont, qui se préparait à assiéger le château. La fille, s'apercevant du projet de siége, mande secrètement à Laval, qui était à Saint-Jean-d'Angély, tout ce qui se passait à Taillebourg. Laval marche sur cette ville avec cinq cents hommes, attaque Beaumont, secondé par les protestans du château. Picard et les catholiques de Saintes arrivent, le combat s'engage, les catholiques sont défaits; ils ont cent quarante hommes tués, seize capitaines pris, quatre drapeaux enlevés. Laval entre glorieux dans le château et y met une garnison, de la garde même du prince de Condé.

Après ces guerres qui désolèrent si long-temps la France et dans lesquelles le nom de Taillebourg figura avec éclat, cette petite ville n'a rien conservé de cette activité qui l'animait sous les Coëtivy et les La Trémouille. Tout y est mort maintenant, point d'industrie, nul commerce, des rues toujours désertes, un calme qui serait complet, sans les récifs de la Charente, vers les massifs de l'ancien pont.

Sur l'autre rive, le long pont de Sainte-James, avec des arches sans eau, avec un chemin sans voyageurs, n'offre qu'un monotone spectacle.

(1) Il y eut un mariage entre le prince de Condé et Charlotte de la Trémouille. Le prince mourut à St-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588, et des soupçons graves planèrent sur la tête de la princesse de Condé. Un autre Condé a succombé dans les champs de Bassac et Jarnac; et comment a péri le dernier du nom? D. L. F.

Au moins Taillebourg, à son extérieur, présente de l'intérêt : ses hauts rochers, les restes de son château, sa tour ruinée, mêlant sa vétusté à des arbres pleins de vie, offrent un site digne du plus savant pinceau, rendu précieux surtout par de grands souvenirs.

MOREAU (de Saintes).

Essai Historique

SUR

LA POÉSIE ROMANE

EN AQUITAINE ET PARTICULIÈREMENT EN POITOU,

PENDANT LE MOYEN AGE (1).

Lorsque la civilisation romaine périt dans les Gaules sous les coups des barbares, la littérature latine, régénérée par le christianisme, se réfugia dans les monastères; mais l'habitant du cloître, forcé de se servir d'une langue savante que les masses ne pouvaient comprendre, fut bientôt en arrière du mouvement social, et vit ses travaux se borner à de sèches chroniques et aux abstractions d'une subtile théologie. Dans le monde, au contraire, une autre littérature s'était élevée, que la poussière scolastique n'avait point dérobée à la connaissance du vulgaire, et qui, forte de sa jeunesse, forte de son allure libre et indépendante, pouvait se plier aux plus douces inspirations du cœur, comme aux plus nobles élans du patriotisme.

Tandis qu'au nord de la Loire, les Francs, sortis des forêts de la Germanie, venaient à peine de dépouiller leur idiome guttural de sa rudesse native, au midi de ce fleuve les Gaulois étaient déjà parvenus à former, avec les débris de la langue des *Romains*, la langue *romane*. Perfectionnée peu à peu, elle ne se refusa bientôt à l'expression d'aucun sentiment, et sut se plier sans contrainte au rhythme poétique. Depuis l'Auvergne et le

(1) Ce morceau, lu à la séance publique de la société académique de Poitiers, du 26 mai 1830, vient d'être revu et corrigé par l'auteur, au moment d'être mis sous presse pour entrer dans la Revue. M. André appelle *Éléonore* la fille du dernier Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, à qui nous donnons le nom d'*Aliénor*
D.L.F.

Poitou jusqu'aux Pyrénées, cet harmonieux langage faisait les délices d'une population vive et spirituelle, capable d'apprécier toutes les finesses de la plus délicate poésie. Sous la plume légère des troubadours, l'amour et les belles, la chevalerie et ses pompes héroïques, les armes, les tournois, se paraient tour à tour des plus brillantes couleurs. Tantôt, mordante et satirique, leur muse en se jouant attaquait les vieux abus; tantôt, plus grave et plus sérieuse, elle pesait dans sa poétique balance les grands intérêts nationaux : mais, toujours populaire, jamais on ne la vit prostituer un encens vénal à des dieux étrangers, jamais les troubadours ne formèrent qu'un vœu, la liberté, l'indépendance de l'Aquitaine.

Au commencement du XIe siècle, la poésie romane, prenant un vol rapide, avait atteint un point de perfection remarquable ; cultivée dans les cours, dans les châteaux, elle ne pouvait manquer, à la faveur de ce noble patronage, d'arriver aux plus hautes destinées.

Placés par leur position géographique sur la limite des deux langues, les Poitevins se trouvaient séparés des hommes d'outre-Loire bien plus encore par la civilisation et le langage que par ce fleuve. De même que dans toutes les provinces frontières, dans le Poitou l'esprit de nationalité vivait dans toute sa force, dans toute son énergie. Plus on est près de se confondre, plus on sent le besoin d'un signe caractéristique tranché ; et pour les Poitevins, ce signe, c'était le langage. Aussi n'est-il pas étonnant que les premiers essais poétiques dans la langue romane soient sortis du Poitou.

Le premier troubadour dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous est Guillaume IX, comte de Poitiers (1). Esprit vif et entreprenant, doué de cette ardeur martiale qui caractérisait alors le vrai chevalier, il réunissait en même temps au plus haut degré tout ce qui pouvait constituer un poète accompli, style gracieux, versification harmonieuse, idées neuves et hardies ; mais toutes ces belles qualités de l'esprit, mais l'extérieur le plus agréable ne lui servaient, dit-on,

(1) Né en 1071, comte en 1086, et mort en 1126.

qu'à tromper les dames. Savant en l'art d'aimer, il courait le monde pour les séduire (1); et lorsque son génie inventif lui avait suggéré quelque bonne ruse, quelque singulière mystification, son bonheur, aussitôt consigné dans une pièce de vers, allait, paré des formes les plus originales, exciter la gaîté des hauts barons et les pleurs des pauvres victimes (2). Parmi le petit nombre de pièces qui nous restent de lui, presque toutes échappent à la traduction. La description naïve du bonheur d'un amant heureux pouvait bien, au moyen âge, faire la fortune d'une bluette passagère; mais notre siècle, aujourd'hui plus grave et plus austère, demande un autre style et surtout quelque chose de plus moral.

Cet esprit indomptable fut cependant à la fin obligé de fléchir. [1101.] C'était l'époque où une fièvre d'enthousiasme précipitait sur l'Orient tous les peuples chrétiens. Dans cette noble lice, aucun chevalier, sous peine de déshonneur, ne pouvait rester en arrière. Il fallut bien se convertir et prendre les armes pour arracher le tombeau du Rédempteur des mains des infidèles.

Jusqu'ici le comte de Poitiers n'avait employé sa muse qu'à chanter joyeusement l'amour et les belles. Une nouvelle carrière poétique s'offrit à lui. Les terreurs de sa conscience, les inquiétudes de sa politique, se retraçant vivement à son imagination, émurent sa verve, et pour la première fois les Poitevins étonnés entendirent, dans la bouche des ménestrels, les grandes questions d'ordre social, qui, avant ce temps, n'étaient guère le partage que des ministres de Dieu et des ministres des rois. Nous verrons plus tard cet exemple trouver de nombreux imitateurs.

Dans cette pièce de vers, le comte Guillaume, tout en déplorant ses erreurs, semble encore en regretter le charme :

« Il m'est ravi, dit-il, le talent de chanter; la tristesse de

(1) Lo coms de Peitieus si fo uns dels maiors trichadors de dompnas, e bons cavalliers d'armas, e largs de dompneiar. E saup ben trobar et cantar : e anet lonc temps per lo mon per engagnar las domnas. — RAYNOUARD, *Choix de poésies originales des troubadours*, t. V, p. 115.

(2) Raynouard, *ibid.*, p. 118. — *En Avernhe*, etc.

» mon cœur est passée dans mes vers ; Poitevins et Limousins » ne m'obéiront plus.

» Je pars pour l'exil ; j'abandonne mon fils au milieu des » périls de la guerre, au milieu de voisins qui ont juré sa » ruine. Ah ! quitter le Poitou, c'est tout perdre !

» Généreux Foulques d'Anjou, je dépose en tes mains l'hé- » ritage de mon fils. Si tu ne le protèges, si le roi qui a reçu » mes sermens ne lui prête son appui, quelle sera la destinée » de ce faible et malheureux enfant !.... Qu'il soit preux et » sage, car ils n'attendent que mon départ, ces traîtres de » Gascogne et d'Anjou, pour se précipiter sur lui.

» L'honneur et la vaillance l'exigent, il faut partir ; je vais » aux lieux où les pèlerins implorent leur pardon. Adieu, » tout ce que j'aimai ; adieu, pompes chevaleresques ; adieu, » brillans tournois. On promet au-delà des mers la rémis- » sion des péchés ; j'y cours, rien ne m'arrête.

» Compagnons, si jamais je vous offensai par mon exemple, » oh ! pardonnez-le-moi. J'adresse ma prière à Jésus, maître » du tonnerre ; sa voix s'est fait entendre ; assez et trop long- » temps de mondaines frivolités, de coupables plaisirs m'ont » rendu sourd à ses accens. Ma fin approche ; je ne puis plus » souffrir le fardeau de mes iniquités.

» Amis, vous viendrez à mon lit de mort ; vous viendrez » m'encourager à cet instant terrible ; vous bannirez de moi » ces idées de joie et de plaisir que je n'ai que trop aimées.

» Allons, plus de gaîté, plus de riches fourrures ; il faut » partir (1). »

Mais ces belles résolutions furent de courte durée. Guillaume, dans la Terre-Sainte, s'occupa beaucoup moins de conquêtes sur les Sarrazins que de conquêtes d'un autre genre. Les infidèles mirent à profit son insouciance, et son armée fut complètement détruite. Il se sauva presque seul et à moitié nu ; et, pour toujours dégoûté des croisades, il retourna dans son cher Poitou, où il n'eut rien de plus pressé que de mettre en vers sa mésaventure. Cette pièce ne nous est point par-

(1) Raynouard, *ibid.*, IV, 83.

venue; mais, au dire des contemporains, il racontait sa défaite et ses infortunes d'une manière si plaisante, qu'il était impossible d'en entendre le récit sans rire.

Son essai de conversion n'eut pas plus de succès que ses prouesses orientales. Il revint à son ancienne conduite. On le vit disperser de force les pères du concile de Poitiers, qui voulaient contraindre le roi des Français à répudier son épouse; on le vit enlever la femme du vicomte de Châtellerault, et, bravant l'excommunication prononcée contre lui, vouloir bien ne s'en venger que par des sarcasmes et des bons mots.

Tel fut le père de la poésie romane. [1126.] A sa mort, pour racheter ses vieux péchés, il s'enveloppa dans des habits monastiques, et fut descendu dans les caveaux de l'abbaye de Montierneuf.

Le sort de la poésie romane fut toujours de trouver dans le Poitou la plus haute protection. Après la mort du comte Guillaume, sa petite-fille Eléonore, restée maîtresse, à quinze ans, de la plus belle partie des Gaules, ceignit successivement les deux couronnes de France et d'Angleterre. Elle réunit à Poitiers, dans une cour où brillaient plus encore les charmes de sa personne que l'éclat du diadème, tout ce que les pays méridionaux pouvaient enfanter de preux chevaliers, de tendres châtelaines, et de troubadours toujours prêts à célébrer l'amour, ses résistances et ses triomphes. Parmi ces poètes se faisait remarquer par la vivacité et la délicatesse du sentiment, la beauté des images et la naïveté d'un style enchanteur, le Limousin Bernard de Ventadour, que les écarts indiscrets d'une muse payée de retour avaient fait bannir de sa patrie par le vicomte, son seigneur. Encouragé par un bienveillant accueil, Bernard osa bientôt adresser ses hommages à la belle comtesse de Poitiers : « J'aimerais mieux, dit-il dans une charmante » pièce de vers, mourir du tourment que j'endure, que de soulager mon cœur par un aveu téméraire. Elle m'a permis, il » est vrai, de lui adresser une demande; mais celle que j'aurais à lui faire est d'un si haut prix, qu'un roi ne devrait » pas la risquer. » Eléonore ne rejeta point, à ce qu'on dit,

des vœux qui la faisaient descendre du trône pour l'élever au-dessus de toutes les femmes (1). Mais le bonheur du poète reçut de vives atteintes, lorsque le nouvel époux d'Eléonore la conduisit en Angleterre visiter les sujets sur lesquels elle allait régner : « Que ne puis-je fendre les airs comme l'hirondelle, » dit le troubadour amoureux, et porter mon cœur aux pieds » de celle à qui j'offre de loin mes chansons. » Et ailleurs encore : « Eloigné de ce que j'aime, je m'occupe de son image » gravée au fond de mon cœur. Tous les matins le rossignol » me réveille en chantant ses amours ; il me rappelle les » miennes, et je préfère de si douces pensées aux plaisirs du » sommeil. » Cependant l'absence se prolongea, et Bernard alla porter à la cour de Raymond, comte de Toulouse, de nouveaux amours éternels.

Toutes ces illusions d'une folle jeunesse devaient bientôt s'enfuir ; aux amours du jeune âge allaient succéder, triste consolation de l'âge mûr, les intrigues politiques. Les tendres accords de la lyre des troubadours furent étouffés par le bruit des armes ; mais ces poètes généreux surent emboucher la trompette guerrière. La poésie romane cessa pour long-temps de chanter les soupirs amoureux, pour retentir d'accens patriotiques.

Comment s'opéra ce changement ? Qu'il nous soit permis, pour essayer de l'expliquer, de jeter un coup d'œil sur la situation politique de l'Aquitaine et du Poitou.

L'héritière de ces contrées, la comtesse Eléonore, trop faible dans sa jeunesse pour supporter le fardeau du gouvernement, avait épousé le roi des provinces d'outre-Loire, Louis-le-Jeune. [1137.] Cette alliance amena les Français dans le Poitou, et les Poitevins furent forcés d'entendre les accens d'une langue étrangère. Après qu'enflammé d'une impolitique jalousie (2), Louis eût répudié son épouse, elle s'unit à un prince de race angevine, Henri Plantagenet. [1152.] Ce second mariage fut,

(1) Et enamoret se de ella et ella de lui. (Raynouard, *ibid*, V. 70.)

(2) Ludovicus inflammatus zelotypiæ spiritu. (D. Bouq, *script. rer. gall.*, *XII*, 117 et 231.)

à la vérité, un peu moins antinational; mais, fatigués de ces alliances successives qui leur imposaient sans cesse un prince étranger, les Aquitains et les Poitevins se roidirent contre la domination angevine, comme ils s'étaient roidis contre celle des Français. Lorsque leur nouveau comte fut monté sur le trône d'Angleterre, les alarmes de la population contre un maître aussi puissant furent à leur comble, et une ligue générale se forma pour conserver au Poitou et aux provinces méridionales leur vieille indépendance, qu'ils ne voulaient pas échanger contre le joug d'une royale servitude. [1156.] (1).

La femme par qui le fléau de la domination étrangère était tombé sur le Poitou, n'avait pas tardé à se repentir de son union. Elle ressentait cruellement à son tour les tourmens de la jalousie qu'elle avait fait éprouver à ses deux époux. [1173.] Henri II était devenu infidèle à son tour; aucun lien n'existait plus entre eux. Les sympathies d'Eléonore pour son ancienne patrie se réveillèrent, et elle seconda de tout son pouvoir le mouvement national.

Le roi d'Angleterre avait associé à la couronne son fils aîné Henri. Eléonore, qui avait tourné toutes ses affections vers ses fils et sa patrie, s'efforça de diviser le père et ses enfans; et, persuadant au jeune roi qu'on lui avait donné la plénitude de l'autorité souveraine, elle leva l'étendard.

Cette querelle de famille ne pouvait guère toucher les Poitevins. Ils l'embrassèrent cependant avec ardeur, et se jetèrent du parti du jeune roi, plutôt par haine du père que par amour du fils (2); car ce n'était, à vrai dire, ni contre le père, ni pour le fils qu'ils prenaient les armes, mais pour eux-mêmes. Ils défendaient le jeune roi, parce que c'était lui que protégeait la fille de leurs anciens comtes, à laquelle seule ils consentaient à obéir.

Aux premières hostilités Eléonore fut faite prisonnière et tomba entre les mains de son époux, qui la jeta dans une

(1) Jugum regiæ servitutis. (D. Bouq., *ibid.*, XII, 121 et 417.)

(2) Plures ejus patriæ principes, potiùs odio patris quàm amore filii, in partem ejus conversi sunt. (*Chron. S. Alb Andegaw.*, ap. *scipt. rer. gall.*, XII, 493.)

prison d'où elle ne devait sortir qu'après plus de quinze ans. Malgré cet échec, les seigneurs du Poitou ne s'en soulevèrent pas moins, encouragés par Geoffroy de Lusignan, et toutes les communes marchèrent avec ardeur sous leurs bannières.

C'est alors que se développa le spectacle le plus extraordinaire dont l'histoire du Poitou, au moyen âge, fasse mention. Nous avons vu, dans le siècle précédent, Guillaume, partant pour la croisade, déposer ses inquiétudes politiques dans une pièce de vers pleine de verve et de sensibilité. L'exemple de l'ancien comte de Poitiers anima subitement ceux qui combattaient pour sa petite-fille. D'un bout de l'Aquitaine à l'autre, l'enthousiasme se manifesta par des chansons qui, répétées par toutes les bouches, rappelaient sans cesse à chaque citoyen armé ce qu'attendait de lui la grande confédération méridionale.

A la tête de ce nouvel essaim de troubadours se trouvait le célèbre Bertrand de Born, seigneur d'Hautefort en Périgord, qui, par ses vers, non moins que par ses armes, devait le plus puissamment servir la cause poitevine. D'un caractère remuant et inquiet, ne se trouvant à son aise qu'au milieu des turbulentes agitations des intrigues politiques, toute l'activité de ses facultés, toute la supériorité morale d'un esprit rompu aux affaires (1), il les rapportait à son pays. Il connaissait bien le caractère des Aquitains, l'homme qui, pour soulever les passions populaires, ne crut pas devoir employer de plus puissant levier que la poésie.

Les hommes du midi de la Loire n'étaient pas en effet, comme ceux qui vivaient au nord de ce fleuve, déshérités de toute influence politique. L'opinion publique s'y manifestait avec une entière liberté, et les intérêts du peuple s'y discutaient avec toute l'impétuosité de la plus ardente imagination. Aux accens de Bertrand de Born, toute l'Aquitaine fut debout. Dans les cloîtres, dans les châteaux, dans les communes, chaque citoyen répétait en prenant les armes ses patriotiques refrains. A leurs yeux la poésie et la politique se trouvèrent bientôt si intimement

(1) Il se vantait de n'avoir jamais besoin que de la moitié de son esprit.

liées, que, lorsque les ministres de la religion voulurent, du haut de la chaire sacrée, appuyer de tout le poids de leur sainte autorité le mouvement populaire, leur prose, toute empreinte de couleurs poétiques, n'était encore autre chose que les sirventes de Bertrand de Born, dans lesquels l'esprit prophétique d'Isaïe et de Jérémie déplorait les malheurs de Sion.

Ecoutez comme, dans la bouche du moine Richard de Poitiers, la religion et le patriotisme se prêtent un mutuel appui :

« Réjouis-toi, terre d'Aquitaine, dit-il, réjouis-toi, terre » de Poitou, parce que le sceptre du roi du nord s'éloigne de » toi. L'Angleterre sera désolée, et la Neustrie restera dans » l'affliction; mais le roi du midi, avec sa grande armée, avec ses » arcs et ses flèches, vient à nous : malheur au roi du nord parce » qu'il a osé lever sa lance contre le roi du midi, son seigneur; » car sa ruine approche, les étrangers dévorent son pays. »

Puis s'adressant à Eléonore :

« Réponds, aigle des deux royaumes, réponds, où étais-tu » quand tes aiglons, s'élançant de leur nid, osèrent lever leurs » serres contre le roi du nord? C'est toi, nous l'a-t-on dit, » c'est toi qui les excitas contre leur père. Voilà donc pourquoi » tu as été enlevée de ton pays, emmenée sur la terre étran- » gère; les grands te trompèrent par leurs paroles de paix. Ta » guitare ne rend plus que des sons plaintifs, ton orgue que » des accens de désolation; et pourtant, élevée dans le luxe » et la délicatesse, jouissant d'une liberté royale, tu vivais au » sein de l'abondance, tu te plaisais à écouter les chants mé- » lodieux de tes femmes au son de la guitare et du tambourin. » Oh ! je t'en conjure, reine de deux royaumes, plus de con- » tinuelles lamentations : pourquoi te laisser consumer par le » chagrin? pourquoi ces pleurs, cette journalière affliction qui » brise ton cœur? Reviens, pauvre captive, reviens à tes villes, » si tu le peux; s'ils te ferment le chemin, répète alors en » gémissant, avec le roi-prophète : Hélas! mon exil se prolonge, » j'habite chez la plus barbare des nations. Oh ! gémis, gémis, » répète nuit et jour avec le saint roi : Mes larmes sont le pain » de mon existence.

» Où est ta famille? où sont tes jeunes compagnes? où sont » tes conseillers? Les uns, arrachés de leur patrie, su- » bissent loin d'elle les plus honteux supplices; d'autres, errans, » fugitifs, traînent çà et là leur douloureux exil. Et toi, aigle » d'Aquitaine, qui as rompu nos liens, jusques à quand tes » cris se feront-ils entendre sans être écoutés? Le roi du nord » te tient assiégée. Eh bien! élève la voix comme la trompette » retentissante; oui, tes fils l'entendront, ils voleront vers toi, » et tu reverras la patrie de tes ancêtres (1). »

Bien du sang fut versé; les Poitevins combattirent vaillamment sous la conduite de leur comte, Richard Cœur-de-Lion, frère du jeune roi. Les Français, non moins qu'eux constans dans leur haine pour l'Angleterre, leur prêtèrent leur appui. [1175.] Tout fut, hélas! inutile; il fallut céder devant des forces supérieures: les fils firent la paix avec leur père, et les malheureux Poitevins furent sacrifiés. Ce fut Richard lui-même qui se chargea de punir le Poitou d'une alliance dont il avait trop bien compris le but.

Mais la ligue patriotique de la noblesse poitevine veillait toujours pour la liberté nationale. [1176.] Le jeune roi, après avoir abandonné cette noble cause, promit d'y revenir. Tous les seigneurs du midi de la France entrèrent dans la confédération, et Bertrand de Born, qui en était l'âme, chanta dans ses vers les espérances qui lui donnaient tant d'ardeur:

« Puisque Ventadour et Combor, dit-il, puisque Ségur et » Turenne, Montfort et Gordon, ont juré de marcher avec le » Périgord; que les bourgeois des environs relèvent leurs mu- » railles, affermissons par un sirvente leur noble résolution. » — Ah! Puyguilhem, Clarensac, Gragnel et St-Astier, quel » honneur est pour vous! Oui, je tiendrais à déshonneur un » empire, s'il fallait l'acheter en vous abandonnant. — Si les » puissans vicomtes de Gascogne, si le Béarn, le Gévaudan, » la Provence viennent se joindre à nous, le comte Richard » aura bien à faire. — Si Taillebourg et Pons et Lusignan, » si Mauléon et Tonnay marchent avec nos drapeaux, nous

(1) *Ricard.pictav.* ap. *Rer. gall. script.*, *XII*, 419.

» sommes sûrs du vicomte de Thouars; tous nous saurons
» nous venger du comte de Poitiers (1). »

Il était écrit que les entreprises les mieux combinées devaient toujours échouer. Le jeune roi, gagné par l'or de son frère, délaissa les insurgés. [1178.] Après deux ans d'une résistance opiniâtre, il fallut se déterminer à se rendre. Le désespoir de Bertrand de Born se tourna tout entier contre le jeune roi, qu'il désigna solennellement dans ses vers au mépris de ses compatriotes :

« Je veux faire un sirvente, je veux partout le répandre,
» et j'en ai grande raison. Le jeune roi a sacrifié tous ses droits
» à son frère Richard : il y était forcé par son père, dit-il,
» comme s'il était homme à se laisser contraindre. Allons,
» puisque Henri ne veut plus posséder aucune terre, qu'il soit
» le roi des lâches.

» Car c'est un lâche, celui qui vit aux gages et sous la livrée d'un autre : roi couronné qui prend solde d'autrui
» ressemble mal aux preux chevaliers de l'ancien temps; puisqu'il a trompé les Poitevins, et leur a menti, qu'il sache qu'il
» a perdu tout droit à leur amour.

» Sera-ce en sommeillant qu'il se fera connaître roi d'Angleterre, qu'il conquerra l'Irlande, se fera proclamer duc de
» Normandie, comte d'Anjou? Sera-ce en sommeillant qu'il
» se rendra digne de l'admiration des Poitevins, qu'il étendra
» sa domination sur la Guyenne et la Gascogne?

» Ah! plût au ciel que le comte Geoffroy fût né le premier!
» car il est franc et loyal : on est heureux de lui obéir (2). »

[1182.] Des reproches aussi sanglans émurent le jeune roi. [1183.] Il reprit la défense de la cause aquitanique, mais pour la quitter encore en les déclarant tous d'obstinés rebelles. Sa mort, qui arriva vers ce temps, ne releva point les affaires du parti national. Bertrand de Born, le chef de l'insurrection, fut assiégé dans son château d'Hautefort, et contraint à poser les armes.

(1) Raynouard, *ibid.*, IV, 145. — Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, t. 2, p. 100.
(2) Raynouard, *ibid.*, IV., 149.

Après cette défaite, les Poitevins, pendant quelques années, n'opposèrent aux entreprises de leurs ennemis qu'une force d'inertie; mais peu à peu ils se relevèrent, et lorsque le vieil époux d'Eléonore descendit au tombeau, ils avaient presque réparé leurs désastres. [1189.] Son successeur, Richard Cœur-de-Lion, venait de partir pour la croisade, d'où ils eussent souhaité de bon cœur que ni lui, ni aucun homme de race anglo-normande ne revînt jamais. [1190.] Richard revint cependant; mais on sait ce qui lui arriva : il fut jeté, au retour, dans les prisons d'Autriche, d'où il ne devait sortir qu'au moyen d'une rançon de cent mille livres d'argent. [1192.] Ses compatriotes se cotisèrent avec ardeur; mais les hommes des contrées méridionales n'avaient garde de contribuer à sa liberté. Richard, pour exciter leur générosité paresseuse, ne crut mieux faire que de piquer leur amour-propre, et leur adressa ses plaintes dans leur idiome :

« Jamais un prisonnier ne pourra s'exprimer aussi bien » qu'un homme en liberté; cependant pour se consoler, il faut » bien faire une chanson.

» J'ai assez d'amis, mais leurs dons ne sont pas brillans. » Quelle honte pour eux, si, faute de rançon, — je suis deux » hivers prisonnier!

» Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons, anglais, » normands, poitevins et gascons, qu'il n'est si pauvre de mes » compagnons d'armes que, faute de rançon, je laissasse dans » les fers. Je ne le dis pas par forme de reproche, — mais » encore suis-je prisonnier.

» Ah! j'apprends aujourd'hui une grande vérité : pour un » mort, ou pour un prisonnier, plus de parens, plus d'amis; » ce n'est que trop vrai, puisque, pour un vil métal, on me » laisse en prison. Sans doute je souffre, mais je souffre plus » encore pour mes sujets; quels reproches à leur faire, — si » je meurs prisonnier!

» Ce n'est pas merveille si j'ai le cœur triste, quand le roi » de France, mon seigneur, porte le ravage dans mes terres. » Il ne se souvient donc plus des sermens prêtés avant la croi-

» sade ; mais, je l'espère, — je ne serai pas long-temps
» prisonnier.

» Or, sachez bien, jeunes bacheliers de l'Anjou et du Poi-
» tou, qui êtes alertes et bien portans, que je suis dans la
» tristesse, et dans les mains d'autrui : secourez-moi. Mais
» vous ne le voulez pas ; de belles années s'écoulent, — et je
» suis toujours prisonnier.

» Compagnons que j'aimai et que j'aime encore, chantez
» que mes ennemis auront peu de gloire en m'attaquant ;
» jamais en moi vit-on un cœur faux et vain ? Oui, je les
» déclare vilains et déloyaux, s'ils me font la guerre — pen-
» dant que je suis prisonnier.

» Comtesse de Toulouse, ma chère sœur, votre souverain
» est dans les fers. Que Dieu me sauve ; qu'il me conserve
» la belle que j'aime tant, et pour qui je pleure d'être pri-
» sonnier (1). »

Mais cette royale poésie parcourait en vain le Poitou ; un seul vers de Bertrand de Born, qui les appelait aux armes, retentissait plus au cœur des Poitevins que les plaintes du roi d'Angleterre. Ce vers ne se fit pas long-temps attendre. [1194.] Les Poitevins se liguèrent contre Richard avec Philippe-Auguste, non qu'ils aimassent mieux ce dernier, mais parce qu'il fallait bien être l'allié de quelqu'un pour combattre celui dont la domination les touchait de plus près. [1195.] Richard fit sommation de poser les armes à ceux qu'il regardait comme rebelles : « Nous nous soucions fort peu de tes menaces,
» répondirent le vicomte de Limoges et le comte de Périgord ;
» tu es revenu beaucoup trop orgueilleux, et malgré toi nous
» te rendrons franc, courtois et humble. Pour te corriger,
» nous allons te faire la guerre. » Tous prirent les armes ; mais la guerre n'eut aucun résultat, car les deux rois firent la paix sans combattre.

Les Poitevins, qui ne goûtaient quelque bonheur que lors-

(1) Dreux-Duradier, *Bibl. hist. du Poitou*, I, 293. — Affiches du Poitou de 1781, nos 14 et 15. — Millot, *Hist. des troubadours*, p. 61. — Raynouard, *ibid.*, IV, 183. — Capefigue, *Hist. de Ph.-Aug.*, II, 34.

que les deux rois étaient en guerre, employèrent tous leurs moyens pour la rallumer encore. Bertrand de Born, toujours à la tête de l'insurrection nationale, prit de nouveau la plume pour exciter l'humeur guerrière de Philippe : « Les Français » et les Bourguignons, dit-il, ont échangé honneur contre » paresse. Le roi Philippe veut bien la guerre avant de s'être » armé; mais sitôt qu'il a pris les armes, il perd tout son » courage (1). » D'un autre côté, les barons du Poitou et du Limousin, qui venaient de se lever contre lui, promettaient pour cette fois de faire cause commune avec la France. On se mit donc à guerroyer de nouveau. Les deux rois voulaient-ils se rapprocher; d'un côté Bertrand de Born adressait à Philippe un sirvente dans lequel il l'aiguillonnait pour mettre tout à feu et à sang, lui reprochait d'aimer la paix plus qu'un moine; et d'un autre côté, il ne se faisait pas scrupule d'adresser à Richard un autre sirvente pour l'affermir dans sa résolution de prendre, piller et brûler les bourgs et les villes de Philippe. Cet état dura jusqu'à la mort de Richard, qui périt obscurément devant un petit château du Limousin. [1199.]

Cinquante ans de combats contre la domination étrangère n'avaient point affaibli chez les Poitevins l'amour de l'indépendance. Ils ne pouvaient rester en paix. [1200.] Deux partis s'étaient formés parmi les Anglais et leurs vassaux. Les uns reconnaissaient Jean-sans-terre, frère de Richard, les autres le jeune Arthur son neveu. Ce fut ce dernier parti qu'embrassèrent la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Le roi de France, Philippe-Auguste, le soutenait; car ces malheureuses contrées, sans cesse le jouet des événemens, ne pouvaient plus se suffire à elles-mêmes dans leurs brillantes chimères d'indépendance nationale. Hugues-le-Brun, comte de la Marche, de l'antique maison de Lusignan, les vicomtes de Thouars et de Châtellerault, tous les barons du Poitou et d'une partie du Limousin, prirent les armes; mais s'ils n'étaient plus guidés par Bertrand de Born qui cachait sa vieillesse inutile sous l'habit fort peu poétique des moines de Citeaux, son

(1) Raynouard, *ibid.*, IV, 170.

fils, digne héritier d'un grand nom, avait saisi la lyre nationale, et de concert avec Savari de Mauléon, riche baron des côtes du Poitou, il appelait encore aux combats les restes de tant de Poitevins décimés sur les champs de bataille; ils accoururent pleins de confiance, sans s'épouvanter de leurs défaites passées. Il y avait dans le cœur de nos généreux ancêtres une voix qui leur criait sans cesse que jamais il ne faut désespérer de la patrie..... Un seul jour changea leur allégresse en deuil.

Arthur et les Poitevins assiégaient le château de Mirebeau qui tenait pour Jean-sans-terre, lorsque celui-ci, trompant les assiégeans par une marche rapide, les surprit à l'aide de la trahison, et fit Arthur prisonnier avec la plupart des chefs du soulèvement national. Il abusa horriblement de la victoire, car ce monstre trempa ses propres mains dans le sang de son neveu. Philippe-Auguste s'empressa d'autant plus d'en tirer vengeance, que la justice qu'on réclamait de lui se trouvait plus d'accord avec les intérêts de la France. Il fit citer Jean-sans-terre, son vassal, devant la Cour des pairs du royaume : celui-ci ne comparut point, et le roi déclara forfaites et confisquées au profit de la couronne toutes ses possessions du continent. [1202.] Les Poitevins, privés de leurs chefs, cernés de toutes parts par les armées françaises, furent obligés de se soumettre. Eléonore, seul reste de la race de leurs anciens comtes, rendait, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, le dernier soupir à Fontevrault [1204] : il n'existait plus de point de ralliement; toute existence nationale allait s'anéantir, le Poitou devenir province française.

Mais il était dans le caractère poitevin de ne jamais s'abattre par un revers. [1206.] L'indolent roi des Anglais se laissait arracher les unes après les autres ses plus belles provinces, lorsque les prisonniers poitevins lui promirent d'employer à la défense de sa cause toute l'énergie qu'ils avaient mise à la combattre. Le vicomte de Thouars, régent de Bretagne, et Savari de Mauléon, s'armèrent encore une fois. Après quelques combats, Jean-sans-terre les abandonna lâchement. Dès-lors tout fut sans ressource, et le jeune Bertrand de Born fit entendre

les derniers accens nationaux dont ait retenti le Poitou :

« Quand je vois, à la saison nouvelle, la nature reprendre » une nouvelle vie, les bois se parer et de feuilles et de fleurs, » je sens mon courage se réveiller; mes chants vont se faire » entendre. Je ferai un sirvente cuisant, que j'enverrai au roi » Jean pour le couvrir de honte.

» Combien n'en doit-il pas avoir, s'il se rappelle ses ancêtres! » Il laisse indolemment Poitiers et Tours au pouvoir de Phi- » lippe, tandis que tous les jours la Guyenne pleure sur le » roi Richard, qui, pour la défendre, versa tous ses trésors; » mais un pareil soin ne le touche guère.

» Il préfère les joutes et les chasses, les lévriers et les fau- » cons, traîner une vie sans honneur, et se laisser dépouiller » tout vivant.... Ce que je dis, c'est pour châtier le roi Jean, » qui perd le Poitou, faute de le secourir.

» Seigneur, recevez ce châtiment de vos folies; mais elles » nous plongent tous dans la douleur. Il faut parler : oui, vous » avez laissé tomber votre honneur dans la fange, et telle est » votre démence, que vous semblez prendre plaisir aux sévères » leçons qu'il faut vous adresser.

» Savari, un roi sans cœur ne fera guère de conquêtes; à » un cœur lâche et mou, jamais nul homme ne pourra s'atta- » cher (1). »

L'insurrection poitevine, abandonnée à elle-même, fut anéantie; ses chefs jetés dans les fers, et l'invasion consommée. [1214.] Seulement quelques années plus tard, lorsque l'Europe entière conjurée se liguait contre la grandeur de Philippe-Auguste, un moment les Poitevins, encouragés par ce même Jean-sans-terre, osèrent lever la tête, et d'un bras affaibli par tant de blessures menacer encore leur redoutable ennemi. Mais Philippe, aux champs de Bouvines, *enchaîna la victoire*, et ce triomphe sur un empereur de race poitevine (2) acheva de refouler toute idée de résistance dans le cœur des derniers défenseurs de la patrie. [1224.] A la mort de Philippe-Auguste,

(1) Raynouard, *ibid.*, IV, 199.

(2) Othon IV. Voyez, sur cet empereur, la diss. de M. Bourgeois, de la Rochelle.

Savari de Mauléon essaya encore, mais en vain, de reprendre les armes : il n'y fallait plus songer, tout était perdu sans retour.

Ainsi fut achevée l'œuvre de la conquête ; ainsi périt l'indépendance du Poitou ; avec elle devait périr cette poésie qui avait chanté tant de nobles résistances. Comme autrefois les Normands à l'Angleterre conquise, les Français au Poitou imposèrent leur langue. Il fallait éteindre ce langage qui réveillait tant de souvenirs. Qui sait si un jour de nouveaux Bertrand de Born, de nouveaux Savari de Mauléon ne fussent parvenus à soulever encore, par leurs chants guerriers, les populations assoupies? Mais les vainqueurs eurent beau faire, tout l'intérêt qu'on portait à la cause que défendait Savari revint sur sa personne. Des biographies écrites en langue vulgaire célébraient en lui le brillant chevalier, le maître des braves, le maître de toute courtoisie; elles célébraient ses chants d'amour et de gloire, sa valeur dans les combats, sa générosité dans le triomphe : Jamais on ne verra plus vaillant guerrier, disait-on ; quels combats ne livra-t-il pas au roi de France? Quelle plume suffirait à les recueillir ! Que de faits d'armes n'osa-t-il pas accomplir, plus qu'on n'osa jamais, ah ! plus qu'on n'aurait volonté d'oser (1) !

Presque tous les nobles poitevins émigrèrent en Angleterre. Savari ne voulut pas abandonner le sol qu'il avait arrosé de son sang ; il fit sa soumission au roi de France, et, tranquille dans ses châteaux, il se mit à célébrer l'amour et les belles (2), seul sujet désormais que la muse nationale pût essayer de chanter. Cette langue, cette poésie déshéritée, ne pouvait plus en effet être considérée par les gentilshommes français et par ceux des nobles poitevins jaloux de plaire à la nouvelle autorité, que comme un passe-temps, uniquement destiné à charmer les loisirs inoffensifs d'une tranquille oisiveté.

Au commencement du XIVe siècle, Philippe-le-Long (3),

(1) Raynouard, *ibid.*, V. 439.
(2) Raynouard, *ibid.*, II. 198 ; V. 366.
(3) Apanagé en 1314, roi en 1316, mort en 1322.

fils de Philippe-le-Bel, dans le court espace de temps qu'il fut à la tête du Poitou, son apanage, ne craignit pas de s'entourer de troubadours poitevins. Il le pouvait alors en toute sécurité. Pierre Milhon, Louis Aimeric, seigneur de Rochefort en Poitou, Pierre Hugon, seigneur de Dampierre-sur-Boutonne, Guillaume Bouchard, Bernard Marquis, Girauld le Roux, que tous il attacha à sa personne, cultivaient avec succès la poésie romane (1); mais leurs vers, toujours pleins d'un tendre amour, n'avaient plus rien qui pût réveiller quelque souvenir de la vieille patrie poitevine. Qui, d'ailleurs, eût pu répondre à leurs accens? La population s'était franchement ralliée à ses nouveaux maîtres; la langue des troubadours commençait généralement à faire place à la langue française, et les classes inférieures elles-mêmes, plus tenaces ordinairement dans leurs affections, l'abandonnaient de toutes parts. Refoulée dans le midi, la langue romane devait périr même dans les lieux qui furent son berceau; et de ce bel idiome, qui pendant si long-temps avait fait le charme d'un peuple nombreux et éclairé, il ne devait plus rien rester que des dialectes locaux, abaissés au rang de patois par l'inévitable invasion de la langue française.

Que si, en retraçant les vicissitudes de la langue de nos ancêtres, quelques-unes de leurs sympathies, de leurs émotions, nous ont vivement touchés, ce n'est pas que, se reportant vers un passé qui a fui pour toujours, nous concevions d'inutiles regrets. Le temps dans sa course rapide a mis bien des siècles entre nous et ces chants, ces combats, pour une cause qui ne doit plus se relever. Si notre vieille langue, nos vieilles institutions poitevines ont été emportées par le torrent des âges, une autre langue, d'autres institutions ne se sont-elles pas élevées à leur tour? Et quels vœux pourrions-nous former aujourd'hui? Membres de la grande famille des Français, qui de nous oserait répudier un si glorieux titre? Une sage liberté fondée sur l'ordre public, appuyée sur la volonté de la nation et du roi, ne suffit-elle pas à tous les besoins, comme à toutes

(1) Dreux-Duradier, *Bibl. hist. du Poitou*, t. 1er.

étrangère ; toutes les parties de l'administration d'un puissant état lui sont également familières, et son regard d'aigle pénètre avec la même certitude dans les profondeurs de la science et dans l'avenir politique des nations. C'est lui qui a dit avec tant de vérité : *C'est l'instituteur et non plus le canon qui désormais sera l'arbitre des destinées du monde.....* .

Nous ne parlerons ici que du pouvoir judiciaire et de son organisation, matière plus particulièrement dans les habitudes et les antécédens de lord Brougham, et sur laquelle il vient de présenter un bill remarquable, qui est un premier pas hardi, mais, à notre avis, prudent et heureux, dans la voie d'une réorganisation que l'état des tribunaux anglais semble réclamer impérieusement.

Généralement en France, où depuis quarante ans on a trop voulu administrer, on se fait des idées inexactes sur la manière dont la justice se rend en Angleterre, où peut-être le gouvernement n'administre pas assez. Il est impossible, même après avoir médité Blackstone et Delolme, d'avoir des notions bien arrêtées sur une multitude de points importans, tels que la constitution et surtout la compétence des cours de justice, les moyens d'engager sûrement les actions, etc., etc. ; et nous ne craigons pas de dire qu'en Angleterre, il n'y a que des hommes spéciaux qui puissent expliquer les rouages incohérens, bizarres, sans termes de comparaison avec les institutions des autres pays, qui compliquent à l'infini la marche des affaires judiciaires anglaises. Cela est si vrai, que la vie d'un homme suffit à peine pour apprendre à se diriger dans ce dédale de formes abstraites, et à connaître quelque branche spéciale de ces difficultés presque inextricables.

D'un autre côté, généralement en Angleterre on ignore aussi comment la justice est constituée en France, et le discours prononcé à la chambre des pairs, le 17 juin 1833, par le lord Lindhurst, en est une preuve.

Nous allons chercher à préciser, le plus brièvement possible, ce qui se rapporte à ces importantes matières chez les deux

nations jadis rivales, mais aujourd'hui seulement émules, au grand avantage de l'humanité et de la raison : nous examinerons naturellement ensuite la portée du nouveau bill sur les cours locales.

Nous ne parlerons pas cependant des cours d'assises, ni de ce qui se rattache spécialement à la justice criminelle, rendue généralement en France, ainsi qu'au-delà du détroit, par les jurés; nous n'en dirons que ce qui sera indispensable : nous en ferons peut-être un jour l'objet d'un article particulier de comparaison. Nous ne nous occuperons pas non plus, avec détail, des jurés comme juges du fait en matière civile, institution qui existe en Angleterre et que l'assemblée constituante ne crut pas susceptible d'être acclimatée en France : la discussion de ce point fondamental ne pourrait entrer dans le cadre de cet article, et nous croyons devoir laisser à d'autres le soin de retracer ce qui touche à cette question capitale de l'application du jury aux intérêts civils. Nous nous occuperons spécialement de la constitution des tribunaux civils proprement dits, et l'on sent que nous n'entrerons même pas dans tous les détails, et ne rappellerons que ce qui est le plus essentiel, pour donner une idée générale, mais juste, de leur organisation respective chez les deux nations.

En France, la division du territoire est une base sur laquelle est assis le plus vaste système de gouvernement. Ces morcellemens coordonnés en départemens, arrondissemens, cantons et communes, sont simples et habilement combinés : toutes les branches de l'administration s'y rattachent, et forment ainsi un ensemble artistement conçu, un immense réseau dont tous les fils aboutissent à un centre commun, le pouvoir exécutif. Ainsi, les divisions militaires comprennent un certain nombre de départemens; il en est de même des légions de gendarmerie, des conservations forestières, des ressorts académiques, des évêchés, préfectures, recettes de deniers publics, etc., etc.

Sans nous reporter à l'état de l'ordre judiciaire avant 1789, ni même parler de ce qui a été essayé dans l'époque intermé-

diaire jusqu'à la grande organisation de 1810, nous dirons que les ressorts des différentes corporations de magistrats suivent ces mêmes circonscriptions territoriales.

Dans chacun des 2846 cantons qui se partagent la France, il y a un tribunal de paix. — Dans chaque arrondissement (et il y en a 361), est établi un tribunal de première instance. — Des Cours royales, au nombre de 27, renferment dans leurs ressorts respectifs un certain nombre de départemens. — Enfin, la Cour de cassation complète cette vaste organisation, qui est d'une régularité symétrique parfaite, et fonctionne sans secousse ni effort depuis longues années, sans autres changemens que quelques modifications de détail, mais qui ne dérangent aucunement le système général, réglé d'ailleurs par des lois positives.

La composition du personnel de ces diverses autorités constituées est également simple. — Chaque justice de paix compte un juge, deux suppléans et un greffier, avec un ou deux huissiers. — Les tribunaux d'arrondissement ou de première instance sont, selon les localités, de diverses classes, et composés de trois, quatre ou un plus grand nombre de juges, dont un président ou vice-président, trois ou un plus grand nombre de suppléans, un procureur du roi avec un ou plusieurs substituts, un greffier et des commis, les huissiers nécessaires, et un corps d'avoués ou procureurs pour représenter les parties et les diriger dans la procédure. Il se trouve aussi au chef-lieu de chaque arrondissement, un conservateur des hypothèques et un receveur de l'enregistrement pour les actes judiciaires et autres, et pour la distribution du papier timbré. — Les tribunaux des arrondissemens chefs-lieux de département, sont en général composés de deux chambres, à cause de la tenue des Cours d'assises et des appels en matière correctionnelle, dont nous ne nous occupons pas ici. Le nombre total des juges de première instance est de 1628. — Les Cours royales ou d'appel sont aussi de diverses classes, selon l'étendue ou l'importance de leurs ressorts, et le nombre de magistrats qui les composent. Elles ont toutes un premier président, plusieurs présidens, selon le nombre de chambres, et un certain nombre de con-

seillers (Paris en a 54), un procureur général, des avocats généraux et des substituts, un greffier et des commis, ainsi que les huissiers nécessaires : une corporation d'avoués exerce près chaque Cour. Le nombre total des juges des Cours royales est de 750. — La Cour de cassation se compose d'un premier président, de trois présidens de chambre, quarante-cinq conseillers, un procureur général, six avocats généraux, un greffier et des commis : soixante avocats-avoués postulent près la Cour. Total des juges de cassation, 49. — Ainsi il y a en France, sans parler des juges suppléans, qui peuvent être à la fois avocats ou avoués et ne sont pas réellement magistrats : — Juges de paix, 2,846. — Présidens et juges de première instance, 1,628. — Présidens et conseillers de Cours royales d'appel, 750. — Présidens et conseillers de la Cour de cassation, 49.

En tout 5,273.

Mais comme les juges de paix, ne participant pas au caractère de l'inamovibilité, imprimé aux juges proprement dits, ne sont pas nécessairement licenciés en droit, il s'en suit que les écoles de droit ont à pourvoir au remplacement lent et successif de 2,427 juges, et aussi des officiers du ministère public; et ce n'est pas hors de proportion avec une population de plus de trente-deux millions d'habitans : en effet, il y a presque toujours cinq ou six concurrens, réunissant les conditions exigées, pour une place vacante.

Il est aussi à remarquer que les tribunaux, indépendamment des procès civils, suffisent aux besoins de la justice de répression, qui n'entre pas dans le cadre de cet article, ainsi qu'il a été déjà dit.

Tel est, en abrégé, et dans toute sa simplicité, le tableau de l'organisation judiciaire française (car nous ne parlons pas ici de la justice administrative, tout-à-fait séparée en France du pouvoir judiciaire). La loi fixe pour chaque tribunal le nombre des magistrats, et détermine les conditions de leur admissibilité, relativement à l'âge et à la capacité, règle les incompatibilités, et s'occupe avec soin de donner les garanties les plus minutieuses aux citoyens. Rien n'est laissé à l'arbi-

traire, tout est clair, précis, et il n'y a personne qui ne puisse facilement être mis au courant de tout ce qui se rapporte à cette organisation, qui est, pour ainsi dire, passée dans les mœurs de la nation.

Nul ne peut être juge avant vingt-cinq ans et sans être licencié en droit : il faut un âge plus élevé pour être président, conseiller, premier président, etc. On ne peut devenir licencié en droit, sans avoir d'abord fait ses humanités, puis avoir suivi pendant trois ans au moins, les écoles de droit et subi des examens publics. Une fois reçu licencié, on devient avocat en prêtant un serment spécial devant une Cour royale, mais on n'est placé sur le tableau des avocats, qui exercent librement leur honorable profession près des Cours et tribunaux, qu'après deux ans de stage et d'assiduité aux audiences.

Tels sont les élémens parmi lesquels se recrute la magistrature; on choisit, sur les nombreux jeunes gens qui se destinent à cette carrière, ceux qui ont la meilleure conduite et montrent le plus d'aptitude : on les essaie même le plus ordinairement dans les fonctions de juges-suppléans, et on les fait travailler aux parquets des procureurs du roi. Généralement on n'arrive aux emplois de substitut ou de juge de première instance, qu'après avoir fait preuve publique de capacité. Les grades supérieurs s'acquièrent successivement par les services et l'ancienneté. On entre rarement d'emblée dans les Cours supérieures : quelques influences politiques y parviennent, mais c'est l'exception, et il faut toujours remplir les conditions voulues par les lois ; ces lois permettent aussi de placer *de plano* dans les différens degrés de la hiérarchie judiciaire, les anciens avocats qui se distinguent par des talens remarquables autant que par leur probité et leur délicatesse. On n'appelle guère à la Cour de cassation que des premiers présidens et des procureurs généraux de Cours royales, ou quelques célébrités du barreau.

Il est sans doute difficile de donner plus de garanties aux justiciables; aussi les juges français ont-ils de tout temps été placés à la tête des corps constitués, qui méritent au plus haut degré la confiance et la vénération publiques. La magistrature

actuelle n'est inférieure, sous aucun rapport, à l'ancienne magistrature des parlemens, qui, malgré l'abus de la vénalité des offices, était placée si haut dans l'estime des peuples, nous ne dirons pas seulement en France, mais dans l'Europe entière.

Mœurs austères, vie modeste et laborieuse, services de tous les instans, haute probité, délicatesse consciencieuse, vaste instruction, tels sont les caractères qui honorent la magistrature française, qui, par l'inamovibilité qui lui est inhérente et qui lui donne la plus complète indépendance, impose le respect à toutes les classes de la société et est peut-être la plus ferme colonne de l'état.

La magistrature est d'ailleurs une carrière toute d'abnégation et de dévoûment, dans laquelle on ne peut pas faire fortune, car aucuns fonctionnaires publics ne sont respectivement aussi peu rétribués que les juges.

La considération publique est donc leur unique récompense, et il faut bien qu'ils en soient dignes, puisqu'ils ont su se la concilier au milieu des révolutions, et dans un siècle où l'argent est presque la seule divinité que l'on encense.

La preuve de ce que nous avançons résulte de faits non susceptibles de contestation. Rien n'est plus rare que l'exercice du droit de *prise à partie* contre les juges : le droit de simple *récusation*, lui-même, ne s'exerce presque jamais, du moins pour des causes qui affectent la moralité des magistrats ; enfin, les crimes de *forfaiture* sont, pour ainsi dire, sans exemple. La magistrature est d'ailleurs hiérarchiquement soumise à des règles de discipline qui ne permettent pas le moindre écart et ne seraient point impunément enfreintes : les corps judiciaires ne souffriraient pas dans leur sein la présence de membres qui oublieraient leurs devoirs (1).

Passons aux attributions des juges des différens degrés.

D'abord, et avant de parler des magistrats proprement dits, se trouve dans les communes (qui remplacent les anciennes pa-

(1) Voir spécialement les *Lois de l'organisation judiciaire*, par Carré, qui réfère toute la législation sur la matière ; voir aussi les comptes *officiels*, rendus en 1831 et 1832 sur l'administration de la justice, tant au civil qu'au criminel.

roisses) le maire, magistrat populaire qui se rattache à l'ordre judiciaire par les fonctions importantes d'officier de l'état civil, sous la surveillance du tribunal d'arrondissement. Il dresse les actes de naissances, mariages et décès, et un double de ses registres est déposé annuellement au greffe du tribunal; garantie précieuse de l'état des familles. — Le juge de paix du canton a deux espèces de fonctions comme juge civil. — Ces fonctions sont réglées, quant à leur étendue et à la compétence, principalement par la loi du 24 août 1790 et par le Code de procédure civile; en voici l'indication sommaire :

1° Le juge de paix connaît, *comme juge*, de toutes actions purement personnelles et mobilières, en dernier ressort et sans appel jusqu'à la valeur de 50 f., et à charge d'appel jusqu'à 100 f. Quand les valeurs mobilières revendiquées sont indéterminées, c'est le tribunal civil d'arrondissement qui doit en connaître. — Il juge également, sans appel jusqu'à 50 fr., et à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse monter : — les dommages aux champs, fruits et récoltes; — les déplacemens de bornes, usurpations de terre, arbres, haies, etc., et autres clôtures, commises dans l'année; — les entreprises sur les cours d'eau pour l'arrosement des prés, commises dans l'année, et *toutes actions possessoires*; — les réparations locatives des maisons, etc., les indemnités prétendues par les fermiers, les dégradations alléguées par les propriétaires; — les paiemens de gages, salaires des domestiques, ouvriers, etc; — les actions pour injures verbales, rixes et voies de fait, quand la partie n'a pas pris la voie criminelle. — Quelques lois spéciales ont étendu ces attributions aux brevets d'invention, douanes et octrois; à l'apposition et levée des scellés, assemblées de famille, adoption et tutelle officieuse, et autres cas prévus par le Code civil et le Code de procédure. — Le territoire de chaque canton borne la juridiction des juges de paix : ils jugent seuls, assistés de leur greffier pour transcrire les jugemens ou autres actes : les suppléans ne siégent que par remplacement du juge titulaire. — Les citations, délais et toutes autres formalités sont réglés par le Code de procédure : il n'y a ni ministère pu-

blic, ni avoués, ni avocats près les justices de paix ; les parties comparaissent en personne ou par des fondés de pouvoir. Les juges de paix, étant juges d'exception, ne peuvent connaître de l'exécution de leurs jugemens : c'est aux tribunaux civils seuls que ce droit appartient. En cas d'appel des sentences des juges de paix, c'est le tribunal de l'arrondissement qui statue définitivement. Enfin, les jugemens définitifs des juges de paix ne sont susceptibles d'être attaqués par la voie du recours en cassation, que pour incompétence ou abus de pouvoir.

2° Le juge de paix connaît, *comme conciliateur*, de toutes les affaires à porter en justice réglée devant les tribunaux de première instance. Ce préliminaire est obligatoire, sauf pour les cas que la loi a cru devoir en dispenser, et qui sont assez multipliés; il permet d'arranger les différends avant que les procès ne soient entamés ; c'est un tribunal tout paternel. — Cette importante attribution est réglée par le Code de procédure civile (1).

Comme juges de police, les juges de paix ont d'autres pouvoirs, dont nous n'avons pas à parler ici.

Les *tribunaux civils d'arrondissement* ou de première instance, jugent, en *dernier ressort*, toutes les affaires personnelles, réelles ou mixtes, c'est-à-dire toutes questions et discussions d'intérêts quelconques, jusqu'à la valeur de mille francs, et, *sauf l'appel*, toutes celles dont l'objet dépasse la valeur de mille francs ou est d'une valeur indéterminée. Ils statuent, comme juges d'appel, sur les actions jugées au premier degré par les juges de paix. — Les tribunaux de première instance ont la plénitude de juridiction au civil, car ils connaissent de l'exécution de leurs jugemens : ainsi, comme on l'a dit, ils jugent toute espèce de matières contentieuses, sauf celles que la loi leur a spécialement enlevées pour la plus prompte expédition des procès et la plus grande commodité des plaideurs. Telles sont les actions attribuées aux juges de paix, et celles déférées aux tribunaux de commerce, dans les lieux où il y en a d'établis, car,

(1) Voir le savant traité de M. *Henrion de Pansey* sur la *Compétence* des juges de paix. Voir aussi la *Théorie de la Procédure*, par M. *Boncenne*, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, ouvrage précieux et dont on attend impatiemment les derniers volumes.

lorsqu'il n'en existe pas, les tribunaux civils statuent sur les affaires commerciales; mais ces tribunaux exceptionnels ne peuvent jamais connaître de l'exécution de leurs propres décisions; c'est à la justice ordinaire, aux tribunaux civils proprement dits, à statuer sur les moyens d'exécution, de contrainte, et sur les difficultés qui peuvent en résulter, et c'est ce qui caractérise la plénitude de leur juridiction, qui est de principe fondamental. — Les jugemens de tous les tribunaux de 1re instance ne peuvent être rendus par moins de trois juges : un officier du parquet y assiste; un greffier tient la plume.

Les parties ne peuvent comparaître en justice réglée, sans l'assistance d'un avoué; mais le ministère de l'avocat n'est pas obligatoire : on peut soi-même présenter sa cause.

Les *Cours royales* pononcent souverainement sur les appels des jugemens rendus par les tribunaux civils et les tribunaux de commerce (qui, comme ceux de première instance, ne peuvent juger en dernier ressort, que jusqu'à la valeur de mille fr.); et aussi sur quelques autres appels, comme ceux des ordonnances de référé et de certaines sentences arbitrales. Elles prononcent aussi, *omisso medio*, c'est-à-dire en premier et dernier ressort, sur les prises à partie, la réhabilitation des faillis, certaines difficultés en matière de droits politiques et d'élection, et quelques autres cas prévus par des lois spéciales: elles statuent enfin sur les renvois ordonnés par la Cour de cassation, et jugent de nouveau à la place de la Cour dont l'arrêt a été cassé. — Les Cours royales ont la plénitude de juridiction tant au civil qu'au criminel : elles ont véritablement la balance et l'épée. A cet égard elles remplacent absolument les anciennes Cours de parlement; mais elles n'ont plus le droit de rendre des arrêts de règlement, qui devenaient loi, et ne sont plus des corps politiques. — Leurs arrêts ne peuvent être rendus à moins de sept conseillers : en audiences solennelles, pour les questions d'état, renvois de la Cour de cassation, etc., il ne peut y avoir moins de quatorze juges. Le procureur général,

ou l'un de ses avocats-généraux ou substituts, assiste à l'audience, et un greffier y tient la plume.

La *Cour de cassation* n'est pas un troisième degré de juridiction : elle ne connaît pas du fond des affaires. Elle ne peut casser une décision, sentence, jugement ou arrêt en dernier ressort, et contre lesquels il n'existe plus aucune voie de recours, que lorsqu'ils présentent une contravention expresse à la loi, et lorsque les formes substantielles et constitutives des actions, ou celles dont l'observation est prescrite à peine de nullité, ont été violées. Dans ce cas, elle renvoie le fond de l'affaire devant un nouveau tribunal du même degré que celui qui avait prononcé, et dont la décision est annulée. Les Cours royales et tribunaux jugent les procès, la Cour suprême juge les arrêts et jugemens. — La contrariété d'arrêts, entre les mêmes parties et par les mêmes moyens, donne ouverture à cassation. La Cour de cassation prononce également sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique : elle statue aussi sur les demandes en règlement de juges, et sur les prises à partie contre les Cours royales et d'assises. Enfin elle exerce un pouvoir censorial sur tout l'ordre judiciaire. — La Cour de cassation ne peut rendre ses arrêts à moins de onze conseillers : l'un d'eux est rapporteur dans chaque affaire; ce rapport est public et indépendant des plaidoiries; un officier du parquet conclut dans toutes les affaires. Une procédure spéciale est établie pour cette Cour.

Pour compléter cet aperçu, il est nécessaire de parler du *ministère public*.

Cette noble institution, qui remonte à l'époque où la justice s'organisa régulièrement en France, est permanente et chargée de veiller, en tout temps, à l'exécution des lois, dans l'intérêt de la société et des citoyens qui la composent. Les officiers qui en font partie sont amovibles et placés auprès de chacun des corps judiciaires constitués, c'est-à-dire des Cours et tribunaux : ils sont aussi chargés de faire exécuter les jugemens. Il n'y a point de ministère public auprès des tribunaux d'exception. — Au civil, le ministère public n'agit que par voie de

réquisition, excepté dans les cas où la loi ne juge pas son assistance nécessaire. — Il est ou partie principale ou seulement partie jointe. Il doit toujours être entendu dans les causes des mineurs, des communes, du domaine, et autres spécifiées par la loi : il peut, quand il le veut, conclure dans toutes les affaires, et les Cours et tribunaux peuvent également lui demander son avis sur tous procès. — Au criminel, toutes les poursuites et actes sont faits à la requête du ministère public. — Les membres des parquets et ceux des tribunaux, sont dans une parfaite indépendance les uns à l'égard des autres : les juges ne sont jamais liés par les réquisitions ou conclusions du ministère public, mais ils n'ont sur lui aucune surveillance de discipline : les parquets *requièrent*, les tribunaux *jugent*. — Le procureur général de chaque Cour royale est le chef du parquet de son ressort et en surveille ou dirige tous les officiers, qui ne sont que ses substituts. Il est spécialement chargé de la correspondance et de toute la *partie administrative de la justice*, si on peut s'exprimer ainsi. — Le procureur général de la Cour de cassation surveille les procureurs généraux des Cours royales.

Ce rapide exposé donne une idée générale et exacte de l'organisation judiciaire en France. — Indépendamment de cette justice publique et instituée par l'état dans l'intérêt de tous, les parties qui sont majeures et ont la libre disposition de leurs droits, peuvent *compromettre*, c'est-à-dire faire juger leurs différends par des arbitres de leur choix, qui se constituent en tribunal volontaire, et déclinent ainsi, quand il leur plaît, la juridiction des tribunaux. Le Code de procédure règle ce qui se rapporte aux *arbitrages volontaires* : le Code de commerce statue sur les *arbitrages forcés*, qui sont obigatoires en certaines matières commerciales.

Enfin, l'ordre des avocats prête son ministère aux plaideurs pour défendre leurs intérêts près de chaque juridiction : des avoués dont le nombre est fixé, qui offrent des garanties de capacité constatée, et qui sont spécialement surveillés par les magistrats, assistent les mêmes plaideurs dans tous les actes de procédure.

Il ressort de ce que nous venons de retracer, plusieurs faits capitaux, et qu'il est utile de présenter en résumé : — 1° Les tribunaux sont placés assez près des justiciables pour leur éviter des déplacemens et des frais coûteux, et les parties les saisissent directement de leurs contestations, sur lesquelles il ne leur est pas loisible de ne pas statuer ; — 2° il n'y a que deux degrés de juridiction : les juges décident le fait et le droit ; — 3° l'ensemble de la composition des tribunaux offre toutes garanties ; — 4° le ministère public veille : dans l'intérêt de tous, au maintien et à l'observation des lois ; — 5° tout est régularisé par la Cour de cassation, centre unique ; — 6° la justice se rend gratuitement et au nom du roi, par des juges qu'il institue, qui sont inamovibles et payés par l'état ; — 7° il n'existe aucuns priviléges de juridiction ; mêmes formes, mêmes juges pour tous, dans tous les cas : pouvoirs identiques aux juges du même degré, quelle que soit la classe de leur tribunal ou l'importance du ressort, et conséquemment le taux des traitemens ; — 8° publicité des audiences, des rapports, des plaidoiries et des jugemens, qui sont obligatoirement motivés ; — 9° Enfin, les lois prévoient tous les cas en posant les principes genéraux, réglant toutes les prétentions et taxant équitablement les frais de justice, sans qu'il existe aucune espèce d'*épices ;* et il est sans doute superflu de rappeler ici la haute sagesse de notre Code civil et de nos autres Codes et lois civiles (qui ont remplacé les anciennes coutumes et les lois romaines ou statutaires), Codes sur lesquels l'expérience n'a fait connaître jusqu'à ce jour que quelques inperfections de détail, qu'il serait facile de faire disparaître.

Passons maintenant aux tribunaux anglais.

Si l'ordre judiciaire est le complément et la sanction de toutes les autres branches des systèmes d'organisation sociale, celui d'Angleterre ayant des caractères tout particuliers, il devient indispensable, pour le bien comprendre, de parler d'abord de la législation qui lui sert de base et qu'il met en action.

Les lois civiles d'Angleterre se divisent, selon *Blackstone*,

lord *Hale* et la plupart des autres auteurs, en : — *Loi commune* ou *non écrite*, qui renferme les coutumes générales ou particulières ; — et *loi écrite* ou *statutaire*.

Mais ces deux classifications ne sont pas parfaitement exactes, et il faut entrer dans quelques explications ; car il est évident, d'abord, que les coutumes particulières ne sont pas *communes* à toute l'Angleterre. Mettons donc les choses à la place des mots, et nous saurons ce qui effectivement compose ce que l'on est convenu d'appeler la *loi commune*.

Toutes les lois anglaises peuvent être divisées réellement en deux classes : — 1° les lois *expresses*, c'est-à-dire celles qui sont faites expressément pour la nation anglaise ; — 2° les lois *tacites*, c'est-à-dire celles qui ne sont admises que tacitement, sans déclaration formelle, et par le seul fait de l'usage.

La première classe, qui comprend la *loi écrite* proprement dite, se divise ainsi qu'il suit : décisions du parlement, et décisions réglementaires des juges, prononçant par voie de disposition genérale, appellées *rules* ou *orders*, règlemens ou ordonnances.

Les décisions, actes ou bills du parlement, sont vraiment seuls dignes du nom de lois, et cela n'a pas besoin d'explication ; mais il est à remarquer que les statuts antérieurs au règne de Richard Ier, et qu'on appelle *statuts faits avant le temps de mémoire*, sont placés dans la loi commune ; ceux postérieurs rentrent dans la loi statutaire, quoiqu'ils soient communs à tout le royaume.

Au surplus, le nombre des statuts du parlement, qui était déjà très-considérable du temps de Blackstone, est aujourd'hui énorme, et la rédaction de ces actes, bien loin d'être en style aphoristique qui ne permette que le moins possible d'hésiter sur le sens de la loi, est si peu soignée, et conçue en termes si peu précis, que l'on dirait que le corps des légistes, si puissant en Angleterre, même au parlement, a pris à tâche de rendre les lois obscures ; et cela s'accorde si bien avec les habitudes d'interprétation, que l'on peut appliquer à l'Angleterre, plus

qu'à tout autre pays, ce mot de l'empereur Napoléon : *La justice est chose tout-à-fait élastique.*

Quant aux *règlemens* des juges, ils obligent pour l'avenir comme les statuts, quoiqu'ils ne constituent qu'une véritable usurpation du pouvoir législatif : il ne faut pourtant pas les confondre avec les décisions purement judiciaires, qui ne sont portées que pour les cas particuliers, et qui n'obligent pas pour les cas semblables.

La seconde classe, celle des lois *tacites*, considérée dans ses sources, peut être ainsi subdivisée : — 1° la loi *galloise*, représentant les restes des coutumes des anciens Bretons; — 2° la loi *west-saxonne*, dont plusieurs bases ont été conservées, principalement par l'usage des cours de la loi commune; — 3° la loi *mercienne*, ancien mélange des coutumes saxonnes et bretonnes; — 4° la loi *danoise*, dont il reste peu de débris; — 5° la loi *normande*, avec ses modifications depuis son introduction en Angleterre, et son mélange de droit romain; — 6° le droit *romain*, qui s'est infiltré dans les dispositions de la loi commune, et est surtout adopté par les Cours ecclésiastiques, la Cour de l'amirauté, et celles des universités; — 7° le droit *canon*, suivi par les Cours ecclésiastiques; — 8° la *jurisprudence des Cours*, qui tantôt emprunte aux sources précédentes, tantôt introduit de nouvelles règles ou modifie d'anciens principes.

La *loi commune* se compose donc de l'introduction et de la fusion successives de tous ces divers systèmes de lois, et l'on sent qu'au moyen de la jurisprudence, elle n'a ni certitude, ni limites, ni fixité.

Au reste, les dispositions de la loi commune sont éparses et ne sont pas réunies dans un Code : elles sont consignées dans les recueils suivans, qui ne sont pas des originaux, mais qui cependant les monumentent en partie : — 1° les registres des plaidoyers, procédures et jugemens (records); — 2° les livres dans lesquels on consigne les décisions judiciaires (reports); — 3° les ouvrages des jurisconsultes.

Les *records* sont très-volumineux, point imprimés et peu consultés ; mais les *reports* sont mis par l'impression à la portée du public, et contiennent l'opinion des juges : ils forment les véritables archives usuelles de la loi commune, car les ouvrages des jurisconsultes s'en écartent peu.

Les lois anglaises ne sont donc qu'un composé de pièces de rapport, dont l'ensemble est de la plus grande incohérence, et ne présente aucune stabilité réelle.

Lord Hale, dans son *Histoire de la Loi commune*, pour prouver cependant que la loi anglaise est la même qu'il y a 600 ans, quoiqu'elle ait continuellement changé, la compare au vaisseau des Argonautes, qui lorsqu'il retourna dans son pays, était le même qu'à son départ, quoique, dans son long voyage, il eût éprouvé des changemens successifs, et conservé à peine quelques-uns de ses matériaux primitifs.

On voit par-là combien la prévention peut aveugler les meilleurs esprits ; toutefois, Blackstone lui-même, si louangeur des lois anglaises, ne peut s'empêcher de reconnaître leurs imperfections, que la chicane et les procédures les plus bizarres n'ont fait qu'augmenter encore, ainsi qu'on le verra plus loin.

Pour compléter ce que nous avons établi ci-dessus, il est indispensable maintenant de faire connaître ce que l'on entend, en Angleterre, par *cours jugeant d'après la loi commune*, et cours jugeant *du côté de l'équité*.

En Angleterre, contrairement à ce qui est reçu dans tous les autres pays de l'Europe, on suppose, d'un côté, qu'il peut y avoir une espèce de juges qui ne suivent que leur propre arbitre, et de l'autre, que les juges ordinaires ne peuvent point consulter l'équité dans l'interprétation des lois. De là la division en cours de la *loi commune* ou du *droit strict*, et en cours *d'équité* ou de *conscience*.

Les trois grandes cours du *banc du roi*, des *plaids communs* et de *l'échiquier*, sont à la tête des cours de la loi commune, dont celles des comtés et quelques autres sont considérées comme des dépendances.

Il est important de faire remarquer ici, qu'en Angleterre on n'a point organisé de tribunaux administratifs : les cours ont donc plénitude absolue de juridiction, et ainsi une multitude d'attributions que n'ont pas les tribunaux dans les pays où le pouvoir judiciaire est distinct et séparé des autres pouvoirs, comme en France.

La cour de *chancellerie* est par excellence la *cour d'équité*, quoique la cour de l'échiquier ait aussi une certaine juridiction d'équité, et quoiqu'il existe d'autres cours inférieures, qui jugent aussi principalement d'après ce même principe, telles que les cours des *requêtes* ou de *conscience*.

La juridiction de la cour de chancellerie ne se borne pourtant pas aux cas où existe ce conflit entre la loi et l'équité ; mais elle s'étend à tous ceux auxquels on ne croit pas trouver de remède dans la loi commune ; en sorte que le silence seul de cette loi fonde la compétence presque illimitée de cette cour, et qu'elle devient ainsi législatrice. Cette double source d'attributions jette une grande confusion et un arbitraire infini dans le système judiciaire anglais; mais ce qui complète le désordre et les obscurités, c'est que, d'une part, depuis un certain temps, les cours de la loi commune ont pris le parti d'adopter les règles d'équité en certains cas, et que, d'un autre côté, la chancellerie a maintenant ses *précédens*, comme les autres cours, précédens qui lui servent de règle, sauf pour les cas absolument nouveaux. Cette division (toujours subsistante) des cours de la loi commune et des cours d'équité, n'est donc pas réelle, et la chancellerie n'est plus qu'une superfétation inutile et dangereuse, qui ne vit que de conflits et d'arbitraire, au grand détriment des justiciables, qui ne trouvent même pas dans la composition de cette cour la garantie de l'inamovibilité.

Toutefois cette institution a de nombreux partisans, qui soutiennent que c'est un moyen admirable de maintenir les juges dans les limites de la loi.

Mais d'abord, en fait, les juges de la loi commune interprètent toujours la loi comme il leur convient, et savent au

besoin la violer sans aucun scrupule. L'observation stricte de la loi n'est qu'apparente en Angleterre ; elle n'est réelle que pour les formes et les subtilités de la procédure, tant préconisées par la classe puissante des légistes, qui y trouvent la base de leur influence et une source de profits énormes.

S'il était nécessaire de confier à quelques magistrats des fonctions législatives pour les matières d'équité, hors du domaine de la législation proprement dite, encore vaudrait-il mieux que ce fût à des juges ordinaires et surtout inamovibles, sur l'opinion desquels les principes de la loi commune auraient toujours une influence qui amoindrirait l'arbitraire ; et par ce moyen, on ne verrait pas dans le même état, deux systèmes opposés, sans cesse aux prises, et qui divisent les légistes eux-mêmes en deux camps ennemis, au grand détriment du public.

Ce mode pernicieux consolide de plus en plus la confusion des pouvoirs judiciaire et législatif. Mais, on ne peut le nier, il n'y a plus de justice, quand le juge n'a pas de règle fixe posée d'avance ; et s'il peut faire la loi à l'occasion d'un procès à juger, toute sécurité disparaît.

La réunion des grandes cours à Londres leur a donné un pouvoir immense, qui leur a permis successivement de tout envahir. Par une bizarrerie sans exemple ailleurs, et qui constitue le pire de tous les systèmes de centralisation, elles sont devenues à la fois le point de départ de toutes les actions judiciaires, et le centre où elles viennent aboutir ; elles se trouvent à la fois juges de première instance et d'appel, et, sous certains rapports, cours de cassation. La capitale est, par là, devenue un véritable gouffre judiciaire, car toute l'Angleterre est obligée d'y venir sans cesse réclamer ses droits, tant pour obtenir des jugemens que pour les faire exécuter, ce qui a mis réellement tous les intérêts des justiciables aux mains des légistes de Londres : ceux des provinces ne sont rien en comparaison, et même les avocats de la capitale sont en possession de suivre les grands juges dans leurs tournées, et de plaider toutes les affaires des assises, etc. Cette con-

centration du corps des gens de loi est peut-être encore plus déplorable que celle des corps judiciaires, dont elle n'est pourtant qu'une conséquence, parce qu'en Angleterre les formes des procédures et actions judiciaires ne sont connues que des adeptes, qui ont intérêt à maintenir l'obscurité et les difficultés qui les enveloppent.

Le défaut d'un plan général et rationnel dans le système des juridictions, et leurs empiétemens continuels et irréguliers, ont multiplié les ressorts de la justice anglaise en les compliquant; par suite, il n'existe pas de cause de quelque importance qui ne puisse subir deux appels et quelquefois trois ou quatre, ainsi qu'on le verra plus loin.

C'est, au demeurant, une erreur de croire qu'il n'y a en Angleterre que douze juges, comme on le répète souvent avec affectation. D'abord, outre les trois grandes cours de Westminster, il y en a une multitude d'autres, dont les titulaires ne prennent pas le nom de juges, mais n'en exercent pas moins le pouvoir judiciaire : de plus, dans chaque grande cour, outre les chefs, qui au premier coup d'œil paraissent être les seuls juges, il y a un grand nombre d'officiers, sous diverses dénominations, qui, sans avoir le titre de juges, n'en ont pas moins des juridictions positives et déterminées; d'autres qui sont consultés sur les points de pratique, et dont l'opinion est toujours aveuglément suivie ; d'autres qui sont chargés des enquêtes, de la rédaction, expédition d'une foule d'actes, etc., etc. Tous ces agens, qui sont extrêmement multipliés, font effectivement partie des tribunaux et participent plus ou moins directement au pouvoir de juger. On n'exagère point en disant qu'il y a plus de juges et d'officiers participant à l'administration de la justice en Angleterre qu'en France.

Les Cours de justice anglaises, indépendamment de la division en Cours de la *loi commune* et en Cours *d'équité*, sont aussi classées en Cours *de record* et en Cours qui ne sont pas de *record*.

Les Cours de record sont celles où les actes et procédures

sont enregistrés sur des rôles en parchemin, qui font *foi absolue* d'après la seule inspection du juge. Les actes des Cours *non de record* peuvent être contestés par toutes les voies ordinaires. Dans l'origine, il n'y avait guère que les grandes Cours, démembrement de l'ancienne Cour du roi, qui eussent des registres ou records : ce sont elles qui ont conservé ce caractère, quoique des Cours inférieures, établies postérieurement, aient aussi des registres. La haute Cour d'amirauté, les Cours ecclésiastiques, celles des comtés, etc, etc., ne sont pas Cours de record.

Nous croyons devoir terminer ce tableau préliminaire par quelques observations qui s'y rattachent nécessairement.

C'est depuis 1825 seulement, que les juges des trois grandes Cours de Westminster sont intégralement payés par l'état, et ne reçoivent plus des plaideurs des épices appelées *fees* en Angleterre et qui sont maintenant versées au trésor public. Le traitement de ces grands juges est exorbitant; le chef-juge de la Cour du banc du roi reçoit 10,000 liv. sterling, et chacun des juges 6,000 st. Les traitemens sont à peu près aussi élevés pour les autres grandes Cours. Quant au chancelier, il touche, à lui seul, plus que ne coûtent quinze Cours royales en France.

La vénalité des offices subalternes n'a été détruite en partie qu'en 1825; mais plusieurs emplois importans et beaucoup d'offices inférieurs se vendent fort cher et sont à la nomination soit du chancelier, soit des grands juges, soit d'autres personnages, qui en tirent de grands profits. Ces faits incontestables, joints à la manière dont la justice s'administre dans les détails, en font en Angleterre une véritable affaire de commerce.

Autrefois, la plupart de ces offices secondaires étaient héréditaires; il en existe même encore quelques-uns de cette nature, car on ne trouve en Angleterre rien d'uniforme, rien de régulier, dans les institutions ou usages.

Au surplus, ces places sont presque toutes des sinécures fort lucratives, remplies ordinairement, non par les titulaires, mais par des substituts (deputies), ou par des clercs, auxquels le ti-

tulaire donne un faible traitement; nouvel abus des plus déplorables.

A l'aide des prémisses que nous venons de poser, nous allons essayer, par une classification méthodique, à expliquer le plus clairement possible l'organisation des tribunaux anglais. Nous les divisons en deux classes principales, comprenant d'abord ceux qui jugent principalement le droit, et ensuite ceux qui jugent le fait et le droit.

PREMIÈRE CLASSE. — *Corps judiciaires chargés de juger principalement le* DROIT.

Ire DIVISION. — *Grandes Cours centrales et communes à toute l'Angleterre.*

Cette division contient six Cours.

La première est celle de la *Chambre des Lords*, considérée comme haute cour d'appel. — Cette chambre, qui représente l'ancienne assemblée des hauts barons, a conservé le droit d'appel sur les jugemens de *toutes* les grandes Cours du royaume; mais le mot *appel* n'emporte pas ici, comme en France, l'idée d'un nouveau jugement du procès. La chambre ne revise pas le point de fait, et c'est plutôt sous ce rapport une Cour de cassation. — Les appels de la Cour de *chancellerie* et ceux de la Cour de *l'échiquier* sont portés immédiatement à la Cour des pairs, lorsque ces Cours ont jugé du côté de l'équité. Depuis long-temps la chancellerie ne juge plus comme Cour de *loi commune*. — Les appels de la Cour des *plaids communs* ne lui sont déférés qu'après avoir subi un premier degré d'appel devant la Cour du banc du roi; ceux de la *Cour de l'échiquier*, jugeant selon la loi commune, que lorsqu'ils ont subi un premier degré d'appel devant la *chambre de l'échiquier* : les appels de la Cour du banc du roi sont portés immédiatement. — Il suffit de trois pairs pour juger : ordinairement le chancelier les préside; ils n'ont pas même besoin d'assister à toute la cause : ils signent les jugemens sur la foi du chancelier seul. Quelquefois, dans les cas douteux, on appelle les juges des trois autres grandes Cours de Westminster; le jugement est alors ordinairement fondé sur leur décision,

quoique la chambre des lords puisse juger autrement. — Depuis 1824, on a établi, dans le sein de la Cour des pairs, un substitut du chancelier, sous le nom de *Deputy speaker*, qui, assisté de trois autres pairs, juge les causes que ne peut expédier le chancelier avec ses trois collègues ordinaires. — Le chancelier étant président de la Cour de chancellerie, il en résulte qu'il prononce souvent à la chambre des lords sur les appels des jugemens qu'il a rendus lui-même à la Cour de chancellerie. — Telle est la juridiction de la Cour des pairs en matière civile. Au criminel, elle a d'autres attributions, analogues à celles de la Cour des pairs de France.

La seconde Cour est la *Chambre de l'échiquier*. — C'est la principale Cour d'appel du royaume, après la Cour des lords, car elle prononce non-seulement sur les appels de la *Cour de l'échiquier*, mais aussi sur ceux de la Cour du *banc du roi*, qui elle-même est Cour d'appel de celle des *plaids communs*.

— Elle n'est ni permanente ni homogène, et forme plutôt trois Cours qu'une seule. — 1° S'il s'agit d'un appel de la *Cour de l'échiquier*, la *chambre* de l'échiquier se compose du lord chancelier, du lord trésorier, des juges de la Cour du banc du roi et de ceux des plaids communs; — 2° si on appelle d'un jugement de la *Cour du banc du roi*, ce qui n'a lieu que pour certains cas, la *chambre* de l'échiquier est composée des juges des plaids communs, et de ceux de la *Cour* de l'échiquier; — 3° cette chambre a une autre attribution. Quand il s'élève dans les autres Cours, civiles ou criminelles, des questions de grande importance, les douze grands juges se réunissent dans la *chambre* pour en conférer, et s'adjoignent parfois le chancelier.

La *troisième* Cour est celle du *banc du roi* (première des trois grandes Cours de Westminster). — Cette Cour est Cour d'appel de la Cour des plaids communs; elle le serait aussi de la Cour de chancellerie, si celle-ci reprenait sa juridiction de *loi commune*, qu'elle a abandonnée de fait, mais dont la loi ne l'a pas dépouillée. Toutefois, la Cour du banc du roi a plus d'importance par ses attributions de première instance que par celles

d'appel. La Cour de l'échiquier, celle des plaids communs et celle du banc du roi, formaient l'ancienne *Cour du roi* (aula regis), qui fut divisée sous le règne de Henry III. Depuis lors, la partie appelée Cour du banc du roi a successivement augmenté ses attributions aux dépens des autres juridictions, par des évocations et subtilités innouïes, résultant de la procédure dite technique et du mode d'introduction des actions, dont il serait trop long de donner ici le détail. En résultat, au moment du démembrement, elle n'avait retenu que la juridiction criminelle, comme la Cour des plaids communs, la juridiction civile, et celle de l'échiquier les causes fiscales : maintenant, par suite d'empiétemens successifs, elle juge presque toutes les causes civiles de première instance qui, avant la conquête, étaient dévolues aux Cours des comtés, mais qu'après la conquête, la Cour du roi (aula regis) avait attirées à elle, et que la Cour du banc du roi a successivement depuis enlevées à la Cour des plaids communs.

Nous avons vu que la Cour du banc du roi juge une partie notable des causes d'appel : c'est cette Cour qui a le plus d'importance et qui est vraiment l'ancien noyau de l'*aula regis* : le roi y siégeait autrefois en personne, et Jacques Ier est le dernier qui ait usé de ce droit. Elle est censée suivre le roi partout, quoiqu'elle siége à Westminster. — Elle se compose au civil : — d'un chef-juge (lord chief-justice) et de trois juges. Ils sont nommés à vie par le roi, et ne peuvent perdre leurs places que par jugement du parlement. — Au-dessous de ces juges, il y a un grand nombre d'officiers ou espèce de greffiers, sous diverses dénominations, et qui participent plus ou moins aux fonctions judiciaires. — 1° Le *protonotaire* ou chef-clerc, qui enrôle les *pleas* : il est à la nomination du chef-juge ; — 2° le *second* (secondary), ou *maître de l'office du banc du roi* : il assiste aux audiences, signe les jugemens, taxe les frais, examine certaines matières que les juges lui renvoient pour en faire rapport et donner son avis sur les points de pratique ; il est nommé par le protonotaire ; — 3° une foule d'employés subalternes, dont quelques-uns à la nomination du chef-juge,

d'autres à celle du protonotaire, d'autres héréditaires. — Il y a en outre un huissier crieur, nommé par le roi pour deux vies, et deux adjoints qui font le service de l'audience. — Nous ne parlerons point ici des officiers ou employés de la partie criminelle, le *coroner* ou *attorney* et autres. Indépendamment des quatre grands juges, la Cour du banc du roi compte 85 officiers.

La *quatrième* cour est celle des *plaids communs*. — (2° des trois grandes cours de Westminster.) Cette cour, successivement dépouillée de la plupart de ses attributions par la cour du banc du roi, en a cependant conservé exclusivement quelques-unes, et a une juridiction civile concurrente avec celle de cette autre cour. Elle n'a aucune juridiction criminelle, ni d'appel; mais elle est au rang des grandes cours, parce que son pouvoir s'étend à tout le royaume. — Tous les avocats ne peuvent plaider devant elle : il n'y a que les *serjeants at court*, ce qui diminue encore son importance, et fait préférer la cour du banc du roi. — Elle se compose aussi d'un chef-juge et de trois juges nommés par le roi, à vie, et qui ne peuvent non plus perdre leurs places que par jugement du parlement. — La cour des plaids communs a, à sa suite, un foule d'officiers, dont voici les principaux : — 1° Le gardien des minutes (*custos brevium*). Il garde les assignations, les originaux des jugemens, etc., et délivre les copies. C'est un office héréditaire qui passe même aux femmes. — 2° Les trois *protonotaires*. Ils ont des fonctions très-multipliées et fort importantes. Ils font enregistrer les affaires, assistent aux audiences, rédigent les actes, règlemens et jugemens, certifient les points de pratique, font leur rapport sur un grand nombre d'incidens, nomment les jurés spéciaux pour leur cour, taxent les frais, et font une multitude d'autres actes. Le premier et le troisième sont nommés à vie par le chef-juge, le second l'est par le *custos brevium*. — 3° Les trois *seconds*, nommés à vie par les protonotaires, en sont les substituts, mais ont aussi des fonctions spéciales. — 4° Une foule d'autres employés subalternes, avec des attributions qu'on ne peut

détailler ici. — 5° Un proclamateur en chef (ou crieur) qui est héréditaire et n'exerce aucune fonction. Il a deux substituts qui sont à vie et font le service des audiences.

La *cinquième* cour est celle de *l'échiquier*, jugeant d'après la loi commune (3e des trois grandes cours de Westminster). — Cette cour a des attributions administratives dont nous ne nous occuperons pas. Dans son origine, elle ne connaissait que des causes intéressant le fisc. — Quant à ses attributions judiciaires civiles, elle les a successivement usurpées sur la cour des plaids communs, en supposant dans les instances que le demandeur est un fermier ou débiteur du roi, et autres subtilités de procédure. On ne peut procéder devant elle que par le ministère d'*attorneys spéciaux*, ce qui diminue son importance. — Quand cette cour juge comme cour d'équité, elle est composée du lord trésorier, du chancelier de l'échiquier, du chef-baron et des trois barons de l'échiquier. Ce nom de baron s'est perpétué et est une suite de l'organisation féodale de cette cour dans son origine. — Comme cour de loi commune, elle n'est composée que du chef-baron et des trois barons. — Il y a cependant un baron-praticien (cursitor-baron) chargé de recevoir le serment des shériffs, sous-shériffs et certains autres fonctionnaires, comme ceux de l'excise, etc. — L'*attorney général* du roi peut être considéré comme faisant partie de cette cour. — Ses autres officiers sont : — 1° Les trois moniteurs (remembrancers), qui sont des espèces de greffiers. — 2° Les deux chambellans (chamberlains), espèce d'archivistes pour les originaux (records) des jugemens, et pour la garde du livre ou registre du cadastre opéré sous Guillaume-le-Conquérant. — 3° Une multitude d'autres employés, dont les fonctions et dénominations bizarres sont, comme aux cours du banc du roi et des plaids communs, une suite de la complication extrême de tout le système judiciaire anglais. — Enfin, il y a aussi à l'échiquier une espèce d'huissier-audiencier (usher). — En tout, l'échiquier a 133 officiers, sans compter les quatre juges proprement dits.

La *sixième* et dernière grande cour est la *haute cour d'amirauté*, jugeant selon la loi commune. — Sa juridiction civile est fort bornée, la cour du banc du roi ayant également usurpé ce qu'elle a pu de ce côté ; mais elle est restée intacte, quant aux contestations relatives aux salaires des gens de mer, aux dettes pour construction de vaisseaux, et aux dommages causés sur mer ou sur les grandes rivières. — Elle ne se compose que de la personne indiquée par la commission de convocation : elle juge avec l'assistance d'un jury qui décide le fait. — Au criminel, elle a d'autres attributions.

DEUXIÈME DIVISION. — *Cours locales, mais répandues sur tout le territoire.*

Cours d'assises : — Les trois grandes Cours de Westminster, et surtout celle du banc du roi, sont, ainsi qu'on l'a vu, chargées de l'introduction de presque tous les procès. Deux fois par an, les juges de ces Cours se détachent de leurs fonctions ordinaires, et vont faire des tournées dans tous les comtés du royaume : c'est dans ces tournées qu'ils tiennent les assises, où l'on décide définitivement toutes les causes dont la procédure a été préparée à Londres dans les Cours de Westminster pour les procès civils, et par les juges de paix, les coroners et autres officiers pour les grandes affaires criminelles ; à ces assises le jury juge le fait, et la Cour prononce. — Il y a six circuits, ce qui fait deux des douze grands juges par circuit : un pour l'assise civile, ou côté de *nisi priùs* ; l'autre pour l'assise criminelle, ou côté de la couronne (crown side). Quelquefois, les deux juges se réunissent, quand l'une des assises est inoccupée. — Dans quatre comtés du nord, les assises ne se tiennent qu'une fois l'an, trois fois dans le circuit de l'intérieur (home circuit), et huit fois pour Londres et Middlessex. — Le shériff ou sous-shériff est obligé d'assister aux audiences avec ses officiers pour obéir aux ordres de la Cour, qui a près d'elle des clercs ou greffiers, et un crieur ou huissier pour l'audience. — Ne nous occupant pas du criminel, nous ne parlerons pas des autres Cours d'assises, dites *quarters sessions* et *petty sessions*,

dans lesquelles sont jugées généralement les affaires les moins importantes, et qui sont tenues par les juges de paix, qui, en Angleterre, n'ont aucune juridiction civile.

TROISIÈME DIVISION. — *Cours particulières à certains lieux.*

1° Cour du *maréchal du palais* (marshall sea). — Cette Cour est investie du droit de juger toutes sortes d'actions personnelles, entre toutes parties, pourvu qu'elles aient pris naissance dans les douze milles de Westminster au palais de White-Hall; mais, au moyen des évocations et des subtilités particulières à la procédure anglaise, la Cour du banc du roi a absorbé toutes les affaires de quelque importance, et les Cours de conscience de Londres et Westminster, dont nous parlerons plus loin, lui ont aussi enlevé toutes les affaires de cinq livres sterlings et au-dessous. — Cette Cour siége à South'warck : elle se compose du maréchal du palais, de l'intendant de la maison ou de son substitut, qui est toujours un légiste.

2° Cour d'assises de *Londres*. — Au civil, le chef-juge ou l'un des grands juges de chacune des trois grandes Cours de la loi commune, tient une Cour séparée, pour les causes qui ont pris naissance dans leurs Cours respectives à Westminster. Il y en a durant chaque *terme* de l'année judiciaire, qui sont au nombre de quatre; mais le juge de la Cour du banc du roi siége plus long-temps, parce que cette Cour fournit plus d'affaires. Ces assises se tiennent à *Guildhall*. L'assise criminelle se tient à *Old Bayley*.

3° Les Cours des *Pied-Poudreux* (Piepowder-Court). — Ces Cours se tiennent transitoirement, à chaque foire, par l'intendant de la foire (*stewart*), qui juge le droit : un jury, composé de marchands de la foire, juge le fait. — Leur juridiction ne s'étend qu'aux objets relatifs à la foire et aux affaires qui ont pris naissance pendant sa durée : ce sont des tribunaux de commerce.

DEUXIÈME CLASSE. — *Cours judiciaires qui prononcent également sur le* FAIT *et sur le* DROIT.

PREMIÈRE DIVISION. — *Cours centrales et communes à toute l'Angleterre.*

1° Le *conseil privé*, considéré comme Cour judiciaire. — Il juge, en premier et dernier ressort, les questions de propriété féodale, sur une province entière, ou sur une île; il juge les appels des colonies, ainsi que ceux des jugemens de l'amirauté, quant aux prises maritimes seulement; et les appels de la chancellerie, dans les causes de démence et d'imbécillité : — le conseil *entier* examine les affaires de premier et dernier ressort; — pour les appels, il suffit de trois conseillers; — c'est toujours le roi qui décide ou est réputé décider. Le chancelier préside le conseil privé; — le nombre des membres de ce conseil, sa composition, les nominations et révocations, sont entièrement à la discrétion du roi.

2° La Cour de *chancellerie*. — Ainsi que nous l'avons déjà fait observer plus haut, cette Cour ne juge aujourd'hui que comme Cour d'équité : sa compétence ancienne sur quelques objets de la loi commune, est tout-à-fait tombée en désuétude; — nous avons déjà parlé de sa compétence actuelle qui est fort difficile à bien déterminer, car la ligne de démarcation entre la Cour de chancellerie et les Cours ordinaires, est tellement peu certaine, et tellement sujette aux subtilités du droit anglais, qu'on ne trouve rien de précis à cet égard, ni dans les auteurs, ni dans la jurisprudence, et cette incertitude résulte aussi des principes constitutifs des Cours d'équité, en général, principes qui sont des plus vagues. — Toutefois, il existe des objets moins indéterminés et de la compétence bien reconnue de la chancellerie. — En première instance, elle connaît de toutes les causes des mineurs, femmes mariées, des interdits pour démence et imbécillité, de ce qui concerne les établissemens de charité, et des cas les plus importans en matière de banqueroute. — En appel, elle réforme les jugemens des Cours ecclésiastiques, ceux des

commissaires aux banqueroutes, et ceux de la Cour des *sewers*, dont on parlera plus loin. — Cette Cour a aussi des attributions semi-judiciaires. C'est elle qui rédige et délivre certains actes ou *writs* introductifs d'instance pour les autres Cours, ainsi que les commissions pour les juges ordinaires, certains commissaires, ou administrateurs judiciaires, etc. etc. — Le chancelier, qui est chef de la Cour, a de plus certaines attributions particulières :—comme juge, il connaît, seul, des appels du *maître des rôles*, *du vice-chancelier*, et de tous les autres appels qui compètent à la chancellerie, outre la connaissance en premier ressort de toutes les causes non réservées au maître des rôles et au vice-chancelier : on a vu qu'il préside en outre la Cour d'appel de la chambre des pairs, et celle du conseil privé. — La chancellerie se compose ainsi qu'il suit : — *Le lord chancelier* est le chef suprême de la Cour judiciaire de la chancellerie indépendamment des autres et immenses fonctions, judiciaires, administratives, politiques, législatives et même religieuses, dont il est chargé. Il est nommé par le roi et révocable à volonté : son pouvoir est une arme formidable à la disposition de la couronne.—Le *maître des rôles* est une sorte de vice-chancelier: il est spécialement appelé à remplacer le chancelier au besoin, et a un rang supérieur à celui du vice-chancelier proprement dit. Il a une juridiction particulière qu'il exerce avec l'assistance d'un ou plusieurs maîtres en chancellerie ; il est nommé à vie, par le roi, sur la recommandation du chancelier. — Le *vice-chancelier* remplace le chancelier, quand il en est requis, et a aussi une juridiction séparée, que le chancelier lui assigne : il est nommé comme le maître des rôles. — *Douze maîtres en chancellerie*, dont quelques-uns siégent avec le maître des rôles. Leurs fonctions ordinaires sont de recevoir les comptes des tuteurs, administrateurs, etc., de préparer les interrogatoires, de taxer les frais, préparer les matières des jugemens, examiner les pièces sur le point de fait, et faire des rapports, qui sont presque toujours décisifs. — Les *commissaires aux banqueroutes* sont nombreux et nommés par le chancelier. Ils forment des tribunaux véritables, connus sous le nom de *list;* en 1824, il y en

avait quatorze, de cinq commissaires chacun, pouvant juger à trois. Ils sont sous la surveillance spéciale du chancelier, et lui renvoient les cas difficiles : ils sont nommés pour chaque affaire. — Les *examinateurs* reçoivent les dépositions des témoins et en délivrent les expéditions, pour Londres et vingt milles à l'entour. — Les *six clercks*, pour la rédaction et enregistrement d'une partie des procédures. Ce sont des espèces d'avoués; il ne sont que six en titre, mais chacun peut avoir dix sous-clercks, appellés *clercks in court*. — Les vingt-quatre *praticiens* (cursitors), espèce de commis greffiers, chargés de faire tous les actes introductifs d'instance pour la Cour du banc du roi. — Il y a en outre, comme dans les autres grandes Cours, une nuée d'employés subalternes sous des dénominations presque impossibles à rendre en français. — Chaque section particulière a une sorte d'huissier ou crieur, comme dans les autres Cours. — Enfin, outre tous ces officiers intérieurs, il y a un *serjeant at arms*, qui a des substituts, chargé d'arrêter ceux qui ne comparaissent pas; et le geôlier de la *fleet-prison* qui est spécialement destinée à ceux que la Cour fait emprisonner, notamment pour défaut de comparution.

3° La *Cour de l'échiquier*, jugeant comme Cour d'équité. — Elle rentre, dans ce cas, dans la seconde classe, puisqu'elle juge sans assistance de jurés. Nous en avons parlé plus haut, à la première classe, quand elle juge d'après la loi commune.

4° La *Cour centrale des insolvables* (insolvent court). — C'est une juridiction spéciale pour ceux qui désirent faire ce que nous appelons en France, *cession de biens* : elle se compose de quatre commissaires (commissionners) nommés par le roi. — Nous verrons plus bas que ces commissaires tiennent des assises dans les comtés; mais *Londres*, *Middlessex* et *Surrer* sont exceptés de cette juridiction, et restent sous celle immédiate de la Cour centrale. — Cette Cour a divers officiers nommés par elle, mais dont les fonctions sont en partie déterminées par le chancelier et les trois chefs-juges des trois grandes Cours de Westminster.

5° La *Cour centrale de l'exeise* (excise board). — Elle se compose d'un certain nombre de commissaires nommés par le roi, et qui sont chargés à la fois de la partie administrative et judiciaire des contributions indirectes, excepté les douanes. — Le pouvoir de cette Cour est très-étendu et tout-à-fait arbitraire. Elle fait elle-même ses règlemens qui sont très-rigoureux, et les applique à sa volonté. Il n'y a point de droit d'appel contre ses sentences ; cependant on obtient quelquefois, par faveur, des lords de la trésorerie, de modérer et même de remettre les peines. — *Nota*. Cette juridiction pourrait être classée parmi les Cours criminelles, quoiqu'en général les amendes n'aient pas toujours le caractère de peine, et revêtent celui d'indemnité pour le dommage causé.

6° La *haute Cour d'amirauté*, jugeant comme Cour d'équité. — Cette Cour est à la fois juge de premier degré pour certains cas, et juge d'appel des Cours inférieures d'amirauté, c'est-à-dire pour les vice-amirautés affectées aux possessions d'outre-mer ; mais elle n'exerce cette juridiction d'appel que concurremment avec le conseil privé. On trouve à chaque pas ces conflits et confusion d'attributions et de compétence.

7° La *Cour maritime des délégués*, pour l'appel de certains jugemens de la haute Cour d'amirauté. — Parmi les divers jugemens de la haute Cour d'amirauté, on a vu que les uns peuvent être attaqués devant le conseil privé, et d'autres devant la chancellerie. Il en est en outre quelques-uns pour l'appel desquels la chancellerie nomme des délégués (of delegates), et dont les arrêts sont en dernier ressort comme ceux du conseil-privé et de la chancellerie jugeant les autres affaires d'amirauté.

8° La *grande Cour d'appel des délégués*, pour les affaires ecclésiastiques. — C'est une réunion de commissaires, nommés par le roi, dont une partie est prise d'ordinaire parmi les lords temporels et spirituels ; mais il doit y avoir toujours avec eux des juges de Westminster et des docteurs en droit civil.

9° *Commission de révision* (commission of review) de la Cour précédente. — En général, les arrêts de la Cour d'appel

des délégués sont définitifs; mais, pour quelques cas extraordinaires, le roi nomme une nouvelle commission pour les revoir, et ces commissaires sont nommés à sa volonté.

10° *Cour des évêques.* — Dans les affaires ecclésiastiques, lorsque le roi lui-même est partie, la cause est jugée par tous les évêques réunis dans la *Haute chambre de convocation.* C'est une des deux chambres représentatives du clergé, qui a sa chambre haute (archevêques et évêques) et sa chambre basse, pour les représentans du reste du clergé. — *Nota.* Nous n'avons pu nous dispenser de parler des Cours ecclésiastiques, qui ne devraient pas s'occuper d'affaires civiles, si, par suite d'usurpations successives, elles n'eussent attiré dans leur compétence certaines matières civiles, comme celles de testamens, mariages, etc.

DEUXIÈME DIVISION. — *Cours locales mais répandues sur tout le territoire.*

1° *Cours des comtés.* — Ces Cours sont les débris des anciennes Cours saxonnes. A l'époque de la conquête, la *Cour du roi* engloutit presque toutes leurs attributions, aujourd'hui remplies par les trois grandes Cours de Westminster.

Leur compétence actuelle ne monte guère qu'à 40 shellings ou deux liv. sterl. On peut bien les saisir de toutes les autres causes civiles; mais, au moyen des procédures et évocations, les Cours supérieures peuvent être saisies, ce qui accroîtrait les frais; et comme ces grandes Cours inspirent plus de confiance, on a renoncé à s'adresser aux Cours des comtés.—Cependant, par une bizarrerie qu'on ne voit qu'en Angleterre, ces Cours de comtés ont conservé une singulière attribution. Dans les causes portées aux grandes Cours, souvent le défendeur qui n'a rien à dire et qui ne peut s'accorder sur le taux des dommages-intérêts, dont la fixation entraîne devant ces grandes Cours des frais énormes, fait défaut et reporte ensuite l'affaire devant la Cour du comté assistée d'un jury, pour qu'elle décide ce point des dommages-intérêts, ce qui se fait à bien moins de frais : c'est une espèce d'appel qui va du degré supérieur à l'in-

férieur. — Les Cours des comtés sont présidées par le *shériff* ou sous-shériff, mais il n'a d'autres fonctions que de convoquer et diriger la Cour ; il ne prend part au jugement ni sur le droit ni sur le fait. Ceux qui l'assistent ne sont pas même de vrais jurés. En langage technique on les appelle *suitors*, ce qui veut dire justiciables pris dans la masse des habitans. Ces suitors jugent seulement au nombre de trois, au lieu de douze, et sont juges complets des causes de leur compétence. Ce sont les représentans des anciens *Rachimbourgs* ou échevins des Cours saxonnes. — Le shériff est nommé pour un an par le roi, sur une liste de trois candidats présentée par les douze grands juges. A Londres et Middlessex, c'est le peuple qui nomme; en Westmoreland, cette place est héréditaire. — Les Cours des comtés ont aussi des attributions administratives pour l'élection des coroners et autres fonctions municipales.

2° *Cours d'assises pour les insolvables.* — Nous avons vu ci-dessus, à l'article de la *Cour centrale des insolvables*, que les quatre commissaires vont tenir des assises dans les comtés. Mais c'est toujours la Cour centrale qui reste chargée de la décision *définitive* sur les cessions de biens, objet de la juridiction de ces Cours.

3° *Cours ecclésiastiques.* — Il y en a de plusieurs espèces, indépendamment des grandes Cours centrales dont nous avons parlé plus haut. — *La première et principale*, qui même devrait figurer au rang des Cours centrales, si sa juridiction s'étendait au-delà de la province de Cantorbéry, est la *Cour des arches* (arches-court). Elle connaît en première instance de toutes les causes ecclésiastiques, excepté de celles qui concernent les testamens. Elle connaît, par appel, des jugemens des évêques et de toutes les Cours inférieures à celles des évêques. — La *seconde* est la *Cour des paroisses réservées* (court of peculiars), ayant une juridiction exclusive sur certaines paroisses, exemptes de celles des Cours ordinaires. Elle ne juge qu'au premier degré. — La *troisième* est la *Cour de prérogative*, qui est spécialement chargée des causes testamentaires dans l'archevêché de Cantorbéry. — La *quatrième* est la *Cour de consistoire*. C'est celle que

chaque évêque tient dans son diocèse par lui ou par son commissaire. — La *cinquième* est celle des *archi-diacres*, qui est au dernier rang des Cours ecclésiastiques. Elle est tenue par l'archidiacre ou le juge qu'il désigne. Ces Cours jugent quelquefois en concurrence avec celles de consistoire, mais elles connaissent exclusivement de certaines affaires. *Nota*. Les mots *ordinary's court*, qu'on trouve dans les auteurs, sont employés par opposition au titre des Cours des paroisses réservées (of peculiars).

TROISIÈME DIVISION. — *Cours particulières à certains lieux.*

1° *La Cour des sewers*. — Cette Cour juge ce qui a rapport aux rivages de la mer, aux fleuves, rivières, etc. Elle est toujours limitée à un comté ou district déterminé par la commission qui l'institue. Les commissaires en sont nommés par le lord chancelier, le lord trésorier et les chefs-juges des Cours de Westminster.

2° *Cours des universités*. — Les deux universités de Cambridge et Oxford ont chacune une juridiction privilégiée pour les étudians et les membres de la corporation : elles ne peuvent cependant connaître de ce qui concerne les francs-fiefs (freeholders). On les appelle aussi Cour du chancelier, et elles sont tenues par le vice-chancelier, ou son assistant.

3° Cours pour les *ouvriers des mines d'étain* (stannary-courts). — Leur juridiction se borne au comté de *Cornwall*, et s'étend au civil à toute espèce d'actions excepté les *réelles*. — Cette Cour est tenue par le gouverneur (lord Warden) ou ses substituts qui sont le sous-gouverneur et l'intendant. Elle se divise même en trois degrés, car on appelle des décisions de l'intendant au sous-gouverneur, puis de celui-ci au gouverneur, sans compter un troisième appel au conseil privé du prince de Galles, comme duc de Cornwall, et un quatrième et dernier appel au roi!...

4° Cour *du lord-maire* de la cité de Londres. — Cette Cour est analogue aux Cours des comtés; mais la juridiction du

lord-maire s'est maintenue beaucoup plus intacte, en vertu d'un privilége particulier de saisir les biens des débiteurs avant jugement. — Dans cette Cour, comme dans toutes celles tenues par des fonctionnaires annuels, les officiers de la Cour et les légistes ont la plus grande influence, et leur avis fait presque toujours loi.

5° La Cour *des requêtes ou de conscience* de la cité de Londres. — Cette Cour est établie pour le recouvrement des dettes de 5 liv. sterling et au-dessous. — Quand il s'agit de 2 liv. sterling, ou au-dessous, la Cour est composée de deux aldermen et de quatre membres du conseil commun. Au-dessus de cette somme, le nombre des juges augmente. — L'établissement de cette Cour, qui juge d'après la procédure la plus simple, promptement et à peu de frais, est un véritable bienfait qui s'est étendu à beaucoup d'autres villes : il y a maintenant plus de quatre cents Cours de conscience en Angleterre qu'on regarde comme Cours d'équité : cette juridiction rappelle celle des juges de paix de France procédant au civil, et a quelque analogie avec elle.

Nous avons évité de parler d'une multitude de petites Cours locales, analogues à celles qui sont particulières à la ville de Londres, et qui se rencontrent dans beaucoup de cités. Nous n'avons pas parlé non plus de la *Cour du chambellan*, à Londres, des *Cours de police*, de la *Cour des cochers de Fiacre*, de celle du *collége des médecins, du shériff*, des *hustings*, etc., etc., qui ont des attributions plutôt administratives que judiciaires, ni enfin des Cours criminelles et des Cours martiales. Nous avons dû également passer sous silence une infinité d'attributions de justice répressive appartenant à plusieurs des Cours dont nous avons nommément parlé. Cela serait sorti de notre plan, et eût porté la confusion dans nos explications.

Nous remarquerons seulement ici, qu'il ne faut pas croire, d'après ce que rapportent plusieurs auteurs, qu'il existe encore en Angleterre d'anciennes *Cours de hundred* (anciennes centuries), des *courts-baron*, et autres, qui n'ont conservé aucune juridiction.

Enfin, il n'y a point de ministère public près les Cours civiles anglaises. Il y a quelques officiers de cette nature, qui agissent en certains cas rares, mais seulement au criminel ; ce sont le *sollicitor général*, l'*attorney* de la Cour du banc du roi, etc., dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Pour compléter ce qui regarde les Cours ou tribunaux civils anglais, il est indispensable de parler du jury, qui souvent se confond avec eux :

— Le jury est *commun* ou *spécial*. — Le jury commun, ou plutôt *ordinaire*, est celui qui est *généralement* employé, soit au criminel soit au civil : le jury spécial s'emploie par *exception*. — Inutile de référer les conditions nécessaires pour être placé sur les listes générales du jury, et d'indiquer les officiers chargés de dresser ces listes : ceci rentre dans l'administration, proprement dite, et présente beaucoup d'analogie avec ce qui se pratique en France. — Chaque Cour qui doit siéger assistée de jurés, soit Cour de Westminster, d'assises ou autres, donne l'ordre au shérif d'extraire de la liste générale une liste de 48 noms au moins et 72 au plus, dont il fait citer tous les inscrits à comparaître. On peut récuser cette liste, même en entier, pour causes réglées par la loi ; alors le shériff fait une nouvelle liste, ou complète la première.

— A chaque cause particulière, on tire au sort sur cette liste, et lorsque 12 noms sont sortis de l'urne sans récusation, le jury de jugement est formé. On peut récuser au tirage du jury de jugement, individuellement, mais pour cause déterminée et motivée : il n'y a pas de récusation péremptoire. — Le jury, ainsi formé, prête serment, et on procède aux débats.

Quant au jury spécial, il serait mieux appelé jury arbitraire ou commission. —Le prétexte de connaissances spéciales ou de la nécessité d'une intelligence supérieure, pour le jugement de certaines causes, a fait introduire le jury spécial, usage qui ne remonte pas au-delà de 1730. — Ce fut la Cour du banc du roi qui décida la première, que, sur la demande d'une partie et pour causes importantes, la Cour pourrait ordonner à son offi-

cier de nommer 48 *francs-tenanciers*....., etc. — Maintenant, on peut réclamer un jury spécial, quelle que soit la nature de la cause, et devant toutes les Cours de Westminster et d'assises, et chaque jour cette manière de procéder prend de l'extension. Ces jurés sont payés une guinée par cause; c'est un état lucratif et recherché, et qui est pour ainsi dire permanent, dans beaucoup de localités, par l'arbitraire qui existe dans les désignations, ou par la petite étendue des listes de *free-holders*, sur lesquelles on tire les noms au sort. Ce mode déplorable met à la disposition du pouvoir l'arme la plus redoutable, l'arbitraire dans la justice. Ces jurés spéciaux, dont on a fait souvent usage dans les procès pour *libelle*, sont en un mot de véritables juges choisis par l'autorité, payés, et dans l'attente de la perte de leur emploi s'ils ne sont pas souples et dévoués. Qu'on vante donc maintenant l'indépendance du jury anglais!

Quand il s'agit d'étrangers, le jury doit être mi-parti anglais et étranger. Pour le clergé, six jurés doivent être ecclésiastiques, et pour les universités, il faut aussi moitié du jury prise parmi les membres laïques de l'université dont il s'agit dans la cause.

Voici maintenant l'emploi du jury au civil. — Dans la Cour du banc du roi, celle des plaids communs, celles de l'échiquier et de l'amirauté (ces deux dernières jugeant selon la loi commune), et dans les Cours d'assises, il faut distinguer : — s'il s'agit de faits qui doivent influer seulement sur la marche de la procédure, les juges décident sans jury.

Quant aux faits qui touchent au fond du procès, la règle générale est de ne les établir que par la voie du jury; mais il y a des exceptions. — 1° Lorsque les parties font dépendre leur droit de certaine classe d'actes authentiques, tels que ceux qu'on appelle *actes de record*, actes du parlement, lettres patentes du roi, traités politiques, etc., ou lorsqu'il s'agit de certificats de certains fonctionnaires publics, desquels dépend absolument la preuve d'un fait, comme pour prouver la présence ou l'absence d'un militaire, d'un marin, etc.; — 2° lorsque

le juge, par le témoignage de ses sens et la simple inspection, peut se convaincre d'un fait; — 3° dans quelques cas rares et privilégiés, lorsqu'il s'agit, par exemple, du douaire d'une femme : si on vient lui opposer que son mari n'est pas mort, le juge peut, seul, décider cet incident, sur une simple déclaration de témoins entendus par lui; — 4° dans la Cour de l'échiquier et celle de l'amirauté (jugeant comme Cour de loi commune), sauf les exceptions indiquées au numéro qui précède, le point de fait est décidé par jurés. Mais lorsqu'elles jugent comme Cours d'équité, elles suivent à peu près les règles de la Cour de chancellerie dont on va parler; — 5° dans la Cour de chancellerie, c'est tout le contraire de ce qui se pratique dans les grandes Cours de Westminster : tous les témoignages y sont reçus par commissaires, qui n'ont rien de commun avec les jurés. Toutefois, on n'est pas fixé sur certains cas où le point de fait doit être envoyé au jury. D'après les *reports* de la Cour, on voit que des chanceliers et vice-chanceliers envisagent différemment la question : l'un veut qu'on lise d'abord et toujours les dépositions écrites, l'autre renvoie plus souvent le point de fait au jury; — 6° la chambre des pairs pour les appels des causes civiles, n'a, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à décider que des points de droit, comme à la Cour de cassation française; — 7° enfin, dans les Cours de conscience et autres petites juridictions inférieures, jamais on n'appelle de jury. — Ce sont au demeurant toujours les jurés qui vont vérifier, le cas échéant, les lieux contentieux, si les parties en conviennent; en cas contraire, le juge ou autre officier désigne les jurés vérificateurs.

On voit d'après ce qui précède, que l'application du jury aux matières civiles en Angleterre, est presque universelle; mais les plus grands partisans de cette institution pensent qu'elle y est trop étendue, sans aborder même les abus crians du jury spécial. En effet, il est impossible, dans la presque totalité des procès, de séparer absolument le fait du droit.

Pour compléter ce qui se rattache au personnel de l'ad-

ministration de la justice en Angleterre, il nous reste à parler des personnes chargées d'assister les corps judiciaires, mais qui n'entrent pas dans leur organisation intérieure. Ce sont :

— 1° Les *attorneys* et les *barristers* ;

— 2° Les *shériffs*, *baillis*, *notaires*, etc.

— Les *attorneys* répondent à peu près aux *avoués français*. — Attorney est le mot générique; mais la profession se divise en deux branches : *sollicitor* est celui qui s'occupe spécialement des affaires litigieuses pendantes devant les Cours, *conveyancer*, celui qui s'adonne plus particulièrement aux actes de la juridiction volontaire, qui en Angleterre sont hérissés de difficultés, à cause des chicanes de la langue légale et technique. Il en résulte que les attorneys ont une influence déplorable dans toutes les transactions et affaires privées, dont eux seuls connaissent tous les détours et les subtilités, et c'est un abus épouvantable dans ses résultats, dont on ne peut se faire une idée sur le continent. — Pour être attorney, il faut au moins six ans de pratique chez un attorney ou chez le coroner ou l'attorney de la Cour du banc du roi : il faut, en outre, subir un examen et prêter un serment d'admission. — Les attorneys représentent exclusivement les parties en justice. Ils ne peuvent être arrêtés pour dettes, et doivent être jugés par la Cour près de laquelle ils exercent spécialement. Ils sont exempts de divers services publics, tels que ceux de *shériff*, *constable*, etc.

Les *barristers* (avocats) ont plus de prééminence dans l'opinion, quoique réellement leurs fonctions ne soient que l'accessoire de celles des attorneys, qui préparent tous les élémens des procès (qu'ils artisent le plus souvent) et suivent jusqu'à l'exécution des jugemens inclusivement. Cependant les barristers ont plus d'influence que les avocats français : ils jouissent de certains droits et priviléges importans; à la Cour de chancellerie, le *bill* introductif doit toujours être signé d'un barrister; il en est de même à la Cour du banc du roi, et à la Cour des plaids communs, pour les *special pleas*. Ils peuvent seuls plaider devant les grandes Cours : c'est parmi eux qu'on choisit le

lord chancelier et les douze grands juges de Westminster : c'est aussi dans leur corps qu'on choisit un grand nombre de commissaires qui sont de vrais juges, tels que les commissaires de la Cour des insolvables, des banqueroutes, les députés des shériffs près les Cours des comtés, etc., etc. — Le nom barrister est générique; mais le plus souvent on appelle les avocats *counsel.*

On nomme *spécial pleadors* ceux qui se livrent à la procédure appelée *spécial pleading :* ils sont moins relevés que les autres et ne sont point admis à plaider à la cour, tant qu'ils s'adonnent à ce genre de travail (écriture ou confection de procédures), généralement fait par les jeunes légistes qui sont encore dans les cinq années d'épreuves.

Pour obtenir le titre de barrister, il suffit aujourd'hui de cinq ans de pratique ou de cléricature, et d'assister pendant trois ans aux dîners des anciens barristers, dans l'un ou l'autre de leurs colléges, qui sont au nombre de quatorze; quatre principaux, *inns of court*, et huit inférieurs, *inns of chancery* : il y a aussi deux *serjeants-inns*; dans tous on enseignait autrefois réellement le droit, aujourd'hui il n'y a plus que l'assistance aux dîners. — Dans le monde, les barristers sont appelés *learned gentlemen* (hommes savans), et entre eux ils s'appellent (my learned friend) mon savant ami.

Les *serjeants at law* sont d'un degré plus honorifique parmi les barristers. Les magistrats, avant d'entrer en fonctions, se font admettre parmi eux et ne manquent jamais de les appeler *learned brother* (savant confrère). Ils se nomment ainsi entre eux, et nous avons vu qu'ils peuvent seuls plaider devant la cour des *commons pleas.*

Enfin il y a un collége de docteurs en droit qui exercent exclusivement devant les cours ecclésiastiques et celles de l'université.

Tel est le tableau du barreau anglais.

Le *shériff*, indépendamment de ses fonctions de président de la cour du comté, est l'agent auxiliaire de presque toutes les autres cours. En matière civile, il fait la première som-

mation de payer, ordonne les emprisonnemens, reçoit les cautions, convoque le jury et fait exécuter les jugemens. Il a sous lui un sous-shériff qui remplit de fait presque toutes ses fonctions.

Les *baillifs*, aux ordres du shériff, sont des huissiers chargés d'arrêter les débiteurs, exécuter les jugemens, etc.; mais ils n'agissent jamais que de l'ordre du shériff, qui, lui-même, agit à la réquisition des parties ou des cours, les parties ne pouvant jamais les mettre elles-mêmes en action. Le shériff a également sous sa dépendance, des geôliers pour la garde des prisonniers. Il répond de tous ses officiers : il est nommé le plus souvent par le roi, ainsi qu'on l'a vu; c'est une place gratuite qu'on ne peut refuser que dans des cas rares.

Les *notaires* anglais ne donnent l'authenticité à leurs actes que pour l'étranger. En Angleterre, où presque toutes les transactions se font sous seing privé, ils sont spécialement chargés des protêts des lettres de change; aussi ont-ils bien moins d'importance qu'en France.

Nous ne parlerons ici ni des juges de paix, ni des coroners, ni des constables, ni des autres agens subalternes de la police ou de l'administration, qui n'ont point d'attributions se rattachant à la justice civile proprement dite.

Après ces longs détails, que nous avons resserrés autant que possible, et qui, s'ils ne sont pas complets, donnent au moins une idée exacte de l'ensemble de l'organisation judiciaire anglaise, il faut jeter un coup d'œil sur la procédure. — En Angleterre, les formes de procéder devant la justice ne sont point, en général, l'œuvre du législateur : elles dérivent d'usages introduits sourdement; des décisions judiciaires appelées *rules* ou *orders*, ressemblant aux anciens arrêts de règlement des parlemens de France, et dont nous avons déjà parlé : elles dérivent aussi de la science des précédens, résultant des énormes compilations d'extraits de jugemens connues sous le nom de *reports*. — Les juges ne sont même pas liés, ni arrêtés le moins du monde en cette partie, par les actes du parlement,

auxquels actes plusieurs exemples prouvent qu'ils ne se conforment pas, étant par le fait législateurs eux-mêmes quand il leur plaît. Un statut de George IV a même reconnu aux juges des grandes Cours, la faculté de régler les droits des officiers qui leur sont respectivement attachés : on ne peut rien donner d'absolument précis en pareille matière.

Nous n'avons donc pas la prétention d'écrire ici un traité sur la procédure anglaise : cette tâche dépasserait nos forces, et nous avouons même que nous ne nous en sentirions pas le courage.

On peut toutefois diviser cette procédure en deux classes principales : la procédure *technique*, *artificielle* ou *fictive*, et la procédure *naturelle*. — 1° La procédure *technique* se subdivise elle-même en deux espèces bien déterminées : celle qui est basée sur la loi commune, et celle qui se rapporte davantage au droit romain. — La première de ces deux espèces (celle basée sur la loi commune) appartient surtout à la Cour du banc du roi et à celle des plaids communs, à quelques différences près. Elle prévaut aussi dans la Cour de l'échiquier, celle du Marechall, et même dans les Cours des comtés, autres que celles de Londres et de Middlessex; — la seconde espèce (qui se rapporte davantage au droit romain) est spécialement usitée dans la Cour de chancellerie, celle de l'amirauté, celles des universités, et dans toutes les Cours ecclésiastiques; mais, comme elle a plus ou moins d'analogie avec les diverses procédures suivies sur le continent et qui ont la même base, nous n'en parlerons pas davantage. — Quant à la procédure de la *loi commune*, elle est spéciale à l'Angleterre, et on peut dire que c'est une combinaison monstrueuse de ce qu'il y avait d'absurde dans les exigences mystérieuses des anciennes formules des actions romaines, avec les chicanes du droit féodal introduit en Angleterre par le Code normand, et de vieux usages danois ou saxons; de tout quoi est né un langage technique en latin barbare et inintelligible, et des subtilités dont on n'a idée dans aucun autre pays de l'Europe, et dont le résultat est d'occasioner des frais énormes.

Il serait trop fastidieux d'entrer sur ce point dans des détails qu'il serait facile de multiplier à l'infini ; nous citerons seulement quelques exemples pour que l'on puisse apprécier le système. — Un procès ne peut être intenté, si le demandeur n'a obtenu de la chancellerie un bill, ou *writ original*, qui indique l'espèce d'action qu'il a choisie : il donne caution pour la forme, et on désigne, comme garans, deux êtres fictifs, *John Doe* et *Richard Roe*, qui sont les mêmes pour tous les demandeurs.— Le procès est ensuite porté à la Cour que l'on veut choisir. — Le demandeur en remboursement d'un prêt veut-il plaider à *l'échiquier?* il se transforme en fermier ou débiteur du roi ; il prétend que le tort qu'on lui fait diminue ses moyens pour payer au roi sa ferme ou sa dette, et il obtient *writ de quo minùs sufficiens existit.*—Veut-il plaider à la Cour du banc du roi pour le recouvrement d'une dette? il suppose que son débiteur est sous le poids d'une accusation criminelle et qu'il se cache, quoiqu'on sache que tout cela est faux; le débiteur est censé mis sous la garde de l'officier de la Cour; dès-lors il peut être poursuivi pour toute autre espèce de réparation; les fictions sont abandonnées, et l'affaire se poursuit. — La cause arrivée devant la Cour, commencent d'éternelles discussions par écrit, sur les exceptions dilatoires, les imperfections du *writ* original, les incapacités, les priviléges et les innombrables incidens qui naissent de chaque genre d'action : c'est là un vaste champ pour la recherche des précédens. — Il y a l'exposition de la demande, l'exception du défendeur, la réplique du demandeur, la duplique de la défense, *rejoinder*; le *sur-rejoinder* du demandeur; puis vient le *rebutter* du défendeur et le *sur-rebutter* du demandeur... — On arrive enfin à *l'issue* générale, *conclusion* sur le fait et sur le droit. Si le fait n'est pas contesté, la Cour applique le droit de suite ; s'il l'est, un jury est appelé à le constater.—Mais le verdict du jury peut être attaqué et cassé à Westminster; on ordonne la formation d'un autre jury dont le *vere dictum* n'est pas non plus à l'abri de l'annulation, et ces déclarations du jury peuvent être attaquées par toute espèce de moyens de critique raisonnable, nouveau champ ouvert aux

plaidoiries et aux involutions de procédures. — Parmi les nombreux *writs*, qui contiennent des formules sacramentelles, et que les légistes ne manquent pas de faire observer dans toute leur rigueur, on remarque le *writ de capias* qui enjoint au shériff d'arrêter le défendeur pour le garder et le représenter à la Cour. Pour l'obtenir, on suppose un rapport du shériff constatant que le défendeur se cache; puis on obtient un *writ d'attachment*, qui autorise à saisir et prendre des gages : un second rapport de *nihil* constate qu'on n'a rien trouvé; alors on délivre le *writ de capias*. — Un moyen plus prompt d'obtenir le *capias*, c'est de commencer le procès par un *writ original* de délit, en supposant que le défendeur s'est introduit de force dans l'enclos du demandeur, *clausum fregit*, sauf à parler de toute autre chose à la Cour quand le procès est introduit.

Il résulte de toutes ces formules, et il y en a un grand nombre, une obscurité tortueuse et qui ne peut être connue que des adeptes, étant surtout remplies de ce que les praticiens anglais appellent *latin technical*, qui est le latin des chartes du 11e siècle, rempli de barbarismes et vraiment inintelligible, surtout par le sens bizarre qu'on donne à la plupart des termes, et qui n'a aucun rapport avec leur objet apparent.

Nous ne pouvons mieux finir sur ce point qu'en donnant l'opinion de Blakstone lui-même, sur la procédure de la loi commune ou fictive : « C'est, dit-il, le système le plus embrouillé, le moins naturel et le moins fait pour un peuple » éclairé et libre. »

Bentham ne peut contenir son indignation en déroulant, dans ses ouvrages, les abus déplorables qui en résultent.

2° *La procédure naturelle*, suivie dans les Cours de conscience et petites Cours inférieures, ressemble beaucoup à celle usitée dans les justices de paix françaises : elle est simple, prompte, et surtout très-peu coûteuse. Nous ne nous étendrons donc pas davantage à cet égard (1).

(1) Tout ce que nous avons rapporté sur la législation et sur l'organisation judiciaire anglaise, a été puisé avec soin dans les ouvrages suivans :

Blackstone, Commentaire des lois anglaises; Lord *Hale*, *history of the common*

A l'aide de ce qui précède, on doit se faire une idée nette de l'état respectif de l'administration de la justice civile en Angleterre et en France, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que la situation de l'Angleterre, à cet égard, est des plus fâcheuses et tout-à-fait au-dessous de ce qu'un grand peuple, arrivé à un si haut point de civilisation, est en droit d'attendre de son gouvernement.

En 1824, on avait tenté d'entrer dans les voies d'amélioration que réclame si hautement l'intérêt des justiciables anglais; un bill fut présenté au parlement, pour établir des *Cours locales* dans les provinces, afin de détruire la centralisation des Cours de Londres, rapprocher la justice des plaideurs et amoindrir le montant exorbitant des frais. Mais ce bill fut rejeté, sur les représentations du chancelier d'alors, qui ne craignit pas d'avouer, en plein parlement, que l'établissement de ces Cours le priverait de beaucoup de droits pécuniaires, ainsi que plusieurs autres juges et officiers de justice.....

Lord Brougham, après la réforme parlementaire, devait s'attendre que les vues sages contenues dans un nouveau bill sur ces matières obtiendraient plus de succès. Son projet n'établissait que quelques Cours d'essai, dans certains comtés, sauf à généraliser la mesure, si on en éprouvait de bons effets. Cet établissement, tout à l'avantage des justiciables, était trop opposé à l'intérêt des légistes, pour qu'il ne fût pas vivement attaqué, et, à l'aide de l'opposition des torys à toute innovation, on est venu à bout de faire encore ajourner celle-ci.

Tout en approuvant l'objet de ce bill, nous sommes loin cependant de le regarder comme suffisant; mais il est si difficile de réformer tout d'un coup un ensemble d'institutions auxquelles une nation a obéi long-temps, quelque vicieuses que soient devenues ces institutions, que nous regardions cet

law; Tommlins, dictionnary of law; Bentham, fragment *on governement; Traités de législation; sur le jury spécial; Lettres sur la réforme judiciaire d'Écosse. Meyer*, Institutions judiciaires de l'Europe. *Rey*, Institutions judiciaires de France et d'Angleterre comparées.

Nous n'avons pas adopté toutes les idées de ce dernier écrivain, et avons tempéré ce qu'il pouvait y avoir de trop cru dans les plaintes de Bentham.

établissement de *Cours locales* comme un véritable bienfait, en attendant les développemens d'une réforme judiciaire complète, que le savant Bentham a démontrée indispensable pour l'Angleterre.

La compétence des nouvelles Cours locales devait s'étendre à toutes les questions de propriété ou d'obligations, dont le montant n'excèderait pas 20 liv. sterling. Des circuits étaient établis pour les juges de ces nouvelles Cours, qui n'auraient pas occasioné de déplacemens de plus de 20 milles ; les frais étaient bien diminués, les plaideurs auraient eu la justice plus prompte et plus rapprochée d'eux, et on n'aurait eu besoin de recourir aux grandes Cours de Westminster, que pour les procès importans.

Lord Brougham ne dissimulait cependant pas l'insuffisance de cette mesure, tout en la représentant comme une expérience nécessaire et désirée par la nation anglaise.

C'est dans ces circonstances que l'opposition systématique des torys, profitant de la discussion presque simultanée de l'important bill sur la réforme de l'église d'Irlande, est venue accumuler des argumens de mauvaise foi, cherchant à dissimuler son véritable motif, sa haine instinctive contre toute amélioration, pour contrarier et chercher à renverser le ministère.

C'est ainsi qu'on a entendu lord *Wharnclife*, dire que le bill proposé ne répondrait pas aux espérances qu'on en faisait concevoir, et qu'il serait *nuisible au peuple*; c'est ainsi que le vieux chancelier, lord *Eldon*, fidèle à son système de dénigrement et d'attaque contre le ministère Grey, et n'ayant point oublié ses antécédens de 1824, est venu soutenir que l'établissement de Cours locales porterait la perturbation dans tout le système judiciaire, honneur de l'Angleterre depuis des siècles.

Mais lord *Lyndhurst*, l'un des chefs de l'opposition du torysme (c'est-à-dire du parti du privilége, contre le parti de l'égalité des droits, car tout se résume par là), dans un discours prononcé à la séance du 17 juin dernier, est tout-à-fait sorti des bornes.

D'abord, il a soutenu, contrairement à ce que l'expérience a prouvé, et ce qui résulte de l'opinion des graves autorités dans les écrits desquelles nous avons puisé les faits de cet article, que *la justice s'exerce avec une équité et une incorruptibilité telle, en Angleterre, que son organisation judiciaire est un objet d'envie pour les autres peuples.* Il a osé aller plus loin encore, et cherchant à mettre en pratique cette vieille tactique d'éloignement pour la nation française et ses institutions (parce que l'aristocratie puise une de ses principales forces dans la haine des peuples les uns contre les autres, haine que sa politique tend toujours à perpétuer), il a été jusqu'à dire que les magistrats français, chargés d'appliquer un système analogue à celui présenté par le chancelier, *sont généralement taxés d'ignorance, de partialité, et de corruption.*

Nous ne pensons pas que la magistrature française ait besoin de se disculper de pareils reproches : ils ne peuvent s'élever jusqu'à elle, et la force des faits est telle qu'il serait inutile de s'y arrêter; tout lecteur de bonne foi, qui parcourra cet article, en sera certainement convaincu. Quant à nous, nous n'avons pu prendre le change sur ce point, et lord Lyndhurst lui-même est sans doute trop éclairé pour avoir cru à la vérité de ce qu'il avançait; mais pour une mauvaise cause tous moyens sont bons, et malgré l'éloquente réplique du chancelier à ce discours, si peu digne des graves personnages devant lesquels il était prononcé, l'opposition ennemie ne répudiera point de semblables moyens, et elle ne manquera jamais, à l'occasion, d'employer quelques-uns de ces mots retentissans qui étonnent ou trompent le vulgaire, du moins momentanément, mais qui ne constituent que du vent et du bruit.

Les intérêts du peuple anglais ont donc encore, dans cette occasion, été sacrifiés, par le parti des *conservateurs*, aux intérêts de la caste aristocratique, qui fait des efforts continuels et habilement concertés pour empêcher toute réforme, parce qu'elle sent bien que, peu à peu, tous les abus dont elle vit, aux dépens de la nation anglaise, finiront par être attaqués et détruits. Au moindre projet d'amélioration, à la moindre atteinte

portée aux plus criantes injustices, aux plus ridicules usages, ce n'est qu'un cri : *on veut révolutionner la vieille Angleterre ; on veut détruire le plus beau, le plus sage et le meilleur des gouvernemens* !!! Les plus sinistres prédictions s'en suivent, et l'on défend ainsi habilement et pied à pied un pouvoir exorbitant et fortement constitué, il est vrai, mais qui commence à chanceler et doit nécessairement disparaître devant la raison publique et la volonté éclairée d'un grand peuple.

On a vu successivement le torysme répudier *l'émancipation des catholiques*, anathématiser le système de *liberté de conscience et d'industrie*, s'opposer de toutes ses forces à la *réforme parlementaire*, repousser, par toutes sortes de moyens, la *réforme de l'église d'Irlande* : toutes ces grandes mesures ont triomphé de ses efforts, et désormais la voie des améliorations est ouverte et ne se refermera plus.

Le bill sur l'établissement des Cours locales n'a pas obtenu le même succès, et les manœuvres intéressées des légistes, combinées avec celles d'une opposition systématique, qui dispose, par procuration, de beaucoup de voix de pairs absens, ont fait ajourner cette importante mesure; mais lord Brougham n'abandonnera point la partie : il sait combien il est important pour un gouvernement, de donner lui-même les institutions qui sont dans les nécessités de l'époque, pour que le peuple ne les arrache pas violemment; et nous nous plaisons à penser que, dans les vrais intérêts de l'Angleterre, le chancelier, d'accord en cela avec sa propre pensée, exprimée hautement à la chambre des lords, présentera, à une nouvelle session, un bill de réforme judiciaire plus complet, et assis sur des bases encore plus larges que celles du bill ajourné à la séance du 9 juillet dernier.

B. D. L.

AMOURS ET MARIAGE

DE SIR WALTER SCOTT.

Sur le point d'entreprendre un voyage en France, il y a environ 50 ans, le marquis de Downshire se pourvut de lettres de recommandation. Un des plus anciens amis du marquis, le révérend M. Burd, doyen de Carlisle, lui en remit une pour l'unique connaissance qu'il eût sur le continent, un certain M. Charpentier, maître de poste à Paris. La liaison qui, par suite de cette lettre, s'était formée entre le marquis de Downshire et la famille de M. Charpentier, finit par l'enlèvement de Mme Charpentier, jeune et belle femme, qui préféra la fortune de milord à celle du maître de poste parisien. Pour toute vengeance, M. Charpentier adressa ses deux enfans, fille et garçon, à son infidèle, qui dut se charger de leur éducation. En conséquence, les deux enfans furent élevés pendant plusieurs années sous les yeux de leur mère. Celle-ci, victime d'une mort prématurée, laissa bientôt à son ravisseur une charge sur laquelle il ne comptait guère lorsqu'il l'enleva à son époux. Cependant lord Downshire plaça la jeune personne dans un couvent français, où son éducation devait être perfectionnée; quant au garçon, on le fit partir pour les Grandes-Indes, muni d'un emploi assez lucratif. Mais au préalable, le frère et la sœur furent naturalisés anglais, ainsi que leur nom qui se transforma en celui de *Carpenter*. Ensuite, avant de délivrer la commission au jeune homme, lord Downshire lui imposa l'obligation de servir à sa sœur une rente annuelle de 200 livres sterling, se débarrassant ainsi de la partie la plus onéreuse de sa tutelle, sans cesser néanmoins de se considérer comme le tuteur de la jeune personne.

Sortie de couvent, Miss Carpenter revint à Londres, et fut confiée aux soins d'une gouvernante appelée Miss Nicholson, ce qui ne l'empêcha pas de contracter, pour un jeune Anglais, une légère inclination qui déplut au marquis. Celui-ci, convaincu de la nécessité d'un éloignement, écrivit à M. Burd, le doyen de Carlisle, pour le prier de lui trouver dans son voisinage une maisonnette de campagne où loger décemment deux femmes seules, et jouissant d'un revenu de 200 livres sterling. M. Burd s'empressa de répondre au marquis qu'il avait son affaire à deux pas de sa maison, mais qu'il fallait lui accorder quelques jours pour des réparations indispensables. M. Burd ne reçut point de réponse à sa lettre; mais un beau matin, au moment où il faisait ses préparatifs de départ pour conduire sa femme malade aux eaux de Gilsland, il fut surpris par l'arrivée subite des deux jeunes femmes que lui adressait en poste lord Downshire, peu inquiet si la maison en réparations serait logeable ou non.

Ceci se passait à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre 1797. Grande perplexité pour le bon M. Burd, qui se voyait sur le point d'être forcé de sacrifier le voyage de Gilsland et la santé de sa moitié : mais enfin il se persuada qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à conduire les jeunes personnes aux eaux, et nos quatre voyageurs se mirent en route, à la satisfaction générale. Arrivés à Gilsland, sur les frontières d'Ecosse, ils descendirent dans une auberge, où, en qualité de derniers venus, on les fit asseoir au bas de la table.

Le hasard voulut qu'un jeune Ecossais, arrivé en même temps qu'eux, se trouvât leur voisin de table. La conversation s'engagea, pendant le dîner, assez avant pour qu'on sût que le jeune voyageur venait d'Ecosse. Cette seule circonstance amena, comme on va le voir, une connaissance plus intime avec lui. Mme Burd avait conçu de vives inquiétudes sur le sort d'un officier anglais, son parent, le major Riddell, dont le régiment, actuellement en Ecosse, s'était trouvé compromis dans des désordres graves survenus à Tranent, à propos de la mise à exécution d'une nouvelle loi sur la milice. Mistress

Burd, qui n'avait point reçu de lettres de son parent, craignait qu'il n'eût été tué ou blessé; en conséquence elle chargea son mari de s'informer auprès du jeune Écossais s'il avait quelques nouvelles de l'émeute de Tranent, et si par hasard il n'aurait point appris qu'il fût arrivé malheur à un officier anglais, du nom de Riddell. Il se trouva justement que le jeune Ecossais était lié intimement avec le major, et qu'il put ainsi donner à Mistress Burd l'assurance que rien de fâcheux n'était arrivé à son parent.

Pour prolonger l'entretien, M. Burd invita donc le jeune voyageur à prendre le thé avec eux, en famille, invitation que celui-ci accepta avec empressement, bien qu'il eût donné ordre de tenir son cheval sellé, pour continuer sa route immédiatement après le dîner. A l'heure du thé, le major Riddell et l'émeute de Tranent devinrent le sujet d'une conversation intéressante, et l'on se convint si bien de part et d'autre, que le lendemain le jeune Ecossais accompagna les dames à la fontaine de Gilsland, ne songeant plus à continuer son voyage. On croira facilement qu'il n'était plus question alors de s'informer simplement du sort du major Riddell. M. Scott, car c'est ainsi que le jeune homme dit qu'il se nommait, avait été fasciné par les charmes séduisans et l'esprit cultivé de Miss Carpenter, et c'est pour elle seule qu'il prolongeait son séjour à Gilsland.

Le lendemain, M. Scott était encore aux eaux, et le surlendemain encore, et le lendemain du surlendemain, et.... et.... et la quinzaine se passa sans qu'il songeât à partir. Il fit si bien enfin, que de fil en aiguille, ayant parlé de visiter les lacs du Cumberland, il reçut du doyen une invitation pour sa propre maison de campagne. Pendant ces quinze jours, si promptement écoulés, l'impression produite sur le cœur inflammable du poète, par l'aimable Française, devint de plus en plus profonde; et l'on suppose que Miss Carpenter, malgré son premier amour, se montra sensible à l'affection du jeune Ecossais, qu'une affaire indispensable à Edimbourg put seule arracher aux charmes d'une passion naissante.

Son absence ne fut pas de longue durée, il reparut bientôt dans le Cumberland, où le révérend doyen de Carlisle fut obligé de le recevoir, par suite d'une invitation assez légèrement faite, et de lui fournir ainsi les moyens d'entretenir pendant une autre quinzaine l'objet de son amour. M. Scott, sous prétexte de se perfectionner dans la langue française, ne s'exprimait qu'en français auprès de Miss Carpenter; si bien que le bon M. Burd, malgré l'amabilité du jeune Ecossais prit enfin l'alarme, craignant avec raison que lord Downshire ne trouvât mauvaise une liaison si intime avec un jeune homme sur le compte duquel il ne possédait presque aucun renseignement. Miss Nicholson, dont la responsabilité était plus sérieusement compromise que celle du doyen, était plus cruellement tourmentée encore. Enfin, pour sortir d'inquiétude, Mistress Burd résolut d'écrire à Edimbourg, à un ami qu'elle y possédait, pour s'informer du rang et de la fortune du jeune Ecossais leur hôte. La réponse ne se fit pas attendre; bientôt ils apprirent que M. Scott était un jeune avocat de grande espérance. Le hasard voulut aussi qu'au même instant une dame de la connaissance de M. Scott, et amie de Mistress Burd, s'adressât à cette dernière pour prendre des informations sur la demoiselle qui s'était emparée du cœur de *Watty Scott*. — Conclusion : le poète obtint le consentement de lord Downshire, et quatre mois après l'entrevue de Gilsland, il était uni à Miss Carpenter par le doyen de Carlisle.

Cette union, formée après de si bizarres circonstances, fut toujours heureuse; le caractère des deux époux, bon et cordial, les maintint toujours dans une douce et paisible harmonie. L'aménité simple et bienveillante de lady Scott laissera de longs souvenirs, et bien que son éducation en France donnât un vernis d'étrangeté à ses manières, elle seconda dignement le caractère hospitalier de son illustre époux, et se montra excellente mère de famille. (*Chambers's Edimbourg journal.* — Traduction de C. G. Simon de Nantes).

Bulletin Bibliographique.

Aperçu des Ouvrages publiés en Angleterre et en France, sur l'architecture religieuse du moyen âge (1).

En quoi consistent les recherches déjà faites sur l'architecture religieuse du moyen âge, en Angleterre et en France?

Ouvrages anglais. — C'est en Angleterre qu'on s'est livré avec le plus de zèle et de succès à l'étude des monumens du moyen âge.

Langloy publia à Londres, en 1742, un recueil de planches qui renfermait une série d'ornemens et de détails architectoniques, appartenant au style qui a été improprement appelé *gothique*. Il essaya de prouver que ce style méritait l'intérêt des artistes et des gens de goût (2). Si ses efforts n'eurent pas de résultats bien importans, ils préparèrent du moins les esprits à recevoir plus favorablement les ouvrages qui devaient bientôt paraître.

Quelque temps après, Horace Walpole composa, sur le même sujet, un essai fort court, qui obtint quelque succès.

Mais les savantes recherches publiées, en 1771, par le révérend J. Bentham, dans son *Histoire de la Cathédrale d'Ely*, dirigèrent bien plus efficacement l'attention vers les monumens du moyen âge; on peut dire qu'elles débrouillèrent la science, qu'elles applanirent la route à ceux qui devaient ensuite se livrer au même genre de travaux.

Quoique le livre de Bentham ait beaucoup contribué à multiplier les observateurs, ce ne fut guère que plus de vingt ans après, vers la fin du XVIIIe siècle, et surtout au commencement du siècle actuel, que les ouvrages traitant de l'architecture religieuse du moyen âge commencèrent à devenir moins rares en Angleterre. Je ne connais pas tous ceux qui ont vu le jour à cette époque, mais je crois être à même de citer les plus intéressans et les plus estimés.

En 1806, M. King publia la quatrième et dernière partie de son grand

(1) Cet article est extrait du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont. Ce savant archéologue s'occupe en ce moment d'une dissertation *sur l'architecture militaire des onzième et douzième siècles, en Normandie et en Angleterre*; et ce travail curieux est destiné à cette Revue. D.L.F.

(2) Edimbourg-Review; juin 1829.

ouvrage qu'il consacra tout entier à l'architecture religieuse (1). La profonde érudition dont l'auteur fait preuve, dans ce volume comme dans les autres, le rend, sans doute, fort intéressant à beaucoup d'égards, mais on ne saurait trop se défier des opinions qu'il renferme sur les caractères distinctifs de l'architecture antérieure à la conquête de l'Angleterre par les Normands; elles ne reposent que sur des suppositions évidemment fausses, et l'auteur paraît avoir été dominé par l'esprit de système qui l'a quelquefois égaré dans les autres parties de ses recherches. Son ouvrage est d'ailleurs incomplet, et ne contient presque rien sur l'architecture à ogives.

La même année 1806 vit naître un travail moins étendu que le précédent, par le révérend J. Dallaway, sur l'architecture militaire, religieuse et civile (2).

Auparavant on avait publié le résumé des recherches du révérend Bentham, du révérend Warton, du capitaine Grose et du révérend Milner (3). Ce petit volume est très-concis; douze planches réunies au texte donnent une idée des principaux styles qui se sont succédé dans l'architecture du moyen âge.

Le révérend Milner jeta sur ce sujet un nouveau jour, en publient son *Traité de l'Architecture ecclésiastique en Angleterre* (4). Cet ouvrage, qui se distingue par beaucoup de méthode et d'érudition et par des aperçus très-judicieux, n'est malheureusement pas exempt d'hypothèses hasardées. L'auteur a prétendu, par exemple, que l'ogive avait pris naissance en Angleterre, ce qui n'est guère probable; mais, quoiqu'il ait posé trop légèrement des principes que nous n'aurons pas de peine à combattre, son travail est un des plus instructifs et des mieux faits qui aient été publiés, l'un de ceux qui ont le mieux rendu raison de la succession et de la génération des formes architectoniques.

Les recherches de M. Sidney-Hawkins, sur l'origine et l'établissement de l'architecture à ogives, et sur la peinture sur verre, méritent encore d'être signalées (5). Elles ont paru en 1813.

(1) Munimenta antiqua, tome IV, in-folio de 279 pages, orné de 58 planches.

(2) Observations on English architecture military, ecclesiastical and civil, compared with similar buildings on the continent, including a critical itinerary of Oxford and Cambridge : also historical notices of stained glass, ornamental gardening, etc. with chronological tables and dimensions of cathedrals and conventual churches; by the rev. James Dallaway.

(3) Essays on gothic architecture, by the rev. T. Warton, rev. J. Bentham, Captain Grose, and the rev. John Milner, illustrated with 12 plates of ornaments etc..... calculated to exhibit the various styles of different periods.

(4) A Treatise on the ecclesiastical architecture of England, during the middle ages with 50 illustrative plates; by the Rev. John Milner. London. 1811.

(5) An history of the origin and establishment of gothic architecture; comprehen-

Enfin, plus récemment, M. Britton a considérablement perfectionné l'histoire de l'architecture religieuse, en publiant des ouvrages considérables auxquels il a réuni une grande quantité de planches dessinées par les artistes les plus distingués (1).

M. Britton s'est quelquefois associé, dans ses savans travaux, M. Pugin, connu lui-même par d'importantes publications (2), et l'un des architectes les plus habiles de notre temps, dans l'art de restaurer les anciens édifices.

Quelques antiquaires n'ont pas borné leurs recherches aux monumens de l'Angleterre; MM. Ducarel, Cotman, Dawson-Turner et A. Pugin, ont parcouru la Normandie, à différens intervalles, et décrit une partie des monumens les plus remarquables de cette province; M. Whittington a visité plusieurs contrées de la France et de l'Italie; M. Gally-Knight a étendu plus loin encore ses recherches et ses explorations.

Le voyage de Ducarel en Normandie remonte à l'année 1752. Il avait été entrepris sous les auspices de la Société des Antiquaires de Londres, qui en fit imprimer à ses frais la relation, en 1767 (3). Il n'est pas surprenant que cet ouvrage, écrit à une époque où l'étude des monumens était peu avancée, soit faible et souvent fautif dans la partie descriptive; cependant il est utile malgré ses défauts, en ce qu'il parle de quelques édifices qui ont péri depuis, et il a d'ailleurs contribué un des premiers à appeler l'attention des observateurs sur des monumens pour ainsi dire tombés dans l'oubli.

ding also an account, from his own writings of Cœsar Cœsarianus, the first professed commentator on Vitruvius and of his traslation of that author; and investigation of the principles and proportion of that style of architecture called Gothic; and an inquiry into the mode of painting upon and staining glass, as practised in the ecclesiastical structures of the middle ages; — by John Sidney Hawkins; illustrated with 11 plates, royal in-8. London, 1813.

(1) Architectural antiquities of great Britain, consisting of 278 engraving of castles, churches, old mansions, crosses, etc. with historical and descriptive accounts of each subject, 4 vol. in-4., prix 21 liv. st.

Chronological and historical illustrations of the ancient ecclesiastical architecture of great Britain. — Cet ouvrage se compose de dix livraisons, dont chacune renferme 26 planches, avec un texte assez étendu.

(2) M. Pugin s'est principalement appliqué à analyser en architecte les principes de l'architecture du moyen âge. Voici le titre de son principal ouvrage sur cette matière :

Specimens of gothic architecture selected from various ancient edifices in England, consisting of plans, elevations, sections and parts of large; calculated to exemplify the various styles and the pratical construction of this class of admired architecture, accompanied by historical and descriptive accounts.

(3) Anglo-Norman antiquities', considered in a tour through part of Normandy, by doctor Ducarel.

On doit à M. Léchaudé-d'Anisy une très-bonne traduction de Ducarel (1), et nous sommes ici l'interprète de l'opinion générale, en disant que le traducteur a considérablement amélioré l'ouvrage, par des notes aussi intéressantes que nombreuses qu'il y a jointes, et par la rectification qu'il a faite des gravures fort inexactes de l'édition anglaise.

Le beau recueil de monumens normands, publié par M. Cotman, en 1822 (2), renferme cent planches in-f° ; c'est, je crois, le plus important de tous ceux qui ont paru sur le même sujet. Celui dont M. A. Pugin a commencé la publication, et qui porte à peu près le même titre que le précédent (3), paraît par livraisons de huit ou dix planches in-4°, gravées au trait avec une grande perfection. Les cinq premières livraisons représentent plusieurs vues de la cathédrale de Bayeux et des édifices les plus remarquables de Rouen et de Caen ; le texte, composé par M. Britton, n'est pas encore imprimé.

M. Dawson-Turner n'a pas fait un voyage purement archéologique, comme les auteurs précédens ; il s'occupe aussi d'observations étrangères aux monumens du moyen âge ; mais on trouve dans son livre (4) de bons détails sur plusieurs de nos édifices historiques, et à ce titre je devais le signaler.

En parcourant la France, Whittington avait pour but de recueillir des renseignemens sur l'origine incertaine de l'ogive et de comparer les monumens de ce pays avec ceux de l'Angleterre, afin de décider si l'un des deux royaumes pouvait se prévaloir sur l'autre d'un perfectionnement plus rapide de l'architecture à ogives, improprement appelée gothique ; ses conclusions furent que décidément la France l'emportait sur l'Angleterre par la beauté et les dimensions de ses basiliques, et que les artistes français avaient porté le style dit gothique à sa plus grande perfection près d'un siècle plus tôt que les architectes anglais.

Le livre de M. Whittington est écrit avec beaucoup de précision : le raisonnement en est serré, malheureusement l'auteur se trompe quelquefois sur les dates, faute de renseignemens historiques suffisans, ce qui atténue beaucoup la force des principaux argumens qu'il emploie pour soutenir son opinion. L'ouvrage est néanmoins fort instructif et fort intéressant à consulter, principalement pour nous. Il a été publié par les soins de lord Aberdeen, après la mort de Whittington, enlevé trop tôt à la science ; la première édition a été épuisée assez promptement, la seconde a paru en 1811 (5).

(1) Antiquités anglo-normandes, de Ducarel, traduites de l'anglais par M. Léchaudé-d'Anisy. —Caen, Marcel, 1823.

(2) Architectural antiquities of Normandy, 1 vol. grand in-fo.

(3) Engraved specimens of the architectural antiquities of Normandy.

(4) Letters from Normandy, 2 vol. in-8., avec planches.

(5) An historical survey of the ecclesiastical antiquities of France with a view toil-

Après Whittington, le révérend Haggitt défendit la même opinion; il essaya de réfuter M. Milner, et soutint que l'ogive a pris naissance en Orient (1). Enfin il paraît que les recherches de M. Gally-Knight, impatiemment attendues depuis plusieurs années, jetteront un grand jour sur ce qui touche à l'origine de l'ogive, et aux circonstances qui ont développé plus ou moins rapidement les progrès de l'architecture au moyen âge, dans les différentes contrées de l'Europe.

Ouvrages français. — Les premières recherches que l'on ait publiées en France, sur l'architecture religieuse du moyen âge, sont d'une date assez récente.

A la vérité le père Montfaucon avait composé, sur cette matière, un ouvrage qui devait faire suite à ses Monumens de la monarchie française; mais ce manuscrit périt dans l'incendie de la bibliothèque de St-Germain-des-Prés. Le même accident fit disparaître la description des monastères français de l'ordre de Saint-Benoît, que le père Michel-Germain avait composée sous le nom de *Monasticum gallicanum* (2).

Plus tard l'abbé Lebœuf, auquel l'archéologie est redevable de tant de travaux estimés, fit sur les différens styles d'architecture des observations qu'il se proposait de livrer au public, lorsque la mort l'empêcha de mettre son projet à exécution.

Bientôt la révolution éclata : on s'occupa de renverser les édifices religieux, plutôt que de les décrire et de les étudier; cependant, au milieu des ruines qui couvrirent de tous côtés le sol français, des hommes éclairés luttèrent contre le vandalisme, et s'efforcèrent de sauver quelques-uns des fragmens de sculpture les plus remarquables, provenus des édifices renversés dans les différentes localités. Secondé par le gouvernement, M. Alexandre Lenoir forma de ces précieux débris un musée national dans le couvent des Petits-Augustins de Paris. Cette collection, qui présentait des types caractéristiques de l'état de l'art aux différens siècles du moyen âge, exerça l'influence la plus heureuse sur les études archéologiques, et l'on ne sait par quel motif on en a dans la suite ordonné la suppression.

lustrate the rise, and progress of gothic architecture in Europe; by the Late rev. G. D. Whittington. London, 1814.

(1) Two letters to a fellow of the society of antiquaries on the subject of gothic architecture; containing a refutation of Doctor Milner's objections to M. Whittington's historical survey of the ecclesiastical edifices of France, and an inquiry to the eastern origin of the gothic or pointed style; by the rev. John Haggitt. Cambridge, 1813.

(2) Cet ouvrage, dont on peut voir le titre détaillé dans la bibliothèque historique de France, 2e édition, no 11,699, formait 3 vol. in-fo. M. Le Prévost a publié une notice sur le *Monasticum gallicanum*, dans le premier vol. des Archives normandes. Caen, 1824.

Pendant que M. Lenoir formait le musée des Petits-Augustins, et qu'il composait des notices qui n'ont pas été sans utilité pour la science (1), le savant Millin décrivait un grand nombre de monumens de tous les siècles; mais, dans ces ouvrages descriptifs, dont j'ai eu l'occasion de parler précédemment (2), Millin s'occupait moins des monumens du moyen âge que de ceux qui appartiennent à l'époque gallo-romaine; ses travaux, qui exercèrent une heureuse influence sur les études archéologiques en général, avancèrent peu l'histoire de l'architecture religieuse.

Le premier ouvrage français qui ait fourni des documens un peu étendus sur cette architecture est celui de Seroux d'Agincourt. Passionné pour les arts et doué d'une ardeur peu commune, d'Agincourt avait consacré presque toute sa vie à l'étude de l'architecture, de la sculpture et de la peinture du moyen âge, lorsqu'il termina son *Histoire de l'Art par les Monuments*, dont la publication n'a été terminée qu'après sa mort, vers l'année 1816 (3).

Tout important qu'il est, cet ouvrage n'est pas exempt d'erreurs; elles y sont même assez nombreuses. L'auteur a travaillé, je crois, sur un plan trop vaste pour pouvoir obtenir l'unité et l'exactitude qui eussent été si nécessaires pour un pareil travail. Les différentes parties de son histoire ne sont pas également développées, il y en a même de tout-à-fait manquées; d'ailleurs il s'occupe très-peu de l'état de l'art en France: attaché à l'Italie, ce n'est qu'à regret qu'il s'en écarte et qu'il fait de rares excursions dans les contrées voisines; à tout prendre son livre renferme peut-être les élémens d'une histoire de l'art en Italie, mais il apprend fort peu de choses sur l'histoire de l'art en France. Les planches laissent aussi beaucoup à désirer, et plusieurs ont été faites sur une trop petite échelle. Malgré tous ces défauts, l'histoire de d'Agincourt renferme un nombre considérable de renseignemens précieux. Ce savant a des droits incontestables à la reconnaissance de ceux qui essaient aujourd'hui de parcourir la même route.

Evidemment, c'est en Normandie que l'architecture du moyen âge a été étudiée depuis vingt ans avec le plus de méthode, de zèle et de succès; le résultat des recherches des antiquaires anglais y fut connu de bonne heure, et nos compatriotes rivalisèrent avec eux de persévérance et d'activité pour éclaircir les importantes questions qui intéressent l'histoire de notre architecture.

(1) Quelques-unes de ces notices ont été imprimées dans les Annales de l'Académie Celtique et dans d'autres recueils.

(2) Voir la 3e partie du Cours de M. de Caumont. Cet ouvrage se trouve chez Lance, libraire, rue du Bouloy, no 7, à Paris.

(3) Histoire de l'Art par les Monumens, depuis sa décadence, au IVe siècle, jusqu'à son rétablissement au XVIe siècle; 4 vol., grand in-fo.

Initié à l'étude des monumens du moyen âge par M. Anderson, membre de la société des antiquaires de Londres, M. Auguste Le Prévost explora, dès l'année 1814, les édifices religieux de la Haute-Normandie; en 1818 et en 1819, il composa des mémoires sur plusieurs églises de la Seine-Inférieure (St-Gervais, la Chambre-aux-Clercs, St-Georges-de-Bocheville, etc.), qui n'ont pas été imprimés, mais communiqués à beaucoup de personnes (1)

M. Le Prévost avait fait, à la même époque, une traduction de l'ouvrage de Whittington, qui est également restée manuscrite. En 1824, il visita plusieurs départemens de la France orientale et méridionale; une partie des observations qu'il recueillit dans ce voyage, a été communiquée à la société des antiquaires de Normandie, dans sa séance du 29 mai 1827.

M. Le Prévost avait trouvé de bonne heure un collaborateur zélé dans la personne de M. Hyacinthe Langlois, qui réunit le goût et les talens d'un artiste du premier ordre à l'érudition d'un savant académicien, et dont l'établissement à Rouen fait époque dans l'histoire de notre école d'archéologie.

Sur un autre point de la Normandie, M. de Gerville se livrait, en même temps que M. Le Prévost (dès l'année 1814), à l'étude des monumens du moyen âge; il examinait attentivement 5 à 600 églises, et réunissait les élémens d'une statistique monumentale du département de la Manche.

Plus tard (en 1819, 1820, 1821, 1822 et 1823), le département du Calvados fut aussi soigneusement exploré par MM. Lambert, Ch. Thomine, Léchaudé-d'Anisy, de Jolimont et par moi-même.

Cependant, quoiqu'on eût fait beaucoup d'observations, on publia peu; les travaux des antiquaires normands furent à peine connus avant 1824, époque à laquelle la création d'une société spécialement consacrée à l'archéologie fournit aux personnes qui s'étaient livrées à cette étude l'occasion de faire imprimer leurs ouvrages, en même temps qu'elle établit entre elles des relations plus fréquentes (2).

(1) MM. Nodier et Taylor ont fait usage de ces mémoires pour une description des monumens de la Haute-Normandie.

(2) Il est juste de dire que les commissions d'antiquités qui furent formées à Rouen et à Caen, dès l'année 1818, en vertu d'une instruction ministérielle, avaient contribué puissamment à hâter les progrès des études monumentales, avant la création de la société des Antiquaires de Normandie.

La commission d'antiquités de Rouen, établie par M. Kergariou, alors préfet, et réorganisée, en 1821, par M. de Vanssay, rassembla dès-lors un très-grand nombre de mémoires, et fit exécuter, par M. Langlois, une collection de dessins représentant les monumens les plus remarquables du département de la Seine-Inférieure.

La commission d'antiquités de Caen formée la même année que celle de Rouen, par

Parmi les mémoires publiés en Normandie, sur l'architecture du moyen âge, quelques-uns de ceux que je vais citer ont particulièrement contribué à développer et à propager le goût des études monumentales.

En 1819, M. de Gerville composa deux notices intéressantes, dont l'une renferme un catalogue raisonné des églises les plus anciennes et les plus curieuses du département de la Manche, et l'autre, des recherches sur l'origine de l'église de Mortain et de la cathédrale de Coutances : ces notices n'ont été imprimées qu'en 1824, dans le premier volume des mémoires de la société des antiquaires.

Ce fut dans le même volume que parut mon essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, qui avait été communiqué, en 1823, à la société d'émulation de Caen, et dans lequel j'ai établi une classification chronologique des monumens religieux, basée sur les changemens qui se sont manifestés successivement dans les styles architectoniques (1). Ce travail est fort incomplet, il renferme même quelques erreurs ; mais c'est le seul qui offre un corps de doctrine concernant l'istoire de l'architecture religieuse du moyen âge : il a, je crois, rendu quelques services.

Peu de temps après, on vit paraître un grand nombre de bons ouvrages, tels que l'histoire de l'abbaye de St-Wandrille, par M. Hyacinthe Langlois (2) ; celle de l'abbaye de St-Georges-de-Bocherville, par M. Achille Deville (3) ; l'histoire de l'abbaye de Jumièges, par M. Deshayes (4) ; le mémoire de M. de Gerville, sur les abbayes du département de la Manche (5); et l'essai monographique de M. Auguste Le Prévost, sur quelques monumens remarquables du département de l'Eure (6).

Plusieurs autres membres de la société des antiquaires (MM. J. Desnoyers, Ch. de Vauquelin, Deshayes, Frédéric Galeron, Dubourg d'Isigny,

M. de Montlivault, préfet du Calvados, a rendu aussi d'importans services; cependant ses travaux n'ont jamais eu autant d'activité que ceux de la commission de Rouen.

(1) Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, principalement en Normandie, accompagné de 11 planches lithographiées.

Le même mémoire, tiré à part, forme un petit volume in-8o, qui a été épuisé dès l'année 1826.

(2) Essai historique et descriptif sur l'abbaye de St-Wandrille et sur plusieurs autres monumens des environs. Rouen, 1827.

Nous devons encore à M. Langlois plusieurs autres ouvrages intéressans, savoir : Mémoire sur la peinture sur verre. Rouen, 1823. — Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen. Rouen, 1823. — Notice sur le tombeau des Énervés de Jumièges et sur quelques décorations singulières de cette abbaye. 1825.

(3) Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de St-Georges-de-Bocherville. Rouen, 1827. 1 vol., grand in-4o.

(4) Histoire de l'abbaye royale de Jumièges, par C. A. Deshayes; Rouen. F. Baudry, 1829; 1 vol. in-8o.

(5) Mémoires de la société des antiquaires de Normandie. T. 11, pag. 25.

(6) Même collection, t. 4, p. 357.

de Clinchamps, de Magneville, Richôme et Boscher), ont fait de bonnes observations, et recueilli des renseignemens utiles pour l'avancement de la statistique monumentale de la Normandie.

La plupart des ouvrages publiés sur l'architecture religieuse, dans les autres parties de la France, consistent dans des recueils de planches gravées ou lithographiées, représentant des églises et quelques vieux châteaux ; dans toutes ces productions, le texte peu developpé n'a malheureusement été considéré que comme partie accessoire. Toutefois les dessins, fussent-ils complètement dépourvus d'explication, fournissent, lorsqu'ils sont exacts, de grandes lumières à celui qui a l'habitude de voir et de comparer. Sous ce rapport, les ouvrages dont je parle sont fort utiles à consulter, ils se sont rapidement multipliés depuis dix ans, et le nombre en est aujourd'hui si considérable, que je n'essaierai pas de les faire tous connaître ; il suffit d'ailleurs qu'on sache quels sont les plus remarquables et les plus dignes d'attention.

Le recueil publié par M. Wilmin, sous le titre de *Monumens français inédits, pour servir à l'histoire des arts*, doit être cité l'un des premiers ; il renferme déjà plus de deux cents planches in-f°. (1), dont plus de la moitié sont coloriées; elles représentent non-seulement des monumens d'architecture et de sculpture, mais encore des vignettes de manuscrits, des meubles, d'anciens costumes, etc. Le peu de texte qu'on a jugé convenable d'y joindre jusqu'ici, est loin de répondre à l'importance des figures sur lesquelles il ne donne presque aucuns détails.

Il ne faut pas oublier *les monumens français classés chronologiquement*, par M. le comte de Laborde ; on y trouve plus de monumens romains que d'édifices du moyen âge ; mais ceux-ci ont été choisis avec le tact judicieux que l'on devait attendre de ce savant académicien.

Déjà plus de trois cents planches in-folio représentant les monumens de la Haute-Normandie, de la Franche-Comté et de l'Auvergne, composent l'atlas du voyage pittoresque et romantique dans l'Ancienne France, par MM. Nodier, Taylor et de Cailleux. Ce voyage a obtenu beaucoup de vogue dans les salons ; et sous ce rapport, il a contribué à porter l'attention du public sur les anciens monumens. Pour nous autres antiquaires, il est à regretter que l'on ait trop exclusivement exploité le côté pittoresque de l'ouvrage aux dépens d'une exactitude consciencieuse. Les dessinateurs, d'un grand talent sans doute, mais étrangers aux études archéologiques, ont trop souvent négligé les détails architectoniques pour donner des vues d'ensemble d'un plus grand effet.

Le texte est en grande partie de M. Charles Nodier (2), c'est dire assez

(2) Depuis plusieurs années cet ouvrage paraît par livraisons; jusqu'ici 47 cahiers ont été terminés.

(6) M. Le Prévost a rédigé plusieurs chapitres du Voyage pittoresque et romanti-

qu'il se distingue par un style brillant et poétique, mais aussi l'auteur a sacrifié des détails historiques, qu'on serait bien aise de trouver, à la crainte qu'il avait sans doute de fatiguer les lecteurs pour lesquels il voulait écrire; il donne de pompeuses descriptions des édifices, et ne discute que rarement et très-légèrement les questions d'art et d'époques qui s'y rattachent.

Il n'en est pas ainsi de l'ouvrage que viennent de publier, en Alsace, deux savans connus par des travaux littéraires et philologiques de l'ordre le plus élevé, MM. Schweighauser et de Golbery, correspondans de l'institut; ils ont réuni la profondeur des recherches à l'élégance du style, et leur texte historique et descriptif ne le cède point en mérite aux lithographies sorties des presses de M. Engelmann (1).

La plupart de nos cathédrales commandent l'admiration, tant par le grandiose de leurs dimensions, que par la finesse et la perfection de leurs détails. Ce sont elles qui fournissent les morceaux les plus importans pour l'étude de l'architecture. Aucune entreprise n'est donc plus digne d'encouragement que celle de MM. Chapuy et de Jolimont, qui se sont proposés de publier des vues et des descriptions des cathédrales françaises les plus intéressantes. Déjà plus de vingt cahiers comprenant douze cathédrales ont été livrés au public (2), et l'ouvrage doit être terminé d'ici à deux ou trois ans. Les dessins, lithographiés d'après les esquisses de M. Chapuy, sont pour la plupart très-nettement rendus, et le texte est rédigé d'une manière satisfaisante par M. de Jolimont (3).

C'est à ce dernier que nous devons aussi la première partie d'un essai descriptif des monumens du Calvados; il est fâcheux que cet ouvrage demeure interrompu (4).

On peut exprimer le même regret, au sujet des publications commen-

que. On reconnaît facilement la plume érudite et brillante de notre savant ami, dans les articles qui traitent de Rouen, du château Gaillard, de Mortemer, etc. En lisant ces articles, on regrette que M. Le Prévost n'ait pu se charger de la description de tous les monumens de la Haute-Normandie.

(1) Antiquités de l'Alsace, ou châteaux, églises et autres monumens des départemens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, avec un texte historique et descriptif, par MM. Schweighauser et de Golbery, un vol. in-fo, avec un grand nombre de planches. Paris, 1825—1826.

(2) Cathédrales françaises dessinées d'après nature, par M. Chapuy, avec un texte historique et descriptif, par M. de Jolimont, membre de la société des antiquaires de Normandie.

(3) M. de Jolimont a composé le texte historique et descriptif des cathédrales qui ont paru jusqu'ici, excepté celui des cathédrales d'Arles et d'Alby, qui est de M. Dumège de Toulouse et celui de la cathédrale de Strasbourg, dont s'est chargé M. de Schweighauser.

(4) Monumens du département du Calvados, dessinés, lithographiés, et décrits par M. de Jolimont, une livraison, petit in-fo. Paris, 1825.

cées dans le Poitou (1), et dont il n'a paru que peu de livraisons; les monumens de cette province sont d'un haut intérêt, et ils n'ont pas encore été tous décrits.

Dans le sud-ouest de la France, M. Jouannet, de Bordeaux, a publié d'excellentes notices sur quelques églises de cette ville et des environs, et M. Alexandre Dumège Delahaye explore les monumens religieux de Toulouse.

Je passe sous silence beaucoup d'autres notices consacrées à la description spéciale d'un ou de plusieurs édifices d'une même ville, et que l'on peut parfois consulter avec fruit. Il faut néanmoins se tenir en garde contre les faits qu'elles affirment; j'en connais peu qui soient exemptes d'erreurs graves; les travaux de cette espèce exigent des connaissances positives dans les arts, dont les auteurs ont rarement fait preuve. Parmi les meilleures descriptions de ce genre, je recommande celles des cathédrales de Chartres et de Paris, par M. Gilbert, membre de la société des antiquaires de France: elles sont excellentes, et laissent peu de chose à désirer.

Nous possédons, en Angleterre et en France, comme on le voit par cet aperçu, une assez grande quantité d'ouvrages sur l'architecture des siècles intermédiaires; mais la plupart se recommandent bien plus par leurs planches, que par les renseignemens historiques qu'ils contiennent.

Les ouvrages qui ont été publiés à Londres, et qui sont les plus instructifs de tous, ne peuvent indiquer complètement les variations de l'architecture, puisqu'ils ne traitent que des monumens de l'Angleterre, qui ne remontent pas au-delà du 10e siècle.

Tous ceux qui ont paru dans d'autres contrées laissent beaucoup de renseignemens à désirer, et l'on ne peut disconvenir qu'il n'existe beaucoup de lacunes et d'imperfections dans les recherches qui ont été faites jusqu'ici; on n'a pas encore saisi dans leur ensemble les faits qui touchent à l'origine et aux progrès des différens styles; l'histoire de l'architecture du moyen âge est encore à faire. D'ailleurs il ne faut pas croire que la découverte de faits, quelque importans, quelque nombreux qu'ils puissent être, suffise à elle seule pour constituer la science; ils n'en sont que les élémens, que les matériaux: il n'y a de science qu'autant qu'on est parvenu à les lier, à les coordonner entre eux, à les féconder par l'induction et à former ainsi ce qu'on appelle des *corps de doctrine*.

(1) Antiquités, monumens et vues pittoresques du Haut-Poitou, dessinés, lithographiés et publiés par M. Thiollet, avec un texte historique et descriptif par MM. les conservateurs des monumens de la Vienne et de la Vendée (MM. l'abbé Gibault et de la Fontenelle de Vaudoré), deux livraisons, grand in-fo. Paris, 1823.

Souvenirs pittoresques du Poitou et de l'Anjou, par M. Alexis Noël, 2 livraisons, petit in-fo. Paris, 1828.

Telle est la tâche que je vais entreprendre pour l'architecture du moyen âge; je veux essayer d'en débrouiller l'origine et d'en suivre les progrès : mon but, en un mot, est de présenter un tableau historique qui n'a été qu'imparfaitement esquissé en Angleterre et en Allemagne, que personne avant moi n'a ébauché en France. Je ne me dissimule pas combien cette entreprise présente de difficultés ; j'espère toutefois la conduire à bien (1).

A. DE CAUMONT,
Correspondant de l'institut de France.

— *Bibliothèque de Charles VI, roi, de France, passée en Angleterre* (2). Charles V, roi de France, avait à sa mort laissé à son héritier une bibliothèque de 910 volumes, collection très-nombreuse pour le temps. Charles VI vit successivement augmenter et dépérir cette précieuse collection. Mais bientôt la démence du roi et la toute puissance du parti anglais, permirent au duc de Bedford, qui se qualifiait de régent du royaume, de piller la librairie du roi de France, et d'en faire passer la plus grande partie en Angleterre. Charles VI mort, ses livres furent estimés 2,323 livres 4 sous, pareille somme qui, d'après la valeur actuelle de l'argent avec celle qu'il avait alors, donnerait 241,592 francs de notre monnaie. Pourtant le duc de Bedford ne paya que 1,200 fr. tous ces livres, et cette somme fut remise, par son ordre, à Pierre Thierry, qui avait entrepris le mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

Les deux fils de Louis duc d'Orléans, second fils de Charles V, savoir : Jean duc d'Orléans, et Jean comte d'Angoulême, qui restèrent vingt-cinq ans prisonniers en Angleterre, y achetèrent quelques-uns des manuscrits qui avaient appartenu à Charles V, et que le duc de Bedfort avait emportés avec lui. Ils étaient peu nombreux, car toutes leurs acquisitions en livres se bornaient à trente volumes, que les deux princes divisèrent dans les bibliothèques qu'ils formèrent, l'une à Blois et l'autre à Angoulême. Du reste, il y a lieu de croire que la plus grande partie des livres emportés en Angleterre y demeurèrent, car on prétend qu'en parcourant les catalogues des manuscrits du roi de la Grande-Bretagne, on aperçoit que la plupart des livres français qui y sont indiqués, comme appartenant au quatorzième et au quinzième siècles, ont un rapport

(1) Les espérances de mon savant ami et collaborateur, M. de Caumont, n'ont point été trompées. Les parties de son *Cours d'antiquités monumentales*, déjà publiées, sont les fragmens d'un vaste et excellent ouvrage qui, en effet, manquait à la science. L'institut de France, avant d'avoir choisi l'auteur pour son correspondant, avait déjà porté le même jugement que moi sur son ouvrage, en le couronnant en 1832. D. L. F.

(2) Ce morceau est extrait d'articles insérés dans l'*Europe Littéraire*, sous ce titre : *Paléographie. — Bibliothèque royale. — Manuscrits.*

très-marqué avec ceux inscrits dans les inventaires des bibliothéques des rois de France, Charles V et Charles VI. D.L.F.

— *Continuation de la collection des mélanges de* Constable, d'Edimbourg. — On continue une jolie cellection d'ouvrages divers, format in-16, commencée depuis quelques années par la librairie Constable, d'Edimbourg, sous ce titre : *Constable's miscellany of original and select publications, in the various departmens, of literature, science and the arts.* Dans ce mélange, on trouve les *Mémoires de Mme de la Rochejacquelein*, avec leur préface et des notes par sir Walter Scott ; la *Vie de Marie, reine d'Ecosse*, par Henri Glassford Bell; une traduction en français de l'*Histoire des Révolutions* en *Europe*, de C. W. Koch, et des *Mémoires sur Napoléon*, par Bourienne; l'*Histoire de la Guerre de l'Indépendance de la Grèce*, par Th. Keightley; *Journal d'un séjour en Normandie*, par Auguste St-John ; les *Provinces du nord de la France et les Pyrénées*, par Derwent Conway, etc. On rendra compte de quelques-uns de ces jolis volumes dans la Revue, particuliérement du *Séjour en Normandie*, qui a en tête une vue *très-suave* du Mont-Saint-Michel, et offre des particularités aussi piquantes que le voyage du docteur Dibdin, en France, aujourd'hui si recherché. D.L.F.

— *The port admiral, a tale of war.* Le commandant du port, conte de l'époque de la guerre, par l'auteur de *Cavendish.* 3 vol. in-8. Londres, Cochrane et M'Crone.

Ce roman a de l'action et présente de l'intérêt. D'abord des scènes maritimes, la révolte de l'équipage d'un vaisseau de guerre; le commandant et l'équipage périssent, tandis que deux chefs d'insurrection survivent. Sauvés par un corsaire, ils se réfugient en France où le premier consul les prend à son service. Bientôt l'un d'eux, Croiser, devient l'ami de Napoléon, chef de la nation française. Tous les deux se communiquent leurs pensées les plus intimes; ils se partagent la domination du monde: Napoléon régnera sur la terre, et Croiser aura le sceptre de Neptune. Les deux amis vont en Angleterre; un capitaine du port donne au héros corse les notions dont il a besoin pour le débarquement qu'il compte opérer avec Murat, son général de cavalerie. Ensuite Napoléon et Croiser voient Fox, le duc de Clarence, le prince de Galles et Pitt. A force de causer, les deux amis deviennent suspects à la Grande-Bretagne, et sont forcés de revenir en France, sans perte de temps. Mais Croiser est devenu amoureux de la fille du capitaine du port, et cette belle parvient à découvrir les projets de son amant, met tout en œuvre pour le détacher de Napoléon, et y réussit. Croiser retourne en Angleterre, épouse l'objet de ses feux, sert son pays et devient homme féodal: on le crée comte. Ne voilà-t-il pas qu'il se trouve précisément sur le bateau qui portait l'empereur à Sainte-Hélène. Là, force est aux deux

anciens amis de se voir encore, et une réconciliation s'opère. On le voit, il y a là un cadre susceptible de recevoir des détails offrant de l'intérêt; aussi la lecture du livre est attachante. D.L.F.

Mirabeau's letters during his residence in England. Lettres de Mirabeau pendant son séjour en Angleterre, suivies d'anecdotes, etc., traduites pour la première fois, d'après les manuscrits originaux. Londres. Effingham Wilson. 2 vol. in-8.

Cette publication s'annonce au premier aperçu comme faite pour piquer la curiosité, mais pour qui l'a lue, il est évident que c'est une affaire de spéculation. Il s'agit d'une paraphrase de six lettres de Mirabeau, écrites d'Angleterre, et imprimées à Paris, l'*an V de la république.* On y a ajouté des lieux communs sur Londres, que l'on trouve à peu près partout. Puis, pour faire passer ce maussade travail, on parle, dans la préface, d'une dame qui a tenu quatre-vingt-quatre lettres de cette notabilité révolutionnaire, pas moins que cela, de Cambacérès, qui les aurait eues lui-même du cabinet noir. C'est trop s'être arrêté à une pareille publication qu'il suffisait d'indiquer. D.L.F.

Les recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, mais plus spécialement de la ville et université de Caen, PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE, SIEUR DE BRAS, nouv. édit., publiée par les soins et aux frais de plusieurs habitans de Caen; etc. 1 vol. in-8.; Caen, T. Chalopin, 1833.

C'est là une nouvelle édition d'un ouvrage devenu rare. On a conservé toute l'apparence typographique qu'il avait sortant, en 1588, des presses de *Vincent et de Jean le Feure*, mêmes caractères, même orthographe, mêmes enjolivemens et mêmes fautes, on a été jusque là. *L'avertissement* de la nouvelle édition du livre est de M. G. S. Trébutien, puis vient une *notice biographique*, après est le texte.

Le travail *du sieur de Bras* renferme beaucoup de détails anglo-français : par exemple la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard; la première prise de Caen, par les Anglais, en 1346, où l'auteur ne fait que copier Froissart; la seconde occupation par la même nation, en 1417, et enfin la bataille de Formigny et la reprise de Caen, par les Français, en 1450. Après avoir rappelé que les Anglais possédèrent la Normandie pendant trente-trois ans, l'auteur ajoute : « Si les roys d'Angleterre ont faict de grand maux en cette notre ville de Caen, ils y ont » faict aussy de grands biens pour le temps quelle a esté en leurs mains, » pour y avoir fait ériger, fonder et establir l'université ». Il est à remarquer que le duc de Bedford, au nom de Henri VI, roi d'Angleterre, alors possesseur de cette province, organisait l'université de Caen à peu près en même temps que Charles VII, roi de France, créait à Poitiers, sa capitale, un pareil établissement. D. L. F.

Chronique.

Sur lord Lyndshurst, à l'occasion de sa sortie contre la magistrature française.

L'article étendu que l'on publie dans ce cahier, pour mettre en comparaison l'ordre judiciaire en France et en Angleterre, a pour cause la sortie plus que déplacée, nous en conviendrons, que lord Lyndshurst a faite contre la magistrature française, qu'il a représentée comme vendant la justice, sans instruction et n'offrant absolument aucune garantie aux justiciables et à la société (1). Il a été aisé de démontrer que la France, au contraire, sous ce point de vue, ne pouvait être que donnée en exemple à la Grande-Bretagne. Nous rappelerons donc, comme une grande vérité, ce qu'a dit un avocat d'Orléans, qui a mis des notes sur les Codes français (2), qu'en Angleterre les procès sont longs et ruineux pour les parties. M. Meyer (3), l'auteur qui a le mieux connu les institutions du pays d'outre-Manche, va même jusqu'à dire qu'en Angleterre trente ans peuvent s'écouler, depuis l'introduction d'une instance à un tribunal inférieur, jusqu'à son jugement définitif par une décision souveraine de la Chambre des Pairs. Mais si un Français a battu complètement le membre de la Chambre haute qui a voulu noter d'infamie et d'ignorance une des classes les plus élevées et qui paraît une des plus éclairées d'un état voisin, il est bon de faire connaître les précédens du violent agresseur. On juge bien mieux de la portée d'une allégation, on voit si elle est désintéressée, quand on a devant soi, en quelque sorte, l'homme à qui on a affaire.

(1) En s'adressant à la chambre des pairs, lord Lindshurst s'est exprimé dans des termes que nous rendrons en français, ainsi qu'il suit : « Vos seigneuries n'ont qu'à » ouvrir un ouvrage quelconque, sur le mode d'administration de la justice en France, » par un légiste de ce pays, elles y verront que les magistrats institués d'après cet » ordre de choses sont généralement taxés d'ignorance, de partialité ou de corruption. » Tout au moins on reconnaît que des soupçons très-graves existent contre eux, à ce » sujet. »

(2) Il paraît que l'auteur de l'article veut parler ici de M. Paillet, qui a annoté nos Codes. D.L.F.

(3) *Institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe.* T. II, chapitre intitulé : *défaut des lois anglaises.*

On apprendra que lord Lyndshurst était connu, il y a quelques années, sous le nom de sir John Copley, et qu'il remplissait dans l'empire britannique l'emploi de garde-des-rôles. Veut-on savoir le jugement qu'on portait alors sur ce magistrat, dans son propre pays? Nous pourrions citer des documens publiés en Angleterre, si nous ne trouvions pas, pour plus grande facilité, un livre imprimé à Paris, en 1830 (1), par M. C. P. Cooper, Anglais de nation, ayant connu et pratiqué beaucoup l'orateur dont le discours a donné lieu à une défense bien légitime. (2)

Or, l'avocat Cooper représentait sir John Copley comme étranger aux régles et aux principes de la Cour de chancellerie dont il faisait partie, à raison de ses fonctions. « On n'aurait pas dû, selon moi, dit M. Cooper, choisir un magistrat pour qui tout est nouveau, et qui malgré » son talent n'échappe pas au ridicule auquel l'expose son inexpérience. » Il ignore non-seulement les formes, qui cependant ont souvent trop » d'influence sur l'administration de la justice, mais encore tous les » principes de l'équité, et les autorités sur lesquelles reposent tous les » arrêts de la Cour. Ajoutez à cela que les appointemens du garde-des-» rôles se montent à 200,000 francs par an, et qu'il se trouve à la » Cour de la chancellerie plusieurs avocats qui, sans être propres à faire » des juges distingués, sont néanmoins, par leur pratique et par leur » connaissance des formalités de la cour, plus capables de bien juger » que sir John Copley.... Comment aussi concevoir qu'un peuple, dis-» posé comme les Anglais à censurer la conduite de ses ministres, puisse » souffrir en silence que l'on élève à une telle dignité un homme qui ne » peut espérer de réussir à devenir bon juge dans la cour où il siége, » qu'après plusieurs années de pratique et d'expérience? Quant à moi, » je pense qu'une nation qui donne de semblables appointemens a le » droit d'exiger que ses juges sachent remplir leurs fonctions. »

Nous ne pensons pas qu'on adresse à beaucoup de membres de la magistrature française le même reproche qu'on faisait alors à sir John Copley. Ici chacun paraît être à la hauteur de sa place, et à personne surtout on ne peut dire : « Avec d'aussi énormes appointemens, vous de-» vez remplir convenablement votre office. »

Sir John Copley a été procureur-général à 350,000 francs d'appointemens (nous comptons toujours en argent de France), et on dit qu'il refusa une place plus agréable, une espèce de *sinécure*, qui lui aurait

(1) *Lettres sur la cour de chancellerie d'Angleterre et sur quelques points de la jurisprudence anglaise, enrichies de notes et appendices*, par M. C.-P. Cooper, avocat anglais, et publiées avec une introduction, par M. Royer-Collard; in-8. Paris, 1830. Treuttel et Wurtz.

(2) Il est à notre connaissance que le livre de M. Cooper, écrit en français, a été revu pour le style, non-seulement par M. Royer-Collard, mais encore par un des rédacteurs de cette Revue. D.L.F.

rapporté autant que celle de maître des rôles, en disant *qu'il ne pouvait vivre de si peu ; le pauvre homme*, comme dit M. Cooper. Il n'avait pas jugé à propos d'occuper le logement de ses prédécesseurs qui se qualifiaient de *petit clerc*, *gardeyn des roles de la chancellarie et gardeyn de la meson des converses de Londres*. Avec une tenue si peu en harmonie avec celle d'un magistrat ambitieux de succès de salon, l'hôtel des précédens titulaires de l'emploi devait paraître bien suranné au moderne et *fashionable* garde-des-rôles, malgré son opposition à toutes les innovations contraires à son intérêt.

Sir John Copley était aussi membre de la Chambre des Communes, et il prononça un fort beau discours, au sujet des catholiques Irlandais, Ne voilà-t-il pas cependant que M. Cooper prétend que la meilleure partie du discours du maître aux rôles fut retrouvée dans une brochure pour ainsi dire ignorée, d'un certain docteur Philpoths. Cette malice est étrangère à notre question.

Mais puisque le sir John Copley d'autrefois attaque les magistrats français, il est loisible, dans l'intérêt de ceux-ci, d'examiner en entier le jugement qu'on a porté sur cet accusateur. Lorsqu'il était garde-des-rôles, on s'enquiérait de ce qu'il ferait, s'il devenait chancelier, au lieu de lord Eldon, alors d'un âge extrêmement avancé. On rappelait que sir John, en causant avec ses amis, blâmait la conduite du lord-chancelier et exagérait ses défauts ; il proclamait certains vices tolérés dans la Cour de chancellerie et annonçait qu'il y remédierait, si le pouvoir tombait dans ses mains. Pourtant, si on en croit le légiste anglais que nous avons déjà cité, on disait à ce propos, que pour qui connaissait les goûts dispendieux et l'état de fortune du maître-des-rôles, on ne croirait guère à l'exécution de ces réformes dans l'intérêt général, si elles étaient susceptible de diminuer son revenu particulier. Ensuite on se demandait si ce *chancelier en herbe* expédierait autant d'affaires que l'ancien, et on répondait négativement, parce que, disait-on, Copley n'a ni l'esprit, ni l'amour de son état, et qu'il regarde ses travaux obligés comme un mal nécessaire; s'il jugeait vite, pensait-on, il jugerait mal. Sir John Copley devenu chancelier, finissait-on par dire, ne se ferait pas de scrupule d'abolir la Cour, pourvu qu'il pût conserver ses appointemens. Ecoutez bien ceci, lord Lyndshurst, c'est ou calomnie ou médisance. On vous a mal traité dans votre pays ; vous qui injuriez vos collègues d'un état voisin, on a été jusqu'à dire que pour vous l'argent était tout....

Si on n'était pas pressé d'en finir, on pourrait parler du plaidoyer d'un des avocats les plus célèbres de l'Angleterre, dans une cause qui fit beaucoup de bruit, celle de Wakefield, jugée à Lancastre, mais cette citation mènerait beaucoup trop loin.

Enfin arrive l'élévation de sir John Copley au poste éminent de chan-

celier qu'il convoitait depuis si long-temps. En croirons-nous ce que nous avons entendu répéter; dans l'exercice de sa nouvelle dignité, lord Lyndshurst (ce fut la nouvelle dénomination de sir John Copley), ne fut autre que ce qu'on augurait qu'il serait. Peut-être même fit-il moins qu'on ne pensait, car quand un membre de l'opposition vient au ministère, s'il ne tient pas tous ses engagemens, au moins il en remplit quelques-uns. Or, toutes les améliorations promises si formellement en conversation par le nouveau chancelier, avant de parvenir à cette haute position, furent tout-à-fait oubliées. On prétend qu'il s'occupa surtout d'une chose, de tirer de son office tout l'argent qu'il pouvait en faire et les *fées* ou épices, la vente des places judiciaires dont il se garda bien de réduire le nombre et autres *revenans bons* vinrent se fondre dans ses coffres. On aurait dit que le successeur de lord Eldon, dans la crainte de ne pas exercer assez long-temps, se pressait de thésauriser pour arriver aux trente millions de fortune que ce dernier avait su réunir, assurait-on, dans le courant de sa carrière.

Mais advint en Angleterre une grande révolution politique. Successivement on vit passer les lois en faveur des catholiques et la réforme parlementaire. Le ministère Wellington fut renversé, et lord Lyndshurst cessa d'être chancelier..... Il se plaça sur les bancs opposés aux membres du cabinet, et fit de l'opposition de la manière la plus violente.

Sir John Copley étant garde-les-rôles et désireux d'arriver chancelier, avait promis des réformes dont il établissait alors la nécessité; devenu chancelier, il maintint dans le même état des abus très-lucratifs pour lui et qu'il exploita à discrétion. Remplacé dans cette haute magistrature, il a tenu à écarter toute amélioration dans l'ordre judiciaire de la Grande-Bretagne, notamment l'établissement des Cours locales qui décentralisait l'administration de la justice, parce qu'en faisant le procès aux institutions surannées du pays, on faisait le procès à l'ex-chancelier lui-même.

Mais pour défendre l'édifice gothique et prêt à écrouler de l'ordre judiciaire anglais, y avait-il nécessité, y avait-il convenance surtout à attaquer, par des injures, une organisation infiniment meilleure qui existe dans un état voisin? On ne le pense pas.

Ainsi, disons-le avec franchise en terminant, le discours prononcé le 17 juin 1833, à la Chambre des Pairs, par lord Lyndshurst, est une de ces boutades pleines d'exagérations qu'il est toujours aisé de réfuter. L'ex-chancelier a eu le plus grand tort de comparer un état de chose très-bon avec un état de chose extrêmement vicieux; aussi le parallèle des institutions de la France et de l'Angleterre, tracé par M. B. D. L. offre un résultat positif et évident, tout entier à l'avantage de cette première nation.

A.

⁂ *Nouveaux détails sur la foire de fantaisie* (fancy fair).—Les particularités qu'on va donner ici nous ont été transmises par un Anglais, à la fois jeune et savant, qui a présenté au congrès de Caen une notice très-remarquable sur le savant ministre protestant Bochart, si lié avec l'érudit Huet, évêque d'Avranche.

« En Angleterre, les indigens du pays ont droit à des secours de leurs paroisses respectives; c'est ce qu'on appelle la *taxe des pauvres*. Ce droit n'existe pas pour les étrangers que le commerce amène à Londres par milliers. Ceux-ci n'ont donc aucune ressource dans la détresse ou dans la maladie. Afin de secourir les infortunés hors de leurs pays, notre reine s'imagina d'ouvrir un bazar de bienfaisance, où seraient vendus, à leur profit, toutes sortes de petits ouvrages donnés gratuitement. Elle-même et les princesses de la famille royale, ainsi que les dames de sa cour, ont fabriqué, pour y vendre, une quantité de jolies choses. Elle a également invité les princesses des pays étrangers qui ont le plus de relation avec la cour de Londres à vouloir bien contribuer à ce bazar, par quelques articles de leur façon. C'est ce qu'ont fait la plupart de ces illustres personnages du continent, entre autres la reine des Français. Tous ces objets avaient donc un prix relatif, plus grand que leur valeur positive; et les acheteurs *fashionables*, déboursaient volontiers pour acquérir un ouvrage sorti des mains royales. Il en est résulté une très-forte somme destinée au soulagement des étrangers, sans exception de pays, qui se trouvaient à Londres dans le malheur. Du reste, de pareils bazars n'ont rien de nouveau en Angleterre; car on se sert tous les ans de ce moyen, pour subvenir aux frais de diverses sociétés charitables ou religieuses. »

⁂ *Tableau relatif à Jeanne Grey.*— Un des meilleurs peintres de l'école française, M. Paul de la Roche, termine en ce moment un tableau dont le sujet est la mort de *Jeanne Grey*. Ce morceau curieux a été acheté d'avance par un Russe, M. le comte de Demidoff, au prix élevé de 20,000 fr., et c'est de lui qu'il est question dans l'article de M. Nicias Gaillard.

⁂ *Mission scientifique de M. Francisque Michel en Angleterre.* — M. Francisque Michel, ancien élève de l'école des chartes, à qui on doit plusieurs publications, vient d'être chargé, par le ministre de l'instruction publique, d'une mission en Angleterre, à l'effet de visiter les archives et les bibliothèques de cette contrée, et d'y prendre des copies ou des extraits de tous les documens qui peuvent intéresser l'histoire de France ou l'ancienne littérature française. L'académie des inscriptions a confié à M. Michel, conjointement avec trois élèves de l'école des chartes, la continuation du recueil commencé par M. de Brequigny.

⁂ *Affluence des Anglais en France.* — Le nombre des Anglais qui se

sont rendus, cette année, sur le continent est prodigieux. On en compte 50,000 qui sont venus en France, ou qui sont partis pour Rotterdam, afin de se rendre en Allemagne. Le 24 juillet, on comptait à Calais qu'il en était débarqué 1,463 dans la huitaine.

*** *Mission de M. Martineau-des-Chênez en Angleterre, à l'instar de celle du docteur Bowring en France.* — Le gouvernement français a envoyé M. Martineau-des-Chênez, conseiller-d'état, en Angleterre, remplir une mission semblable à celle confiée par le gouvernement britannique au docteur Bowring, lors de son voyage en France. M. Martineau doit s'enquérir de tous les détails de l'administration des finances chez nos voisins. Il a eu de fréquens rapports avec le docteur Bowring, lorsque celui-ci était à Paris, et ces deux hommes d'état ont traité déjà entre eux des questions importantes. Le voyage de M. Thiers en Angleterre paraît aussi avoir pour but, de la part du ministre, de voir par lui-même quels seraient les changemens à apporter dans les relations commerciales entre les deux états.

*** *Service quotidien des postes de France en Angleterre.* — Enfin les négociations ouvertes et suivies avec tant de persistance et d'habileté par MM. Conte et Piron, directeur et sous-directeur de l'administration générale des postes de France, avec le *Post-Office* d'Angleterre, ont eu un résultat positif, et les deux pays les plus civilisés du monde et séparés seulement par un étroit bras de mer, auront des communications régulières et de tous les jours. C'est ce que nous apprennent les documens suivans.

« L'administration des postes prévient le public qu'à partir du 18 de ce mois (du mois d'août), les lettres de France à la destination de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande seront transportées tous les jours par un service spécial, en estafette de Paris à Calais, pour arriver à Londres en trente-six heures. Les lettres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande pour la France seront expédiées tous les jours (le dimanche excepté) de Londres pour Paris, où elles arriveront de même en trente-six heures, tous les jours, excepté le mardi. »

On a lu plus tard, dans tous les journaux, que la convention signée à Londres, le 15 juin dernier, au sujet du service des postes entre la France et l'Angleterre, ayant été ratifiée par le roi, ainsi que par S. M. le roi des royaumes unis de la Grande-Bretagne et d'Irlande, les actes de ratification venaient d'en être échangés à Londres entre M. le prince de Talleyrand et M. le duc de Richemont, grand-maître général des postes britanniques.

*** *Prix proposé par l'académie de Bordeaux.* — Dans sa séance du 8 août 1833, l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a proposé, pour sujet d'un prix, qui sera une médaille d'or de la

valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante : « A l'époque où les Anglais étaient maîtres de la Guienne, » à quelle forme de gouvernement la province fut-elle soumise ? Quelle » fut l'influence de ce gouvernement sur le commerce, les arts, les » mœurs, et sur la prospérité du pays? » C'est ici une question tout-à-fait anglo-française et rentrant parfaitement dans le cadre de ce recueil.

*** *Vote pour la réparation du monument d'Agnès Sorel.* — Dans sa session d'août 1833, le conseil général du département d'Indre-et-Loire a voté des fonds pour la restauration du monument d'Agnès Sorel, à Loches, et pour réparations à faire au château tout-à-fait historique de cette petite ville.

*** *Prolixité de la rédaction des lois, en Angleterre.* — En France, nous sommes parvenus à rédiger nos lois d'une manière brève tout au moins, si elles ne sont pas toujours claires. En Angleterre, la concision n'existe pas dans la rédaction des bills; ceux qui les rédigent sont d'une prolixité désespérante, et comme au moyen âge. On en a la preuve dans le bill pour le temporel de l'église de Londres, qui contient beaucoup plus de cent pages in-folio. On a dit avec raison que tout le Code civil des Français tiendrait dans cet espace.

*** *Des formules en franco-normand, employées par le roi d'Angleterre, pour donner la sanction à un bill.* — La sanction royale aux bills adoptés par les deux chambres du parlement d'Angleterre est faite en vieux français, et le *clerck* ou greffier prononce la formule suivante : *Le Roy le veult*, ou bien *soit fait comme il est désiré.* Quand il s'agit de subsides, la formule est celle-ci : *Le Roy remercie ses bons subjects, accepte leur bénévolence, et ainsi le veult.*

Un journal anglais, *The Sun*, après avoir parlé du discours du roi à la clôture du parlement britannique de la fin d'août 1833, fait les réflexions que nous allons reproduire :

« Nous avons cependant été choqués d'un usage absurde, qui nous a » souvent frappés. Nous voulons parler de la forme de la sanction royale, » donnée en franco-normand. Les Normands, dans tous les pays où ils » se sont établis, n'étaient pas en assez grand nombre pour pouvoir » imposer leur langage aux peuples des contrées qu'ils avaient conquises. » Nous ne voyons pas pourquoi nous conserverions aujourd'hui l'usage » d'un jargon barbare et suranné ; en vérité cela passe notre imagination. » Au surplus, la cérémonie d'hier a été magnifique et digne de son ob- » jet ; mais nous revenons toujours à l'absurdité que nous avons signalée, » et nous croyons que bien certainement le roi a le pouvoir de la faire » cesser et de donner son assentiment aux actes de la législature en bon » et pur anglais.

Nous n'avons rien à dire sur le vœu exprimé pour la suppression de

formules, qui n'ont pour elles que leur antiquité. Seulement, nous signalerons ici l'erreur de l'auteur de l'article, sous le point de vue historique. Les Normands, dit-il, n'étaient pas assez en nombre pour imposer leur langue aux peuples par eux conquis. Le fait prouve contre l'allégation, et l'idiome franco-normand est demeuré en Angleterre, ainsi qu'on le voit dans la formule des actes de la souveraineté royale, et pour un grand nombre d'autres cas. Du reste, les compagnons d'armes de Guillaume-le-Bâtard étaient valeureux, puisqu'ils parvinrent à conquérir un royaume vaste et bien défendu par les populations locales; mais, c'est ici le cas de le répéter, ceux qui suivirent le vainqueur d'Hastings, dans son expédition, n'étaient pas tous de la Normandie, il y en avait du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne et de presque toutes les autres provinces françaises.

⁂ *Mission du major-général Othway, en France, pour l'examen des ateliers de construction de l'artillerie.* — Le major-général Othway, frère de l'amiral de ce nom, est arrivé à Paris au commencement de septembre. On le croit chargé par le gouvernement anglais de visiter les ateliers de construction pour l'artillerie française qu'on dit l'emporter de beaucoup sur ceux de l'autre côté du détroit.

⁂ *Vues de monumens historiques, recueillis pour la Revue anglo-française.* — Un des collaborateurs à cette Revue, M. de la Pilaye, à la fois naturaliste, archéologue et dessinateur, principalement occupé aux Sables-d'Olonne à rechercher et à décrire les poissons et les plantes marines de cette partie des côtes de l'Océan, fait parfois des incursions dans l'intérieur de la Vendée pour y dessiner les châteaux historiques de la lutte anglo-française. Ce recueil devra au crayon de cet amateur si distingué les vues de la tour d'Arundel, du donjon de Talmont, du château d'Aspremont, etc. — M. Audouin, directeur de l'école de dessin de Niort, qui a si bien rendu le château de Poitiers, d'après le dessin original de Beaumesnil, va aller explorer l'Auvergne et compte prendre les points de vue de cette province, qui entrent dans le cadre de ce Recueil. Ainsi, on le voit, la collection de dessins de la Revue anglo-française, déjà considérable, va s'augmenter encore, grâce au zèle de deux de ses fondateurs.

⁂ *Collection de chartes anglo-françaises formée à Caen.*—M. Lechaudé-d'Anisy (de Caen), l'un des collaborateurs à cette Revue, et à qui l'on doit notamment la traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, s'occupe en ce moment d'un vaste travail anglo-français. Il s'agit de réunir par extrait ou en totalité, suivant l'importance des documens, les chartes qui existent à Caen et qui se rattachent aux points de contact entre la France et l'Angleterre. L'éditeur de cette Revue, avec l'aide de

plusieurs amis, va entreprendre un pareil travail pour les actes du même genre, qui existent à Poitiers.

*** *Publication prochaine d'un nouvel ouvrage de l'abbé de la Rue sur les Bardes.* — Le libraire Mancel à Caen, qui s'occupe particulièrement de publications anglo-normandes, est sur le point de faire paraître un nouvel ouvrage, en 3 volumes in-8°, de M. l'abbé de la Rue, membre de l'Institut, qui vient de présider le premier congrès scientifique de France. Le travail du savant archéologue est intitulé : *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, et sera suivi de poésies inédites de Malherbe, né à Caen, comme chacun sait, et comme l'a fait inscrire sur le bronze l'excellent et savant Pierre-Aimé Lair, dont la médaille a donné l'idée de la *Galerie métallique des grands hommes*. Un fragment du livre de M. de la Rue a été lu à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, tenue pendant le Congrès; et, à raison de la bienveillance de l'auteur, nous espérons en insérer un morceau curieux dans notre prochain cahier, avant que le livre ait paru. Sa lecture engagera tous les amis des vieux souvenirs de nos provinces françaises à souscrire à une publication d'un si grand intérêt.

*** *Quelques détails sur le voyage du roi en Normandie.* — On nous transmet les détails suivans sur le passage du roi à Falaise, le jeudi 29 août. — « Le banquet royal était disposé pour soixante-dix couverts, » dans la nouvelle salle de l'enseignement mutuel, à l'entrée du château » fort. Pendant le dîner, M. Target, préfet, a fait observer au roi qu'il » dînait dans l'enceinte même où était né Guillaume-le-Conquérant, et » il lui a fait part du désir que l'on venait de manifester, qu'il voulût » bien parcourir les ruines du vieux château, à la clarté de la plus belle » nuit. Le roi a accepté, malgré la fatigue de la journée. Cette promenade ne devait pas être sans quelque charme pour lui, par les souvenirs » que rappelle le lieu mémorable qu'il avait à visiter. M. Galeron, procureur du roi, a conduit l'auguste voyageur vers tous les points les » plus remarquables, il lui a montré la brèche d'Henri IV, au rempart » de l'Ouest, le vieux donjon avec son architecture du 10e siècle, la fenêtre de Robert, la chambre où naquit Guillaume, le cachot d'Arthur, » et la grande tour bâtie par Talbot, en 1430. Des fenêtres élevées il » a promené la vue du monarque sur la profonde vallée, sur les rocs » escarpés qui soutiennent la forteresse, sur la fontaine si renommée » où Robert put pour la première fois, apercevoir Arlette, au retour » d'une de ses chasses. Le roi a paru prendre intérêt à tous ces souvenirs » de nos histoires normandes. L'homme des temps nouveaux s'est reporté » pour un moment au milieu du passé, comme l'a fait observer ingénieusement M. Target. La nuit était si belle en ce moment, que le

» *cicerone* du prince n'a pas hésité à lui proposer de monter jusqu'au » sommet de la grande tour. Il était plus de onze heures, quand Louis-» Philippe a paru sur la plate-forme de ce monument, dont il a fait » deux fois le tour, à la lueur d'une simple torche : ce nouveau souvenir » doit rester attaché à la ruine. Dans la chambre d'Arlette, M. Travers, » principal, a lu au roi une pièce de vers improvisée qui était un bienheu-» reux à-propos. Louis-Philippe l'a remercié, en inscrivant son nom sur » l'*album* qui lui était présenté ; ses deux fils l'ont imité, ainsi que le » baron Fain, et tous les témoins de cette scène, d'un effet si imprévu » et si original. Le roi a gravé de plus son chiffre sur la colonne à » demi détruite, qui soutient la fenêtre de Robert. La lune seule l'éclai-» rait dans cette mystérieuse alliance, qu'il semblait vouloir contracter » avec le génie de la ruine. La promenade au château a duré trois quarts » d'heure. Louis-Philippe est le premier roi, depuis Henri IV, qui ait » visité cette forteresse, et qui ait séjourné à Falaise. »

La flotille des Yachts anglais s'est trouvée à Cherbourg, pendant le séjour du roi, et un grand nombre de dames anglaises sont venues pour prendre part aux fêtes qui ont eu lieu alors dans cette ville. Sa majesté a admis au dîner, qui a eu lieu dans une des salles de l'arsenal, avec les principales autorités françaises, lord Durham, pair d'Angleterre, gendre du lord Grey, son frère; sir Stanley, cousin du secrétaire-d'état; lord Yarboroug, commodore des yachts et pair; lord Colleville, vice-amiral; sir Charles Oyler, vice-amiral; lord Exmouth; lord Conbroug, le fils de l'amiral Codrington et plusieurs autres anglais de distinction. Lord Durham avait été faire sa visite au ministre de la marine. On assure que S. G. aurait annoncé à l'amiral de Rigny que S. M. B. avait chargé officiellement lui et lord Yarboroug, président de la société des yachts, de venir à Cherbourg exprimer au roi des Français ses sentimens et ses vœux.

Pour répondre à l'acte de politesse fait au nom de la nation anglaise au roi des Français, on a fait reconduire lord Durham, de l'autre côté du détroit, par le bateau à vapeur le Sphynx.

*** *Voyage en Angleterre du ministre des travaux publics et du directeur des ponts et chaussées et des mines.* — M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, ayant avec lui M. David, conseiller d'état, secrétaire-général du conseil supérieur du commerce, est allé, au commencement de septembre, visiter les départemens du nord de la France, afin de s'assurer par lui-même de l'état des canaux et des travaux qui restent encore à faire, afin de les parachever. Il a vu aussi quelques villes manufacturières de cette contrée, pour connaître les besoins du commerce et de l'industrie et s'est entretenu avec M. Vignolle, ingénieur anglais, qui a présenté au roi Louis-Philippe le projet d'un chemin de fer de Paris à Dieppe, avec une pareille voie

au-delà du détroit et allant à Londres. Le ministre s'est arrêté aussi dans les mines de charbon de terre, dans l'intention d'y prendre quelques notions relativement à la question du droit d'importation des houilles, qu'on prétend devoir être débattue à la session prochaine des chambres, lors de la discussion de la loi des douanes. Les haras ont fixé encore l'attention de M. Thiers qui, à raison de cela, s'était fait accompagner par M. Dittmer, ayant un emploi supérieur dans cette partie. Ensuite le ministre est allé s'embarquer, le 5 septembre, à Calais et il est arrivé le lendemain à Londres, ainsi que M. Legrand, directeur des ponts et chaussées et des mines, David, Dittmer et autres. Ils ont vu ensemble les docks, (magasins), et les chantiers de construction de Londres, les établissemens manufacturiers de Birmingham et autres localités, les chemins de fer, les mines de houille les plus à portée, les haras, et enfin surtout ce qu'offre de plus curieux, sous le rapport économique, ce pays si essentiellement industriel.

*** *Opinion sur les deux principaux modes d'enseignement primaire, adoptés en France.* Il existe en France deux modes d'enseignement primaire, presque universellement établis et en rivalité complète. En général, ceux qui soutiennent l'un dénigrent l'autre. L'un de ces enseignemens est français, c'est la méthode des frères de la doctrine chrétienne, l'autre est anglais, c'est la méthode lancastrienne. A la réunion générale de l'association normande, séance du 20 juillet 1833, M. l'abbé Daniel, secrétaire-général de cette réunion, président de la société des antiquaires de Normandie, s'est expliqué ainsi qu'il suit, relativement à cette rivalité : « Il est nécessaire que les gens de bien se défassent de préventions » malheureusement trop communes contre telle ou telle méthode d'en» seignement. Les uns voudraient proscrire partout les écoles mutuelles, » les autres celles des frères de la doctrine chrétienne ; il n'y a pas moins » d'injustice chez les uns que chez les autres. Ayons des instituteurs » religieux, instruits, zélés ; et tenons pour certain qu'entre leurs » mains le bien se fera, quelle que soit la méthode qu'ils adoptent. » Nous conjurons toutes les personnes qui s'intéressent à l'instruction du » peuple, de ne se prononcer sur l'une et l'autre méthode, qu'après » avoir visité soigneusement et examiné sans passion quelques-unes des » bonnes écoles où elles règnent. Nous sommes convaincus qu'elles re» connaîtront que toutes deux, par des routes diverses, mais également » sûres, conduisent à des résultats satisfaisans ; que la méthode simul» tanée bien dirigée, est au fond aussi expéditive que la méthode mu» tuelle ; et que la méthode mutuelle est tout aussi favorable que la » méthode simultanée à l'enseignement et à la pratique de la religion. » M. l'abbé Daniel a fini, en rappelant qu'à Rouen ce sont les frères de la doctrine chétienne qui dirigent l'école normale primaire, et que les

élèves-maîtres sont formés par eux aux deux modes d'enseignement, le mutuel et le simultané.

*** *Du projet d'introduire dans divers états, notamment en France et en Angleterre, le mode d'instruction établi par M. de Fellemberg à Hofwil.* M. de Fellemberg a placé dans son grand établissement d'agriculture d'Hofwil, près Berne, en Suisse, une école dans laquelle les enfans s'instruisent en travaillant; ce mode d'éducation a eu un plein succès: les élèves de M. de Fellemberg sont aujourd'hui au nombre de plusieurs milliers; il y en a de toutes les parties du monde, et, il n'y a que quelques semaines, on attendait à Hofwil un enfant de la Nouvelle-Hollande. M. Guizot, ministre de l'instruction publique en France, vient d'envoyer auprès de M. de Fellemberg M. St-Marc-Girardin, pour examiner et apprendre la méthode de ce savant instituteur, et le lord-chancelier d'Angleterre Brougham vient de confier la même mission à M. Dupps, jurisconsulte et philanthrope renommé. Déjà M. Nacki, académicien hongrois, connu par son savoir, a fait un voyage à Hofwil et a rendu le compte le plus favorable de la méthode Fellemberg, dans un rapport qu'il a adressé, non-seulement à ses compatriotes, mais encore à l'une des premières sociétés savantes des Etats-Unis d'Amérique. A la réunion générale de l'association normande, séance du 20 juillet dernier, M. Jullien (de Paris), après avoir dit que le moyen le plus efficace pour faire pénétrer l'instruction élémentaire dans les classes les plus pauvres de la société, était l'union de l'industrie agricole à l'enseignement primaire, a cité avec éloge l'établissement de M. de Fellemberg. Il a même conseillé d'y envoyer un jeune homme, élève d'une école normale, qui, après quelques mois de séjour dans l'établissement de ce savant agriculteur, reviendrait instruit de cette méthode, et pourrait la faire connaître successivement dans les écoles normales primaires du pays. Sur cela, M. le comte Hervé de Kergorlay a donné quelques détails sur l'établissement Fellemberg qu'il a vanté, et a promis d'en transmettre de plus complets. D'après ces renseignemens, l'association normande doit prendre un parti définitif.

*** *Courses de chevaux à Paris.* Des courses de chevaux viennent d'avoir lieu au Champ-de-Mars, et des chevaux français ont été mis en ligne pour disputer le prix de la course à des chevaux anglais. Par le résultat des courses, lord Henri Seymour a gagné six prix ou 17,700 fr.; M. Rieussec, de son côté, a obtenu cinq prix, montant à 17,200 fr.; M. Demidoff a eu un prix de 1,200 fr... Lord Seymour a deux bons jockeis de son pays, mais Olivier, le jockei de M. Rieussec, vaut le meilleur jockei anglais.

Des courses ont eu lieu, plus tard, entre des chevaux nés en France.

*** *Rapidité de la navigation à vapeur.* Le paquebot à vapeur de Cork est arrivé l'*autre jour* de Cove à Woolwich, n'ayant mis que 57 heures pour

faire un trajet dont la distance est évaluée à 700 milles (environ 260 lieues), et pendant presque toute la traversée, le vent a été contraire !

(*Courrier de Londres.*)

*** *Proportion de la mortalité dans les divers pays de l'Europe, et notamment en France et en Angleterre.* A la séance de l'académie des sciences de France, du 2 septembre 1833, M. Moreau de Jonnès a établi, par des documens authentiques, la balance de la mortalité entre les différens pays de l'Europe. Un point donné est que d'un pays à un autre, la différence dans la mortalité peut être de 1 à 3, tandis que le nombre des naissances ne présentera une différence que de 1 à 2. La mortalité est à Rome, en Illyrie, de 1 sur 28. — En Italie, en Grèce, 1 sur 20. — France, Pays-Bas, Prusse, 1 sur 30. — Autriche, Espagne, Portugal, 1 sur 42. — Russie, Pologne, 1 sur 44. — Suède, 1 sur 45. — Dannemarck, Allemagne, 1 sur 48. — Suisse, Irlande, 1 sur 42. — Angleterre, Ecosse, 1 sur 58. — Norwège, Islande, 1 sur 59. La mortalité moyenne pour l'Europe, qui compte 210,000,000 d'habitans, est de 5,256,000 décès. On voit aussi que, pour le nord de l'Europe, elle est moyennement de 1 sur 44, tandis que, dans le midi, elle est de 1 sur 36. Deux causes paraissent influer sur la mortalité : un climat froid et un état avancé de civilisation. La mortalité des peuples sauvages de la zone Torride paraît effrayante ; elle est au moins de 1 sur 22, et souvent elle est de 1 sur 11. Il est prouvé que la mortalité diminue à mesure que la civilisation a pénétré dans un pays ; à Paris, elle a diminué d'un tiers, à Londres de moitié de ce qu'elle était il y a un siècle à peu près. Les causes de la mortalité sont l'humidité marécageuse, la misère, la famine, les maladies pestilentielles, les intempéries brusques des saisons, la malpropreté, l'ivrognerie, la débauche, les métiers insalubres, la guerre, moins par les blessures sur le champ de bataille, que par les fatigues et la mauvaise administration. Les causes de diminution de la mortalité sont le dessèchement des marais, la fortune publique et privée, la division de la terre, la vaccine, les règlemens sanitaires, la police des villes, et en général les améliorations introduites chaque jour par l'administration. Si nous prenons la moyenne de la mortalité pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne, elle est de 1 sur 48, au lieu de 1 sur 30 qu'elle était jadis ; il résulte de là que, sur cette masse énorme d'individus, 1 sur 83 doivent leur existence aux améliorations sociales. On a remarqué, il est vrai, que celles-ci restreignaient le nombre des naissances comme le nombre des décès, ce qui tourne au profit de la société toute entière, car au lieu de jeunes enfans qu'il faut élever, qui sont une charge pour elle, sans qu'elle en retire de profit, la société compte dans son sein une population virile plus considérable, dont la tête ou les bras sont employés à produire, à hâter les progrès de tous leurs efforts. Une société dans laquelle le nom-

bre des naissances et celui des décès est considérable, finit par dire M. Moreau de Jonnès, est disposée pour rester dans une enfance continuelle.

*** *Trait dans le sens d'un rapprochement entre les populations françaises et anglaises.* On lisait, il y a quelque temps, dans le *Morning-Chronich*, l'article suivant, extrait de sa correspondance de Paris : « L'alliance de l'Angleterre et de la France devient de jour en jour plus populaire dans ce pays, et j'ai été extrêmement charmé d'un incident qui n'est parvenu qu'aujourd'hui à ma connaissance. Un officier français du camp de St-Omer m'écrit ce qui suit : — « Vous qui êtes un si chaud partisan de » l'alliance de la France avec la vieille Angleterre, vous serez sans doute » enchanté du récit suivant : Le navire l'*Amphytrite* a, comme vous » savez, fait naufrage près de Boulogne. Une dame de cette ville et une » dame anglaise, mistress Austin, ont écrit au colonel***, le priant de » faire une petite souscription parmi les officiers, pour venir au secours « des malheureux marins anglais naufragés. Aussitôt qu'on en eut con- » naissance, nos braves soldats, qui ne reçoivent pas plus de trois sous » par jour, se portèrent en grand nombre, apportant chacun leur *sou* » ou leurs *deux sous*, et, dans quelques heures, on fit une somme de 250 f., » qui fut sur-le-champ envoyée à Boulogne pour secourir les naufragés » anglais. Que cela est beau! Ces mêmes hommes, qui ont été si long- » temps rivaux et ennemis acharnés des Anglais, font aujourd'hui des « souscriptions, pour soulager l'infortune des matelots anglais naufra- » gés. » — L'officier français avait raison de penser que le récit d'une pareille action me charmerait. J'en ai été touché jusqu'aux larmes, et cela ne fait que me confirmer dans l'opinion que j'ai émise, en commençant ma lettre, que l'alliance de la France et de l'Angleterre devient ici toujours plus nationale. »

*** *Souscription en faveur de Lancaster, créateur de l'enseignement mutuel.* Joseph Lancaster, à qui on doit le système d'enseignement mutuel, adopté presque universellement, a été, à raison de ses mauvaises spéculations financières, obligé de quitter l'Angleterre, sa patrie, pour se réfugier en Canada. Là, il est dans un état voisin de l'indigence, et on a été assez long-temps sans s'occuper d'un homme qui a puissamment aidé à l'instruction des classes inférieures de la société. Enfin il paraît qu'on sollicite le gouvernement anglais d'accorder à la famille de Lancaster une concession de terrain en Canada, et on a lieu d'espérer que cette demande sera favorablement accueillie. On a aussi ouvert en Angleterre une souscription en faveur de l'inventeur de l'enseignement mutuel. Le *Courrier* de Londres apprend qu'elle se monte à peine à 300 liv. ster., et que les enfans de l'école lancasterienne de Derby figurent au nombre des souscripteurs pour une liv. 1 sou 7 deniers st.

*** *Nouveau combustible trouvé en Angleterre et ayant l'eau pour base principale.* Un savant, très-versé dans tout ce qui tient à l'industrie, M. Rutter, de Lymington, à qui l'Angleterre doit un bon traité sur l'éclairage par le gaz, vient de rencontrer un nouveau combustible, dont l'eau est la base principale, en y ajoutant de l'huile de baleine, du goudron, enfin tout liquide quelconque, contenant une certaine quantité de carbone. Introduites ensemble dans un fourneau, par le résultat de la combinaison les unes perdent leur carbone, tandis que l'autre perd son hydrogène par l'évaporation, et il suffit d'un peu d'air atmosphérique pour entretenir une combustion parfaite. La flamme provenant de cet amalgame a beaucoup d'éclat et une grande intensité.. On la dirige avec une si grande facilité qu'on peut, dans un instant, en réduire ou en augmenter le volume, selon qu'on le juge nécessaire. Ce nouveau combustible a cela de plus extraordinaire qu'il ne donne pas de fumée, ce qui fait penser qu'appliqué à la navigation à vapeur, la cheminée deviendrait inutile. On se sert, depuis plusieurs mois, du procédé que nous venons de faire connaître, dans les fabriques de gaz de Lymington et de Salisbury.

*** *Procès criminel à Paris, pour fabrication et émission de faux* BANK-NOTES. Sir Curtis, régent de la banque d'Angleterre, est venu en France, à la fin de septembre, accompagné de plusieurs avocats distingués, pour prendre connaissance de la procédure dirigée contre les fabricateurs et distributeurs des faux *bank-notes*, dont l'émission a eu lieu à Paris, l'hiver dernier. On a annoncé que la banque d'Angleterre doit se porter partie civile dans ce procès qui, par sa nature et son importance, est fait pour fixer vivement l'attention publique.

Richesses du Musée britannique, en manuscrits, en chartes et en volumes imprimés. D'après les rapports parlementaires, le nombre des volumes manuscrits, existant en 1821 au musée britannique, était de 17,937, plus 16,423 chartes. Entre cette année et 1832, on a ajouté aux manuscrits 3,667 volumes, ce qui en porte le nombre à 21, 604. Dans le même temps les chartes ont été augmentées d'un chiffre de 2,670, ce qui en a élevé le total en 1832, à 19,093. — En 1821, le nombre des volumes imprimés était de 115,925, et en 1832, de 218,957. La bibliothèque a été enrichie, dans l'intervalle d'une de ces deux années à l'autre, de 103,032 volumes. — Quant aux chartes qui existent aux archives du royaume, à Paris, on peut dire aussi qu'elles sont bien nombreuses, puisque M. A. A. Monteil, dans son *Histoire des Français des divers états* (16e siècle), assure qu'avec les sceaux de ces mêmes chartes (et toutes n'en ont pas), il éclairerait un bal aux Tuileries.

DE LA FONTENELLE.

ÉTUDE MORALE

SUR LORD BYRON,

Et sur son influence à l'égard de la littérature contemporaine en France.

Je n'ai pas le dessein de donner ici une notice, qui ne pourrait être que fort étendue, sur lord Byron, sur sa vie, sur ses nombreux ouvrages, si universellement lus, si souvent analysés depuis leur première apparition en France. Je m'attacherai seulement à quelques considérations d'un ordre moral sur ce qui fait le caractère particulier du génie de Byron; et, afin de poursuivre, selon l'esprit qui a présidé à la fondation de cette Revue, les points de contact littéraires qui existent entre les deux nations, j'essaierai de marquer l'influence que ce génie sombre a exercée sur la littérature de notre pays.

Byron est celui de tous les poètes du dix-neuvième siècle qui a possédé la plus haute renommée, et qui l'a le mieux méritée par la réunion des qualités brillantes qui font le genie poétique; je veux dire, par la facilité d'émotion, par l'éclat des peintures, par la variété inépuisable des accidens poétiques, par tout ce qu'il y a d'original et de primitif dans une âme que les muses ont consacrée pour leur appartenir. Mais parmi les caractères qui distinguent ce grand poète, il en est un qui absorbe tous les autres, et qui forme presque toute sa physionomie; je veux parler de ce fonds d'amère mélancolie qui surabonde dans ses écrits, qui revêt d'une couleur sinistre ses plus riches conceptions, et qui donne à tous les accens de sa muse l'apparence d'une continuelle protestation contre l'humanité. Les poètes sont les vrais analystes des sentimens et des passions; il semble

que chaque grand poète ait pour loi d'écrire sous l'inspiration d'un sentiment passionné, et de le susciter à son tour, par une action puissante, au fond des âmes attentives. Juvénal disait : *Facit indignatio versum;* c'est qu'en effet, l'indignation est la muse échevelée qui inspirait Juvénal; ainsi, chez les modernes, Corneille reçoit son génie de l'admiration, Racine de l'amour, Byron du désespoir. Or il est certain que jamais poète n'a été, plus que ce dernier, fidèle à sa mission, et n'a tiré de cette corde funèbre, des accens à la fois aussi harmonieux par l'écho poétique qui les perpétue, et aussi pénétrans par la pensée douloureuse qui les inspire.

Lisez Childe-Harold, étrange production d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qui, après avoir, comme il le dit, consumé ses jours dans les excès les plus grossiers, après avoir parcouru le labyrinthe des vices, est déjà retombé sur lui-même, et là, perdu dans ce vide précoce où il essaie en vain de se fuir, effleure le monde de la nature et celui de l'art, et, dans ce long pélerinage, est toujours prêt à maudire les hommes, qu'il hait parce qu'ils l'ont trompé par la vanité des joies qu'il a recueillies au milieu d'eux.

Lisez don Juan, œuvre inachevée, aussi brillante qu'immorale, dans laquelle le même poète termine comme il a commencé, en disant à l'homme individuel : « Que tu t'abuses, impuissant vermisseau, avec tes projets, tes croyances de vertu, tes espérances d'avenir ! Je sais décrire tes sentimens les plus purs, mais je les foule aux pieds, ces fleurs, et j'en ris. » Et il dit à Dieu, auteur de l'homme : « Qu'est-ce que ta providence dans le désordre universel de la nature et de l'humanité? » Et à la société enfin : « Tu n'es qu'une sanglante ironie. » Et c'est sur ce thème que se déroule, avec une extrême richesse de variations, toute son infernale harmonie. Don Juan c'est la poésie étincelante, et la fécondité d'Arioste unie à la désespérante philosophie empreinte dans les romans de Voltaire; on ne sait si ce poète a voulu composer une œuvre comique; il rit, mais ses plaisanteries, presque toujours malheureuses, sont loin d'avoir la finesse perfide et les traits acérés de l'auteur de

Zadig. On ne peut sympathiser avec ce rire, il épouvante, c'est l'expression la plus âcre du désespoir.

Entre Childe-Harold et don Juan, entre ces deux ouvrages si divers pour la forme, et si harmoniques pour le souffle qui y préside, se trouve toute la vie poétique de Byron. Tour à tour ou en même temps, poète lyrique, élégiaque, dramatique, à travers les trésors de poésie qu'il prodigue ou laisse tomber à l'entour de lui, à travers l'inépuisable variété dans laquelle se joue à loisir cette imagination, l'une des plus fertiles qui jamais touchèrent la lyre ou le pinceau, toujours vous apercevez ce fond de pensée douloureuse qui s'infiltre dans ses plus pures fictions; toujours vous voyez Byron, tel qu'il a peint son Manfred, debout au milieu des ruines, les dominant par la puissance farouche du rire ou du blasphème, couvant en son âme je ne sais quoi de sombre et d'inachevé qui dépasse toujours l'expression même qu'il emploie, et constamment fidèle à sa haine aussi bien qu'à son génie.

On ne peut méconnaître les défauts de Byron; il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la composition, de la raison et du goût; il fait une trop grande dépense de ses forces, souvent il s'élance par bonds, et dépasse le but qu'il devait toucher. Ses descriptions sont quelquefois emphatiques, son style pénible et recherché, ses couleurs sans ombre et prodiguées sans ménagement. Mais aussi, quand il lui plait d'être naturel, simple, grand de sa véritable grandeur, il n'a point de rival pour l'énergie des idées, des images, des sentimens.

Et le secret qu'il possède pour subjuguer l'imagination, pour la placer captive sous le charme, c'est toujours cette mélancolie profonde qui, pour ainsi dire, détrempe toutes les couleurs de son génie; c'est ce jour sombre qu'il lance par jets dans les replis les plus mystérieux du cœur; c'est cet art pénétrant avec lequel il en découvre et en met à nu les fibres les plus voilées. Byron ne plaît pas, il inspire un autre sentiment indéfinissable; pareil à ces personnages hautains dont il a comme jeté en bronze les figures impérieuses, il a le don de graver sa propre empreinte, et de la laisser vive et effrayante dans les souvenirs

dont il s'est une fois emparé. Malheur à ceux qui peuvent aimer ce poète, car il n'apporte au malheur qu'une sorte de consolation égarée, et il faut nécessairement avoir beaucoup souffert pour l'aimer !

Depuis Job, ce chantre oriental des terrestres infortunes, qui avait fait entendre des plaintes sublimes, dont l'amertume a été réprimandée par Dieu même, jamais les tristesses de la vie humaine n'ont retenti en accens aussi étranges. Young fugitif et persécuté, le cœur en proie à un souvenir dévorant, Young est chez les Anglais le poète de la douleur, mais élevée, mais consolée par des espérances éternelles. Byron est le chantre d'un désespoir, varié dans les nuances du style, mais immobile dans sa constance à s'alimenter de lui-même. Le cœur de l'homme n'a pas formé une plainte, ni poussé un cri de douleur, que Byron ne l'ait pour ainsi dire saisi au passage, et transmis dans d'étonnantes formules à l'usage de ceux qui souffrent ou qui souffriront.

Me serait-il permis de reproduire ici deux passages de Byron, empreints surtout de cette mélancolie à la fois âpre et touchante qui se retrouve au fond de toutes ses conceptions ? C'est d'abord le chant d'adieu que Childe-Harold adresse à l'Angleterre, au moment où il quitte le pays qui l'a vu naître et qui ne le verra pas mourir. L'Angleterre et lui se séparent avec une indifférence forcée, comme deux amis, après des torts mutuels, se quittent sans retour, parce qu'ils se sont dit des paroles irrémissibles. Je désire que l'on trouve quelque souvenir éloigné du poète sous le voile d'une imparfaite imitation.

ADIEU A L'ANGLETERRE.

Adieu, adieu ! my native shore
Fades o'er the Waters blue.

O terre, adieu ! je vois ton infidèle image
Pâlir et disparaître au sein des vastes flots ;
Le vent mugit, le cri de l'alcyon sauvage
Du tranquille Océan trouble seul le repos ;
Le soleil s'incline dans l'onde,
Vers lui mon frêle esquif poursuit son vol joyeux ;
Terre qui m'as vu naître, et toi, flambeau du monde,
La nuit vous dérobe à mes yeux.

Demain, quand j'aurai fui ma fatale Angleterre,
Soleil, tu me rendras le baume du matin ;
Mais dans l'immensité ton disque solitaire
Ne rendra pas le bord à mon œil incertain.
Albion s'enfuit, et loin d'elle,
A mon foyer désert, je ne m'asseoirai plus ;
L'herbe croît à l'entour, et mon dogue fidèle
S'épuise en accens superflus...

— Fidèle serviteur, compagnon de ma vie,
Viens ici, viens ; eh quoi, tes pleurs coulent toujours
Pourquoi des vents jaloux redouter la furie ?
Oh ! vois, leur souffle ami promet un heureux cours.
Bannis une crainte inutile ;
Regarde, avec orgueil notre esquif fend les mers ;
Regarde, le faucon, sur son aile immobile,
Moins léger plane au haut des airs.

— Oh ! mugissent les vents, que la vague écumante
Soulève avec fracas l'esquif audacieux !
Que me fait sur les flots l'orageuse tourmente ?
Connaisses mieux les pleurs qui tombent de mes yeux.
Oh ! je ne crains rien pour ma vie,
Mon noble maître : non, ce cœur est sans effroi.
Mais ne puis-je pâlir, lorsqu'à mes vœux ravie,
Ma compagne vit loin de moi ?

Mes fils, près du foyer qui fut jadis prospère,
M'attendront tristement dans ma demeure assis ;
Et quand leur voix timide appellera leur père,
La mère pleurera sans répondre à ses fils...
— Modère ta douleur profonde,
Fidèle serviteur : tes regrets sont amers,
Sans doute, mais pour moi, je veux glisser sur l'onde,
Je veux rire en fendant les mers.

Ecoute-moi : qui peut croire aux feintes alarmes
De celle dont le cœur lui sembla toujours pur ?
Vous passez, le plaisir reste, et sèche ces larmes
Qui de leurs yeux divins hier voilaient l'azur.
Adieu plaisirs, je vous pardonne
Vos perfides attraits ; mais, cruel souvenir !
Ce que j'ai tant aimé, tout ce que j'abandonne,
Ne méritait pas un soupir !

Eh bien ! à l'Océan livrons-nous avec joie !
J'aime, ô fidèle esquif, tes flancs hospitaliers.
Que m'importe en quels lieux ton caprice m'envoie ?
Je vogue, et sans pâlir je vois fuir mes foyers..
Salut, salut, vague azurée ;
Oh ! déserts, accueillez ce débris de mes jours ;
J'emporte loin de toi ma fortune égarée,
Mon pays, adieu pour toujours !

Byron, fuyant sa patrie, se fuyant lui-même, mais en vain, comme le cavalier dont parle Horace, qui emporte au galop le chagrin en croupe derrière lui, Byron parcourt la Suisse, la Hollande, la Grèce, puis revient, sous le beau ciel italien, s'abriter aux bords rians de l'Adriatique. Là, n'aspirant qu'à s'étourdir, il se jette, sans aucun frein, dans le tourbillon de la voluptueuse Venise. L'amour s'offrit à lui, se répandit sur ses pas ; un amour vaste, acéré, brûlant, comme il apparaît si rarement parmi le monde, comme le même poète en inspira plus d'une autre fois ; un amour enfin, prêt à vivre et à mourir, résigné à se consumer d'exaltation et d'épuisement jusqu'à la mort. Byron ne vit là qu'un jeu, qu'une victime, et passa ; mais l'ennui demeura, ennui sans fond, sans objet avoué, dont il reproduit, dans ses écrits, le type incomparable, et qui ne cessait de creuser cette âme maladive, que rien du monde ne pouvait satisfaire ou fixer. Voyez-vous cette jeune femme, inquiète, alarmée de l'immuable tristesse de son amant, le presser de lui en révéler la cause inconnue, de se faire comprendre à elle si amante, si dévouée, si prête à n'être plus rien, pourvu qu'il vive et qu'il sourie ; mais voyez aussi avec quel calme haïssable, le cruel froisse le cœur qu'il fait respirer, en lui déclarant qu'ELLE n'entre pour rien dans le secret de son incurable douleur. Mais c'est don Juan, direz-vous ; nous connaissons cette histoire, ce n'est qu'un épisode d'un poème dont la pensée est le pur caprice d'une fertile imagination. Non, vous dis-je, c'est Byron tout entier qui se montre sous le masque révoltant de don Juan, et qui s'est réduit, dans le petit nombre de vers que je vais traduire, à sa dernière et plus radicale expression :

A INÈS.

Nay, smile not at my sullen brow,
Alas! I cannot smile again.

Oh! ne me souris pas.... A ton léger sourire,
Hélas! le mien ne répond plus;
Et si pour ton amant ton cœur encor soupire,
Tes soupirs seront superflus.

Et ne demande pas quelle douleur secrète
Flétrit ma joie et mes beaux jours;
Tu ne pourrais pas lire en mon âme muette
Ce mal qui consume toujours;

Car ce n'est pas l'amour, la haine ni l'envie,
Ni la gloire au front séducteur,
Qui remplissent de fiel la coupe de ma vie
Où je crus puiser le bonheur.

Le bien comme le mal à me lasser conspire;
Je vois, j'entends... mais plus d'amour;
Tes beaux yeux sur mon âme ont perdu leur empire
Presque évanoui sans retour.

Tel le Juif fabuleux, dans sa course immortelle,
Emportait l'aiguillon vengeur;
Il appelait la mort, mais la tombe infidèle
Fuyait le fatal voyageur.

Oh! qui pourra jamais s'exiler de soi-même?
Loin du rivage paternel
J'ai fui; mais LA PENSÉE, immobile anathème,
M'offre son miroir éternel.

Que des heureux mortels le cœur encor s'enflamme
Pour ces plaisirs que j'ai quittés!
Puissent-ils, sans réveil, toujours bercer leur âme
Au doux charme des voluptés!

De climats en climats mon vaisseau doit me rendre;
Je veux, en voguant sur la mer,
Dire: « O malheur, de toi je ne puis rien apprendre
» De plus que je n'en ai souffert. »

« Et qu'as-tu donc souffert? » — Arrête, téméraire,
Détourne ton front virginal,
Et crains de soulever le marbre funéraire
Qui couvre l'abîme infernal.

Vous trouverez que cette dernière stance est bien faible, précisément à cause de la périphrase que le traducteur s'est vu obligé d'employer, si vous considérez ce que dit le poète en terminant : *Tu verrais l'enfer*. Comment aussi aurait-on pu rendre l'énergie de la sixième stance, que Byron achève, avec une effrayante concision, par ces deux mots, qui donnent le mot de l'énigme de l'invincible ennemi qui le poursuit : DEMON THOUGHT.. Le voilà bien, reconnaissez-le.

Que cet homme fut étrange ! et combien, par les détails de sa vie, il mériterait d'être haï, si un sentiment de ce genre pouvait se rencontrer quelque part envers celui qui fut doué d'un tel génie, dont l'existence fut mêlée de tant de bien et de tant de mal, de tant de lumière et d'obscurité ; envers un homme qui s'était fait à lui-même une vie d'âme si souffrante ; pour un homme enfin qui tout d'un coup s'est relevé si haut aux yeux de l'Europe entière, en revendiquant pour lui l'initiative du dévoûment à la cause sainte des Grecs, et en prenant dans le tombeau la première place entre les martyrs de la liberté !.. Mais quelle vie aventureuse a été la sienne ! quelle existence agitée, poursuivie ! quelle fuite sans repos ! quelle mort glorieuse et triste ! A l'âge de 37 ans, il expire sous les grèves de cette Missolonghi, qui plus tard devait offrir au monde un grand modèle d'héroïsme. Une telle mort est belle et pouvait racheter beaucoup d'erreurs ; mourir pour une telle cause n'était pas non plus sans bonheur : mais enfin Byron n'a salué en mourant que l'aurore des espérances de la Grèce ; le premier, il lui avait consacré sa fortune et sa vie, et il n'a point vu son plein réveil, il n'a pu que le pressentir, à voir les tressaillemens de ce corps que ses tyrans croyaient enseveli pour jamais. Il est mort sur une terre étrangère, seul, abandonné des siens qu'il avait fuis ; personne à son chevet de mort, pour lui pardonner ou être pardonné. Et cependant cet homme avait été comblé de tous les dons de la nature et du génie, il était le premier poète du monde ; vivant, il avait joui d'une gloire incontestée ; mourant, sa gloire planait immortelle, loin du tombeau où si vite lui-même descendait. Si l'on peut placer

sous le même point de vue un grand poète et un grand empereur, à ce titre du moins que ce sont deux grands hommes, ne pourrait-on dire qu'il a aussi lui été donné à notre siècle, par la Providence, comme un signe éclatant de la vanité des fortunes humaines? Sainte-Hélène, Missolonghi, double tombeau de la fortune et de la gloire! Voilà donc la puissance, et voilà la gloire!!

Quand la mort de Byron, cette mort dont le retentissement fut si grand dans toute l'Europe, parvint à mes oreilles au fond de la retraite studieuse où je vivais, la destinée de cet illustre promoteur de la liberté grecque fut dans ma vie un événement que je ne saurais oublier; alors elle m'inspira des vers qui n'ont pas vu le jour, et dont je citerai un fragment, parce qu'il représente assez fidèlement, peut-être, le caractère dont j'avais été frappé dans cette âme inquiète, et que j'essaie de représenter dans cette esquisse morale. Après avoir préludé, comme il était inévitable dans un pareil sujet, en évoquant les souvenirs du sol sacré que Byron aurait voulu racheter par le tribut de son dernier soupir, arrivant à la mort du poète, je disais :

. . . . . .

Tu ne la verras plus la barque du poète,
O fleuve grec, glisser sur tes ondes, le soir.
Le chant de gloire (1) a fui de sa lyre muette;
Homère sur tes bords ne viendra plus s'asseoir.

Et qu'as-tu fait du cygne, ornement du rivage,
Qui s'éveillait aux feux d'un soleil vif et pur,
Et superbe, étalant son éclatant plumage,
Courbait son cou d'argent sur tes ondes d'azur?

Où donc est ton ami, beau fleuve? Sur ta rive,
Dans tes îles de fleurs serait-il égaré?
Ou, saluant la mort, son âme fugitive
A-t-elle vers les cieux chanté l'hymne inspiré?

Chantez, vierges de Messénie,
Tyrtée a rejoint ses aïeux;
Pleurez, vierges de Laconie,
Le héros aux chants belliqueux;

(1) On connaît l'admirable chant du poète grec. (Don Juan, chant 3e.)

Montez, montez, sur le Taygète,
Allez pleurer votre poète,
Et, formant des chœurs solennels,
Tressez l'immortelle guirlande
Et tristes, posez en offrande,
Vos longs cheveux sur les autels.
. . . . . .

Cela était pour la Grèce, pour cette Grèce ressuscitée, dont les nobles efforts nous préoccupèrent si vivement, qui du moins réunissait alors toutes les sympathies généreuses. Tandis que nous étions indignés de la voir laissée à elle-même, se débattant contre un empire oppresseur, comme plus tard une autre nation aussi grande et plus malheureuse, les rois de l'Europe intervinrent enfin pour cette fois, et la Grèce fut sauvée. Mais que ces souvenirs sont loin de nous, et que de profondes empreintes la roue si active de la fortune de ce siècle a creusées dans le sol européen, depuis que la tombe d'un poète anglais s'est élevée, modeste, sur le gazon d'un cimetière grec, aux portes de cette immortelle Missolonghi, la cité grecque où Byron était venu donner l'exemple de la mort! Puis, revenant au génie propre de Byron :

Avez-vous de son cœur adouci la blessure,
Filles de Gèce, et vous, admirable nature?
Vous avez un ciel pur et de doux sentimens,
Pour endormir la plainte et bercer les tourmens.
Pourquoi, comme un coupable, errant sous l'anathême,
Du sceau réprobateur s'est-il frappé lui-même?
Pourquoi fuit-il, cédant à ce trouble fatal,
Les biens qu'il moissonnait sous le soleil natal?...
Il évoque les arts de la belle Italie,
Il franchit les sommets de l'antique Helvétie,
Aux mœurs d'un peuple libre il demande du fer;
Rien ne peut l'arrêter, il fuit, il fuit.... La mer
Incessamment l'entraîne; à ses yeux l'Angleterre.
Debout, vogue et poursuit son âme solitaire.
Il n'aime que le bruit des flots, et les éclairs,
Et la foudre en grondant qui sillonne les airs.
Pourtant s'il a cru voir sa jeune Ada sourire,

Un instant pâre, il pleure et cesse de maudire ;
Mais d'un objet trop cher il détourne les yeux ,
Impatient d'exil , et court sous d'autres cieux.
Puis lorsque, secouant sa bannière souillée ,
La Grèce en ses tombeaux s'est enfin réveillée ,
Byron saisit le fer , il veut la secourir :
Grâce au ciel ; il va donc s'arrêter.... pour mourir.

Au second âge de la vie, la première enfance étant passée, il arrive parfois qu'une jeunesse vivement espérée s'en va vide, déçue, froissée, éparpillant sans objet le trésor primitif de ses sentimens, faute d'avoir rencontré le foyer qui aurait su les réunir; il arrive que, par des causes qui peuvent être intérieures aussi bien qu'extérieures, ce cœur jeune, refoulé sur lui-même, se consume dans ce centre aride où il trouve, déjà croissant, toute une moisson de prévisions mélancoliques, que les premières associations d'idées y ont semées. C'est alors, c'est dans de tels esprits, que l'on se prend avec une vive passion à ces poètes *excentriques*, qui vous fournissent, si c'est vous qui êtes dans cette situation, les armes poignantes que vous pouvez à loisir tourner contre vous-mêmes, vous, homme faible, qui vous nourrissez d'une tristesse sombre, d'une insensée misanthropie, parce que vous ne savez pas réagir contre elle, et vous soutenir dans les âpres réalités de l'existence.

Mais plus tard, quand la vie a marché; lorsqu'à travers plus ou moins d'entraves est arrivé l'âge mûr, et qu'alors cette vie, avec ses chaînes de devoirs, ses obligations providentielles, ses initiations variées, ses épreuves successives, est décidément prise au sérieux; quand les injustices des hommes sont devenues chose commune, facile à prévoir, que l'on a appris par expérience à subir et à éviter, comme tous les inconvéniens de ce monde; quand enfin on est convaincu de cette vérité, qu'un peu plus de bien, un peu plus de mal, ici-bas, n'est pas le dernier mot de la destination sociale, et que s'aller heurter la tête, comme l'oiseau aveugle, contre les barreaux de la cage terrestre qui vous captive, est aussi

insensé que de se livrer à un délire extatique qui prétendrait vous faire vivre ici-bas de la vie du ciel; alors vous vous déprenez de ces poètes de douleur, qui n'ont pas un rayon d'espérance à jeter au milieu des ténèbres mortelles dont ils vous environnent, et qui, tandis qu'autour de vous ils remuent tant de haine sociale, tant de blasphèmes contre Dieu et l'humanité, n'ont point une parole sympathique pour vous adoucir l'amertume des souvenirs qu'ils évoquent; alors aussi il s'opère une réaction dans l'âme du lecteur d'autrefois, et des paroles sévères interviennent pour le poète, que précédemment on aurait défendu peut-être avec les sophismes d'un cœur prévenu ou complice.

Et cela arrive surtout, lorsque, sortant de soi et de l'application de la poésie aux joies et aux souffrances de l'individu, on considère la mission que le poète doit remplir dans l'ordre social. Si donc l'on vient demander compte à ces poètes de tant de génie dissipé à populariser, à répandre dans les veines de la société une chaîne de sentimens mauvais, à propager ce découragement fatal qui se saisit des nations aux époques sceptiques, et les fixe immobiles dans leur calme trompeur, comme on dit que le rémora enchaîne dans l'Océan le navire sans force au milieu des vagues impuissantes, ces poètes pourront-ils bien se justifier aisément? Oui, que répondront-ils à la voix accusatrice de la société, eux qui, ayant reçu le noble privilége d'enseigner la vertu, de charmer la vie, de civiliser les mœurs, n'ont rencontré sur leur lyre harmonieuse qu'une corde égarée, celle qui éclate en égoïstes ressentimens sur les amertumes d'une vie qui n'a point en elle-même sa destinée, sa raison et sa complète destinée?

Et ici remarquons l'influence malheureuse que Byron a exercée sur la littérature de notre pays. C'est lui qui a donné le mouvement et l'impulsion à toute la poésie de notre siècle; elle relève de Byron, elle vit toute entière en son génie. Si, en effet, il s'est élevé parmi nous une école jeune, puissante, impatiente d'avenir, féconde en images, riche d'une abondance de pensées que les grands événemens contemporains avaient

mûries pour la moisson du poète, il faut attribuer à Byron une grande part dans ce progrès véritable en matière d'art et de poésie; car c'est lui surtout, qui a enseigné à chercher des effets nouveaux loin des sentiers d'une littérature que les traditions frivoles du dix-huitième siècle avaient achevé d'épuiser. Mais, après ce juste témoignage, il faut reconnaître aussi que l'influence de Byron a prolongé l'immoralité, à beaucoup d'égards, dans les erremens de notre poésie. Car si cette poésie, trop prompte à dépasser les limites d'une légitime originalité, a montré une déplorable prédilection pour le vice et pour la laideur, pour ce qui tend à défigurer la nature physique, ou à dénaturer l'homme moral; si quelques écrivains d'un ordre supérieur, dont il faut bien admirer le pinceau en même temps que l'on en censure l'emploi, marchant à la tête de notre littérature, ont suivi des bannières sur lesquelles ils ont écrit des mots tels que ceux-ci : MORTALITÉ, NÉCESSITÉ; on peut dire que le génie de Byron n'est pas à l'abri du reproche d'avoir été le promoteur de ce mouvement rétrograde. Si en effet je voulais entrer dans les détails de ses plus remarquables productions, je montrerais dans le Corsaire, le Lara, le Giaour, dans ces sombres et redoutables figures, si profondément sculptées par ce grand artiste, je montrerais la volonté d'idéaliser le crime, en lui dressant un piédestal, auprès duquel il veut que vous apportiez votre admiration ou votre pitié, comme si des qualités sauvages ou dénaturées pouvaient compenser les écarts du vice, et comme si la fatalité était toujours la cause irrésistible du crime.

Byron fut un épicurien dans sa vie, il l'est aussi dans ses ouvrages; il est un de ces hommes qui ont tortuné l'existence pour lui faire donner ce qu'elle ne possède pas, et qui, bien vite dépris de toute illusion, ont usé cette vie décevante, comme ils auraient brisé une coupe vide, après l'ivresse d'une orgie; épicuriens, qui, avant l'épreuve stoïcienne, ont dit comme Brutus : « Vertu, tu n'es qu'un nom. » Je dirais volontiers, pour entrer dans les formules de Ballanche, que Byron représente une époque de transition, une époque de fin et de

renouvellement, prélude d'une époque meilleure qui aspire à prévaloir sur l'esprit du passé. Il semble, en effet, que la poésie et la philosophie du dix-huitième siècle se soient résumées avec un éclat extraordinaire dans ce grand poète, mais pour mourir après lui, pour faire place à une autre et plus digne et meilleure poésie. Ce n'est plus, il est vrai, cet épicuréisme léger, insouciant, épris du jour terrestre qui passe, tel que le professaient dans une époque superficielle les sectateurs de la poésie voltairienne; mais c'est toujours le matérialisme, tel qu'il apparaît après les grandes commotions sociales, dans le trop plein d'une civilisation épuisée, tel qu'il se montre chez les anciens dans un Lucrèce, dans un Pline, tel que chez les modernes il apparaît dans Gœthe et dans Senancourt : matérialisme sombre, épouvanté de lui-même, reculant avec effroi devant ce vide infini que ces Titans de la pensée humaine creusent à loisir sous leurs pas.

Il arrive dans le monde moral comme dans le monde astronomique, les étoiles ont des satellites qui se trempent et se reflètent de leur lumière. Byron a eu en Angleterre et en France une pléiade d'imitateurs, qui ont perpétué son école en popularisant son génie. Il y en a eu de tous les degrés, depuis l'aiglon aussi fort que son maître, et qu'il serait facile de nommer, jusqu'à la troupe des oiseaux nocturnes au noir plumage, sortis de leurs donjons écroulés pour venir s'ébattre à la clarté de ce soleil qu'ils blasphèment. De là cette littérature immorale et frénétique dont Byron est le chef, et qui après avoir franchi nos théâtres, est montée jusque dans nos salons, qui pourtant auraient dû être épargnés, et n'être pas profanés par des saturnales voluptueuses ou sanglantes. Fidèles à la tradition du maître, chez ces disciples l'immoralité, moins légère, moins capricieuse, moins libre dans son allure que celle du siècle dernier, est aussi plus ardente, plus vive, plus passionnée; elle aspire à se convertir en loi, à renverser les bases de la société et celles de la famille. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est le sérieux qui existe au fond de ce matérialisme; c'est que le sentiment des vanités et de la misère de l'homme y vit intime

et profond, et que tandis qu'ils se plaisent à étendre l'espèce humaine palpitante sous les regards, à nous faire compter toutes les fibres douloureuses de cette nature infirme, ils refusent de voir la grandeur de l'homme à travers son intelligence déchue, et de faire rayonner au sein de ce mécanisme altéré la divine empreinte de la spiritualité.

Et cependant nous aurions pu croire que le matérialisme allait disparaître de la poésie, comme il s'était retiré de la philosophie, où il avait tenu trop long-temps ses assises inébranlables; car déjà, tandis que la voix pure des poètes des lacs, parmi lesquels se comptait plus d'un cygne mélodieux, réagissait, dans la patrie même de Byron, contre cet aigle contempteur de la lumière, Lamartine avait déjà fait entendre les premiers sons de sa lyre victorieuse, et l'attentive génération s'était inclinée à ce poète nouveau, qui, empreint aussi de tristesse, mais de tristesse chrétienne et couronnée d'espérance, s'élançait par-delà la terre, pour aller dans la région éthérée, s'enivrer d'amour, de religion, de paix, et d'ineffables harmonies. Et la génération le comprenait, parce que Lamartine était l'homme nouveau, l'homme progressif; la poésie, comme le siècle lui-même, entrait dans une nouvelle évolution, elle voulait passer au spiritualisme.

Espérons, et n'eussions-nous pour le croire que la lassitude si prompte à nous saisir en tous genres de productions, espérons que la littérature, surtout la poésie, reconnaîtra que dans le temps où nous vivons, temps si compliqué, si grave, si plein de préoccupations sévères, elle ne peut rester dans la voie de scepticisme et d'inquiétude dans laquelle elle est entrée. Assez de ruines et de débris amoncelés sur ce sol si souvent remué; si vous n'avez pas de matériaux neufs, relevez ces ruines, et construisez de nouveau : c'est ce que fait l'éclectisme, et sous ce rapport il vaut mieux que vous, poètes de l'arrière-regard et de l'abîme profond du doute. Puisque vous avez la rame que vous prête le génie, il me semble qu'il vous serait si facile de voguer avec assurance! Oui, si vous laissiez enfler votre voile au souffle des généreux sentimens qu'inspirent la foi religieuse

et la vivacité du patriotisme, votre lyre, entre vos mains, étant devenue un instrument de purification sociale et de vertu, vous sauriez en faire jaillir des chants immortels, capables de purifier le cœur en même temps que d'agrandir l'intelligence.

Chose remarquable ! le premier mouvement des poètes, dans notre siècle, a été spiritualiste; leurs chants les plus beaux étaient des hymnes. Le génie matérialiste de Byron a vaincu pour quelque temps, il a appelé à lui notre école; mais cette école, après s'être égarée, remontera, n'en doutons pas, elle remonte même à la source pure d'où elle est descendue. Cela est immanquable, parce que l'esprit de la poésie et celui de la philosophie ont toujours reçu la même inspiration. Voyez en effet : au moment où un professeur illustre faisait refluer le spiritualisme dans la philosophie de notre pays, Lamartine apparaissait, comme une étoile sereine et resplendissante, après les convulsions politiques qui avaient agité la France. La même chose, je veux dire la même coïncidence, a eu lieu en Angleterre. Le matérialisme desséchant de Hartley, introduit dans les écoles anglaises, a produit le poète Byron, qu'il faut bien regarder comme un matérialiste, malgré quelques éclairs inévitables dans une telle âme. Mais dans le même temps, en Ecosse, la florissante école psycologique fondée par Thomas Reid, et qui se perpétuait dans de dignes successeurs de ce grand philosophe, s'était aussi reproduite en reflets bien purs et bien harmonieux dans les productions spiritualistes de Walter Scott.

AD. MAZURE.

SUITE DE MISERVIENT (Vendée)

LE CHATEAU DE MERVENT (1).

Le département de la Vendée, si riche en souvenirs historiques, présente à l'observateur des sols d'espèces tellement diverses, que souvent d'un point à un autre point assez rapproché, on croirait passer d'un pays dans un autre pays. Les îles, les côtes, les marais, les plaines et le bocage, chacun de ces terrains diffère entièrement des autres, par sa composition et par ses produits, de même que leurs habitans sont d'une dissemblance parfaite, par leur extérieur, par leur mise, par leurs mœurs, et même par leurs opinions politiques. A la suite de la grande plaine intérieure, qui commence au-delà de Chantonnay et vient finir vers Vouvent, une longue vallée apparaît et arrive au-delà de Mervent, au commencement de la plaine immense qui, sans solution de continuité, s'étend vers Fontenay-le-Comte et Niort, d'une part, et vers Luçon, de l'autre. Là, de cette ligne à Vouvent et Mervent, dans toute l'étendue de la vallée et des collines qui la bordent, se trouvent des points de vue si pittoresques, que la Suisse et les bocages de Tivoli n'offrent rien de plus agréable à l'œil.

Mervent fut un lieu important à une époque très-éloignée. En effet, quoique cette localité, occupée par les Teifaliens, comme le surplus de cette portion du Poitou, fît partie d'abord du pays ou *pagus* d'Herbauges, elle devint, à la fin du xe siècle, le chef-lieu d'un *pagus* particulier. On ignore quelle fut l'étendue assignée à ce territoire, mais on doit croire qu'il comprenait une partie des plaines de Fontenay et de Luçon, peut-être même de Coulonges les-Royaux, et qu'il s'avançait beaucoup dans le Bocage (2). Une viguerie aussi fut établie à

(1) Ce nom est écrit de manières diverses, *Mervent*, *Merevent*, *Mairevent*. Il en est de même pour *Vouvent* ou *Vouvant*.

(2) « Deinde concedo in alio loco in pago *Matre-ventum* unam villam quæ nuncupatur Ecolosii. » *Mss. de D. Fonteneau.* Besly. *Com. de Poitou.*

Mervent, et quoiqu'on ne trouve de titre à ce sujet qu'au commencement du XIe siècle (1), on doit croire que cet établissement politique et judiciaire remontait à une époque plus éloignée, la capitale d'un *pagus* devant nécessairement avoir son viguier. Cet officier avait une juridiction étendue, puisqu'il connaissait des cas d'homicide, de vol, de rapt et d'incendie. Les premiers seigneurs de Mervent, qui probablement n'ont pas été autres que ces magistrats, sont à peu près inconnus. Un des auteurs les plus anciens de la contrée (2) a eu pourtant occasion de parler de l'un d'eux, qui existait à la fin du XIe siècle (3). Le récit de Pierre de Maillezais est curieux en ce qu'il fait connaître quelques particularités des mœurs de ces temps, si éloignés de nous.

Peu après la fondation du monastère de Maillezais, dans l'île de ce nom, au milieu des marais qui commencent à peu de lieues de Mervent, un moine, italien de nation, juif d'origine, était venu se joindre aux religieux que la duchesse Emme (4) avait placés dans ce canton, tout-à-fait désert auparavant. Ce moine avait étudié la médecine, ce qui n'était pas rare alors dans les cloîtres, et il finit par se créer, dans l'île de Maillezais, une petite habitation, avec une chapelle sous l'invocation de la Vierge; ce point est devenu, depuis, le chef-lieu de la paroisse de *Notre-Dame-de-Lié* (5).

Le moine médecin, qui devait son savoir à des études suivies, mais qu'on regardait dans le monde comme un élu du ciel, à cause de sa vie exemplaire, fut appelé auprès du duc d'Aquitaine, dont il obtint bientôt la confiance, à raison du soulagement qu'il lui apporta, dans les accès de goutte auxquels celui-ci était fréquemment sujet. N'ayant voulu accepter aucun

(1) En 1018. Mss. de D. Fonteneau.

(2) Petr. Malleac, *De Cœnob. Malleac. insul.*

(3) Vers 990.

(4) Emme de Blois, femme de Guillaume-Fier-à-Bras, comte de Poitou et duc d'Aquitaine.

(5) On ne connaît pas l'origine de ce nom de *Lié*; peut-être était-ce celui du moine médecin et italien, fondateur de la paroisse? Il est à remarquer, en effet, que Pierre de Maillezais ne nomme point ce religieux, et l'indique seulement par sa patrie et sa profession.

paiement du prince, pour ses soins envers lui, le religieux avait obtenu de ce dernier le petit terrain sur lequel il avait formé son établissement dans l'île de Maillezais.

Le seigneur de Mervent se trouva également malade, il était alité, et il fit venir près de lui le moine médecin. Celui-ci se rendit à Mervent, où il donna ses soins, pendant plusieurs jours, au personnage qui l'avait fait appeler. Le seigneur se trouvant mieux, son médecin, qui lui-même se sentit atteint d'un mal grave, se mit en route pour retourner à son ermitage de l'île de Maillezais. Pendant le voyage, il eut des faiblesses ou des défaillances, qu'il jugea être les avant-coureurs de la mort. Chaque fois que le moine médecin sentait qu'il allait faiblir, il se faisait administrer, par l'homme qui l'accompagnait, une certaine potion qu'il prenait dans du vin, et alors le remède lui donnait de la force et de la vigueur pour quelques instans. Aidé ainsi par ce breuvage, il parvint à gagner l'église ou la chapelle qu'il avait fait construire, près de sa retraite; il y fit appeler un prêtre, qui lui administra en toute hâte les secours de la religion, et il expira quelques instans après, avec une réputation de sainteté que semblaient confirmer des cures extraordinaires qu'on attribua à des miracles.

Par la suite, Mervent ne tarda pas à perdre de son importance, à cause des constructions faites dans une autre localité, peu éloignée de là. Vers 1014 (1), Guillaume-le-Grand, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, étant à chasser dans la forêt qui commençait près de Fontenay-le-Comte (2) et qui venait jusqu'à Mervent, s'arrêta un moment sur un point où finit de cet autre côté, pour ainsi dire, le sol calcaire, et où commencent les accidens de terrain. Là, plusieurs petites rivières, ou courans d'eau, se réunissent, et le prince jugea convenable

(1) Ici il faut noter une erreur grave des continuateurs de Dom Bouquet (t. 10, p. 296. Note A.), qui placent sous l'an 1005 le siége de Vouvent, par Agnès, troisième femme de Guillaume III et V, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, qui s'en serait emparée. Or, Vouvent n'existait pas encore, et en tenant ce siége pour vrai, il n'a pu avoir lieu que vers 1025.

(2) Fontenay-le-Comte tire son nom de ce qu'il y avait là une fontaine d'une grande abondance, et de ce que le territoire appartenait directement au comte de la province.

d'y bâtir un château, auquel il donna le nom de Vouvent (1), à raison de cette affluence d'eau au pied du coteau où il fit construire, et qui s'en trouvait entièrement entouré, sauf sur une ligne très-restreinte. En même temps il avait chargé son confident le plus intime, Théodolin, abbé de Maillezais, de bâtir une église sous le vocable de Notre-Dame, et un monastère, le tout pour dépendre du grand établissement de Maillezais, auquel il donna l'église de St-Médard de Mervent, et la dîme du grand village d'Antigny. Théodolin fit défricher une partie de la forêt, autour des constructions de Vouvent; et là finit par s'édifier une petite ville assez célèbre au moyen âge. Cette même ville, son château et son église, dont le château de Mervent devint une simple annexe, doivent avoir leur article particulier, aussi riches en faits que Mervent, et il est donc dès-lors inutile de s'en occuper ici.

Mervent et Vouvent, ainsi réunis, furent possédés longues années par la famille Chabot, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Poitou. Thibault (2) Chabot, deuxième du nom, n'ayant eu qu'une fille nommée Eustache (3), celle-ci épousa, vers le milieu du XIe siècle, Geoffroi de Lusignan, fils de Hugues-le-Brun, devenu comte de la Marche *par droit de conquête et par droit de naissance*, à la suite de la maison de Montgommeri d'Angleterre, et Mervent et Vouvent passèrent ainsi dans la maison de Lusignan. Le frère puîné de Geoffroi, Gui de Lusignan, ayant tué à Poitiers son implacable ennemi, le comte de Salisbury, gouverneur de cette ville pour le roi d'Angleterre, partit pour la Terre-Sainte, afin de se purger, suivant la croyance du temps, du forfait qu'il avait commis, ou tout au moins pour s'en assurer l'impunité. Il arriva qu'il allait aussi chercher une couronne dans l'Orient, car il devint roi de Jérusalem, en épousant, en 1192, Sibille,

(1) Cette étymologie venait de la langue celtique.

(2) Quelques auteurs lui donnent le nom de Sebran, particulier à cette maison.

(3) Ce fut elle qui, depuis, fut surnommée la *Merlusine* ou mère des Lusignans, suivant une opinion assez bien établie. Du reste, ce n'est pas le cas de débattre ici ce point; on s'en occupera plus tard.

sœur de Beaudouin IV, dit le lépreux. A cette nouvelle, Geoffroi de Lusignan, portant un jugement sévère, mais juste, sur Gui de Lusignan, qui lui était bien inférieur en capacité, s'écria : *Ils ont fait un roi de mon frère ; s'ils m'avaient connu, ils auraient donc fait de moi un Dieu!* Néanmoins il voulut soutenir son frère dans la haute position où il venait d'être élevé, et pour cela il lui conduisit une armée où les natifs de Mervent et des autres possessions de son beau-père étaient en nombre. Geoffroi de Lusignan se fit remarquer en Palestine par son extrême bravoure, et deux fois notamment il battit les Sarrasins, qui voulaient faire lever le siége de Ptolémais. En reconnaissance de ses services, et aussi peut-être à cause de sa qualité de frère du roi de Jérusalem, il obtint les seigneuries de Jaffa et de Césarée. Revenu en Europe, pour s'opposer aux prétentions qu'Aimar-Taillefer élevait sur le comté de la Marche, il employa encore les habitans de la Gâtine et de Mervent à cette autre expédition. Geoffroi de Lusignan mourut, ne laissant qu'une fille, appelée Valence, qui épousa Hugues de Parthenay-l'Archevêque (1), sire de Parthenay, d'une branche cadette de la maison de Lusignan. Le comté de la Marche vint avec Lusignan au neveu de Geoffroi, Hugues dit le Vieux, qui continua la maison de Lusignan. Quant à Vouvent et Mervent, ces terres passèrent dans la maison de Parthenay-l'Archevêque, où elles demeurèrent jusqu'au commencement du xve siècle.

En 1203, Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, ayant fait périr son neveu Artur de Bretagne, un jugement de la Cour des pairs déclara la confiscation des terres qu'il possédait en France. Philippe-Auguste mit à exécution cette décision, en faisant la conquête de presque tout ce que son vassal possédait en France, et particulièrement en Poitou. Dans cette expédition, Mervent et les autres terres de la maison de Parthenay furent momentanément délivrés de leur su-

(1) La maison de Parthenay avait pris son surnom de l'Archevêque d'un de ses membres, qui avait occupé le siége métropolitain de Bordeaux. Ce surnom était donné aux hommes, et les femmes ne portaient que le nom de Parthenay, ainsi que l'atteste la Roque, et que l'établissent tous les anciens documens.

tion envers le roi d'Angleterre. Plus tard, en 1207 (1), il paraîtrait aussi qu'il y aurait eu guerre en Poitou *après les trèves*, et que le roi Philippe-Auguste aurait *mis à gast le chastel de Parthenay et plusieurs forteresses qu'il détruisit dans le pays*. Mais Jean-sans-Terre chercha à rentrer dans son ancienne position en France; étant débarqué à la Rochelle, en 1214 (2), avec une armée nombreuse, composée en partie d'étrangers mercenaires et vagabonds, appelés *Brabançons*, il se dirigea sur l'Anjou, où il prit Angers et Beaufort; entra en Bretagne pour se saisir d'Oudon et d'Ancenis; fit une tentative inutile sur Nantes, et venu en Poitou, il attaqua le château de Mervent, le *vendredi d'avant la Pentecôte*, et l'emporta d'assaut le lendemain. Le roi d'Angleterre fut ensuite assiéger Vouvent, où le seigneur de ces deux places, Geoffroi de Lusignan, s'était réfugié avec ses deux fils. Les assiégeans battaient la place depuis trois jours avec des pierriers, et elle aurait été obligée de se rendre, si le comte de la Marche n'était venu à son secours. Il ménagea un traité entre le sire de Vouvent et Mervent et le roi d'Angleterre. Celui-ci apprenant à Vouvent que le prince Louis, fils du roi de France, assiégeait Moncontour, en haut-Poitou, s'empressa de se porter vers cette place, dont il fit lever le siége. Le prince anglais mit dans ses marches une diligence extrême, car il était à Parthenay le jour de la Trinité. C'est en effet ce jour-là qu'il reçut les comtes d'Eu et de la Marche et Geoffroi de Lusignan, seigneurs de Vouvent et de Mervent, qui se réconcilièrent tout-à-fait avec lui, et lui firent hommage de leurs terres. Mais Philippe-Auguste gagna la bataille de Bouvines, et les affaires de la France, à l'encontre de l'Angleterre, prirent aussitôt une tournure tout-à-fait favorable. Le vicomte de Thouars s'étant rapproché de Philippe-Auguste, celui-ci, revenu en Poitou, tenait renfermé, à Parthenay, Jean-sans-Terre, qui fut obligé de conclure une trève de cinq ans à des conditions désavantageuses pour lui, afin d'obtenir la facilité de se retirer en Angleterre.

(1) *Chron. de St-Denis.*
(2) Math. Paris.

Ce que l'on retrouve dans les temps éloignés, comme étant hors de rapport avec les usages de nos jours, mérite surtout d'être remarqué. Ne doit-on pas, par exemple, être étonné de voir que, le 5 juillet 1222, le pape Honorius III excommunia Guillaume-l'Archevêque, seigneur de Parthenay, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, les autres membres de leur famille et *leurs complices*, et mit toutes leurs terres en interdit, Mervent notamment, pour s'être soustraits, disait la bulle, à la fidélité qu'ils devaient au roi d'Angleterre, dont ils étaient les hommes liges? Les abbés de Talmont et de St-Michel-en-l'Herm, et le doyen de Poitiers, étaient chargés de fulminer l'excommunication. Ainsi, le pouvoir spirituel prenait parti dans des débats politiques, et compromettait la religion, destinée à dominer sur une sphère autrement élevée.

L'autorité papale intervint bientôt encore contre le possesseur des terres de Vouvent et de Mervent. Geoffroi de Lusignan, qui, sans doute, avait succédé à Guillaume dans la possession de ces baronnies, ravagea et dévasta les possessions du monastère de Maillezais, dont il était probablement l'avoué, comme l'avaient été ses prédécesseurs de la maison de Chabot, dont un aussi fut rude pour la même abbaye, où il faisait journellement vivre à discrétion ses écuyers, ses valets de chiens et ses nombreuses meutes. Au moins le fait de Geoffroy avait trait au temporel du clergé; et l'abbé de Maillezais s'étant rendu à Rome, obtint, du pape Grégoire IX, une excommunication contre le seigneur dont il avait à se plaindre. Effrayé des foudres de Rome, Lusignan répara ses torts, et promit même de ne rien percevoir sur les moines de Maillezais qui possédaient ou passeraient dans ses terres, par exemple à Mervent. Par suite de ce traité, l'excommunication lancée contre le baron de Mervent n'eut pas de suites.

Une guerre éclata dans l'ouest des anciennes Gaules, en 1241, à l'occasion de la résistance que Hugues de Lusignan, comte de la Marche, à l'instigation de son épouse, Isabelle d'Angoulême, auparavant veuve de Jean-sans-Terre, apporta à l'encontre d'Alphonse, comte de Poitou, son suzerain, et de

Louis IX, roi de France. On connaît le caractère altier de la hautaine Isabelle, enlevée d'abord à Lusignan par le roi d'Angleterre, et qui, à la mort de celui-ci, revint à ses premières amours, en épousant le comte de la Marche. Mais la *Jezabet* du moyen âge avait été reine, elle voulut en conserver le titre pour ne pas descendre; et, seule dans l'histoire, elle prit le titre de *comtesse-reine*, avec lequel on la distingua assez. L'idée de se soumettre à un simple comte l'exaspéra; elle porta son époux à révoquer l'hommage qu'il avait fait à Alphonse; et St-Louis accourut avec une armée pour soumettre un vassal révolté. La place de Vouvent fut attaquée et prise par les troupes françaises et poitevines. Mervent ne résista pas non plus, et la lutte fut se terminer aux bords de la Charente, par la mémorable bataille de Taillebourg, gagnée par le roi de France contre le roi d'Angleterre et son allié. Alors Louis IX, sans profiter trop de son triomphe, consentit à ce que la Charente fût la ligne séparative de ses états, et fit ainsi de bonnes conditions à l'Angleterre, de même qu'à la maison de Lusignan, qui conserva toutes ses anciennes possessions, en donnant quelques garanties d'une fidélité future.

En 1240, Geoffroy de Lusignem (1), ou de Lusignan, se trouvait être seigneur de Mervent. On doit croire que c'était un homme dur et fiscal, car on trouve de lui une charte portant que si les parties s'accordent sur un duel judiciaire, avant le jugement prononcé ou après avoir donné des gages, l'amende restera due au seigneur (2). On sent que ceux qui se trouvaient ainsi engagés dans un débat juridique, étaient obligés d'aller jusqu'au bout, sans pouvoir s'arrêter, d'après la rigueur d'une telle législation. Dans ces derniers temps, on a cherché à diminuer le nombre des procès ou à les arrêter dans leur marche; au lieu de cela, le seigneur de Mervent, au milieu du XIIIe siècle, avisait au moyen de rendre, pour ainsi dire, toute réconciliation impossible avant le combat à outrance, moyen alors employé pour terminer les contestations.

(1) Son nom est ainsi écrit, l'orthographe en a beaucoup varié.
(2) Mss. de D. Fonteneau.

Au commencement du xve siècle, Jean II de Parthenay-l'Archevêque était devenu possesseur de Mervent et des autres terres de sa famille, en Poitou, Touraine et Aunis, à la suite de Guillaume-l'Archevêque, son père (1); dans la personne de ce Jean l'Archevêque, qui épousa Brunissant, vicomtesse de Limoges, finit la branche aînée de sa maison. Il avait pour sœurs Jeanne de Parthenay, qui épousa Guillaume, vicomte de Melun et de Tancarville, et Marie de Parthenay, mariée à Louis de Châlons, comte de Tonnerre, dont nous aurons occasion de parler par la suite. Du reste, dans les guerres intestines qui désolèrent la France dans ce siècle, le sire de Parthenay se déclara pour les Bourguignons.

En 1415, dit un auteur contemporain (2), la guerre ayant commencé entre les Français du parti d'Armagnac d'un côté, et les Bourguignons et les Anglais de l'autre, Artus de Richemont fut mis par Charles VI à la tête d'un corps d'armée pour faire la guerre à Jean de Parthenay-l'Archevêque, souverain, ainsi qu'on l'a vu, de Parthenay, de toute la Gâtine du Poitou, et de Châtellaillon en Aunis; et le preux Breton était sans doute bien éloigné de croire alors que tout ce territoire lui appartiendrait plus tard. Richemont s'empara de Châtellaillon, de Vouvent et de Mervent. Ensuite il emporta Secondigni, et vint investir Parthenay. Mais, averti que les Anglais assiégeaient Harfleur, il se rendit en Normandie, et assista peu après à la néfaste bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier, et par suite conduit en Angleterre, pour y demeurer longues années.

Lorsque le dauphin, depuis roi sous le nom de Charles VII, se fut réfugié dans l'ouest de la France, et qu'il eut fait de Poitiers sa capitale, le sire de Parthenay se trouva en mauvaise position, à cause de son attachement toujours croissant au parti bourguignon. Attaqué et vaincu par les forces nationales, menacé d'être condamné dans sa personne et de voir ses biens confisqués, il ne put résister aux instances du dauphin pour lui faire cession de ses biens, dont il était devenu unique

(1) Mort le mardi, 17 mai 1407.
(2) Gruel.

possesseur, par suite d'une renonciation de ses sœurs aux successions de leurs père et mère (1). Le 21 janvier 1419-1420, il vendit au dauphin toutes ses terres, moyennant un prix considérable qui devait être payé à des termes fixés, à peine de nullité de la cession. Il déclarait ne pouvoir le faire jouir de Mervent, à cause d'un empêchement, en même temps qu'il délaissait déjà plusieurs autres places (2).

Il paraît que ce traité, dont l'exécution était subordonnée à des conditions strictes, n'eut point de résultat; car, plus tard, Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay, s'étant pris d'amitié pour le connétable Artus de Bretagne, comte de Richemont, il se décida, en 1425, à le faire son héritier, et à appeler, à son défaut, son frère, Pierre de Bretagne. Cet acte fut fait du consentement de Charles VII, et on doit même le considérer, malgré l'allégation de l'historien du connétable (3), comme ayant fait lui-même le don des terres de la Gâtine à ce dernier; car il en donna des lettres-patentes (4). Pour assurer l'effet de sa munificence, Jean l'Archevêque fit rendre près de lui tous les nobles de sa seigneurie de Parthenay et tous les capitaines de ses places, notamment celui de Mervent, et leur fit promettre d'être à Richemont, qui était présent, *bons et loyaux, et de lui obéir comme à leur seigneur naturel*. Ils tinrent leurs promesses, car lui furent-ils bons et loyaux *tant qu'il vesquit*, dit Gruel, le chroniqueur de Richemont. Peu après la donation, le sire de Parthenay mourut, et Artus de Bretagne se mit en possession effective de la Gâtine et de Mervent. Le connétable allait souvent, à la suite de ses expéditions, dans ses terres du Poitou indistinctement, et il en tirait un grand secours. En effet, lorsqu'il se dirigea vers Orléans, ville alors

(1) Par acte du 13 sept. 1417.

(2) Cet acte se trouve aux archives du royaume, section judiciaire, dans le registre du parlement de Poitiers, étiqueté *Liber accordorum in Pictavis*. Le mandataire du Dauphin est qualifié de procureur ou d'*Atourney* du prince, mot qui est demeuré dans le vocabulaire de la langue anglaise.

(3) Gruel dit en effet : « Et pourtant ce qu'aucuns disent (Charles VII) lui donna » Parthenay (à Richemont), je le croy bien, mais ce fut malgré luy, car s'il l'eust » eu entre ses mains, jamais il ne lui eust donné. Mais M. de Parthenay le fit son » héritier, luy en bailla la possession. »

(4) Ces lettres-patentes sont datées du 24 oct. 1425.

assiégée, et que *Jeanne la Pucelle* promettait de délivrer, ce prince tira jusqu'à 400 lances et 800 archers (1) des seigneuries qu'il avait en cette province.

En 1429, la France était bien éloignée d'être débarrassée du joug de l'étranger; la résistance des Bourguignons devenait plus forte que jamais, et pourtant la désunion se mettait parmi les partisans de Charles VII. Le favori de celui-ci, Georges de la Trémouille, et le connétable, se firent même ouvertement la guerre. Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, fut arrêté à un rendez-vous que lui avait donné le favori, et, au nom du roi, on faisait le procès au vicomte, et on essayait de s'emparer de ses nombreuses places. Le connétable, appuyé par son frère le duc de Bretagne, prit parti pour le vicomte de Thouars. La vicomtesse, chassée de Thouars, réfugiée d'abord à Mauléon, arriva à Parthenay avec Françoise d'Amboise, sa fille, dont Richemont arrêta le mariage avec Pierre de Bretagne, son frère.

Alors le *roi et toutes les places du Poitou commencèrent guerre contre le connétable, et y eut forte guerre* (2), dit l'historien de Richemont. « Or il arriva même que, le jour de la Pentecôte » 1432, dit le même auteur, Pierre Régnault, frère de Lahire, » prit la place de Mairevent, environ l'heure de vespres, et » en vinrent les nouvelles au connestable à Parthenay, qui dès » l'heure envoya les gens de sa maison à Voulvent, et huit » jours après fit mettre le siége devant ledit lieu de Mairevent » qui fut repris par composition; et y estait Prégent de Coi- » tivie, lieutenant de mondit seigneur, et avec luy tous les » gens de son hostel, le bastard Chapelle et Pennemarc, avec » les nobles des terres de mondit seigneur, et tous les arba- » lestriers. »

Artus de Richemont, à la mort de son neveu Pierre (3), en 1457, étant devenu duc de Bretagne, conserva l'épée de connétable de France, disant qu'il avait été honoré de cette dignité

(1) Gruel.

(2) Gruel.

(3) Pierre de Bretagne mourut, suivant Gruel, le 22 sept. 1456; c'est en 1457, suivant l'*Art de vérifier les Dates*.

dans ses jeunes ans, et que par sa haute position il voulait à son tour l'honorer dans sa vieillesse. Le duc Artus régna peu, car il mourut à Nantes, sans laisser de lignée, dès le 26 décembre 1458. Avant cette époque, les terres de la maison de Parthenay, que Charles VII avait données aux deux princes bretons, retournèrent à la couronne; car le roi, du consentement de Richemont, en gratifia Charles, comte du Maine, son beau-frère. Mais cet arrangement tint peu, car il se trouvait alors près du trône un guerrier à qui la France devait plus peut-être qu'à tout autre, c'était Dunois. On va revenir sur le compte de ce guerrier. Tout d'abord il faut faire connaître ici qu'ayant épousé en secondes noces (1) Marie de Harcourt, petite-fille, par sa mère, de Jeanne de Parthenay, mariée à Guillaume de Melun-Tancarville, le bâtard d'Orléans se trouvait ainsi, du chef de sa femme, le petit-neveu de Jean de Parthenay-l'Archevêque, le dernier possesseur de la Gâtine du Poitou et de ses annexes. Avoir droit à un héritage par les liens du sang, mériter pour récompense de ses services ces mêmes biens, alors en la main du souverain, ainsi se réunissaient des titres divers à la possession de Mervent et des autres terres jadis à la maison de Parthenay. Aussi Charles VII les donna-t-il à Dunois « pour les tenir et posséder, nonobstant » quelconques ordonnances de non aliéner autre chose de » notre domaine, et nonobstant l'union desdites terres au » comté de Poitou. » Ces lettres furent enregistrées au parlement et à la chambre des comptes, nonobstant l'opposition de Catherine de Luxembourg, veuve d'Artus de Bretagne, du comte de Tancarville et des autres héritiers de la maison de Parthenay, qui prétendaient que ces terres leur appartenaient. L'arrêt d'enregistrement contint la clause de retour au domaine de la couronne, à défaut d'héritiers mâles.

Venons à ce qu'était le nouveau possesseur de Mervent. Pour les enfans naturels, ordinairement le père est peu certain

(1) En premier mariage, et lorsque sa position était tout-à-fait autre que celle où le plaça depuis sa bravoure chevaleresque, le bâtard d'Orléans s'était uni à la fille du président Louvet, ministre du dauphin-régent, depuis Charles VII. On sait l'influence que le *président de Proyence*, ainsi on appelait Louvet, exerça sur la cour et le conseil du roi, à Poitiers.

et la mère n'est pas douteuse. Il en était autrement pour le bâtard d'Orléans ; la notoriété publique indiquait pour son père Louis, duc d'Orléans, assassiné à Paris, dans la rue Barbette, dans la nuit du 23 au 24 octobre 1407 ; mais on ne savait pas positivement quelle était sa mère. La version la plus probable lui faisait donner le jour par Mariette d'Enghien, femme d'Aubert, sire de Cany ; mais d'autres prétendaient qu'il était né d'un commerce criminel du duc d'Orléans, soit avec la reine Isabelle de Bavière, soit avec la duchesse de Bourgogne, femme de Jean-sans-Peur. Quoi qu'il en soit, à la mort du duc d'Orléans, la veuve de celui-ci, Valentine de Milan, avait admis parmi ses enfans ce bâtard destiné à devenir si illustre ; elle exprimait même ses regrets de n'en être pas la mère, en disant souvent : *On me l'a volé* ! Cet enfant de l'amour, que des dispositions extraordinaires avaient indiqué, dès ses plus jeunes ans, comme devant être plus tard un grand homme, s'étant attaché de bonne heure au parti du dauphin, depuis Charles VII, il rendit les services les plus signalés à ce prince. Devenu l'un des lieutenans du connétable de Richemont, il se distingua au siége de Montargis, en 1427 ; marcha avec la Pucelle au secours d'Orléans, assiégée par les Anglais, et aida puissamment à la délivrance de la place ; contribua au gain de la bataille de Pathay ; fit avec Richemont la conquête de la Normandie, et soumit seul et à deux fois Bordeaux et la Guienne, qui, d'abord conquis, s'étaient ensuite soulevés. En récompense de tant de faits d'armes si glorieux, le bâtard d'Orléans fut légitimé, déclaré le *restaurateur de la monarchie*, et doté de Châteaudun, de son territoire et d'autres belles terres, et devint aussi comte de Dunois et de Longueville.

Dunois, qui avait séjourné si long-temps en Poitou avec Charles VII, s'attacha d'autant plus aux possessions qu'il avait obtenues dans la province. Il dédaigna Parthenay, capitale de la Gâtine, lieu où Richemont avait passé ses plus belles années (1) ; Vouvent, la patrie de la *Merlusine* (2), ne lui convint

(1) Dans les mémoires de Gruel, on trouve la mention de plus de vingt voyages ou séjours qu'Artus de Richemont fit à Parthenay.

(2) Comme on l'a déjà fait pressentir, on donnera plus tard un article sur *Merlu-*

pas non plus, et, à cause de la beauté du site, il se fixa sur Mervent et en fit sa résidence habituelle, pour le temps qu'il donnait à ses terres de l'ouest du royaume. Le château de cette localité fut dès-lors réparé et embelli pour recevoir son chevaleresque possesseur; une partie même de ses constructions, comme les ruines l'attestent, datent de cette époque.

Ce qui attacha d'autant plus Dunois à Mervent fut qu'il y perdit Jeanne, sa fille chérie, qui fut inhumée dans la modeste église de cette localité. Pour perpétuer sa douleur, il fit une fondation pour que le service divin fût fait là, tous les jours, pour le repos éternel de l'être qui lui devait le jour, et sur lequel se reportaient ses pensées, même après la mort (1).

Mais à la perte d'une fille chérie vinrent se joindre d'autres chagrins pour le vaillant bâtard d'Orléans et sa vertueuse épouse. Une autre de leurs filles, Marie, contre leur gré était entrée en religion, et s'était faite religieuse de l'ordre de Sainte-Claire. Ne voilà-t-il pas que cette vocation, qui paraissait si positive, s'évanouit bientôt entièrement. Lorsqu'on voulait marier Marie, elle ne respirait que pour vivre dans un monastère; entrée sous les verroux, ayant voué à Dieu sa virginité et sa vie, son cœur lui battit de désir de revenir à la vie commune et d'avoir un époux terrestre, au lieu de l'époux qu'elle avait aux cieux. Or, précisément un beau jour de grande fête, à l'Assomption de la Vierge, pendant les chaleurs du mois d'août, Marie sortit de son couvent, sous prétexte de se confesser à un prêtre du dehors, en qui elle disait avoir toute sa confiance. Au lieu d'aller conter à cet ecclésiastique tous ses méfaits, elle se fit marier secrètement par lui à Loys,

sine ou *Mellusine*, femme extraordinaire, dont l'existence est positive, mais dont la vie a été embellie par des récits fabuleux. Un de nos collaborateurs, ancien magistrat, né à Lusignan même, M. Babinet, a déjà publié un mémoire sur la Mellusine, et il se propose de l'étendre par suite de nouvelles recherches.

(1) « *Item* veulent... (Jehan, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay, et Marie de Harcourt, sa femme) « être achetée la somme de 40 fr. » de rente au pays du Poitou, pour fondation d'une basse messe, laquelle ont fondée » et ordonnée estre dicte et célébrée chacun jour en l'église de Mervent, pour le salut » de l'âme de leur fille Jehanne, enterrée en icelle église. » (*Testament du 4 octobre 1463, passé devant un notaire d'Arles en Provence et des témoins.*)

bâtard de Bourbon, et nos deux époux bien vite gagnèrent les champs, et on ne les vit plus de long-temps. Cette conduite courrouça tellement Dunois, tout illégitime qu'il était, et de même la comtesse son épouse, qui ni l'un ni l'autre ne savaient rien de l'intrigue, qu'ils exhérédèrent, dans leur testament commun, cette fille de conduite si légère. Les propres paroles du bâtard d'Orléans, qui voulait donner une leçon à sa fille et même à celles qui seraient tentées de l'imiter, ne laisseront pas que d'avoir de l'intérêt ici :

« *Item* (1), pour ce que leur fille, nommée Marie, n'a voulu » tenir les vœux et promesses par elle faits à notre Créateur » d'estre religieuse toute sa vie en l'ordre de religion de Sainte- » Claire, et que depuis, par mauvaise et dampnable volonté, » elle, estant en leur compagnie doucement et honnêtement » traitée, sous couleur et ombre de confession, le jour de » l'Assomption Notre-Dame, occultement et clandestinement » s'est liée et promise par mariage à Loys, soy-disant bastard » de *Borbon*, sans le voloir, sceu, ne consentement d'eux, ne » autres leurs parens; en quoi grandement a méprises et » offenses premièrement envers Dieu, notre rédempteur, » en tant qu'elle n'a observés ne gardés les vœux et promesses » par elle faits, esté contre l'ordonnance de Dieu et la cous- » tume ordonnée par l'église en l'ordre de mariage de céant, » et fraude iceux sous couleur de dévotion, et n'a gardé » l'amour et l'obéissance que enfans sont tenus de garder en- » vers leurs père et mère, et contre le commandement de » Notre-Seigneur; pour laquelle cause et afin de donner » exemple à toutes filles, et mesmement à filles de haultes et » nobles maisons, que vœux faits à Nostre-Seigneur ès propos » délibérés doibvent observer et tenir sans soy en départir, ne » prendre autres voyes layes, premièrement en avoir licence » et congié, pour ce faire, de nostre Saint-Père le Pape, ou » autre, ayant de ce faire et puissance, en rendant l'obéissance » à nostre mère la Sainte-Église, comme faire se doibt, en » après que l'honneur et l'obéissance telle que par les enfans

(1) Testament déjà cité.

» doibt estre faicte à père et mère soit gardée et observée, les
» dessus..... Comte et comtesse de Dunois, ladite Marie, leur
» fille, ont privée et déshéritée, privent et déshéritent, elle et
» les siens, que elle pourrait venir et essir, à toujours de
» toutes successions qu'elle et les siens pourraient prétendre
» avoir d'eux, tant des terres qu'ils ont et possèdent du pré-
» sent, que de celles qui à venir pourraient à eux et à leurs
» enfans, tant par lignée collatérale comme autre, avecques
» ceux et de tous leurs acquêts faits et à faire ensemble, de
» tous leurs meubles présents et à venir. »

Que de réflexions à faire sur ces leçons de morale, tracées si rudement à une fille, par un père qui s'honorait de signer *le bâtard d'Orléans!* N'était-ce pas établir tout naturellement un contraste marqué entre la faute de la belle de Cany, ou enfin de celle à qui le héros de naissance illégitime devait le jour, et la sévérité du jugement porté par l'enfant dû à ce si tendre attachement! Mais pourtant qu'on ne prenne pas ici le change; ce qui exaspérait tant Dunois et sa compagne, était que leur fille eût formé des vœux terrestres, après avair pris des engagemens vers le ciel. Entrée en religion, elle s'était mariée sans avoir eu permission du pape. C'était là évidemment le point culminant de la colère paternelle.

Les affections de Dunois et de sa compagne ne se portaient donc presque plus que sur leur fils François, destiné à perpétuer un sang dont le valeureux bâtard avait effacé la tache, en se couvrant d'une gloire immortelle. Mais une autre fille leur demeurait, c'était Catherine ou *Kathelline*, comme on prononce encore ce nom dans le Bas-Poitou. Ils lui donnèrent quarante mille écus d'or, valeur dans laquelle entrait la baronnie de Geay, près Genève, en Savoie. En cas de mort de François sans enfans, *Kathelline* était même appelée à hériter de toute la fortune de la maison, et ses enfans, au cas prévus, étaient institués pour la suppléer.

François se maria avec Agnès de Savoie, dont il eut trois garçons, et la postérité de Dunois fut continuée. Catherine épousa un vaillant capitaine du nord de la France, Jean de

Sarrebruck, et il n'y eut pas jusqu'à Marie, qui, devenue veuve sans doute du bâtard de Bourbon, et relevée de ses vœux de religion par le pape, s'unit en légitime mariage avec Louis de la Haye, seigneur de la Haye et de Passavant. Dans cette nouvelle position, toute honorable, Marie d'Orléans vit cesser l'exhérédation prononcée contre elle par les auteurs de ses jours, et rentra dans leurs bonnes grâces. Le vaillant bâtard d'Orléans mourut le 28 novembre 1468, sous le règne de Louis XI, et au moment où une nouvelle contestation éclatait entre ce monarque et Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

Dans le principe, Mervent et les autres terres de la maison de Parthenay allaient plaider par appel à la tour de Maubergeon de Poitiers, chef-lieu judiciaire du comté de Poitou; mais Jean, duc de Berry et comte de Poitou, pour favoriser la ville de St-Maixent, dont il était seigneur, faisait juger là les appels de la Gâtine. Lorsque le comte du Maine eut momentanément Parthenay, Mervent et les terres y annexées, il en fit porter les appels à Niort. Mais St-Maixent étant retourné au roi, à la mort du comte du Maine, le chef-lieu des appels du pays de Gâtine retourna dans cette ville. Le comte de Dunois ayant demandé le rétablissement du plus ancien ordre de choses, Louis XI ordonna, en 1482, que les trois baronnies de Parthenay, Vouvent et Mervent, pays de Gâtine et dépendances, ressortiraient du siége ordinaire de Poitiers, et plus tard cet état de choses fut maintenu (1).

La descendance mâle de Dunois jouit longues années de Mervent, baronnie jumellée, comme par le passé, avec celle de Vouvent (2). A l'extinction de cette noble lignée, arrivée le 4 février 1694, par la mort de l'abbé d'Orléans-Longueville, Mervent et les autres terres provenant originairement de la

(1) Sous François Ier.

(2) Les héritiers de la maison de Parthenay avaient, à diverses reprises, renouvelé leurs prétentions primitives, et ce fut pour les faire cesser que le roi Henri II acquit les droits de Louise de Clermont, comtesse de Tancarville, et en fit cession à la maison de Longueville, toujours à la charge de réversion, à défaut d'hoirs mâles.

maison de Parthenay, devinrent domaines de la couronne, par droit de réversion, et à raison des donations successivement faites à Dunois et aux siens, par divers rois de France. En vain dit-on, pour la ligne féminine du bâtard d'Orléans, que celui-ci avait un droit aux terres du Poitou, venant de la maison de Parthenay, à cause de la descendance de sa femme de cette même famille; le parlement n'en tint aucun compte, pas plus que de la cession de droits que le duc de Longueville avait obtenue de Louis XIII, en 1641. On considéra que Charles VII avait acquis et avait donné, et que dès-lors il y avait lieu au retour du don primitif fait à Dunois, stipulé formellement dans l'enregistrement au parlement.

Alors plus rien d'important sous le rapport historique ne se rattacha à cette localité de Mervent, sauf que deux siéges royaux allant par appel à la sénéchaussée et au présidial de Poitiers, furent établis, en 1698, l'un pour Parthenay, et l'autre pour Vouvent et Mervent; on plaça aussi deux grueries ou juridictions des eaux et forêts dans les mêmes localités. Plus tard le siége royal de Vouvent fut transféré à la Châtaigneraie.

Arrêtons ici les traditions historiques qui se rattachent à l'ancien château de Mervent, dont la lithographie, jointe à ce texte, a peine à donner une idée du grandiose de la position. Lorsque le voyageur, fatigué de sa course à travers la belle forêt de Vouvent, où l'on peut se perdre une matinée d'un jour d'été sans pouvoir en sortir à la chute du jour, arrive enfin au pied de cette ancienne forteresse, il est frappé d'admiration et d'étonnement. Devant lui sont des rochers à perte de vue, des grottes mystérieuses, des massifs de bois, des tapis de verdure et des cascades délicieuses; tout cet ensemble est dominé par des restes de constructions séculaires, qui arrêtèrent, au moyen âge, tant de guerriers fameux; l'œil de l'observateur est ébloui d'un tableau si enchanteur, en même temps que son cœur se dilate d'aise L'étranger à ce sol arrive-t-il par la plaine? en voyant devant lui ces nobles débris et un peu au-dessous ces masses vertes et en pente, cette nappe cristalline dans le fond du bassin, cette perspective du haut en bas n'est pas moins

ravissante que la vue prise dans un sens opposé. Placé sur la colline ou dans la vallée, l'homme de notre époque se reporte involontairement sur les siècles en arrière de lui; il s'étonne du silence de ces lieux palpitans de souvenirs anciens et qui tant de fois retentirent du cor des guerriers ou des chants de l'amour. Une grande chasse dans la forêt vient seulement, parfois, faire trève à cet état de paix, et donner à croire un moment que les anciens possesseurs de ces bocages chevaleresques se sont réveillés de leur sommeil de mort. Le voyageur pénètre-t-il jusqu'au milieu des décombres? il s'effraie, au premier coup d'œil, de l'attitude effrayante d'un pan de muraille qui semble prêt à l'écraser; mais la durée de ce même mur le rassure, puisqu'il a menacé tant de curieux depuis longues années, sans avoir jamais atteint personne. Si un natif de la contrée accompagne le voyageur il ne manque pas de lui dire que les châteaux bâtis par la Merlusine, notamment *Vouvent et Mervent, ne vont que d'une pierre par an en décroissant*, ce qui assure encore leur existence pour des milliers d'années. Le redoutable cachot du fond d'une tour, réduit ténébreux où l'on ne pouvait entrer et sortir que par le haut, et sans doute par des moyens mécaniques, fait éprouver un serrement de cœur. Cette prison épouvantable, se dira l'être sensible qui médite sur ces ruines, fut sans doute le séjour affreux où languit plus d'un mortel, victime de l'abus de la force. Il la sentira dès-lors, et comme nous, cette vérité : Si le moyen âge est fait pour prêter à des récits agréables, pour orner les romans de couleurs enchanteresses, au moins, il faut le dire, nos aïeux eurent moins de félicité que nous. De même que le régime des lois est préférable à l'anarchie; la monotonie d'une complète civilisation, en ce qui regarde l'histoire, assure au genre humain un état de calme et de prospérité pour toutes les classes de l'espèce humaine, qui n'ont jamais connu ceux qui vécurent aux temps dont les chroniques féodales nous offrent le miroir fidèle. Laissons donc à ces siècles éloignés de nous, plus par la manière de vivre encore que par la distance, ces mœurs chevaleresques dont le récit nous intéresse tant. Disons : Nous

sommes plus heureux que nos pères, nous le serons bien plus encore, nous tous Français, quand les dissensions civiles et les partis politiques qui divisent aujourd'hui notre belle patrie auront été anéantis par le temps.

DE LA FONTENELLE.

VOYAGE AU CANADA (1).

LE HAUT-CANADA. — LES RAPIDES.

Cet immense pays, qui s'étend depuis la frontière des États Unis jusqu'au pôle et aux possessions russes de l'océan Pacifique, a reçu des Anglais le nom de *Upper-Canada*, par opposition aux provinces du Bas-Saint-Laurent, anciennement connues, et peuplées primitivement par les Français, qui y fondèrent *Montréal* et *Québec*, et lui conservèrent sa première dénomination sauvage de *Canada*. Cette partie supérieure du Saint-Laurent et du lac Ontario ne doit donc pas être confondue avec les anciens établissemens français; et si les Anglais se sont mêlés aux habitans des villes du Bas-Canada, du moins les descendans des premiers colons que la France y envoya ne sont-ils jamais sortis de cette nouvelle patrie, et on n'en rencontre, pour ainsi dire, aucun hors des limites de la province. La rive gauche du lac Ontario et de l'Érié est donc un pays tout-à-fait anglais, nouvellement et plus récemment peuplé que les districts supérieurs; les habitans n'ont pu, comme ceux qui, les premiers, s'établirent au milieu des Indiens, adopter cette teinte locale qui distingue les Canadiens proprement dits; et leurs *cottages* sont la plupart des imitations de la culture de la Grande-Bretagne, sans originalité. Le type

(1) Cet article est extrait de l'ouvrage que vient de publier notre jeune collaborateur, M. Th. Pavie (d'Angers), sous le titre de *Souvenirs Atlantiques*. Ces fragmens entrent bien dans le cadre de cette Revue, car si nous recherchons avec soin les traces qu'ont laissées les Anglais en France, lors de leur domination sur une partie de cette contrée, nous prenons aussi un grand intérêt à cette masse de descendans de Français ayant conservé notre langue, nos lois et nos usages anciens. On trouvera dans les récits du voyageur angevin, qui explore en ce moment l'Amérique méridionale, une esquisse animée et poétique de cette contrée, appelée autrefois la *Nouvelle-France*. Plus tard, en rendant compte d'un livre écrit par un autre de nos collaborateurs, M. Isidore Lebrun, nous ferons connaître, relativement au Canada, des particularités curieuses, à peu près inconnues en France. D. L. F.

du caractère anglais, d'ailleurs, est de se transporter tout entier dans les pays où il s'établit; sa culture a la même distribution, sa nourriture est invariablement la même : et comment cette conformité pourrait-elle ne pas exister, quand on voit des émigrans arriver par centaines de Liverpool et de Dublin, avec leurs meubles, leurs ustensiles de travail, jusqu'à leurs harnais et leurs charrues?

Le climat du Haut-Canada n'est pas, à beaucoup près, aussi froid que les régions montagneuses de Québec et de la côte voisine du *Labrador*. L'été n'y paraît pas non plus aussi brûlant, sans doute à cause des brises du soir, que les lacs et le fleuve répandent au milieu des forêts ; en un mot, c'est un de ces pays de transition qui participent également des contrées environnantes, sans en avoir les températures exagérées.

Les *Adirondacks* et les *Algonquins* se partageaient toute la rive gauche du lac et du Saint-Laurent, dans une grande profondeur. Les premiers étaient une race dure et féroce, puissante parmi les autres tribus, et conséquemment ils conservèrent plus tard que leurs voisins ces mœurs sauvages ; car il est à remarquer que les peuplades les plus fortes et les plus nombreuses sont toujours les dernières à adopter le peu de civilisation compatible avec le caractère indien, et qu'elles perdent de leur fierté à mesure que les usages plus doux des Européens commencent à prévaloir parmi eux : j'ai été à même de faire cette observation chez les sauvages du Mississipi.

Les Algonquins, qui subsistent encore, comme nous le verrons plus tard, se sont pliés aux mœurs des blancs, non par la force, mais par cette confiance que ces sauvages, malgré leur prévention naturelle, ont toujours accordée aux Français. On en trouve encore beaucoup qui ont conservé des traditions de la première arrivée des Européens en Canada; ils paraissent regretter l'ancien gouvernement français, qui, selon eux, était plus favorable à la vie sauvage, en ce qu'il se faisait un immense commerce de pelleteries provenant la plupart des grandes chasses des Algonquins.

Ces deux nations se partageaient le vaste territoire sur lequel

nous voyageons maintenant. Des guerres sanglantes troublaient souvent la tranquillité des deux peuples; déjà les Onéidas et les Onondages avaient fui devant la hache des Adirondacks : il ne restait donc plus que les Algonquins, rivaux acharnés de leur puissance. Un traité de paix avait été conclu entre les deux peuplades; mais, soit qu'il n'eût pas été connu de tous les guerriers, soit qu'il y en eût qui voulussent poursuivre plus loin leur vengeance, il arriva que, le jour même que cette trève était décidée, pendant que les deux chefs fumaient dans le même Tomahawk, et que le grand-prêtre enterrait une hache entre les deux limites, pour assurer la paix, il arriva, dis-je, qu'un Adirondack fit une incursion subite sur le territoire qui n'était plus ennemi, et massacra la femme et les enfans d'un guerrier algonquin alors au feu du conseil. L'assassin s'esquiva à travers les forêts, passa l'hiver chez les Indiens du Pied-Noir (*Black-Foot-Indians*), pour laisser assoupir cette action contraire au droit des gens, et ne reparut plus au milieu de sa tribu.

Cependant le guerrier, dont la famille entière gisait sanglante autour de sa hutte, revenait de l'assemblée des vieillards vers le village; il ne vit point la fumée sortir de son toit en pyramide, le silence de la mort régnait autour de lui : un enfant qu'il rencontra à la porte d'une cabane voisine, lui déclara qu'un Indien, vêtu à la manière des Adirondacks, avait passé rapidement auprès de lui, et qu'aussitôt après les cris étouffés de ses victimes avaient retenti à ses oreilles.

Le guerrier croisa ses bras, pencha sa tête sur sa poitrine, et il s'en exhala un soupir profond : l'enfant qui l'avait vu ne put s'assurer s'il passa la main sur son front pour essuyer une larme, ou pour écarter les cheveux qui flottaient sur ses épaules; bientôt il disparut avec la rapidité de l'éclair sur les traces de son ennemi, s'attachant à ses pas comme une ombre, comme le remords après le crime. Chez les Indiens ses amis, sur les bords du Lac-Supérieur, dans les forêts où il chassait, au combat comme les Hurons, il était partout guettant sa proie; mais l'heure, disait-il, n'était pas venue : il voulait

l'immoler là même où il avait fait couler le sang de ses alliés.

Le coupable, las de traîner cette vie misérable, voulut enfin revenir au milieu des siens ; il partit en pirogue sur les rivières, et vint aborder aux environs d'York, qui était alors un village naissant. Je ne sais ce qu'il pensa quand le pagaie de son ennemi acharné répétait ainsi qu'un écho tous les coups dont il frappait la vague : car à peine avait-il mis sa voile au vent, qu'une seconde voile parut derrière les tuyas, serpentant également au milieu des labyrinthes que forment les ruisseaux parmi les bois. Il venait de prendre terre à Yorck, et ses yeux étonnés virent pour la première fois des maisons d'Européens, des magasins avec leurs marchandises d'outre-mer ; il entendit des canons retentir comme un tonnerre ; et les grands navires de guerre naviguant alors sur le lac lui semblaient autant de villes flottantes. Il était dans une extase, appuyé sur son arc, les jambes croisées à la manière des Indiens, quand il sentit une main que la rage animait s'appesantir sur son épaule. En se détournant avec vivacité, ses yeux rencontrèrent les yeux étincelans de l'Algonquin, sa bouche ouverte, son nez gonflé comme celui d'un cheval fougueux : telle doit être la rencontre subite de deux tigres altérés de sang, au fond d'un étroit ravin où il faut qu'ils marchent l'un vers l'autre.

L'Adirondack n'avait point oublié son indigne trahison ; il tressaillit involontairement, et, comprenant l'arrivée de son ennemi, il semblait lui dire par sa muette contemplation : Quoi ! la mort au milieu de tant de merveilles ! Mais le sauvage est prompt à se résigner ; sa mort violente étant celle qui le doit conduire dans les régions immortelles du Grand-Esprit, elle lui sourit toujours, après un moment de réflexion. Demain, dit-il alors, en s'adressant à son ennemi avide de vengeance, demain ; et son bras décrivait vers le ciel l'arc qu'embrasse le soleil dans son cours.

Sa parole était donnée ; l'Algonquin ne le suivait plus que de loin, il gardait à vue son prisonnier. Dans les rues d'Yorck,

il était facile de distinguer le calme du coupable voulant encore jouir un jour de cette vie qu'il abandonnait sans regret, tandis que la joie féroce et juste peut-être de son rival se manifestait par une démarche lente et aisée, par une indolence affectée, à travers laquelle perçait la rage d'en finir avec son ennemi.

Le lendemain, le soleil se levait sur le lac, et ses rayons étaient purs; c'était une belle journée de mai. Les deux Indiens passaient sur le sable du rivage : l'Adirondack, les yeux fixés vers le soleil qui lui apparaissait si beau; l'autre, la tête haute, sa hache bien aiguisée. Es-tu prêt? dit le coupable à son bourreau. La hache siffla dans l'air, et le sang jaillit de son crâne entr'ouvert. L'Algonquin découpa lentement la chevelure de son ennemi, et en forma une longue tresse sur laquelle il jetait de temps à autre un regard de satisfaction; puis le guerrier retourna dans sa tribu heureux et fier : il s'était vengé!

Brokville est encore un village anglais assez florissant, bâti en amphithéâtre, sur le penchant d'une colline. En abordant du côté du fleuve, on voit ses rues spacieuses et ombragées se dessiner comme sur une carte géographique; c'est la position la plus riante de toutes ces petites villes qui s'élèvent lentement dans ce climat ingrat; le fleuve, large et sans îles, s'étend à ses pieds comme un beau lac, et les rives, arrondies de chaque côté, semblent se fuir et se rapprocher dans leurs vastes circuits.

Quelques lieues plus bas, sur la rive droite, se trouve *Ogdensburg*, dernier poste des Américains, dont les états ne s'étendent qu'à peu de milles au-dessous. C'est là que s'arrête le bateau qui part du Port-Genesse. Enfin, trois jours et trois nuits après notre départ du fort Niagara, nous arrivâmes à Prescott, où les rapides mettent un terme à la navigation des bateaux à vapeur.

Prescott est une ancienne ville, noire et malpropre, assez semblable à un village de France dans les contrées les plus reculées de la Bretagne. Les Canadiens y avaient élevé un fort dont on

voit encore les ruines et les fossés; mais depuis, les Anglais l'ont armé de quelques canons et l'ont établi en état de défense, sans doute pour le seul plaisir de changer son nom primitif en celui de fort Wellington.

Nous prîmes à Prescott plusieurs stages, pour nous conduire par terre pendant tout l'intervalle intercepté par les rapides. C'étaient des espèces de fiacres assez bien suspendus, et attelés de quatre chevaux anglais, longs et efflanqués, mais habitués à galoper constamment sur ces routes unies. Le chemin était plein de boue, et le voisinage du fleuve nous envoyait des risées de vent subites, qui courbaient les herbes du rivage, et sifflaient à travers la voiture de manière à incommoder les plus intrépides voyageurs. De violens cahots nous secouaient, au risque de nous précipiter dans les ornières; mais, n'importe, il faut que le fouet du *driver* claque malgré vent et marée; et une fois attelés, les chevaux marchent sans discontinuer. La route suit toujours le cours du Saint-Laurent, à une petite distance; on rencontre assez souvent des habitations et des vergers plantés de pommiers, des champs de blé et de patates. Quelquefois ce n'est qu'une plaine large de plusieurs milles, confondue d'un côté avec les bruyères et les tuyas clairsemés; de l'autre, les plantes des marais, s'agitant au mouvement des flots, forment des prairies tremblantes.

A quelques lieues de Prescott, on aperçoit, au milieu du Saint-Laurent, cette multitude de petites îles, groupées par faisceaux comme les cèdres qui les couvrent. Le courant redouble autour des rochers et des grèves, le fleuve tourbillonne dans ce labyrinthe de passages, et les barques entraînées par la rapidité des flots parmi les bouquets de verdure, passent sans pouvoir se diriger, heurtant leurs mâts aux branches des arbres. Cet endroit remarquable, que les Américains se plaisent à comparer aux îles du lac Georges, porte en anglais le nom de *Thousand-Islands* (les Mille-Iles).

En sortant de ces rochers qui s'opposent à son passage, le fleuve s'élargit majestueusement, puis se resserre encore pour former les rapides, que l'on voit blanchir au loin. Vis-à-vis

Galop-Islands (les Iles-du-Galop), la route s'éloigne un peu du rivage; mais la côte est si basse, que l'œil ne perd rien du beau spectacle de ces eaux furieuses, lancées en *galopant* sur des pointes de rochers, entre deux îles allongées, dont le roulement retentit dans les forêts qui les ombragent. Au moment où nous en admirions l'effet pittoresque, un radeau vint à passer sur les vagues bouillonnantes. C'était un de ces amas d'arbres gigantesques, provenant des bois qui environnent Prescott, et que le courant conduit jusqu'à Québec. Celui que nous voyions alors était presque aussi large que tout le passage du fleuve ; douze immenses avirons, longs de 40 à 50 pieds, et mis en mouvement par quatre hommes, servaient à le diriger dans sa marche, tantôt lente, tantôt impétueuse comme ce fleuve capricieux. Lorsqu'il fut parvenu à la hauteur des rapides, les matelots cessèrent de gouverner et s'attachèrent aux plus grosses pièces de bois, laissant au hasard le soin de diriger leur forêt flottante. Un craquement horrible se fit entendre, comme si les îles se fussent détachées de leurs bases; et tous ces troncs d'arbres, séparés par la violence des rapides et l'impétuosité du courant, se dispersèrent au milieu des tourbillons, emportant dans leur naufrage quelques-uns de ces hardis mariniers. Quand les rapides furent entièrement passés, on vit ces hommes audacieux se répandre dans les pirogues attachées à la suite du radeau, et, au moyen de forts cordages, rejoindre les membres dispersés de ce vaste corps. Peu à peu le radeau reprit sa forme primitive, et serpenta dans son immense longueur, semblable à une île de joncs secs. Puis quinze voiles se déployèrent au vent, les avirons se mirent à marcher, figurant de loin les nageoires d'une baleine : les cabanes furent relevées en quelques instans, la fumée annonça que les matelots se remettaient des fatigues passées : les voiles toutes gonflées par la brise rappelaient les anciennes pirogues de voyage, pendant les expéditions des lacs supérieurs, tandis que les cabanes de bois et les tentes qui couvraient le reste du radeau semblaient être les campemens d'hivernage de ces mêmes navigateurs. Telle est la manière ordinaire de passer les rapides,

dangereux pour une barque profonde; mais, sur ces arbres énormes, les mariniers évitent les pointes de rochers, et parviennent toujours à regagner la terre ou à se reformer en radeau.

La nuit nous surprit à *Williamsburg*, et nous nous y arrêtâmes. Il y avait sur le seuil de la porte deux jeunes officiers anglais, dans toute l'exagération de leur costume militaire, raides comme un tuya du Saint-Laurent, et serrés comme un maringouin. Après nous avoir examinés avec une attention scrupuleuse, au moyen d'un double lorgnon appendu sur le nez, ils se retirèrent en laissant l'hôtel à notre entière disposition : nous n'étions pas Anglais.... Ils montèrent à cheval, et nous les vîmes s'éloigner, en allongeant au grand trot, du côté des casernes où étaient logés leurs escadrons. Dans ces écuries militaires, chaque cheval a une croisée au milieu de son râtelier; et, pendant les chaleurs de l'été, on peut voir toutes ces têtes, appuyées à la fenêtre, respirer la fraîcheur du fleuve.

Il arriva quelques barques, appartenant au gouvernement anglais, montées par des soldats avec armes et bagages; le courant était tellement fort, qu'il fallait quatre bœufs pour faire remonter une chaloupe de quatre à cinq tonneaux, que tous les fantassins aidaient encore avec des gaffes et des avirons. Cependant les Canadiens, qui sont peut-être les meilleurs rameurs qui aient jamais sillonné un lac, ont une manière particulière de fendre le courant, qui exige un travail opiniâtre. Tous rangés du même côté de la barque, ils la poussent d'un même coup avec un effort violent, en piquant dans la terre de petites perches ferrées; et ils sont si prompts dans leurs mouvemens, qu'ils ont le temps de donner un second élan à la chaloupe avant que la force du courant la rejette en arrière. Ils ont coutume de fumer continuellement une petite pipe de terre qu'ils ne quittent jamais; et, comme ils se reposent chaque fois qu'elle est finie, ils comptent les distances par ces haltes; ainsi ils disent : Nous marcherons encore aujourd'hui huit, dix, vingt pipes. Leurs chansons sont toutes françaises, et j'é-

prouvais un plaisir délicieux à les écouter répéter en chœur ces chants de leur première patrie. Souvent je m'asseyais sur le bord du Saint-Laurent, au pied d'un cèdre, pour esquisser ses paysages imposans ; mais tout-à-coup ces voix m'arrivaient sur les flots comme un souvenir, et je les écoutais avec ravissement. Ces matelots portent des jaquettes en peau, avec une ceinture rouge, et un bonnet de laine, de même couleur, ouvert sur le haut de la tête ; leurs houppelandes ont, comme celles des Indiens, de grands capuchons dont ils se couvrent les épaules et la tête : on les prendrait de loin pour des moines. Les Canadiens qui naviguent sur le Saint-Laurent sont doués d'une force de tempérament qui résiste à toutes sortes de fatigues ; leur plus grand plaisir, quand ils ont remonté le fleuve avec tant de peine (car souvent ils ne font pas deux lieues par jour), c'est de descendre à la voile ou au courant, nonchalamment couchés sur le pont : alors ils n'ont qu'à dormir et à fumer, pourvu qu'un seul veille au gouvernail. Rencontrent-ils leurs compagnons passant tout près du bord pour éviter le torrent contre lequel ils luttent, quelques paroles d'usage sont échangées, tandis que la chaloupe *du retour* descend comme l'éclair ; puis la chanson monotone reprend le long du rivage, les haltes se succèdent, et sur le milieu du fleuve glisse, au refrain joyeux des matelots, l'autre barque qu'une nouvelle épreuve attend au prochain voyage.

TH. PAVIE (*d'Augers*).

SIÉGE DE DIEPPE.

SA DÉLIVRANCE, ET LES CÉRÉMONIES DE LA MI-AOUT.

(1412 — 1445.)

Au mois de juin 1412, une flotte anglaise vint mouiller devant Dieppe, et débarqua quelques milliers de combattans dans une des baies voisines. Aussitôt les habitans firent demander secours au roi. Mais où trouver ce malheureux monarque? Privé de sa raison, de sa liberté, il errait de province en province. Il fallut donc que les Dieppois se contentassent de leurs propres forces. Ils s'armèrent de courage, firent bonne contenance : les campagnes d'alentour se soulevèrent, et l'ennemi fut contraint de s'enfuir sur ses vaisseaux.

Mais, six ans après ce triomphe, la lutte devint impossible. Les temps étaient changés. La fleur de la noblesse et de l'infanterie française avait été moissonnée à trente lieues de Dieppe, près de ce triste village d'Azincourt; Harfleur, et maintes autres bonnes places, étaient au pouvoir des Anglais ou des Bourguignons ; enfin Rouen, après un siége héroïque, venait de succomber.

Dieppe fut sommé de se rendre; et vers la mi-février 1420, les compagnies anglaises en avaient pris possession.

Le vainqueur commença par confirmer les priviléges de la ville : des lettres-patentes toutes paternelles furent rendues le 14 janvier 1421; mais bientôt la verge de fer se fit sentir. Les bourgeois furent requis de faire la garde et le guet, malgré leurs priviléges, et contraints de payer d'abord treize cent vingt livres, impôt énorme en ce temps-là, puis d'autres sommes encore plus pesantes.

Heureusement la fortune de la France se réveilla, sous les traits de cette jeune fille dont la poétique légende est gravée

dans tous les souvenirs. Jeanne, par son courage, et surtout par sa mort, frappa au cœur la puissance anglaise. Charles VII, qui, naguère, à la mort de son père (1422), était parti du fond de l'Auvergne seul et presque sans amis, voyait déjà (1431) l'étendard royal flotter sur toutes les tours de notre ancienne France.

Toutefois, la Normandie restait encore dans la main de l'étranger, mais le nom anglais y était en horreur. Sa population frémissait d'impatience; et chaque fois qu'il lui arrivait d'apprendre un nouvel échec, un nouveau désastre de ses maîtres, elle croyait le jour venu de secouer le joug. Les Anglais, qui la sentaient s'aigrir et se révolter, la foulaient, l'opprimaient de plus belle; ils en vinrent jusqu'à cette folie, d'enlever, dans presque tout le pays de Caux, les enfans à leurs parens, pour les envoyer en Angleterre sucer, disaient-ils, avec le lait, l'amour de leur souverain.

De telles persécutions ne se pardonnent pas : le pays était mûr pour la révolte. Au mois de novembre 1433, le sire Desmarêts, qui, quinze ans auparavant, était capitaine de la ville de Dieppe pour le roi de France, et qui vivait retiré dans les environs, fut averti par quelques habitans que le port était mal gardé, et qu'à marée basse, on pouvait aisément surprendre la ville. Il arriva de nuit avec bonne escorte, et grâce aux échelles que lui tendirent les bourgeois, il escalada les murailles, et fit la garnison anglaise prisonnière.

Une fois au pouvoir des Français, Dieppe devint le rendez-vous de quiconque, dans le pays de Caux, voulait chasser l'étranger. En peu de jours une armée s'y trouva réunie; et cette armée, se répandant dans la province, enleva coup sur coup Fécamp, Harfleur, Montivilliers, Tancarville, et toutes les places fortes du pays, Arques et Caudebec exceptés.

Charles Desmarêts, pour prix de sa généreuse entreprise, fut confirmé par le roi Charles dans ses fonctions de gouverneur, ou plutôt de capitaine (1), de la ville et du port de Dieppe.

(1) Le premier qui ait porté le titre de gouverneur est M. de Sigogne, en 1564.

La perte d'une place aussi importante incommodait extrêmement les Anglais, et leur ôtait tout espoir, non-seulement de reconquérir la province, mais même de s'y maintenir; aussi formèrent-ils souvent le dessein d'en faire le siége. Mais on sait les cabales qui agitaient alors la cour de Londres; on sait combien le mauvais état des finances, le découragement des troupes, leur dénûment et leur petit nombre, rendaient difficile, soit d'adopter un plan de campagne, soit de suivre avec constance celui qu'on s'était tracé. Chaque printemps on devait aller assiéger Dieppe, et neuf années se passèrent ainsi.

Charles Desmarêts les employa à mettre la place dans un état complet de défense; non-seulement il fit achever plusieurs parties de murailles qui n'étaient pas terminées, et construire à neuf celles qu'il jugeait imparfaites, mais il donna à la ville un moyen de défense tout nouveau et plus formidable, en faisant bâtir le château-fort que nous voyons encore aujourd'hui à mi-côte de la falaise de l'ouest. C'est sur ce même emplacement qu'avait existé, suivant les traditions, le château ruiné par Philippe-Auguste, en 1195, et dont il ne restait plus que des débris. Il est inutile de dire que Charles Desmarêts ne construisit pas dans son entier le château tel qu'il est maintenant. On n'éleva alors que les trois grosses tours qui regardent la mer; les autres bâtimens ont été ajoutés soit au seizième siècle, soit postérieurement.

Pendant que les Dieppois se préparaient ainsi à la défense, Talbot, le fameux capitaine anglais, se disposait à les attaquer. Ayant enfin réussi à équiper une armée, il partit de Caudebec vers la Toussaint, l'an 1442, et se dirigea sur Dieppe à travers le pays de Caux. Il envoya son avant-garde devant le petit château de Charles-Menil, dans la vallée de la Scie (1). La garnison n'était pas de force à résister, et se rendit par composition. De là, Talbot passa par Arques, qui tenait encore pour son parti, et après s'y être reposé deux

(1) A deux lieues nord-ouest de Dieppe; on voit encore quelques ruines du château.

jours, il descendit la vallée et vint camper devant Dieppe, sur la falaise contre laquelle est adossé le Pollet. Ce faubourg étant ouvert et sans aucune défense, Talbot s'en rendit maître sans coup férir. Il n'était séparé de la ville que par le port, lequel, à marée basse, ne contenait comme aujourd'hui qu'un simple filet d'eau.

Néanmoins, comme il prévoyait que les habitans feraient chaude résistance, et qu'il avait trop peu de troupes pour tenter une attaque de vive force, il ne songea d'abord qu'à se retrancher dans sa position. A cet effet, il fit construire sur la falaise une grande et forte tour de bois, ce qu'on nommait alors une bastille (1), l'arma de vingt pièces de canon, sans compter grand nombre de bombardes et quantité de mousqueterie, et le fortifia par des fossés et des palissades. La forêt d'Arques lui fournit tous les hêtres nécessaires à tant d'ouvrages.

Quand la bastille fut achevée, Talbot comptait que son artillerie, foudroyant la Tour-aux-Crabes, située vis-à-vis, et la maison du port, la ville ne pourrait plus tenir; mais les Dieppois ripostèrent bravement et ne parurent pas d'humeur à demander merci. On était au cœur de l'hiver : Talbot, craignant de manquer de vivres et de munitions, laissa dans la bastille six cents Anglais, avec ordre de continuer à inquiéter la ville, et partit pour l'Angleterre, dans le dessein de lever de nouvelles troupes, et de revenir avec une escadre qui bloquerait Dieppe par mer, et l'empêcherait de se ravitailler.

Les assiégés, devinant son projet, firent aussitôt demander des secours au roi. Charles était à Poitiers; il leur envoya cent lances, commandées par M. de Ricarville, gentilhomme du pays de Caux. Mais que pouvaient cent lances? Il fallait une armée. De nouvelles suppliques furent donc envoyées. Par bonheur, le dauphin, qui fut depuis Louis XI, était en ce moment auprès du roi, cherchant une occasion d'acquérir du renom et de la gloire militaire. Il pria son père de lui per-

(1) Le lieu de la côte du Pollet où fut bâtie cette tour, s'appelle encore la place de la Bastille. C'est sur ce même terrain que fut bâti plus tard (en 1562) le fort du Pollet, qu'on démolit en 1689, par ordre de Louis XIV.

mettre d'aller faire ses premières armes devant Dieppe, et d'en chasser l'Anglais. Le roi lui accorda sa demande, le nomma son lieutenant-général dans le pays entre Seine et Somme, et lui donna pour compagnons les comtes de Dunois et de Saint-Paul, les sires de Graincourt, de Châtillon, et plusieurs vieux capitaines expérimentés.

Le dauphin, après une marche rapide, arriva en Picardie, vers les premiers jours d'août (1443). Plusieurs gentilshommes des bords de la Somme et du pays de Caux, instruits de sa venue, le joignirent à Abbeville. L'armée du prince, de seize cents hommes d'armes qu'elle était, se trouva ainsi portée à trois mille hommes environ. On se mit en marche aussitôt, et, le dimanche 10 août, le dauphin fit son entrée dans Dieppe, au milieu des cris de joie des habitans. On lui apprit que l'ennemi, qui avait déjà reçu du renfort les jours précédens, attendait, de moment en moment, une flotte considérable, commandée par le duc de Sommerset. Sans perdre un instant, sans laisser à ses troupes le temps de se rafraîchir, Louis, sur les cinq heures du soir, sort de la ville, traverse la rivière à marée basse, et vient poster, devant la bastille, six cents de ses meilleurs soldats, pour tenir en échec l'ennemi. Les Anglais, se voyant bloqués, tentèrent deux sorties dans la nuit; mais ils furent repoussés, non sans avoir fait du mal aux assiégeans, qui n'étaient protégés par aucun retranchement, et que des torrens de pluie inondaient depuis le coucher du soleil.

Le lendemain, le dauphin s'occupa de hâter la fabrication de six ponts de bois roulans, destinés à être lancés sur les fossés de la bastille. On lui proposait bien de faire d'abord jouer l'artillerie qu'il avait amenée d'Abbeville; mais ce moyen lui semblait trop lent; il voulait tout d'emblée aller à l'escalade.

Les ponts de bois n'étant pas terminés, il fallut rester jusqu'au mercredi 13, sans rien faire autre chose que monter la garde autour de la bastille, se garantir comme on pouvait du feu des assiégés, et regarder sans cesse du côté de la mer, si les voiles du duc de Sommerset ne paraissaient pas à l'horizon.

Enfin, dans la nuit du mercredi, les ponts furent transportés en silence; et le jeudi matin, veille de l'Assomption, tout étant prêt pour l'attaque, Louis fit sonner la trompette; les ponts roulans (1) furent abaissés sur les fossés, et les assiégeans se trouvèrent en un clin d'œil au pied des remparts de la bastille, sur six points à la fois. Chacun portait son échelle : c'était à qui monterait à l'assaut. Mais les Anglais, fermes sur la crête de leurs murs, firent pleuvoir tant de pierres, tant de traits, frappèrent si rudement quiconque parvenait au sommet des échelles, qu'une centaine de Français ne tardèrent pas à rouler au fond des fossés. A cette vue, les plus braves se dégoûtent, les échelles sont renversées, et l'assaut abandonné.

Il était midi : la chaleur devenait accablante. Le dauphin, écumant de rage, voyait ses soldats abattus, et ses vieux lieutenans, dont les sombres figures semblaient lui dire qu'il avait fait une folie. Alors, l'œil étincelant d'un courage de lion, il saisit une échelle, s'élance sur le pont, et le voilà grimpant à la muraille ! L'armée pousse un cri et se réveille comme par enchantement : soldats et capitaines, tous volent au secours du dauphin ; en quelques momens, l'attaque a recommencé sur tous les points avec une fureur sans égale. Les assiégés, étourdis, commencent à ployer : bientôt la bastille est envahie ; les assaillans l'inondent de toutes parts. Dans cette mêlée, cinq cents Anglais sont passés au fil de l'épée, et le reste se rend à la discrétion du vainqueur.

On rapporte que, pendant ce dernier assaut, au plus fort de l'action, le clergé de Dieppe, suivi des femmes, des vieillards, des enfans, faisait une procession par la ville, pour invoquer l'assistance de la bonne Vierge. Afin de donner plus de

(1) Ces ponts étaient, dit-on, de l'invention d'un Dieppois, constructeur de navires. Tant que ces machines marchaient sur leurs roues, le plancher destiné à servir de pont restait debout, presque perpendiculairement, soutenu par des câbles à une sorte de grue; mais aussitôt qu'on était parvenu au bord du fossé, on faisait jouer la grue, le câble cédait, le plancher tombait horizontalement, et allait se cramponner à l'autre bord du fossé, grâce aux langues de fer dont il était armé. Sur la surface du plancher, des crans placés d'espace en espace servaient à retenir le pied des échelles d'escalade. On peut voir de ces sortes de ponts, ou machines de siége, dans les manuscrits à figures de cette époque, ou dans les planches de Montfaucon.

solennité à ces prières, les grosses cloches des deux paroisses sont tout-à-coup mises en branle. Or, les Anglais, étonnés de ce carillon, s'imaginèrent qu'il annonçait l'arrivée de quelques renforts, et, comme l'attaque impétueuse des Français leur faisait déjà perdre haleine, ils abandonnèrent la partie.

Cette prise de la bastille de Dieppe fit grand bruit en France, et grand honneur au dauphin. Vingt ans plus tard, lorsqu'après s'être fait sacrer à Reims, il fit son entrée à Paris, on eut grand soin que parmi les jeux et spectacles qui furent célébrés dans cette journée, il y eût une représentation du premier exploit de sa majesté : « A la boucherie de Paris, » y avait eschaffaulx figurez à la bastille de Dieppe, et quant » le roy passa, il se livra illec merveilleux assaut de gens du » roy à l'entour des Anglois estans dedans la dicte bas- » tille, qui furent prins et gaignés, et eurent tous les gorges » couppées (1). » Il va sans dire que ces Anglais-là ressuscitèrent après que la farce fut jouée.

Aussitôt la bastille prise, elle avait été complètement rasée. Le dauphin était rentré dans Dieppe ; et, sur-le-champ, sans se reposer, il était allé à l'église Saint-Jacques pour rendre grâce à Dieu. Il nourrissait déjà ces penchans dévots qui, se développant de plus en plus dans sa vieillesse, tournèrent en si étranges superstitions. C'était le 14 août, veille de l'Assomption, qu'il avait fait ce brillant coup d'essai en l'art militaire ; il lui sembla que la sainte Vierge avait dû contribuer à sa victoire ; et, pour lui bien témoigner sa reconnaissance, il ne voulut pas sortir de la ville avant d'avoir fait fabriquer, et offert à l'église St-Jacques, une riche et belle image de la mère de Dieu, de grandeur naturelle, et en pur argent. Peut-être le souvenir de cette journée contribua-t-il, par la suite, à lui inspirer cette dévotion toute particulière qu'il avait pour la sainte Vierge, dévotion qui lui fit construire, comme on sait, tant d'églises et de chapelles sous son vocable.

Non content d'avoir dédié cette riche statue à sa sainte pa-

(1) *Histoire de Louis Onzième*, par un greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, page 21.

trone, il institua encore en son honneur une procession générale des deux paroisses, qui devait avoir lieu la veille de l'Assomption, et il permit de prendre deux cents livres de rente sur la ville pour en célébrer la solennité chaque année.

Les habitans, de leur côté, délivrés d'un siége de neuf mois, qui leur avait coûté tant de sacrifices, et les avait réduits à de si dures extrémités, ne voulurent pas rester en arrière vis-à-vis de la bonne Vierge : ils consacrèrent en quelque sorte leur ville à son culte, se confiant à sa garde, et voulant que son image fût placée, non pas seulement au-dessus du beffroi, mais sur les principales portes de la ville (1). Enfin, pour éterniser encore d'une manière plus populaire le souvenir de leur délivrance, les Dieppois fondèrent, toujours en l'honneur de la sainte Vierge, une confrérie dite de la Mi-Août, destinée à faire célébrer, la veille, le jour et le lendemain de l'Assomption, des jeux et cérémonies dans le goût du temps, et qu'on nommait, dans la langue du pays, *les Mitouries de la mi-août.*

Les chroniques manuscrites ne tarissent pas en récits et en descriptions de ces jeux dévots; ils furent pendant près de deux siècles le plus vif amusement, la plus grande joie, non-seulement des enfans et des matelots de Dieppe, mais de toutes les populations d'alentour. Dès les premiers jours d'août, on accourait de dix lieues à la ronde; c'était une affluence à remplir la ville; et, le jour venu, comme presque toutes ces comédies se jouaient dans l'église de Saint-Jacques, on se battait à la porte, on se battait pour avoir place : c'étaient des cris, des hurlemens, des juremens à faire crouler d'horreur les saintes murailles.

(1) On ne peut s'imaginer à quel point cette population dieppoise, prédisposée de sa nature aux sentimens religieux, se prit d'amour et de fanatisme pour la Vierge. En voici un exemple : L'an 1497, un docteur de Paris, nommé Jean Véry ou Vérus, ayant prêché publiquement, dans un jour solennel, que la sainte Vierge n'avait point été préservée du péché originel, mais seulement purgée, il en arriva un si grand scandale, que le frère prêcheur fut contraint d'interrompre publiquement son sermon. Traduit devant l'Université, il fut condamné à se rétracter publiquement dans un autre sermon. Ce fut à cette occasion que la Sorbonne rendit un décret, pour ne recevoir aucun docteur qui n'eût juré de professer et de défendre que la Vierge avait été conçue sans souillure.

Pendant ce temps, la procession parcourait la ville, s'arrêtant de station en station, et toujours au milieu d'un immense concours de gens du port et des campagnes. A la suite de la procession, onze frères de la Mi-Août, vêtus en apôtres, et un prêtre qui représentait saint Pierre, portaient dans un grand berceau de feuillage une belle jeune fille qui jouait le rôle de la Vierge Marie. Derrière la Vierge venaient le corps de ville, les magistrats et tous les notables, portant des cierges dans des chandeliers d'argent.

Après deux ou trois heures de promenade, la pieuse mascarade entrait dans l'église, au milieu d'un incroyable désordre ; car l'église était pleine, et, pour faire passage à la Vierge, il fallait faire jouer le bâton et les hallebardes.

Au fond du chœur, à la hauteur des galeries, on voyait une espèce de théâtre soutenu par deux grands mâts de navire, plantés dans le sol des deux côtés du maître-autel. Au sommet du théâtre, un vénérable vieillard, vêtu en monarque, couronné d'une thiare, était assis sur un nuage : au-dessus de sa tête brillait un grand soleil, reluisant comme l'or et le cristal, et tout alentour un essaim de belles étoiles. Ce vieillard était le Père éternel; à ses côtés voltigeaient une légion d'anges, allant, venant, prenant ses ordres, agitant leurs ailes, balançant leurs encensoirs, comme si c'eût été des anges véritables. Des fils de fer, habilement cachés, leur faisaient faire tous ces mouvemens; et le peuple de pousser des cris de joie, de trépigner d'admiration. S'il faut en croire les récits du temps, ces anges-marionnettes faisaient de véritables prodiges : ils surpassaient en adresse ces *fantoccini* qui font encore le bonheur des Italiens. Ainsi, lorsque après l'office il fallait éteindre les cierges, c'étaient de petits anges qui les soufflaient en voltigeant alentour : d'autres anges embouchaient la trompette si à propos pendant certains jeux d'orgues, que les sons semblaient sortir de leurs instrumens.

Au commencement de la messe, deux anges envoyés par le Père éternel, descendaient du ciel, et venaient prendre dans leurs bras la sainte Vierge, qui reposait sur son lit de mort,

devant le maître-autel, au milieu d'une espèce de jardin de Getsemany, dont les fleurs et les fruits étaient faits de cire peinte. La Vierge, ainsi portée par les anges, montait au ciel assez lentement pour qu'elle n'arrivât dans les bras du Père éternel qu'au moment de l'adoration. Alors Dieu le père lui donnait trois fois sa bénédiction, un ange la couronnait, et les nuées du ciel semblaient se refermer sous ses pieds et la dérober aux yeux du spectateur.

Enfin, pour que rien ne manquât à ce mélange dramatique de comédie et de dévotion, d'un côté le prêtre qui représentait saint Pierre, faisait communier les apôtres, lesquels étaient tenus de s'y soumettre sous peine d'amende; de l'autre, un bouffon que le peuple nommait *Grimpesulais* ou *Gringalet* (1), faisait mille pasquinades, tantôt contrefaisant le mort, tantôt ressuscitant, et faisant des apostrophes à la Vierge et à Dieu, ce qui causait d'incroyables transports dans la multitude.

La journée se terminait par des repas, des orgies, des chansons (2), des mascarades, des feux d'artifices; et les deux jours suivans, c'était encore de plus étranges comédies, de plus grotesques saturnales.

Telle était la passion du peuple de Dieppe pour ces jeux de la mi-août, qu'on les célébrait encore deux cents ans après leur institution, au milieu du XVIIe siècle, lorsque dans tout le reste de la France il n'y avait plus de trace des anciens mystères, lorsque le théâtre s'était transformé en académie d'esprit, de belles mœurs et de bon goût. Les magistrats avaient en vain essayé plusieurs fois de chasser les marionnettes du temple; chaque année il fallait reconstruire l'échafaudage et laisser Grimpesulais faire ses indécentes grimaces (3).

(1) Gringalet est encore aujourd'hui le nom d'un paillasse normand.

(2) C'était surtout le troisième jour, le 16 août, que la poésie avait son tour; le jury était ouvert, et les beaux esprits entraient en lice pour obtenir les prix de ces espèces de jeux floraux.

(3) Les mystères de la Nativité et de l'Annonciation étaient célébrés, aussi bien que celui de l'Assomption, dans le chœur de St-Jacques. Ces jeux, dit une chronique manuscrite, se faisaient à l'aide de ressorts et par le moyen de piliers creux et travaillés avec tant d'industrie, qu'on avait beaucoup de peine à apercevoir les fils qui faisaient mouvoir les personnages.

Le hasard fit qu'en 1647 Louis XIV et sa mère, alors régente, passant à Dieppe la veille de l'Assomption, assistèrent aux *Mitouries*. Ces scandaleuses farces ne furent pas, à ce qu'il paraît, du goût de leurs majestés, et l'ordre fut donné de les interdire. Depuis ce temps, il n'y eut plus de spectacles dévots ; on ne conserva, en souvenir du siége et de Louis XI, que la grande procession et des réjouissances populaires.

Aujourd'hui c'est tout au plus si l'on trouverait encore à Dieppe quelques vieillards qui se souvinssent que la veille de l'Assomption était jadis un grand jour pour la ville. Sauf une foire, dont l'ouverture a lieu le 14 août, rien ne distingue maintenant cette journée de toutes les autres. J'étais à Dieppe, cette année, lors de l'ouverture de cette foire ; je vis bien les enfans un peu plus joyeux que de coutume ; je vis des groupes de matelots et de pêcheurs rire à gorge déployée devant quelques méchans bouffons grimaçans sur leurs tréteaux : mais où étaient les souvenirs du vieux Grimpesulais? et qui se doutait, dans cette foule, que Dieppe, à pareil jour, avait, pendant plus de trois siècles, remercié Dieu de sa délivrance (1)?

LUDOVIC VITET,

Inspecteur-général des monumens historiques de France.

(1) Cet article, extrait de l'ouvrage que M. Lud. Vitet vient de publier sur la Haute-Normandie, a été inséré dans la *Revue de Rouen*, recueil extrêmement remarquable, dans le cadre duquel il entrait pour le territoire, ainsi qu'il paraît fait pour le nôtre, à cause de sa spécialité. M. l'inspecteur-général des monumens historiques s'occupe de rédiger, pour la *Revue Anglo-Française*, des articles, résultat de sa dernière tournée dans l'ouest et dans le midi de la France. D.L.F.

ARLETTE ET ROBERT.

BALLADE. — 1029.

Arlette, un jour, dans les flots purs de l'Ante,
Rendait au lin sa première blancheur;
Ses pieds, baignés par l'onde caressante,
Avaient du lis la grâce et la couleur.
Elle mêlait sa voix douce et naïve
Aux légers bruits du zéphyr et des eaux;
Se croyant seule, à cette onde plaintive,
En souriant, elle adressait ces mots :

« Coule sans trouble, ainsi que ma jeunesse,
» Ruisseau limpide où brille un ciel d'azur.
» N'ai point l'orgueil des dames de noblesse,
» Comme le tien mon destin est obscur.
» Veux rester libre et dépenser ma vie
» En doux plaisirs, sans regrets, sans effroi;
» De la grandeur n'ai point connu l'envie,
» Du tendre amour veux ignorer l'émoi. »

Mais, l'observant, de son castel antique,
Le duc Robert formait un autre espoir.
Simplicité rendait sa grâce unique,
De ses attraits l'onde était le miroir.
« A bien aimer, dit-il, mon âme est prête,
» De cet enfant j'obtiendrai doux retour.
» Mon cœur me guide... Encore une conquête,
» Le prix sera décerné par l'amour. »

Sans nul retard, volant au-devant d'elle,
Dans son palais il la fit pénétrer.
Sans le vouloir, la gente pastourelle
Sentit alors son cœur s'enamourer.
A la splendeur, à la magnificence
Du lieu superbe à ses regards offert,
Arlette encore aimait de préférence
Un seul objet : c'était le duc Robert.

Près d'un seigneur, on apprend bien des choses ;
Timidité soudain cesse à la cour,
Et l'on y voit maintes métamorphoses,
Maints passe-temps qu'autorise l'amour....
Mais laissons-les seuls discourir ensemble,
Sur leurs plaisirs soyons un peu discrets.
Ils sont heureux, je crois ; mais, ce me semble,
L'histoire peut s'arrêter désormais.

Disons pourtant qu'Arlette fit un rêve,
Qu'à son réveil, elle apprit à Robert :
De son beau sein, qu'un doux transport soulève,
Elle crut voir sortir un arbre vert.
Ses longs rameaux, sur toute la Neustrie,
En s'élevant formaient un vaste abri,
Et jusqu'aux cieux, sa tête enorgueillie
Portait l'éclat de son dôme fleuri.

Or, ce présage annonçait la naissance
Du conquérant qui domina l'Anglais ;
Une âme haute, une rare vaillance
Légitima son nom par des succès.
Ainsi le fils d'un amoureux caprice,
Sur les Normands fit luire un nouveau jour.
N'en doutons pas, il est un Dieu propice,
Qui rend heureux les enfans de l'amour.

ALPH. LE FLAGUAIS (*de Caen*).

Bulletin Bibliographique.

Journal of a residence in Normandy (Journal d'un séjour en Normandie), par J. St-John. *Edimburg. Constable et co.* 1 vol. in-16.

Il est fort intéressant de suivre les voyageurs dans la description de pays inconnus et de mœurs nouvelles; mais il y a quelque chose de plus piquant à étudier, avec un voyageur étranger, son propre pays et ses propres coutumes. Toutes ces choses qu'on a négligé de voir, ou qu'on a mal vues, aveuglé qu'on était par l'amour-propre national; toutes celles avec lesquelles l'habitude a familiarisé, à un tel point qu'on ne les remarque plus, sont mises en relief dans les récits d'un étranger. Souvent même, le point de vue sous lequel elles sont présentées révèle le caractère ou les préjugés de celui qui raconte; les deux nationalités sont aux prises, et cette lutte est une source de plaisir et d'instruction.

Le *Journal d'une résidence en Normandie* est écrit par un Anglais, M. St-John, avec un esprit de minutieuse observation qui ne laisse échapper aucun détail, qui met autant de soin à décrire les chaufferettes et les sabots des paysannes normandes que le tombeau de Guillaume-le-Conquérant ou l'abbaye de St-Etienne-de-Caen. On conçoit tout l'intérêt que ce talent d'investigation doit donner au récit de M. St-John, qui, venu pour observer, a fait de la Normandie, si riche en monumens et en collections, le théâtre de ses études et de ses recherches.

Notre voyageur s'occupe principalement de la ville de Caen, auprès de laquelle il a fixé son séjour. Il assiste à l'ouverture de la Cour royale, et trouve plaisant que les graves magistrats qui la composent soient servis par ce qu'il appelle des *valets femelles*, qui viennent épousseter les banquettes et brosser les tapis de la Cour; ce qui lui suggère la réflexion *qu'en Normandie les femmes font tout.* Il visite successivement l'abbaye de St-Étienne, la tombe de Guillaume-le-Conquérant; l'hôpital de Caen, dont il admire la beauté et la bonne tenue; l'hôpital du Bon-Sauveur, consacré aux aliénés, l'école des sourds-muets, qui reçoivent aussi ses éloges; le musée d'histoire naturelle; l'Abbaye-aux-Dames : là il obtient la faveur de descendre

dans la chapelle souterraine, qui ne s'était point ouverte autrefois devant Ducarel; et nous devons dire qu'il se montre peu reconnaissant de cette faveur, car après avoir fait la description de la chapelle, il ajoute : « Je ne puis, comme le docteur Dibdin, me » figurer que j'aperçois l'ombre de la royale fondatrice de l'abbaye, » se glissant à travers les ténèbres; j'aurais désiré que la princesse Ma- » thilde, morte ou vivante, eût eu le bon esprit de se tirer de ce sou- » terrain, dont la véritable destination paraît avoir été de contenir le » vin dont elle et ses belles bénédictines se régalaient après dîner. » Voilà qui sent bien l'anglais et l'hérétique; il faut dire cependant que malgré quelques traits satiriques contre les religieuses, chose d'assez mauvais goût aujourd'hui, M. St-John leur rend justice lorsqu'il les voit remplissant un ministère de charité auprès du lit des malades.

Au printemps de 1830, M. St-John quitte Cormeilles-le-Royal, qu'il avait habité pendant l'hiver, et parcourt les principales villes de la Basse-Normandie. A Bayeux, il admire la cathédrale, le fameux coffre d'ivoire, qui, dit-on, a été pris sur les Sarrasins par Charles-Martel ; la chasuble, l'étole de St-Rigobert, et la tapisserie de la reine Mathilde, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands. Il visite, en allant à Falaise, le Mont-Joly, qui a reçu son nom du tombeau élevé à une ancienne actrice du Théâtre-Français, au sommet d'un rocher pittoresque, sur le bord d'un immense ravin au fond duquel mugit un torrent. A Falaise, il retrouve, dans la Tour-de-Talbot, le souvenir d'Arthur de Bretagne et de la jeune Arlette, et le lieu où Schakespeare a placé la scène de l'une de ses immortelles tragédies; il se plaint de l'incurie de l'autorité qui laisse tomber en ruines ce vieux monument. Après avoir ainsi parcouru Argentan, Séez, Alençon, Domfront, Mortagne et Avranches, il termine son excursion par un voyage au Mont-St-Michel, dont la vignette qui précède ce joli volume donne une vue charmante. Puis il parcourt quelques villes de la Haute-Normandie, et visite à Rouen le musée et la bibliothèque : il remarque parmi les manuscrits le graduel de Daniel d'Eaubonne, dont l'exécution a exigé 30 années de travail. Un missel donné à l'abbaye de Jumiéges, par Robert, évêque de Londres, est protégé contre l'avidité des voleurs par une excommunication écrite sur l'une de ses feuilles; c'était alors un préservatif plus puissant que ne l'est aujourd'hui la crainte de la Cour d'assises.

M. St-John ne se borne pas aux monumens et aux établissemens publics, il visite aussi les collections d'amateurs, et se met en relation avec les hommes distingués qu'il rencontre dans ses voyages. Il est accueilli à Caen par M. Lair, dans la collection duquel il remarque un dessin original à la sepia, de Nicolas Poussin, représentant l'Adoration

des Mages; les portraits de quatre des maîtresses de Louis XIV lui inspirent cette boutade toute anglaise : « Si ces portraits sont ressem-» blans, il en est des maîtresses de Louis XIV comme de ses perruques, » elles sont trop volumineuses pour être belles. » Dans la même collection est un portrait gravé du célèbre *Huet*, évêque d'Avranches, qui a vu le jour à Caen. Ce portrait, fait du vivant de l'original, ne trouva pas de débit; le graveur imagina d'effacer le nom de Huet et d'y substituer celui de *St Exupère*, premier évêque de Bayeux; en peu de temps l'édition fut épuisée. C'est un avis aux amateurs qui pourraient encore trouver quelques exemplaires enfumés de cette gravure, dans les villages du diocèse de Bayeux.

M. St-John se loue beaucoup de la manière affectueuse avec laquelle il est reçu par les savans et les littérateurs qu'il visite, et notamment à Caen par M. Lair, et à Alençon par M. Clogenson. La bienveillance pour les étrangers est en effet un des principaux caractères de la classe éclairée de la société en France.

Après les éloges viennent les critiques.

Notre voyageur, habitué au *comfortable*, signale la malpropreté des rues, l'absence des trottoirs, le peu de commodité des voitures, la mauvaise tenue des auberges; et il faut avouer que, sur ce dernier point, il n'a que de trop graves sujets de plainte: car, dans une excursion scientifique aux antiquités romaines des environs de Caen, dont le résultat est la découverte d'un vieux morceau de brique, qu'il suppose que son guide avait préalablement enfoui; dans cette excursion, dis-je, il ne trouve pour se reconforter que du pain, du beurre et du cidre; et encore le cabaret où il fait ce triste repas, est-il assiégé par tous les enfans du village, qui grimpent jusques sur l'appui des croisées pour voir un Anglais et sa compagnie déjeunant avec du pain et du beurre. Une autre fois, et c'était son début en France, il est obligé de se coucher sans souper, parce qu'étant arrivé fort tard dans une auberge, on a cru qu'il avait dîné; toute sa famille affamée attendait impatiemment avec lui qu'on servît le repas, lorsqu'on s'aperçut enfin que le feu de la cuisine était éteint, et que l'hôte et ses domestiques étaient ensevelis dans le plus profond sommeil.

Nous passerons volontiers condamnation sur les reproches dont nous venons de parler; mais nous ne serons pas d'aussi bonne composition sur quelques critiques qui touchent au caractère et aux mœurs : ainsi nous n'accorderons pas, malgré l'autorité de Sterne, que les Français soient un peuple sérieux et triste; la preuve qu'en donne l'auteur, et qu'il puise dans les longues conversations de nos tragédies, dans notre prétendue admiration pour Charles Grandisson et Clarisse Harlowe, ne nous paraît pas très-concluante : nous pourrions répondre d'abord

que les tragédies à longues conversations ne sont plus guère à la mode, et, en second lieu, qu'en France la tragédie n'est pas destinée à faire rire, que cette mission est donnée à la comédie, qui s'en est bien acquittée, quand elle a eu pour interprètes Molière, Regnard, Beaumarchais, etc., etc., etc.

M. St-John ne nous paraît pas en général très au courant des progrès de toute espèce que la France a faits depuis 40 ans : il extrait de Buffon et de Voltaire des propositions qui aujourd'hui n'ont plus aucun crédit ; il semble qu'il ait étudié notre littérature dans les auteurs du dernier siècle, de même qu'il a étudié les mœurs françaises dans un petit village de Normandie. Ce n'est pas ainsi qu'on peut acquérir des idées justes sur ces deux points.

Le préjugé national se manifeste d'une manière assez piquante dans la critique de quelques-uns de nos usages, et dans la préférence que l'auteur paraît accorder à ceux de l'Angleterre. Nous le laisserons, sur un de ces points, formuler lui-même sa critique.

« Pendant qu'on fait la cour à une demoiselle, dit-il, sa mère reste » ordinairement dans la chambre où sont les amans ; elle sort avec eux, » va à l'église avec eux ; en un mot, elle ne quitte pas un seul instant » les côtés de sa fille, jusqu'à ce qu'elle soit complètement mariée. Ces » jours derniers, un mariage fut conclu entre un jeune Français et une » jeune Anglaise. Le jeune homme, peu de jours après qu'il eut été » admis à faire sa cour, sollicita avec beaucoup de gravité la permis- » sion d'embrasser tous les jours sa fiancée, en entrant et en sortant. » Cette faveur lui fut accordée, et le méthodique et consciencieux » amant, ne se laissant jamais entraîner au-delà des limites prescrites, » donna régulièrement à sa bien-aimée deux baisers par jour. Le » jeune homme faisait la cour en français, dont la maman n'entendait » pas un mot, et que la fille comprenait à peine ; mais les négociations » de l'amour pouvant fort bien se passer du secours du langage, l'af- » faire fut conduite avec facilité, et terminée d'une manière convena- » ble. Malgré cela, si la mère sortait un seul instant de la chambre, » l'amant, dans la plus grande inquiétude pour l'honneur de sa future, » s'élançait du canapé sur lequel il étoit assis à côté d'elle, et ouvrait la » porte de l'appartement, afin que les personnes qui étaient dans la » pièce voisine pussent l'apercevoir ; puis il marchait en long et en large, » ou s'arrêtait le plus loin possible de la jeune fille, jusqu'à ce que la » vieille maman fût revenue. »

Il nous semble que ce tableau, malgré le ton ironique avec lequel il est tracé, est plutôt à l'avantage des mœurs françaises que des mœurs anglaises. Nous sommes tout disposés à faire à la froideur ou à la vertu (comme on voudra) des dames anglaises toutes les concessions possi-

bles; nous admettrons, si l'on veut, que le tête-à-tête n'offre que peu de dangers avec elles; qu'une jeune fille peut, sans inconvénient, faire seule avec son fiancé un voyage sur le continent, comme cela se voit quelquefois; mais nous n'en soutiendrons pas moins qu'en semblable matière, il vaut mieux fuir le danger que le braver, et nous approuverons la louable retenue de notre jeune compatriote, plus soigneux de l'honneur de sa fiancée, qu'une mère anglaise de celui de sa fille.

M. St-John n'est pas toujours aussi malheureux dans ses critiques, et nous applaudirons aux sentimens d'artiste et d'homme religieux qui lui ont dicté des plaintes éloquentes sur l'abandon ou la destruction des vieilles églises.

« L'un des traits de physionomie les plus marquans que présente » cette ville, dit-il en parlant de Caen, c'est le grand nombre d'églises » et de chapelles abandonnées que l'œil rencontre partout. Ces édifices » sacrés ont été transformés ici en une sorte de bazar; là, en magasin, en » grenier, en écurie; plus loin, on voit l'épaisse fumée d'une forge » sortir par ces fenêtres élégamment découpées, à travers lesquelles » la vapeur de l'encens s'élevait autrefois vers le ciel. Cela doit être » considéré, selon moi, comme un indice de l'indifférence de ce peu- » ple pour la religion; c'est un triste symptôme, bien propre à donner » aux étrangers une idée défavorable du caractère normand. A qui la » faute? Je l'ignore. Les prêtres en accusent les libéraux; les libéraux » en accusent les prêtres; et un étranger peut penser que les uns et » les autres y ont contribué. »

Nous terminerons cet article en signalant avec l'auteur une erreur du savant docteur Dibdin. Il existe auprès de Caen, dans un village nommé *Allemagne*, d'excellentes carrières de pierres de taille, exploitées depuis un temps immémorial. M. Dibdin, ayant lu dans un ouvrage de Huet, évêque d'Avranches, que les pierres dont l'abbaye de Saint-Étienne à Caen a été bâtie proviennent en partie d'*Allemagne*, dit, dans son livre, en croyant n'employer qu'un synonyme, que ces pierres ont été tirées de la *Germanie*. Le duc Guillaume, comme l'observe M. St-John, aurait été chercher des pierres bien loin, tandis qu'il en avait d'excellentes aux portes de Caen.

E. F.

Les Écorcheurs, *ou l'Usurpation et la Peste*, fragmens historiques de 1418, par M. le vicomte d'*Arlincourt* (1). — 2e et dernier article.

Le second volume des *Écorcheurs* commence avec la peste. L'auteur tient à cœur d'en faire le portrait vrai et hideux. Maurice arrive

(1) 2 vol. in-8o, Paris, Renduel, 1833. Voyez le 1er article sur cet ouvrage, p. 65 et s.

chez Fleur-des-Anges, dont la porte principale est marquée de la croix rouge, signe fatal de réprobation; mais il entre par une porte dérobée. Caliste est saisie de frayeur à son aspect; elle repousse son amant, en lui apprenant qu'elle est atteinte de la contagion qui a déjà emporté son père. Fleur-des-Anges, *dauphinoise* autant que le fils d'Achard, l'engage à se conserver pour la cause qu'il a embrassée. Mais il apprend bientôt que son propre père est le tuteur de Caliste, et qu'il la destine à perrin Leclerc, l'écorcheur, fils d'un échevin : et qui ne connaît pas *Perrinet?* Bientôt Achard arrive lui-même, et, quoique surpris de trouver son fils en ces lieux, il lui fait un accueil obligeant; il le félicite sur la gloire qu'il s'est acquise près du drapeau de son adoption, et il reconnaît qu'il s'est conduit en héros. Le père de Maurice est devenu ennemi de la monarchie anglo-française qu'il avait aidé à établir. Ce sentiment le domine, et il provoque la réunion des Dauphinois et des Bourguignons contre le prince anglais proclamé à Paris. Achard entraîne son fils on ne sait où : c'est dans une maison de jeu et de débauche; il faut aller plus loin encore, dans un vaste souterrain où se complotent des assassinats, et notamment le projet de poignarder Bedfort et Lancastre. Averti à temps, Maurice échappe à ce piége, et on le retrouve remplissant sa mission auprès d'Artur de Richemont. Celui-ci, quoique uni à une fille de Jean-sans-Peur, consent à accepter l'épée de connétable. Mais il y met une condition, l'éloignement de Tanneguy du Châtel de la cour du dauphin, parce que le noir soupçon du meurtre de son beau-père pèse particulièrement sur ce guerrier. Avant de partir, l'écuyer du dauphin est témoin malgré lui de la fête que donne à la population de Paris le duc de Bedfort, à l'occasion de l'avénement de son neveu Henri de Lancastre au trône de roi des Français. *Les tables de huit mille couverts, les huit cents plats de viandes, sans le bœuf et le mouton à foison; les fontaines de vin, d'hypocras et de lait, et toutes les allégresses, rien n'est oublié.* Pourtant Maurice veut revoir Caliste avant de partir, et il apprend de la vieille mégie de son père que celui-ci l'*a devallée hors Paris et tapie chez pieuses nonains.* Mais la vieille gouvernante promet de veiller sur les destins de la belle de son élève, et de l'instruire de ses destinées par le jongleur Hilarion Mathieu. Sur ce, Maurice quitte les bords de la Seine et chevauche vers l'Auvergne.

Nous venons à présent au fils de Charles VI, apprenant la mort de son père près du Puy-en-Velay, au vieux château d'Espali. Son fidèle écuyer arrive lorsqu'il est à la chapelle et qu'on le proclame roi de France. A l'issue de la cérémonie, d'une simplicité extrême, Maurice instruit Charles VII du refus de réponse de sa mère, et de l'acceptation de l'épée de connétable par Richemont, avec une condition. Là se trou-

vait à tracer, dans le dévoûment de Duchastel, qui s'exile lui-même, dans l'intérêt de son prince, une des plus belles scènes du moyen âge.

Sans porter de jugement sur la manière dont l'auteur a rendu cette situation, je continue d'analyser l'ouvrage. On rappelle l'état désespéré où se trouvaient les affaires de Charles VII, les secours apportés par les grands vassaux du midi et du centre de la France, l'arrivée d'un renfort envoyé par le duc de Milan, et l'intervention des Écossais, aux ordres du comte de Douglas. Mais les forces des Anglais sont immenses, et elles vont agir. La présence de Richemont devient indispensable; Rieux, Dunois, Lahire et Xaintrailles ont joint leurs représentations aux prières touchantes de Tanneguy-Duchastel, et le monarque, longtemps inébranlable, est forcé de céder. Ce sacrifice héroïque a lieu, et le héros breton se retire à Beaucaire, où il a, non pas le titre de gouverneur, comme le dit l'auteur, mais celui de sénéchal, dignité importante et lucrative.

Charles VII assemble les états en Auvergne, et Maurice a retrouvé Éthelinde qu'entoure une tourbe d'adulateurs, et que le roi lui-même adore. La duchesse remarque le jeune guerrier qui reporte toujours ses souvenirs sur Fleur-des-Anges. Le monarque confie à son écuyer le chagrin qu'il éprouve d'être obligé de quitter, pour aller à l'armée, le séjour d'Espally, où M. d'Arlincourt fait toujours résider la petite cour de la France méridionale. Un attachement de cœur l'y retient; une confidence en appelle une autre, et Maurice nomme sa Fleur-des-Anges, dont, presqu'au même moment, Rieux vient lui apprendre la mort, par suite de la peste. Le maréchal l'avertit, en même temps, qu'il peut être à Ethelinde; et le jeune homme, en proie à sa douleur, n'exprime d'abord que les regrets et le désespoir. Rieux insiste; il parle de l'amour de la duchesse, et le fils d'Achard sent un mouvement d'orgueil et de joie qui lui fait battre le cœur. Néanmoins, il oppose que la nièce de Rieux est aimée du roi; mais elle préférerait l'écuyer à l'éclat du trône, et, pour suivre Maurice, elle consentirait à abandonner et la cour et l'Auvergne. Il craint de déplaire au prince, de lui être déloyal; lui qui a eu sa confidence. Pour lever cet obstacle, le maréchal offre d'aller en parler au monarque. Alors Maurice allègue son origine commune, et, plus que cela, sa naissance honteuse; c'est une barrière insurmontable pour son union avec Éthelinde : il est petit-fils d'un juif. A ce mot, l'écuyer croyait que tout devait être fini; mais, au lieu de cela, Rieux, qui d'abord paraissait livré à une vive anxiété, semble dégagé d'un poids horrible; il se contente de dire à Maurice qu'on l'a trompé sur son origine, que quelque chose de mystérieux entoure encore sa naissance, et il va trouver sa nièce.

L'intrigue se complique encore. Le jeune écuyer, troublé, va pour voir Éthelinde, elle est partie de la nuit ; il veut parler au maréchal, celui-ci est en route pour l'armée ; au moins il retournera près du roi ; Charles est à prier sur le tombeau de Duguesclin. Tout-à-coup Maurice est atteint de la peste noire, et on le transporte dans une maison isolée. Pendant ce temps, le monarque s'est mis en route pour l'armée, et ont lieu successivement la victoire de Cravant, et après, la défaite de Verneuil, où périssent Douglas et Narbonne, tandis que le duc d'Alençon perd la liberté. Maurice apprend qu'on est aux mains, que l'état des affaires empire, et ses prières pour rejoindre son roi ne sont pas écoutées. Pourtant il sait que Richemont est définitivement connétable, et il espère ; Charles a eu une entrevue à Saumur avec le duc de Bretagne, et la France est sauvée. Pour recueillir sa portion de gloire et de danger, Maurice, à peine rétabli de sa maladie, est en route.

Le jeune écuyer arrive à temps, afin d'aider au chevaleresque Lahire, dans son entreprise pour défendre Montargis attaqué par les Anglais *Warwich*, *Poll* et *Biset*. Dunois est aussi là, et on attend Rieux. Maurice apprend avec chagrin l'approche d'une bande d'écorcheurs assassins qui se sont promis de mettre à mort Charles VII et Rieux, et que Perrin et Achard en font partie. Vient la scène de l'absolution *telle quelle*, que Lahire se serait fait donner à la porte du presbytère, et là le capitaine aurait prié Dieu de faire pour lui, dans le combat qui va se livrer, ce que Lahire ferait pour lui, s'il était Dieu, et que Dieu fût Lahire. L'engagement commence, et les détails en sont donnés : là Dunois prend rang parmi les grands capitaines, et *les succès de Montargis effacent les malheurs de Verneuil*. Mais Rieux a attaqué l'arrière-garde de Warwich, et, trompé par une compagnie d'archers bourguignons revêtus d'armures françaises, il se trouve au milieu d'eux, reconnaît son erreur, et n'a plus qu'à vendre chèrement sa vie. C'est Achard qui commande, et ce chef féroce plonge un fer meurtrier dans le sein du maréchal, qui l'avait fait détenir à la Bastille, à quinze ans..... Mais, ô mystère impénétrable, comme celui de tant de romans, la position des individus en scène change tout-à-coup. Avant de rendre le dernier soupir, le maréchal apprend à Achard qu'il venait de faire dresser des actes pour faire de son fils, Maurice, le comte de Rieux. Lui, Achard, est son propre enfant à lui, de Rieux, qui s'était fait passer pour un juif. L'écorcheur pousse un cri lamentable, un affreux désespoir le saisit ; il supplie le maréchal de reconnaître, avant de mourir, Maurice pour être issu de son sang. Celui-ci arrive, et tout lui est expliqué. Achard ne demande que la bénédiction du guerrier, et repousse un acte qui constituerait Achard régicide. Pourtant le maréchal, avant de rendre le dernier sou-

pir, a signé un écrit. Arrivent les soldats de Dunois; Achard, au désespoir, demande la mort; Maurice lui sauve la vie, en lui donnant son casque, en l'entourant de son manteau et en le faisant monter sur son destrier; il fuit.....

Des détails sont donnés sur le mystère qu'on n'a fait qu'entrevoir. Le sire de Rieux, héritier d'un nom illustre et possesseur d'une grande fortune, avait eu des passions ardentes. Épris à vingt ans de la fille d'un commerçant, il feignit la passion des voyages, et on le crut parti pour Venise. Au lieu de cela, il vint s'établir dans la rue qu'habitait Claire Odion, c'était l'objet de ses amours, et il prit le nom d'Achard, celui d'un juif qu'il avait connu en Hollande. Beau et bien fait, s'annonçant avec les dehors de l'opulence et de la même position sociale, Rieux épousa, sous un nom supposé, celle qu'il aimait. Les troubles de Paris commencent; Rieux quitte Claire en lui assurant en partant une fortune considérable, et il se rend à l'armée de Charles VII. Là, il se couvre de gloire, et tout ce qui pouvait rattacher le guerrier breton au nom d'Achard disparaît. Il s'est procuré les papiers du juif de ce nom, mort en Hollande, et les a fait passer à Claire, peu après la naissance du père de Maurice, et celle-ci en est morte de douleur. Revenu à Paris, Rieux veut reconnaître son fils; mais d'Offemont, son ami, qui seul connaît tout ce mystère, l'en empêche, pour le moment du moins, il faut connaître la conduite de cet enfant, et on soigne son éducation. Mais Achard est un *monstre précoce* : il est impliqué dans tous les forfaits, accusé de vol, convaincu de rapt, complice de meurtre; c'est le vice incarné. Le maréchal sévit contre lui, il le fait renfermer à la Bastille. Plus tard, il va l'y visiter, lui rend la liberté, et espère du temps une amélioration. Le reste est connu; la correction paternelle occasionna le parricide.

Je passe les détails d'une fête donnée au château de Valgray, entre Loches et Bourges, par le comte de Clermont à Charles VII. Là Perrin Leclerc se serait mêlé avec les convives, et Maurice, averti par Hilarion Mathieu, aurait veillé sur les jours du roi. Je ne m'arrête pas non plus à la chanson, le *tra la la.... qui va là? Hola!* du jongleur, et toutes les gentillesses de ce genre. Le jongleur parvient, grâce à sa position, à faire connaître à Charles qu'il est trahi, et que les comtes de Clermont et de la Marche veulent le retenir prisonnier. Clermont serait aux ordres de Richemont, qu'on dépeint comme un traître, parce qu'il aurait encouru la disgrâce du roi. On aurait voulu s'emparer, dans la nuit, de la ville de Bourges dont on fait la capitale du royaume du fils de Charles VI, à cause du titre dérisoire dont se servaient les Anglais pour le qualifier. Dans ce lieu devait se trouver La Trémouille, et on te-

nait à s'emparer de lui. Le jongleur a tout préparé pour assurer la fuite du roi ; à minuit, il mettra le feu à un tas de poudre, de salpêtre et de bitume qu'il a remarqué dans le beffroi, vis-à-vis le principal pont-levis : la tour sautera en partie. Il faudra profiter du tumulte occasioné par cet événement. Deux chevaux sont préparés ; et, malgré la répugnance du roi, il remet sa destinée entre les mains du chanteur. L'explosion a lieu, et le roi et Maurice ont traversé le pont-levis qui s'est trouvé baissé. Mais à peine sont-ils passés et hors de l'enceinte du fort, qu'apparaît Perrin l'écorcheur qui crie *aux armes !* sans que personne vienne à lui. Pourtant il a reconnu Charles VII et son écuyer, et ajuste le premier. Le second s'aperçoit du mouvement, se jette en travers, et reçoit le coup qui lui fracasse l'épaule. Le roi croit son écuyer blessé ; il s'apitoie sur son sort. Hilarion le jongleur arrive, et les presse de monter à cheval ; il aide au prétendu fils d'Achard à se mettre en selle, et lui remet un papier qu'il ne doit ouvrir que le lendemain. Ils sont en route, et ils aperçoivent Montville, le château d'Éthelinde. « La » duchesse doit y être, dit le roi. Nous trouverons du secours chez elle, ce n'est pas loin. » Avant d'arriver, Maurice lit le papier que lui a remis le jongleur ; il apprend que Fleur-des-Anges n'a pas péri, et qu'elle doit, sous huit jours, d'*aujourd'hui en huit*, épouser Perrin l'écorcheur, à La Charité-sur-Loire, ville au pouvoir du duc de Bedfort. Pour empêcher cette union, Mathieu engage l'écuyer à se trouver, la veille du *grand jour*, sous les murs de La Charité, déguisé en ménestrel, et à demander *Mathieu le jongleur*. « Amour, hardiesse et confiance, dit celui-ci ; je me charge du reste. Adieu. »

Maurice est affecté de sentimens divers ; la surprise, la joie et l'espérance se manifestent chez lui. Il paraît avoir du mieux, et Charles VII s'entretient avec lui. Il a vu Éthelinde quelques jours avant ; elle redoute sa présence ; c'est pour le fuir qu'elle a quitté l'Auvergne. Elle en aime un autre. « Que je hais mon heureux rival ! s'écrie le roi. » Son écuyer se trouve mal. Heureusement ils étaient dans l'avenue du château de Montville. La duchesse de Villa-Rose court à leur rencontre. Effrayée de voir le fils d'Achard dans un tel état, elle le fait porter dans sa chambre ; elle panse elle-même sa blessure ; elle fait connaître la violence de son amour ; le roi est même instruit que son oncle, le maréchal de Rieux avait préparé son mariage avec Maurice. « Et vous osez le publier !..... s'écrie le fils de Charles VI avec emporte- » ment ! Quoi ! vous êtes d'accord en secret !..... Votre hymen était » chose convenue ! Ai-je été indignement trompé ! Comme il a joué le » perfide !..... Et moi qui lui ouvrais mon cœur avec l'abandon de la » confiance ! L'ingrat !..... Sa bien-aimée, à l'entendre, portait le nom

» de Fleur-des-Anges..... Ah! je reconnais là mon destin! point d'amis, » et toujours des traîtres! »

Lorsqu'on songe que le jeune écuyer, couché sur un lit de douleur, était présent à cette manifestation, qu'il l'entendait et que les forces lui manquaient pour y répondre, on se fait une idée juste de la position où l'a placé l'auteur. On sent que le mal qu'on ressent doit augmenter d'une manière grave dans une circonstance pareille. Mais Éthelinde est là; elle prend noblement la parole: « Prince, dit-elle, je ne pouvais être » votre épouse, je n'aurais jamais consenti à être votre maîtresse. Mon » cœur n'eût pas été à Maurice, qu'il ne se fût point donné à Charles; » nous n'étions point faits l'un pour l'autre; votre âme grande et ma- » gnanime se serait un jour reproché mon malheur, si la mienne avait » cessé d'être noble et vertueuse. Il est une barrière entre nous que » rien ne m'aurait décidé à franchir. Oui, quand même je vous eusse » aimé, l'honneur l'eût emporté sur l'amour. » Maurice balbutie au roi quelques mots de justification; celui-ci veut user de générosité en élevant son rival au rang de comte, pour le rendre plus digne de la duchesse. Celle-ci répond qu'elle l'a aimé simple écuyer, qu'elle ne veut point qu'on le fasse monter vers elle, et qu'elle demande encore à descendre vers lui. Elle ajoute qu'en effet Maurice aimait Fleur-des-Anges; mais que la jeune fille ayant péri, le fils d'Achard avait peu songé aux nouveaux nœuds que le maréchal de Rieux avait projetés. Le jeune écuyer se laisse entraîner. Mais Ethelinde a aperçu un rosaire qui pend au cou de son amant; elle en saisit la croix, et elle commence sur ce signe, et en présence du monarque, le serment de n'être qu'à celui qu'elle aime..... Maurice pousse alors un cri déchirant. Il a obtenu de Caliste ce signe de la rédemption; c'est lui qui a reçu leurs promesses mutuelles; Fleur-des-Anges a repris sur lui toute sa puissance, Éthelinde n'est plus à craindre. Il lui déclare qu'il regrette de n'avoir pas péri à Valgray; qu'il ne peut être à elle..... que Fleur-des-Anges n'a pas cessé d'exister..... La duchesse s'évanouit.

Les événemens historiques forment des coupures dans la marche du roman. La nuit où Charles VII s'est échappé de Valgray, la ville de Bourges est tombée au pouvoir des comtes de Clermont et de la Marche, mais la citadelle tient encore. Il ne s'agit point, de la part de ces princes, d'une assistance envers le parti anglais. Tout se réduit à une intrigue pour obliger le roi, en le détenant quelques jours, à remettre le pouvoir entre les mains de Richemont. Clermont se croyait sûr de Perrin dont il avait acheté la compagnie, et il ne pouvait penser qu'attaché encore à son premier parti, il allât jusqu'à se porter à un assassinat. Mais La Trémouille, qui a conservé le pouvoir, a réuni les

troupes royales, et on est devant Bourges. Le roi veut d'abord battre ses ennemis, et, Bourges emporté, marcher sur La Charité. La duchesse de Villa-Rose, ayant quitté Montville pour s'éloigner du théâtre de la guerre, est tombée dans un parti de Bedfort, qui l'a conduite prisonnière dans ce lieu. Le conseil tenu, le roi donne ordre à son écuyer de se tenir prêt à combattre près de lui le lendemain. Or, c'est le jour que lui a assigné le troubadour pour sauver Fleur-des-Anges. Son déguisement est prêt, ses mesures sont prises. Quelle position pour un brave de manquer à l'honneur ou à l'amour! Arrive que le lendemain Clermont et la Marche demandent à traiter de la paix; les deux princes obtiennent leur pardon, qui est refusé au connétable.

Alors Maurice, devenu libre d'agir, prend une barque et passe la Loire. Il est couvert du vêtement d'un jongleur, et il a mis tous ses soins à se défigurer. Un emplâtre noir couvre un de ses yeux, des cheveux roux et plats remplacent les boucles élégantes de sa chevelure, sa tête est couverte d'un chaperon gris d'étoffe grossière, surmonté d'une plume de coq. Son corps est vêtu d'une tunique jaune, à manches tailladées; elle est serrée avec une bande de peau de chamois, à boucle de cuivre doré. Il répète le fameux refrain de Mathieu, dont il demande le logement, et on l'y conduit. Le jongleur apprend à l'amant de Caliste qu'il doit faire danser les gens de la noce, qu'il veut faire sauter le marié Perrin l'écorcheur et escamoter Fleur-des-Anges. En se rendant au lieu de la fête, Hilarion indique à son protégé l'hôtel d'Éthelinde, pour lui annoncer qu'il peut lui servir d'asile au besoin. Ils arrivent chez Perrin Leclerc, où Achard a conduit sa pupille: car Achard, parricide et à la fois père de Maurice, est encore là. Mathieu, Maurice et tous leurs tenans prennent place sur l'estrade, qui a une porte (notez bien cela, il le faut pour connaître le dénoûment) ouvrant sur une cour, et une tapisserie cache cette issue. Je passe l'accueil fait au nouveau venu par les *balandeurs*, les alapestes, les joueurs de gobelets, les ménétriers et autres bons sujets de cette espèce. Caliste entre, belle, tremblante et résignée; elle a un *hennin*, coiffure du temps, contre lequel Thomas Connecte prêcha si violemment, avant d'aller se faire mettre à mort à Rome, où le pape fut moins tolérant pour ses attaques que l'avait été le beau sexe. Les danses commencent; Perrin a pris la main de Fleur-des-Anges, et Maurice en a frémi. Il allait s'élancer sur son rival, lorsque Hilarion, qui le retient, le met au fait de tout ce qui doit se passer. Tout-à-coup *un vent impétueux souffle les candélabres; les bougies s'éteignent, et un cri d'horreur, parti de l'estrade, a épouvanté l'assemblée.* Mathieu, les cheveux hérissés, avec toute l'apparence d'une frayeur convulsive, annonce qu'un tigre sauvage est

derrière, qu'il s'est échappé de sa cage; il apparaît sanglant et comme ayant dévoré son gardien. Alors chacun prend la fuite, on ne s'occupe que de son propre salut. Maurice s'empare de Caliste, à qui personne ne songe; il s'en fait reconnaître, et il la conduit à l'hôtel de la duchesse de Villa-Rose.

Mais Hilarion Mathieu n'est pas seulement un homme précieux et à grandes ressources pour un amant qui a perdu l'objet de sa flamme; c'est encore un homme politique et d'une utilité très-grande au parti qu'il sert. Le général anglais Talbot, qui a Éthelinde pour prisonnière par le fait de la guerre, et devenu l'esclave de ses charmes, a quitté pour trois jours La Charité avec ses troupes. Charles VII peut prendre la place par surprise, secondé qu'il sera par un parti qui existe pour lui dans la ville. Pendant que tout se prépare, l'entrevue entre Caliste et la duchesse offre une scène pathétique. La première tombe sans connaissance, en arrivant chez sa rivale. Celle-ci la rappelle à la vie, et veut qu'elle soit à Maurice, puisqu'elle a son cœur. Tout est préparé par la duchesse pour unir, à l'instant même, les deux amans; le prêtre est arrivé pour la bénédiction nuptiale. *La sublimité de l'âme d'Éthelinde est pour ainsi dire mise en relief.* C'est bien là une de ces phrases particulières à l'auteur de l'*Étrangère*.

Tout-à-coup on entend un tumulte extraordinaire; de bruits d'armes et de chevaux! La ville est envahie et soulevée. L'écuyer de Charles VII voit apparaître la bannière de son parti. Il prend ses armes, et, lorsqu'il est prêt à sortir, non-seulement la ville est rendue, mais le roi entre dans le salon de la duchesse: il sait tout par Hilarion; il embrasse Maurice, le fait comte, et assiste au mariage de son écuyer et de Fleur-des-Anges.

Les détails de cour se rencontrent encore à cette période, pour empêcher le roman d'aller trop vite. Lahire et Xaintrailles sont chez Éthelinde, et on y parle du renversement de la statue de Perrinet à Paris. Dunois est là aussi, et le roi l'envoie vers Orléans, point sur lequel Lancastre et Talbot dirigent leurs forces. Il parle de l'*étoile brillante apparue sur les bords de la Meuse, Jeanne d'Arc, fille de pâtres; mais Dieu l'a choisie... Dieu l'inspire.* — « Que veut-elle? dit le roi? — *Couronner Charles VII à Reims; l'Éternel le lui a promis, elle tiendra.....* »

Après cet entretien, Maurice cherche Éthelinde qui ne paraît pas. Il la demande inutilement, lorsqu'un homme en noir s'informe s'il est l'époux de Caliste, et, sur sa réponse affirmative, il lui remet le testament de la duchesse. Elle est morte pour le monde, et, à son

entrée dans le cloître, elle a disposé de toute sa fortune en faveur de son ancien amant.

Au testament est jointe une lettre à celui-ci, par laquelle elle lui dit adieu, le prie de l'oublier, et de rendre Caliste heureuse. Sa fortune lui venait en partie du Maréchal de Rieux, qui avait tant désiré leur hymen..... Elle parle d'un secret qu'il ignore et qu'elle a juré de taire. Ce qu'elle fait est un acte de justice; elle ne peut rien dire de plus.

C'est ici que finit le roman, quoiqu'il y ait bien un chapitre sur le sacre de Charles VII. Pourtant une vieille sœur de La Charité, placée dans un coin de l'église de Reims, prend un grand plaisir à voir, dans une tribune, un jeune et beau chef, le comte de Montville, c'est Maurice, une belle suzeraine, c'est sa femme, Fleur-des-Anges. Cette hospitalière est la vieille Mégie dont son ancien élève a fait la fortune, et qui a tourné son avoir au profit des pauvres. C'est un excellent roi que Charles VII, dit-elle; il a récompensé avec générosité ses fidèles serviteurs; il n'y a pas jusqu'à *Mathieu le jongleur*, qui a une place à la cour, car il est *roi des ribauds*, avec pension. Elle meurt presqu'à l'instant, en criant *vive le roi!*

Tel est ce roman, dont j'ai voulu donner l'analyse exacte, comme rentrant tout-à-fait dans le cadre de cette publication, en mentionnant le parti que l'auteur a tiré des belles scènes historiques qui se présentaient naturellement sur sa route. Je l'ai déjà exprimé, c'est un livre de circonstance et de parti (1); de plus, il a été fait avec précipitation, et la *partie vraie* s'en ressent surtout. Néanmoins les pages romantiques de M. d'Arlincourt font les délices d'un bon nombre de lecteurs; et aussi *les Écorcheurs*, traduits en diverses langues (2), presque aussitôt leurs apparition, ont eu, malgré leurs nombreux défauts, un très-grand succès.

DE LA FONTENELLE.

(1) Il vient de paraître un autre roman historique de M. d'Arlincourt, intitulé le *Brasseur-Roi*. C'est encore un cadre que l'auteur a rempli au gré de ses opinions politiques. Il est fâcheux de voir un homme d'un talent réel se réduire au rôle d'écrivain de circonstance. Des livres, de l'espèce de ceux que nous indiquons, n'ont, le plus souvent, de succès réel que dans un parti, et pour un moment.

(2) *Les Écorcheurs* ont été traduits en Anglais, par un anonyme, et cette traduction a paru à Londres à la fin du mois de février 1833. Le même ouvrage a été reproduit en allemand par M. Hell, et en italien par M. Lucilio Buggi.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE ET HISTORIQUE SUR POUANCÉ ET LA GUERCHE, ornée d'une vue de Pouancé. In-8°. de 81 pag. Paris, imp. de Poussielgue, 1832.

L'anonyme (1) à qui on doit ce travail annonce que ce n'est qu'un extrait d'une *Histoire généalogique des seigneurs de la Guerche et de Pouancé*, demeurée manuscrite, et écrite en 1750, par Guérin, notaire et syndic des procureurs de la baronnie de la Guerche, sur les preuves de dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*; d'après le P. Dupas, *Généalogie de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, et suivant des titres vus et examinés par l'auteur. L'anonyme ajoute qu'il a dû quelques détails sur l'origine des seigneurs de la Guerche et de Pouancé, à M. Degennes-Sanglier, érudit du Haut-Poitou. M. Desvaux (de Poitiers), savant naturaliste et archéologue, avait mis les deux écrivains en rapport.

La petite ville de Pouancé, autrefois de la province d'Anjou, et sur les confins de la Bretagne, est aujourd'hui un chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Segré et du département de Maine-et-Loire. Elle a un vieux château en ruines, autrefois très-bien fortifié. Une belle forêt s'étend en partie de Pouancé à la Guerche, autre petite ville jadis de la Bretagne, et située à présent dans l'arrondissement de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Il y a cinq lieues de Pouancé à la Guerche, et cette dernière localité a eu aussi sa forteresse, dont il ne reste plus qu'une vieille tour. Ces deux villes, qui avaient l'une et l'autre le titre de baronnie, présentent cette singularité historique, que, quoique situées dans deux provinces différentes, elles ont été toujours, et jusqu'à la révolution, possédées par les mêmes seigneurs; et la plupart d'entre eux ont été illustres, à un titre quelconque.

Je n'ai ici qu'à extraire de cette notice ce qui a trait à la rivalité de la France et de l'Angleterre, pour faire entrer l'article dans la Revue; à plus forte raison, il ne sera question ni des monumens celtiques ou des prétentions à une origine romaine de Pouancé, ni même de cette sorte de *Dame-Blanche*, de la *Belle-Jacquette*, fantôme que les bonnes gens du lieu ont vu errer la nuit, affectant diverses formes.

Le premier seigneur connu de Pouancé et de la Guerche paraît être Manguenor, ou Manguené, fils du second lit de Tebaud, évêque

(1) Un article sur cette notice, imprimé dans le *Bonhomme Richard*, l'attribue à *un noble personnage, qui, attaché par les liens du sang à plusieurs familles de pairs, n'en a pas moins accepté les modestes fonctions de maire de la petite ville de Pouancé*. Pour quelqu'un qui connaît un peu l'Anjou, l'énigme est peu difficile à deviner. En effet, pas un mot des belles forges de Pouancé, du possesseur actuel de cet établissement, et du bien qu'il fait dans le pays. La conclusion à tirer de là est toute naturelle.

de Rennes et abbé de St-Melaine. Cette première maison de la Guerche-Pouancé finit à Emme, fille aînée et héritière de Gautier Hay et de Basilie, qui épousa en premières noces Juhaël de Châteaubriand, et en secondes Robert, baron de Vitré. La ville de la Guerche retint pour elle les armoiries de ses premiers seigneurs, et je les note ici à cause de leur ressemblance avec le blason de la couronne d'Angleterre, *de gueules, à deux ou trois léopards d'or.*

Guillaume, seigneur de la Guerche et de Pouancé, de la maison de Châteaubriand, dans laquelle ces terres entrèrent à cause du mariage d'Emme avec Juhaël, se réunit, en 1196, aux autres barons et seigneurs du pays, contre Richard-Cœur-de-lion, pour défendre la personne et les biens de son neveu, Artur de Bretagne. Richard envoya contre ces confédérés une armée aux ordres de Robert Tourneham, sénéchal d'Anjou et de Marcadé, capitaine de cotereaux, soldats stipendiés, mercenaires et sans foi, qui ravagèrent la contrée, pillèrent et détruisirent même les églises. Ces bandes indisciplinées et cruelles furent défaites, près de Carhaix, par les barons. Guillaume de la Guerche-Pouancé se trouva à cette bataille, après laquelle le roi Richard se vit contraint de rendre la liberté à la duchesse Constance de Bretagne, qu'il détenait, et de conclure la paix avec elle et les seigneurs de son parti, en leur restituant leurs forteresses. Il assista, en 1202, aux états-généraux de Bretagne, tenus à Vannes, pour délibérer sur les moyens de venger l'assassinat commis sur la personne du jeune Artur, par son oncle Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et seconda le duc Gui de Thouars, troisième mari de la duchesse Constance, qui prit le gouvernement du pays, au nom de la jeune fille de celle-ci, Alix, héritière d'Artur.

La branche masculine de la maison de Châteaubriand, qui possédait les baronnies de Pouancé et la Guerche, s'éteignit après le milieu du treizième siècle. L'héritière de ces terres, Jeanne de la Guerche-Pouancé, fille de Geoffroy de Châteaubriand et d'Anne de Montmorency, épousa Jean, vicomte de Beaumont, d'une maison illustre et proche parent du roi St Louis. Le fils aîné de Jean, vicomte de Beaumont, baron de la Guerche et de Pouancé, Louis de la Guerche-Pouancé, fut tué, le 23 mai 1364, à la bataille de Cocherel; et son frère puîné, marié à Isabeau de Bourbon-la-Marche, étant mort sans enfant, les terres de Pouancé et la Guerche sortirent de la maison de Beaumont, et vinrent à Marie Chamaillard d'Anténaise, cousine germaine de Louis de Beaumont. Mariée à Pierre de Valois, comte d'Alençon et du Perche, elle permit à son époux de céder, en 1379, les seigneuries de la Guerche et de Pouancé à messire Bertrand du Guesclin,

connétable de France, en échange de treize cents livres de rente sur diverses terres en Normandie. Messire Bertrand ne posséda ces deux places, alors très-fortes et dans lesquelles il tenait bonne garnison, que pendant environ un an, étant mort, comme chacun sait, devant Châteauneuf de Randan, le 13 juillet 1380. A défaut d'enfant issu du connétable, son frère, Olivier du Guesclin, lui succéda; il était connétable de Castille, chambellan du roi de France, avait accompagné son frère dans toutes ses expéditions, et était demeuré éclipsé par lui, nonobstant sa bravoure et ses beaux faits d'armes. Olivier du Guesclin vendit à Jean V, duc de Bretagne, qui lui faisait un procès à leur sujet, les terres de la Guerche et de Pouancé, avec celle de Châteaulin, le 20 avril 1390, moyennant trente-sept mille livres, payées comptant. Le frère du bon connétable avait eu, de son mariage avec Perronelle d'Amboise, une fille appelée Tiphaine, qui épousa Jean de Brezé, tué en 1422 par les Anglais, entre Évreux et Neuchâtel.

Jean V, duc de Bretagne, après avoir d'abord assigné la Guerche et Pouancé à la maison de Penthièvre, par le traité de Tours, donna ces deux baronnies à sa fille Marie, lorsqu'elle épousa, le 26 juin 1396, Jean de Valois, comte, et depuis duc d'Alençon, fils de Pierre de Valois, qui avait vendu ces mêmes terres au connétable de France. Jean de Valois fit preuve d'un grand courage, le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt. Parvenu dans la mêlée jusqu'à Henri V, roi d'Angleterre, il lui asséna sur la tête un coup de hache qui abattit une partie de la couronne dont le casque était orné. Mais, au moment même, il fut tué par les archers de la garde royale anglaise. « Ce trait d'audace, dit » l'auteur de la notice, fait l'éloge du monarque et du prince, qui com- » battaient et s'exposaient ainsi comme de simples guerriers. » Aujourd'hui on exigerait peut-être plus de prudence et de circonspection de la part d'un roi ou encore d'un général, dans l'intérêt même des leurs, parce que la perte du chef emporte presque toujours la défaite de son armée.

« Jean II de Valois, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de » Beaumont, baron de Fougères, seigneur de Verneuil, Domfront, la » Guerche et Pouancé, fut, pendant un certain temps, le fléau des » Anglais, et rendit des services signalés au roi Charles VII. Ayant été » fait prisonnier à la bataille de Verneuil en 1424, et sa rançon se » trouvant fixée à deux cent mille livres, il vendit, pour la payer au » duc de Bedford, régent d'Angleterre, sa baronnie de Fougères, au » duc et aux états de Bretagne, par divers contrats des années 1427, » 1428 et 1429, moyennant quatre-vingt mille saluts, plus trente-huit » mille écus de 64 au marc. »

Je terminerai cette analyse anglo-française de la notice sur Pouancé et la Guerche, en laissant parler son auteur pour une partie du surplus de la notice biographique du duc d'Alençon, dont la vie se trouva si mêlée d'intrigues et de peines.

« Jean de Valois se montra bon serviteur du roi Charles VII jusqu'à » l'année 1439, où les princes et seigneurs se liguèrent contre leur sou- » verain; il se rendit alors à Niort pour se saisir du Dauphin, et lui » inspirer l'esprit de révolte, *ce à quoi il réussit fort bien.* » Cependant la paix ayant été négociée par Charles d'Artois, comte » d'Eu, le duc continua de servir le roi contre les ennemis de la » France. »

« En 1443, François Ier étant alors duc de Bretagne, le duc de Som- » merset, général de l'armée anglaise, rencontra en Anjou le ma- » réchal de Lohéac et le sire de Breuil, qui commandaient les » troupes du roi de France; il les battit, et vint attaquer ensuite le » château de Pouancé, dont il ne put se rendre maître malgré tous ses » efforts. Ayant été obligé de lever le siége au bout de douze à treize » jours, il alla aussitôt investir la Guerche, donnant pour raison, que » le duc de Bretagne, sur les terres duquel cette ville était située, » n'avait pas renouvelé l'alliance qui existait entre son père et le prince » anglais, mais s'était au contraire déclaré pour Charles VII. Le » château et la ville de la Guerche se trouvaient alors dépourvus de » troupes et défendus seulement par la noblesse des environs. Messire » Pierre du Hallay, Bertrand de Poëès et Guillaume du Guesclin, s'y » jetèrent promptement avec ceux de leurs amis et vassaux qu'ils purent » amener. Voyant que le siége avançait, et que la ville était hors d'état » de résister à une aussi puissante armée, ils assemblèrent le conseil de » guerre; plusieurs personnes y opinèrent pour la défense, mais la ma- » jorité se prononça pour la reddition, qui fut effectuée. Ces derniers » furent renvoyés libres, mais on rançonna ceux qui avaient parlé de » se défendre. »

« Le duc d'Alençon servit également bien le roi dans la Normandie. » En 1449, il reprit sur les Anglais la ville et le château d'Alençon, » chef-lieu de son duché, qu'ils occupaient depuis long-temps, et il » continua de leur faire la guerre jusqu'à leur entière expulsion de la » Normandie, c'est-à-dire en 1450. »

« Mais depuis, comme un premier pas fait hors de la ligne du devoir » conduit trop souvent à des actions coupables, Jean de Valois ne » craignit point de s'allier avec ces mêmes Anglais, qu'il avait si » long-temps combattus. Ses desseins secrets ayant été découverts à » Paris, il fut arrêté par Jean de Dunois, duc d'Orléans, le jour

» de la Fête-Dieu, 1456, et conduit à Melun, devant le connétable, » son oncle maternel. Interpellé sur les divers crimes dont il était ac- » cusé, il refusa de répondre, alléguant que, vu sa qualité de prince » du sang, il ne devait compte de ses actions qu'au roi et aux pairs de » France. Pour faire droit à sa réclamation, le duc de Longueville, » ayant pris quelques troupes, le conduisit à Chantelle, en Auvergne, » où était le roi, qui l'envoya sous bonne garde au château de Loches, » pour y demeurer prisonnier. Deux ans après, c'est-à-dire en 1458, le » roi fit assembler, en la ville de Vendôme, les princes, les pairs, » quelques maîtres des requêtes et conseillers au parlement de Paris, » *devant lesquels juges, ledit seigneur roi séant en son lit de justice,* » le procès fut instruit, et les témoins récollés et confrontés. Le prince » était accusé et fut convaincu, dit-on, d'avoir fait une alliance se- » crète avec le duc d'York, alliance par laquelle il promettait » d'épouser la fille du prince étranger, de favoriser la nation anglaise, » et de se prêter à un projet de descente en Normandie et sur d'autres » points du territoire (1); il avait voulu, disait-on encore, livrer un » port de France aux Anglais. »

« Toutes ces choses étant prouvées, et *l'accusé ayant confessé son* » *crime*, le roi, d'après l'avis des princes, pairs et conseillers, déclara » le duc d'Alençon criminel de lèse-majesté, le priva de la dignité de » pair de France, le condamna à mort, et décida que tous ses biens » seraient confisqués au profit de la couronne. Il se réserva, néanmoins, » de faire sur cela son bon plaisir, et voulut que l'exécution fût différée. » Quant aux biens, sur la demande du duc Artur de Bretagne, son » oncle, le roi modéra la confiscation. Il abandonna le mobilier à la » femme et aux enfans du condamné, retint Alençon, Verneuil et » Domfront, qu'il réunit au domaine de la couronne, laissa le Perche » à la duchesse d'Alençon, et le reste des immeubles aux enfans. Tout » cela fut arrêté à Vendôme, le 10 octobre 1458. Le duc ayant été re- » conduit à Loches, y demeura prisonnier jusqu'au règne de Louis XI, » qui le fit mettre en liberté, lui rendit tous ses biens et le rétablit » dans tous ses honneurs, par des lettres d'abolition du mois d'oc- » tobre 1461, confirmées par d'autres lettres d'ampliation du mois de » mars 1462. »

Ici s'arrête, pour le duc d'Alençon, ce qui se rattache directement ou indirectement à ses points de contact avec la nation anglaise. Mais on croit convenable, pour un des personnages qui ont figuré diversement dans la dernière période de la grande lutte anglo-française sur

(1) « On devait le prévenir trois mois d'avance, afin qu'il fût en mesure de pour- » voir les diverses places, et lui compter en même temps vingt mille écus. »

le continent, de faire connaître les circonstances finales de la vie agitée de Jean de Valois. Il commanda deux assassinats, pour lesquels il fut obligé d'obtenir des lettres de rémission, en 1464. Lors de la guerre dite du *bien public*, il prit parti contre Louis XI, et livra, en 1467, la ville d'Alençon aux troupes du duc de Bretagne : son projet était alors de vendre ses biens au duc de Bourgogne, et ensuite de quitter la France, peut-être pour se retirer en Angleterre. Le comte du Perche, fils de Jean de Valois, obtint encore un pardon pour celui-ci en 1467. Sans doute que le duc d'Alençon continua ses débordemens, car le roi de France le fit arrêter et envoyer de nouveau au château de Loches, en février 1472. Deux ans après, il fut conduit dans les prisons du Louvre, à Paris, et ayant été jugé par une commission, déclaré convaincu et coupable de plusieurs crimes, notamment de ceux de lèse-majesté et de fausse monnaie, il fut, le 18 juillet 1474, condamné aux mêmes peines qu'il avait déjà encourues en 1458. L'arrêt lui fut prononcé par le chancelier en la grande chambre, toutes les chambres assemblées, et le condamné fut ensuite reconduit à la grosse tour du Louvre, où il fut détenu jusqu'en 1475. On plaça ensuite Jean de Valois dans une maison particulière, dans Paris, où il fut traité avec moins de rigueur; et Louis XI lui faisait espérer sa délivrance, lorsqu'il mourut en 1476. Le duc d'Alençon avait épousé d'abord une reine, Jeanne d'Orléans, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, assassiné par le duc de Lancastre; et en second mariage, il s'était uni à Marie d'Armagnac, qui, chassée d'Alençon par ordre du roi, alla mourir de chagrin à Mortagne-au-Perche, le 25 juillet 1473. Seule elle donna des enfans à son mari, savoir, René d'Alençon et Catherine, qui épousa François de Laval, sire de Gaure, à qui elle apporta les terres de la Guerche, Pouancé et autres. Son contrat de mariage fut fait à Tours, le 8 janvier 1462, en présence de Louis XI.

J'arrête ici une analyse un peu trop étendue, peut-être, pour le cadre dans lequel je veux la faire entrer. Jugeant la notice dans son ensemble, elle paraît remplir tout-à-fait le but que s'est proposé son auteur, en faisant suffisamment connaître ce que furent deux vieux châteaux, deux petites villes, deux localités différentes enfin, placées à quelques lieues l'une de l'autre, dans deux provinces distinctes, et jumellées pourtant dans leur existence et dans leurs souvenirs. Il serait à désirer que chaque lieu un peu remarquable eût ainsi sa chronique particulière, et alors apparaîtraient beaucoup de faits méconnus, de nature à intéresser grandement les amateurs des études historiques.

DE LA FONTENELLE.

Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, par M. Auguste Le Prévost. Première partie. Époques gauloise et romaine. In-8°. Evreux. Ancelle. 1833.

Le travail que je mentionne ici est tout-à-fait digne de son auteur. Or, pour qui connaît le nombre considérable d'érudits fournis, de notre temps, par la Normandie, et le rang que M. Le Prévost tient parmi eux, en vérité, c'est beaucoup dire. Néanmoins, ces recherches historiques et archéologiques, pour cette portion du moins, entrent si peu dans le cadre de la *Revue anglo-française*, que j'aurais été peut-être obligé de m'abstenir d'en parler, s'il n'était pas question ici du début d'un ouvrage. Sans doute l'époque celtique et l'époque romaine importent peu aux débats des Anglais et des Français sur l'ancien sol des Gaules; mais plus tard viendra le moyen âge, et alors combien nous aurons à moissonner, si la suite est aussi nourrie, aussi riche en faits et en observations que le commencement de l'œuvre!

Pourtant il y a encore, dans ces pages savantes et bien dites, quelques indications un peu fugitives, il est vrai, qui peuvent se rapporter à l'antique lutte des deux premiers peuples du monde. Un triage de bois, joignant celui de Ste-Barbe, près Louviers, porte le nom de *Fort-aux-Anglais*; et on y trouve d'abord une enceinte carrée, entourée de fossés profonds, et d'un retranchement élevé; et plus loin, une seconde enceinte, de forme circulaire. Ce premier travail ne serait-il pas dû, en effet, à ceux dont il porte le nom? Un camp, dont la première indication est due au savant M. Rever, et situé sur le plateau de la commune de la Roque, près de Marais-Vernier, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, est encore attribué aux Anglais par les habitans du pays. « Sur la côte de Fa-
» touville, près de Jobles, dit M. Le Prévost, il existe un simple retran-
» chement carré, de quatre cents pieds de tour, que M. Alfred Canel a
» bien voulu aller reconnaître sur notre demande, et qui, d'après
» les traditions locales, serait encore l'ouvrage des Anglais, battus
» par les Français, à Jobles. » L'auteur continue, et, se corrigeant, il indique, non la commune de Torpt, comme il l'avait fait précédemment, mais celles de Formanville et de Triqueville presque en face de Bouleville, et toutefois plus près encore de St-Maclou, comme les points où il existe de nombreux terrassemens, que M. A. Canel regarde comme provenant des événemens militaires qui ont signalé le passage des Anglais dans ce pays-là. Enfin, si sur les camps il y a doute, pour les attribuer à une époque ou à l'autre, les voies romaines se trouvent constatées par des souvenirs postérieurs que ce recueil peut revendiquer.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la voie romaine d'Evreux à Seez et à Exmes on dit que Hugues-le-Grand se serait rendu à Gacé et à Exmes, dans son expédition contre la Basse-Normandie, après l'assassinat de Guillaume-longue-épée (1), et que Henri Ier aurait envahi, à deux fois différentes, la même portion de la province (2). Enfin, d'autres observations se rattachent à la route romaine se dirigeant de Bayeux le long du littoral du Calvados, allant ensuite par Varaville, Pont-l'Évêque, Hébertot et Pont-Audemer, vers Rouen. Guillaume-le-Conquérant allant en diligence de Valognes à Arques, pour étouffer la révolte de Guillaume d'Arques, son oncle, aurait feint d'aller à Rouen, et ne quitta cette ligne qu'à Pont-Audemer, passant ensuite à Caudebec, au dire de l'auteur du *Roman de Rou* (3). Terminant ses indications sur une époque postérieure à celle qu'il traite, M. Le Prévost établit que le chemin de Caen, par Troarn, rejoignait, vers Drubec, la voie venant de Dives ou de Varaville, et que dans l'itinéraire de Jean-sans-Terre, on voit ce prince passer presque toujours par Pont-Audemer, Hebertot et Troarn. On le répète, la seconde partie du travail de M. Le Prévost fournira sans doute une ample moisson, et dès-lors on doit être impatient de la voir paraître.

DE LA FONTENELLE.

LE GRAND ALMANACH DU CULTIVATEUR, *contenant l'Agriculture populaire, par* MAITRE JACQUES BUJAULT, *cultivateur à Chaloue, près Melle (Deux-Sèvres).* — Année 1833. — Année 1834. — Supplément. Niort. Morisset.

Cet Almanach, fait pour l'instruction des simples cultivateurs, remplit parfaitement son but, d'autant mieux que pour en rendre la lecture plus attachante, l'auteur met des personnages en scène, pris dans la classe qu'il a pour but d'éclairer. Il leur donne ainsi des leçons de morale, dans leur propre langage à peu près, et avec force proverbes, tout cela au meilleur marché possible, car c'est pour la *bagatelle de trois sous*, prix des almanachs ordinaires destinés au peuple. Nous marchons ainsi à l'imitation des Anglais, qui ont une foule de petits livres, destinés à répandre l'instruction parmi les individus peu fa-

(1) Ord. Vital. L. VI.
(2) Willem. Gemet. L. VII. C. 5 et 28.
(3) « Baieux passa et puis Caën ;
» Semblant fit d'aller à Roëns ;
» Quant il vint à Pont-Audemer,
» A Chaudebec ala passer... » (*Roman de Rou.*)

vorisés de la fortune. Dans son premier cahier, *Maître Jacques* attaque les fainéans et les ivrognes, représentés d'une part par *Pierre Paulache* et *Jean Baillau*, et de l'autre par *Jacques Chopine*, *Boissansoif* et *Daniel Lapinte*. Puis il entre en matière pour l'agriculture; il s'occupe des fumiers, et démontre que c'est là le nerf de l'économie rurale, comme l'argent est celui de la guerre. « Sans fu- » mier, dit-il, il n'y a point de bonnes terres; avec du fumier, il n'y en » a point de mauvaises. » Il continue par des adages : — Semer sans fumer, c'est se ruiner. — Point de mauvaises années pour celui qui fume bien, et guères de bonnes pour celui qui fume mal. — Les fermiers ont trop de terre..., pour le fumier qu'ils font. — Laboure bien et fume bien... voilà le secret. — Mais, rendu à cette proposition et en la tenant pour vraie, on se demande quel est le moyen d'augmenter ses fumiers, puisque c'est le pivot sur lequel tourne une bonne agriculture. Or, *Maître Jacques* répondant à *Dominique Grognard*, s'annonce comme ayant à lui indiquer ce secret, parce qu'autrement il serait comme un médecin qui connaîtrait la maladie, et ne saurait pas le remède. Là est la réponse que donne le *Père Abraham*, en étendant la main, tel que le représente la gravure mise sur le dessus du supplément à l'Almanach de 1834. Cette même réponse paraît d'abord un paradoxe, la voici : *Veux-tu du blé, fais des prés* ! Il semble en effet extraordinaire que, semant de la luzerne, du trèfle ou du sainfoin, on puisse ramasser du froment, du seigle ou de l'orge; mais la proposition n'en est pas moins exacte pour les récoltes suivantes. La vérité est établie par le raisonnement suivant : point de fourrages sans prés, point de fumier sans bétail, point de bétail sans fourrages, et point de grains sans fumiers. De là, le cultivateur des environs de Melle fixe au tiers au moins de ses terres la portion qu'un bon cultivateur doit avoir en prairies artificielles; et répondant à un agriculteur routinier qui prétend que, s'il sème un tiers moins de terre, il ramassera un tiers de blé de moins, il démontre à l'entêté qu'il en ramassera davantage, parce que ce n'est pas ce qu'on sème, mais ce qu'on fume, qui produit. Viennent des préceptes pour les foins et les prés naturels, la culture de la luzerne, du sainfoin, du trèfle, de la *bujoline* (c'est ainsi qu'on appelle la lupuline dans une partie du Poitou), du raygrass, des *brizeaux* ou coupages. L'Almanach de 1834 finit par une allocution : « Jeunes gens (car je ne vois plus d'anciens » sur la terre), écoutez mes paraboles : Le plus difficile n'est pas de » faire des enfans, c'est de les nourrir... Il est encore aisé d'avoir du » bétail, mais il faut qu'il vive... Qui soigne son bétail, soigne sa » bourse, et qui ne le nourrit pas, se ruine.... Allons, jeunes gens,

» c'est en vous que j'ai ma confiance; ne la trompez pas, du courage.
» Vous serez cultivateurs, vous vous marierez, vous aurez des enfans.
» Je suis votre ami, n'en doutez pas; je veux vous apprendre à vivre à
» l'aise, en travaillant, et vous achèterez la maisonnette, le petit jardin
» et la boisselée. »

L'Almanach de 1834 offre un plus grand luxe de mise en scène et une abondance de personnages. Ceux-ci donnent leurs adages relatifs aux soins et à l'économie.— On se ruine aisément; on ne s'enrichit qu'en peine prenant.— L'économie est utile aux riches, et nécessaire aux pauvres. — Le cultivateur économe et soigneux s'enrichit; le fainéant et le dissipateur se ruinent.— Le premier épargné est le premier gagné. — Les petits ruisseaux font les grandes rivières. —A petit profit, grande épargne : nulle manière de dépenser, cent fois moins de gagner. — Ne remets point au lendemain ce que tu peux faire le soir ou le matin, etc. Puis le livret traite du trèfle blanc, du trèfle incarnat, de la pimprenelle, de la grande chicorée, des prairies anglaises. On donne la composition de cette dernière espèce de prairie, pour une boisselée, sixième d'un hectare: cinq livres de raygrass, une livre et demie de luzerne, une demi-livre de trèfle de Hollande, autant de trèfle blanc, une livre de bujoline et une demi-livre de chicorée sauvage ; on ajoute quatre sacs de graines de foin naturel. Cette prairie est annoncée comme devant durer huit à dix ans, donnant une première herbe à faucher, et offrant ensuite des regains excellens pour le pacage. L'auteur établit que les prairies anglaises doivent changer l'agriculture du bocage, effet que le plâtre produira dans les plaines. On raisonne sur l'effet du plâtre qu'on prétend nul en Angleterre, ce qui est un fait à vérifier ; et l'on dit que de dépit l'*Englisman* s'en arracha les cheveux. Enfin le cahier finit par ce qui a trait au froment. Quand faut-il le semer ? comment vient-il? quelles sont ses espèces? On finit par recommander de bien soigner les semences.

On a cru devoir placer un supplément à l'Almanach pour 1834, tant on avait de choses à dire, et on l'a établi au prix le plus modique, *à un sou*. Là, on traite de la semence, du chaulage, du battage. On examine la question de savoir s'il faut semer plusieurs blés de suite. Un article sur les procès, qui finit à peu de chose près le supplément, mérite d'être lu. C'est le chef-d'œuvre de l'auteur, dans le genre qu'il a adopté, pour se faire lire avec plaisir par les cultivateurs, en se mettant à leur portée et en se servant de leur manière de raisonner et même de leur langage.

Tel qui ne s'attend à trouver, surtout dans ce recueil, que des détails historiques, s'étonnera peut-être de lire un si long article sur

de petits almanachs. Mais lorsque l'on songe que ces *livrets*, destinés aux villageois, ont, à l'heure qu'il est, plus de lecteurs que Walter-Scott n'en a eu en France, et ce n'est pas peu dire, on finira par trouver tout naturel qu'on s'arrête un peu sur des pages qui peuvent avoir le résultat le plus satisfaisant, en améliorant l'agriculture du pays et en augmentant le bien-être des masses.

On terminera par payer un tribut d'éloges à l'auteur, qu'un journaliste de Paris désignait, l'an dernier, comme *un pauvre laboureur, sans instruction, de la province de Poitou.* L'Aristarque ne savait pas que *Maître Jacques a été mossieu*, comme il le dit lui-même en commençant. Le pauvre laboureur, en effet, a été avocat distingué; il a siégé à la chambre élective; et en dernier lieu, et aujourd'hui encore, membre du conseil général de son département, ses collègues, et l'auteur de cet article notamment en était un, l'ont toujours choisi pour leur président. Mais l'agriculteur de théorie a voulu l'être de pratique; il s'est donc fait cultivateur, laboureur et paysan. Prêchant d'exemple, il a supprimé les jachères, a nourri ses bestiaux à la grange, et porté à plus de 6,000 fr. de revenu net un domaine qu'il n'aurait pas pu affermer le tiers de cette somme. Instruit ainsi par l'expérience, et en position de prouver l'heureux résultat de ses doctrines, c'est en *portant l'hiver sabots à la courge, et, en tout temps, blouse et large chapeau, mangeant force pommes de terre, et détestant, par-dessus tout, les ivrognes et les fainéans*, qu'il a mis la main à la plume. En agissant ainsi, il a rendu le plus grand service à ceux dont il a pris l'habit, et dont il a adopté les habitudes.

DE LA FONTENELLE.

Étrennes à la Jeunesse, par F. Châtelain. Paris. Truchy. 1833.

Ce petit livre, d'une exécution typographique très-soignée, offre, en regard du titre, une jolie gravure, représentant l'Histoire, sous les traits d'une femme rêveuse, assise sur un rocher, au bord de la mer. On lit au bas de ce dessin : *Truth is the life of history :* La vérité est l'âme de l'histoire. L'ouvrage est un recueil pétillant d'esprit, comme les autres écrits du même auteur, et les matériaux y sont disposés avec art. D'abord on lit les *Lettres à Elisa sur l'Histoire ;* ensuite viennent les *Lettres sur les Beaux-Arts*, puis des *Fables, des poésies diverses ;* et enfin une *Traduction de quelques Odes d'Horace...* J'indiquerai à l'attention des lecteurs, d'autant mieux qu'elles se rattachent à mon idée mère, les pièces suivantes : *Le Vieillard et l'Ormeau*, romance; *To'a favorite Tree*, translation, by J. Wilhouby; *Lord Williams*, ballade, traduite de l'anglais de Robert Southey ; et la *Vue intérieure*

de la cathédrale de Chartres et de la chapelle en ruine d'Holy-Rood, dont la traduction du français en vers anglais, faite par Mrs, Troloppe, se trouve à la suite de la belle poésie de M. Châtelain. Parlerai-je de sa prétention à n'être que le traducteur et non l'auteur des *Lettres sur l'Histoire*, qui ont eu précédemment deux éditions? A l'entendre, lorsqu'il habitait le charmant village de Blackheath, à cinq milles de Londres, il allait souvent se promener dans le parc de Greenwich, qui n'en est qu'à une faible distance. Or, il arriva qu'étant là, assis sur un banc de gazon, dans la soirée du 20 octobre 1825, un homme s'approcha de lui, jeta à ses pieds une boîte en fer-blanc, en lui criant : *for you, sir*, et disparut soudain. Dans cette boîte se serait trouvé un manuscrit en parchemin, intitulé : *Letters to Elisa on Mythology compared to history*, que M. Châtelain se serait empressé de traduire. Telle est l'anecdote que nous citons sans la garantir, à raison de sa ressemblance avec cent versions du même genre.

DE LA FONTENELLE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE ET MODERNE, par M. *C. Hippeau*, docteur ès-lettres, professeur au collége royal de Poitiers. 1 fort vol. in-8°. Poitiers, Saurin. — Paris, Hachette (1).

Il manquait aux études philosophiques un ouvrage tel que celui que vient de composer M. Hippeau. Les personnes qui savent quelle heureuse révolution s'est opérée, depuis quelques années, dans l'enseignement de la philosophie, applaudiront à une publication qui servira à faire mieux comprendre encore tout l'intérêt que cette science mérite. Dégagée de tout l'appareil scolastique, dont le souvenir épouvante encore ceux qui n'ont pas oublié les stériles argumentations syllogistiques, décorées autrefois du nom de philosophie, la science à laquelle nous félicitons le jeune professeur d'avoir consacré ses travaux, a repris enfin le rang qu'elle devait occuper. L'histoire de la marche de l'esprit humain se présente sous un jour tout-à-fait nouveau, depuis que les nouvelles écoles historiques, fatiguées du spectacle monotone et régulier des guerres, des massacres, des révolutions de toute espèce dont notre globe n'a jamais cessé d'être le théâtre, se sont mises à

(1) Quoiqu'il n'entre point dans notre plan de rendre compte de toutes les publications scientifiques ou littéraires qui pourront être faites en France, cependant nous pensons qu'on trouvera assez naturel que le directeur de cette Revue fasse par fois une exception pour les ouvrages publiés par ses collaborateurs. Ce sera en effet pour lui la meilleure manière d'indiquer d'avance au public les titres qu'ils ont à sa confiance, et ce qu'il peut attendre de leur coopération à la rédaction de la *Revue Anglo-Française*. Du reste, le livre annoncé se rattache à l'idée créatrice du recueil. D L F.

étudier, non pas seulement les livres, mais les hommes; non pas seulement les faits, mais les lois qui président à leur développement sur la scène de l'histoire. Ainsi s'est fait sentir le besoin d'une analyse plus complète et plus scientifique de l'esprit humain; ainsi ont été abandonnées toutes les spéculations hypothétiques des métaphysiciens qui s'étaient écartés de la méthode expérimentale; ainsi, enfin, est née en Angleterre et en France une philosophie positive, déduite de l'observation et de l'analyse, procédant à la manière des sciences exactes, et féconde comme elles en heureux résultats.

Il faut l'avouer cependant : le mouvement philosophique commencé dès l'année 1812 par M. Royer-Collard, lorsqu'il fit connaître à la France les travaux des sages et judicieux philosophes écossais *Reid* et *Stewart*, arrêté tout-à-coup par la restauration, et repris à l'époque où M. de Vatisménil fut mis à la tête du corps enseignant, n'a pas obtenu encore du public toute l'attention qu'il mérite. Il a fait plus de sensation en Angleterre et en Allemagne, où les luttes de la politique n'apportaient pas, comme chez nous, une fâcheuse diversion aux études littéraires. Rentrés dans le calme et le repos, qui sont les conditions indispensables de tout progrès scientifique, nous apprécierons sans doute plus justement les travaux de la nouvelle école philosophique.

On peut, en attendant, prendre une idée exacte de l'esprit dont elle est animée, dans l'ouvrage de M. Hippeau. Le but qu'il semble s'être proposé, c'est de faire voir qu'après tant de travaux entrepris pour étudier les ressorts de l'intelligence humaine et la nature de ses rapports avec le monde, il serait superflu de proposer encore de nouveaux systèmes, pour expliquer ce que l'histoire suffit pour faire comprendre. Depuis trente siècles l'esprit humain semble rouler dans le même cercle: cherchant sans cesse des solutions nouvelles pour résoudre les problèmes de la philosophie, partout et toujours ce sont les mêmes solutions qu'il retrouve. Il n'en est aucune qui ne vienne, en définitive, se fondre dans le *matérialisme* ou le *spiritualisme*. En Grèce, l'école d'Ionie et celle d'Elée, Aristote et Platon, Epicure et Zénon; dans les temps modernes, Bacon et Descartes, Locke et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, n'ont fait autre chose que nous offrir, sous mille formes variées, et avec toutes les modifications que devait produire la différence de leur génie, une suite d'argumens que nous ne pouvons rapporter qu'à l'une ou à l'autre de ces deux divisions. C'est ce que paraît avoir pensé l'auteur de l'*Histoire abrégée de la Philosophie*.

Il fait passer successivement sous les yeux du lecteur le tableau de toutes les doctrines et de toutes les écoles, qu'il fait rentrer dans chacune des grandes classes que nous venons d'indiquer. Il fait voir com-

ment tout se lie et s'enchaîne dans cette production incessante de doctrines et de systèmes; il montre avec quelle rigueur découle de chacun d'eux une suite d'inévitables conséquences; et, après avoir prouvé par le témoignage de l'histoire comment de telle solution donnée s'ensuivent nécessairement telle doctrine morale, tel système politique, telle manière de juger l'histoire, telle appréciation du beau dans l'art et la littérature, il semble, en rapporteur impartial, se reposer sur le bon sens de ses lecteurs, pour qu'ils apprécient eux-mêmes de quel côté se trouve la vérité. On conçoit combien cette manière élevée de présenter l'ensemble de l'histoire donne à l'ouvrage que nous annonçons, cette clarté, cet esprit d'unité et de méthode qui lui ont valu déjà, de la part de plusieurs feuilles périodiques, les plus grands éloges.

Le conseil royal de l'instruction publique va justifier ces éloges et ceux que nous nous empressons de donner à notre tour, en adoptant l'ouvrage de M. Hippeau pour l'enseignement de la philosophie dans les colléges royaux et communaux de l'université (1). A. C.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE FRANCE. — *Première session tenue à Caen, en juillet* 1833. 1 vol. in-8°. Rouen, N. Périaux.

Le premier numéro de la *Revue Anglo-Française* se publiait au moment même où s'ouvrait dans la ville de Caen le *Congrès Scientifique*, dont la brochure que nous annonçons est le compte-rendu. Plus tard, lorsqu'a paru le second numéro, le procès-verbal de cette mémorable réunion n'avait point encore été publié, et nous devions, pour exprimer notre opinion sur la tenue de la première assemblée de ce genre qu'ait encore eue la France, attendre que le public eût sous les yeux l'analyse détaillée de ses travaux. Cette analyse ayant enfin été publiée, nous nous empressons de l'annoncer à nos lecteurs.

(1) Cette nouvelle *Histoire de la Philosophie* avait été précédée de la publication d'un *Cours de Philosophie*, par M. A. Mazure, 2 vol. in-8°. Nous rendrons ultérieurement compte de cet ouvrage de l'un de nos collaborateurs les plus actifs; nous dirons seulement ici que l'auteur a entrepris son livre dans le double but de fournir aux études classiques un traité substantiel, et ensuite de se faire agréer des lecteurs du monde par l'attrait de la forme extérieure et par les développemens de détail. Le Cours de Philosophie et l'Histoire des Systèmes, publiés par deux professeurs de l'académie de Poitiers, sont deux ouvrages d'inspiration analogue, qui se supposent mutuellement et se complètent l'un par l'autre. On peut dire qu'il s'y rencontre une sorte d'éclectisme anglo-français, par le lien qui rattache les auteurs, malgré leurs prédilections françaises, à cette illustre école d'Edimbourg dont l'apparition parmi nous a déterminé le réveil de la philosophie spiritualiste en France.

Le compte-rendu du Congrès de Caen est à peu près ce qu'il devait être : un relevé exact et fidèle des discussions soutenues et des propositions arrêtées par chacune des sections dont se composait l'assemblée. On pourrait peut-être désirer que ses rédacteurs eussent développé d'une manière plus étendue, et mis pour ainsi dire en relief celles des questions scientifiques qui présentaient le plus d'importance ou se rapportaient plus évidemment à des objets d'un intérêt général ; il nous eût pareillement paru utile que l'on se fût attaché à rendre d'une manière plus animée les débats qui ont eu lieu, et à faire ressortir tout ce que promettent pour l'avenir les essais auxquels se sont livrés les hommes honorables accourus de tous les points de la France pour mettre en commun leurs efforts et leur zèle. Mais il n'eût guère été possible aux rédacteurs du compte-rendu de lui donner une autre forme, sans sortir des bornes dans lesquelles ils devaient nécessairement se renfermer. Les discours prononcés par MM. de Caumont, de Beaurepaire et Leprévost, aux séances d'ouverture et de clôture du congrès, présentent quelques considérations générales, soit sur les motifs qui ont servi de point de départ aux savans qui les premiers ont songé à réaliser l'idée d'un congrès scientifique, soit sur la plupart des avantages qui doivent en résulter pour les progrès des sciences. On peut voir par le grand nombre des questions que l'on a agitées, que si tous les membres qui assistaient au congrès n'y étaient pas venus avec des vues bien arrêtées sur sa portée et son but, le zèle le plus vif, le devoûment le plus pur pour les intérêts de la science, animaient tous ceux qui avaient répondu à l'appel de M. de Caumont. Mais, ce dont le compte-rendu ne pourrait donner qu'une faible idée, ce dont je me féliciterai toujours d'avoir pu être le témoin, c'est cette douce confraternité qui animait tous les membres de la réunion scientifique ; c'est cette bienveillance, cette confiance mutuelle, cette vieille intimité qui régnaient tout d'abord entre des hommes qui se voyaient pour la première fois. Il est vrai que quelques-uns portaient des noms auxquels nul ne pouvait être étranger, sans être en même temps étranger aux lettres ou aux sciences. Mais il n'en est pas moins juste, pour l'honneur des lettres, de faire remarquer cette inaltérable harmonie qui n'a cessé de régner, pendant toute la durée de la session, entre tant de personnes diverses, et devant laquelle s'effaçaient jusqu'aux moindres nuances des dissensions politiques. L'avenir développera sans doute ce germe déposé au sein d'une des villes les plus intéressantes de l'antique Neustrie : plus tard d'autres congrès plus nombreux, mieux remplis, étendront et complèteront les essais par lesquels s'est signalé celui qui leur a ouvert la carrière.

Un jour, si Dieu me prête vie, j'espère pouvoir être témoin des développemens que doit recevoir une institution à laquelle je suis fier d'avoir pu m'associer; mais ce sera toujours avec le plus vif intérêt que mes souvenirs se reporteront sur cette premièreréunion, où, tous un peu embarrassés, peut-être même un peu inquiets, nous préludions, non sans quelque hésitation, à une œuvre dont l'idée d'abord confuse et chancelante, s'éclaircissait et se raffermissait peu à peu dans nos esprits, par suite de cette confiance que les hommes ne manquent jamais de s'inspirer mutuellement, toutes les fois qu'ils réunissent leurs forces dans un but noble et utile. J'aime à me représenter encore le jeune savant dont la voix réunissait tant d'hommes voués au culte de la science, suivant de l'œil les premières ébauches de l'institution dont il était le créateur; la satisfaction toujours croissante qu'il éprouvait, et qui venait se peindre naïvement sur sa physionomie, lorsqu'il voyait son œuvre prenant peu à peu de la consistance, grandir, marcher, et arriver enfin à bon port; auprès de lui le respectable et savant abbé de La Rue, étonné de se trouver face à face avec le dix-neuvième siècle qu'il a quitté depuis long-temps, pour causer librement avec ses trouvères et ses bardes du moyen âge; le fondateur de la *Revue Encyclopédique*, M. Julien de Paris, vieillard infatigable, qui accourait pour consacrer encore au progrès des sciences une activité qui date des premiers jours de la révolution française; et puis MM. Le Prévost et Deville de Rouen, dont les nombreux travaux sont connus dans toute la Normandie; M. de Beaurepaire, aujourd'hui le spirituel et modeste collaborateur de la *Revue Européenne*, après avoir figuré sous l'ancien gouvernement au premier rang de nos diplomates; M. Lair, qui se trouve partout où il y a quelque utile institution à fonder, ou quelques encouragemens à donner aux sciences et aux lettres; M. Baudot, venant au nom de la patrie qui a vu naître Bossuet; MM. Celliez, le jeune et savant rédacteur du *Blaisois*, de Lasaussaye, Jules Lechevalier, Alfred de Guyon, dignes représentans de cette jeunesse grave, studieuse, réfléchie, dont les rangs se remplissent chaque jour, pour le bonheur et la gloire de la France. Je ne finirais pas si je voulais mentionner ici les noms de tous les hommes distingués qui figuraient d'une manière honorable dans cette première assemblée. Je ne puis me dispenser, cependant, de signaler comme ayant pris une part active aux travaux du congrès, M. Galeron, un des habitans de la Normandie qui se livrent avec le plus d'ardeur et de fruit aux études archéologiques; M. Isidore Lebrun, auteur du *Tableau statistique et politique des deux Canadas*; M. Destabenrath, juge au tribunal civil de Rouen, auteur de plusieurs notices remar-

quables; le savant professeur de physique, M. Eudes-Deslongchamps; MM. Bunel, Girardin, de Lafoye, Thierry, si versés dans les sciences naturelles; le proviseur du beau collége royal de Caen, M. l'abbé Daniel, administrateur plein de talent et de zèle, et contribuant, par ses soins et par ses écrits, à l'amélioration des études classiques. Plusieurs Anglais assistaient au congrès, entre autres le capitaine Douglas, sir Spencer Smith et son fils, le docteur Roberton, élève et ami du célèbre Spurzheim, dont il a partagé les travaux relatifs à la phrénologie. A tous ces noms, on me permettra d'ajouter celui du savant directeur de notre *Revue Anglo-Française*, qui, dans la terre classique de l'érudition, a soutenu avec avantage l'honneur du Poitou. Quelques pièces de poésie remarquables ont été lues aux séances générales : plusieurs sont rapportées dans le compte-rendu. On lira avec plaisir celle qui a pour titre : *Douleurs d'une Mère qui ne peut allaiter son Enfant*, et dont l'auteur est une jeune femme, aussi modeste que spirituelle, Mme Coueffin, dont la présence donnait aux séances du congrès un auteur de plus. Celle qui a pour titre : *Corneille*, est de M. Auguste Leflaguais, jeune homme plein d'âme et d'enthousiasme, dont les vers ont été fort applaudis.

(1) On va donner ici la composition des bureaux du Congrès scientifique de Caen. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. *Président honoraire*, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, membre de l'Institut, député du Calvados. — *Président*, M. l'abbé DE LA RUE, membre libre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut de France), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen. — 1er *Vice-Président*, M. AUGUSTE LE PREVOST (de Bernay), membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc. — 2e *Vice-Président*, M. JULLIEN (de Paris), fondateur de la Revue Encyclopédique, etc. — *Secrétaire-Général*, M. A. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'Association normande, secrétaire des Sociétés des antiquaires et linnéenne de Normandie. — *Trésorier*, M. FAUCON-DUQUESNAY, D.-M., secrétaire-archiviste de la Société linnéenne de Normandie. — SECTIONS. 1o *Section d'Histoire naturelle générale. Président*. M. le baron DE LA FRENAYE (de Falaise), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Vice-Président*, M. BUNEL (de Caen), ancien officier de marine, membre de plusieurs Académies. — *Secrétaire*, M. EUDES-DESLONCHAMPS (de Caen), professeur d'histoire naturelle, etc. — 2o *Section des Sciences physiques, mathématiques et agricoles. Président*, M. P. A. LAIR (de Caen), membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères. — *Vice-Président*, M. DE LA FOYE (de Caen), professeur de physique à la Faculté des sciences. — *Secrétaire*, M. I. GIRARDIN (de Rouen), professeur de chimie, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères. — 3o *Section des Sciences médicales. Président*, M. DUVAL (de Paris), membre de l'Académie royale de Médecine de Paris. — *Vice-Président*, M. HUNAULT DE LA PELTRIE (d'Angers). — *Secrétaire*, M. DE LA FOSSE (de Caen), secrétaire perpétuel de la Société de Médecine. — 4o *Section d'Archéologie et d'Histoire. Président*, M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, etc. — *Vice-Président*, M. BAUDOT (de Dijon), conservateur des monumens historiques de la Côte-d'Or, etc. — *Secrétaires*,

Quant aux travaux plus sérieux qui ont occupé les momens du congrès, on trouvera les indications suffisantes dans le compte-rendu, qui se termine par un tableau résumé de toutes les propositions annotées par les différentes sections, pour être soumises aux méditations des savans de France. L'assemblée, avant de se séparer, a désigné la ville de Poitiers pour être le siége du congrès de 1834, qui devra s'y ouvrir dans la première quinzaine de septembre. La *Revue Anglo-Française* compte un assez grand nombre de collaborateurs parmi les savans qui se sont rendus à celui de Caen, et tous ne manqueront pas, sans doute, de faire des efforts pour contribuer à donner de la publicité au congrès de Poitiers. Elle pourrait, d'ici à cette époque, servir de centre et d'organe à tous les travaux préparatoires, à toutes les communications qui auront pour objet la tenue de cette assemblée, que le public de notre province attend déjà avec le plus vif intérêt.

C. H.

M. DEVILLE (de Rouen), membre de plusieurs Académies; M. DE LA SAUSSAIE, conservateur de la Bibliothèque de Blois, etc. — 5° *Section de la Littérature et des Beaux-Arts. Président*, M. ASSELIN, président de l'Académie de Cherbourg etc. — *Vice-Président*, M. DUBOURG-D'ISIGNY (de Vire), de diverses Académies. — *Secrétaire*, M. BERTRAN, secrétaire de la Société d'Emulation de Rouen. — 6° *Section d'Économie sociale. Président*, M. l'abbé DANIEL, proviseur du Collége royal de Caen, président de la Société des antiquaires de Normandie, secrétaire-général de l'Association normande. *Vice-Président*, M. HUNAULT DE LA PELTRIE (d'Angers). — *Secrétaire*, M. le comte DE BEAUREPAIRE - LOUVAGNY (de Falaise), ancien ministre plénipotentiaire.

(2) Un de nos collaborateurs, M. Thomas (de Rouen), nous adresse, sur le Congrès de 1833, les détails statistiques qui suivent :

Repartition des membres du Congrès par villes et départemens.

Caen et ses environs, 146. Falaise et ses environs, 7. Argentan, 2. Pont-Lévêque et ses environs, 3. Bayeux et ses environs, 7. Vire et ses environs, 4 Lisieux et ses environs, 7. Condé-sur-Noireau, 1. — CALVADOS. 177.

Saint-Lô, 1. Coutances, 3. Cherbourg, 3. — MANCHE. 7.

Alençon. — ORNE. 2.

Bernay, 1. Pont-Audemer, 3. — EURE. 4.

Rouen. — SEINE-INFÉRIEURE. 5.

TOTAL des 5 départemens de l'ancienne Normandie. 195.

Amiens, 1. St-Omer, 1. Dijon, 1. Paris, 6. Le Mans, 2. Blois, 3. Angers, 1. Poitiers, 2.

TOTAL des Français. 212

Anglais (dont 2 résident à Caen), 4. Ecossais, 1.

TOTAL des Etrangers. 5.

TOTAL général. 217.

Personnes qui ont adhéré au congrès, mais n'ont pu s'y réunir. 97.

TOTAL définitif des personnes qui ont adopté l'idée des Congrès scientifiques. 314.

La liste imprimée des personnes qui ont adhéré ne porte que 96 noms; mais

Notice sur Samuel Bochart, par M. *E. H. Smith.*

L'idée mère de cet ouvrage tire son origine de la demande faite à l'auteur, par un savant archéologue de la haute Normandie, pour l'engager à donner une notice sur Samuel Bochart, destinée à paraître dans un nouveau recueil biographique consacré aux célébrités normandes.

Les recherches nécessaires pour répondre dignement aux désirs de ce littérateur ont produit une telle surabondance de matériaux, que l'auteur fut tenté d'élargir son cadre, et de faire hommage de son travail, ainsi augmenté, à la savante compagnie (l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen) qui, entr'autres titres honorables, peut compter celui d'avoir eu pour un de ses fondateurs le grand Bochart lui-même, dont l'éloge restait à faire en français. Ce mémoire fut donc lu en public, la première fois, dans une des séances de l'Académie, en 1833. Il reçut ensuite un second degré de publicité dans le sein du congrès scientifique, tenu à Caen cette même année.

on n'y a point porté, non plus que dans celle des présens, M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, qui a non seulement adopté l'idée des Congrès, mais a sollicité la présidence honoraire de celui de Caen.

Le nombre des personnes convoquées était de....; mais l'intervalle trop rapproché entre la date des convocations et celle de l'ouverture du Congrès, a empêché beaucoup d'entre elles de se rendre à Caen; d'autre part, beaucoup ont été retenues par leurs emplois, soit dans les tribunaux, soit dans les établissemens d'instruction publique.

Répartition des membres du Congrès dans les sections.

1re section. Sciences naturelles, 51. — 2e Sciences physiques, mathématiques et agricoles, 79. — 3e Sciences médicales, 34. — 4e Archéologie et Histoire, 75. — 5e Littérature et Beaux-Arts, 165. — 6e Economie sociale, 128.

Plusieurs membres s'étant fait inscrire en même temps dans plusieurs sections, on ne peut retrouver ici le nombre égal à celui des présens.

Classement des membres du Congrès par professions.

Préfets, Sous-Préfets, Maires, Membres de conseils de département ou de conseils municipaux, ayant rempli ou remplissant ces fonctions, 16.

Membres de cours royales, de tribunaux, Officiers du parquet, Avocats, 20.

Professeurs et autres membres de l'Université, ou employés dans l'enseignement, 24. — Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens, 27. — Appartenant à l'armée de terre, 11. — Ayant appartenu à la marine, comme Officiers de vaisseau, 2. — du génie, 1. — d'administration, 1. — Fonctionnaires de diverses administrations ou services, comme Douanes, Postes, Forêts, etc. 8. — Ecclésiastiques catholiques, 9. — Pasteur protestant, 1. — Littérateurs, Savans, Commerçans, Libraires, 94. — Dames, dont 1 première section, et 2 cinquième section, 3.

Total général. 217.

Nombre de membres inscrits pour prendre part simultanément au travail de 1 section, 50; de 2 sections, 60; de 3 sections, 68; de 4 sections, 28; de 5 sections, 10; de 6 sections, 1. Total 217.

Le dernier biographe de Bochart s'en serait tenu là, si l'Académie de Caen eût publié ses mémoires à des époques fixes, ou si le compte rendu de ses actes par le congrès eût contenu une analyse étendue de l'ouvrage. Mais l'auteur, vu l'incertitude qui règne sur la prochaine impression des mémoires de l'Académie, et l'insuffisance de la notice insérée dans le résumé des travaux du congrès, laquelle a paru à ses amis beaucoup trop abrégée pour l'intérêt du sujet, s'est décidé de faire imprimer son travail. Forcé de partir précipitamment pour l'Angleterre, il a dû confier cette publication aux soins d'un éditeur. Ces soins nous sont échus, au triple titre de notre parenté, de notre co-association académique, et d'une commune vénération pour le nom de l'illustre orientaliste.

Nous espérons que ces explications, tant sur l'origine et la marche de cet ouvrage, que sur l'absence de l'auteur lors de l'impression de son manuscrit, serviront à rendre moins rigoureuse la censure des fautes et imperfections qu'on pourra apercevoir dans cet essai d'un jeune étranger, et destiné à célébrer la gloire d'un érudit normand, duquel la mémoire littéraire et les dépouilles mortelles restent également sans monument dans sa patrie.

J. SP. SMITH.

De la Société Royale et de celle des Antiquaires de Londres; de l'Académie de Caen etc.

NOUVELLES MÉLODIES FRANÇAISES, par *Alp. Le Flaguais*; 1 vol. in-18. Caen, A Avonde. — Paris, Lecointe et Pougin. 1833.

M. Alphonse Le Flaguais (de Caen) était déjà connu par d'autres mélodies et des chants sacrés, sans parler de ses *Poésies Élégiaques*, de ses *Chants sur la Grèce*, et de ses *Chants Neustriens*. Le volume que nous annonçons ne peut qu'ajouter à la réputation de l'auteur, et les amateurs de la bonne poésie, asses rare de notre temps, doivent s'empresser de lire le livre. Nous noterons ici, d'abord parce qu'elle est bien écrite, et ensuite parce qu'elle est de notre domaine, l'élégie intitulée : *La jeune Anglaise* ou *le mal du pays*. Jeune et riche, elle vient en France, sur l'ordre *d'un sévère tuteur*, pour faire son éducation, et

Elle expira la veille
Du jour où l'on allait partir !

Rendue, inanimée dans cette patrie, dont elle n'avait pu supporter l'absence, son orgueilleux héritier écrase

Sous un fastueux marbre
Cette fleurette du printemps,
Ce fruit qui, sans mûrir, était tombé de l'arbre
Avant la saison des autans.

D. L. F.

Chronique.

*** *Comparaison entre la session de 1833 de l'Association britannique pour le progrès des sciences, et le Congrès scientifique de Caen.* — Au moment où ce Recueil rend compte du premier congrès scientifique de France, il devient curieux de mettre pour ainsi dire en regard ce qui s'est passé, à peu près à la même époque, dans une réunion analogue qui a eu lieu en Angleterre. Pour cette espèce de travail de comparaison, nous avons recours à une Revue amie de la nôtre, la *Revue du Midi*, d'un si grand poids dans la décentralisation scientifique et littéraire, que les provinces entreprennent à l'encontre de Paris. L'article intitulé *Voyage à Cambridge*, est signé le *Voyageur*, et daté d'Arrast (Basses-Pyrénées); il est l'œuvre d'un Français qui a assisté à la solennité dont il rend compte, et son mérite ressort évidemment de ce qu'il écrit.

« L'Association britannique pour le progrès des sciences, dit-il, a tenu sa séance de 1833 au milieu du beau cortége de l'université de *Cambridge*. L'idée de la réunion annuelle de tous les savans d'une nation a d'abord été conçue et exécutée en Allemagne, ce berceau de l'imprimerie et de quelques autres grandes découvertes qui changèrent la face du monde. M. Brewster, savant écossais (1), proposa à M. Philips, secrétaire de la Société philosophique de York, de réaliser l'association anglaise. La première séance fut tenue en cette ville, et la deuxième, en 1832, à Oxford; celle de cette année commença à Cambrige le 24 juin (2), et dura cinq jours. Tous les savans anglais de distinction et quelques étrangers reçurent dans Trinity-Hall des logemens vacans par l'absence des étudians, ce qui, avec les grands repas dont je parlerai plus loin, formait une hospitalité vraiment royale. Chaque membre

(1) L'idée d'introduire les congrès scientifiques en France est due à M. de Caumont. Nous nous trouvions l'un et l'autre à la séance de la Société géologique de France, du 19 novembre 1832, où M. Boué rendit compte du congrès de Vienne auquel il venait d'assister, et ces détails ne furent pas perdus pour notre savant ami et collaborateur.

(2) Le congrès scientifique de Caen a commencé le 20 juillet 1833 et a duré cinq jours. Le congrès scientifique de Poitiers doit tenir dans la première quinzaine de septembre 1834. Le directeur de la *Revue Anglo-Française* a été élu à Caen secrétaire-général de la réunion de Poitiers.

recevait, en arrivant, une carte d'admission aux séances : ces billets, dont on distribua plus de huit cents (1), étaient donnés gratuitement aux étrangers, et la Société philosophique mit ses salles et sa bibliothèque à notre disposition, pendant toute la durée de la session.

» Pour la plus grande commodité des membres, et suivant le grand principe de la division du travail, qui a fait faire de si grands pas à l'industrie, l'Association fut divisée en cinq sections, ainsi réparties : 1° mathématiques et physique générale; 2° chimie, minéralogie et sciences accessoires; 3° géologie et géographie ; 4° sciences naturelles proprement dites ; 5° anatomie et sciences pathologiques (2). Chaque section avait pour modérateur un comité de quinze à trente membres. L'ordre des travaux était fixé d'avance dans une circulaire distribuée à chaque membre (3). Le comité général se réunissait tous les jours, à dix heures du matin. A onze heures (4), chaque section s'assemblait séparément pour entendre la lecture des mémoires, et discuter sur les faits communiqués par les membres présens. A une heure, nous étions convoqués dans la salle du Sénat (5). On y lisait quelques mémoires d'un intérêt général, ou bien un aperçu des progrès d'une science en particulier. Ces revues sont imprimées, chaque année, dans les actes de l'Association. A quatre heures et demie, on se réunissait pour dîner (6). Cette partie de nos travaux, quoique peu scientifique, n'en était peut-être pas la moins importante. Quelques jeunes gens à imagination bouillante, au cœur haut placé, peuvent se lier par l'enthousiasme ; mais pour ceux dont la tête a blanchi à travers l'expérience et le tracas de ce monde, un repas en commun, qu'il soit agape ou festin, opère de plus solides prodiges. L'hospitalité n'est complète, et le cœur de l'hôte ne s'épanouit, que lorsque vous avez rompu son pain et bu dans sa coupe. Les

(1) Environ deux cents membres ont assisté au congrès de Caen; on compte sur un nombre double pour celui de Poitiers.

(2) On voit que l'Association britannique se borne aux sciences naturelles. Aussi, point de sections, 1° de littérature et des beaux-arts; 2° d'histoire et d'archéologie ; 3° d'économie sociale, comme au congrès de Caen. A celui de Poitiers, il y aura, de plus, une section de législation, où on traitera des législations comparées, et on s'occupera de l'agriculture, sur l'échelle la plus étendue.

(3) On compte aussi arrêter à l'avance le programme des travaux pour le congrès de Poitiers, afin de donner la facilité de se préparer.

(4) La réunion des sections avait aussi lieu chaque matin à Caen, mais le temps était divisé de manière à donner à chaque membre la facilité de siéger à plusieurs sections.

(5) Les assemblées générales, au congrès de Caen, avaient lieu à deux heures. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de la veille, les secrétaires des sections rendaient un compte sommaire des travaux de la matinée, dans chaque section.

(6) A Caen, les membres du congrès dînaient aussi ensemble, à l'hôtel du Pavillon.

haines s'effacent, et l'amitié déploie ses charmes dans la salle du banquet. Au reste, bien que nos repas eussent lieu dans l'auberge du Cerceau, il ne faut pas la mesurer à la mince réception d'une table d'hôte à la française. Pour nos cinq shellings (6 f. 25 c.) par tête (1), le fer-à-cheval, autour duquel se pressaient des centaines de convives, était garni avec une abondance et un goût digne de feu Carême : on y voyait figurer le *plumpudding* national, et le classique et monstrueux gigot (2). Les vins de Xérès, de Madère et de Bordeaux circulaient joyeusement. La venaison, envoyée par M. le marquis de Northampton, fut l'occasion d'un toast que nous portâmes au noble lord, bien que plusieurs ignares gastronomes, et j'étais du nombre, eussent pris la noble chair de cerf pour un plat roturier de veau (3).

» Les Anglais ont deux espèces de toasts : le grand, ou toasts d'apparat; et le petit, toast d'amitié ou de courtoisie. Pour ce dernier, on demande à celui qu'on veut honorer, s'il veut prendre un verre de vin. Alors chacun verse; les deux amis se saluent de la tête, et se mouillent au moins les lèvres. Le grand toast, ou toast proprement dit, était proposé d'abord par le président du repas. Le premier était porté au roi et à Cambridge; il était bu en silence. Le deuxième, consacré à la reine et à la famille royale, était reçu avec applaudissemens, en frappant des verres et des mains sur la table. Peu au fait des finesses des mœurs anglaises, je ne prétendrai pas dire si cette différence fut dictée par la galanterie ou par des opinions politiques. Puis, venait le toast pour la prospérité de l'Association : ensuite plusieurs convives se levaient pour faire tour à tour des discours, qui se terminaient, comme chez nous, par des toasts à une personne ou à un prince (4).

» A huit heures du soir, on prenait le thé ou le café dans la maison du Sénat, vaste salle terminée par des gradins en amphithéâtre, où siégeait une brillante auréole de dames bien parées (5), dont la pré-

(1) A Caen, le prix du dîner était de 2 fr., avec du cidre, boisson ordinaire du pays. Le vin se payait à part.

(2) L'excellent poisson des côtes de Normandie était ce qu'offrait de plus remarquable la table du congrès, à Caen.

(3) Comme il en convient du reste lui-même, cette remarque ne fait pas honneur à la science gastronomique du voyageur des Pyrénées. Prendre du chevreuil pour du mouton, passe encore, car on fait manger si souvent du mouton pour du chevreuil; mais prendre du cerf pour du veau, c'est trop fort !

(4) Tous ces détails, appartenant à peu près exclusivement aux mœurs anglaises, ne se sont point reproduits à Caen, malgré la présence de quelques Anglais, Irlandais et Écossais, comme MM. Spencer Smith, Herbert Smith, le capitaine Douglas, le docteur Roberton, etc.

(5) Quelques dames ont fait partie du congrès de Caen, savoir, Mmes Coueffin, Cauvin et la comtesse de Hautefeuille. On a aussi admis quelques autres dames, par excep-

sence embellissait nos travaux, modérait nos discussions, et, quand la séance était parfois aride, captivait, en les égayant, nos pensées errantes. Ces réunions du soir étaient consacrées à des discussions sur des sujets intéressans mis en avant le matin dans les diverses sections (1). Ainsi, la *conversatione* du lundi 24 juin roula sur les aurores boréales et les étoiles filantes, deux phénomènes que la science n'a pas appris à expliquer. Le mardi soir, on discuta la formation des veines métalliques, qui furent diversement expliquées par les géologues. Une partie du mercredi fut employée à entendre l'histoire des progrès de l'hydraulique par M. Rennie, de la botanique par M. Lyndhall, et de l'algèbre par M. Pencock. Dans la soirée du jeudi, M. Christré lut un savant rapport sur le magnétisme minéral, et M. Wherwell rendit compte d'un travail intéressant de M. Barlow, sur la force des matériaux employés dans les constructions. Enfin, le vendredi, M. Wherwell parla des marées, envisagées surtout quant à leurs époques et à leurs phases. Ce mémoire était appuyé d'une mappemonde portant des lignes d'égale marée analogues aux lignes isothermes du savant universel, M. Alexandre de Humboldt. Une machine fort ingénieuse de M. Airy nous fit voir que les vagues sont produites par une impulsion de bas en haut, et non d'arrière en avant. M. Babbage lut aussi un papier sur les constantes de la nature et de l'art. »

L'auteur extrait ensuite quelques idées de l'adresse de M. Wherwell, qui résuma les travaux de 1832, et fait remarquer que l'Association britannique marche en sens inverse des académies. Au lieu de s'attacher à montrer une science, et d'en établir les faits et les théories les plus saillantes, elle établit les lacunes et invite à les réparer. M. Wherwell fut jusqu'à dire qu'en dehors de l'astronomie et de l'optique peut-être, le cercle de nos connaissances n'est que ténèbres et chaos. Suivant le voyageur des Pyrénées, cette méthode de procéder par voie d'exclusion, en posant les questions à résoudre, convient à l'esprit de nos jours, en indiquant un but et en satisfaisant notre scepticisme.

« La physionomie des discours anglais, continue l'auteur, est toute particulière, et s'éloigne beaucoup de nos habitudes françaises. La conversation privée est sage et sententieuse, et n'a rien de cette habitude d'antithèses, d'à-propos, qui fait briller nos spirituelles cau-

tion, à des réunions générales. L'après-dîner était employé à visiter les établissemens curieux et les édifices de Caen. MM. le président de la Chouquais, Lair, Roger et autres habitans de la ville, voulaient bien servir de guides aux étrangers, qui ont admiré le *Bon-Sauveur*, le *Collége royal*, etc.

(1) A Caen, on reportait à l'assemblée générale les propositions adoptées dans les sections.

series. Le langage de nos voisins a un ton de convenance avec leurs physionomies si pleines de tranquillité, de bon sens et de froid calcul, du moins quand on les envisage avec les idées systématiques de Spurzheim. Il en est tout autrement de leurs discours publics. A l'exception de quelques savans méthodiques, chaque orateur, à Cambridge, égayait ses plus graves réflexions par des plaisanteries, qui ne manquaient jamais de dérider les fronts de ses auditeurs (1). M. Sedgwick, notre président, avait ce talent au plus haut degré; aussi, en sa qualité de géologue, faisait-il une excursion, des couches moins poétiques de l'écorce terrestre, aux riches métaux et gemmes qu'elle recèle. Puis, comme inspiré tout-à-coup à l'aspect de beautés plus sensibles, il s'écriait : Que dans la parure des dames qui l'entouraient, l'or pâlissait devant leurs charmes; le rubis, et le diamant lui-même, n'avaient plus de prix auprès de leurs yeux si étincelans et si doux (2).

» Il se présente un autre contraste entre le langage public et le discours familier des Anglais. Les complimens, cet apanage de la civilisation, semblent entièrement bannis de leurs causeries privées : je n'ai pas besoin de dire qu'il en est tout autrement en France. A Cambridge les discours d'apparat fourmillaient de ces éloges, dont quelques-uns auraient fait rougir un habitué de nos académies. Cela me frappa surtout, et péniblement, lorsque M. Buckland, président de l'an dernier, céda le fauteuil à M. Sedgwick. Il est vrai que l'occasion était belle : ils étaient tous deux géologues, et appartenaient, l'un à Cambridge la mathématique, l'autre au classique Oxford, et semblaient représenter ces deux universités, institutions sœurs, qui ne rivalisent qu'en études. Aussi dois-je ajouter que la plupart de leurs éloges étaient mérités. »

L'auteur raconte ensuite que la journée du jeudi fut employée à admettre des docteurs et maîtres ès arts d'Oxford, Edimbourg et Dublin, aux mêmes grades qu'ils avaient obtenus dans leurs propres universités (3). A cette occasion un discours latin fut prononcé par l'*orateur* de Cambridge; mais le voyageur des Pyrénées avoue que, quoiqu'il eût souvent conversé avec des Hongrois dans la langue du peuple-roi, il lui fut impossible de rien entendre de cette harangue. Il attribue cela à la prononciation elliptique et serrée des Anglais, et à ce qu'ils pronon-

(1) Les discussions au congrès scientifique de Caen avaient un caractère beaucoup plus grave.

(2) Singulière contradiction! les Anglais, sérieux dans leur conservation d'abandon, comme l'est leur caractère, en sortent entièrement dans les discours graves, qui sembleraient pourtant comporter plus de tenue et de sévérité.

(3) L'idée n'est point venue au congrès de Caen de confirmer les grades scientifiques ou littéraires obtenus dans les Académies; il semble que l'Association britannique vise ainsi à s'arroger une suprématie sur les universités anglaises.

cent la voyelle *i*, tantôt *i* et tantôt *aï*, et l'*u*, *iou* ou *eu*, et jamais *ou*, son si harmonieux dans la bouche d'un Espagnol ou d'un Hongrois. Après quelques détails sur l'observatoire de Cambridge, dirigé par M. Airy, et sur la rencontre que fait le voyageur d'un Anglais son ancien camarade d'études au collège de Toulouse, il parle du feu d'artifice tiré dans la nuit du mercredi, qu'il juge supérieur à tout ce qu'on a pu voir d'analogue en France; il finit ensuite son récit ainsi qu'on va le voir :

« Les travaux de l'Association se terminèrent par une collation froide ; je ne dirai point ce qu'elle était dans son ensemble, bien moins frappante que le repas auquel nous convièrent les maîtres et associés du collége de Trinity-Hall. Qu'on se figure une grande salle dont la charpente du toit, à découvert, est modelée en vieux pendentifs, dont le bas des murs est parqueté en chêne antique, et dont les fenêtres se perdent en hauteur. Vers l'un des bouts, de vastes croisées saillantes occupent toute l'élévation de l'enceinte, et lui donnent la forme d'une croix latine. Découpées avec art, ces imposantes demi-tourelles donnent passage à des flots de lumière, tandis que les autres croisées prêtent à la scène leurs jours sombres et veloutés, ornées de vitraux donnés par divers nobles qui y ont fait blasonner leurs armes. La porte d'entrée et la galerie qui la surmonte sont en bois sculpté, et, bien que modernes, semblent vernissées par la rouille des âges. Autour de la salle sont les portraits des grands hommes qui se sont formés à l'ombre de ces murs ; et tout au milieu de ces têtes immobiles, comme pour décorer de vie et de grâces leurs froides images, une petite fenêtre taillée dans la boiserie encadrait la tête d'une jolie Anglaise, car chacune, tour-à-tour, venait admirer la scène d'en bas.

» Là nous avions pris place : au haut de la salle étaient ceux que les devoirs de l'hospitalité, ou leur noblesse, ou leur savoir, appelaient aux premiers rangs. Le *benedicite* fut dit en silence par sept cents convives. Au dessert, le président Segdwick se lève, et donne le signal des actions de grâce; et du haut de la galerie, un chœur lui répond dans le plus beau langage qui soit donné à l'homme, un chant solennel et unanime. C'étaient des voix d'enfans, pures comme l'accent des anges; c'étaient des chants de vieillards, avec ce prestige de vénération qu'inspire la voix de l'âge; c'étaient de jeunes étudians, voilés de leurs robes noires et penchés vers la terre, comme absorbés dans l'adoration. Nul ne peut sentir la magie de cette grande scène, s'il n'a connu et admiré quelquefois une musique simple, grave et touchante, qui n'emprunte aucun charme à la mécanique des instrumens, ni aux prestiges d'un opéra, mais parle sans effort au cœur et à l'intelligence. On dira encore parfois, au milieu d'un monde frivole, que

c'était un parlement de la science convoqué de toutes les contrées du globe ; qu'ils venaient de savourer les biens de la terre, et qu'ils s'étaient ensuite levés pour rendre grâce au Très-Haut. On dira...., et personne ne verra les charmes d'une action aussi naturelle, et nul ne frémira au récit, si ce n'est le voyageur dont le cœur a palpité à ces sons harmonieux, et dont l'âme a été envahie de regrets en entendant expirer dans la salle gothique les derniers échos de ce bel hymne.

» Les toasts furent ensuite portés avec joie : chacune des célébrités présentes eut son tour. C'était M. Dalton, patriarche des chimistes ; c'étaient M. Smith, le père de la géologie anglaise ; MM. Buckland et Segdwick, ses dignes continuateurs ; M. Scoresby qui, après douze hivers de gloire et de dangers au milieu des glaces du Nord, est venu se reposer de ses fatigues dans le giron tutélaire de l'Université ; M. Babbage, mathématicien distingué et inventeur de la fameuse machine à calcul ; MM. Airy, Christié ; M. Whervell, déjà cité, et sir John Herschel, bien digne de porter le fardeau d'un grand nom. Ce dernier toast fut porté avec de longs cris d'enthousiasme, tandis que l'illustre savant, penché sur la table, semblait vouloir se dérober à tant d'honneurs. Parmi les Écossais, on distinguait M. Brewster, savant physicien, et M. Forbes, successeur à la chaire de Leslie. L'Irlande était représentée, entre autres, par MM. Amilton, Robinson et Lloyd, chargés des palmes de l'astronomie et de la physique. On remarquait aussi M. Quetelet, astronome de Bruxelles ; et parmi les sept Français présens, M. Dufresnoy, ingénieur des mines et l'un de nos plus savans géologues, et M. Brunel qui est aussi de la France : lui et son fils ont attaché leurs noms au fameux *Thunnel* de la Tamise. Le temps a marché depuis cette fête solstitiale de la science, et j'ai le regret de ne pouvoir citer tant d'autres beaux noms. ».

Avant de clore son article et d'annoncer que l'Association britannique rendra compte de ses travaux, l'année prochaine, dans Édimbourg, la capitale de la vieille Écosse, où, dit-il, naguère Walter-Scott retraçait ses immortels contes, où sir Thomas Bresbane se délasse de ses beaux travaux en Austrasie, et où sir David Brewster dicte encore des lois à la lumière, le savant Pyrénéen exprime aussi lui le désir que les congrès scientifiques s'acclimatent et grandissent en France, et que cette même France s'unisse aujourd'hui avec l'Angleterre. « En revenant de ces fêtes solennelles aux grandes destinées de la France, dit-il, nous nous demandons pourquoi ces belles institutions ne grandiraient pas aussi chez nous. Faut-il s'en prendre à notre esprit léger ? Non, car nous sommes devenus graves. Aux obstacles des lieux, des personnes, des circonstances ? Mais en est-il qu'une forte volonté ne puisse affronter,

vaincre et guider? Si parmi ceux qu'une heure de loisir aurait fait parcourir ces pages, il en est un qui sente combien d'avenir est réservé à ces grandes associations, ah! qu'il prenne sa plume, qu'il instruise la France, qu'il appelle ses concitoyens à parfaire cette belle œuvre. Et ce n'est pas seulement la science qui profiterait de ses efforts; le commerce y trouverait plus tard un chaînon de peuple à peuple, et la politique elle-même bénirait cette heureuse alliance des études et des intérêts. Et pourquoi hésiter à s'associer avec l'Angleterre? Est-ce qu'on redoute sa foi? Mais ses vieilles antipathies de nation ne sont point dans le cœur de l'homme instruit, mais Albion nous aime et nous chérit. Comme ces Bretons nous accueillaient avec joie et partialité! Leurs maisons nous étaient ouvertes, les premières places à leurs banquets étaient pour nous : ils nous parlaient dans notre langue qu'ils ont étudiée dès l'enfance, ils nous conviaient de leur réunion de l'année qui va naître. — Mais leur exemple ne sera pas entièrement perdu : déjà notre Ouest se réunit et se connaît; quelques années encore, et notre Midi mettra en avant ces jeunes têtes aux hautes idées, aux passions nobles et ardentes, et dont les études s'achèvent aujourd'hui dans l'ombre. »

Une voix éloquente s'est donc fait entendre de l'extrémité méridionale de notre France, aux abords de l'Espagne, pour repousser ces vieilles antipathies avec l'Angleterre, et pour faire pressentir les avantages de l'union des deux premiers peuples du monde... Après cette invitation, de l'an passé, du jeune et savant Neustrien qui nous a appelés, nous tous Français, à un premier congrès, et a su ainsi introduire chez nous cette heureuse institution, il nous est agréable d'entendre ce cri poussé des Pyrénées pour inviter les hommes instruits de notre sol à s'assembler, afin de se connaître et de réunir leurs efforts communs, dans l'intérêt de la science. Qu'il soit permis à celui que le congrès de 1833, à Caen, a chargé de préparer le congrès de 1834 à Poitiers, d'unir ses instances à ces exhortations si empressées! Que cette seconde réunion soit nombreuse (1), que les savans et les littérateurs de nos différentes provinces s'empressent d'accourir à Poitiers, et nous aurons constitué définitivement en France une institution qui ne peut qu'être extrêmement féconde en heureux résultats. Les années suivantes, Toulouse, la capitale de la France méridionale; Strasbourg, qui lie notre patrie avec la studieuse Germanie; Dijon ou Lyon, centres de lumières dans l'Est; et une cité de la Flandre ou de la Picardie, verront aussi successivement et à leur tour, se réunir dans leurs murs les

(1) Le jour de l'ouverture précise du congrès de Poitiers, et les dispositions arrêtées pour le terme de cette assemblée, seront annoncés quelques mois à l'avance par les journaux.

notabilités littéraires et scientifiques du royaume, avec bon nombre d'érudits étrangers. Tel est notre vœu, notre espoir même, et cet espoir, on ose l'affirmer, se réalisera.

DE LA FONTENELLE.

⁂ *Des lois pénales de l'île Maurice (île de France).* — Nous aimons à suivre les anciennes populations françaises, et à faire remarquer nos lois encore en vigueur dans les contrées éloignées que les chances de la politique nous ont arrachées. C'est ce qui nous porte à reproduire un article pris dans la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, recueil mensuel, publié sous la direction de M. Foelix, avocat à Paris, et qui s'annonce devoir être d'un grand intérêt, si on en juge par les trois cahiers qui ont paru. — « D'après l'avis de la dernière commission qui avait été chargée en Angleterre de faire une enquête sur les affaires de l'Inde, les juges et principaux fonctionnaires de l'île Maurice avaient reçu du ministère anglais l'ordre de rédiger pour la colonie un nouveau Code pénal, afin de remplacer les vieilles lois criminelles françaises, qui avaient continué de la régir. Ce Code fut promptement préparé, adopté par le conseil colonial, et promulgué comme loi par le gouvernement, le 15 février 1832. Mais un exemplaire de ce Code ayant été transmis au ministère britannique, celui-ci vit avec déplaisir qu'au lieu d'être basée, comme il l'eût désiré, sur la législation anglaise, la nouvelle loi était presque textuellement extraite du Code pénal français; il crut même remarquer que les seules modifications qui y eussent été introduites avaient pour objet de désarmer complètement l'autorité contre les réunions séditieuses et les résistances illégales des colons, au moment précisément où ceux-ci menaçaient de se détacher de la mère-patrie. C'est ainsi, par exemple, qu'on avait omis la disposition du Code français qui déclare coupables de forfaiture les juges qui s'immiscent dans l'exercice du pouvoir législatif (art 127). Dans cette circonstance, le roi d'Angleterre, usant de sa prérogative à l'égard des actes des législatures coloniales, a refusé son approbation à l'ordonnance par laquelle le gouverneur de l'île Maurice avait sanctionné et promulgué le nouveau Code pénal. Cette décision et les motifs sur lesquels elle est fondée ont été notifiés au gouverneur, par une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, en date du 15 mars 1833; et le gouverneur, par une promulgation des premiers jours de septembre, a fait connaître en conséquence à la colonie, que son ordonnance du 15 février 1832 était révoquée, que les anciennes lois criminelles reprenaient leur vigueur, et qu'il était d'ailleurs décidé à exécuter avec la dernière rigueur les lois et règlemens relatifs aux assemblées publiques, aux associations illégales, ainsi qu'aux péti-

tions collectives. — Le ministre, dans sa dépêche au gouverneur, avoue que la colonie va se trouver ainsi soumise de nouveau à une législation barbare, incompatible avec les mœurs actuelles, et il annonce l'intention de lui communiquer, par une dépêche séparée, le vœu du gouvernement britannique sur les moyens de remédier promptement à cet état de choses. » — Nous pouvons ajouter quelques détails à ceux qu'on vient de donner. Il paraît que le gouvernement anglais a été si mécontent de la rédaction du Code pénal de l'île Maurice, qu'il a rappelé sir Charles Colville, gouverneur de cette colonie. Ainsi, c'est son successeur qui a été chargé de remettre en vigueur les anciennes lois pénales.

*** *Travaux scientifiques de la commission des archives d'Angleterre, et choix de ses correspondans pour la France et le Poitou.* — La commission des archives d'Angleterre (*Record commission*) s'occupe dans ce moment de réunir des documens pour faire un recueil des historiens d'Angleterre, à l'instar de celui des historiens de France, commencé par Dom Bouquet. La même commission veut aussi compléter et donner une nouvelle édition du grand ouvrage de Rymer, intitulé : *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates, ab anno* 1101, *ad nostra usque tempora, habita et tractata* (1). Pour parachever d'une manière convenable ces deux opérations véritablement colossales, il fallait réunir les documens manuscrits qui existent dans les provinces françaises autrefois soumises momentanément à la puissance de l'Angleterre. Ce travail, d'une très-grande étendue, devait nécessairement se diviser par régions, et se concentrer à Paris pour donner plus d'ensemble à l'opération. C'est M. P. Royer-Collard, professeur de droit à la Faculté de Paris, qui a été choisi pour correspondant principal en France de la commission des archives d'Angleterre; et le secrétaire de cette même commission, M. Cooper, avocat, que l'on a vu à Paris, où il a publié un ouvrage, a des rapports très-fréquens avec le savant professeur de Paris. Le directeur de ce recueil, M. de la Fontenelle, a accepté la mission de correspondant de la commission des archives d'Angleterre, pour l'ancien Poitou, et déjà les travaux relatifs à cette province sont en pleine activité. Il s'agit de réunir des copies des

(1) L'ouvrage de Rymer a eu trois éditions : la première, à Londres, de 1704 et années suivantes, en 20 vol. in-fol., n'a été tirée qu'à deux cents exemplaires ; la seconde, publiée aussi à Londres, par G. Holmes, de 1727 à 1735, ne l'a été qu'à cent cinquante exemplaires. Enfin, le libraire Neaulme fit paraître à La Haye, de 1739 à 1741, une troisième édition de l'ouvrage de Rymer, avec des additions importantes ; le tout en 20 tomes qu'on réunit en 10 vol. in-f. La seconde édition de cet important ouvrage se trouve à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

chartes, des cartulaires, et de tous les anciens documens de l'époque, en y joignant des notes, et de prendre des *fac simile* des pièces qui sont curieuses par leur forme matérielle. La *Revue Anglo-Française* gagnera en intérêt, à raison de la mission qui vient d'être confiée à son directeur, car on fixera l'attention sur la partie la plus saillante de ces matériaux. De plus, on donnera bientôt la note du prospectus que la commission des archives anglaises adresse aux savans français, par l'intermédiaire de M. Royer-Collard, et on y joindra la traduction des questions distribuées, par cette même commission, dans l'empire Britannique. Il est tout naturel, qu'une publication destinée à rappeler les points de contact entre l'Angleterre et la France, serve à faciliter une entreprise scientifique dont le résultat sera également utile pour les deux nations.

*** *Société pour la publication des documens originaux de l'Histoire de France.* — Presqu'au même moment que le gouvernement français, stimulé peut-être par la demande formelle qui en avait été faite au congrès scientifique de Caen, ordonnait la publication de la suite du recueil des historiens de France, une société se formait pour faire une collection à-peu-près analogue. Mais les *Historiens des Gaules et de France*, commencés par dom Bouquet, sont dans le format in-folio, les documens publiés sont dans la langue dont se sont servis les auteurs, et dès lors ces volumes sont plutôt destinés pour les bibliothèques publiques et pour les érudits que pour les gens du monde. La nouvelle collection sera dans un format plus portatif, les textes en langue étrangère seront traduits, et ceux d'un français difficile seront éclaircis par des notes. Le succès de cette vaste entreprise est donc assuré, et les volumes, imprimés par les presses du savant M. Crapelet, un de nos collaborateurs, actuellement président de la société des antiquaires de France, joindront le fini de l'exécution typographique à l'importance et à la correction des textes, dont beaucoup, comme on le pense bien, seront anglo-français. Parmi les membres fondateurs de l'Histoire de France, sont MM. Guizot, Thiers, Pasquier, de Barante, Molé, Aug. Périer, Arth. Beugnot, Ed. Bertin, Champollion-Figeac, Crapelet, Fauriel, de Fortia, Guerard, Letronne, Lever, Mignet, de Monmerqué, Raynouard, Teulet et Vitet. Le directeur de la Revue s'empressera de fournir son contingent à cette œuvre, et il a été un des premiers membres adjoints aux fondateurs.

*** *Manifestation en faveur de la France, à un théâtre de Londres.* — Nous lisons dans une lettre de Londres : « Le nouveau théâtre du Stand a donné hier sa première représentation devant un public très-nombreux. On jouait une pièce dans laquelle un Français, non plus de ceux qu'on mettait autrefois sur notre scène, personnages fats et ri-

dicules, mais un Français homme de courage et d'honneur, chante un couplet qui se termine ainsi : « Puissent l'Angleterre et la France ne » jamais tirer l'épée que pour se protéger l'une l'autre ! » A ces mots il a éclaté dans la salle un mouvement d'enthousiasme impossible à décrire. On applaudissait, on montait sur les banquettes, on agitait des mouchoirs en l'air, c'était vraiment une scène électrique. » — Nous saisissons toutes les occasions de mettre au grand jour les progrès croissans de la sympathie des deux nations. Pour qui se rappelle l'Angleterre et la France d'il y a seulement vingt ans, c'est un rêve; mais heureusement ce rêve est une réalité. (*Journal des Débats.*)

⁂ *Voyage en Angleterre d'un collaborateur à la Revue Anglo-Française, et son but.* — M. Guerry (de Tours), avocat à Paris, auteur de la *Statistique morale de la France*, ouvrage qui a obtenu le prix de statistique décerné, en 1833, par l'Institut de France (Académie des Sciences), se rend en Angleterre pour entreprendre le même travail, relativement à l'empire britannique. Ce collaborateur à la Revue Anglo-Française doit lui envoyer, de l'autre côté du détroit, des articles comparatifs sur les deux nations. Son projet est d'assister à la réunion scientifique d'Édimbourg, et de se trouver au second congrès scientifique de France, qui doit tenir à Poitiers, dans la première quinzaine de septembre 1834. On espère aussi qu'un autre collaborateur à ce Recueil, M. Th. Pavie (d'Angers), auteur des *Souvenirs Atlantiques*, sera de retour de son voyage dans l'Amérique méridionale, et pourra assister aussi au congrès de Poitiers.

⁂ *Annonces de nouvelles publications faites par des collaborateurs de la Revue Anglo-Française.*—M. Dusevel a publié le 1er volume de son *Histoire de la ville d'Amiens.*—M. A. Canel a fait paraître le 1er volume d'un *Essai sur Pont-Audemer et son arrondissement.* — M. Frédéric Galleron met la dernière main à la statistique de l'arrondissement de Falaise. — M. Pluquet (de Bayeux), à qui l'on doit un travail si remarquable sur le *Roman de Rou* et l'*Histoire de Bayeux*, fait imprimer en ce moment, à Rouen, les *Contes populaires, proverbes, dictons et patois du Bessin.* — M. Allou, ingénieur en chef des mines à Paris, s'occupe d'une classification chronologique des armures employées au moyen âge. — Le 1er volume de l'*Histoire de la nation française* de M. Rastoul, professeur d'histoire à Avignon, et directeur de l'*Écho de Vaucluse*, est en vente.

DE LA FONTENELLE.

Notice sur l'Histoire des îles anglaises de Jersey, Guernsey et Aurigny, dans ses rapports avec l'Histoire de la Normandie et spécialement du département de la Manche.

A l'occident du département de la Manche existent plusieurs îles, dont les plus importantes sont Jersey et Guernsey. Comment se trouvent-elles appartenir à l'Angleterre? Beaucoup de gens, quoique ayant étudié passablement l'histoire, seraient embarrassés d'en rendre raison, sans demander le temps d'y réfléchir ou même de consulter. Les habitans de ces îles parlent le langage de la partie septentrionale du département de la Manche. Dans les campagnes on trouve le même patois, les même dictons et proverbes. Les noms de famille sont les mêmes. Il suffit de parcourir les annonces des journaux de Jersey et Guernsey pour voir à chaque pas les noms, si communs chez nous, de *Roussel*, *Renouf*, *Mauger*, *Martin*, *Pezet*, *Gosselin*, *Néel*, etc., etc. Leurs lois sont encore l'ancien droit coutumier normand, modifié par quelques arrêts de règlement des cours de justice. Là, se trouve encore vivante notre *clameur de haro*, que nos rois paralysaient si souvent, et que la révolution a détruite; monument si vénérable de la haute idée qu'avaient de la justice de leur premier duc *Rollon*, *Raoul* ou *Rou*, les colons du nord, qui au moment où l'un d'eux éprouvait, de la part d'un autre plus fort, des actes de violence, s'écriait : *Ah Rou!* comme l'on appelle quelqu'un à son secours, dans le péril ou la détresse.

Antérieurement à l'établissement du christianisme dans les Gaules, les îles dont nous parlons ne figurent nullement dans l'histoire. Strabon, Pline, Pomponius Méla, n'en parlent point. Peut-être même n'étaient-elles pas encore habitées. Le premier monument géographique qu'on trouve à leur égard, c'est l'ouvrage intitulé : *Itinéraire d'Antonin*, où l'île de Guernsey figure sous le nom de *Gernia*, Jersey sous le nom de *Cesarea*, et Aurigny sous celui d'*Aurica* ou *Arica*.

Quant à ce nom de *Cesarea* donné, on ne sait pourquoi, à Jersey, le registre qualifié *livre noir* de l'évêché de Coutances,

qui contient un détail de toutes les communes du diocèse, au commencement du XIIIe siècle, suppose que César alla visiter cette île, lui donna son nom, et y établit des Romains pour la cultiver. Ce *livre noir*, pour le dire en passant, a été emprunté par tant d'amateurs, que, depuis environ quinze ans, on ignore ce qu'il est devenu : un trop zélé antiquaire en a fait probablement un emprunt à perpétuité, ou, ce qui est plus vraisemblable, il le garde sans en rien dire, de peur qu'en le réclamant trop promptement, on ne le détourne des recherches historiques pour lesquelles ce manuscrit lui est précieux.

Il est prouvé, tant par ce *livre noir* que par l'itinéraire d'Antonin, beaucoup plus ancien, que Jersey, Guernsey et Aurigny ont toujours été des îles, ce qui rend au moins fort douteuses les traditions de leur jonction autrefois avec le continent. Il est vraisemblable et même certain que la proximité a été seulement beaucoup plus grande, car il est constant que, depuis un temps immémorial, l'Océan dévore graduellement les rivages de notre presqu'île. On vante cependant à Jersey (1), comme chez nous, d'anciens titres qui ont dû parler de ponts et de chaussées, servant à la communication de l'île avec le Cotentin. Un de mes compatriotes m'a long-temps leurré de l'espoir de retrouver un très-ancien contrat où une des parties est énoncée demeurer *près la chaussée qui va de la pointe de la Hague à Aurigny*. Rien n'est plus affirmatif que la tradition; quant aux preuves matérielles, de loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Il résulte des légendes que la religion fut prêchée dans ces îles par saint Samson et saint Magloire, dont les noms y sont restés attachés à des paroisses et des chapelles. Ces deux saints étaient Bretons, du diocèse de Dol, ce qui fit que d'abord les îles dépendirent de ce diocèse. Il s'y pêchait beaucoup de poisson; et il est souvent question, dans les vieilles chartes et légendes, des droits qu'avaient des monastères sur le poisson de telle ou telle pêcherie (2) de ces îles.

(1) *Chroniques de Jersey*, par Sivrey.

(2) *Neustria pia. Gallia Christiana*, partie de la Normandie. *History of Guernsey*, in-4°.

Lorsque les Normands ravageaient les côtes de la Gaule et spécialement de la Neustrie, ils débarquèrent à Jersey, où ils incendièrent toutes les habitations et massacrèrent saint Hélier, ermite. Plus tard, un Normand, nommé *Hamon*, fils d'un des meurtriers, et qui avait assisté lui-même à ce martyre, fit bâtir au lieu même de la scène une église et un monastère, qui furent, quelques siècles plus tard, annexés à l'abbaye de Cherbourg. Saint Hélier a donné son nom à la capitale de l'île de Jersey.

Lorsque la Neustrie eut été concédée à Rollon, les îles voisines en firent partie, et dès-lors cessèrent d'appartenir au diocèse de Dol, pour être incorporées à celui de Coutances. C'est ici le lieu de placer quelques récits merveilleux qui lient les chroniques de ces îles avec les nôtres. Ces récits sont de l'histoire eux-mêmes, et tout historien qui parlera du moyen âge sans abonder en merveilleux sera toujours un écrivain infidèle.

Histoire du seigneur de Hambie et de son écuyer. — Dans l'antique château de *Hambie*, près Coutances, dont la dernière tour est tombée en 1830, vivait jadis un brave chevalier qui partageait ses affections entre une épouse douée d'une grande beauté, et la gloire des combats. En ce temps-là, l'île de Jersey était désolée par un monstre qui en dévorait les habitans. C'était un énorme serpent ou dragon ailé, dont le corps était couvert d'écailles et la force immense. Le seigneur de Hambie aborde à Jersey pour le combattre, accompagné d'un seul écuyer. Les insulaires le conduisent en tremblant vers l'endroit où le serpent fait son séjour; mais leur terreur est telle, qu'après avoir indiqué le lieu de loin avec la main, ils s'enfuient au plus vite, n'osant rester spectateurs de ce qui allait arriver. Le brave guerrier ne tarde pas à apercevoir le dragon, se roulant en vastes sinuosités, sur le gazon de la vallée. Il s'élance de suite, la visière baissée et la lance en arrêt, contre ce formidable ennemi, mais le fer se brise contre la dureté de ses écailles. Pendant que le chevalier tire son glaive, le serpent s'élance sur le cheval, qu'une morsure empoisonnée ne tarde

pas à priver de la vie. Le chevalier se débarrasse des étriers; et ici commence, corps à corps, un combat si effroyable, que l'écuyer, n'y pouvant tenir, se sauve sur une éminence voisine. Le bruit que faisaient les dents et les griffes de l'animal, sur l'armure en acier dont heureusement le chevalier était entièrement couvert, retentissait au loin. Quelques coups d'épée portés dans ses entrailles et son gosier, en font couler abondamment le sang et le poison. Enfin, après une lutte de plus de deux heures, le monstre tombe et expire. L'écuyer, qui s'était rapproché quand il avait vu la chance du combat tourner en faveur de son maître, s'empresse de le débarrasser de son armure, qui, depuis la tête jusqu'aux pieds, est souillée et empestée par des flots du sang du dragon vaincu. Mais une lutte aussi longue avait épuisé les forces du héros. Après avoir repris haleine, il succombe au besoin du sommeil et s'endort. C'est alors que l'écuyer, honteux d'une lâcheté dont il craint la révélation, et de plus cédant aux atroces projets que le démon lui suggère, profite de ce moment pour égorger son maître. Il va ensuite rejoindre les habitans de l'île, que la peur avait constamment tenus éloignés du lieu du combat, et, d'un air affligé, il leur en raconte l'issue, comme si le chevalier avait d'abord péri par les morsures du serpent, et comme si lui, son fidèle compagnon, avait vengé sa mort en plongeant son épée dans la gorge du monstre. Ce récit est cru; le seigneur de *Hambie* est enterré au lieu de son malheur, et les crédules Jersiais ont la faiblesse d'attester, comme témoins oculaires, dans un écrit qu'ils remettent à l'écuyer, que les choses s'étaient passées ainsi que ce scélérat les leur avait racontées. Muni de ce témoignage, qu'il avait eu soin de faire revêtir du sceau des principaux de l'île, il retourne à *Hambie*, et se présente comme le vengeur de son seigneur.

Il fut reçu de la famille avec de grands honneurs, et personne ne parut soupçonner sa scélératesse. Quand le deuil de la dame châtelaine fut passé, il osa aspirer à sa main, et tous les parens semblaient agréer cette union. La dame seule éprouvait de ces répugnances invincibles, qui sont comme une voix

intérieure, plus sûre ordinairement que les raisonnemens. Le ciel ne permit pas que le criminel obtînt le prix de son forfait, et le frappa d'un châtiment exemplaire. Partout où il s'arrêtait, il lui semblait voir son maître devant lui, le gosier percé et ensanglanté, et le regardant d'un air silencieux. Dans un moment où il se préparait à complimenter la dame du château, il aperçoit le défunt époux auprès d'elle. Une autre fois, invité à un banquet par la famille, lorsqu'il se dispose à prendre place à la table, c'est encore son maître qu'il trouve sur le siége même où il va s'asseoir. Alors le coupable n'y tient plus ; il sort de la salle en poussant des cris ; saisi d'une fièvre, il avoue son crime. Une information scrupuleuse eut lieu et confirma cet aveu. Dégradé de l'ordre sacré de la chevalerie, il fut pendu en dehors du château. La veuve infortunée fit élever un tombeau, dans l'île de Jersey, sur une éminence qui s'appelle encore aujourd'hui la *Houguebie*, comme qui dirait la colline de *bie* ; *hougue*, dans l'ancien langage normand et dans le danois, signifie une hauteur (1) ; *hambie*, dans le même langage, signifie le hameau de *bie* ; *ham*, village, hameau, habitation.

Cette histoire, qui est racontée dans les chroniques de Sivrey, a été l'objet de quelques pièces de poésie, en langue anglaise, et même un poète de Jersey en a composé une romance française, passablement tournée pour un Jersiais.

Histoire de l'archevêque Mauger. — Lorsque Guillaume-le-Bâtard, nommé plus tard le Conquérant, eut succédé à son père, les membres légitimes de la famille ducale virent avec répugnance cette élévation. De ce nombre était son oncle *Mauger*, archevêque de Rouen. Aussi, lorsque son neveu eut épousé sa parente Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandre, le prélat saisit cette occasion de témoigner sa haine, et, conformément à l'usage où était l'église de s'opposer au mariage entre parens, il excommunia le duc et son épouse, qui n'obtinrent qu'avec beaucoup de peine, du pape, la permission de rester unis, à condition de fonder les deux monastères des

(1) *Histoire des Invasions des Normands*, par Depping, dans les notes.

hommes et des *femmes* à Caen, et autres établissemens pieux. De ce moment, le duc Guillaume, doué de ce caractère énergique et tenace de tous les grands hommes, chercha à se venger. Il convoqua un concile provincial où Mauger fut destitué de ses fonctions d'archevêque, comme vivant dans l'incontinence et comme dilapidateur des biens de l'église; il fut ensuite exilé aux *îles du diocèse de Coutances*. Ce prélat est un de ces personnages dont il est difficile de bien déterminer le caractère, à travers l'ignorance et les préventions des historiens contemporains. Tous lui accordent de grands talens et lui imputent de mauvaises mœurs. Il avait, dit-on, un démon familier avec lequel il s'entretenait, et qu'il appelait en criant *Thor*, *Thour*, ou *Thouret*, ou *Thoret*, car les versions sont diverses. Thor était un des dieux du Nord, fils du redoutable Odin et roi de la foudre. Le prélat était-il retourné au culte de ses ancêtres, ou n'y avait-il dans cette invocation qu'un charlatanisme propre à intimider ces ignorans? On les entendait converser, disent les auteurs, mais on n'apercevait pas le dieu ou démon interlocuteur. Relégué aux îles de Jersey et Guernsey, il y continua l'exercice de la magie et ses habitudes libertines. Il avait beaucoup de femmes, surtout une plus chérie, d'une famille *Gisles* ou *Gislette*, de Guernsey, dont il eut beaucoup d'enfans. L'auteur de l'histoire in-4° de cette dernière île prétend que les nombreuses familles de Mauger qui existent dans ces îles anglaises, descendent de cet archevêque, et que les Mauger de la presqu'île du Cotentin ont la même origine; que cela soit ou ne soit pas, il est bien difficile maintenant d'acquérir la preuve de cette extraction. C'est, au surplus, à ces familles, dont quelques-unes tiennent un rang honorable, à voir s'il leur importe d'acquérir la preuve d'une généalogie qui les ferait descendre du sang de nos premiers ducs, mais aussi d'un prêtre dont la conduite fut contraire à ses devoirs et ne saurait être excusée, quoique dans ce temps-là rien ne fût plus commun que le libertinage des *clercs*.

Mauger fut visité souvent par l'évêque de Coutances, Geoffroi de Montbray, qui essaya vainement de le convertir. Nous ne

pouvons nous faire aucune idée de ce qui était dit dans ces conférences. La réputation de Mauger, comme magicien, doué de pouvoirs surnaturels, était répandue au loin. Sa mort fut entourée de circonstances merveilleuses. Un jour qu'il se promenait en mer, sur les côtes de la presqu'île avec plusieurs bateliers, il s'écria tout-à-coup : « Il m'est révelé qu'un de nous doit » périr aujourd'hui, je ne sais pas lequel. » La grande chaleur le porta à se dépouiller d'une partie de ses habits, qui restèrent entortillés autour de ses jambes. Quand il voulut se lever, il fit une chute et tomba dans les flots où il se noya. A la basse mer, son cadavre fut retrouvé au milieu des rochers; il fut transporté et inhumé à Cherbourg. Tels sont les récits des auteurs contemporains; mais dans notre siècle, où l'on est peu disposé à croire à des catastrophes aussi miraculeuses, l'on sera plus porté à supposer un crime, peut-être commandé par un pouvoir jaloux et vindicatif (1).

Pendant que la Normandie fut gouvernée par ses ducs, les îles dont nous parlons firent constamment partie de leur domaine ducal, et non du royaume d'Angleterre, que Guillaume-le-Bâtard sut y ajouter si glorieusement et conserver si tyranniquement. Quand le duc et roi Jean, assassin de son neveu, eut perdu la Normandie par suite de la confiscation qu'en prononça la Cour des pairs français, et lorsque notre roi Philippe-Auguste en eut pris la possession, les îles ne furent point envahies comme le surplus du duché, et restant attachées au royaume d'Angleterre, elles n'en ont jamais été démembrées, depuis ce temps-là.

Les seigneurs normands qui possédaient des domaines dans les îles et dans le continent, ne pouvant, d'après le système féodal, servir deux maîtres, furent obligés d'opter. Des seigneurs de *Paisnel*, *d'Ourville*, *Pinel*, *d'Auneville*, laissèrent confisquer leurs propriétés des îles, soit parce qu'ils les jugeaient moins considérables que les autres, soit parce qu'ils embrassaient franchement le parti du roi de France et de la confiscation de la Normandie. D'un autre côté, la famille de *Carteret*, attachée au

(1) Voyez, entre autres auteurs, le *Poëme de Rou*, et *l'Histoire des Évêques de Coutances*, par Rousult.

roi d'Angleterre, resta à Jersey et laissa confisquer ses terres du continent, entre autres la seigneurie de Carteret, située sur le rivage opposé (1).

Depuis cette époque et pendant les guerres entre l'Angleterre et la France, différentes invasions ont eu lieu dans les îles, mais aucune n'a eu de succès durable. Les habitans ont paru, à toutes les époques, abhorrer leur réunion à la France, ce qui pourrait avoir été un reste de la vieille antipathie qui avait régné entre les Normands et les Français. Nous n'allons parler que des invasions et tentatives d'invasions qui ont eu des conséquences, ou qui présentent quelques circonstances remarquables.

Du temps de Philippe de Valois, lorsque le roi d'Angleterre réclamait à main armée la couronne de France, contre le vœu de la loi salique, un descendant des anciens rois Celtes, ou Welches, qui avaient régné dans le pays de Galles et résisté si long-temps aux armes, soit des Saxons, soit des Danois, soit des Normands eux-mêmes, ce descendant de la race d'Artur, nommé Ivans, après avoir porté les armes dans les armées du roi d'Aragon, offrit ses services au roi de France, qui le pousse à la conquête des îles anglaises. Ses meilleures troupes se composaient de Gallois et d'Aragonais, montés sur des coursiers espagnols. Il s'embarqua à Honfleur avec quatre mille hommes, fondit sur Guernsey, la conquit, et s'en proclama le maître. Mais quatre-vingts vaisseaux arrivèrent d'Angleterre, et débarquèrent des troupes supérieures en nombre. Un combat terrible, où périt Ivans, ainsi que la fleur de ses guerriers, mit fin à cette courte souveraineté. Il y aurait là de quoi faire un roman, ou même un poëme, qu'on intitulerait *le dernier des descendans des rois de la table ronde*. Le savant historien de Guernsey dit qu'il existe encore, dans cette île, une race de chevaux qui ne ressemble en rien aux chevaux normands ou anglais, et qui doit être la postérité de ces chevaux d'Espagne que montaient ces infortunés envahisseurs (2).

Plus tard, lorsque l'Angleterre était ensanglantée par les prétentions contraires des rois Henri VI et Edouard IV; lorsque

(1) *Chroniques de Jersey*, par Sivrey.

(2) *History of Guernsey*, by William Berry.

l'audacieuse reine Marguerite, épouse du premier, si bien peinte par Walter-Scott, déployait, pour soutenir le trône de son trop faible époux, un courage et une activité au-dessus de son sexe, favorisée en secret par le roi de France, un gentilhomme français, nommé Pierre *de Brezé*, comte de Maulévrier, leva en France environ deux mille soldats, et s'engagea avec cette reine à conquérir les îles du Cotentin, moyennant qu'elles lui seraient cédées en toute propriété, sans relever de personne. Il envoya en conséquence, avec des forces suffisantes, un noble de Normandie, nommé *Sourdeval*, qui s'empara d'abord du château de Montorgueil, dans l'île de Jersey, à l'aide du gouverneur anglais, vendu au parti de la reine Marguerite. Ce château, presque imprenable, est bâti sur un haut promontoire de rochers, joint à la terre par un isthme étroit. La prise de cette forteresse n'entraîna point la soumission du reste de l'île, dont les habitans étaient du parti d'Edouard et haïssaient la reine Marguerite, peut-être parce qu'elle était française. Philippe de Carteret, qui en était gouverneur, résista avec les milices et se fortifia sur la rive opposée, de manière que les deux partis en venaient presque journellement aux mains. Enfin, au bout de plus de trois ans, quand Henri VI fut mort, et qu'Edouard IV fut paisible possesseur du trône d'Angleterre, il envoya le vice-amiral Harliston, avec une flotte considérable, au secours de Jersey. Le château de Montorgueil fut étroitement bloqué par mer et par terre. Aucun assaut n'eut lieu de la part des assiégeans, à cause de la force de la place qu'on ne croyait pouvoir prendre que par famine. Cette calamité ne tarda pas effectivement à accabler la garnison. Les vivres et l'eau manquèrent. Dans cette détresse ils forment le projet de fabriquer une nacelle, de la glisser tout doucement la nuit dans la mer, et d'y faire descendre des marins, qui s'efforceraient de passer inaperçus, au milieu des ténèbres, à travers la flotte ennemie, et d'aborder en France, pour y réclamer de prompts secours. Afin que le bruit que faisaient les charpentiers ne fût pas entendu au-dehors, la garnison tâchait de le couvrir par d'autres bruits de toute espèce. Enfin la chaloupe fut achevée,

et l'on choisit une nuit noire pour la jeter par-dessus les murs. Mais quelque traître avait vendu le secret. A peine les hommes furent-ils descendus et commençaient-ils à ramer, qu'ils furent environnés par des forces supérieures et faits prisonniers. La garnison lutta encore quelques jours contre la faim, et finit par capituler ; elle fut renvoyée en France (1).

En 1549, sous le règne de Henri II, des aventuriers de St-Malo s'établirent dans la petite île de *Serk*, située à deux lieues est de Guernsey, après en avoir chassé les habitans, et s'y maintinrent plusieurs années. Cette île, très-rocailleuse, est d'un revenu peu considérable. Ils en furent expulsés à l'aide du stratagème suivant : un capitaine d'un navire des Pays-Bas, d'accord probablement avec le gouvernement anglais, jeta l'ancre dans une des rades voisines, et envoya dire aux Saint-Malois qu'un de ses hommes, le marchand même pour lequel il naviguait, venait de mourir à bord, et qu'il suppliait qu'on lui permît de l'enterrer dans la chapelle de l'île; ce qui lui fut accordé, sous la condition que nul de ceux qui accompagneraient le cercueil ne serait armé. Un grand coffre plein d'armes et couvert d'un drap funéraire fut descendu à terre et transporté à la chapelle, par les gens de l'équipage, qui firent semblant de se mettre en prière pour le prétendu défunt. Quand ils s'aperçurent qu'on ne les observait plus, ils fermèrent la porte de la chapelle, s'armèrent, et fondirent à l'improviste sur la garnison désarmée, dont ils avaient, d'une manière si infâme, trompé la confiance et l'humanité. Les Saint-Malois furent forcés de se rembarquer précipitamment, et l'île fut ainsi perdue pour eux (2).

Nous n'avons pas cru devoir rapporter d'autres débarquemens de peu de durée, ni certaines tentatives de débarquement qui se réduisirent à des démonstrations. Il nous hâte d'arriver à l'entreprise téméraire et romanesque du brave mais féroce baron de *Rulecour*, sous le règne de Louis XVI. Nous ne devons pas toutefois oublier de remarquer auparavant, que les îles

(1) *Chroniques de Jersey*, par Sivrey. *History of Guernsey*, by W. Berry.

(2) *Chroniques de Jersey*, par Sivrey. *History of Jersey*, by Falle. *History of Guernsey*, by William Berry.

anglaises embrassèrent la réforme de Calvin avec la plus grande facilité ; que là se réfugièrent beaucoup de protestans persécutés en France, au nombre desquels fut la famille du malheureux comte de Montgomery, décapité à Paris. On y suit le rite et la discipline de l'église calviniste de France, modifiés par les décrets d'un synode, tenu à Guernsey, en 1576. Chaque paroisse a son *recteur*, nom que portaient anciennement les curés ; ce recteur perçoit les dîmes, ou il les afferme, chose importante que les réformateurs se gardèrent bien de supprimer, non plus que les gros revenus de l'épiscopat anglican. Un Français de nos jours arrivant aux îles est tout surpris d'y voir des affiches ainsi conçues : « Un tel, recteur de telle paroisse, fait savoir » que tel jour il donnera au plus offrant *les dîmes de toute espèce*, » *savoir, de pommes, poires, gerbes de grains ; les dîmes de poisson*, » *bétail, bercail, volailles, miel, etc.* » Tel est le revenu des recteurs, souvent énorme dans des paroisses riches, et qui ne peut manquer d'être supprimé tôt ou tard, comme il l'a été en France. Revenons au baron de Rulecour.

C'était un de ces hommes nés avec des passions fougueuses, de l'audace, du courage, et pas assez de jugement pour diriger tout cela. Il était d'Artois, fils d'un secrétaire du roi. Débauché et perdu de dettes, il s'était permis de répondre à coups de sabre aux demandes d'un créancier légitime, et avait été décrété de prise de corps par le parlement de Douai. Réfugié en Pologne, il avait pris du service dans les armées de la république ; mais ayant été condamné à être pendu, par la justice du pays, on ne sait pour quel crime, il était revenu en France, et s'était mis à la tête des *volontaires de Luxembourg*, gens de sac et de corde, et fléaux des provinces où ils passaient (1).

Ce corps était composé d'aventuriers et de bandits de toutes les nations. On y remarquait surtout un Indien nommé *Mirseed*, mahométan, se disant du sang du prophète, et qui, après s'être battu dans sa patrie contre les armées de la Grande-Bretagne, n'aspirait à rien tant qu'à tuer des Anglais, et n'était venu en France, disait-il, que pour en trouver l'occasion.

(1) *Mémoires de Bachaumont*, t. 17.

Quoique descendant de Mahomet et coiffé du turban, il croyait se rapprocher des chrétiens et faire quelques actes de christianisme, en mangeant du porc et buvant du vin. C'est avec de pareils soldats que Rulecour entreprit, au commencement de 1781, la conquête de l'île de Jersey.

Depuis quelque temps, l'expédition se préparait mystérieusement dans le port de Grandville. Douze cents hommes, avec armes et bagages, munitions et vivres, furent embarqués, le 28 décembre 1780, sur tout ce qu'on put trouver de chasse-marées, gabares et autres bâtimens. Les vents obligèrent cette flottille à se réfugier d'abord à l'île de Chausey, et de revenir ensuite dans la baie de Cancale. Pendant ce retard, Rulecour donna des preuves de la férocité avec laquelle il se faisait obéir. Il fendit la tête, d'un coup de sabre, à un de ses soldats qui se plaignait d'avoir froid; et un autre murmurant contre la mauvaise qualité des alimens qu'on lui donnait, il le fit attacher, à la basse mer, sur un rocher, et le condamna à y périr englouti lentement par les flots de la marée montante (1).

Enfin, le 5 janvier au soir, il fait voile pour Jersey, et arrive entre onze heures et minuit dans la baie de *la Roque*. Il laisse cent hommes pour garder sa flotte, et s'achemine avec le reste, le plus secrètement qu'il peut, vers la capitale de l'île. Ils tuent un bourgeois qui ouvrait sa porte, et qui fut ainsi puni de s'être levé trop matin. Arrivés à la place publique, ils s'emparent d'un corps-de-garde et en massacrent les hommes, à l'exception d'un seul, qui courut donner l'alarme à un régiment de montagnards écossais, *highlanders*, qui était caserné à l'hôpital général. Les habitans n'en pouvaient croire leurs yeux.

Corbet, gouverneur de l'île, dépêche au plus tôt un de ses officiers pour en porter la nouvelle au capitaine Campbel, au fort Convay. Celui-ci se disposait à marcher au secours de la ville, lorsqu'un officier d'artillerie lui apporta, de la part du gouverneur, une copie d'une capitulation, d'après laquelle les Français devaient prendre possession de l'île. Le capitaine Campbel et le major Pierson lui répondirent que, nonobstant

(1) *Chroniques de Jersey. Mémoires de Bachaumont.*

la capitulation, ils se défendraient. Il leur était facile de deviner que cette capitulation avait été signée sous le couteau ou le pistolet de l'ennemi. Effectivement, pendant qu'on l'écrivait sous la dictée de Rulecour, l'Indien Mirseed tenait son sabre nu sur le cou de ce malheureux Corbet, prêt à lui couper la tête, en cas de refus de signer.

Rulecour se garda bien de quitter un instant le gouverneur. Il fit prisonniers, et conduire à la *cohue*, liés avec des cordes, divers fonctionnaires publics, civils et militaires, de St-Hélier. Dans l'ancien dialecte normand, on appelait cohue le lieu où se plaident les causes. On a quelquefois aussi donné ce nom à la place du Marché. Cette expression de la langue des onzième et douzième siècles est restée dans la langue des îles, pour signifier la salle des audiences et la halle. Il annonça que toute résistance serait inutile, parce qu'il avait quatre mille hommes débarqués sur divers points de l'île. Il fit semblant de donner l'ordre de les faire avancer, et en même temps il écrivit en France, pour annoncer son arrivée et son succès.

La proclamation suivante fut ensuite publiée et affichée :

« De par le roi, les habitans qui se tiendront tranquilles et désarmés, sans s'assembler ni commettre d'hostilités, jouiront de toute sûreté, pour leurs personnes, et seront confirmés dans la possession de leurs biens, priviléges, immunités et exemptions, comme aussi dans l'exercice de leur religion. Ceux qui sont nés en France participeront aux mêmes avantages, quelques procédures, jugemens ou arrêts qu'il y ait contre eux. Mais tout habitant qui fera la moindre rébellion sera puni sur-le-champ, par exécution militaire. »

La capitulation contenait entre autres articles, les suivans :

Art. 1er. « La milice bourgeoise rendra les armes, et ne les prendra pour aucun parti, jusqu'à ce qu'il soit décidé si l'île restera à la France ou à l'Angleterre ; ils déposeront leurs armes à l'Hôtel-de-Ville. » — Art. 2. « La garnison du château Elizabeth sortira avec tous les honneurs de la guerre, pour se retirer en Angleterre ; en attendant que la France leur fournisse des vaisseaux, ils resteront logés chez les bourgeois, et

désarmés; ils déposeront leurs armes à l'Hôtel-de-Ville, afin de les reprendre lorsqu'ils partiront. » —Art. 3. « Il en sera de même pour tous les autres forts et châteaux; les troupes de l'île s'embarqueront aussi avec leurs armes et tous les honneurs de la guerre, etc., etc. » (1)

Rulecour, se croyant alors maître de l'île, tira un cordon rouge de sa poche, avec une commission du roi de France qui le nommait gouverneur de l'île de Jersey. Il invita, en cette qualité, à dîner les principaux de la ville, et tâcha de faire continuer les travaux ordinaires et ouvrir les boutiques.

Son triomphe et sa joie ne durèrent pas long-temps. Vainement écrivit-il aux commandans des forts de se conformer à la capitulation. Il n'éprouva que des refus. La milice de l'île ne tarda pas à se réunir en armes. Tout annonça une lutte sérieuse.

Rulecour se présenta devant le château Elizabeth, donnant le bras au gouverneur Corbet, comme si tout se fût passé d'accord. Un premier coup de canon, dont le boulet leur rasa la figure, leur annonça qu'il n'y avait lieu à aucun espoir. Ils continuent cependant à avancer, un second coup de canon emporte la jambe d'un lieutenant. Rulecour fait faire halte et envoie un parlementaire, qui, malgré ses assertions mensongères, revient avec un refus positif.

Rulecour alors devenu furieux, retourne à St-Hélier, se saisit des canons qui étaient dans l'arsenal, les fait placer dans toutes les avenues de la place publique, et se dispose à combattre, car il avait remarqué les mouvemens menaçans de la milice assemblée sur les hauteurs. Quelque temps après, il apprend qu'elle descend et marche en colonnes serrées vers la ville, avec les troupes écossaises à leur tête.

Le moment devenait critique. En vain Rulecour parle au nom du gouverneur, en vain paraît-il n'être mû que par le dessein d'empêcher une grande effusion de sang, et vante-t-il les forces considérables qu'il a à sa disposition; les troupes et les milices ne veulent entendre à aucun accommodement, et s'avancent, dans plusieurs directions, vers la place publique. Le

(1) *Chroniques de Jersey*, par Sivrey.

feu fut terrible, et, de part et d'autre, on déploya beaucoup de courage. Le major Pierson fut tué d'un coup de feu, ce qui fit reculer et mit en désordre sa division, que rallia un officier de la milice. Rulecour exigea que Corbet sortît de la *cohue*, où il était renfermé, et se présentât avec lui, devant le feu des Anglais et des Jersiais. Mais le dénoûment approchait : Rulecour reçut dans la bouche une balle qui lui cassa la mâchoire ; il fut transporté à la *cohue*, où il ne tarda pas à expirer. Ceux des siens qui étaient restés à garder la flotte prirent le large, et les autres, voyant l'impossibilité de tenir davantage, mirent bas les armes, et furent renvoyés en France sur des bâtimens anglais (1).

Telle fut la fin de cette expédition, dont on parla quelques jours à la cour, pour s'occuper ensuite des amours de quelque actrice ou de quelque vaudeville nouveau (2), car telle était alors la frivolité de mœurs qui régnait dans les hautes conditions de la nation. Depuis ce temps, aucune attaque méritant souvenir n'a eu lieu contre les îles anglaises. Puisse-t-on ne revoir aucune collision entre les deux premières nations de la terre, à l'union desquelles rien ne peut résister, et dont l'alliance, qui paraît se resserrer de jour en jour, réalisera l'idée, si long-temps reconnue impossible, d'une monarchie universelle!

Il y a peu de chose à dire d'Aurigny ou Alderney, en particulier. C'est de cette île escarpée et rocailleuse, que les fraudeurs, qui sont en si grand nombre dans les communes de la *Hague*, tirent en majeure partie les tabacs anglais, qu'ils débarquent à travers mille dangers, et qu'ils distribuent ensuite à bon marché, dans les campagnes, à l'aide de colporteurs, la plupart mendians. Ce périlleux commerce a ruiné déjà beaucoup de familles.

Nous ne relèverons qu'un fait dans l'histoire d'Aurigny. Il résulte d'un état de l'île, rédigé entre les officiers de Henri III, roi d'Angleterre, et les agens de Hugues de Morville, évêque de Coutances, pour régler leurs droits respectifs, au commencement du XIIIme siècle, que l'île était *champartière* et partagée entre le roi et le chapitre de Coutances, c'est-à-dire que les

(1) *Chroniques de Jersey. Mémoires de Bachaumont*, t. 17.

(2) *Mémoires de Bachaumont.*

habitans labouraient, et que le roi et le chapitre recueillaient gratuitement la moitié ou toute autre quote-part des fruits de la terre. Cet acte contient une clause, d'après laquelle tout individu, ayant six brebis ou plus, était tenu d'en élever et soigner une, pour le compte desdits roi et chapitre, qui en recevaient la laine et les agneaux. Un autre article, relatif aux effets jetés sur le rivage par la mer, statue qu'ils appartiennent au roi et au chapitre, et que si le naufragé, à la poursuite de son bien, vient le réclamer, il n'en recouvrera que la troisième partie. Admirable équité du moyen âge (1)!

Finissons ce précis en disant deux mots sur les relations commerciales actuelles entre les îles anglaises et le département de la Manche. Un paquebot régulier, pendant la belle saison, transporte les passagers de Cherbourg à Guernsey, et y porte un grand nombre de bestiaux, achetés dans les foires du département. Cherbourg reçoit, en transit, une quantité considérable de produits de nos manufactures, qui sont ensuite expédiés pour cette même île. Ces produits se composent plus particulièrement des nouveautés de tout genre; les vins de Champagne et de Bordeaux y arrivent aussi par la même voie. Le transport des thés, pris en entrepôt, est aussi assez considérable; cette dernière marchandise n'entre cependant pas par la voie régulière, parce que le gouvernement anglais s'est réservé le monopole des denrées coloniales, qui y sont consommées. Les relations entre Jersey et Cherbourg sont rares. La position géographique de Grandville et de St-Malo offre plus d'avantages; le même genre de commerce, qui existe entre Cherbourg et Guernsey, a lieu entre ces ports et Jersey, mais il se fait avec beaucoup plus d'activité. Un bateau à vapeur fait régulièrement, une fois par semaine, le transport des passagers entre Jersey et Grandville.

COUPPEY *(de Cherbourg)*.

(1) *History of Alderney*, by William Berry.

habitans labouraient, et que le roi et le chapitre recueillaient gratuitement la moitié ou toute autre quote-part des fruits de la terre. Cet acte contient une clause, d'après laquelle tout individu, ayant six brebis ou plus, était tenu d'en élever et soigner une, pour le compte desdits roi et chapitre, qui en recevaient la laine et les agneaux. Un autre article, relatif aux effets jetés sur le rivage par la mer, statue qu'ils appartiennent au roi et au chapitre, et que si le naufragé, à la poursuite de son bien, vient le réclamer, il n'en recouvrera que la troisième partie. Admirable équité dn moyen âge (1)!

Finissons ce précis en disant deux mots sur les relations commerciales actuelles entre les îles anglaises et le département de la Manche. Un paquebot régulier, pendant la belle saison, transporte les passagers de Cherbourg à Guernsey, et y porte un grand nombre de bestiaux, achetés dans les foires du département. Cherbourg reçoit, en transit, une quantité considérable de produits de nos manufactures, qui sont ensuite expédiés pour cette même île. Ces produits se composent plus particulièrement des nouveautés de tout genre; les vins de Champagne et de Bordeaux y arrivent aussi par la même voie. Le transport des thés, pris en entrepôt, est aussi assez considérable; cette dernière marchandise n'entre cependant pas par la voie régulière, parce que le gouvernement anglais s'est réservé le monopole des denrées coloniales, qui y sont consommées. Les relations entre Jersey et Cherbourg sont rares. La position géographique de Grandville et de St-Malo offre plus d'avantages; le même genre de commerce, qui existe entre Cherbourg et Guernsey, a lieu entre ces ports et Jersey, mais il se fait avec beaucoup plus d'activité. Un bateau à vapeur fait régulièrement, une fois par semaine, le transport des passagers entre Jersey et Grandville.

COUPPEY *(de Cherbourg)*.

(1) *History of Alderney*, by William Berry.

habitans labouraient, et que le roi et le chapitre recueillaient gratuitement la moitié ou toute autre quote-part des fruits de la terre. Cet acte contient une clause, d'après laquelle tout individu, ayant six brebis ou plus, était tenu d'en élever et soigner une, pour le compte desdits roi et chapitre, qui en recevaient la laine et les agneaux. Un autre article, relatif aux effets jetés sur le rivage par la mer, statue qu'ils appartiennent au roi et au chapitre, et que si le naufragé, à la poursuite de son bien, vient le réclamer, il n'en recouvrera que la troisième partie. Admirable équité dn moyen âge (1)!

Finissons ce précis en disant deux mots sur les relations commerciales actuelles entre les îles anglaises et le département de la Manche. Un paquebot régulier, pendant la belle saison, transporte les passagers de Cherbourg à Guernsey, et y porte un grand nombre de bestiaux, achetés dans les foires du département. Cherbourg reçoit, en transit, une quantité considérable de produits de nos manufactures, qui sont ensuite expédiés pour cette même île. Ces produits se composent plus particulièrement des nouveautés de tout genre; les vins de Champagne et de Bordeaux y arrivent aussi par la même voie. Le transport des thés, pris en entrepôt, est aussi assez considérable; cette dernière marchandise n'entre cependant pas par la voie régulière, parce que le gouvernement anglais s'est réservé le monopole des denrées coloniales, qui y sont consommées. Les relations entre Jersey et Cherbourg sont rares. La position géographique de Grandville et de St-Malo offre plus d'avantages; le même genre de commerce, qui existe entre Cherbourg et Guernsey, a lieu entre ces ports et Jersey, mais il se fait avec beaucoup plus d'activité. Un bateau à vapeur fait régulièrement, une fois par semaine, le transport des passagers entre Jersey et Grandville.

COUPPEY *(de Cherbourg)*.

(1) *History of Alderney*, by William Berry.

lippe de Valois, et donnée vers les trois heures de l'après-midi, le 26 août 1346, a eu beaucoup d'historiens, qui sont entrés dans des détails plus ou moins circonstanciés; mais la diversité de leurs opinions prouve qu'ils se sont plus souvent fondés sur des conjectures que sur un examen scrupuleux des connaissances militaires adaptées aux localités.

Edouard III venait de faire une campagne assez glorieuse, pour qu'on puisse lui accorder le titre d'homme de guerre. C'est donc sous ce rapport qu'il faut envisager sa personne et sa conduite, afin de le faire agir en chef expérimenté, dans les dispositions préliminaires de la bataille dont il est question, et il faut s'en convaincre d'autant plus, en songeant à l'inconcevable défaite des Français.

Philippe de Valois ayant rassemblé une grande armée, que Mézerai fait monter à cent mille, d'autres à cent vingt mille hommes, marcha d'Abbeville pour attaquer l'armée auglaise, venant d'Oisemont, qu'il trouva avoir passé la Somme à Blanquetaque, guidée par un homme du pays, nommé Gobin Agache, auquel Edouard donna cent pièces d'or, ou nobles d'Angleterre, pour lui montrer ce gué, qu'avait franchi, en 981, le corps de Saint-Valery; comme il n'était pas connu alors, on fut persuadé que les eaux du fleuve se séparèrent par miracle, pour laisser passer cette précieuse relique.

Edouard força le passage, défendu par mille hommes d'armes et quatre mille hommes de pied; des auteurs disent dix mille, commandés par Gaudemar de Fay, qui battit en retraite après une vaine résistance, et ne se sauva pas sans coup férir, comme le prétendent à tort des auteurs qui oublient qu'il était Français.

Joly de Maizeroi, parlant d'après *Froissard*, dit dans son *Traité de Tactique* (1), que le roi de France passa la rivière, au même lieu, immédiatement après lui; ce qui n'est pas possible, comme on va le voir. Le 25 août 1346, le flux et reflux avait périodiquement lieu, comme aujourd'hui, de six heures en

(1) Paris, 1767, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est de Paul-Gédéon Joly de Maizeroi, célèbre tacticien, né à Metz, en 1719, et mort le 7 février 1780. D. L. F.

six heures. En supposant qu'Edouard ait eu 25,000 hommes, nombre sur lequel on n'est pas d'accord, et qu'il ait été rendu sur la rive gauche de la Somme, pour y attendre le moment de la traverser, il a dû faire des dispositions pour attaquer Gaudemar; il a fallu qu'il le battît, puisqu'il est constant que le passage fut disputé avec vigueur : au préalable il aura fait sonder le gué, et c'est postérieurement à ces deux opérations, qu'il eut le temps de faire passer ses équipages, que l'histoire ne dit nulle part avoir été pris. Je crois donc pouvoir assurer qu'il est moralement impossible d'exécuter plus de choses en six heures de temps, époque du retour de la mer.

Je conclus de là que Philippe de Valois n'a certainement pas passé la Somme, immédiatement après le roi d'Angleterre, puisqu'il faudrait que, dans ces six mêmes heures, que je viens de prouver avoir été bien employées, on eût encore pu faire passer une seconde armée de cent mille hommes, ce qui n'est pas possible.

Si Philippe de Valois était arrivé assez à temps pour suivre l'armée du roi d'Angleterre, est-il croyable que ce dernier ne l'eût pas attendu, de l'autre côté de la Somme, pour lui en disputer le passage? C'était une circonstance unique pour une armée inférieure; il est donc présumable que ce prince ne l'aurait pas laissé échapper. Il faut en conclure que le roi de France, ayant trouvé la mer haute à son arrivée à Blanquetaque, s'est déterminé à retourner à Abbeville, pour y passer la Somme, sur le pont de Talance, où, au lieu de poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins, ces délais donnèrent à Edouard deux jours pour se reconnaître et pour prendre à loisir la position la plus avantageuse.

Après avoir discuté ce premier point avec des raisons que je crois victorieuses, il faut en venir à la marche de l'armée anglaise, pour se rendre de la Somme à Cressy. Plusieurs circonstances semblent prouver qu'Edouard, après avoir démantelé le château de *Noyelles-sur-Somme*, vis-à-vis duquel il passa la rivière (1), se porta sur le village de Sailly-le-Sec, et

(1) Non pas Noyelle-en-Chaussée, comme le dit mal à propos, relativement à la bataille de *Cressy*, M. Mazas, *Vie des grands capitaines français*.

sur celui du Titre, dont il incendia le château fort; de là sur le village de Lamotte-Buleux, d'où il gagna la route d'Hesdin à Notre-Dame-de-Foi, qu'il suivit jusqu'à Marcheville, où il trouva la route directe de Cressy. Depuis Noyelles jusqu'à Notre-Dame-de-Foi, il suivit toujours la chaussée, qu'on voit encore sous la forme d'un chemin vert, qui, dans cette longueur, malgré les empiétemens, présente presque partout la largeur de nos routes modernes. Cette chaussée, qui paraît avoir communiqué du Havre par Noyelles avec la Flandre, se voit encore presque intacte jusqu'à Notre-Dame-de-Foi, et se retrouve ensuite sur plusieurs points, après avoir croisé la chaussée de Brunehaut, avec laquelle on la confond souvent, se dirigeant vers la Frandre. Si Edouard n'eût pas craint de traverser une partie de la forêt, il eût pu prendre du Titre par Forêt-l'Abbaye, dont le château, appartenant aux Templiers, fut détruit à cette époque, et gagner Cressy par la plus petite largeur de la forêt; en agissant ainsi, il suivait une ligne presque droite de Noyelles à ce bourg, et il ne pouvait pas prendre de chemin plus court ou meilleur, les grandes routes n'étant pas connues alors. Ce qui me fait d'autant plus croire que le roi d'Angleterre prit cette direction, c'est que, près de ce chemin vert, entre Noyelles et Sailly, on découvre souvent des sarcophages entourés d'une grande quantité d'ossemens épars; ce qui viendrait à l'appui de ce que j'avance, que Gondemar de Fay se défendit mieux que l'histoire ne le rapporte, et rien ne prouve, du reste, qu'on puisse se permettre de flétrir l'honneur de ce guerrier. Si Philippe succomba avec cent mille hommes, Gondemar a bien pu être vaincu avec une poignée de troupes mal disciplinées, sans pour cela être un lâche. On est souvent injuste envers ceux qui ne furent que malheureux.

Tout annonce que le projet d'Edouard était de marcher en Flandre, puisqu'il n'y avait point d'autre asile pour son armée harassée et inférieure des trois quarts à celle qui le suivait. Ce que disent plusieurs historiens n'est donc pas admissible, savoir qu'ayant une belle grande route devant lui, qui le me-

nait droit à sa destination, et qui ne lui présentait aucun obstacle, il ait pris le chemin de Montreuil et ravagé en passant Rue et le Crotoy, qui se trouvaient hors de sa route pour aller à Cressy. Il n'est pas croyable qu'en chef expérimenté, il ait commis ensuite l'imprudence de traverser, dans sa plus grande largeur, l'immense forêt de Cressy, où il n'y avait pas de route tracée, pour s'exposer à toutes les embûches dont une forêt présente le danger, et que, de tout temps, un homme de guerre habile cherche à éviter, surtout lorsqu'il peut, avec plus de sécurité, suivre un chemin découvert et beaucoup plus court, laissant à deux lieues et demie, à sa droite, l'ennemi qui ne se pressait pas de le suivre, et la forêt, ou la plus grande partie, à son choix, sur sa gauche. Un de ses maréchaux a pu, sans doute, prendre par Forêt-Montier, sur la route de Montreuil-sur-Mer, pour couvrir son aile gauche, pendant que le second se rapprochait d'Abbeville, pour couvrir son aile droite. Le premier devait alors, de toute nécessité, traverser la forêt pour le rejoindre au bourg de Cressy, ne pouvant la tourner, dans cette direction, sans faire beaucoup de chemin, et sans cependant pouvoir éviter de passer dans les bois qui lient la forêt, presque sans discontinuer, avec Montreuil-sur-Mer (1).

Edouard vint passer la Maye sur le pont du château de Cressy, près du lieu de l'action, et l'événement seul a pu justifier sa conduite, dans le parti qu'il prit de se retrancher et d'attendre les Français en cet endroit, puisqu'en faisant une lieue de plus, il mettait la rivière d'Authie entre l'armée française et la sienne, et évitait par conséquent une bataille, dans laquelle, vu le petit nombre de ses troupes, il avait tout à craindre.

L'incertitude que je remarque, dans tous les historiens, sur la position que prit le roi d'Angleterre, ne peut venir que du défaut de connaissance des localités. Un auteur n'aurait pas dit, s'il avait été sur les lieux, ou qu'il eût seulement

(1) On juge souvent des temps anciens par ce qui existe de nos jours. Or, la grande route d'Abbeville à Montreuil-sur-Mer n'a été achevée que quatre siècles après la mémorable bataille dont il est question ici. Cette ligne n'avait alors qu'un chemin plein de sinuosités et très-difficile à parcourir.

examiné la carte, que les Anglais avaient leur gauche à la forêt, puisque, pour lors, ils eussent tourné le dos à l'armée française, qu'il faut toujours supposer venir d'Abbeville: qu'on prenne une bonne carte, et l'on verra que l'ordre de la bataille est interverti. D'autres écrivains ont pensé qu'Édouard avait mis sa droite à la forêt, et sa gauche à la Maye, à la hauteur de Cressy; mais cette position n'eût pas été militaire, par plusieurs raisons: la première est que l'on évite toujours de donner une bataille avec une rivière derrière soi, parce qu'on doit toujours se ménager, en cas de malheur, une retraite; la seconde, parce qu'on pouvait l'affamer dans son camp, puisque ses derrières n'eussent été que des bois, d'où on pouvait impunément l'inquiéter; la troisième, qu'il ne lui restait aucune retraite, puisque Philippe de Valois, occupant les hauteurs de Cressy, sur la rive droite de la Maye, lui ôtait les moyens de se retirer en Artois.

Différens historiens, en travaillant sur cette matière, ont cherché à tirer des inductions favorables à cette dernière opinion, en disant que la grêle qui tomba pendant la bataille et que les arbalétriers génois eurent au nez, prouve suffisamment que les Anglais étaient à l'ouest, par rapport à l'armée française, puisque les vents d'ouest sont les seuls qui, dans cette saison, amènent les orages.

Cette réflexion, juste en elle-même, peut être d'un grand poids; mais si ces auteurs voulaient bien faire faire une évolution à gauche à toute l'armée anglaise, lui faire passer la Maye, placer sa droite sur les hauteurs qui sont au-dessus de Cressy, et porter sa gauche au-delà de Wadicourt, ils verraient l'armée anglaise, dans la même direction, occupant des hauteurs d'un accès difficile, sa droite couverte par le bourg de Cressy et par la Maye, sa gauche s'étendant du côté de Wadicourt et dominant, dans son front, un ravin en pente douce, nommé la Vallée-des-Clercs.

Au lieu de grêle, je me range de l'opinion la plus vraisemblable: qu'une forte pluie, qui détendit les cordes des arbalétriers génois de l'armée française, leur donna dans la figure,

pendant que les archers anglais, préparés à tout événement, reposés et rafraîchis, ayant tenu leurs arcs à couvert, profitèrent d'un rayon de soleil qui éblouissait leurs ennemis, pour leur envoyer une nuée de traits, qui parvint tellement à son but, que l'on ne vit plus que confusion et terreur parmi ces arbalétriers.

Or, il est bon d'observer que dans le mois d'août, mois où se donna la bataille, il tombe quelquefois de la grêle d'orage en Picardie, mais bien plus fréquemment une pluie chassée par l'ouragan, si abondante que, même de nos jours, elle contrarie encore souvent la moisson; cette humide tempête, venant de l'ouest et soulevée par la mer, qui est dans cette direction, par rapport à la position de l'armée française, devait nécessairement beaucoup incommoder les arbalétriers, dans celle que le bon sens et la connaissance du terrain doit leur supposer. Cet ordre de bataille d'Édouard est d'autant plus militaire, qu'il privait Philippe de Valois de pouvoir employer sa gendarmerie avec succès ailleurs qu'à sa droite, et qu'il offrait encore aux Anglais l'avantage de pouvoir, en cas de défaite, suivre la chaussée Brunehaut, pour aller passer l'Authie à Ponche, étant vraisemblable qu'ils se seraient étendus par leur gauche, si l'armée française avait fait des mouvemens par sa droite, dans l'intention de les prendre en flanc, pour leur couper la retraite.

C'est donc irrévocablement la droite à Cressy, la gauche à Wadicourt, qu'il faut fixer la position de l'armée anglaise, que la tradition indique, ainsi que le moulin qui se trouve encore sur les lieux, où Édouard se tint pendant l'action.

Philippe de Valois, venant d'Abbeville par la route d'Hesdin, encore nommée le *chemin de l'armée*, pour livrer bataille à l'ennemi campé auprès de Cressy, passa au-dessus des sources de la Maye; et, s'étendant par la droite, il mit son armée en bataille, la gauche en avant de Fontaine, ayant Estrée derrière son centre, et sa droite en arrière de Branlicourt. Si les troupes se sont formées à mesure qu'elles arrivaient, il est dans l'ordre que les arbalétriers génois, qui faisaient l'avant-garde, aient été à la gauche vis-à-vis la Vallée-des-Clercs, où s'est passé

le fort de l'action, ce qui paraît confirmé par les armes de guerre, et par les ossemens qu'on y a souvent déterrés. Dans cette position, ils avaient, sans nul doute, la pluie, souvent mêlée de grêle, dans ces parages; or, cette pluie en face, et fouettée par le vent de mer, devait les incommoder beaucoup.

Comme tous les historiens s'accordent à dire que les généraux ont fait attaquer les archers génois tout en arrivant, il est à croire que l'affaire a commencé par la gauche; que l'ordre de bataille n'a jamais été parfaitement formé; que les troupes ont chargé à mesure qu'elles arrivaient, et que le Roi de France s'est porté à la droite, pour les former. Je fonde mon raisonnement sur ce qu'après la bataille perdue, Philippe s'est retiré au château de Labroye, qui, par cette disposition, se trouvait en arrière de sa droite. Si l'on veut réfléchir sur cette circonstance, on verra qu'il fallait nécessairement que les deux armées fussent dans la position pour laquelle je me décide.

Le fort de l'action s'est passé dans la Vallée-des-Clercs, c'est-à-dire à la gauche de l'armée française, et c'est à la gauche que la déroute a commencé; c'était donc là gauche qu'on poursuivait. Dès lors, le Roi, que je suppose à la droite, ne pouvait se retirer que derrière la droite, et le derrière de la droite était le château de Labroye, où il arriva dans la nuit, après que l'étendard royal fut abattu. Ayant eu deux chevaux tués sous lui, et reçu deux blessures, l'une au cou, l'autre à la cuisse, le commandant voulant savoir qui demandait à entrer dans le château, on dit, je crois à tort, que Philippe répondit : *Ouvrez, c'est la fortune de la France*, ce qui eût été un bon mot hors de saison, et une fortune ruinant son possesseur.

On a prétendu, sans preuve aucune, pour pallier cette défaite, que les Anglais avaient du canon. Le Roi de France pouvait en avoir aussi, car il en existait en France à cette époque. La vraie cause de ce désastre est qu'Édouard commandait à une armée de sujets n'ayant pas d'autre alternative que de vaincre ou de mourir, pendant que l'armée de Philippe était une réunion de toutes les nations, sans discipline, où tout le monde commandait, et où personne n'obéissait; le moindre signe

d'Édouard était compris, pendant que la voix du Roi de France était méconnue. Trois mille hommes de l'élite de la noblesse française périrent à Cressy, ce qui peut faire juger de la perte totale, qu'on évalue à trente mille hommes. Les Anglais portent la leur à un écuyer, trois chevaliers, et à quelques combattans d'un ordre inférieur; ce qui ressemble fort à un bulletin de la grande armée de l'empire français, dont la gloire n'avait pas besoin pourtant d'être rehaussée par d'officieux mensonges.

Hume, ou son traducteur, dit, en parlant des dispositions d'Edouard à la bataille de Cressy : « Il se réserva le commandement de la troisième ligne de bataille, pour porter du » secours aux deux premières, ou assurer la retraite en cas de » malheur. Il prit encore la précaution de retrancher son » flanc, pour se garantir des corps nombreux de Français qui » pouvaient l'attaquer de ce côté, et il plaça tout son bagage » derrière lui, dans un bois qu'il mit aussi à couvert des en- » treprises, par un retranchement. »

Si l'armée anglaise avait eu sa droite à la forêt, sa gauche à Cressy, ses flancs eussent été suffisamment couverts; elle n'eût pas été dans la nécessité d'en retrancher un, et les équipages, couverts par elle, n'auraient pas eu besoin d'un retranchement particulier.

Si les Anglais avaient été postés à la rive gauche de la Maye, à quel propos les Français, qui les cherchaient avec la volonté de les attaquer, eussent-ils passé à la rive droite, venant d'Abbeville? Ils eussent marché directement sur eux, au lieu d'aller faire un détour pour tourner la Maye à sa source, ou pour se donner l'obstacle d'une rivière à passer, et dès-lors la Vallée-des-Clercs n'eût pas été le lieu principal du combat.

Edouard avait, en effet, un flanc gauche à retrancher, son armée n'étant pas assez considérable pour occuper l'entre-deux de la Maye à l'Authie. On trouvera dans le petit bois qui est en arrière de Cressy-Grange, celui où Hume dit « que les équipages de l'armée anglaise étaient retranchés, placés naturelle-

ment où sont pour l'ordinaire les équipages d'une armée, c'est-à-dire derrière elle. »

Sans savoir dans quelle source Maizeroi a puisé les détails qu'il donne sur la bataille de Cressy, on peut les appliquer à la position pour laquelle je me déciderais, entre toutes celles des différens auteurs qui ont écrit sur cette journée.

Voici un autre argument que je crois victorieux : Est-il possible, si la bataille se fût donnée à la rive gauche de la Maye, que pas un fuyard n'eût rencontré les communs de Beauvais et de Rouen, qui arrivaient par Abbeville, et ne les eût avertis que les Français venaient d'être battus, pour les préserver d'être taillés en pièces, sort qui leur fut réservé par l'insatiable cruauté d'Édouard, qui ternit sa gloire dans cette journée, par le massacre de tout ce qui lui tomba sous la main? Cela n'est pas croyable! Une armée, battue dans un pays couvert, se disperse de tous les côtés, et la plupart des fuyards suivent le chemin par lequel ils sont venus. J'en conclus donc que la Maye, grossie par l'orage, servait de direction à l'armée française dans sa fuite, et qu'allant droit devant elle, elle s'est retirée sur Noyelles-en-Chaussée, Maison-Ponthieu, etc., etc., etc.

Si Froissard n'était pas un écrivain partial, on pourrait croire, vu le peu d'ordre qui régnait dans l'armée française, que sa droite y était dès la veille de la bataille. Je défie l'homme de guerre le plus clairvoyant de rien comprendre aux positions respectives des armées, d'après les relations de cet auteur. Il faut donc s'arrêter à dire : il y eut une bataille à Cressy ; les Anglais, ayant devancé les Français de deux jours, eurent le temps de choisir leur position ; et supposer, d'après la connaissance des lieux, qu'ils ont pris la meilleure et la plus conforme à la manière dont on se battait à cette époque. Or, la meilleure que pouvait prendre le roi d'Angleterre était d'occuper les hauteurs qui s'étendent de Cressy à Wadicourt : elles convenaient à l'infériorité de son armée, ses ailes se trouvaient appuyées, et son front dominait la vallée par laquelle on devait passer pour venir à lui, lui laissant l'avantage du ter-

rain, soit pour la charge, soit pour les armes de trait. Il est deux choses à observer : la première, qu'indépendamment de ce que la renommée a transmis, que ce fut dans la Vallée-des-Clercs que s'est passé le fort du combat, que cette vallée est au-dessous de la position que je donne à Edouard ; la seconde, que si, comme quelques discoureurs ignorans l'ont prétendu, l'affaire s'était passée à la rive gauche de la Maye, le roi de France se serait retiré à Abbeville, au lieu d'aller à Labroye, qui, d'après ce que je viens de dire, s'est trouvé en arrière de la droite de son armée. Je crois qu'il n'y a rien à objecter à cela, d'autant moins que je m'appuie du passage de l'histoire, qui dit que le parc était dans un petit bois, derrière l'armée anglaise, et qu'il n'y a, dans toute cette partie, que le bois de Cressy-Grange, auquel on puisse appliquer ce passage.

Du reste, les dispositions de la bataille de Cessy prouvent à quel point l'art de la guerre était déchu, depuis les beaux jours de Rome, et les progrès qu'il a dû faire pour arriver du quatorzième au dix-huitième siècle. Je conviens que l'invention des armes à feu a dû nécessairement changer le mode de l'action, mais la science des mouvemens et celle des positions n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli.

J'ai dit que la position et les dispositions du roi d'Angleterre étaient analogues à la force de son armée et à la nature de ses armes. Mais si, pour lors, la science des batailles avait été, comme aujourd'hui, surbordonnée aux mouvemens et aux dispositions qui les précèdent, il n'était point possible que son armée ne fût point détruite par celle des ennemis, quatre fois plus nombreuse. Il ne fallait, pour cela, que mettre la gauche des Français à la Maye, et porter la droite dans la plaine de Wadicourt, la gauche des Anglais pouvait être prise en front, en flanc et par-derrière ; il n'était pas possible alors qu'Édouard ne fût pas vaincu.

Le vrai est que Philippe de Valois n'était pas homme de guerre, que ses deux maréchaux ne l'étaient pas davantage, et qu'il n'y a jamais eu de disposition d'attaque faite ; impré-

voyance qui coûta bien des larmes, et couvrit la France de deuil pour bien des années.

D'après ce que dit Froissart, il paraîtrait que le passage de *Blanquetaque* (1) n'est pas, comme on le croit dans le pays, entre les villages de Noyelles et de Port, mais bien au Crotoy. L'histoire rapporte que Gondemar de Fay défendit le passage à Noyelles, et Froissart dit que les Anglais se portèrent à Saint-Valery, à l'embouchure de la Somme, où l'on se battit, sans dire si cette ville fut prise. On ne sait plus que penser à ce langage, puisqu'on ne pouvait point passer au Crotoy sans être maître de Saint-Valery. Il faut donc s'arrêter à croire *Blanquetaque* entre Noyelles et Port, à moins qu'il ne soit au-dessous du Crotoy, ce qui contredirait les traditions du pays, d'autant plus à tort, que ce gué existe encore en partie de nos jours, entre ces deux villages.

J'indiquerai qu'il y a auprès et en arrière de *Wadicourt* un champ que l'on nomme encore aujourd'hui le Camp-du-Roi, ce qui confirmerait que le roi d'Angleterre y était campé, et que vis-à-vis, de l'autre côté de la Vallée-des-Clercs, sur la rive droite de la Maye, au bord du chemin d'Abbeville à Hesdin, autrement dit le Chemin-de-l'Armée, on voit encore une croix en pierre, que les habitans montrent comme étant le tombeau du roi de Bohême, qui peut effectivement y avoir été plantée, en mémoire de la place où il perdit la vie. Les Anglais vont fréquemment visiter cette croix et le moulin en briques, qui domine la Vallée-des-Clercs, où ils ne doutent pas qu'Édouard se tint pendant la bataille.

J'ignore d'après quels mémoires messieurs de l'Académie se sont décidés à placer, dans leur carte générale de la France, le lieu de la bataille de Cressy où il est marqué, mais je crois qu'ils ont rencontré juste en le plaçant dans la Vallée-des-Clercs. Ils n'ont pas été aussi heureux à l'égard de *Blanquetaque*, qu'ils placent à l'embouchure de la Somme, au-dessus de Saint-Valery, pendant que, sans aucun doute, il doit être

(1) C'est un mot picard, qui signifie en français *blanche tache*, parce que la marée laisse voir, en cet endroit, un banc de sable blanc.

entre *Noyelles* et *Port*. On peut consulter cette carte, pour prendre une idée juste de mon opinion sur cette bataille, et j'ose dire qu'on se rendra à l'évidence de mes raisons, pour peu qu'on ait des notions justes sur l'art de la guerre, dont les principesont toujours été les mêmes d'après les grands généraux. Je ferai observer encore que le chemin que je fais prendre à Édouard, depuis Noyelles jusqu'à Cressy, forme une ligne moins courbe que celle indiquée sur cette carte.

Si, en traçant ces peu de lignes, je n'eusse voulu me borner à fixer la marche et la position des deux armées française et anglaise, je me trouvais assez de matériaux relatifs à cette journée désastreuse, pour pouvoir relever mainte erreur affirmée par plus d'un auteur, qui suivait, dans ses écrits, des chroniques dictées par l'intérêt ou l'amour-propre. Mais je craindrais les répétitions et de réveiller le souvenir de malheurs qu'on voudrait oublier. Je terminerai donc en rapportant un seul fait que je crois entièrement inconnu, et qui démontre de nouveau l'instabilité des choses humaines. On sait que Jean de Luxembourg, roi de Bohême, ami et allié de Philippe de Valois, quoiqu'aveugle, se fit conduire au fort de la mêlée à Cressy, et y combattit avec cette valeur chevaleresque qui le distinguait (1). Trouvé mort sur le champ de bataille, entouré de ses écuyers qui n'avaient pu lui survivre, on a toujours

(1) Nous croyons devoir donner ici l'anecdote de Jean, roi de Bohême, à la bataille de Crécy, telle que la rapporte M. de Châteaubriand, dans un de ses écrits politiques, à l'occasion d'un fait moderne, et en employant les propres expressions des anciennes chroniques. « Il y avait autrefois en Bohême un de ces rois, comme on n'en trouve plus : il s'appelait Jhoan. Un jour on lui apprit qu'Édouard III avait envahi la France; il dit aussitôt à ses barons : « Ah! Ah! quoique aveugle, je n'ai » mie oublié les chemins de France. Je veux aller défendre mes chiers amis et les » enfans de ma fille, que les Angleches veuillent rober. » Jhoan vint à Crécy; poussé de courage, s'adressant à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en une » même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à même destinée, ainsi vous » proteste de ne vous laisser aujourd'hui, tant que vie me durera. Je vous requiers que » vous me menies si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent que volontiers ils le feraient; et adonc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval au frein de leurs chevaux, et le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et aussi firent ceux de sa compagnie; et si avant s'y boutèrent, sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent le lendemain trouvés sur la place, autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés ensemble. »

dit qu'il fut inhumé à Valoires. Il est probable que les moines, flattés de posséder la dépouille d'une tête couronnée, dans leur abbaye, ont accrédité de tout leur pouvoir cette croyance, en montrant dans leur église l'épitaphe suivante :

L'an mil quarante-six trois cents,
Comme la chronique témoigne,
Fut inhumé et mis céans
Le très-puissant roi de Bohaigne.

Comme la chronique témoigne, semblerait dire que ce n'est pas une chose avérée, et avec raison. Il se peut fort bien que, pendant un moment, on ait déposé les dépouilles de ce roi dans l'église de Valoires, et que les moines lui aient rendu les devoirs religieux; mais la vérité est que Jean de Luxembourg fut enterré dans la cathédrale de Luxembourg, qui fut en partie détruite, pendant la révolution de France, en 1791 ; et que par suite, les restes de Jean furent profanés, et se trouvent maintenant chez M. *Buch Buschmann*, propriétaire d'une très-belle faïencerie, auprès de Trèves, qui a déposé les os du roi de Bohême dans son cabinet de curiosités, où les amateurs d'antiquités peuvent les voir (1).

Baron SEYMOUR DE CONSTANT.

(1) L'auteur de cet article, qui, en dernier lieu, est retourné habiter Londres, ne l'a écrit qu'après avoir parcouru les localités, à plusieurs reprises, et en faisant l'application des chroniques au terrain. Un autre de nos collaborateurs, M. H. Dusevel, à qui on doit l'*Histoire d'Amiens* et plusieurs autres ouvrages, a visité, l'année dernière, le champ de bataille de Crécy, et s'est convaincu de l'exactitude des observations du baron Seymour de Constant, sur la marche et la position des armées française et anglaise. Ainsi le mémoire, avec la carte que nous avons cru devoir y joindre, est de nature à jeter beaucoup de clarté sur ce point saillant de la lutte anglo-française. D. L. F.

VOYAGE AU CANADA (Suite).

LE BAS-CANADA. — SAINT-RÉGIS. — MONTRÉAL. — LES TROIS-RIVIÈRES.

Le Bas-Canada est, pendant plus d'un tiers de l'année, couvert de glaces et de neiges si abondantes, qu'il serait impossible de connaître la route, sans les jalons et les arbres verts qui la bordent de chaque côté. Le Saint-Laurent, malgré les rapides et l'impétuosité de son courant, ne présente plus qu'un vaste miroir, sur lequel voyagent les bandes de cariboux, d'orignols et de lièvres blancs, qui se répandent ensuite dans les états voisins de Vermont et de *New-Hampshire* : toute communication est interrompue entre les habitations. Toutes ces plaines de verdure, ces champs de moissons dorées que nous voyions autour de nous, ne sont alors qu'un vaste désert couvert de neige qu'éclaire faiblement le soleil, et où étincelle la lune, pendant les longues nuits d'hiver. Au milieu de cette nature triste et désolée, l'Indien voyage sans bruit, tout enveloppé dans des peaux de cariboux, les jambes couvertes de bottes de peaux de renard, le poil en dedans, avec ses larges raquettes aux pieds, et des gants de peau d'ours, qui garantissent à peine ses mains d'un froid violent. Cette époque est néanmoins celle du plaisir pour les laboureurs : après avoir ouvert une brèche à travers le rempart de neige glacée qui ferme leurs maisons, ils se fraient un chemin dans la campagne, une pioche à la main ; puis les familles se réunissent; les musiciens du village donnent le signal de la danse, une joie bruyante retentit dans les maisons, presque souterraines ; et un morceau de venaison, arrosé d'une bouteille d'eau-de-vie, termine la fête.

Quand viennent ensuite les pluies que le vent du sud chasse

en tourbillons; quand le printemps, ou plutôt l'été, vient brusquement prendre la place de cette saison morte, tout s'anime, les vergers fleurissent, et les fruits succèdent aux fleurs, avec une telle rapidité, que trois mois d'une chaleur étouffante couvrent tout le pays de ruisseaux et de récoltes abondantes. Le crépuscule, si long pendant les soirées de juillet, rappelle les bords enchanteurs de la Méditerranée, et on se croirait transporté des bords glacés du Volga aux riantes vallées qu'arrose le beau fleuve du Tage.

C'était au milieu de l'été que nous parcourions le Canada; la chaleur était presque insupportable, et déjà les fièvres périodiques de cette saison accablaient les laboureurs exténués des fatigues de la récolte. Quelques mots français prononcés au hasard nous rappelaient, de temps en temps, leur première patrie; mais le teint jaune et livide des habitans, leur air mélancolique démentaient cette gaîté indigène qu'ils conservent encore, et s'efforcent de faire germer sous ce rigoureux climat.

Devant chaque maison, il y a un porche, assez semblable au *stoop* des Américains, sous lequel se réfugie le voyageur errant, au milieu des neiges de l'hiver, en attendant qu'une main hospitalière lui ouvre la porte, et l'invite à prendre place autour de son feu : il est toujours le bienvenu; et qu'importe au Canadien un homme de plus, quand cet isolement dans lequel se plonge la nature sévère de son pays, lui fait sentir le besoin de la société.

Nous arrivâmes, en faisant ces réflexions, à *Cornwall*, village considérable où commence, à proprement parler, le Bas-Canada : c'est là que les bateaux reprennent leur marche. Je trouvai plus tard un rapport frappant entre Cornwall, où les deux caractères des anciens Français et des Anglais opèrent une jonction, et le village d'*Alexandrie*, dans la Haute-Louisiane, où les mêmes habitans primitifs de la Rivière-Rouge se mêlent ou plutôt se trouvent en contact avec les Américains, nouveaux possesseurs du pays.

Un peu plus bas que Cornwall et sur la rive opposée, nous

eûmes le plaisir d'examiner en détail le village d'Algonquins civilisés, que tout voyageur doit visiter. Un grand nombre de pirogues, qui traversaient le fleuve ou revenaient du Cornwall avec des marchandises, nous annoncèrent de loin l'approche de *Saint-Régis;* les Indiens qui les montaient avaient de larges chapeaux en feutre noir, des manteaux de drap et des mocassins, comme les autres tribus. Au milieu du village s'élève une église desservie par un ministre catholique, car tous suivent exactement la religion chrétienne qu'ils ont adoptée. Leurs huttes sont spacieuses et proprement tenues : il y en a bien quelques-unes, celle du chef par exemple, meublées à l'européenne ; mais ceux qui les habitent ne se servent jamais ni de chaises ni de lits ; ils les destinent aux étrangers qui viennent les voir, et reposent sur des nattes. Ils mangent dans des vases de bois et des calebasses, et boivent de l'eau. Leur nombre peut s'élever à douze cents. Ils ressent des tapis et des nattes, font des paniers, des pirogues de bois ou d'écorce. Pendant que les hommes dorment au soleil, que les femmes s'occupent dans l'intérieur de la cabane, les enfans rient et gambadent en liberté. La civilisation a imprimé son cachet sur les hommes faits, en imposant un frein à leurs passions féroces et sauvages ; leur vie errante a été modifiée par les institutions sages des ministres chrétiens ; mais on retrouve dans les petits enfans, qu'aucune sorte d'éducation n'a encore domptés, toute cette impétuosité du caractère primitif des Indiens, qui se dénote chez eux par des cris aigus, des exercices d'adresse et d'agilité, des simulacres de combat à la flèche, et un besoin de liberté si puissant, qu'on les voit se traîner sur les genoux hors de leurs huttes, lorsqu'ils n'ont pas encore la force de marcher.

Une partie du village se trouve sur le territoire des États-Unis, et l'autre sur le Canada : le ruisseau qui sert de limite aux deux puissances traverse la rue principale de la ville des Algonquins.

A quelques milles plus bas commence le lac de *Saint-Charles,* large de 8 à 10 lieues, qui n'est véritablement qu'une extension du

Saint-Laurent. Quand on est au milieu du lac, il est difficile de bien distinguer le rivage, en général assez bas ; et souvent, quand l'eau est calme, il en résulte le singulier effet du mirage. Les arbres, les rochers, les mâts des barques, semblent noyés dans une immensité d'eau limpide et transparente comme un brouillard, au-dessus duquel les objets flottent détachés de leur base. Du côté de l'ouest, on aperçoit, à une grande distance, les sommets des montagnes du Vermont qui bordent le lac Champlain ; elles paraissent toutes vertes par la quantité de forêts qui les couvrent, et s'élèvent comme le dos d'une baleine pendant un calme.

Il fallut encore prendre terre à un misérable hameau français, et échanger la voie si douce des *steamboats* pour les routes incommodes où les voitures cahotaient au point de rompre les entrailles ; c'est, en effet, ce qui arriva à un voyageur anglais. Les mouches, en outre, étaient si abondantes, que, malgré le roulement des roues, leur bourdonnement retentissait toujours ; elles étaient larges comme un papillon de nuit, et blanchâtres. Il suffisait de mettre la tête à la portière, pour voir son chapeau couvert de ces insectes. Les paysans qui passaient le long de la route paraissaient vêtus de blanc, et, à chaque mouvement, les mouches, en changeant de place, semblaient des reflets de lumière sur leurs houppelandes d'un brun foncé. Heureusement ces papillons ne piquent pas, car à peine le bas du Mississipi et la *Balise* elle-même pourraient-ils rivaliser de maringouins avec le Saint-Laurent.

Une lumière plus fixe nous annonça enfin le bateau qui nous attendait à *Coteau-du-Lac* ; mais il fallut voyager à pied, dans une boue affreuse, l'espace d'un mille, pour atteindre le steamboat. Les ténèbres d'une nuit pluvieuse succédèrent au tonnerre, et plusieurs de nous s'étaient égarés ; nous fîmes des signaux en élevant un phare au haut du mât, et une grande demi-heure se passa avant que chacun fût à son poste, c'est-à-dire autour d'une table bien servie, et tête à tête avec un flacon de Madère.

Nous nous réveillâmes de nouveau sur le Saint-Laurent ;

voyageant depuis cinq jours au milieu des forêts et des habitations des deux Canadas, tantôt bercés par les eaux du fleuve, tantôt cahotés dans les voitures, nous commencions à sentir un grand besoin de repos : enfin la montagne de *Montréal*, en s'élevant à l'horizon, nous fit voir un terme à nos maux.

A la tête de l'île, dans laquelle est située cette montagne et la ville qui lui donne son nom, il fallut encore, et pour la dernière fois, monter en voiture. A notre droite roulaient les *rapides de la Chine*; sur le bord on voyait les Indiens, au milieu du village, se promener avec leurs costumes bizarres, et cette démarche lente, assurée, régulière, qui fait toujours distinguer un sauvage d'un Européen, à la plus grande distance.

La pluie continuait, et les rues de Montréal nous paraissaient désertes ; les torrens descendus de la montagne écumaient dans les routes, au milieu des places : les hirondelles, qui rasaient la terre en volant, furent les seuls êtres animés que nous trouvâmes au milieu des campagnes. Je ne sais rien de plus désagréable pour un voyageur que ces pluies continuelles, qui lui ôtent le moyen d'observer un pays nouveau, dont tout l'intérêt consiste souvent dans le pittoresque et la variété des sites qui s'offrent à ses excursions. Nous passâmes un jour entier à murmurer, à maudire le Canada et ses tristes journées de pluies, si longues dans un hôtel, quand les yeux découvrent tant de beautés qu'il est impossible d'explorer. Il nous restait heureusement le plaisir de la conversation, les histoires des pays lointains, et les récits souvent exagérés qui nous faisaient passer quelques heures après le thé. Les cigarres de la Havane et le tabac espagnol, roulé dans des feuilles de maïs, nous fournissaient encore une ressource et une grande jouissance. Ici j'en appelle à tous ceux qui ont voyagé : « Si jamais, comme dit Hoffmann, si jamais, lecteur bénévole, vous avez été contraint de séjourner dans une petite ville, où vous ne connaissiez personne, personne !... si jamais vous avez éprouvé cette douleur profonde que cause le besoin non satisfait de communiquer ce qu'on éprouve, » vous sentirez ce qu'il y a de consolant dans la fumée qui s'exhale en tourbillons autour

de votre tête, fait naître mille pensées qui se succèdent et s'évanouissent comme ces bouffées de tabac. Un cigarre est une compagnie, et je ne plaindrai jamais autant celui qui voyage seul, quand je le verrai compléter, pour ainsi dire, son existence physique par ce qui est le plus propre à exciter ses pensées. Tous les peuples graves, réfléchis, contemplatifs, comme les Espagnols, les Allemands, et tous les peuples de l'Asie et de l'Afrique, ont senti ce besoin; et s'il fallait l'exemple de l'homme plus près de la nature, j'y joindrais le sauvage, dont l'inséparable hache de guerre est aussi la pipe du repos !

Montréal est bâti au pied d'une montagne, sur le bord du Saint-Laurent. Les rues semblent bien étroites, quand on vient des Etats-Unis; mais, pour un Français, les trottoirs de Montréal, quelque peu larges qu'ils soient, donnent l'idée d'une ville soignée. Les maisons sont toutes bâties en pierres grises, qui répandent un aspect sombre sur ces rues longues et resserrées; ce qui frappe surtout les yeux d'un étranger, c'est la blancheur des toits tous couverts en fer-blanc, et les contrevents doublés en tôle, pour prévenir les incendies. Cette manière de construire cause une grande monotonie et une telle confusion, que les plus beaux hôtels sont perdus au milieu des maisons secondaires. Les magasins sont assez riches, et la plupart renferment des objets fabriqués par les Indiens, et d'un travail extraordinairement curieux : ce sont des carnassières, des sacs à plomb, des ceintures et des arcs, des raquettes pour marcher dans la neige, des bottes pour chasser au marais, des paniers et des gants de cariboux brodés en poil d orignal. Quand un Indien se présente chez un marchand, celui-ci lui donne un modèle, lui trace un dessin; le sauvage va s'asseoir au coin de la borne, il travaille avec une activité incroyable, et bientôt sa tâche est finie; on le paie comptant en échange ou en argent, et il retourne à son village, jusqu'à ce qu'il lui reprenne fantaisie de gagner encore quelques shellings. Il y a toujours grand nombre d'Algonquins à Montréal; en abordant au rivage, ils tirent leur canot sur le sable, et

emportent leur pagaie avec eux, pour que personne ne se serve de la pirogue en leur absence. Quand ils viennent dans les marchés vendre les productions de leur culture, ce sont presque toujours les femmes qui se chargent de ce soin : les hommes se promènent dans les rues, entrent au milieu des magasins pour examiner à loisir ce qui les étonne; souvent ils entament en langue indienne une longue dissertation sur l'usage de ces ustensiles européens qu'ils ne comprennent point, parlent à haute voix, crient et se fâchent, jusqu'à ce que le marchand impatienté les prenne par le bras et les mette à la porte. Les femmes ont coutume d'apporter leurs petits enfans emmaillotés, dans un berceau suspendu sur leurs épaules. Elles voyagent tout un jour sans s'arrêter. Cette manière de porter un fardeau suspendu sur le haut de la tête, est généralement adoptée chez toutes les tribus. J'ai vu souvent des *Squaws* (1), assises sur le seuil d'une porte, décrocher l'enfant toujours endormi dans ses langes, lui aplatir le nez avec une pierre bien unie, ou lui couper le tour de l'oreille pour y suspendre des morceaux de plomb; étrange toilette, qui est souvent interrompue par les cris du patient : mais tel est l'usage parmi les Indiens. Dans un des plus beaux magasins de curiosités sauvages, je rencontrai une femme de l'ancienne tribu des Hurons, si célèbre dans les premiers établissemens français. Elle était bien faite, grande, et son regard était aussi fier que celui de la petite-fille du grand chef des Hurons, qu'elle me nomma avec emphase, mais dont j'avoue que je n'ai pu retenir une lettre. Elle parlait un peu français et tutoyait tout le monde; des flèches armées en pierre, et des mocassins d'un travail précieux, étaient ce qui peut sortir de plus beau d'une main sauvage.

J'assistai, à Montréal, à l'inauguration de la cathédrale, vaste et beau monument, le plus remarquable que j'aie vu dans toute l'Amérique. C'est une basilique tout-à-fait gothique, exécutée par un Écossais, d'après les dessins des églises d'York et Cantorbéry et le bel ouvrage de M. Pugens

(1) Nom que l'on donne aux femmes indiennes.

sur la merveilleuse cathédrale de Rouen. Il y eut une cérémonie pompeuse à laquelle assistèrent les évêques de Montréal et de Québec ; la quête que l'on y fit pour les pauvres monta à 1,600 piastres (8,000 fr.). La plupart des églises du Bas-Canada sont catholiques ; et je ne sais si c'est un plan du gouvernement anglais pour maintenir la bonne intelligence entre les troupes et le peuple, mais j'observai que presque tous les soldats de la garnison étaient Irlandais, et par conséquent de fervens catholiques. Il y a aussi deux couvens de religieuses (*Black* et *Grey-Nuns-Covent*), et un séminaire qui renferme une bibliothèque de 6,000 volumes, dans laquelle un Français est toujours admis avec bienveillance.

La *Parade* est une place en forme de carré long, très-agréablement située, bornée du côté de la ville par les casernes, et de l'autre par la montagne qui se déroule comme une masse de verdure ; elle est entourée de peupliers. Chaque jour, à l'heure de la revue, les promeneurs s'y rassemblent pour écouter la musique militaire. C'est une des plus délicieuses positions que j'aie rencontrées dans aucune ville. Au milieu du faubourg, on aperçoit l'hôpital anglais, joli édifice construit à la manière des hôtels des Américains, avec des galeries à l'italienne, et son toit de fer-blanc qui scintille au soleil.

La place du marché est une rue large et bordée de boutiques, où sont réunies les marchandises de toute espèce. Au sommet de cette place qui descend par une pente rapide au bord du fleuve, en face des casernes, on a consacré une belle colonne de granit à la mémoire de Nelson ; on y a représenté ses victoires sur les bas-reliefs, et les inscriptions en anglais et en français apprennent que ce monument a été érigé à l'amiral par les dames Canadiennes ; mais je crois qu'il en est de cette colonne, fruit des offrandes des dames de Montréal, comme de la statue en l'honneur de Wellington, dans le parc de Kesington, à Londres. Je vis un jour de marché à Montréal, et c'est tout-à-fait une foire de nos petites villes de France : jongleurs, marchands d'eau de Cologne, saltimbanques de tous genres, rien n'y manquait.

Vis-à-vis de cette place, on aperçoit, au milieu du fleuve, les forts construits sur une île que le gouvernement a achetée pour en faire un arsenal. Les redoutes et les batteries sont entourées de glacis couverts de verdure ; les acacias forment partout des bosquets délicieux, sous lesquels brillent le fusil du soldat et les tiges des paratonnerres placés sur les magasins de poudre. Aujourd'hui on nomme cet endroit *île Sainte-Hélène ;* sans doute parce que le pic aride qui s'élève au milieu, et les ravins sauvages creusés dans les flancs, rappellent aux Anglais le rocher sur lequel se consumait cet aigle que les sentinelles suivaient sans cesse de l'œil, de peur qu'il ne s'envolât au-delà des mers, et que l'ombre de ses ailes ne vînt obscurcir leur île tremblante.

Il me reste à parler de l'excursion sur la montagne. Les amateurs s'y rendent à cheval et galopent à travers les collines ; mais pour explorer en détail ce pays pittoresque, il faut couper droit dans le flanc de la montagne et monter de roc en roc, en s'attachant aux érables, aux bouleaux blancs, aux sapins et aux acacias. A moitié chemin, nous trouvâmes une maison ombragée de cerisiers ; ce fut une halte bien agréable pendant une chaleur brûlante, et les cerises européennes que nous dévorions avec avidité nous donnèrent de nouvelles forces pour continuer notre marche. Un serpent à sonnette se glissa parmi les lianes que nous saisissions dans notre escalade, et peu s'en fallut qu'il ne blessât l'un de nous ; mais il fut poursuivi à coups de bâtons, et le paysan de la ferme le coupa en deux avec sa hache, pendant qu'il déroulait ses anneaux étincelans autour d'un hêtre. Ces rencontres rendent toujours plus attentif ! aussi ce ne fut qu'après avoir bien connu les lieux, que nous nous réunîmes sur une pointe de rocher, pour jouir de la vue de la ville et de la rive droite du fleuve. Au sommet même de la montagne, sur son vaste plateau, est un étang ; on y trouve deux fermes entre les forêts escarpées qui ombragent les rocs voisins, et semblent une couronne de verdure sur ce front de granit. A mesure que l'on circule autour de ces créneaux naturels, l'œil s'étend avec délices sur le magnifique spectacle qui s'offre de

toutes parts : du côté de la ville, ce sont les maisons avec leurs toits blancs où se jouent les rayons du soleil, les clochers des églises, les mâts des navires ; la Parade, et les promeneurs rassemblés au milieu des peupliers ; les faubourgs se confondant avec les forêts ; le fleuve serpentant majestueusement autour de *l'île Sainte-Hélène*, dont on apperçoit les forts : dans le lointain, les plaines qui séparent la rivière Sorel du Saint-Laurent se perdent avec les montagnes de *Boucherville* et de *Bel-œil* ; et les maisons, les champs, les villages semblent autant de points sur cet immense tableau. Un peu plus haut se montre *la prairie*, et les hameaux éloignés sur cette côte d'Acadie qu'il faut traverser pour aller rejoindre le Champlain, dont la vaste étendue sépare les autres montagnes escarpées, qui s'allongent à l'horizon comme des vagues ; on distingue aussi les deux bras que forme le Saint-Laurent quand il se divise autour de la grande île de Montréal. En se retournant du côté du nord-ouest, on suit le cours de cet autre bras du fleuve : quelques habitations s'élèvent sur ses rives ; bientôt ce ne sont plus que des forêts sauvages, monticules noirs et bleus comme le firmament, océan de bois, de déserts, de plaines sans fin comme les steppes de l'Asie, les sables de l'Arabie : puis tout cela s'enfonce et disparaît à l'ouest, pour aller se perdre dans les glaces du pôle.

La distance de Montréal à Québec est de 70 lieues environ, mais la rapidité des bateaux à vapeur rend ce trajet aussi court qu'agréable : les matelots sont le plus souvent Canadiens, et les capitaines Anglais; il faut en outre des pilotes, car les lacs qui traversent le fleuve en deux endroits, sont si larges, qu'il est nécessaire de connaître le gisement des côtes, pour ne pas être exposé à s'égarer et même à retourner sur ses pas. Les barques qui remontent le courant sont attachées deux ou trois de front, pour mieux couper la vague : dans les tourbillons qui se rencontrent assez fréquemment, la force des eaux fait refouler les chaloupes en arrière ; malgré leurs voiles larges et multipliées, les steamboats eux-mêmes luttent quelques in-

stans avant de pouvoir vaincre la violence du courant, et cependant il y en a, tels que *l'Hercule* et le *John Molson*, dont la force est de cent quarante chevaux.

Tous les villages que l'on rencontre sur le Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à Québec, portent des noms français ; sur toutes les enseignes on lit aussi ces vieilles appellations de la patrie, comme dit Châteaubriand ; les mœurs des anciens habitans s'y sont conservées dans la pureté ; et les Américains, les Anglais, en un mot tous les gens qui ne connaissent ni la France, ni les manières si prévenantes de ses habitans, sont frappés de l'accueil ouvert et vraiment cordial que l'étranger reçoit dans les moindres hôtels.

En s'éloignant de Montréal, on ne distingue plus que les clochers de la ville; surtout les flèches si sveltes de la cathédrale apparaissent sur les toits étincelans de blancheur, comme des mâts sur l'océan ; la montagne se dessine au-dessus des forêts et des champs, comme une tortue sur la grève; l'île Saint-Hélène semble un jardin au milieu d'un parc ; puis le fleuve redevient large, majestueux, au milieu de son silence imposant. Les *Rapides de Sainte-Marie*, entre cette île et la ville, ne sont, à proprement parler, que des tourbillons sous-marins; mais on voit les bateaux lutter une demi-heure à la hauteur des premiers faubourgs de Montréal, ballottés d'une rive à l'autre, sans pouvoir atteindre le port, à cent pas devant la proue.

La *Longue-Pointe*, les *Verchères*, sont les premiers endroits que l'on découvre à gauche, puis la double pyramide du clocher de *Varennes*, qui du haut de la montagne ressemble à l'aigrette d'un géant algonquin. *Point-aux-Trembles*, le *Bout-de-l'Ile*, *Contre-Cœur*, sont des villages ou des cabanes moins curieuses par elles-mêmes que par leurs noms naïfs, tels que les donnent toujours les anciens habitans, qui se contentaient quelquefois de traduire leur signification indienne.

Le fort *Berthier* ou *Sorel*, que les Anglais nomment aujourd'hui *William-Henri*, attira notre curiosité, quand nous sûmes que quelques vieux Canadiens, anciens voyageurs des lacs d'en-haut, s'y étaient retirés ; j'en vis un, âgé de plus de

quatre-vingts ans, qui ne cessait de regretter l'heureux temps, disait-il, où trente canots au moins partaient en flottille de Québec, et remontaient le fleuve à la rame, s'enfonçaient à travers les lacs Ontario et Érié, jusqu'au Michigan, et aux forêts impraticables du lac Supérieur. L'équipage de ces chaloupes, construites dans la forme de celles des Indiens, était assez considérable pour que la moitié des matelots pût se reposer alternativement. Ils chantaient toujours en pagayant avec vigueur à travers rapides et tourbillons, intrépides comme les soldats français dont ils descendent, et soumis aveuglément au chef qui les dirigeait. Une de ces flottilles, partie au 1er mai de Québec, n'arriva à sa destination qu'en novembre. Ces navigateurs infatigables avaient ramé pendant six mois, sans prendre d'autre repos que les haltes de la nuit, sur la lisière des bois, et portant leurs pirogues à force de bras, quand la navigation, comme aux cataractes du Niagara, était interrompue par des chutes. On stationnait pendant l'hiver sur le bord du lac Huron, parmi les Indiens, dont les pelleteries surchargeaient les embarcations; et toute la flotte descendait gaîment au printemps, favorisée par les brises d'ouest et le courant. Les rangs des matelots étaient souvent éclaircis par l'âpreté du climat; mais rien ne pouvait arrêter ces aventuriers, qui, devenus octogénaires, ne rêvent encore que voyages, découvertes et expéditions.

La rivière de *Sorel* ou de *Chambly*, que nous suivrons plus tard en parlant du lac Champlain, se jette vis-à-vis le fort Berthier dans le Saint-Laurent, ou plutôt le lac Saint-Pierre, long de 6 à 7 lieues, qui forme une baie au milieu du fleuve. Un peu plus bas, à gauche, tombe la rivière du *Loup*, arrosant des prairies d'une culture riche et variée, au milieu de laquelle paraît la petite ville de *Machiche*, et des jardins assez bien cultivés. Les rives du lac semblent de loin englouties au sein des eaux, et cet aspect d'un débordement général répand une monotonie fatigante sur ces pointes de forêts en apparence détachées de leurs bases, souvent impénétrables quand on est près du bord. De la droite du Saint-Laurent, la rivière *Nicodet* se

précipite au fond d'une baie profonde, et les voiles des chaloupes sont à peine perceptibles sur cette étendue d'eau, échancrée d'une multitude d'anses et de caps.

Celui qui a lu l'Histoire philosophique des deux Indes, de l'abbé Raynal, suivra avec intérêt le cours du Saint-Laurent, de ses lacs, et des rivières qui viennent s'y perdre ; car ce furent autant de points de défense et d'attaque dans les guerres du Canada, il y a un demi-siècle. *Les Trois Rivières*, principale place entre Montréal et Québec, et à moitié chemin entre ces deux villes importantes, joua surtout un grand rôle dans les sanglantes et stupides batailles où une nation acharnée contre la prospérité de sa rivale songeait à lui enlever la possession d'un pays, sans penser au profit qu'elle pourrait retirer de sa conquête.

J'avoue que je fus bien trompé à la vue de ces Trois-Rivières, que je m'étais figurées une ville forte et florissante. Je n'y trouvai que quelques clochers en bois, un couvent d'une faible apparence, des rues comme sont celles d'un village de France, et des sauvages étendus sur la grève, à l'ombre d'un tuya, tandis que des enfans nous apportaient des paniers pleins de bluets et des cramberries pour deux sous. J'y repassai un jour de marché ; et si la gaîté des habitans, leur tumulte bruyant, et le grand nombre de pirogues attachées au quai, donnaient un air vivant à la ville, il ne s'y retrouvait pas moins une profonde misère dans les haillons des mendians qui s'empressaient sur le bateau avec leurs mauvais fruits, et se prosternaient à la moindre aumône : contraste bien frappant avec les villes américaines, où l'on ne rencontre pas un seul être au-dessous de la dignité de l'homme ! L'armée des États-Unis, en se retirant de Québec, y fut attaquée par les Anglais ; mais ceux-ci perdirent leur général et quelques officiers, dont la mort ne fut point compensée par le succès qu'ils espéraient.

Les *rapides de Richelieu* n'ont pas l'apparence de ceux qui se trouvent dans le haut du fleuve ; le courant est impétueux, mais l'onde calme et unie se précipite sans bruit au milieu de son cours ; ce n'est que sur le bord que les rocs lèvent leurs

têtes au-dessus de sa surface limpide, placés régulièrement sur deux rangs, comme la double chaussée au milieu de laquelle passe un canal.

Les navires et les chaloupes remontent difficilement ces rapides, qui se prolongent pendant trois lieues ; souvent ils sont à l'ancre, et attendent le vent et la marée ; les steamboats seuls vont toujours, labourant les eaux de leurs roues puissantes.

On a donné le nom de *Jacques Cartier*, qui le premier découvrit le Saint-Laurent, à un petit village à 10 lieues de Québec, à l'embouchure de la rivière qui porte aussi la même dénomination. Peu à peu les rochers grandissent sur les rives du fleuve, et il reprend cet aspect sauvage qui fait une si forte impression en sortant du lac Ontario. Les montagnes se resserrent et s'entr'ouvrent brusquement pour laisser apercevoir sur un roc aigu les fortifications effrayantes de Québec, les *palissades* naturelles qui dominent les faubourgs, les hauteurs inaccessibles de *Point-Levi* ; on les voit encore se renfermer comme un port, au milieu duquel sont mouillées plus de cent voiles ; enfin, au-dessus de cette double pointe apparaissent les sommets nébuleux du mont de la *Tourmente*.

C'est à côté de *Sillery-Cove* qu'eut lieu la dernière bataille qui décida du sort de tout ce vaste territoire ; les Français s'y défendirent courageusement, mais Québec resta au pouvoir de la Grande-Bretagne. On voit encore, auprès du champ de bataille, les ruines de la première église qui fut construite dans le Canada.

Québec, long-temps masqué par les rochers qui dominent le faubourg de Saint-Roch, se montre tout-à-coup quand on a doublé les pointes. Au pied de la ville, tourbillonne un gouffre que jamais aucune brise n'a pu rider : C'est là, me dit le pilote, que sombra la dernière frégate française, après une lutte désespérée, criblée de boulets, faisant eau de toutes parts ; jamais marins n'avaient choisi meilleur endroit pour ensevelir glorieusement leur défaite, aux yeux mêmes d'un ennemi vainqueur.

TH. PAVIE (*d'Angers*).

LE TOUR DU NORMAND,

A ANGOULÊME (1345, 1346).

Parmi les événemens singuliers qui donnent à l'Histoire de France du moyen âge un intérêt si romanesque, peu sont empreints d'une couleur plus dramatique que la petite scène que je vais esquisser, et qui se passa sous les murs d'Angoulême, à l'époque où cette ville, placée alors sur les confins des possessions anglaises et françaises, et appartenant tour à tour à l'une ou à l'autre nation, eut tant à souffrir des incursions continuelles qui désolèrent le quatorzième siècle.

1345. — La guerre vient de se rallumer entre Philippe de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre : celui-ci envoie à la tête de son armée le vaillant comte Derby, qui débarque subitement à Bayonne, gagne en courant plusieurs batailles, et se présente, vers le mois de juin, sous les remparts d'Angoulême, avec mille hommes à cheval et deux mille archers fantassins. Les assiégés résistent quelque temps avec courage : mais, forcés par leur petit nombre de capituler, ils promettent d'ouvrir les portes, si avant un mois n'arrive à leur secours « homme si fort qu'il pût tenir les champs contre le comte » Derby, » et livrent en otages vingt-quatre des notables de la cité. Ce sauveur si attendu ne se présente point ; et, conformément au traité, la ville est abandonnée aux Anglais, qui en donnent le commandement au capitaine Jean de Norwich (1).

Un ennemi aussi violent qu'Edouard exigeait qu'on fût toujours prêt à faire face à ses entreprises : Philippe avait négligé cette précaution, et le comte Derby s'était emparé à loisir de toute la Guienne avant qu'on eût réuni les forces

(1) Froissard le nomme *Noruich* (chap. 114), et *Normech* (chap 119 et 120).

nécessaires pour s'opposer à ses progrès. Ce fut seulement *après la fête de Noël* que Jean, duc de Normandie, et fils aîné du roi, partit de Toulouse avec *cent mille têtes armées ou plus* (1), reprit quelques places sur les Anglais, et vint enfin attaquer Norwich dans Angoulême. Celui-ci, qui avait eu le temps de réparer les brèches de la ville et les forces de ses soldats, repoussa vigoureusement les assauts de l'armée française; et Jean, voyant alors qu'il ne pourrait prendre la ville que par famine, la cerna de plus près, tandis que l'autre partie de ses troupes s'aventurait dans le pays, enlevant *grand'foison* de bœufs, vaches, moutons, et autres *bêtes et vitailles*.

1346. — Cependant le comte Derby (2) ne se hâtait guère de secourir les pauvres assiégés; « les pourvéances de léans » se mendrissoient, » et le duc de Normandie était toujours là campé *tout autour* dans le vallon, ne faisant nulle mine de se retirer. Pour comble de malheur, un grand assaut devait avoir lieu le lendemain; et les habitans, peu soucieux sans doute de mourir de faim pour la domination de leurs nouveaux maîtres, menaçaient de les trahir, et « s'enclinaient » moult aux Français. » Norwich ne vit qu'un moyen de se sauver, lui et sa garnison.

C'était la veille de la Purification de la bonne Vierge Marie : il vint sur le soir aux remparts de la cité, tout seul, et sans rien dire à personne des projets qu'il avait dans sa tête. Arrivé là, se penchant sur les créneaux, il fit signe de son chaperon aux gens de l'armée française; quelques-uns d'entr'eux l'ayant vu de loin, s'approchèrent, lui demandant ce qu'il

(1) Ces mots de Froissard (chap. 119) justifient pleinement le docteur Lingard du reproche que semble lui faire ici son traducteur d'avoir exagéré le nombre de l'armée française, en le portant à cent mille hommes. Voir *Histoire d'Angleterre, par le doct.* LINGARD, *trad. par le chev.* DE ROUJOUX; *Paris*, 1826 (*note*, *pag.* 87). M. Quénot (*Statistique de la Charente*) le réduit à six mille : une pareille erreur ne peut s'attribuer qu'à une faute d'impression.

(2) Quelques historiens ont avancé que le comte Derby était lui-même dans Angoulême, lorsque le duc de Normandie en faisait le siége; mais j'ai préféré suivre ici la narration de Froissard, chroniqueur contemporain, ayant soin de n'y ajouter que les détails qui ne se trouvaient pas en contradiction avec son récit.

voulait : « Je parleroye, dit-il, volontiers à monseigneur le » duc de Normandie ou à l'un de ses maréchaux. » Et ils coururent prévenir le duc, qui arriva en toute hâte, menant avec lui ses chevaliers. Aussitôt que le capitaine Norwich l'aperçut, il ôta son chaperon et le salua courtoisement. Le duc lui dit en rendant le salut : « Jehan, comment vous va? vous » voulez vous rendre? » — « Je ne suis mie conseillé de ce » faire, dit Norwich; mais je vous voudroye bien prier que, » pour la révérence du jour Notre-Dame qui sera demain, » vous nous accordissez un respit qui durât demain seule- » ment, par quoi les vôtres et les nôtres ne pussent grever les » uns les autres, mais demourassent en paix. » Le duc lui répondit : « Je le veuil. »

Le lendemain au matin, jour de la Chandeleur, Jean de Norwich fit sonner toutes les cloches en l'honneur de la sainte fête, trousser armes et bagages à ses compagnons, ouvrir les portes, et le premier, en tête de sa garnison, sortit de la ville à l'éclat du soleil levant.

Voyant cela, l'armée française commençait à s'émouvoir, lorsque le capitaine Norwich, arrivant à toute bride, leur cria : « Seigneurs, seigneurs! souffrez-vous (*contenez-vous*); » ne faites nul mal aux nôtres, car nous avons trèves au- » jourd'huy tout entier, ainsi que savez, accordées de mon- » seigneur le duc de Normandie et de nous aussi; si vous ne » le savez, allez le savoir; car nous pouvons bien, sus ces » trèves, aller et chevaucher quelque part que nous vou- » lons. » Et ceux qui étaient là se hâtèrent de porter ces nouvelles au duc, qui se prit à rire, leur disant : « Qu'on les laisse » aller, de par Dieu, leur chemin quelque part qu'ils voudront, » car nous ne les pouvons de rien contraindre à demourer : » je leur tiendrai ce que je leur ai promis; contentons-nous » d'avoir la ville. »

Ainsi s'en alla le capitaine Norwich avec sa troupe, traversant sans danger la grande armée de France, et protégé par la parole de ce même Jean, qui, plus tard, disait que « la » justice et la bonne foi, bannies du reste du monde, devraient

» se retrouver dans la bouche et dans le cœur des rois. » Le lendemain, les bourgeois de la ville tinrent conseil, et envoyèrent des émissaires pour arranger l'affaire avec le duc, qui voulut bien leur pardonner et les *prendre à merci*, sans négliger toutefois de s'emparer de la ville et du château, où il établit pour capitaine messire Antoine de Villiers. Et les *chevaliers de léans* se disaient entr'eux que Jean de Norwich « s'étoit advisé d'une grand'subtilité, » et que ce n'était pas le duc de Normandie qui avait fait le *tour de Normand.*

EUSÈBE CASTAIGNE,
Bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

CHANT DE VICTOIRE,

APRÈS LA BATAILLE DE FORMIGNY.

(MERCREDI 15 AVRIL 1450.)

RÉJOUIS-TOI, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

Chez nous les étrangers étendaient leurs conquêtes,
Ils moissonnaient nos fruits, ils nous dictaient des lois.
Chaque aurore enfantait de nouvelles tempêtes.....
Tes champs, ô Formigny! retiendront nos exploits!
Des casques et des dards sont jonchés dans les plaines
Où les avait guidés un téméraire effort;
Ils ont vu si nos mains sont faites pour les chaînes :
Ils cherchaient la victoire, ils ont trouvé la mort.
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

C'est toi, noble Clermont, dont la haute vaillance
De Thomas Kiriel anéantit l'espoir!

Ton glaive, par son poids, fit pencher la balance;
Despote le matin, il fut vaincu le soir.
Sur les rives du Vey, tu rassemblas les braves
Dont l'ardeur abattit l'Anglais et sa fierté;
Trois heures de combat ont brisé nos entraves
Et ranimé la France au cri de liberté!
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

Qu'une sainte chapelle en ces lieux éternise
Ce jour béni du Dieu qui nous rend au bonheur.
La victoire un moment peut-elle être indécise,
Quand l'amour du pays fermente dans le cœur?
O Charles VII! jouis du succès de nos armes,
Sois fier de gouverner des soldats triomphans!
Bons vieillards, respirez! Mères, séchez vos larmes :
D'un berceau de lauriers nous dotons vos enfans!
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux (1).

AL. LEFLAGUAIS (*de Caen*).

(1) Notre savant collaborateur, M. de Caumont, vient de faire placer, à ses frais, sur le champ de bataille de Formigny, une borne monumentale, destinée à rappeler le souvenir de ce grand événement. Le cartulaire de la chapelle du monument votif élevé, sur ce même lieu, par Jean de Bourbon, comte de Clermont, le vainqueur dans cette journée mémorable, existe dans la précieuse collection de M. Pluquet, de Bayeux, un autre de nos collaborateurs. La chapelle est en ruine, et il est étonnant qu'on n'ait pas songé à la relever. D.L.F.

sur celui du Titre, dont il incendia le château fort; de là sur le village de Lamotte-Buleux, d'où il gagna la route d'Hesdin à Notre-Dame-de-Foi, qu'il suivit jusqu'à Marcheville, où il trouva la route directe de Cressy. Depuis Noyelles jusqu'à Notre-Dame-de-Foi, il suivit toujours la chaussée, qu'on voit encore sous la forme d'un chemin vert, qui, dans cette longueur, malgré les empiétemens, présente presque partout la largeur de nos routes modernes. Cette chaussée, qui paraît avoir communiqué du Havre par Noyelles avec la Flandre, se voit encore presque intacte jusqu'à Notre-Dame-de-Foi, et se retrouve ensuite sur plusieurs points, après avoir croisé la chaussée de Brunehaut, avec laquelle on la confond souvent, se dirigeant vers la Flandre. Si Edouard n'eût pas craint de traverser une partie de la forêt, il eût pu prendre du Titre par Forêt-l'Abbaye, dont le château, appartenant aux Templiers, fut détruit à cette époque, et gagner Cressy par la plus petite largeur de la forêt; en agissant ainsi, il suivait une ligne presque droite de Noyelles à ce bourg, et il ne pouvait pas prendre de chemin plus court ou meilleur, les grandes routes n'étant pas connues alors. Ce qui me fait d'autant plus croire que le roi d'Angleterre prit cette direction, c'est que, près de ce chemin vert, entre Noyelles et Sailly, on découvre souvent des sarcophages entourés d'une grande quantité d'ossemens épars; ce qui viendrait à l'appui de ce que j'avance, que Gondemar de Fay se défendit mieux que l'histoire ne le rapporte, et rien ne prouve, du reste, qu'on puisse se permettre de flétrir l'honneur de ce guerrier. Si Philippe succomba avec cent mille hommes, Gondemar a bien pu être vaincu avec une poignée de troupes mal disciplinées, sans pour cela être un lâche. On est souvent injuste envers ceux qui ne furent que malheureux.

Tout annonce que le projet d'Edouard était de marcher en Flandre, puisqu'il n'y avait point d'autre asile pour son armée harassée et inférieure des trois quarts à celle qui le suivait. Ce que disent plusieurs historiens n'est donc pas admissible, savoir qu'ayant une belle grande route devant lui, qui le me-

nait droit à sa destination, et qui ne lui présentait aucun obstacle, il ait pris le chemin de Montreuil et ravagé en passant Rue et le Crotoy, qui se trouvaient hors de sa route pour aller à Cressy. Il n'est pas croyable qu'en chef expérimenté, il ait commis ensuite l'imprudence de traverser, dans sa plus grande largeur, l'immense forêt de Cressy, où il n'y avait pas de route tracée, pour s'exposer à toutes les embûches dont une forêt présente le danger, et que, de tout temps, un homme de guerre habile cherche à éviter, surtout lorsqu'il peut, avec plus de sécurité, suivre un chemin découvert et beaucoup plus court, laissant à deux lieues et demie, à sa droite, l'ennemi qui ne se pressait pas de le suivre, et la forêt, ou la plus grande partie, à son choix, sur sa gauche. Un de ses maréchaux a pu, sans doute, prendre par Forêt-Montier, sur la route de Montreuil-sur-Mer, pour couvrir son aile gauche, pendant que le second se rapprochait d'Abbeville, pour couvrir son aile droite. Le premier devait alors, de toute nécessité, traverser la forêt pour le rejoindre au bourg de Cressy, ne pouvant la tourner, dans cette direction, sans faire beaucoup de chemin, et sans cependant pouvoir éviter de passer dans les bois qui lient la forêt, presque sans discontinuer, avec Montreuil-sur-Mer (1).

Edouard vint passer la Maye sur le pont du château de Cressy, près du lieu de l'action, et l'événement seul a pu justifier sa conduite, dans le parti qu'il prit de se retrancher et d'attendre les Français en cet endroit, puisqu'en faisant une lieue de plus, il mettait la rivière d'Authie entre l'armée française et la sienne, et évitait par conséquent une bataille, dans laquelle, vu le petit nombre de ses troupes, il avait tout à craindre.

L'incertitude que je remarque, dans tous les historiens, sur la position que prit le roi d'Angleterre, ne peut venir que du défaut de connaissance des localités. Un auteur n'aurait pas dit, s'il avait été sur les lieux, ou qu'il eût seulement

(1) On juge souvent des temps anciens par ce qui existe de nos jours. Or, la grande route d'Abbeville à Montreuil-sur-Mer n'a été achevée que quatre siècles après la mémorable bataille dont il est question ici. Cette ligne n'avait alors qu'un chemin plein de sinuosités et très-difficile à parcourir.

examiné la carte, que les Anglais avaient leur gauche à la forêt, puisque, pour lors, ils eussent tourné le dos à l'armée française, qu'il faut toujours supposer venir d'Abbeville: qu'on prenne une bonne carte, et l'on verra que l'ordre de la bataille est interverti. D'autres écrivains ont pensé qu'Édouard avait mis sa droite à la forêt, et sa gauche à la Maye, à la hauteur de Cressy; mais cette position n'eût pas été militaire, par plusieurs raisons: la première est que l'on évite toujours de donner une bataille avec une rivière derrière soi, parce qu'on doit toujours se ménager, en cas de malheur, une retraite; la seconde, parce qu'on pouvait l'affamer dans son camp, puisque ses derrières n'eussent été que des bois, d'où on pouvait impunément l'inquiéter; la troisième, qu'il ne lui restait aucune retraite, puisque Philippe de Valois, occupant les hauteurs de Cressy, sur la rive droite de la Maye, lui ôtait les moyens de se retirer en Artois.

Différens historiens, en travaillant sur cette matière, ont cherché à tirer des inductions favorables à cette dernière opinion, en disant que la grêle qui tomba pendant la bataille et que les arbalétriers génois eurent au nez, prouve suffisamment que les Anglais étaient à l'ouest, par rapport à l'armée française, puisque les vents d'ouest sont les seuls qui, dans cette saison, amènent les orages.

Cette réflexion, juste en elle-même, peut être d'un grand poids; mais si ces auteurs voulaient bien faire faire une évolution à gauche à toute l'armée anglaise, lui faire passer la Maye, placer sa droite sur les hauteurs qui sont au-dessus de Cressy, et porter sa gauche au-delà de Wadicourt, ils verraient l'armée anglaise, dans la même direction, occupant des hauteurs d'un accès difficile, sa droite couverte par le bourg de Cressy et par la Maye, sa gauche s'étendant du côté de Wadicourt et dominant, dans son front, un ravin en pente douce, nommé la Vallée-des-Clercs.

Au lieu de grêle, je me range de l'opinion la plus vraisemblable: qu'une forte pluie, qui détendit les cordes des arbalétriers génois de l'armée française, leur donna dans la figure,

pendant que les archers anglais, préparés à tout événement, reposés et rafraîchis, ayant tenu leurs arcs à couvert, profitèrent d'un rayon de soleil qui éblouissait leurs ennemis, pour leur envoyer une nuée de traits, qui parvint tellement à son but, que l'on ne vit plus que confusion et terreur parmi ces arbalétriers.

Or, il est bon d'observer que dans le mois d'août, mois où se donna la bataille, il tombe quelquefois de la grêle d'orage en Picardie, mais bien plus fréquemment une pluie chassée par l'ouragan, si abondante que, même de nos jours, elle contrarie encore souvent la moisson; cette humide tempête, venant de l'ouest et soulevée par la mer, qui est dans cette direction, par rapport à la position de l'armée française, devait nécessairement beaucoup incommoder les arbalétriers, dans celle que le bon sens et la connaissance du terrain doit leur supposer. Cet ordre de bataille d'Édouard est d'autant plus militaire, qu'il privait Philippe de Valois de pouvoir employer sa gendarmerie avec succès ailleurs qu'à sa droite, et qu'il offrait encore aux Anglais l'avantage de pouvoir, en cas de défaite, suivre la chaussée Brunehaut, pour aller passer l'Authie à Ponche, étant vraisemblable qu'ils se seraient étendus par leur gauche, si l'armée française avait fait des mouvemens par sa droite, dans l'intention de les prendre en flanc, pour leur couper la retraite.

C'est donc irrévocablement la droite à Cressy, la gauche à Wadicourt, qu'il faut fixer la position de l'armée anglaise, que la tradition indique, ainsi que le moulin qui se trouve encore sur les lieux, où Édouard se tint pendant l'action.

Philippe de Valois, venant d'Abbeville par la route d'Hesdin, encore nommée le *chemin de l'armée*, pour livrer bataille à l'ennemi campé auprès de Cressy, passa au-dessus des sources de la Maye; et, s'étendant par la droite, il mit son armée en bataille, la gauche en avant de Fontaine, ayant Estrée derrière son centre, et sa droite en arrière de Branlicourt. Si les troupes se sont formées à mesure qu'elles arrivaient, il est dans l'ordre que les arbalétriers génois, qui faisaient l'avant-garde, aient été à la gauche vis-à-vis la Vallée-des-Clercs, où s'est passé

le fort de l'action, ce qui paraît confirmé par les armes de guerre, et par les ossemens qu'on y a souvent déterrés. Dans cette position, ils avaient, sans nul doute, la pluie, souvent mêlée de grêle, dans ces parages; or, cette pluie en face, et fouettée par le vent de mer, devait les incommoder beaucoup.

Comme tous les historiens s'accordent à dire que les généraux ont fait attaquer les archers génois tout en arrivant, il est à croire que l'affaire a commencé par la gauche; que l'ordre de bataille n'a jamais été parfaitement formé; que les troupes ont chargé à mesure qu'elles arrivaient, et que le Roi de France s'est porté à la droite, pour les former. Je fonde mon raisonnement sur ce qu'après la bataille perdue, Philippe s'est retiré au château de Labroye, qui, par cette disposition, se trouvait en arrière de sa droite. Si l'on veut réfléchir sur cette circonstance, on verra qu'il fallait nécessairement que les deux armées fussent dans la position pour laquelle je me décide.

Le fort de l'action s'est passé dans la Vallée-des-Clercs, c'est-à-dire à la gauche de l'armée française, et c'est à la gauche que la déroute a commencé; c'était donc la gauche qu'on poursuivait. Dès lors, le Roi, que je suppose à la droite, ne pouvait se retirer que derrière la droite, et le derrière de la droite était le château de Labroye, où il arriva dans la nuit, après que l'étendard royal fut abattu. Ayant eu deux chevaux tués sous lui, et reçu deux blessures, l'une au cou, l'autre à la cuisse, le commandant voulant savoir qui demandait à entrer dans le château, on dit, je crois à tort, que Philippe répondit : *Ouvrez, c'est la fortune de la France*, ce qui eût été un bon mot hors de saison, et une fortune ruinant son possesseur.

On a prétendu, sans preuve aucune, pour pallier cette défaite, que les Anglais avaient du canon. Le Roi de France pouvait en avoir aussi, car il en existait en France à cette époque. La vraie cause de ce désastre est qu'Édouard commandait à une armée de sujets n'ayant pas d'autre alternative que de vaincre ou de mourir, pendant que l'armée de Philippe était une réunion de toutes les nations, sans discipline, où tout le monde commandait, et où personne n'obéissait; le moindre signe

d'Édouard était compris, pendant que la voix du Roi de France était méconnue. Trois mille hommes de l'élite de la noblesse française périrent à Cressy, ce qui peut faire juger de la perte totale, qu'on évalue à trente mille hommes. Les Anglais portent la leur à un écuyer, trois chevaliers, et à quelques combattans d'un ordre inférieur; ce qui ressemble fort à un bulletin de la grande armée de l'empire français, dont la gloire n'avait pas besoin pourtant d'être rehaussée par d'officieux mensonges.

Hume, ou son traducteur, dit, en parlant des dispositions d'Edouard à la bataille de Cressy : « Il se réserva le com-
» mandement de la troisième ligne de bataille, pour porter du
» secours aux deux premières, ou assurer la retraite en cas de
» malheur. Il prit encore la précaution de retrancher son
» flanc, pour se garantir des corps nombreux de Français qui
» pouvaient l'attaquer de ce côté, et il plaça tout son bagage
» derrière lui, dans un bois qu'il mit aussi à couvert des en-
» treprises, par un retranchement. »

Si l'armée anglaise avait eu sa droite à la forêt, sa gauche à Cressy, ses flancs eussent été suffisamment couverts; elle n'eût pas été dans la nécessité d'en retrancher un, et les équipages, couverts par elle, n'auraient pas eu besoin d'un retranchement particulier.

Si les Anglais avaient été postés à la rive gauche de la Maye, à quel propos les Français, qui les cherchaient avec la volonté de les attaquer, eussent-ils passé à la rive droite, venant d'Abbeville? Ils eussent marché directement sur eux, au lieu d'aller faire un détour pour tourner la Maye à sa source, ou pour se donner l'obstacle d'une rivière à passer, et dès-lors la Vallée-des-Clercs n'eût pas été le lieu principal du combat.

Edouard avait, en effet, un flanc gauche à retrancher, son armée n'étant pas assez considérable pour occuper l'entre-deux de la Maye à l'Authie. On trouvera dans le petit bois qui est en arrière de Cressy-Grange, celui où Hume dit « que les équipages de l'armée anglaise étaient retranchés, placés naturelle-

ment où sont pour l'ordinaire les équipages d'une armée, c'est-à-dire derrière elle. »

Sans savoir dans quelle source Maizeroi a puisé les détails qu'il donne sur la bataille de Cressy, on peut les appliquer à la position pour laquelle je me déciderais, entre toutes celles des différens auteurs qui ont écrit sur cette journée.

Voici un autre argument que je crois victorieux : Est-il possible, si la bataille se fût donnée à la rive gauche de la Maye, que pas un fuyard n'eût rencontré les communs de Beauvais et de Rouen, qui arrivaient par Abbeville, et ne les eût avertis que les Français venaient d'être battus, pour les préserver d'être taillés en pièces, sort qui leur fut réservé par l'insatiable cruauté d'Édouard, qui ternit sa gloire dans cette journée, par le massacre de tout ce qui lui tomba sous la main? Cela n'est pas croyable! Une armée, battue dans un pays couvert, se disperse de tous les côtés, et la plupart des fuyards suivent le chemin par lequel ils sont venus. J'en conclus donc que la Maye, grossie par l'orage, servait de direction à l'armée française dans sa fuite, et qu'allant droit devant elle, elle s'est retirée sur Noyelles-en-Chaussée, Maison-Ponthieu, etc., etc., etc.

Si Froissard n'était pas un écrivain partial, on pourrait croire, vu le peu d'ordre qui régnait dans l'armée française, que sa droite y était dès la veille de la bataille. Je défie l'homme de guerre le plus clairvoyant de rien comprendre aux positions respectives des armées, d'après les relations de cet auteur. Il faut donc s'arrêter à dire : il y eut une bataille à Cressy ; les Anglais, ayant devancé les Français de deux jours, eurent le temps de choisir leur position ; et supposer, d'après la connaissance des lieux, qu'ils ont pris la meilleure et la plus conforme à la manière dont on se battait à cette époque. Or, la meilleure que pouvait prendre le roi d'Angleterre était d'occuper les hauteurs qui s'étendent de Cressy à Wadicourt : elles convenaient à l'infériorité de son armée, ses ailes se trouvaient appuyées, et son front dominait la vallée par laquelle on devait passer pour venir à lui, lui laissant l'avantage du ter-

rain, soit pour la charge, soit pour les armes de trait. Il est deux choses à observer : la première, qu'indépendamment de ce que la renommée a transmis, que ce fut dans la Vallée-des-Clercs que s'est passé le fort du combat, que cette vallée est au-dessous de la position que je donne à Edouard ; la seconde, que si, comme quelques discoureurs ignorans l'ont prétendu, l'affaire s'était passée à la rive gauche de la Maye, le roi de France se serait retiré à Abbeville, au lieu d'aller à Labroye, qui, d'après ce que je viens de dire, s'est trouvé en arrière de la droite de son armée. Je crois qu'il n'y a rien à objecter à cela, d'autant moins que je m'appuie du passage de l'histoire, qui dit que le parc était dans un petit bois, derrière l'armée anglaise, et qu'il n'y a, dans toute cette partie, que le bois de Cressy-Grange, auquel on puisse appliquer ce passage.

Du reste, les dispositions de la bataille de Cessy prouvent à quel point l'art de la guerre était déchu, depuis les beaux jours de Rome, et les progrès qu'il a dû faire pour arriver du quatorzième au dix-huitième siècle. Je conviens que l'invention des armes à feu a dû nécessairement changer le mode de l'action, mais la science des mouvemens et celle des positions n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli.

J'ai dit que la position et les dispositions du roi d'Angleterre étaient analogues à la force de son armée et à la nature de ses armes. Mais si, pour lors, la science des batailles avait été, comme aujourd'hui, surbordonnée aux mouvemens et aux dispositions qui les précèdent, il n'était point possible que son armée ne fût point détruite par celle des ennemis, quatre fois plus nombreuse. Il ne fallait, pour cela, que mettre la gauche des Français à la Maye, et porter la droite dans la plaine de Wadicourt, la gauche des Anglais pouvait être prise en front, en flanc et par-derrière ; il n'était pas possible alors qu'Édouard ne fût pas vaincu.

Le vrai est que Philippe de Valois n'était pas homme de guerre, que ses deux maréchaux ne l'étaient pas davantage, et qu'il n'y a jamais eu de disposition d'attaque faite ; impré-

voyance qui coûta bien des larmes, et couvrit la France de deuil pour bien des années.

D'après ce que dit Froissart, il paraîtrait que le passage de *Blanquetaque* (1) n'est pas, comme on le croit dans le pays, entre les villages de Noyelles et de Port, mais bien au Crotoy. L'histoire rapporte que Gondemar de Fay défendit le passage à Noyelles, et Froissart dit que les Anglais se portèrent à Saint-Valery, à l'embouchure de la Somme, où l'on se battit, sans dire si cette ville fut prise. On ne sait plus que penser à ce langage, puisqu'on ne pouvait point passer au Crotoy sans être maître de Saint-Valery. Il faut donc s'arrêter à croire *Blanquetaque* entre Noyelles et Port, à moins qu'il ne soit au-dessous du Crotoy, ce qui contredirait les traditions du pays, d'autant plus à tort, que ce gué existe encore en partie de nos jours, entre ces deux villages.

J'indiquerai qu'il y a auprès et en arrière de *Wadicourt* un champ que l'on nomme encore aujourd'hui le Camp-du-Roi, ce qui confirmerait que le roi d'Angleterre y était campé, et que vis-à-vis, de l'autre côté de la Vallée-des-Clercs, sur la rive droite de la Maye, au bord du chemin d'Abbeville à Hesdin, autrement dit le Chemin-de-l'Armée, on voit encore une croix en pierre, que les habitans montrent comme étant le tombeau du roi de Bohême, qui peut effectivement y avoir été plantée, en mémoire de la place où il perdit la vie. Les Anglais vont fréquemment visiter cette croix et le moulin en briques, qui domine la Vallée-des-Clercs, où ils ne doutent pas qu'Édouard se tint pendant la bataille.

J'ignore d'après quels mémoires messieurs de l'Académie se sont décidés à placer, dans leur carte générale de la France, le lieu de la bataille de Cressy où il est marqué, mais je crois qu'ils ont rencontré juste en le plaçant dans la Vallée-des-Clercs. Ils n'ont pas été aussi heureux à l'égard de *Blanquetaque*, qu'ils placent à l'embouchure de la Somme, au-dessus de Saint-Valery, pendant que, sans aucun doute, il doit être

(1) C'est un mot picard, qui signifie en français *blanche tache*, parce que la marée laisse voir, en cet endroit, un banc de sable blanc.

entre *Noyelles* et *Port*. On peut consulter cette carte, pour prendre une idée juste de mon opinion sur cette bataille, et j'ose dire qu'on se rendra à l'évidence de mes raisons, pour peu qu'on ait des notions justes sur l'art de la guerre, dont les principesont toujours été les mêmes d'après les grands généraux. Je ferai observer encore que le chemin que je fais prendre à Édouard, depuis Noyelles jusqu'à Cressy, forme une ligne moins courbe que celle indiquée sur cette carte.

Si, en traçant ces peu de lignes, je n'eusse voulu me borner à fixer la marche et la position des deux armées française et anglaise, je me trouvais assez de matériaux relatifs à cette journée désastreuse, pour pouvoir relever mainte erreur affirmée par plus d'un auteur, qui suivait, dans ses écrits, des chroniques dictées par l'intérêt ou l'amour-propre. Mais je craindrais les répétitions et de réveiller le souvenir de malheurs qu'on voudrait oublier. Je terminerai donc en rapportant un seul fait que je crois entièrement inconnu, et qui démontre de nouveau l'instabilité des choses humaines. On sait que Jean de Luxembourg, roi de Bohême, ami et allié de Philippe de Valois, quoiqu'aveugle, se fit conduire au fort de la mêlée à Cressy, et y combattit avec cette valeur chevaleresque qui le distinguait (1). Trouvé mort sur le champ de bataille, entouré de ses écuyers qui n'avaient pu lui survivre, on a toujours

(1) Nous croyons devoir donner ici l'anecdote de Jean, roi de Bohême, à la bataille de Crécy, telle que la rapporte M. de Châteaubriand, dans un de ses écrits politiques, à l'occasion d'un fait moderne, et en employant les propres expressions des anciennes chroniques. « Il y avait autrefois en Bohême un de ces rois, comme on n'en trouve plus : il s'appelait Jhoen. Un jour on lui apprit qu'Édouard III avait envahi la France; il dit aussitôt à ses barons : « Ah! Ah! quoique aveugle, je n'ai » mie oublié les chemins de France. Je veux aller défendre mes chiers amis et les » enfans de ma fille, que les Angleches veuillent rober. » Jhoan vint à Crécy; poussé de courage, s'adressant à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en une » même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à même destinée, ainsi vous » proteste de ne vous laisser aujourd'hui, tant que vie me durera. Je vous requiers que » vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent que volontiers ils le feraient; et adonc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval au frein de leurs chevaux, et le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et aussi firent ceux de sa compagnie; et si avant s'y boutèrent, sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent le lendemain trouvés sur la place, autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés ensemble. »

dit qu'il fut inhumé à Valoires. Il est probable que les moines, flattés de posséder la dépouille d'une tête couronnée, dans leur abbaye, ont accrédité de tout leur pouvoir cette croyance, en montrant dans leur église l'épitaphe suivante :

L'an mil quarante-six trois cents,
Comme la chronique témoigne,
Fut inhumé et mis céans
Le très-puissant roi de Bohaigne.

Comme la chronique témoigne, semblerait dire que ce n'est pas une chose avérée, et avec raison. Il se peut fort bien que, pendant un moment, on ait déposé les dépouilles de ce roi dans l'église de Valoires, et que les moines lui aient rendu les devoirs religieux; mais la vérité est que Jean de Luxembourg fut enterré dans la cathédrale de Luxembourg, qui fut en partie détruite, pendant la révolution de France, en 1791 ; et que par suite, les restes de Jean furent profanés, et se trouvent maintenant chez M. *Buch Buschmann*, propriétaire d'une très-belle faïencerie, auprès de Trèves, qui a déposé les os du roi de Bohême dans son cabinet de curiosités, où les amateurs d'antiquités peuvent les voir (1).

Baron SEYMOUR DE CONSTANT.

(1) L'auteur de cet article, qui, en dernier lieu, est retourné habiter Londres, ne l'a écrit qu'après avoir parcouru les localités, à plusieurs reprises, et en faisant l'application des chroniques au terrain. Un autre de nos collaborateurs, M. H. Dusevel, à qui on doit l'*Histoire d'Amiens* et plusieurs autres ouvrages, a visité, l'année dernière, le champ de bataille de Crécy, et s'est convaincu de l'exactitude des observations du baron Seymour de Constant, sur la marche et la position des armées française et anglaise. Ainsi le mémoire, avec la carte que nous avons cru devoir y joindre, est de nature à jeter beaucoup de clarté sur ce point saillant de la lutte anglo-française. D. L. F.

VOYAGE AU CANADA (Suite).

LE BAS-CANADA. — SAINT-RÉGIS. — MONTRÉAL. — LES TROIS-RIVIÈRES.

Le Bas-Canada est, pendant plus d'un tiers de l'année, couvert de glaces et de neiges si abondantes, qu'il serait impossible de connaître la route, sans les jalons et les arbres verts qui la bordent de chaque côté. Le Saint-Laurent, malgré les rapides et l'impétuosité de son courant, ne présente plus qu'un vaste miroir, sur lequel voyagent les bandes de cariboux, d'orignols et de lièvres blancs, qui se répandent ensuite dans les états voisins de Vermont et de *New-Hampshire* : toute communication est interrompue entre les habitations. Toutes ces plaines de verdure, ces champs de moissons dorées que nous voyions autour de nous, ne sont alors qu'un vaste désert couvert de neige qu'éclaire faiblement le soleil, et où étincelle la lune, pendant les longues nuits d'hiver. Au milieu de cette nature triste et désolée, l'Indien voyage sans bruit, tout enveloppé dans des peaux de cariboux, les jambes couvertes de bottes de peaux de renard, le poil en dedans, avec ses larges raquettes aux pieds, et des gants de peau d'ours, qui garantissent à peine ses mains d'un froid violent. Cette époque est néanmoins celle du plaisir pour les laboureurs : après avoir ouvert une brêche à travers le rempart de neige glacée qui ferme leurs maisons, ils se fraient un chemin dans la campagne, une pioche à la main ; puis les familles se réunissent; les musiciens du village donnent le signal de la danse, une joie bruyante retentit dans les maisons, presque souterraines ; et un morceau de venaison, arrosé d'une bouteille d'eau-de-vie, termine la fête.

Quand viennent ensuite les pluies que le vent du sud chasse

en tourbillons; quand le printemps, ou plutôt l'été, vient brusquement prendre la place de cette saison morte, tout s'anime, les vergers fleurissent, et les fruits succèdent aux fleurs, avec une telle rapidité, que trois mois d'une chaleur étouffante couvrent tout le pays de ruisseaux et de récoltes abondantes. Le crépuscule, si long pendant les soirées de juillet, rappelle les bords enchanteurs de la Méditerranée, et on se croirait transporté des bords glacés du Volga aux riantes vallées qu'arrose le beau fleuve du Tage.

C'était au milieu de l'été que nous parcourions le Canada: la chaleur était presque insupportable, et déjà les fièvres périodiques de cette saison accablaient les laboureurs exténués des fatigues de la récolte. Quelques mots français prononcés au hasard nous rappelaient, de temps en temps, leur première patrie; mais le teint jaune et livide des habitans, leur air mélancolique démentaient cette gaîté indigène qu'ils conservent encore, et s'efforcent de faire germer sous ce rigoureux climat.

Devant chaque maison, il y a un porche, assez semblable au *stoop* des Américains, sous lequel se réfugie le voyageur errant, au milieu des neiges de l'hiver, en attendant qu'une main hospitalière lui ouvre la porte, et l'invite à prendre place autour de son feu : il est toujours le bienvenu; et qu'importe au Canadien un homme de plus, quand cet isolement dans lequel se plonge la nature sévère de son pays, lui fait sentir le besoin de la société.

Nous arrivâmes, en faisant ces réflexions, à *Cornwall*, village considérable où commence, à proprement parler, le Bas-Canada : c'est là que les bateaux reprennent leur marche. Je trouvai plus tard un rapport frappant entre Cornwall, où les deux caractères des anciens Français et des Anglais opèrent une jonction, et le village d'*Alexandrie*, dans la Haute-Louisiane, où les mêmes habitans primitifs de la Rivière-Rouge se mêlent ou plutôt se trouvent en contact avec les Américains, nouveaux possesseurs du pays.

Un peu plus bas que Cornwall et sur la rive opposée, nous

eûmes le plaisir d'examiner en détail le village d'Algonquins civilisés, que tout voyageur doit visiter. Un grand nombre de pirogues, qui traversaient le fleuve ou revenaient du Cornwall avec des marchandises, nous annoncèrent de loin l'approche de *Saint-Régis;* les Indiens qui les montaient avaient de larges chapeaux en feutre noir, des manteaux de drap et des mocassins, comme les autres tribus. Au milieu du village s'élève une église desservie par un ministre catholique, car tous suivent exactement la religion chrétienne qu'ils ont adoptée. Leurs huttes sont spacieuses et proprement tenues : il y en a bien quelques-unes, celle du chef par exemple, meublées à l'européenne ; mais ceux qui les habitent ne se servent jamais ni de chaises ni de lits ; ils les destinent aux étrangers qui viennent les voir, et reposent sur des nattes. Ils mangent dans des vases de bois et des calebasses, et boivent de l'eau. Leur nombre peut s'élever à douze cents. Ils ressent des tapis et des nattes, font des paniers, des pirogues de bois ou d'écorce. Pendant que les hommes dorment au soleil, que les femmes s'occupent dans l'intérieur de la cabane, les enfans rient et gambadent en liberté. La civilisation a imprimé son cachet sur les hommes faits, en imposant un frein à leurs passions féroces et sauvages ; leur vie errante a été modifiée par les institutions sages des ministres chrétiens ; mais on retrouve dans les petits enfans, qu'aucune sorte d'éducation n'a encore domptés, toute cette impétuosité du caractère primitif des Indiens, qui se dénote chez eux par des cris aigus, des exercices d'adresse et d'agilité, des simulacres de combat à la flèche, et un besoin de liberté si puissant, qu'on les voit se traîner sur les genoux hors de leurs huttes, lorsqu'ils n'ont pas encore la force de marcher.

Une partie du village se trouve sur le territoire des États-Unis, et l'autre sur le Canada : le ruisseau qui sert de limite aux deux puissances traverse la rue principale de la ville des Algonquins.

A quelques milles plus bas commence le lac de *Saint-Charles,* large de 8 à 10 lieues, qui n'est véritablement qu'une extension du

Saint-Laurent. Quand on est au milieu du lac, il est difficile de bien distinguer le rivage, en général assez bas ; et souvent, quand l'eau est calme, il en résulte le singulier effet du mirage. Les arbres, les rochers, les mâts des barques, semblent noyés dans une immensité d'eau limpide et transparente comme un brouillard, au-dessus duquel les objets flottent détachés de leur base. Du côté de l'ouest, on aperçoit, à une grande distance, les sommets des montagnes du Vermont qui bordent le lac Champlain ; elles paraissent toutes vertes par la quantité de forêts qui les couvrent, et s'élèvent comme le dos d'une baleine pendant un calme.

Il fallut encore prendre terre à un misérable hameau français, et échanger la voie si douce des *steamboats* pour les routes incommodes où les voitures cahotaient au point de rompre les entrailles ; c'est, en effet, ce qui arriva à un voyageur anglais. Les mouches, en outre, étaient si abondantes, que, malgré le roulement des roues, leur bourdonnement retentissait toujours ; elles étaient larges comme un papillon de nuit, et blanchâtres. Il suffisait de mettre la tête à la portière, pour voir son chapeau couvert de ces insectes. Les paysans qui passaient le long de la route paraissaient vêtus de blanc, et, à chaque mouvement, les mouches, en changeant de place, semblaient des reflets de lumière sur leurs houppelandes d'un brun foncé. Heureusement ces papillons ne piquent pas, car à peine le bas du Mississipi et la *Balise* elle-même pourraient-ils rivaliser de maringouins avec le Saint-Laurent.

Une lumière plus fixe nous annonça enfin le bateau qui nous attendait à *Coteau-du-Lac* ; mais il fallut voyager à pied, dans une boue affreuse, l'espace d'un mille, pour atteindre le steamboat. Les ténèbres d'une nuit pluvieuse succédèrent au tonnerre, et plusieurs de nous s'étaient égarés ; nous fîmes des signaux en élevant un phare au haut du mât, et une grande demi-heure se passa avant que chacun fût à son poste, c'est-à-dire autour d'une table bien servie, et tête à tête avec un flacon de Madère.

Nous nous réveillâmes de nouveau sur le Saint-Laurent ;

voyageant depuis cinq jours au milieu des forêts et des habitations des deux Canadas, tantôt bercés par les eaux du fleuve, tantôt cahotés dans les voitures, nous commencions à sentir un grand besoin de repos : enfin la montagne de *Montréal*, en s'élevant à l'horizon, nous fit voir un terme à nos maux.

A la tête de l'île, dans laquelle est située cette montagne et la ville qui lui donne son nom, il fallut encore, et pour la dernière fois, monter en voiture. A notre droite roulaient les *rapides de la Chine*; sur le bord on voyait les Indiens, au milieu du village, se promener avec leurs costumes bizarres, et cette démarche lente, assurée, régulière, qui fait toujours distinguer un sauvage d'un Européen, à la plus grande distance.

La pluie continuait, et les rues de Montréal nous paraissaient désertes; les torrens descendus de la montagne écumaient dans les routes, au milieu des places : les hirondelles, qui rasaient la terre en volant, furent les seuls êtres animés que nous trouvâmes au milieu des campagnes. Je ne sais rien de plus désagréable pour un voyageur que ces pluies continuelles, qui lui ôtent le moyen d'observer un pays nouveau, dont tout l'intérêt consiste souvent dans le pittoresque et la variété des sites qui s'offrent à ses excursions. Nous passâmes un jour entier à murmurer, à maudire le Canada et ses tristes journées de pluies, si longues dans un hôtel, quand les yeux découvrent tant de beautés qu'il est impossible d'explorer. Il nous restait heureusement le plaisir de la conversation, les histoires des pays lointains, et les récits souvent exagérés qui nous faisaient passer quelques heures après le thé. Les cigarres de la Havane et le tabac espagnol, roulé dans des feuilles de maïs, nous fournissaient encore une ressource et une grande jouissance. Ici j'en appelle à tous ceux qui ont voyagé : « Si jamais, comme dit Hoffmann, si jamais, lecteur bénévole, vous avez été contraint de séjourner dans une petite ville, où vous ne connaissiez personne, personne !... si jamais vous avez éprouvé cette douleur profonde que cause le besoin non satisfait de communiquer ce qu'on éprouve, » vous sentirez ce qu'il y a de consolant dans la fumée qui s'exhale en tourbillons autour

de votre tête, fait naître mille pensées qui se succèdent et s'évanouissent comme ces bouffées de tabac. Un cigarre est une compagnie, et je ne plaindrai jamais autant celui qui voyage seul, quand je le verrai compléter, pour ainsi dire, son existence physique par ce qui est le plus propre à exciter ses pensées. Tous les peuples graves, réfléchis, contemplatifs, comme les Espagnols, les Allemands, et tous les peuples de l'Asie et de l'Afrique, ont senti ce besoin; et s'il fallait l'exemple de l'homme plus près de la nature, j'y joindrais le sauvage, dont l'inséparable hache de guerre est aussi la pipe du repos !

Montréal est bâti au pied d'une montagne, sur le bord du Saint-Laurent. Les rues semblent bien étroites, quand on vient des Etats-Unis; mais, pour un Français, les trottoirs de Montréal, quelque peu larges qu'ils soient, donnent l'idée d'une ville soignée. Les maisons sont toutes bâties en pierres grises, qui répandent un aspect sombre sur ces rues longues et resserrées; ce qui frappe surtout les yeux d'un étranger, c'est la blancheur des toits tous couverts en fer-blanc, et les contrevents doublés en tôle, pour prévenir les incendies. Cette manière de construire cause une grande monotonie et une telle confusion, que les plus beaux hôtels sont perdus au milieu des maisons secondaires. Les magasins sont assez riches, et la plupart renferment des objets fabriqués par les Indiens, et d'un travail extraordinairement curieux : ce sont des carnassières, des sacs à plomb, des ceintures et des arcs, des raquettes pour marcher dans la neige, des bottes pour chasser au marais, des paniers et des gants de cariboux brodés en poil d orignal. Quand un Indien se présente chez un marchand, celui-ci lui donne un modèle, lui trace un dessin; le sauvage va s'asseoir au coin de la borne, il travaille avec une activité incroyable, et bientôt sa tâche est finie; on le paie comptant en échange ou en argent, et il retourne à son village, jusqu'à ce qu'il lui reprenne fantaisie de gagner encore quelques shellings. Il y a toujours grand nombre d'Algonquins à Montréal; en abordant au rivage, ils tirent leur canot sur le sable, et

emportent leur pagaie avec eux, pour que personne ne se serve de la pirogue en leur absence. Quand ils viennent dans les marchés vendre les productions de leur culture, ce sont presque toujours les femmes qui se chargent de ce soin : les hommes se promènent dans les rues, entrent au milieu des magasins pour examiner à loisir ce qui les étonne; souvent ils entament en langue indienne une longue dissertation sur l'usage de ces ustensiles européens qu'ils ne comprennent point, parlent à haute voix, crient et se fâchent, jusqu'à ce que le marchand impatienté les prenne par le bras et les mette à la porte. Les femmes ont coutume d'apporter leurs petits enfans emmaillotés, dans un berceau suspendu sur leurs épaules. Elles voyagent tout un jour sans s'arrêter. Cette manière de porter un fardeau suspendu sur le haut de la tête, est généralement adoptée chez toutes les tribus. J'ai vu souvent des *Squaws* (1), assises sur le seuil d'une porte, décrocher l'enfant toujours endormi dans ses langes, lui aplatir le nez avec une pierre bien unie, ou lui couper le tour de l'oreille pour y suspendre des morceaux de plomb; étrange toilette, qui est souvent interrompue par les cris du patient : mais tel est l'usage parmi les Indiens. Dans un des plus beaux magasins de curiosités sauvages, je rencontrai une femme de l'ancienne tribu des Hurons, si célèbre dans les premiers établissemens français. Elle était bien faite, grande, et son regard était aussi fier que celui de la petite-fille du grand chef des Hurons, qu'elle me nomma avec emphase, mais dont j'avoue que je n'ai pu retenir une lettre. Elle parlait un peu français et tutoyait tout le monde; des flèches armées en pierre, et des mocassins d'un travail précieux, étaient ce qui peut sortir de plus beau d'une main sauvage.

J'assistai, à Montréal, à l'inauguration de la cathédrale, vaste et beau monument, le plus remarquable que j'aie vu dans toute l'Amérique. C'est une basilique tout-à-fait gothique, exécutée par un Écossais, d'après les dessins des églises d'York et Cantorbéry et le bel ouvrage de M. Pugens

(1) Nom que l'on donne aux femmes indiennes.

sur la merveilleuse cathédrale de Rouen. Il y eut une cérémonie pompeuse à laquelle assistèrent les évêques de Montréal et de Québec ; la quête que l'on y fit pour les pauvres monta à 1,600 piastres (8,000 fr.). La plupart des églises du Bas-Canada sont catholiques ; et je ne sais si c'est un plan du gouvernement anglais pour maintenir la bonne intelligence entre les troupes et le peuple, mais j'observai que presque tous les soldats de la garnison étaient Irlandais, et par conséquent de fervens catholiques. Il y a aussi deux couvens de religieuses (*Black* et *Grey-Nuns-Covent*), et un séminaire qui renferme une bibliothèque de 6,000 volumes, dans laquelle un Français est toujours admis avec bienveillance.

La *Parade* est une place en forme de carré long, très-agréablement située, bornée du côté de la ville par les casernes, et de l'autre par la montagne qui se déroule comme une masse de verdure ; elle est entourée de peupliers. Chaque jour, à l'heure de la revue, les promeneurs s'y rassemblent pour écouter la musique militaire. C'est une des plus délicieuses positions que j'aie rencontrées dans aucune ville. Au milieu du faubourg, on aperçoit l'hôpital anglais, joli édifice construit à la manière des hôtels des Américains, avec des galeries à l'italienne, et son toit de fer-blanc qui scintille au soleil.

La place du marché est une rue large et bordée de boutiques, où sont réunies les marchandises de toute espèce. Au sommet de cette place qui descend par une pente rapide au bord du fleuve, en face des casernes, on a consacré une belle colonne de granit à la mémoire de Nelson ; on y a représenté ses victoires sur les bas-reliefs, et les inscriptions en anglais et en français apprennent que ce monument a été érigé à l'amiral par les dames Canadiennes ; mais je crois qu'il en est de cette colonne, fruit des offrandes des dames de Montréal, comme de la statue en l'honneur de Wellington, dans le parc de Kesington, à Londres. Je vis un jour de marché à Montréal, et c'est tout-à-fait une foire de nos petites villes de France : jongleurs, marchands d'eau de Cologne, saltimbanques de tous genres, rien n'y manquait.

Vis-à-vis de cette place, on aperçoit, au milieu du fleuve, les forts construits sur une île que le gouvernement a achetée pour en faire un arsenal. Les redoutes et les batteries sont entourées de glacis couverts de verdure ; les acacias forment partout des bosquets délicieux, sous lesquels brillent le fusil du soldat et les tiges des paratonnerres placés sur les magasins de poudre. Aujourd'hui on nomme cet endroit *île Sainte-Hélène ;* sans doute parce que le pic aride qui s'élève au milieu, et les ravins sauvages creusés dans les flancs, rappellent aux Anglais le rocher sur lequel se consumait cet aigle que les sentinelles suivaient sans cesse de l'œil, de peur qu'il ne s'envolât au-delà des mers, et que l'ombre de ses ailes ne vînt obscurcir leur île tremblante.

Il me reste à parler de l'excursion sur la montagne. Les amateurs s'y rendent à cheval et galopent à travers les collines ; mais pour explorer en détail ce pays pittoresque, il faut couper droit dans le flanc de la montagne et monter de roc en roc, en s'attachant aux érables, aux bouleaux blancs, aux sapins et aux acacias. A moitié chemin, nous trouvâmes une maison ombragée de cerisiers ; ce fut une halte bien agréable pendant une chaleur brûlante, et les cerises européennes que nous dévorions avec avidité nous donnèrent de nouvelles forces pour continuer notre marche. Un serpent à sonnette se glissa parmi les lianes que nous saisissions dans notre escalade, et peu s'en fallut qu'il ne blessât l'un de nous ; mais il fut poursuivi à coups de bâtons, et le paysan de la ferme le coupa en deux avec sa hache, pendant qu'il déroulait ses anneaux étincelans autour d'un hêtre. Ces rencontres rendent toujours plus attentif ! aussi ce ne fut qu'après avoir bien connu les lieux, que nous nous réunîmes sur une pointe de rocher, pour jouir de la vue de la ville et de la rive droite du fleuve. Au sommet même de la montagne, sur son vaste plateau, est un étang ; on y trouve deux fermes entre les forêts escarpées qui ombragent les rocs voisins, et semblent une couronne de verdure sur ce front de granit. A mesure que l'on circule autour de ces créneaux naturels, l'œil s'étend avec délices sur le magnifique spectacle qui s'offre de

toutes parts : du côté de la ville, ce sont les maisons avec leurs toits blancs où se jouent les rayons du soleil, les clochers des églises, les mâts des navires ; la Parade, et les promeneurs rassemblés au milieu des peupliers ; les faubourgs se confondant avec les forêts ; le fleuve serpentant majestueusement autour de *l'île Sainte-Hélène*, dont on apperçoit les forts : dans le lointain, les plaines qui séparent la rivière Sorel du Saint-Laurent se perdent avec les montagnes de *Boucherville* et de *Bel-œil ;* et les maisons, les champs, les villages semblent autant de points sur cet immense tableau. Un peu plus haut se montre *la prairie*, et les hameaux éloignés sur cette côte d'Acadie qu'il faut traverser pour aller rejoindre le Champlain, dont la vaste étendue sépare les autres montagnes escarpées, qui s'allongent à l'horizon comme des vagues ; on distingue aussi les deux bras que forme le Saint-Laurent quand il se divise autour de la grande île de Montréal. En se retournant du côté du nord-ouest, on suit le cours de cet autre bras du fleuve : quelques habitations s'élèvent sur ses rives ; bientôt ce ne sont plus que des forêts sauvages, monticules noirs et bleus comme le firmament, océan de bois, de déserts, de plaines sans fin comme les steppes de l'Asie, les sables de l'Arabie : puis tout cela s'enfonce et disparaît à l'ouest, pour aller se perdre dans les glaces du pôle.

La distance de Montréal à Québec est de 70 lieues environ, mais la rapidité des bateaux à vapeur rend ce trajet aussi court qu'agréable : les matelots sont le plus souvent Canadiens, et les capitaines Anglais; il faut en outre des pilotes, car les lacs qui traversent le fleuve en deux endroits, sont si larges, qu'il est nécessaire de connaître le gisement des côtes, pour ne pas être exposé à s'égarer et même à retourner sur ses pas. Les barques qui remontent le courant sont attachées deux ou trois de front, pour mieux couper la vague : dans les tourbillons qui se rencontrent assez fréquemment, la force des eaux fait refouler les chaloupes en arrière ; malgré leurs voiles larges et multipliées, les steamboats eux-mêmes luttent quelques in-

stans avant de pouvoir vaincre la violence du courant, et cependant il y en a, tels que *l'Hercule* et le *John Molson*, dont la force est de cent quarante chevaux.

Tous les villages que l'on rencontre sur le Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à Québec, portent des noms français ; sur toutes les enseignes on lit aussi ces vieilles appellations de la patrie, comme dit Châteaubriand ; les mœurs des anciens habitans s'y sont conservées dans la pureté ; et les Américains, les Anglais, en un mot tous les gens qui ne connaissent ni la France, ni les manières si prévenantes de ses habitans, sont frappés de l'accueil ouvert et vraiment cordial que l'étranger reçoit dans les moindres hôtels.

En s'éloignant de Montréal, on ne distingue plus que les clochers de la ville; surtout les flèches si sveltes de la cathédrale apparaissent sur les toits étincelans de blancheur, comme des mâts sur l'océan ; la montagne se dessine au-dessus des forêts et des champs, comme une tortue sur la grève; l'île Saint-Hélène semble un jardin au milieu d'un parc ; puis le fleuve redevient large, majestueux, au milieu de son silence imposant. Les *Rapides de Sainte-Marie*, entre cette île et la ville, ne sont, à proprement parler, que des tourbillons sous-marins; mais on voit les bateaux lutter une demi-heure à la hauteur des premiers faubourgs de Montréal, ballottés d'une rive à l'autre, sans pouvoir atteindre le port, à cent pas devant la proue.

La *Longue-Pointe*, les *Verchères*, sont les premiers endroits que l'on découvre à gauche, puis la double pyramide du clocher de *Varennes*, qui du haut de la montagne ressemble à l'aigrette d'un géant algonquin. *Point-aux-Trembles*, le *Bout-de-l'Ile*, *Contre-Cœur*, sont des villages ou des cabanes moins curieuses par elles-mêmes que par leurs noms naïfs, tels que les donnent toujours les anciens habitans, qui se contentaient quelquefois de traduire leur signification indienne.

Le fort *Berthier* ou *Sorel*, que les Anglais nomment aujourd'hui *William-Henri*, attira notre curiosité, quand nous sûmes que quelques vieux Canadiens, anciens voyageurs des lacs d'en-haut, s'y étaient retirés ; j'en vis un, âgé de plus de

quatre-vingts ans, qui ne cessait de regretter l'heureux temps, disait-il, où trente canots au moins partaient en flottille de Québec, et remontaient le fleuve à la rame, s'enfonçaient à travers les lacs Ontario et Érié, jusqu'au Michigan, et aux forêts impraticables du lac Supérieur. L'équipage de ces chaloupes, construites dans la forme de celles des Indiens, était assez considérable pour que la moitié des matelots pût se reposer alternativement. Ils chantaient toujours en pagayant avec vigueur à travers rapides et tourbillons, intrépides comme les soldats français dont ils descendent, et soumis aveuglément au chef qui les dirigeait. Une de ces flottilles, partie au 1er mai de Québec, n'arriva à sa destination qu'en novembre. Ces navigateurs infatigables avaient ramé pendant six mois, sans prendre d'autre repos que les haltes de la nuit, sur la lisière des bois, et portant leurs pirogues à force de bras, quand la navigation, comme aux cataractes du Niagara, était interrompue par des chutes. On stationnait pendant l'hiver sur le bord du lac Huron, parmi les Indiens, dont les pelleteries surchargeaient les embarcations; et toute la flotte descendait gaîment au printemps, favorisée par les brises d'ouest et le courant. Les rangs des matelots étaient souvent éclaircis par l'âpreté du climat; mais rien ne pouvait arrêter ces aventuriers, qui, devenus octogénaires, ne rêvent encore que voyages, découvertes et expéditions.

La rivière de *Sorel* ou de *Chambly*, que nous suivrons plus tard en parlant du lac Champlain, se jette vis-à-vis le fort Berthier dans le Saint-Laurent, ou plutôt le lac Saint-Pierre, long de 6 à 7 lieues, qui forme une baie au milieu du fleuve. Un peu plus bas, à gauche, tombe la rivière du *Loup*, arrosant des prairies d'une culture riche et variée, au milieu de laquelle paraît la petite ville de *Machiche*, et des jardins assez bien cultivés. Les rives du lac semblent de loin englouties au sein des eaux, et cet aspect d'un débordement général répand une monotonie fatigante sur ces pointes de forêts en apparence détachées de leurs bases, souvent impénétrables quand on est près du bord. De la droite du Saint-Laurent, la rivière *Nicodet* se

précipite au fond d'une baie profonde, et les voiles des chaloupes sont à peine perceptibles sur cette étendue d'eau, échancrée d'une multitude d'anses et de caps.

Celui qui a lu l'Histoire philosophique des deux Indes, de l'abbé Raynal, suivra avec intérêt le cours du Saint-Laurent, de ses lacs, et des rivières qui viennent s'y perdre ; car ce furent autant de points de défense et d'attaque dans les guerres du Canada, il y a un demi-siècle. *Les Trois Rivières*, principale place entre Montréal et Québec, et à moitié chemin entre ces deux villes importantes, joua surtout un grand rôle dans les sanglantes et stupides batailles où une nation acharnée contre la prospérité de sa rivale songeait à lui enlever la possession d'un pays, sans penser au profit qu'elle pourrait retirer de sa conquête.

J'avoue que je fus bien trompé à la vue de ces Trois-Rivières, que je m'étais figurées une ville forte et florissante. Je n'y trouvai que quelques clochers en bois, un couvent d'une faible apparence, des rues comme sont celles d'un village de France, et des sauvages étendus sur la grève, à l'ombre d'un tuya, tandis que des enfans nous apportaient des paniers pleins de bluets et des cramberries pour deux sous. J'y repassai un jour de marché ; et si la gaîté des habitans, leur tumulte bruyant, et le grand nombre de pirogues attachées au quai, donnaient un air vivant à la ville, il ne s'y retrouvait pas moins une profonde misère dans les haillons des mendians qui s'empressaient sur le bateau avec leurs mauvais fruits, et se prosternaient à la moindre aumône : contraste bien frappant avec les villes américaines, où l'on ne rencontre pas un seul être au-dessous de la dignité de l'homme ! L'armée des États-Unis, en se retirant de Québec, y fut attaquée par les Anglais ; mais ceux-ci perdirent leur général et quelques officiers, dont la mort ne fut point compensée par le succès qu'ils espéraient.

Les *rapides de Richelieu* n'ont pas l'apparence de ceux qui se trouvent dans le haut du fleuve ; le courant est impétueux, mais l'onde calme et unie se précipite sans bruit au milieu de son cours ; ce n'est que sur le bord que les rocs lèvent leurs

têtes au-dessus de sa surface limpide, placés régulièrement sur deux rangs, comme la double chaussée au milieu de laquelle passe un canal.

Les navires et les chaloupes remontent difficilement ces rapides, qui se prolongent pendant trois lieues ; souvent ils sont à l'ancre, et attendent le vent et la marée ; les steamboats seuls vont toujours, labourant les eaux de leurs roues puissantes.

On a donné le nom de *Jacques Cartier*, qui le premier découvrit le Saint-Laurent, à un petit village à 10 lieues de Québec, à l'embouchure de la rivière qui porte aussi la même dénomination. Peu à peu les rochers grandissent sur les rives du fleuve, et il reprend cet aspect sauvage qui fait une si forte impression en sortant du lac Ontario. Les montagnes se resserrent et s'entr'ouvrent brusquement pour laisser apercevoir sur un roc aigu les fortifications effrayantes de Québec, les *palissades* naturelles qui dominent les faubourgs, les hauteurs inaccessibles de *Point-Levi* ; on les voit encore se renfermer comme un port, au milieu duquel sont mouillées plus de cent voiles ; enfin, au-dessus de cette double pointe apparaissent les sommets nébuleux du mont de la *Tourmente*.

C'est à côté de *Sillery-Cove* qu'eut lieu la dernière bataille qui décida du sort de tout ce vaste territoire ; les Français s'y défendirent courageusement, mais Québec resta au pouvoir de la Grande-Bretagne. On voit encore, auprès du champ de bataille, les ruines de la première église qui fut construite dans le Canada.

Québec, long-temps masqué par les rochers qui dominent le faubourg de Saint-Roch, se montre tout-à-coup quand on a doublé les pointes. Au pied de la ville, tourbillonne un gouffre que jamais aucune brise n'a pu rider : C'est là, me dit le pilote, que sombra la dernière frégate française, après une lutte désespérée, criblée de boulets, faisant eau de toutes parts ; jamais marins n'avaient choisi meilleur endroit pour ensevelir glorieusement leur défaite, aux yeux mêmes d'un ennemi vainqueur.

TH. PAVIE (*Angers*).

LE TOUR DU NORMAND,

A ANGOULÊME (1345, 1346).

Parmi les événemens singuliers qui donnent à l'Histoire de France du moyen âge un intérêt si romanesque, peu sont empreints d'une couleur plus dramatique que la petite scène que je vais esquisser, et qui se passa sous les murs d'Angoulême, à l'époque où cette ville, placée alors sur les confins des possessions anglaises et françaises, et appartenant tour à tour à l'une ou à l'autre nation, eut tant à souffrir des incursions continuelles qui désolèrent le quatorzième siècle.

1345. — La guerre vient de se rallumer entre Philippe de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre : celui-ci envoie à la tête de son armée le vaillant comte Derby, qui débarque subitement à Bayonne, gagne en courant plusieurs batailles, et se présente, vers le mois de juin, sous les remparts d'Angoulême, avec mille hommes à cheval et deux mille archers fantassins. Les assiégés résistent quelque temps avec courage : mais, forcés par leur petit nombre de capituler, ils promettent d'ouvrir les portes, si avant un mois n'arrive à leur secours « homme si fort qu'il pût tenir les champs contre le comte » Derby, » et livrent en otages vingt-quatre des notables de la cité. Ce sauveur si attendu ne se présente point; et, conformément au traité, la ville est abandonnée aux Anglais, qui en donnent le commandement au capitaine Jean de Norwich (1).

Un ennemi aussi violent qu'Edouard exigeait qu'on fût toujours prêt à faire face à ses entreprises : Philippe avait négligé cette précaution, et le comte Derby s'était emparé à loisir de toute la Guienne avant qu'on eût réuni les forces

(1) Froissard le nomme *Noruich* (chap. 114), et *Normech* (chap. 119 et 120).

nécessaires pour s'opposer à ses progrès. Ce fut seulement *après la fête de Noël* que Jean, duc de Normandie, et fils aîné du roi, partit de Toulouse avec *cent mille têtes armées ou plus* (1), reprit quelques places sur les Anglais, et vint enfin attaquer Norwich dans Angoulême. Celui-ci, qui avait eu le temps de réparer les brèches de la ville et les forces de ses soldats, repoussa vigoureusement les assauts de l'armée française; et Jean, voyant alors qu'il ne pourrait prendre la ville que par famine, la cerna de plus près, tandis que l'autre partie de ses troupes s'aventurait dans le pays, enlevant *grand' foison* de bœufs, vaches, moutons, et autres *bêtes et vitailles*.

1346. — Cependant le comte Derby (2) ne se hâtait guère de secourir les pauvres assiégés; « les pourvéances de léans » se mendrissoient, » et le duc de Normandie était toujours là campé *tout autour* dans le vallon, ne faisant nulle mine de se retirer. Pour comble de malheur, un grand assaut devait avoir lieu le lendemain; et les habitans, peu soucieux sans doute de mourir de faim pour la domination de leurs nouveaux maîtres, menaçaient de les trahir, et « s'enclinaient » moult aux Français. » Norwich ne vit qu'un moyen de se sauver, lui et sa garnison.

C'était la veille de la Purification de la bonne Vierge Marie : il vint sur le soir aux remparts de la cité, tout seul, et sans rien dire à personne des projets qu'il avait dans sa tête. Arrivé là, se penchant sur les créneaux, il fit signe de son chaperon aux gens de l'armée française; quelques-uns d'entr'eux l'ayant vu de loin, s'approchèrent, lui demandant ce qu'il

(1) Ces mots de Froissard (chap. 119) justifient pleinement le docteur Lingard du reproche que semble lui faire ici son traducteur d'avoir exagéré le nombre de l'armée française, en le portant à cent mille hommes. Voir *Histoire d'Angleterre, par le doct.* LINGARD, *trad. par le chev.* DE ROUJOUX; *Paris*, 1826 (*note, pag.* 87). M. Quénot (*Statistique de la Charente*) le réduit à six mille : une pareille erreur ne peut s'attribuer qu'à une faute d'impression.

(2) Quelques historiens ont avancé que le comte Derby était lui-même dans Angoulême, lorsque le duc de Normandie en faisait le siége; mais j'ai préféré suivre ici la narration de Froissard, chroniqueur contemporain, ayant soin de n'y ajouter que les détails qui ne se trouvaient pas en contradiction avec son récit.

voulait : « Je parleroye, dit-il, volontiers à monseigneur le » duc de Normandie ou à l'un de ses maréchaux. » Et ils coururent prévenir le duc, qui arriva en toute hâte, menant avec lui ses chevaliers. Aussitôt que le capitaine Norwich l'aperçut, il ôta son chaperon et le salua courtoisement. Le duc lui dit en rendant le salut : « Jehan, comment vous va? vous » voulez vous rendre? » — « Je ne suis mie conseillé de ce » faire, dit Norwich; mais je vous voudroye bien prier que, » pour la révérence du jour Notre-Dame qui sera demain, » vous nous accordissez un respit qui durât demain seule- » ment, par quoi les vôtres et les nôtres ne pussent grever les » uns les autres, mais demourassent en paix. » Le duc lui répondit : « Je le veuil. »

Le lendemain au matin, jour de la Chandeleur, Jean de Norwich fit sonner toutes les cloches en l'honneur de la sainte fête, trousser armes et bagages à ses compagnons, ouvrir les portes, et le premier, en tête de sa garnison, sortit de la ville à l'éclat du soleil levant.

Voyant cela, l'armée française commençait à s'émouvoir, lorsque le capitaine Norwich, arrivant à toute bride, leur cria : « Seigneurs, seigneurs! souffrez-vous (*contenez-vous*); » ne faites nul mal aux nôtres, car nous avons trèves au- » jourd'huy tout entier, ainsi que savez, accordées de mon- » seigneur le duc de Normandie et de nous aussi; si vous ne » le savez, allez le savoir; car nous pouvons bien, sus ces » trèves, aller et chevaucher quelque part que nous vou- » lons. » Et ceux qui étaient là se hâtèrent de porter ces nouvelles au duc, qui se prit à rire, leur disant : « Qu'on les laisse » aller, de par Dieu, leur chemin quelque part qu'ils voudront, » car nous ne les pouvons de rien contraindre à demourer : » je leur tiendrai ce que je leur ai promis; contentons-nous » d'avoir la ville. »

Ainsi s'en alla le capitaine Norwich avec sa troupe, traversant sans danger la grande armée de France, et protégé par la parole de ce même Jean, qui, plus tard, disait que « la » justice et la bonne foi, bannies du reste du monde, devraient

» se retrouver dans la bouche et dans le cœur des rois. » Le lendemain, les bourgeois de la ville tinrent conseil, et envoyèrent des émissaires pour arranger l'affaire avec le duc, qui voulut bien leur pardonner et les *prendre à merci*, sans négliger toutefois de s'emparer de la ville et du château, où il établit pour capitaine messire Antoine de Villiers. Et les *chevaliers de léans* se disaient entr'eux que Jean de Norwich « s'étoit advisé d'une grand'subtilité, » et que ce n'était pas le duc de Normandie qui avait fait le *tour de Normand.*

EUSÈBE CASTAIGNE,
Bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

CHANT DE VICTOIRE,

APRÈS LA BATAILLE DE FORMIGNY.

(MERCREDI 15 AVRIL 1450.)

RÉJOUIS-TOI, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

Chez nous les étrangers étendaient leurs conquêtes,
Ils moissonnaient nos fruits, ils nous dictaient des lois.
Chaque aurore enfantait de nouvelles tempêtes.....
Tes champs, ô Formigny! retiendront nos exploits!
Des casques et des dards sont jonchés dans les plaines
Où les avait guidés un téméraire effort;
Ils ont vu si nos mains sont faites pour les chaînes :
Ils cherchaient la victoire, ils ont trouvé la mort.
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

C'est toi, noble Clermont, dont la haute vaillance
De Thomas Kiriel anéantit l'espoir!

Ton glaive, par son poids, fit pencher la balance;
Despote le matin, il fut vaincu le soir.
Sur les rives du Vey, tu rassemblas les braves
Dont l'ardeur abattit l'Anglais et sa fierté;
Trois heures de combat ont brisé nos entraves
Et ranimé la France au cri de liberté!
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux.

Qu'une sainte chapelle en ces lieux éternise
Ce jour béni du Dieu qui nous rend au bonheur.
La victoire un moment peut-elle être indécise,
Quand l'amour du pays fermente dans le cœur?
O Charles VII! jouis du succès de nos armes,
Sois fier de gouverner des soldats triomphans!
Bons vieillards, respirez! Mères, séchez vos larmes :
D'un berceau de lauriers nous dotons vos enfans!
Réjouis-toi, terre affranchie!
Honneur aux Français valeureux!
Ils ont chassé la tyrannie;
Le Ciel s'est prononcé pour eux (1).

AL. LEFLAGUAIS (*de Caen*).

(1) Notre savant collaborateur, M. de Caumont, vient de faire placer, à ses frais, sur le champ de bataille de Formigny, une borne monumentale, destinée à rappeler le souvenir de ce grand événement. Le cartulaire de la chapelle du monument votif élevé, sur ce même lieu, par Jean de Bourbon, comte de Clermont, le vainqueur dans cette journée mémorable, existe dans la précieuse collection de M. Pluquet, de Bayeux, un autre de nos collaborateurs. La chapelle est en ruine, et il est étonnant qu'on n'ait pas songé à la relever. D.L.F.

Bulletin Bibliographique.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1832. 1 vol. in-8°, orné de gravures. Rouen, N. Periaux.

L'Académie de Rouen est, après les Sociétés académiques qui existent à Caen, l'une des premières qui se soit mise en rapport avec la Revue Anglo-Française. C'est un motif pour se presser de rendre compte du volume qu'elle vient de publier. Tout d'abord, il faut faire remarquer le fini de l'exécution matérielle de la publication, point que négligent trop les sociétés de province, et la beauté et l'exactitude des dessins de M. H. Langlois et de Mlle Espérance Langlois, sa fille. Ces deux artistes ont successivement dessiné et gravé, à l'exception d'un seul, les morceaux qu'on trouve dans le livre.

Si je voulais signaler ici ce que ce recueil d'une année offre d'intéressant, il faudrait beaucoup trop s'étendre. On se bornera donc à noter ce qu'on a rencontré là de susceptible d'entrer directement et forcément dans le cadre de cette Revue.

Le discours prononcé par M. Courant, ingénieur des ponts et chaussées, chargé de l'achèvement du port de Rouen, au moment où il a été reçu membre de l'Académie de cette grande ville, présente des considérations d'un véritable intérêt sur les canaux et les chemins de fer de l'Angleterre, et sur la nécessité de suivre l'exemple de nos voisins d'outre-mer, en établissant chez nous ces moyens de communication.

Je mentionnerai un rapport sur les poésies de M. Alphonse Leflaguais (de Caen). Le rapporteur, M. Floquet, qui a dans le volume une fort jolie nouvelle : *Louis XI et la Normande*, *anecdote rouennaise*, paye un tribut d'éloge au poète, à qui il accorde correction, harmonie, élégance et facilité ; mais il l'accuse d'être trop plein d'admiration pour le plus grand poète de notre temps, et de chercher toujours à l'imiter. Du reste, M. Leflaguais annonçait vouloir s'essayer précisément dans le cadre assigné à notre Recueil, car il disait alors :

> Peut-être un jour, plus fière et moins mélancolique,
> Ma muse chantera sur sa lyre héroïque,

Et, comme un jasmin blanc qui s'attache au laurier,
Ornera de ses vers les exploits du guerrier.
Je peindrai les Anglais chassés de la Neustrie,
Et la victoire enfin consolant ma patrie.

L'auteur faisait allusion ici à son *Chant de victoire sur la bataille de Formigny*, qu'il a bien voulu plus tard destiner à cette Revue (1).

M. Deville, auteur d'une *Dissertation sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion*, a, dans un supplément à ce travail, donné de nouvelles preuves que ce prince n'a employé que deux sceaux, le premier en 1189, le second en 1198.

Les *Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure et dans l'arrondissement des Andelys*, par M. Em. Gaillard (2), offrent de bons renseignemens et donnent d'excellens conseils à ceux qui voudraient explorer les richesses historiques et archéologiques de cette partie de la Normandie. Au jugement de l'auteur, M. de Gerville a fort bien établi que les Normands, tant en Angleterre que dans le Cotentin, ont eu des camps dont la forme se rapproche de celle des camps du pays de Caux. Suivant lui, ces camps ont dû être réoccupés; *Sandouville*, camp de refuge, l'un des *castra constantia* qu'Ammien Marcellin place à l'embouchure de la Seine, a pu l'être sous Philippe-Auguste, quand Jean-sans-Terre entra dans le fleuve avec sa flotte. « Il a dû l'être sous Charles VI, continue » M. Em. Gaillard, quand d'Albret et Boucicaut vinrent observer l'armée » anglaise assiégeant Harfleur. Ces réoccupations expliqueraient pour- » quoi tel camp est plus ruiné que tel autre; pourquoi *Boudeville* » (l'autre camp indiqué par Ammien Marcellin) et ses trois remparts » sont recouverts de taillis; pourquoi Sandouville a, dans ses hauts » fossés, un caractère de conservation très-remarquable, et pourquoi » enfin, dans ce dernier camp, on a retrouvé des projectiles du moyen » âge. Cette simple exposition prouve combien voir, et beaucoup voir, » sont choses indispensables avant d'arrêter ses idées sur une matière » encore couverte de nuages. Montaigne a dit que *le doute est l'oreiller* » *d'une tête bien faite*. On doit répéter ce mot, plein d'esprit, à ceux » qui, ainsi que nous, viennent *parler* de leurs conjectures.

» Des conjectures, il ne peut y en avoir sur les forts qui se rencon- » trent aux bords de l'Epte et de la Seine, et sur la ligne qui, depuis le » *Château-Gaillard* jusqu'à *Saint-Clair*, traverse la vallée du Vexin. » L'histoire nous a gardé la date normande des uns; et, quant aux » autres, un traité, signé de Philippe-Auguste, jette sur ces forts,

(1) On le trouve ci-dessus, p. 348 et 349.

(2) Ce travail a été tiré à part, mais ce qu'on va lire dispensera d'en faire l'objet d'un article séparé.

» défendant une plaine, un jour inattendu. Le Château-Gaillard et les » autres forteresses purement normandes occupent, non la cime, mais » la pente des coteaux, ce qui leur donnait une douve, caractère qu'il » importe de ne pas oublier. »

Le discours de réception de M. Brevière, graveur habile, est une sorte d'histoire de l'art de la gravure, et il y traite spécialement de la xylographie ou gravure en bois, dont il attribue la perfection aux Anglais. « Tandis qu'en France, dit-il, la gravure en bois tombait dans une » désuétude presque absolue, un artiste anglais, *Thomas Bewich*, » retrouvait un procédé plus expéditif, plus facile que l'ancien, qui » en même temps lui permettait de rivaliser avec la taille-douce, soit » pour le fini, soit pour le gracieux. Élève de *Brelby*, graveur au » burin, de Newcastle, Bewick naquit en 1753, dans le petit village » de Cherryburn, hameau du Northumberland, et mourut en 1828. » L'an 1775 fut la première époque de la réputation de Thomas » Bewich. Cette même année, la Société des Arts de Londres avait » proposé, pour le concours annuel, un prix pour la meilleure gra- » vure en bois. Thomas Bewich laissa bien loin derrière lui tous ses » concurrens, par la production d'une estampe représentant un vieux » chien de chasse, d'après son propre dessin. Il substituait, pour la » gravure des vignettes et ornemens des livres, le *bois debout* au » *bois de fil*; ce qui lui permettait d'employer des outils à peu près » semblables à ceux des graveurs en taille-douce, au lieu de l'ancienne » *pointe* ou canif des graveurs anciens. Par cette substitution, l'art » a gagné, l'artiste n'ayant plus, dans son travail, à traverser le fil » du bois. Les premiers essais de Bewich furent loin, sans doute, des » admirables productions sorties du burin des Nesbitt, des John » Tompson, des Harwey, des Gubitz, des Clennel, et autres artistes » formés à son école; mais on ne peut s'empêcher d'y remarquer » une aisance et une facilité de travail, une vigueur d'effet, et des » détails rendus avec une pureté qui devaient déjà faire pressentir » ce que deviendrait un jour cette invention, soutenue par l'étude » et par l'exercice. Le procédé de Thomas Bewich fut importé en » France, il y a environ quinze ans, par un artiste anglais qui s'est » fixé à Paris. Les succès qu'il obtint, dans ce genre, encouragèrent » quelques artistes français à chercher aussi tous les moyens de rendre » cet art à son ancienne splendeur. »

Pour preuve de la perfection qu'a acquise la gravure en bois, M. Brevière cite M. Tony-Johannot, nom si cher aux amis des arts, dit-il, et dont le talent remarquable a beaucoup contribué à nationaliser en France ce genre de gravure. Il indique aussi M. E.-H. Langlois, pre-

fesseur de l'Académie de peinture et de dessin de Rouen, comme ayant, par ses conseils éclairés, dirigé ses essais dans la gravure en bois, et n'oublie pas de rappeler que le talent si original et si varié de cet artiste a puissamment contribué à ranimer, dans sa ville, le feu sacré de la science et des beaux-arts.

M. Brevière a fait plus que d'écrire dans le volume dont je rends compte, il a fourni une vignette en bois représentant Notre-Dame de l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, ayant une Cauchoise, dans le grand costume de son pays, agenouillée à ses pieds. Ce morceau, d'une exécution parfaite, réunissant la hardiesse, le moelleux, la pureté dans les formes, et produisant de l'effet, prouve que l'auteur sait à la fois écrire sur son art et travailler d'une manière tout-à-fait remarquable (1). Ayant ainsi prouvé l'effet de la gravure, en *fait* et en *discours*, il en fait connaître l'immense avantage, qui est de reproduire, par le type en bois, un certain nombre de matrices, et chaque matrice peut, à son tour, donner un nombre beaucoup plus considérable de *clichés*, et ce dernier résultat, reproduction identique du type primitif, peut rendre, sous la presse de l'imprimeur, pour chaque cliché seulement, environ cent mille épreuves. Une seule planche gravée peut donc donner un nombre presque incalculable d'exemplaires, sans que la pureté du type en bois en paraisse altérée ! M. Brevière attribue à la mode seulement, à la vogue, comme il le dit, ce fait constant que l'Angleterre fournit encore aujourd'hui la plupart des gravures d'ouvrages imprimés à Paris, et il se désole de ce résultat, qu'il croit que des encouragemens aux artistes français, avec la prospérité publique et la paix, feront enfin cesser. Puis il exprime ensuite, dans une note, un vœu pour qu'en France nous imitions nos voisins d'au-delà la Manche, en donnant plus d'extension à la gravure en bois, et il conçoit l'espoir de la voir enfin lutter avec ses rivales. « Déjà les » productions des artistes xylographes anglais, dit-on, peuvent sou- » tenir sans désavantage la comparaison avec les plus belles planches » en taille-douce. Une estampe de quatorze pouces de haut sur onze » de large, gravée par Hervey, et représentant l'assassinat de Sicinius- » Dentatus, prouve jusqu'à quel degré ce genre est susceptible de » s'élever. Tout, dans ce morceau, est digne de fixer l'admiration des » artistes. Lorsqu'on connaît ce chef-d'œuvre, on est étonné que les » graveurs français n'aient pas cherché à reculer les limites de la xylo- » graphie, qui est encore, pour eux, emprisonnée dans le cadre resserré » de la vignette. Le succès d'une bonne estampe serait sans doute un » pas immense vers l'émancipation de cet art, tandis qu'une vignette,

(1) M. Brevière nous promet une vignette pour cette Revue.

» ordinairement imprimée sans soin, avec un texte dont elle n'est pas » toujours l'accessoire obligé, est trop souvent soumise aux chances » du débit de l'ouvrage auquel elle sert de frontispice, quand par » bonheur elle n'est pas, dans son double emploi, empâtée sur la » couverture. »

J'oubliais de dire que M. Brevière avait, en commençant, réfuté l'opinion de ceux qui ont cru apercevoir des traces de l'invention de la gravure en bois dans la fabrication des cartes à jouer. Il démontre qu'elles étaient d'un usage ancien au xve siècle, puisque la *Chronique du Petit Jehan de Saintré* (1364—1367) fait jouer les pages de Charles V aux dés et aux cartes; « mais, ajoute le savant artiste, rien ne » prouve que ces cartes étaient imprimées au moyen de formes gravées. »

Dans le curieux travail de M. H. Langlois sur l'abbaye de Fontenelle, où il a fourni texte, dessins et gravures, je trouve une indication intéressante, relativement à la conquête de l'Angleterre. Il paraît qu'au moment où Guillaume-le-Bâtard était sur le point d'accomplir cette mémorable expédition, Ingulphe, à la fois secrétaire du prince et moine de Fontenelle, fut chargé par Gerbert, abbé de ce monastère, d'aller offrir au conquérant, qui se trouvait à St-Valery, où il rassemblait sa flotte, douze cavaliers d'élite, avec cent marcs d'argent pour leur entretien. « *Duodecim juvenes electos equites et ar-* » *matos, cum centum marcis pro suis sumptibus in suam expedi-* » *tionem offerebam.* » C'est Ingulphe lui-même, écrivain français, qui apprend cette particularité. (Ingulph., *Hist. abb. Croy.*)

Je transcrirai ensuite une simple note, parce qu'elle se rattache à mon *idée fixe*, et qu'elle est un peu gaie. Elle tombe pourtant sur ces bons et savans Bénédictins qui rendirent de si grands services aux lettres et à l'agriculture, en écrivant les chroniques, en copiant les manuscrits des auteurs classiques, en desséchant les marais, et en défrichant les bruyères. Mais il s'agissait d'un réfectoire, et M. Langlois était en verve pour parler de gastronomie; de même que lui, je ne puis résister à reproduire sa sorte de boutade contre un ordre auquel tous les deux pourtant nous payons un tribut d'éloge.

« C'est en croyant user d'une grande condescendance envers ses en- » fans, dit l'écrivain artiste, que saint Benoît leur avait permis deux » sortes de mets cuits et un peu de vin. (*Reg. S. Bened.*, cap. xxv » et xl.) Cependant, vers le milieu du xiie siècle, la table d'un grand » nombre de monastères était devenue d'une abondance et d'une somp- » tuosité d'autant plus choquantes, que celles des rois de France et » d'Angleterre offraient précisément alors une frugalité qui révolterait » aujourd'hui beaucoup de minces particuliers. Le prieur et les moines

» de St-Swithin (en vieux saxon St-Switum), de la ville de Winchester, » vinrent un jour se jeter aux pieds du roi Henri II, implorant sa protection contre la dureté de leur évêque, qui était aussi leur abbé. » Ils fondaient en larmes et montraient une douleur amère, tant la » conduite du prélat leur paraissait affreuse, intolérable..... De quoi » s'agissait-il donc? et quelle fut la surprise de Henri, en apprenant » que les lamentations des bons pères tenaient à ce qu'on venait de » les réduire à dix mets au lieu de treize, dont leur table était journellement chargée? Les pauvres moines s'adressaient mal pour de » semblables doléances : « *Et moi, dans mon palais, je me contente* » *de trois*, leur répondit le monarque. » — *Malheur à votre évêque*, » *si, des dix que vous avez encore, il vous en laisse plus que n'en* » *a votre roi.* — *Et ego*, inquit rex, *in curiâ meâ tribus contentus* » *sum. Pereat episcopus vester, nisi ad hunc numerum ferculorum* » *meorum redigat fercula vestra.* (Brussel, *Anglia-Sacra.*) Il est à » remarquer qu'Henri était cependant le prince le plus riche, et, pour » parler comme alors, le plus grand *terrier* ou *terrien* de la chrétienté. » Louis-le-Jeune, son contemporain, se contentait aussi du même ordinaire, et, comme Henri Ier son aïeul, ne connaissait point de plus » précieux breuvage que le vin d'Orléans, qu'il appelait *meum vinum* » *optimum Aurelianense.* »

A raison du *Monasticon gallicanum*, recueil précieux de gravures sans texte, entrepris par les Bénédictins, dont on ne connaît que deux exemplaires, dont l'un existe dans la riche bibliothèque du marquis Lever, en Normandie, M. Langlois s'exprime ainsi sur les progrès de l'art du dessin et de la gravure des monumens, en France et en Angleterre : « Une école célèbre donnait cependant à l'Europe, » depuis près de deux cents ans, c'est-à-dire long-temps même avant » Péternef, de grandes leçons dans le genre gothique. Mais il n'était » réservé qu'à notre siècle de voir éclore en France les belles productions des Granet, des Bouton, des Daguerre, etc., etc.; et en Angleterre, celles des F. Mackensie, des Blore, des Wild et des Pugin. » Quelle extension immense, en effet, a prise cette branche de l'art » dans la Grande-Bretagne, depuis les publications informes du dessinateur et graveur Daniel King, et celles même de Wenceslas Hollar, de Terrasson, de Muller, et de tant d'autres qui vivaient presque » de nos jours, jusqu'aux habiles artistes que j'ai cités plus haut, et » dont les dessins sont si admirablement traduits par le burin, je » dirai presque le pinceau délicat et brillant de Jean et Henri le » Keux ! »

Je terminerai cette moisson déjà longue, mais intéressante à mon

avis, par ce que dit encore M. Langlois, à propos d'une statue, haute d'au moins douze pieds, qui se trouvait à la chapelle de Notre-Dame, située près de la fontaine de *Caillouville*, qui originairement fut sans doute la cause première de l'établissement du monastère, et lui imposa son nom. Cette statue représentait St Christophe, vénéré en France depuis des siècles, et surtout au moment de la fin de la lutte anglo-française, comme le préservateur de la mort subite.

« *St Christophe*, ce saint que les légendaires font naître cananéen, » et mourir confesseur et martyr, sous l'empire de Dèce, le 25 juillet » 254, n'est connu que par des actes qui, depuis près de deux siècles, » sont regardés comme au moins extrêmement suspects. Il n'en fut pas » moins extraordinairement honoré dans toute l'église latine, et surtout en Espagne et en France. Il était le plus souvent représenté dans » des dimensions énormes, et Notre-Dame de Paris n'était pas la seule » basilique qui renfermait un semblable colosse; mais il n'en existait » pas en France qui égalât en proportions celui de la cathédrale d'Auxerre. Au reste, on ne peut être surpris du rôle excessivement important et presque unique que ce saint géant remplissait dans le » culte des images, quand on songe qu'on était alors persuadé qu'il » suffisait d'envisager la sienne avec quelque dévotion, pour être garanti, au moins pendant la journée, des plus graves accidens physiques. Mais la confiance de nos bons aïeux en lui ne se bornait pas » là; outre le soin de leur santé, ils lui commettaient encore la garde » de leur réputation et celle de leur tranquillité domestique : aussi son » effigie, grossièrement gravée en bois, format in-folio, dès 1423, » dut-elle être aussi abondamment répandue qu'universellement et » avidement accaparée. On ne connaît aujourd'hui cependant, de » cette rarissime et gothique production, qu'une ou deux épreuves au » plus. Outre la date précitée, on y lit, au pied du sujet, les vers suivans :

Cristophori (*sic*) faciem die quacumque tueris.
Illa nempe die morte mala non morieris.

» Le vers pentamètre suivant se voyait inscrit au bas de quelques » statues de ce même bienheureux :

Cristophorum videas; postea tutus eas.

» Dans la plus grande partie des heures manuscrites ou imprimées » dans les XVe et XVIe siècles, l'image de St Christophe est suivie de » prières latines ou françaises, dans lesquelles on attribue à ce martyr » le pouvoir de prévenir tout ce qui peut arriver de fâcheux à l'homme,

» tant par la fragilité de son être, que par la perfidie ou la malice de » ses semblables. Ajoutons à cela que, dans beaucoup de pays, il était » invoqué par les femmes enceintes, pour obtenir, par son interces- » sion, une heureuse délivrance et un fruit vigoureux.

» A propos du St Christophe de Notre-Dame de Paris, voué par An- » toine des Essarts, chambellan de Charles VI, et posé le 24 mai 1413, » un chronologue du siècle passé (*Véritable Calendrier chronol.*, etc., » pour l'année 1728, Paris, H. S. P. Gissey, p. 28) dit ingénument que » *ce fut en raison d'un ancien usage des chrétiens, établi pour abolir* » *peu à peu la superstition des païens, qui mettaient à l'entrée de* » *leurs temples la statue d'Hercule.* »

A l'Hercule des Grecs et des Romains, à qui, suivant nombre d'auteurs, et notamment Fauchet (1), ils consacraient des îles et des fontaines, il paraît en effet qu'au passage du paganisme au christianisme, on substitua St Christophe. C'est aussi l'opinion d'un écrivain érudit et à style agréable, qui écrivait il y a quelques années (2) sur l'Anjou : « On le voyait toujours, dit-il, près de la porte, dans les églises qui » n'étaient pas sous l'invocation de ce saint. C'était sans doute par une » sorte de capitulation avec les restes du paganisme, et pour attirer » dans les églises, lors de l'établissement du culte du vrai Dieu, les » habitans des campagnes, qui sont toujours les derniers à adopter les » innovations, dans les usages civils ou religieux (3). En venant dans » les villes, et en apercevant, à la porte des nouveaux temples, la » divinité qu'ils révéraient le plus, le grand *Ogmius*, qui faisait » croître et mûrir leurs moissons, ils se seront peut-être enhardis à » pénétrer dans l'intérieur..... On aura cherché les moyens d'effacer » de la mémoire du peuple le nom d'une divinité qui lui rappelait la » religion de ses ancêtres; et, pour ce faire, sans l'effaroucher, on aura » sanctifié son idole, en plaçant sur ses épaules la figure de Jésus- » Christ enfant; on se sera familiarisé avec cette nouveauté, et Her- » cule aura pris le nom de *Christophoros*, Christophe, c'est-à-dire » porte-christ..... St Christophe était honoré sur le bord des rivières. » On voyait autrefois sa statue colossale dans l'église de St-Pierre-des- » Marais, à Saumur..... Sa hauteur était d'environ sept mètres..... On » en voit encore deux dans ces arrondissemens, mais en peinture; » l'une dans l'église de Cunault, sur le bord de la Loire, et l'autre » dans celle des Bénédictins de Montreuil, sur le bord du Thouet. Les

(1) *Antiquités Gauloises*, p. 4.

(2) Bodin, *Recherches historiques sur Saumur et son arrond.*, pag. 27 et suiv.

(3) C'est de là d'où est venue la dénomination de *pagani*, païens, ce qui veut dire habitans de la campagne, donnée aux mécréans.

» positions des églises sous cette invocation, et des autres où il est éga-
» lement honoré, sont semblables à celles que choisissaient les Gaulois
» pour adorer le grand *Ogmius*..... St Christophe était toujours repré-
» senté les pieds dans l'eau. Celui qu'on voit dans l'église de Cunault
» est dans une mer remplie de poissons, ce qui achève sa ressemblance
» avec l'Hercule Gaulois. »

Je crois la démonstration complète sur cette proposition, que c'est particulièrement dans les lieux bas, et près des rivières, des masses d'eau et des fontaines, qu'on avait établi le culte de St Christophe. Je connais beaucoup de localités sous ce vocable, et toutes sont dans cette position. Au contraire, on avait substitué à Mercure, adoré sur les lieux élevés, l'Archange St Michel. Aussi toutes les églises dédiées à St Michel sont sur des montagnes ou des collines. Je me bornerai à citer le Mont-St-Michel, ou plutôt St-Michel-*en-péril-de-la-mer*, en Normandie; et en Poitou, St-Michel-en-l'Herm, dans une île élevée au-dessus du marais méridional de la Vendée, et St-Michel-Mont-Mercure sur la montagne la plus haute, sauf les Allouettes, de toute la chaîne qui traverse la Vendée militaire. Ce dernier nom est par lui-même concluant; il prouve que là on adorait autrefois Mercure, et qu'aujourd'hui on y vénère l'Archange St Michel. D. L. F.

Abrégé d'Histoire universelle, 4e partie, contenant l'*Histoire des Gaulois*, *des Gallo-Romains*, *des Franks et des Français*, jusqu'à nos jours, avec des tableaux de Synchronismes; par M. *Bourgon*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Académie de Besançon. 2 gros vol. in-12. Besançon, Bintot. — Paris, Brunot-Labbe, Hachette et Roret.

Il semble que la chaire d'histoire à l'Académie de Besançon doive toujours être remplie par un sujet d'une haute capacité. Si je ne me trompe, l'un des frères Thierry, Amédée, celui qui remplit une place de préfet, depuis que les *historiens* ont fait irruption dans le monde politique (1), l'a occupée un moment. Et qui ne connaît pas l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* et *l'Histoire des Gaulois*? M. Bourgon a voulu n'être pas indigne du professeur à la suite duquel il est venu. Non content de faire un cours sur l'histoire, il a voulu l'écrire; car il est telles leçons, assez brillantes encore, qui ne soutiendraient point l'épreuve de l'impression. L'ouvrage du savant professeur est un *Cours*

(1) A dater de la révolution de juillet, on trouve au pouvoir, parmi les savans qui se sont spécialement occupés d'études historiques, les ministres Guizot et Thiers, les préfets Thierry, de Roujoux, Thiessé, etc.

d'histoire universelle, et les deux premières parties, l'*histoire ancienne* et l'*histoire romaine*, ont déjà paru. Plus que cela, le succès a été tel, que plusieurs éditions se sont succédé, qu'une nouvelle vient d'être publiée, et que ce travail a été adopté dans plusieurs établissemens d'instruction publique, comme un livre classique.

La dernière partie du Cours de M. Bourgon, c'est l'histoire du pays, l'*histoire de France;* et ce fragment, d'une grande importance, est écrit avec talent, exactitude et impartialité. Comme les volumes qui les ont précédés, ceux-ci sont éminemment propres à l'instruction de la jeunesse; c'est un mérite de plus, car il est bon de répandre le goût des études historiques. Mais il ne faut pas croire qu'il ne s'agisse ici que d'un simple livre élémentaire, uniquement destiné aux enfans; celui que j'indique a une plus haute portée, il s'adresse aussi aux hommes faits, qui, dans un cadre étroit, y trouveront pourtant tout ce qui constitue l'histoire générale de la France.

M. Bourgon a voulu qu'on pût vérifier ses assertions, et il a cité ses preuves, précautions souvent mises de côté dans les livres élémentaires. Ensuite il a divisé son travail par époques, et chacune de ces grandes divisions est coupée par périodes. Il a établi onze de ses grandes divisions depuis les Gaulois jusqu'à la révolution de 1830: la première comprend l'histoire de la Gaule jusqu'à la conquête de Jules-César; la seconde, la domination romaine jusqu'à l'invasion des Barbares; la troisième, l'invasion et l'établissement des Barbares dans les Gaules; et les autres coupures de ce beau travail sont aussi fortement tranchées.

On trouve dans l'ouvrage de M. Bourgon des détails anglo-français, qui donnent une juste idée du talent d'observation de l'auteur: car, pour un historien, la tâche entière n'est pas de rendre compte des faits, il faut aussi faire connaître leurs causes et leurs résultats. C'est ainsi que pour l'expédition de Guillaume-le-Bâtard, en Angleterre, il fait remarquer qu'elle eut lieu pendant que Philippe Ier, roi de France, encore enfant, avait pour tuteur Baudouin, comte de Flandre, qui « borna sa régence à quelques visites au jeune roi, sans s'occuper en » rien des intérêts de la France, et sans chercher à exercer la moindre » influence sur les événemens de l'époque. » Plus tard, après avoir mentionné le débarquement du fils d'Arlette et de ses aventuriers à Pevensey, sur les côtes de Sussex, l'occupation du château d'Hastings, l'engagement décisif donné sur le lieu appelé depuis *Battle* (bataille) (1)

(1) Je ferai ici la remarque que le lieu situé près de Chef-Boutonne, en Poitou, où eut lieu, à peu près à la même époque, le 20 mars 1061, le combat entre Guillaume-Gui-Geoffroi, comte de Poitou, et Foulques-le-Rechin et les Angevins, porte aussi le nom de *la Bataille*.

et la soumission de l'Angleterre à Guillaume, qui y aurait *organisé, de la manière la plus régulière, le gouvernement féodal*, M. Bourgon ajoute : « Il était encore vassal de Philippe, mais il était plus puissant » que son suzerain, puisqu'il était à la fois duc de Normandie et roi » d'Angleterre. En protégeant cette entreprise, Baudouin avait commis » une grande imprudence ; il avait, on peut le dire, trahi les intérêts » de son pupille, et l'histoire ne tardera pas à nous montrer les mal- » heureux effets qu'entraîna cette faute. »

De cette première cause de contact entre la France et l'Angleterre, l'auteur arrive plus tard, après avoir parcouru près de deux siècles, à une autre qui eut des suites bien autrement fâcheuses. Après avoir retracé le caractère faible du fils de Louis-le-Gros, à qui, malgré un règne très-long, la dénomination de *Louis-le-Jeune* demeura, et la perte immense qu'il fit dans la personne de son ministre Suger, M. Bourgon trace ainsi qu'il suit les événemens de cette époque, si fé- conde en résultats pour l'avenir : « Louis VII avait été long-temps at- » taché tendrement à Éléonore de Guyenne, son épouse : la naissance » de deux fils avait couronné cette union ; mais le voyage d'outre-mer » avait singulièrement ébranlé la tendresse du roi. Déjà, depuis An- » tioche, il avait déposé ses chagrins dans le sein de son ministre » Suger, qui l'exhortait à la patience. Eléonore, de son côté, deman- » dait une séparation, sous le prétexte frivole de parenté avec son » époux ; la sévérité des mœurs du roi était le seul motif de cette de- » mande, car elle-même répétait souvent qu'on lui avait donné un moine » pour mari.

» Après un voyage que les deux époux firent ensemble dans la » Guyenne, Louis mit de côté tous les conseils de la politique, et, sans » prévoir toutes les conséquences de sa conduite irréfléchie, il soumit » à un Concile de l'Église gallicane, réuni à Beaugency, les irrégula- » rités de son mariage, qui fut alors cassé (18 mars 1152) ; les vastes » états qu'Éléonore avait apportés en dot lui furent rendus, et ser- » virent à augmenter la puissance d'une couronne rivale.

» Il faut croire qu'il y a de l'exagération dans les historiens français » qui parlent de la mauvaise conduite de la reine ; car, après le divorce » des époux, Éléonore ne se trouva point sans appui : ses mœurs n'é- » taient pas assez décriées pour que personne ne recherchât sa main. » *Thibaud V*, comte de Blois, *Geoffroi Plantagenet*, *Henri Plan- » tagenet*, se disputèrent cette princesse, qui faillit être victime de » la violence des deux premiers, et choisit pour époux le troisième, » qui était duc de Normandie, et héritier futur du trône d'Angleterre.

» Louis fut mécontent de cette union, qui livrait à un vassal, déjà

» puissant, les provinces qu'il rendit à Éléonore. Ce fut dans l'espoir » de l'affaiblir qu'il forma, de concert avec *Étienne*, roi d'Angleterre, » une ligue puissante. Le roi de France envahit la Normandie; mais » Henri, sachant que Louis n'était mû, dans cette circonstance, que » par une puérile vanité, vint faire sa soumission, et désarmer son » suzerain. Dès qu'il eut ainsi terminé cette affaire, il descendit en » Angleterre pour faire valoir ses droits à la succession d'Étienne, qui » refusait de les reconnaître. Henri avait un parti puissant; les Anglais » étaient fatigués d'ailleurs d'une guerre civile dont ils ne prévoyaient » pas la fin; ils pressèrent les deux rivaux de traiter ensemble. Les » conditions qu'on offrait à Étienne ne lui convenaient guère : on lui » permettait de porter la couronne jusqu'à sa mort; mais elle devait » passer ensuite sur la tête de l'époux de Mathilde. Or, Étienne avait » deux fils; il destinait son héritage à l'aîné, *Eustache*, qui était » marié à *Constance*, sœur de Louis-le-Jeune : rien ne pouvait l'en- » gager à le priver d'une aussi belle succession. Eustache étant venu » à mourir, son père ne songea point à son second fils, qui sans doute » était alors fort jeune; poussé par les barons, qui ne voulaient plus » permettre l'effusion de sang pour cette querelle de rois, il signa » un traité par lequel il assura sa couronne, après sa mort, à Henri » Plantagenet, qui, de son côté, promit de ne point le troubler dans » la possession de ses états, pendant le reste de sa vie (1153).

» L'année suivante (1154), Étienne vint à mourir. L'heureux Henri, » qui avait consolidé sa puissance sur le continent, fut couronné à » Westminster, et commença un règne à jamais mémorable dans les » fastes de la Grande-Bretagne. Il n'avait que vingt-deux ans : outre » l'Angleterre, il possédait la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, » la Guyenne et la Touraine, c'est-à-dire une étendue de provinces équi- » valente à peu près à seize de nos départemens. Louis-le-Jeune devait » être nécessairement son rival : suzerain de la France, il n'avait réel- » lement qu'à peu près huit de nos départemens; placé plus haut que » Henri, dans l'échelle de la féodalité française, il était moins puissant » que lui en France. Louis avait beaucoup de griefs contre le nouveau » roi : Henri lui avait pris son épouse; il avait enlevé la couronne » d'Angleterre au mari de sa sœur; que sais-je? il devait tôt ou tard » y avoir une guerre entre les deux princes, et tout semblait faire » pressentir que la France en serait la victime. C'est en effet en France » qu'eurent lieu les hostilités, et nos malheureux aïeux, pour une que- » relle à laquelle ils étaient indifférens, arrosèrent de leur sang le sol » de la patrie. »

Viennent les démêlés si bien prévus de Louis-le-Jeune et d'Henri II;

les querelles de famille de ce dernier avec ses quatre enfans, *Henri-au-court-Mantel*, *Richard-cœur-de-Lion*, *Geoffroi-de-Bretagne* et *Jean-sans-Terre*, que l'auteur prétend tous si remarquables par leurs vertus chevaleresques, qu'aucun guerrier ne les surpassait en élégance, en force, en bravoure et en adresse; Henri II mort, le règne de ses enfans; l'assassinat du jeune Arthur, fils de Geoffroy, par Jean-sans-Terre, et la condamnation de celui-ci par la Cour des pairs de France. La confiscation est mise à exécution, et la race des Plantagenet perd presque toutes ses possessions en France, par suite des conquêtes de Philippe-Auguste et de son fils Louis VIII. Mais celui-ci meurt. Sous la minorité de *Saint-Louis*, a lieu la querelle des vassaux contre le roi de France, à l'instigation d'*Isabelle*, la *Comtesse-Reine*, tentative qui vient échouer sur la *chaussée* de Taillebourg. Tous ces faits sont bien enchaînés, bien écrits; seulement, une erreur de localité pour cette place, rasée à raison d'une blessure d'Alphonse, frère de Louis IX : ce n'est pas *Fontenay*, mais *Frontenay*, appelé depuis *Frontenay-l'Abattu* ou *Rohan-Rohan*, gros bourg ou petite ville près de Niort, en allant vers la Saintonge.

Les faits que je viens de mentionner sont placés dans la cinquième période, tracée par le savant professeur d'histoire de Besançon. En abordant la sixième, il commence ainsi :

« La longue rivalité de la France et de l'Angleterre occupe entière-
» ment cette époque; et, depuis l'an 1328 jusqu'à l'an 1453, où les
» Anglais furent entièrement expulsés de la France, notre malheureux
» pays fut en proie à toutes les horreurs de la guerre étrangère unie
» au fléau de la guerre civile. Le ressentiment mutuel qui n'était que
» la suite des derniers événemens, les intérêts opposés, et, par-dessus
» tout, les prétentions d'un prince anglais à la couronne, produisent
» entre les deux nations une suite continuelle de provocations et
» d'hostilités; ce pénible état dura pendant plus d'un siècle. »

Il est impossible de suivre l'auteur dans cette série immense de faits de guerre. Seulement je remarquerai que pour la bataille de Crécy-en-Ponthieu, il y a erreur dans l'indication de *Crécy-en-Penthièvre*, expression qui, du reste, n'est peut-être qu'une faute d'impression. M. Bourgon adopte l'idée que la pluie empêcha les arbalétriers génois de se servir de leurs arcs, en détendant les cordes (1). Quant à la bataille de Maupertuis, l'auteur suit le récit des auteurs contemporains, sans aborder la question relative au champ de bataille. Il ne parle pas non plus du traité de Londres, antérieur à celui de Brétigny, document curieux que ce recueil va donner. A l'indica-

(1) Voir, à ce sujet, l'opinion du baron Seymour de Constant, ci-dessus p. 321.

tion des désastres de la France, sous le roi Jean, succède le récit des victoires sous Charles V; puis M. Bourgon fait apparaître la démence de Charles VI, la division de la France en partis *Orléaniste*, *Armagnac* et *Bourguignon*; enfin l'auteur représente la France réduite à la dernière extrémité, puis délivrée par l'intervention d'une jeune fille, qui, en s'étayant d'une mission miraculeuse, relève le moral affaibli de nos aïeux, et les amène en résultat à délivrer leur sol d'un joug odieux. M. Bourgon s'étend avec plaisir sur les détails relatifs à l'amazone de Domremy; elle lui paraît un être extraordinaire qui vint ranimer le courage des guerriers abattus, qui changea la fortune de la France, et rendit le sceptre à Charles VII.

Analyser cette partie du livre serait presque la copier, tant les faits se pressent. Je terminerai cet article par le coup d'œil que notre savant collaborateur a jeté sur cette septième époque; c'est un tableau plein de coloris de la partie la plus saillante de la lutte anglo-française.

« Depuis l'an 1328 jusqu'à l'an 1453, la France fut en guerre avec » l'Angleterre, sous les cinq premiers rois de la maison de Valois. » Cette guerre peut se diviser en deux grandes périodes. Dans la pre- » mière, qui eut lieu sous les règnes de Philippe de Valois et de Jean » en France, de Charles et d'Édouard III en Angleterre, se présente » une longue suite de malheurs pour notre pays : la bataille de l'Écluse, » le désastre de Créci, l'humiliation de nos armes à Poitiers, le traité » honteux de Brétigny, ont pu à peine être effacés par l'habileté » de Charles V, et la valeur héroïque de Duguesclin. Dans la seconde » partie, c'est-à-dire sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, » la défaite d'Azincourt et l'infâme traité de Troyes ont eu besoin, » pour être réparés, du courage chevaleresque de Lahire et de Du- » nois, assistés par l'apparition merveilleuse d'une femme qui com- » battait au nom du Ciel. Dans ce drame sanglant, où toutes les pas- » sions jouèrent leur rôle, où tous les malheurs semblèrent se réunir » pour écraser à la fois un peuple généreux et brave, où la guerre » civile, s'unissant à la guerre étrangère, était accompagnée encore » par l'escorte terrible de la famine et de la peste, la France sut deux » fois reprendre une attitude victorieuse; deux fois les Anglais furent » chassés, la première sans combat, la seconde devant la houlette » d'une bergère. Dans ces annales, à jamais intéressantes par les cala- » mités qui accablèrent notre patrie, il y a, ce nous semble, aussi de la » gloire. Un peuple qui ne veut pas subir le joug de l'étranger, et qui » combat pour son indépendance, offre un spectacle digne des regards » de tout homme qui aime son pays. Lorsqu'après avoir succombé sous » un ennemi puissant, il se relève plein de fierté, il faut placer son

» nom à côté des Athéniens de Marathon, des Spartiates des Thermo-
» pyles et des Grecs de Salamine. Les Français combattirent, pendant ce
» siècle, pour la même cause que défendaient, contre les Perses, les Mil-
» tiade et les Thémistocle. Si pendant les combats la liberté ne fait
» guère de progrès, et si les succès des armes sont le plus souvent
» favorables au développement du despotisme, il n'en est pas moins
» vrai que pendant cette époque il y eut des tentatives d'amélioration,
» des essais de gouvernement représentatif. Les états-généraux furent
» convoqués à plusieures reprises : nous ne connaissons pas le système
» électoral suivi pour la nomination des députés (1); mais. de quel-
» que manière que leurs nominations aient été faites, les représentans
» des trois ordres firent entendre les doléances des peuples, demandè-
» rent des garanties au pouvoir royal, et ne lui laissèrent point la
» faculté de lever, sans contrôle, et de *son bon vouloir*, des subsides
» et des hommes. Sous le règne de Jean II, quelques membres des
» états-généraux, qui sans doute ne comprenaient pas en quoi consistait
» la véritable liberté, poussèrent l'esprit d'insubordination bien au-delà
» des limites tracées par leurs devoirs; ils se révoltèrent ouvertement,
» et peu s'en fallut qu'un prince de leur choix ne remplaçât le roi
» que le désastre de Poitiers avait mis au pouvoir des Anglais. Sous les
» règnes suivans, les prétentions des états furent moins grandes : ils
» établirent en principe que le roi ne pouvait lever d'impôts nouveaux;
» mais l'édit perpétuel de Charles VII rendit illusoire cette disposition.
» Au milieu des factions des Armagnacs et des Bourguignons, il n'y
» eut aucun progrès politique. La permanence des troupes soldées
» fut l'événement le plus remarquable de la fin de cette époque.

» L'histoire d'Angleterre se rattache tellement alors à celle de France,
» qu'en racontant les événemens que nous venons de retracer, ce sont
» autant les annales de la Grande-Bretagne que celles de la France
» que nous avons reproduites....

(1) Un autre de nos collaborateurs, M. A. A. Monteil, à qui on doit l'*Histoire des Français des divers états*, ouvrage d'une immense érudition et d'une facture extrêmement spirituelle, a découvert que la nomination aux états-généraux était faite alors par les assemblées provinciales, et il établira ce système dans le chapitre *des états-généraux* de son XVIIe siècle. Ces preuves sont tirées d'une pièce qui se trouve dans son manuscrit, *sur les états de Bretagne*, et d'un autre document, dont il a bien voulu nous adresser une copie. C'est une quittance de l'an 1484, donnée aux receveurs des tailles, en Poitou, par Guillaume d'Appellevoisin, écuyer, seigneur de Pugny, de la somme de trois cents livres tournois, *qui m'ont esté tauxées*, dit-il, *par le roy nostre seigneur, pour avoir esté et assisté, pour les estats du pais de Poictou aux estats généraulx tenus derrenièrement à Tours*. M. Monteil veut bien nous donner des indications sur tout ce qu'il rencontre de relatif à cette Revue, et quand son ouvrage sera terminé, il fournira au recueil différens articles curieux. D.L.F.

» Pendant qu'un nouveau gouvernement tombe, en Orient, sous le » cimeterre d'un peuple nouveau, des états inconnus se relevaient dans » le Nord, et commençaient leurs relations avec le reste de l'Europe » par leur conversion au christianisme : c'était la Suède, la Norwège et » le Danemarck, qui avaient fourni tant d'hommes du nord, ou de » *nord-mans*, à la France, où ils s'étaient fixés; à l'Angleterre, qu'ils » subjuguèrent deux fois, et dont ils devinrent deux fois les souve- » rains; et à l'Italie, qu'ils étonnèrent par leurs faits d'armes, et dont » ils restèrent les maîtres.

» L'Europe semblait être divisée alors en trois grandes parties : l'une, » qui est encore entièrement barbare, c'est le nord; l'autre, que nous » avons vue sur le point d'entrer dans des voies d'amélioration, et » d'annoncer, par une heureuse fermentation des esprits, une renais- » sance universelle, c'est l'occident. Mais en Angleterre, en France et » en Espagne, le progrès de la civilisation s'est arrêté; les factions, et » les guerres nombreuses qui en ont été la suite, ont sans doute com- » primé l'élan des esprits : l'Italie seule, malgré ses discordes civiles, » n'a point éteint le flambeau des lumières; on peut dire qu'elle se » dispose une seconde fois à éclairer le monde....

» La France compta peu d'auteurs célèbres sous le règne des Valois; » le français avait prévalu sur le latin et sur le roman : ce fut dans » cette langue qu'écrivirent le petit nombre de nos écrivains; mais ils n'eurent, ni les uns ni les autres, assez d'influence pour la fixer » d'une manière définitive. Parmi les poètes, on n'en distingue aucun » qui ait laissé des traces de génie. Plus heureux sous le rapport histo- » rique, on peut citer avec éloge les *Mémoires de Duguesclin et de* » *Comines*, *les Chroniques de Froissard et de Monstrelet*; mais ce » sont là nos seules richesses littéraires.

» Le siècle que nous venons de parcourir amena des progrès sen- » sibles dans l'état de la société; de nombreuses découvertes attestent » le travail des esprits, et toutes ont eu pour résultat des applications » nombreuses et d'une utilité incontestée. L'imprimerie suivit de près » la gravure sur bois; *Jean de Guttemberg*, de Mayence, imagina, » vers l'an 1436, les caractères mobiles, que perfectionnèrent encore » *Schœffer*, de Gernsheim, et *Furst*. Les premiers ouvrages imprimés » paraissent être la *Bible* et le *Psautier*. Qui ne connaît la révolution » apportée dans les armées par l'invention de la *poudre à canon*, que » les Maures connurent avant nous, et qui pendant long-temps fut » un secret d'alchimie ? La chevalerie perdit toute sa puissance par » l'introduction des armes à feu; l'art militaire fut entièrement » changé. »

C'en est assez pour juger de l'importance et de la bonté du travail dû à l'un des collaborateurs de cette Revue, au savant professeur d'histoire de Besançon. Ce livre a eu déjà un prodigieux succès, et plus il sera connu, plus il sera apprécié, car il est à la fois instructif, élégamment écrit, et d'une grande exactitude. D. L. F.

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, châtelain de Fismes et bailli de Senlis ; publiées, pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, avec un précis historique et littéraire sur l'auteur, par G.-A. Crapelet. 1 vol. in-4°, avec *fac-simile*. Paris, Crapelet. 1832.

Cette publication de luxe du savant imprimeur, aujourd'hui président de la Société des Antiquaires de France, est destinée à entrer dans sa *Collection des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue française*, qui va finir avec *Partonopeus de Blois*, et formera treize volumes (1). Je ne parlerai pas de l'exécution typographique, parce que tout le monde connaît la supériorité de M. Crapelet dans cette partie. Mais je dirai d'abord un mot de la notice sur Eustache Deschamps, dont M. Crapelet parle tout d'abord à ses lecteurs. Cet écrivain, né en 1328, mort en 1422, et successivement attaché à deux de nos rois, fut guerrier et magistrat ; il voyagea en Asie et en Afrique, et laissa plus de quatre-vingt mille vers, qui forment un manuscrit de trois cents feuilles de vélin, existant à la Bibliothèque du Roi, et dont le prix actuel du vélin seul s'élèverait à dix-huit cents francs ; je ne parle pas des autres manuscrits. L'éditeur d'Eustache Deschamps fait connaître à fond son héros, dont l'histoire n'a pas fait mention, et dont les auteurs n'avaient dit que peu de chose, malgré les immenses travaux qui existent de lui. La *Biographie universelle* s'était trompée avec ses devanciers en faisant naître cet auteur en Flandre. M. Crapelet, d'après les propres indications de l'auteur, établit qu'il naquit à Vertus, en Champagne. Son vrai nom aurait été Deschamps, et son

(1) Cette collection se compose des ouvrages dont l'indication suit : 1° *Vers sur la Mort*, par Thibaud de Marly, 1826. 2° *Lettres de Henri VIII à Anne de Boleyn*, 1826. 3° *Le combat de trente Bretons contre trente Anglais*, 1827. 4° *Histoire de la Passion de J.-C.*, par Olivier Maillard, 1828. 5° *Le Pas d'armes de la Bergère*, 1828. 6° *L'Histoire du Chatelain de Coucy*, 1829. 7° *Cérémonies des Gages de Bataille*, 1830. 8° *Proverbes et Dictons populaires*, 1831. 9° *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, 1832. 10° *Tableau des mœurs au X° siècle, ou la Cour et les Lois de Howel-le-Bon*, 1832. 11° *Les Demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne*, 1833. 12° *Partonopeus*, 1834. Cette Revue reviendra sur la plupart de ces publications.

surnom *Morel*, parce qu'il était noir de figure; tandis que, jusque-là, on avait pris Morel pour le nom, et Deschamps pour le surnom. Il servit contre les Anglais et les Flamands, et au lieu de s'enrichir en guerroyant, comme bien d'autres, il vit sa fortune s'amoindrir, car les Anglais pillèrent ses biens et brûlèrent les maisons qu'il avait en Champagne. Alors il demanda au roi des secours, une augmentation de traitement, et n'obtenant rien, il *fit de l'opposition* dans ses vers. Deschamps eut une fille qu'on ne connaît que par lui, et un fils, nommé Gilles, qui devint docteur en théologie et fameux par son savoir, de telle sorte qu'on le choisit pour accompagner les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne, et de doctes prélats, pour aller à Avignon, en 1393, porter au pape Benoît XIII le vœu de l'assemblée du clergé de France, pour mettre fin au schisme qui désolait l'église. Le père mourut dans un âge très-avancé. Son éditeur pense qu'il l'emporte sur Charles d'Orléans, et qu'il peut, à meilleur titre, être considéré comme le *fondateur du Parnasse français*, suivant l'expression de l'abbé Sallier. Deschamps a surtout le mérite de bien peindre son siècle, sous tous les points de vue. Lorsqu'il entre dans le vaste et périlleux champ de la politique, il fait le tableau de l'excellente administration de Charles V, à qui il donne le nom de l'Aigle, en présentant une idée de son économie, de sa prudence, de sa sagesse et de sa fermeté à l'occasion. Le jeune aigle, héritier de son aire (Charles VI), vient, gâte tout, et le contraste est pleinement tracé. D'autres pièces en vers sont dans le même genre et dans le même but. Mais les poésies historiques d'Eustache Deschamps sont ce qu'offre de plus curieux son immense recueil. On y trouve des particularités extrêmement curieuses sur les journées de Crécy et de Poitiers, relativement au traité de Brétigny, et sur les malheureuses scènes de la Jacquerie; il gémit sur la lourde domination des Anglais qui pesait sur la France, et prédit la délivrance de notre patrie, comme il relève l'honneur de Duguesclin, ce grand homme, que l'envie avait osé attaquer.

Les poésies historiques d'Eustache Deschamps consistent dans les pièces suivantes: *Ballade sur la naissance de Charles VI. — Du noble royaume de France. — Sur la mort de Bertrand Duguesclin. — De la prophétie de Merlin, sur la destruction prochaine de l'Angleterre. — Le lay du Roy. — Ballade de la paix avec les Anglais. — Sur le néant des choses de ce monde. — Sur la mort du connétable de Sancerre. — Lay du connétable Bertrand Duguesclin.* Mais c'est dans le *Mirouer de Mariage*, et le titre semblerait annoncer des détails bien différens, qu'on trouve les vers historiques les plus curieux. Le morceau ayant ce titre : *Comment Franc-Vouloir fut subjugué*,

aux batailles de Crecy et de Poitiers par Folie, est surtout digne d'être lu. Il commence ainsi :

Tu gastas bien tout à Crecy
Au temps du vaillant roy Philippe
De Valloys, fait faire as la lippe
Aux François qui trop t'ont creu :
Souvent ont esté déceu
Par toy croire et par toy oir,
Et par trop fort conjoïr.
Plus les grevas encor le tiers
A la bataille de Poitiers,
Où ta chaleur ne fut pas bonne.
Là mourut-il mainte personne :
D'Athènes le bon connestable
De Clermont, Jehan fort chevalier
De Charny, et an derrenier,
En combatant en grant arroy,
Fut pris Jehan le très hardi roy,
Qui ses ennemis ne sot onques
En France, qu'il n'alast adonques
Celle part où il les savoit ;
Pour eulx trouver cure n'avoit
Du séjour ne croupir en vile ;
Il se partoit ; et mest que mile
Hommes d'armes avecques li,
Et qui fut bons il le sui ;
Car chascuns, pour sa hardiesse,
Pour son bien et pour sa largesse,
Le suivit en mointe besoingne.
Philippe, puis duc de Bourgoingne,
Ses filz, jeunes enfés pour lors,
Fut toudis bien près de son corps,
Qui ot la comté de Touraine;
Avec lui fut prins en la plaine,
Ne le laissa plain pret de terre,
Mais s'en alla en Angleterre,
Et avec le bon roi se tint
Jusqu'à tant que de Paris on vint,
Pendant laquelle moult de maulx
Furent faiz et moult de travaulx,
Mainte durté, mainte grevance,

Au poure royaume de France
Qui par la faute de leur chief
Encoururent trop grand meschief;
Car toutes nascions estranges
Et voisines, hostelz et granges
Pilloient et boutoient fu.
Villes et chasteaulx furent pris,
Et le royaume surpris
De toutes parts des ennemis,
On ne scavoit qui y est amis.

Arrivé là, l'auteur peint la Jacquerie et tous les autres malheurs qui désolèrent la France pendant la captivité du roi Jean. Les troubles de Paris sont ensuite tracés dans la pièce suivante, ayant pour titre : *Des inconvéniens qui avindrent à Paris par folie et débat, entre le prevost des marchans et ceuls de la ville.* Ce morceau continue la série des événemens, en donnant la mention des faits et même des dates : on y trouve le traité de Brétigny tout rimé, les noms des négociateurs, et l'indication de tous les pays cédés au roi d'Angleterre. Le dernier chapitre du *Mirouer de Mariage* traite *des hostaiges qui furent baillés par le roi Jehan, prinsonnier en Angleterre.*

Loys comte d'Anjou premiers
Et Jehan comte de Poitiers,
Qui furent filz du roy de France;
Philippe, son frère, s'advance,
Qui estoit lors duc d'Orliens
Hostaiges fut, et ès liens.
Des Anglois quarante par nombre
Grans seigneurs, qui adroit le nombre,
Dont seize y a des prinsonniers
De la bataille de Poitiers,
Qui au derrain nommé seront;
Et ceulz-ci premiers se diront:
L'un le frère au conte de Bloys,
Le conte de Valentinoys,
De Saint-Pol, Pierre d'Alençon,
Pour seureté de la rancon;
Harrecourt et de Porcien,
Le conte de Bresme ancien,
Le beau conte de Waudemont,
Et le viconte de Beaumont,
Le conte de Forests aussi,

Borbon, le sires de Coucy,
Le sire de Preaulx, Saint-Venent,
Hangest, Fyennes, ensement,
Grancières, le daulphin d'Auvergne,
Montmorancy bien s'y gouverne;
Guillaume, nommez de Craon,
Loys de Harrecourt, dit-on,
Des prinsonniers de la bataille,
Philippe de France sauz faille
Et fut l'un, et le conte d'Eu;
De Poncy fut prins à jeu.
Le conte, et celz de Longueville,
Et le conte de Tancarville,
De Sarebruche et Vantadour
Y furent ambdui li contour;
Joingny, Sancerre et Dampmartin,
Craon, Auxerre, et en la fin
Y furent Aubigny et Derval
Et Dodenehan le marchal.
Lesquelz seize dessus nommez
Puisqu'ils ne fureut ransonnez,
Peu avant le tiers jour de may.

Il paraît qu'Eustache Deschamps mourut avant d'avoir terminé le *Mirouer de Mariage*, car on lit sur un des manuscrits, à la fin du chapitre qu'on vient de transcrire : *De la matière de ce titre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquelle il mourut. Dieu lui pardonne à l'âme. Amen.*

On doit accorder de la confiance aux faits historiques dont Deschamps rend compte, car il a été souvent témoin oculaire de ce qu'il rapporte. On en a la preuve par cette note mise par l'auteur à la suite de la *dolente et piteuse complainte de l'église* qu'il annonce avoir faite au traité de paix entre les rois Charles VI et Richard II, *estant pour lors à Lolinghem, et la mit de latin en françois au commandement de Monseigneur de Bourgogne*. Ainsi, on le voit, le poète était à la suite de la cour de France, et il cheminait avec elle sur les points divers où elle portait ses pas.

Eustache Deschamps est aussi l'auteur d'un véritable *art poétique* de son temps, à qui il a donné pour titre : l'*Art de dictier et de fere Chançons, Balades, Virelaix et Rondeaulx*. Avant de le commencer il apprend *comment anciennement nul ne osoit apprendre les sept ars liberaulx ci-après déclarez se il n'estoit noble*. L'auteur prétend que

ces *ars, c'est à savoir gramaire, logique, réthorique, géométrie, arismetique, musique et astronomie, sont appelés ars liberaulx, parce que anciennement nul, se il n'estoit libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et astrait de noble lignie, n'osoit aprendre aucun d'iceuls ars.* En révoquant tout-à-fait en doute l'allégation du poète pour la prohibition qui, suivant lui, aurait été prononcée jadis contre les non-nobles, pour les études élevées, prohibition qui n'est justifiée par rien, je ferai remarquer la singulière étymologie qu'il donne à la dénomination de *libéral*, adaptée à l'homme. Le libéral aurait été alors le noble, l'homme aux priviléges.... S'il en a été ainsi, il faut convenir que certains mots changent entièrement de signification, de siècles en siècles.

Il faut payer un tribut d'éloges à M. Crapelet pour avoir publié en partie les travaux, jusqu'ici inédits, d'Eustache Deschamps, et pour avoir fait connaître à fond les circonstances de la vie du poète. Du reste, l'éditeur n'a pris que ce qui méritait les honneurs de l'impression, et il a eu surtout le soin de mettre de côté certaines pièces dont les expressions trop libres ne conviendraient pas aux lecteurs de bon goût, au siècle où nous vivons. D.L.F.

ÉTRENNES COUTANÇAISES *ou* ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL DU DIOCÈSE DE COUTANCES ET DES ILES DE LA MANCHE, par M. l'abbé Piton-Desprez, 1832-1833-1834; in-16. Coutances, P. L. Tanquerey, N. Voisin.

L'annuaire dont je vais rendre compte, et qui a déjà paru pour trois années consécutives, est bien réellement une publication anglo-française. En effet, l'auteur a écrit pour une portion de continent et pour des îles qui en sont tellement rapprochées, que tout naturellement elles devaient être soumises à la même domination. Aussi en a-t-il été ainsi jusqu'en 1066; mais lorsque Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, eut conquis l'Angleterre, il y eut jonction de ce royaume et de l'antique Neustrie, sous la domination du même roi; et lorsque les rois de France reprirent la Normandie sur les rois d'Angleterre, les îles du Contentin demeurèrent à cette couronne, et les tentatives faites par les Français, à différentes époques, pour les ravoir, ont toujours été sans résultat définitif. C'est ce qu'explique très-bien l'article du savant secrétaire de la société académique de Cherbourg, M. Couppey, déjà imprimé dans ce recueil (1).

Outre tous les détails obligés d'un annuaire, on trouve dans ceux-ci une *table de la haute mer aux nouvelles et pleines lunes, sur les côtes et dans les îles de la Manche*, et l'indication des plus fortes et des plus

(1) Voyez ci-dessus, p. 301 et s.

faibles marées. Viennent des éphémérides, qui contiennent beaucoup d'indications historiques anglo-françaises, notamment trois invasions des Français à Jersey, le 1er mai 1549, par le Boule; le 1er mai 1779, par St-Ouen; et enfin, le 6 janvier 1787, par la Roque. On remarque aussi des notices sur Coutances, St-Lo, Carentan, Avranches, Granville, Mortain, Valognes, Pontorson, Villedieu, Vire, le Mont-St-Michel et Cherbourg. L'auteur rappelle que cette ville est la dernière que Charles VII fit évacuer aux Anglais, le 12 août 1450, événement relaté dans le bréviaire de Coutances, et que ses fortifications avaient été rasées en 1689, par la crainte qu'elle inspirait aux Anglais, à cause de sa position avancée vers l'île de Wight, et son rapprochement des îles anglo-normandes. Il fait remarquer quelle importance a dès-lors le port militaire de Cherbourg, établissement qui a reçu depuis quelques années les plus grands développemens.

Mais ce qui, dans cet annuaire, rentre parfaitement dans notre cadre, est tout ce qui a trait aux îles du *Contantin*, par altération *Cotentin*, en latin *Pagus Constantinus*. On va ici extraire une partie de ce travail, qui sera du reste assez bien placé en regard de celui de M. Couppey, sur le même archipel.

« Toutes les îles normandes se trouvent dans le canal de la Manche » et appartiennent au CONTANTIN. On en compte douze principales : le » Mont-St-Michel (*Mons Tumba, in periculo maris*), et Tombelaine » (*Tumba Beleni*) (1), qui apparemment ont été réunis dans le prin- » cipe; Chansey (Chesey, *Sciscratum*) avec tous ses îlots; Jersey; » Guernesey, Cers (Sark) et Herms; Aurigny (Alderney); Pelley, » dans la rade de Cherbourg; Tatihou, près de la Hougue; St-Marcouf, » amont et aval. Je me bornerai, cette année, à parler de Jersey et de » Guernesey, qui, avec Aurigny, Cers et Herms, sont depuis long- » temps, mais ne seront pas toujours, sans doute, sous la domination » anglaise (2).

» Jersey (*Cæsarea*), à 10 lieues environ de Regnéville, 6 seulement » de Carteret, est située au 49° 12' 59" de latitude N., et 4° 30' 59" de » longitude O. Sa longueur est de près de 12 milles anglais (4 lieues), » et son circuit de 30 milles. La ville de St-Hélier, son chef-lieu et son » premier port, s'est considérablement accrue et ornée depuis la paix

(1) L'auteur compte ces deux petites îles avec celles du Contantin, parce que l'Avranchin, ou l'évêché d'Avranches, était autrefois sous la dépendance du bailliage présidial de Coutances.

(2) Inutile de dire que l'auteur conserve contre les Anglais les anciennes préventions de nos pères. Sans doute Jersey, Guernesey et Aurigny, devraient tout naturellement dépendre de la France, comme Gibraltar de l'Espagne, mais quel événement politique peut amener cette espèce de restitution?

» de 1814. La tuile rouge ou noire luisante de ses toits, la brique plâtrée » de la plupart de ses murailles, le vert presque uniforme de ses » portes et de ses balcons, la propreté et l'élégance de ses magasins, » tout cela est d'un effet fort agréable. On y remarque ses rues nou- » velles avec leurs trottoirs, ses édifices publics, ses halles, et surtout » son vaste port. Au commencement de 1831, on établit à Jersey l'é- » clairage au gaz hydrogène, dont St-Pierre-Port, à Guernesey, venait » d'être pourvu. St-Hélier est dans une plaine, à l'abri d'une montagne » nommée le *Mont-de-la-Ville*, où se trouve le *Fort-Régent*, à l'est. » Le *Château-Elisabeth*, près de l'*Hermitage*, la défend du côté de » l'ouest.

» Saine et fertile, Jersey produit en abondance le miel et le cidre, » d'une excellente qualité. Les franchises y mettent les denrées co- » loniales à vil prix. Le marché, toujours bien fourni, se tient le » samedi.

» On suit encore, dans les Cours royale et ecclésiastique de Jersey et » de Guernesey, la vieille *coutume de Normandie*. Le jargon et l'ac- » cent de la Hague se sont maintenus jusque dans les *Plaids*.

» Ces cinq îles anglo-normandes sont tout ce que la Grande-Bre- » tagne a pu conserver de sa longue usurpation, terminée si glorieuse- » ment par la mémorable journée de *Formigny* (entre Isigny et Bayeux), » le 15 avril 1450, et l'évacuation de Cherbourg, le 12 août suivant. » Elles firent partie du diocèse de Coutances, et formèrent un 23me » doyenné dans l'archidiaconé du Bauptois, jusqu'à ce que le pape » Alexandre VI, par sa bulle du 14 avril 1490, les transféra à l'évêché » de Winchester (Hantshire). Depuis, entraînées dans le schisme de » Henri VIII, elles sont restées soumises à la juridiction de l'évêque » anglican de Londres. Il y a cependant, à Jersey, deux chapelles ca- » tholiques qui dépendent du vicaire apostolique de Londres..... La » première, pour les Français et les insulaires, *Castle-Street*, est des- » servie par.... deux prêtres français réfugiés; la deuxième, *Hue-Street*, » est desservie par un prêtre anglais, pour les catholiques de sa na- » tion, et spécialement pour la garnison, composée, en majeure partie, » de troupes irlandaises. Un prêtre du diocèse de Coutances, aidé d'un » jeune anglais, dessert, à Guernesey, une jolie chapelle qu'il a fait » bâtir dans *Burnt-Lane*. Il est assez étrange que l'on suive, dans ces » oratoires, le rit de Bayeux.

» La population de ces îles était de 20,000 âmes avant la révolution » de 1789; mais elle a plus que doublé... »

Suit l'indication donnée de la manière dont on observe le dimanche dans les îles anglo-normandes. « Il y a relâche au spectacle, qui a

» lieu tout le reste de la semaine ; toutes les boutiques sont hermétiquement closes ; il est défendu, sous peine d'amende, et même de » prison, de faire aucune provision, de transporter dans les rues le » plus léger fardeau ; la promenade seule est permise après les offices ; » les revues et les exercices des troupes et de la milice bourgeoise » ne se passent jamais le dimanche. » L'auteur signale aussi plus de trente sectes religieuses qui existent à Jersey.

« Outre ses douze églises, continue l'auteur, que nos évêques ont » bénites ou consacrées, et qui..... conservent toutes l'empreinte de » leur origine, Jersey renferme plusieurs antiquités curieuses : l'*Hermitage-de-St-Hélier*, la *Houguebie* ou *Hambye*, le vieux château » de Montorgueil, etc. Elles seront successivement le sujet de notices » intéressantes. »

Viennent les dates de la fondation des églises de Jersey, d'après le chartrier de Coutances, dit le *Livre Noir*, et les noms des patrons, tous abbés du continent, sauf un archidiacre ; d'où on doit conclure raisonnablement que ces mêmes églises étaient des établissemens religieux qu'avaient successivement formés là les abbayes de la Normandie. Continuons à laisser parler M. l'abbé Piton-Desprez.

« Guernesey est à 7 lieues au N.-O. de Jersey, et à 40° 22' latitude » N., 17° 40' de longitude. Elle a, comme cette dernière île, son gouvernement particulier, et même sa monnaie. Aurigny, Cers et » Herms..... sont de son ressort. Quoiqu'aussi belle et un peu plus » longue que Jersey, elle n'est ni si peuplée ni si bien cultivée. La » ville de *St-Pierre-Port*, élevée en amphithéâtre, présente plus » avantageusement que *St-Hélier* ses tours et ses édifices. On a reconstruit, en 1829, le magnifique *Collége-Elisabeth* sur son plan du » XVIe siècle, et l'on a terminé, en 1830, les *arcades* et une *poissonnerie*, sans contredit des plus belles du monde entier. Son port, » défendu par le *Château-Cornet*, quoique petit, est propre aux plus » gros vaisseaux. Guernesey se divise en trois cantons : le Haut-Pays, » le Bas-Pays, et la presqu'île du Clos-du-Wal, au N.-E. Elle a 10 paroisses.... dont St-Samson, où est son second port.

» On rencontre assez communément des Français qui voient d'un » œil indifférent la perte de Jersey pour leur pays. Qu'ils voient ce » qu'en pensent les Anglais, et peut-être verront-ils ce qu'ils en doivent » penser eux-mêmes.

» Quoique Jersey soit un *antique apanage* de la couronne d'Angleterre, cette île, comparativement aux autres dépendances, en a été » bien peu connue jusqu'à ce jour. Ses relations commerciales, étendues à l'étranger, se bornent, avec la mère patrie, à un petit

» nombre de ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. On vient d'en » faire un dépôt militaire important, et ses anciennes fortifications ont » été grandement accrues et renforcées.

» Considéré isolément, Jersey ne semble, à la vérité, qu'une por- » tion très-faible et très-peu intéressante des vastes États-Britanniques; » et, si l'on devait régler là-dessus l'estime de son importance, certes » il y aurait présomption à publier sur cette île une notice particu- » lière. Mais si, portant nos regards au-delà de cet espace si resserré, » nous envisageons sa position, ce point, d'abord insignifiant en ap- » parence, se dilate et prend une attitude imposante sur le théâtre de » l'Europe.

» Cette île est en droit de réclamer l'attention, comme formant une » portion remarquable et spéciale des domaines de la couronne d'An- » gleterre, et ce titre honorable et *unique* se fortifie des avantages que » la Grande-Bretagne retire de sa situation. C'est un rempart, un » poste avancé, une frontière; et, sous ces divers rapports, elle a » soutenu en plusieurs occasions de rudes assauts, et humilié l'orgueil » de maint guerrier fameux. *Placée justement entre les mâchoires* » *d'un ennemi robuste, pressant, irréconciliable et quelquefois insi-* » *dieux* (1), elle s'est tenue constamment sur la défensive; elle a » noblement résisté à la force, et repoussé avec indignation les pro- » messes séduisantes d'un ennemi puissant, pour qui la possession des » îles de ce parage serait d'un prix inestimable (2).

» Jersey est également d'une utilité majeure (3), comme pépinière » de marins (4). Ceux-ci sont généralement employés en voyages de peu » de durée, et sont cependant, comme ils l'ont prouvé, toujours aptes » et disposés à tout genre d'expédition.

» Il est considéré en temps de guerre comme un véritable arsenal, » et il est alors extrêmement utile *pour harceler les côtes opposées*, » *quand, par bonheur, la France est l'ennemie que nous avons à* » *combattre* (5).

» Sous le point de vue commercial, Jersey est encore éminemment

(1) Placed within the very jaws of a mighly, a frequent, an inveterate, and sometimes an insidious foe.

(2) To whom possession of the Islands in this quarter would prove an inestimable acquisition.

(3) Highly valuable.

(4) As a nursery for seamen.

(5) In harassing the opposite coasts, when France happens, to be the enemy with whom we contend. — L'auteur fait remarquer que le verbe anglais *to happen*, équivaut au *cotingit* des Latins. — On remarque aisément que l'écrivain anglais a, comme celui qui le cite, cette ancienne manière de voir, pour les relations entre la France et l'Angleterre, que nous croyons n'être plus applicable aux temps présens. D.L. F

» utile comme entrepôt des différens articles des marchandises an-
» glaises, etc. »

« C'est ainsi, dit l'abbé Piton-Desprez, que s'exprime William Plees,
» dans son livre, ayant pour titre : *An account of the island of Jer-*
» *sey*, imprimé à Southampton, en 1824, et rédigé d'après les *Chro-*
» *niques de Jersey*, manuscrit inédit de Philippe Payn, seigneur de
» Samarès (1585), et de l'*Histoire* du ministre Falle (1734).

» S'il interprète avec vérité les sentimens de ses nouveaux compa-
» triotes, il est aisé de voir que Jersey, loin de chercher à secouer le
» joug du vainqueur, est un pays conquis qui chérit ses chaines.

» Et, en effet, ne dirait-on pas que cette île, fière de ses franchises,
» et ne prévoyant point que le gouvernement, qui lui en a offert l'ap-
» pât, veuille jamais les lui enlever, aurait vendu son indépendance
» et rivé ses fers, en échangeant, pour un port plus vaste et plus com-
» mode, le fort du *Mont-de-la-Ville*, qui ne semble destiné désormais
» qu'à la tenir en respect?

» L'île de Guernesey, plus écartée des côtes de France et plus à
» l'abri d'une invasion, paraît avoir pour notre pays moins d'antipa-
» thie que Jersey. Mais c'est ici le lieu de venger cette dernière île
» d'un injuste préjugé qui, s'il venait à prévaloir, pourrait retomber
» de tout son poids sur la plupart des nations et même des familles.
» Cette antipathie pour la France, si elle est bien réelle, n'a pas de
» motif chez les naturels du pays.... »

On voit que nous donnons ici tout le système de l'auteur. D'après lui, nous ferons connaître, par masses, le pouvoir dans les îles anglo-normandes, qui ont leur gouvernement représentatif, comme depuis long-temps leur mère patrie actuelle, comme en dernier lieu leur ancienne mère patrie. A Jersey, il y a un gouverneur et un lieutenant-gouverneur, chef de l'état-major. Les états se composent du *bailli*, des 12 *jurés-justiciers*, des *recteurs* ou curés des 12 paroisses, des 12 *connétables* ou maires des mêmes paroisses, 1 *chef de police*, 1 *greffier*, 3 *officiers des états*, dont 2 *dénonciateurs* et 1 *huissier*. Les officiers du roi, savoir : le procureur-général de la Cour royale, le *vicomte* et l'avocat du roi, ont droit de siéger, mais ne votent pas. La Cour royale se compose d'un bailli, de 2 lieutenans-baillis, 10 juges, le procureur-général du roi, le *vicomte* ou son député, l'avocat-général du roi, 1 greffier, 2 receveurs des revenus du roi, 6 avocats, 2 *dénonciateurs*, 1 huissier, 22 écrivains de la Cour (avoués), 18 géomètres, 10 prévôts, 7 sergens du roi, et 10 notaires publics. Composition de la cour ecclésiastique : le doyen-recteur de St-Hélier, président; les recteurs des paroisses, assesseurs; 1 greffier, 2 avocats,

dont 1 promoteur, 1 appariteur, les 12 lecteurs des paroisses, *citateurs*. Dans, chaque paroisse il y a une juridiction de police, composée du *connétable* ou maire, 2 *centeniers* ou adjoints, 6 *vingteniers* ou receveurs des impôts dans chaque canton ou *vingtaine*, 12 *officiers du connétable* ou conseillers (le nombre de ces derniers est double pour la ville), 2 *procureurs du bien public*, 2 *surveillans*, 3 membres du *comité des chemins*, 6 *appréciateurs*, et 1 *vingtenier militaire*. — A Guernesey, il y a aussi un gouverneur et un lieutenant-gouverneur. Les états se composent du bailli, 12 jurés, le procureur-général, 8 recteurs de 10 paroisses, 2 réunies à d'autres; 20 connétables, 2 par paroisse; 12 douzainiers de chaque paroisse rurale, 20 pour la ville et 16 pour le Valle; en tout 132. Mais ces 174 individus votent ainsi qu'il suit, pour ne former que 32 voix, savoir : le bailli, les 12 jurés et le procureur-général ont chacun leurs voix, en tout 22, et les votes réunis des connétables et douzainiers de chaque paroisse ne comptent que pour 10 voix. La Cour royale est formée de 1 bailli, 1 lieutenant-bailli, 12 juges, 1 procureur du roi, 1 contrôleur, 1 greffier, 1 prévôt, 1 receveur, 1 sergent, 1 député-greffier, 1 député-prévôt, 1 député-sergent, 6 avocats. A la Cour ecclésiastique siégent : le doyen de l'île, subrogé de l'évêque Winchester, tous les recteurs de l'île, tous les officiers du roi, et 5 autres spéciaux, 1 greffier et 1 appariteur. Pour la police dans chaque paroisse, outre les 2 connétables, qui à la ville seulement ont 5 assistans, et les douzainiers, il y a 3 *curateurs*, dont 1 *procureur des pauvres* et 6 *collecteurs*. — A Aurigny (Alderney), la Cour se compose de 1 juge, de 6 *jurés*, et de 6 officiers du roi.

On voit toute l'importance des annuaires entrepris par M. Piton-Desprez, et combien il est à désirer que ce travail soit continué à l'avenir. Nous pourrons ainsi avoir, sur les îles anglo-normandes, des détails curieux et presque inconnus en France. Néanmoins, après l'éloge doit venir le blâme, et nous dirons qu'il est à regretter que ces publications soient empreintes, au dernier degré, de l'esprit de parti. Il n'y a donc pas si petit livre qui ne soit envahi par la politique? Mais bien plus, le croirait-on, l'auteur pense qu'en agissant ainsi, il remplit une des obligations de son état? En effet, dans la partie de son annuaire de 1834, intitulée *Mélanges de littérature et de poésie*, se trouve un article où M. l'abbé Piton-Desprez établit la proposition suivante : *Non-seulement les prêtres peuvent se mêler de la politique, mais encore ils ont mission spéciale de s'en occuper*. Je ne puis que la prétendre excessivement erronée, malgré les citations de St Mathieu, que le prêtre est la *lumière du monde*, le *sel de la terre*, et chargé d'enseigner aux hommes toute *vérité*, et ce qu'ils doivent à Dieu et à

César. Mais cet enseignement, dont est chargé le ministre des autels, est celui de la religion. Aussi, nous en avons l'intime conviction, lorsqu'un prêtre prend parti dans les débats politiques et s'occupe ainsi d'intérêts purement temporels, il compromet son caractère, et il nuit à la fois à la haute mission dont il est chargé sur la terre. Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce point, et je finirai en exprimant le désir que M. l'abbé Piton continue ses utiles travaux, en les débarrassant tout-à-fait de la politique, qui *n'a que faire* dans un almanach.

D. L. F.

Éphémerides Normandes ou Recueil chronologique, historique et monumental sur la Normandie, par G.-S. Lange. Caen, Bonneserre. Paris, Lance. 2 vol. in-8°.

Le Recueil que j'annonce, quoique écrit sans prétention, n'en a pas moins de mérite. Il contient nombre de renseignemens précieux sur l'histoire de Normandie, les uns pris dans les livres imprimés, et d'autres dans des manuscrits et des chartes. Il y a sans doute des indications d'un même intérêt, mais il faut remarquer que l'auteur a surtout travaillé pour les localités. Ce qui me paraît le plus susceptible de critique, dans ce livre, est le plan que M. Lange s'est tracé, quoiqu'il soit d'un usage ancien. Je crois que le travail du respectable et savant normand aurait été plus utile si, au lieu de composer des *Ephémérides Normandes* et de placer les faits qu'il a colligés et écrits par jour de l'année, il eût fait des *Tablettes chronologiques et historiques de la Normandie*, comme celles de M. Chalmel, rédigées pour la Touraine, avant la publication de son grand ouvrage, sur la même province. En effet, lorsque dans un Recueil de fragmens historiques, on a suivi l'ordre des dates, tout s'enchaîne et se suit, malgré le défaut de ces *soudures*, qu'on me passe le mot, qui constituent de la réunion de faits isolés, une histoire générale. Je citerai pour exemple l'*Histoire de France*, par Montgaillard : ce livre ne se compose que de morceaux isolés, de matériaux destinés à faire un corps d'ouvrage, l'auteur est mort avant d'avoir mis la dernière main à son livre, et la publication de ce canevas, non élaboré, se fait encore lire avec plaisir.

On pourrait dire que le livre de M. Lange est une sorte de biographie normande, car quand il donne l'indication de la mort d'un homme marquant, à tel jour du calendrier, il raconte tous les *faits et gestes* de celui qui a causé l'article. Je trouve là notamment des notices intéressantes sur Guillaume, évêque de Durham, Ducarel, Agnès Sorel, Stuart d'Aubigny, Orderic Vital, Alain Chartier, Saint-Osmond,

Arthur de Bretagne, Richard-Cœur-de-Lion, le roi Jean, Jeanne d'Arc, Henri II, Duguesclin, Pierre de Vilaine, évêque de Bayeux, Guillaume-le-Conquérant, le cardinal Louis de Luxembourg, Jean-sans-Terre, les ducs Jean 1er et 2e, et René d'Alençon, Serlon, évêque de Sécz, la reine Mathilde, Étienne, roi d'Angleterre, etc. Si je voulais extraire, comme pour d'autres ouvrages, faire surtout ce que je fais pour des spécialités, cela me mènerait beaucoup trop loin. Néanmoins, je rapporterai ici, d'après M. Lange, l'épitaphe curieuse que les Jersiais mirent sur la tombe de Rullecourt, victime de son aventureuse expédition de 1781, dont M. Couppey a rendu compte (1), comme une provocation à ceux qui viendraient après eux, pour résister aux tentatives que les Français pourraient faire, à l'avenir, pour reprendre leur île : « Ci-gît le corps de M. le baron de Rullecourt, officier-général » français, qui, dans la nuit du 6 janvier 1787, envahit cette île, à » la tête de 1200 hommes, surprit le gouverneur et les magistrats, et » les fit prisonniers de guerre. Heureusement qu'au point du jour les » Français, attaqués par la garnison et la milice, aux ordres du brave » colonel Person, qui perdit la vie dans cette glorieuse entreprise, fu- » rent totalement mis en déroute. Le gouverneur et les magistrats re- » couvrèrent leur liberté, et l'île fut délivrée par la destruction et par » la captivité des envahisseurs. Le baron de Rullecourt succomba, et » cette pyramide est moins un monument érigé à la mémoire d'un en- » nemi, qu'elle n'est, ô Jersey! un avertissement pour vous et pour » vos enfans de donner à l'avenir plus d'attention à votre sûreté. » Je citerai aussi un fait qui fait connaître les usages des temps chevaleresques de la grande lutte anglo-française : « L'année précédente (en » 1419), pendant une courte trève entre le régent de France et le roi » Henri, pour les provinces entre la Seine et la Loire, le pays avait » été assez tranquille. C'était alors l'usage que les braves des garnisons » voisines se battissent en présence d'un juge qu'ils choisissaient : on » appelait ces sortes de combats des *gages de batailles*. Deux de ces » braves, de la garnison d'Alençon, profitèrent de ce moment de relâche » pour se battre contre deux Français. Ils choisirent pour juge Am- » boise de Loré, jeune écuyer, né en 1396, au Grand-Oiseau, qui, en » divers combats, s'était acquis une haute réputation de valeur. Ri- » chard Huntley, Anglais, se battit contre le bâtard d'Orange, qui fut » vaincu et obligé de donner un diamant à Huntley, pour prix de sa » victoire. Yon, Anglais, en se battant le même jour, contre Huet de » St-Barthélemy, reçut un coup de lance qui le perça de part en part,

(1) Voyez ci-dessus, page 310.

» et passait de deux pieds. Les garnisons spectatrices retournèrent à » leurs postes. »

Enfin, je terminerai par la mention de l'article relatif à la bataille navale de la Hougue, que perdit Tourville, le 29 mai 1692, qui prouve qu'on peut être vaincu avec gloire. L'amiral français n'avait que quarante-quatre vaisseaux, et il ne put être joint par Destrées, qui lui en amenait trente autres de Toulon. Néanmoins, ayant l'ordre formel de combattre, il attaqua les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande, fortes de cent voiles, et parvint à tenir la fortune indécise depuis le matin jusqu'à la nuit. « Ce fut, dit l'auteur, le premier échec que reçut la » puissance de Louis XIV, sur la mer, et au lieu de dépenser plus d'un » milliard à bâtir Versailles, le *grand roi* eut construit dans la Manche » des ports capables de contenir des flottes importantes; il n'eut pas » perdu cet empire de la mer dont il s'était montré si orgueilleux, et » la France eut eu de bien autres destinées. La nature a tout fait à la » Hougue pour admettre les plus grands vaisseaux; il n'y fallait que » des fortifications, pour lesquelles quinze ou vingt millions auraient » suffi. Pourquoi, aujourd'hui encore, négligerait-on cet abri sûr pour » des vaisseaux qui, en quelque temps que ce fût, manqueraient le » port de Cherbourg, par l'effet des vents contraires ou d'une tem- » pête ? »

On voit par ce que je viens de dire et par ce que je viens d'extraire, que le travail de M. Lance est bon à lire, et encore meilleur à consulter à l'occasion. Ceux qui viendront après lui y trouveront surtout des matériaux précieux. D. L. F.

Essai sur l'Origine de la ville de Blois, et sur ses accroissemens jusqu'au xe siècle; par L. de la Saussaye. Paris, Techener, 1833. 1 vol. in-8°, avec lithographies.

Ce travail, du savant conservateur à titre gratuit de la bibliothèque de la ville de Blois, a obtenu à juste titre une mention honorable de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Il fait connaître à fond ce qu'a été sa ville sous les Gaulois, sous les Romains et sous les Franks. Il est à regretter que ce mémoire, par son sujet, ne puisse être analysé dans la *Revue anglo-française*; et aussi, on se bornera à l'indiquer comme un modèle, à ceux qui voudront entreprendre le même travail pour leur localité. D. L. F.

Biographie Anglo-Française.

Jehan FROISSARD. — Jehan Froissard, historien et poète, chanoine et trésorier de Chimay, naquit à Valenciennes en 1337.

Son père, peintre d'armoiries, le fit entrer dans l'état ecclésiastique, bien que ses premiers penchans, qui furent ceux de toute sa vie, fussent peu conformes à un état austère et réglé.

Il avait à peine douze ans, que tous ses goûts étaient pour la chasse, les ménestrels et les joyeux déduits : quand on l'envoyait à l'école, il lui semblait déjà qu'il n'y avait pas plus grande prouesse que de servir et obliger les dames, et d'acquérir leur grâce :

Et lors devisait à part lui,
Quand adviendrait le temps pour lui
Que d'amours il pourrait aimer.

Ce temps arriva bientôt. Doué d'un caractère tendre, Froissard avait goûté de bonne heure les romans. Celui de *Cléomade* fut le premier lien dont l'amour se servit pour l'enchaîner. Il trouva ce roman dans les mains d'une jeune demoiselle qui le lisait, et qui l'invita à en continuer la lecture avec elle ; il y consentit, et cette lecture lui fit naître une forte passion pour celle qui lui procurait un passe-temps si doux. Froissard lui ayant fait lire, depuis, le roman de *Baillon d'Amour*, y glissa une ballade dans laquelle il commençait à parler de sa passion. Ce feu naissant avait fait les plus grands progrès dans son cœur, lorsqu'il apprit que sa maîtresse était sur le point de se marier. La douleur qu'il en ressentit le rendit malade pendant plus de trois mois. Alors, espérant calmer son chagrin, il se rendit en Angleterre, en chantant, comme Pétrarque, un amour constant et pur, qui a fait le sort de sa vie, qui long-temps après se rallumait sous ses cheveux blanchis, et qui cependant se concilia plus d'une fois avec d'autres séductions passagères, mais plus sensuelles. Car, à cette époque, on ne se piquait pas beaucoup de résister aux contradictions de la nature humaine : on n'était pas rude à soi-même, on n'ajoutait guère de combats aux rigueurs du sort.

A son arrivée en Angleterre, Froissard fut parfaitement accueilli par la bonne reine Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III. Elle le prit pour son écrivain, elle se plut à lui faire composer des poésies

d'amour. Mais le voyant toujours triste et rêveur, et ayant découvert, par les poésies qu'il lui présentait, la source du tourment qui le consumait, elle y fut sensible, et l'engageant à retourner près la dame de ses pensées, elle lui fit plusieurs présens, et lui donna des chevaux et de l'argent pour faire sa route. De retour en France, Froissard jouit pendant quelque temps du bonheur de voir celle qu'il aimait; mais, ne pouvant parvenir à vaincre ses rigueurs, il prit le parti de retourner auprès de la reine, où il passa cinq années, toujours poète, et toujours historien.

Possédé de la passion de tout voir, de tout entendre, et d'apprendre les aventures diverses, pour en enrichir le grand ouvrage qui l'occupait, Froissard était aussi errant que les chevaliers d'alors, qui parcouraient l'Europe, et cherchaient à guerroyer ou à s'illustrer. Il visita la sauvage Ecosse; il suivit, en Aquitaine et à Bordeaux, le Prince Noir, voulant faire avec lui l'expédition d'Espagne, contre Henri de Transtamare; retourna en Angleterre, et passa en Italie avec le duc de Clarence, lorsque ce dernier alla épouser la fille de Galeas Visconti.

Ayant perdu sa bienfaitrice, madame Philippe de Hainaut, Froissard revint dans son pays, et fut pourvu de la cure de Lessener; mais le repos, les devoirs et la vie reglée lui allaient assez mal, car, dans ce bon temps de nature et de naïveté, on pouvait fort bien devenir prêtre, et garder sans presque les combattre et se les reprocher, ces dispositions douces et faciles d'une âme indulgente à elle-même plutôt que corrompue, et qui se laisse aller à goûter les plaisirs de la vie comme, par une sorte d'insouciance enfantine. Froissard reprit bientôt ses occupations habituelles, il devint clerc de Vinceslas, duc de Brabant, qui était lui-même poète, il lui fit un recueil de ses chansons, auquel il mêla ses poésies, et en forma une sorte de roman, sous le titre de *Méliador*. Vinceslas mourut avant la fin de l'ouvrage. Froissard passa alors chez Gui, comte de Blois. En 1395, il retourne encore en Angleterre où régnait Richard II, fils du Prince Noir, mais ce prince ayant été détrôné, Froissard se retira définitivement dans son pays, y obtint un canonicat et la trésorerie de Chimay, où il mourut vers l'an 1410.

Ce fut à l'âge de vingt ans et à la prière de messire de Namur, son maître et seigneur, qu'il commença à écrire l'histoire de son temps, qui date de 1326, et qui est interrompue en 1400. (Il dit dans le troisième volume de ses chroniques, qu'étant âgé de cinquante-sept ans, il en avait employé tente-sept à cet ouvrage). Il n'est pas d'historien qui ait plus de charmes et de vérité; son livre est un témoignage vivant du temps où il a vécu : aucun art ne s'y fait voir; la candeur des sentimens y égale la naïveté de l'expression; tout en lui est le miroir fidèle de son

époque, ses aventures, ses récits, ses amours, ses poésies offrent le caractère de nos anciennes mœurs, de notre littérature originale, du tour d'esprit de nos Français avant leur civilisation, d'un précurseur de Marot et de Rabelais.

Parmi les poésies de Froissard, on distingue son *Horloge d'Amour* et ses pastourelles, que l'on trouve aujourd'hui un peu trop égrillardes pour un chanoine.

F. CHATELAIN.

— DELPON (*Jacques-Antoine*), né à Livernon (Lot), le 22 octobre 1778, d'une famille de propriétaires aisés, est mort à Figeac, président du tribunal de cet arrondissement, le 24 novembre 1833. Il fit ses études à Paris, et devint membre de la chambre des députés, maître des requêtes au conseil d'état, membre de bon nombre de sociétés savantes, etc. J'inscris son nom ici, à raison de sa *Statistique ancienne et moderne du département du Lot* (2 vol. in-4°, 1831, Cahors, G. Richard), ouvrage excellent qui contient des détails anglo-français. Ce livre a été doublement couronné, car l'Académie des sciences lui décerna, avant son impression et dès 1821, un des prix *Monthyon*, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui fut communiqué en même temps la partie relative aux antiquités celtiques, romaines et du moyen âge, et à l'histoire locale, lui accorda une des trois médailles d'or qu'elle distribue tous les ans aux meilleurs mémoires sur l'archéologie. Delpon a publié d'autres ouvrages, dont voici l'indication : *Essai sur l'Histoire de l'action publique et du ministère public*, 2 vol. in-8°, Cahors, G. Richard. A la suite de ce livre, l'auteur avait placé un *Essai en faveur de la liberté des Cultes*. Ce travail, d'une éloquence entraînante, de la plus douce tolérance, et écrit d'après le véritable esprit du christianisme, a pour épigraphe ces paroles de St Grégoire : *Le service de Dieu doit être volontaire*. La société de la morale chrétienne couronna cet essai, en 1826. De nombreuses palmes académiques étaient réservées à M. Delpon, car, en 1824, la société centrale d'agriculture de Paris, dont il était correspondant pour l'arrondissement de Figeac, lui décerna la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, à l'occasion d'une notice biographique sur Henri de Richeprey, ancien directeur des opérations cadastrales, ordonnées par l'administration provinciale de la Haute-Guienne. Cette notice, imprimée en partie dans les mémoires de la société qui l'avait couronnée, fut donnée en entier dans l'*Annuaire départemental du Lot, pour* 1833. Cahors, Combarieu. Ensuite, M. Delpon vit encore accorder le prix, en 1826, par l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, au mémoire qu'il avait rédigé pour répondre à cette question : *Peut-on se*

flatter, sans l'étude des langues anciennes, d'être mis au rang des bons écrivains? M. Delpon fit imprimer de nombreux articles d'économie rurale, dans les recueils publiés par diverses sociétés d'agriculture et autres publications, outre deux écrits spéciaux sur l'agriculture du Lot. Il inséra dans l'Annuaire de ce département, pour 1832, un *Essai sur la position d'Uxellodunum*, sujet dont s'était déjà occupé son compatriote et ami, le savant Champollion-Figeac. Enfin au moment de sa mort, Delpon travaillait depuis plusieurs années à une *Histoire de la marche et des progrès de l'esprit humain, dans les différens âges communs et chez les différens peuples du monde*, divisée par grandes époques: on sent toute la portée et l'étendue d'un pareil travail. Se reportant à des études plus légères, Delpon avait aussi commencé un roman historique et de mœurs du moyen âge, qui aurait eu un grand intérêt local pour les habitans du Quercy. Les héros de cet ouvrage sont un *sire* de Castelnau-de-Bretenaux et une *damoiselle* de Montal, dont les manoirs féodaux existent encore dans le pays, et le sujet était tiré d'une chronique populaire conservée, par la tradition, dans l'ancienne vicomté de Turenne.

Dans un Recueil de l'espèce de celui-ci, dont on désire exclure tout ce qui tient à la politique, on se bornera à dire que la carrière de Delpon, sur cette mer orageuse, fut semée de nombreux écueils. Disons pourtant qu'il fut, à travers nos révolutions, un de ces hommes modérés dont l'esprit de parti tient à dénaturer les intentions; habile jurisconsulte, savant dans plusieurs branches des connaissances humaines, Delpon fut particulièrement bon français. Un trait de lui l'établira suffisamment. Lorsqu'un de ses compatriotes, Joachim Murat, devint par suite de son alliance avec Napoléon, d'abord grand-duc de Bade et ensuite roi de Naples, Delpon fut nécessairement appelé à la place de secrétaire-général du conseil d'état de ces deux souverainetés. Pour demeurer magistrat français, deux fois il refusa une position si élevée, et il se contenta du modeste emploi de chef du parquet du tribunal de Figeac.

Notre collaborateur, le baron Chaudruc de Crazannes, qui a publié une *Notice biographique et historique sur M. Delpon* (Cahors, Combarieu, 1834), travail duquel je me suis servi pour faire cet article, fait remarquer que ce savant, dont la pensée était forte et profonde, et le style noble, élevé, nourri d'images et harmonieux, était insensible au charme des vers; privé des *sens* de la poésie, il l'était également du sens de la musique. A ce sujet, le savant biographe de Delpon établit une ressemblance entre lui et l'auteur du poëme en prose de *Sethos*, ouvrage plein de verve et d'harmonie, et qu'on a dans le temps com-

paré à Télémaque. On demandait à l'abbé Terrasson quel était l'effet que produisait chez lui de bonne musique? *Celui*, répondit-il, *d'une poignée de clous que l'on agiterait dans un vase de cuivre.* D.L.F.

— RICHER (*Edouard*), né à Noirmoutiers (Vendée), d'une famille de négocians et de propriétaires, le 12 juin 1792, est mort à Nantes, le 21 janvier 1834. Son père, François Richer, ayant été tué l'année suivante, lors de la prise de l'île de Noirmoutiers par l'armée vendéenne aux ordres du général Charette; cette circonstance valut à l'enfant une place gratuite au prytanée militaire, établi à St-Cyr. Ce fut là qu'Edouard Richer commença ses études, il les finit à Paris en 1808. A cette époque il se retira dans son pays, habitant tantôt l'île de Noirmoutiers ou Nantes, et se livra à l'étude de l'histoire naturelle et de la littérature. Il y donna tous ses instans, d'autant mieux que sa faible santé le tînt toujours éloigné de quelque fonction et de quelque état que ce fut. A la littérature succéda la philosophie, qui l'occupa exclusivement dans les dernières années de sa vie. J'emprunte ici une partie des propres paroles de Richer, qu'il adressait à quelqu'un qui s'occupait d'une biographie. Sa dépouille mortelle a été, suivant ses intentions, transportée dans l'île où il avait vu le jour. Richer est sans contredit l'écrivain dont le style est le plus fleuri, le plus plein d'onction et de verve, de tous ceux qu'ont fourni en dernier lieu le Poitou; c'est l'auteur romantique par excellence de cette partie de la France. Pour s'en convaincre, il faut parcourir ses nombreux écrits qui, s'ils eussent été publiés à Paris et prônés par une coterie, lui auraient fait une réputation européenne. Au lieu de cela, demeuré simple auteur en province, n'ayant imprimé que là, la capitale, avec son monopole, ne se doute pas qu'une belle notabilité littéraire a existé à cent lieues d'elle, dans une petite île qu'il faut traverser, à mer basse, en faisant une lieue de chemin dans le sable ou dans la vase.

L'ouvrage d'Ed. Richer, qui rattache son nom à ce Recueil, est son 1° *Précis de l'Histoire de Bretagne;* 1 vol. in-4°, Nantes, Mellinet-Malassis, 1821. Ce livre est très-bien fait, les détails anglo-français, comme les autres parties du travail, sont parfaitement bien rendus. Du reste, il faut le dire, les travaux d'Ed. Richer, sur la Bretagne, ont servi à d'autres. J'ai lu dans l'île de Noirmoutiers des lettres du comte Daru, où il reconnaît que son *Histoire de Bretagne* a été faite sur les documens qui lui ont été fournis par Richer. On doit à ce dernier un bon nombre d'autres ouvrages que je vais indiquer: 2° *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure;* Nantes, Mellinet-Malassis, 1 vol. in-4°. Ce livre, écrit dans un style romantique très-élevé et contenant des détails historiques et anglo-français, a été

plusieurs fois réimprimé par fragmens, comme le *Voyage à la Trappe de Melleray* (5e édition); le *Voyage à Clisson* (6e édition); le *Voyage sur l'Erdre*; le *Voyage à Paimbœuf*, etc. 3° *Victor et Amélie*, poëme; Paris, 1816, in-18. Le même ouvrage, suivi de poésies diverses (2e édition), Nantes, 1817, in-18. 4° *Essai sur l'Origine des constellations anciennes*; Nantes, 1818, in-8°. 5° *De la Philosophie religieuse et morale, considérée dans ses rapports avec les lumières*; Nantes, 1821, in-8°. 6° *Les Cosmopolites et les Pêcheurs* (sous le nom de *Mériadec*); Nantes, 1825, in-12. 7° *Mes Pensées*; Nantes, 1825, in-12. 8° *Le Mot de l'Enigme*; Paris, 1826, in-8°. 9° *Des Guérisons opérées par Mme de St-Amour*; Nantes, 1827, in-8°. 10° De nombreux articles dans le *Lycée Armoricain*, tant sous son nom que sous celui de *Mériadec*. 11° *De la Nouvelle Jérusalem*, ouvrage philosophique qui devait être imprimé en français et en allemand, et former 6 à 8 vol. in-8°, il n'en a été publié que le premier volume.

Un des amis d'Ed. Richer, M. C. G. Simon, rédacteur en chef du *Breton*, et l'un de nos collaborateurs, s'exprimait ainsi en annonçant la mort de ce savant: « M. Édouard Richer, que d'immenses travaux » littéraires et scientifiques, que d'admirables qualités de l'âme re- » commandaient à l'estime publique, est mort ce matin à Nantes. » C'était un de ces écrivains de conscience et d'enthousiasme, peu » communs de nos jours, qui donnent leur vie à la recherche de la » vérité, et que la foule n'apprécie qu'après de longues années, parce » qu'ils sont toujours en avant de leur siècle. Celui-là du moins est » mort avec la satisfaction d'avoir eu des amis qui l'ont compris et » aimé à la fois. Nul au monde n'était plus digne de cette tendre af- » fection, que ne prodiguent point ceux qui la sentent la plus. Homme » de bien, dans toute l'acception du mot, il meurt sans laisser après » lui un seul ennemi, et cependant c'était aussi un homme de génie, » mais qui ne connaissait rien de ces petites passions qui fomentent la » haine ou excitent la jalousie, et dont ne se garantissent pas toujours » les esprits les plus élevés. Dans un autre temps, toute notre popu- » lation se fut rassemblée pour rendre un dernier hommage à M. Richer; » mais aujourd'hui, nos dissentions politiques nous absorbent, et celui » dont le cœur était rempli de pensées trop hautes pour y prendre part, » meurt entouré seulement de ses amis, dans la cité qui pouvait le » proclamer son plus vertueux citoyen. » Assez long-temps avant de mourir, car de sang-froid il voyait arriver le terme de sa vie, Ed. Richer avait chargé un autre de nos collaborateurs, M. Piet, de Noirmoutiers, d'être son biographe. « Qui, en effet, lui écrivait-il, peut mieux que » vous connaître le passé de ma vie. Vous êtes l'ami de mon enfance,

» c'est à vous que j'ai communiqué les impressions qui me sont survenues au milieu des scènes de la nature, et dans la société des hommes. Vous avez, dans le recueil de mes lettres, les matériaux de mémoires sur ma vie et sur mes ouvrages littéraires. C'est une consolation pour moi de songer que vous les rédigerez pour ma famille et mes amis, ainsi que vous me l'avez promis *solennellement*. »

On a dès-lors la certitude que les intentions dernières de cet écrivain si distingué seront remplies. Nous aurons d'excellens mémoires sur Ed. Richer, car personne mieux que M. Piet n'est en position de les écrire, comme le pensait son ami, et le charme du style viendra se joindre à l'exactitude des détails. D. L. F.

— BICARTON (*Thomas*), né à St-André, en Écosse, se fixa à Poitiers, où beaucoup de savans de sa patrie, notamment le célèbre professeur Robert Irland, avaient formé des établissemens. Il devint professeur d'éloquence et de poésie dans l'université de cette ville, au collége du Puygarreau. On a de lui l'ouvrage suivant : *Thomæ Bicartonis scoti Andreapolitani, à Cascheæa, Miscellanea.* 1 vol. in-12. Poitiers, 1588, chez les frères Bouchet, *ex officinâ Bochetorum.* Cet ouvrage, composé de morceaux en partie relatifs à l'histoire des temps ou à des questions d'école, ne brille pas par la rédaction. La prose latine de Bicarton n'est ni pure, ni élégante; ses vers latins ne valent pas ceux de Scevole de Ste-Marthe, et de ses autres contemporains; la prose française est mêlée de constructions grecques et latines, et les vers, écrits dans notre langue, visent à une imitation de Ronsard. Néanmoins, les productions de Bicarton annoncent un talent gâté par le défaut du siècle où il a vécu. Alors l'université de Poitiers brillait de tout son éclat, on y accourait des différentes parties de l'Europe. Bicarton dut occuper avec distinction une des chaires de ce corps enseignant. Il paraît avoir été très-lié avec son compatriote Bonaventure Irland, professeur de droit et conseiller à Poitiers. D. L. F.

Documens historiques

ET DISSERTATIONS.

Cette Revue étant destinée à former des archives d'un grand intérêt pour les deux premières nations du monde, on compte placer dans cette partie du recueil les documens historiques qui peuvent éclairer sur les époques et les événemens susceptibles d'entrer dans le cadre de ce grand travail. La mission qui vient d'être confiée au directeur, par la commission des archives d'Angleterre, lui donnera d'autant plus de facilité pour remplir convenablement cette division de la publication. D. L. F.

TRAITÉ CONCLU A LONDRES, EN 1359, ENTRE LES ROIS JEAN ET ÉDOUARD.

J'ai vainement cherché jusqu'à présent dans les recueils de chartes le texte du traité que le roi Jean, prisonnier, souscrivit à Londres en 1359, et que les états-généraux refusèrent de ratifier; je n'ai pu l'y rencontrer, il manque dans l'immense collection de chartes de Rymer, où il aurait dû trouver place. Aussi cette pièce doit-elle être peu connue, si elle n'est pas tout-à-fait inédite. C'est ce qui m'engage à la publier sur une copie manuscrite qui existe à la bibliothèque publique de Poitiers, où elle a été recueillie par les soins de M. l'abbé Gibault, après avoir été arrachée du sac d'un marchand de parchemins. Ce traité forme un rotule de neuf pieds de long sur un pied de large, composé de cinq feuilles de parchemins cousues l'une à l'autre, écrites sur un seul verso en lettres cursives de la fin du quatorzième siècle (1); le style et l'orthographe sont très-incorrects, ainsi qu'on en pourra juger, car j'ai tâché de conserver en sa pureté le texte original, en supprimant seulement les nombreuses abréviations.

Les clauses de ce traité, je l'avoue, sont humiliantes pour la France, mais n'oublions pas avec quelle énergie elles furent repoussées. Les états du royaume les rejetèrent à l'unanimité; le dauphin régent, depuis Charles V, préféra la captivité de son père à la honte de signer une paix aussi déshonorante. L'esprit national s'indigna, quand, du

(1) Notre projet est de donner un *fac simile* des premières lignes de ce manuscrit, en réunissant, sur la même feuille, des écritures de diverses époques de la lutte anglo-française. D. L. F.

haut du balcon du palais, Guillaume de Dormans, avocat-général, lut le traité par ordre du dauphin; tout le peuple s'écria de concert que *le traittié n'étoit ne passable, ne faisable, et que chascun Françoys feroit moult de vaillance et preuesse et bonne guerre au roy anglois.* Et au milieu de la détresse générale, on vit les communes de France, rivalisant avec la noblesse, fournir, équiper et entretenir à leurs frais quatorze mille hommes d'armes, qui, sous les ordres de Charles, et grâces aux sages mesures de ce nouveau Fabius, firent échouer devant Rheims et devant Paris l'immense armée réunie par Édouard, et obtinrent, en 1360, des conditions de paix plus douces pour la France épuisée.

« Cestte endanture temoingne les poins et articles parléz et traictiéz à Londres entre les consaulx (1) des deux roys, parmi lesquelz bon acort et paix perpétuelle se prendront entre les deux roys et les royaulmes de France et d'Angleterre. Par ainsi toutes fois que tous les diz poins et articles soient en touz leur poins forméz et condicionnéz, et, comme il sont compris en yceulz et en chascun d'eulz en les lieux et dedans les termes establis en iceulx et qui demeuront encore à establir réelment et de fait sanz fraude et sanz mal engien, parfais et acomplis sans faillir en nul point. Et au cas que aucune deficulté se feroit en aucun point des choses desoubz escribtes, par quoy elles ne fussent parfaitement accomplies d'une part et d'autre, que tout ce qui est compris en ceste endenture soit cassé, irrite, vein et nul et de nul effeit, force ne vertu, ne pourra unques profiter ne domaigier à nul temps aus parties devant dittes.

» Premièrement, le roy d'Angleterre avec toutes les terres, païs et lieux les quieux il tient à présent en la duché de Guyenne et en Gascoigne aura et tendra entièrement et perpétuelement à lui et à tous ces hoirs et subceseurs les duchiés, contés, cités, dyoceses, chasteaulx, villes, forteresces, terres, païs, isles et lieux, et toutes les autres choses dessobz escriptes.

» C'est assavoir la cité et le chastel de Xainctes, et toutes les deocese et terre et païs de Sainctonge par de sà et par delà la Charrante. — La cité et le chastel d'Angolesme et toute la conté, deciése, terre et le païs d'Agalomois. — La cité et le chastel de Poitiers et toute la conté, deocese, terre et le païs de Poitou. — La cité et le chastel de Lymoges et toute la deocese, terre et le païs de Limosin. — La cité et le chastel de Caours, et entièrement toute la deocese, terre et le païs de Caoursin. — La cité et le chastel de Pierregueux et toute la deocesse, terre et le païs

(1) Le duc de Bourbon, pour la France, et Edouard, dit le Prince Noir, pour l'Angleterre.

de Pierregort. — La cité et le chastel et toute la deocese de Tarbe et entièrement toute la contrée de Bigorre. La conté et tout le païs de Gaure. — La cité et le chastel de Agen, et toute la deocese, terre et païs de Agenoys, ensamblement avecques toutes les terres, chasteaux, païs et lieux les quelx la dicte partie de France tient en Gascoingne et es païs dessùs nommés et en toutes les appartenances et appendances quelconques.

» Item aura le dit roy d'Angleterre la cité et le chastel de Tours en Touraine et entermement toute la duchié, *contrée* (1), deoceses, terres, païs et lieux de Touraines, come les dictes duchiés, conté, deocese et le païs s'estendent.

» Item la cité et le chastel de Angers, la cité et le chastel du Mannz, entierement les conté, deocese, terres, païs et liex de Anyou et du Maine.

» Item toute la duchié de Normandie, entièrement avecques toutes les cités, chasteaux, deoceses, terres, païs et lieux de mesme la duché avecques toutes ses appartenances et appendances quelconques.

» Item aura le dit roy d'Angleterre la conté de Pontieu entièrement avecques toutes les terres, villes, chasteaulx, forteresces et lieux de mesme la conté, ensamblement avecques la ville, chastel et viconté de Monstereul-sur-la-Mer avecques toutes ses appartenances, prouffis et emolumens, ensemblement avecques les proffis et les droitures les quelx les roys d'Angleterre souloient avoir en iceulx en aucuns temps, et pourra le roy Francoys muer les ressors des terres et païs qui lui demourront en la paiz faisant, et souloient ressortir à la dicte ville de Monstereul, ailleurs en son povoir là ou il lui plaira.

» Item aura le dit roy d'Angleterre la ville et le chastel de Calays et toute la terre environ dedens les bondes desoubz escriptes, avecques les chasteaux et les villes de Mer, Oye, Cosne, Sandgate et Ubale, avecques toutes autres terres, villes, chasteaux, forteresces, homes, seigneuries, patronages et advoesons des eglises et homaiges, services, rentes, proffis, forés, bois, marés, riviéres, layes et gaus et lieux entregisans et toutes autres appartenances et appandances d'icelles dedens maismes les bondes à tenir tant en demaine, ou a en autrement ordener à sa franchise et volente. Et sont les dictes bondes de Calays avalant par la costiére de la mer jusques au fil de la riviére par devant Graveluiges, et ainsi montant par le fil de mesme la rivière tout autour l'angle, et ainsi par la riviére qui va par de là Poille, et ainsi de meisme celle riviére qui chiet la grand lay de Guynes, et ainsi tang à

(1) Les mots en *italiques*, non expliqués par des notes, sont des mots que je crains d'avoir mal lus.

Fretin, avecques Fretin et toutes ses appartenances, et discuet par la valée entour la montaigne de Callhuille, enclosant meisme la montaigne, et ainsi tang en la mer, et ainsi montant par la costière de la mer jusques à Calays.

» Item le roy d'Angleterre aura la ville et le chastel et entièrement toute la conté de Bouloingne, avecques toutes les terres, villes, chasteaux, forteresces, lieux, homes, homaiges, seignouries, droictures, appartenances et appendances d'icelle, aussi enterement come la royne de France, qui hores est, les tient, ou son père, conte de Bouloingne, le tint au jour qu'il mourut.

». Item aura ledit roy d'Angleterre toutes les illes appartenantes à les terres, païs et lieux avant diz ou aucune d'icelles, ensamblement avecques les autres illes de mer que le dit roy d'Angleterre ou aucun de ses ancestres il tindrent devant les guerres comenciées, ensamblement avecques toutes les yslles les qu'elles il tient à present.

» Item aura le dit roy d'Angleterre toutes les duchiés, contés, cités, dyoceses, chasteaulz, terres, païs, islles et liex avant nomméz avecques toutes leurs droictures, homaiges, seignouries, *hommes*, mer et mixt empire, et toutes manières de juriditions haultes et basses, souverainetés, fiex, services, ressors, villes, chasteaux, forteresces, patronaiges et avoesons des églises et toutes leurs autres appartenances d'ancien temps, en quelque part qu'il soient, tant dehors les mettes et bondes des avans-diz duchiéz, contés, cités, dyoceses, chasteaux, terres, pays, illes et liex, come dedens, et tant es dictes isles come ailleurs, ausi entiérement come elles onques furent et come aucun de ses ancestres roys d'Angleterre les tindrent depuis le temps de la couronnaçon du roy Richart en ença, ensamblement avecques toutes les autres terres, pays, chasteaulz, forteresces, cités, villes, lieux et seignories quelconques que le roy Francoys tint dedens les mettes et bondes des duchés, contés, cités, dyoceses, chasteaux, terres, païs, illes et liex avant nomez, les quiex ne furent oncques à aucun roy d'Angleterre en domaine ou souveraineté ne service, aussi entièrement et par la maniére que le susdiz roy Francois les tint le jour de la bataille de Poictiers qui fut le XIXe jour de septembre, l'an de grace mil trois cents cinquante et six. Si que le dit roy Francois ne nul roy de France en temps aucun, ne aucun autre haiant tiltre, couleur de droit ou cause, riens ne tendront ne pourront riens demander dedens les bondes des païs, terres et liex avant noméz, mais tout entierement sera bailliée et demourra au roy d'Angleterre perpetuellement; c'est assavoir, ce qui en demaine en demaine, ce qui en fié en fié, et ce qui en souveraineté souveraineté.

» Sauf tant que par amont est escript en l'article de Calays et de ses appartenances par espal se demorge en sa force.

» Item se il y a aucunes contés, vicontés, cités, villes, chasteaulx, forteresces, terres et liex establis en lointein païs hors les mettes et bondes des avant dittes duchéz, contés, deoceses, terres, païs, liex et isles qui estoient en aucun temps appartenans et appendens aus devant dictes terres, païz et liex qui seront bailliéz au roy d'Angleterre par ce traittié, le roy Francoys, si lui plaira, dedens un certain jour, qui ad ce sera limité, fera, pour telles appartenances et appendences lointaines, souffisante recompensaçon au dit roy d'Angleterre et à ses hoirs ou à leurs desputés *espaulz* (1) en ceste partie, des cités, villes, chasteaux, forteresces, terres, païs et liex, convenablement, au plus prés des dictes terres et liex qui demourront au dit roy d'Angleterre, come il pourra et dont le dit roy d'Engleterre en soit content.

» Item pour les chasteaux, villes, cités, terres, païs et lieux les quiex le dit roy francois doit bailler au roy d'Engleterre en demaine, par force de ce présent traittié, come devant est dit, il fera deue compensaçon à tous yceulx, aux quelx les dictes terres seront tolues et ostées, en bonne foy et en *pex* de sa consience ; de la qu'elle recompensaçon *faire* le dit roy d'Angleterre ne sera de riens tenuz ne chargiéz.

» Item ceulx des dictes duchés, contés, cités, dyoceses, terres, païs et lieux avant noméz tant dehors, villes, illes et liex, souverainetés, seignories, drois, mer et mixt empire, juridicons, rentes, proffis quelconques qui furent appartenans et appendans d'iceulx ou qui furent du demainne, ou que tenoit le dit roi Roy Richart ou aucun autre emprés lui roy d'Engleterre, come appartenans et appendans des duchés, contés, cités, deoceses, terres, païs, et liex avant noméz tant dehors leurs metes et bondes dessus diz come dedens, aucunes alienacôns, obligacôns, charges ou donnacôns quelconques ont esté faittes par aucuns des roys de France qui ont esté depuis, pour le temps, et depuis le temps du dit roy Richart en ença en quelconque forme ou teneneur de paroles ou maniéres que ce soit, toutes telles donnaçons, alienacôns, obligacôns, charges seront en tou rappelées, irritez et nulles, cassées, dampnées, destruictes dedens un certain terme qui sera accordé entre les parties et pour dampnées et destruites reputées à touzjours; et toutes choses ainsi denées, alienées, obligées et chargées seront entièrement dedans le dit terme bailliéz et livréz audit roy d'Angleterre, ou à ses députéz en celle partie, à tenir à lui et à tous ses hoirs et successeurs en la maniére et forme dessoubz escripte.

(1) *Espaulz* pour *Especiauls*.

» Horsmis : ceulz des devant diz duchiéz de Normandie et des terres lesquelles les roys d'Engleterre tindrent en la duché, conté et viconté de Tourraine, et auxi des contés de Aniou, du Maine et de Ponteu il y avoit aucunes choses, par pataiges faittes par les roys d'Angleterre ou par autres dux, contes ou vicontes des diz païs avant ce que mesme les païs vindrent premierement au roy d'Angleterre, transporté aux autres; la dictes partie de France ne sera pas tenuz de restablir cella au roy d'Angleterre. Et ce riens des appartenances et appendances des diz païs qui sont devenuz aus roys de France a esté alienéz par les roys d'Angleterre premièrement aus autres que aus roy de France ou aus roys d'Angleterre directement par eschange des autres terres, et le roy d'Angleterre ne veuille pas *prendre* (1) ce que il en a receu par eschange; que aussi la ditte partie de France ne sera pas tenuz de restablir cela au roy d'Angleterre, mais bien sera tenuz de le ostez de sa main et les bailler ou donner à autrui qui sera vasal dudit roy d'Angleterre, et pour ce li en fera l'omaige et les autres devoirs qui appartiennent. Mais ce le dit roy d'Angleterre veust rendre les terres prises et eschangés, ou ce aucune chose appartenante au dit pays leur soit esté tolu, donné ou aliéné par le roy de France qui ont esté, ce li sera entièrement rendu et establi en la manière que dessùs est dit.

» Item ce es duchiés et païs de Normandie, de Touraine, ou es contés d'Aniou et du Maine, de Bouloingne et de Monstereul yl y avait aucunes terres, qui n'estoient onques des demaines des avant dicte duchié et contés, acquises par les roys de France, ou leur soient venuz par partaiges ou par confiscaçons ou autrement par les roys d'Angleterre, ledit roy francois ne sera pas tenuz des les baillier au roy d'Angleterre, mais les baillera et donra acqui il lui plaira, dedans un certain terme qui sera accordé, que l'en fera au roy d'Angleterre les homaiges et les autres devoirs acoustuméz.

» Horsmis les chasteaux, villes, terres et seignories qui furent monseigneur Godefroy de Harecourt ou duché de Normandie, les quieulz demouront en espal en heritaige du roy d'Angleterre.

» Item là ou es avant diz articles de ce present est parlé et faitte mencion des deocesses, soit ainsi par tout entendu que touz les archevesques, evesques et autres prelaz de saincte eglise qui jà sont, ou pour le temps seront, des cités, deoceses, duchiés, contés, villes, chasteaux, terres, païs, illes et lieux avant nomméz ou d'autres cités,

(1) Il y a évidemment ici une faute dans le texte. Il faut lire *rendre* au lieu de *prendre;* mais nous avons dû copier l'original exactement avec toutes ses fautes d'orthographe, de grammaire, de construction. (*Note de l'éditeur*)

deoceses, terres, illes et lieux quelconques, pour cause de leur temporalité, seront subgets du dit roy d'Angleterre et ses hoirs, ou cas que leurs cités, dyoceses ou temporalités seroient tout entierement assises dedans les duchés, contés, villes, chasteaulx, terres, païs, lieux et seignouries et leur appartenances qui seront baillées et demouront au dit roy d'Angleterre, come dessûs est dit; et se les diz archevesques ou évesques, dyoceses, cités ou temporalités se estendoient ou estoient assises en partie en autre duchié, conté ou seignorie qui ne sera pas ballié ne demoura au dit roy d'Angleterre, mais demoura au dit roy Francoys, ou à autre seigneur de sa obeissance, les diz archevesques, evesque et autres prelaz seront subgiets du roy d'Angleterre et de ses hoirs pour tant qu'ils tendront dedens sa seignorie; et pour tant qu'ils tendront en la seignorie de France ou d'autre de son obeissance, il seront ses subgiéz.

» Item le roy Francois rendra et baillera, bailler et rendre fera, dedens un certain terme qui sera accordé, toutes les avant dictes duchiés, contés, cités, dyoceses, villes, chasteaux, forteresces, terres, païs, illes, lieux, et toutes les autres droictures et seignories avant nommées, et plaine et passible posession et saisine d'iceulz, et en meismes l'estas qui sont à présent, au dit roy d'Angleterre et à ses hoirs ou à ses deputéz; et toutes les autres singuliéres choses qui à lui appartiennent à faire par cest present traictié il acomplira et acomplir fera entièrement et de fait aus propres frais et coustanges de mesme le roy Francois.

» Sauf tant : que ce le dit roy Francois ou ses gens, pour faire delivrance des avans diz païs, terres et lieux, ou aucuns d'iceulz requeroient les seneschauz, juges ou autres officiers establis par le roy d'Angleterre de fait, de justice, sans armez, et pour faire comandemens aus aucuns de vuider et laisser la pocession des terres, chasteaulz, cités, païs et lieux qui seront bailliés au dit roy d'Angleterre, le dit roy Francois ne leur sera tenuz de paier les frais et coustanges. Mais ce il convenoit proceder de fait et venir armée, les gens du dit roy d'Angleterre y deussent venir à la requeste de la dicte partie de France ou de ses gens; lors il leur fera paier gaiges convenaibles en venant, demourant et retournant, c'est assavoir : à chascun chevalier un flourin de Florence le jour, à chascun escuier demi florin, et aus autres au leur avenant; et se par aventure les diz gaiges ne fussent souffisanz en regart au marchié des vivres et autres nécessaires en telle partie, adonques seront esleuz deulz chevaliers de l'une partie et deulz de l'autre, qui en ordeneront sur ce que leur gaiges soient ainsi accreuz, qui leur souffisent et que d'iceulz soient bien et prestement paiés avant

leur departir, *avant leur départir avant* (1), de leur païs en alant à l'aide de la dicte partie de France.

» Item aura le dit roy d'Angleterre, dedens certain terme qui sera accordé delà, entière souveraineté de toute la duché de Bretaingne et de toutes ses appartenances et appendences quelconques. La dicte souveraineté li demourra et à touz ses hoirs et subcesseurs perpetuellement; et sur la question et débat qui est de la dicte duché entre monseigneur Jehan de Montfort d'une part, et monseigneur Charles de Bloys, d'autre, chascune des dictes parties, dedans certain terme qui sera accordé, eslira six personnes qui ne seront ne juges ne abitres entre les parties ne auront sur ce aucun pooir, mais jureront sur le corps de Notre Seigneur de prendre bonne et loyal informacion, et au miex qu'il pourront, du droit des parties à la dicte duchié et sur cela s'efforceront de mettre les dictes parties à accort par amiable traictié, et se il ne le peuvent faire, il rapporteront loyaulment ce qu'il en auront trouvé par la dicte informacion, dedans un certain terme qui sera accordé, aus quatre personnes qui seront esleuz par les deulz roys auxi dedens un certain terme, les quelles quatre personnes seront samblablement jurés de donner sur ce bon et loyal jugement qu'il auront trouvé par la dicte informacion dedens un certain terme qui sera accordé aus quatres personnes seront samblablement eslcuz par les deulz rois aussi dedens un certain terme; les quelles quatre personnes seront samblablement juréz à donner sur ce bon et loyal jugement (2) et sentence selont droit et la coustume de Bretaingne, et selont ce que il leur sera rapporté par les douze personnes avant dittes, et ce dedens un certain terme qui aussi leur sera limité ou autrement, de mettre les parties à accort dedans mesme le terme par amiable traictié, se il se peust faire, et ou cas qu'il ne le feront dedens le dit terme assigné, des lors les dictes parties principaulz et de Monfort et de Blois vendront devant le roy d'Angleterree come devant seigneur souverain et prendront finable jugement et sentence de lui sur tout le débat et question devant dictes, et le roy d'Angleterre, avant que il procede à donner jugement et sentence, il prometra au roy Francoys que en fera sur ce esgal droit aus parties devant dictes selond droit et la coustume de Bretaingne. Et se aucunes des dictes parties ne veulent accorder aus devant dictes choses, que adoncqnes les deulz roys seront encontre lui en quoi que il pourront et en l'aide de l'autre partie.

» Et comment que avieigne de la dicte question, monseigneur Jehan de Montfort sera entièrement restabli à la conté de Montfort et à toutes ses

(1) Répétitions inutiles qui existent sur l'original, sans doute par faute du copiste.

(2) Il paraît y avoir ici répétitions de plusieurs membres de phrase.

appartenances et à touz ses autres heritaiges ou royaume de France, comme cellui qui est adherent et alié du roy d'Angleterre, dedens un certain terme qui sera accordé, en faisant les homaiges et les devoirs qui appartiennent au dit roy Francois et aus autres seigneurs des quielx les terres sont tenuez.

» Item touz les gens de devant diz duchéz, contés, cités, dioceses, païs, terres, liex demourront en leurs libertés et franchises anciennes qui ne sont mie contraires à l'acort des roys, et leurs seront confirmées les dictes franchises et libertés par le roy d'Angletere toutes fois que mestier sera, et toutes foiz quant il les requerront.

» Item ledit roy Francois et son ainsné fils pour eulz et pour leurs hoirs et pour touz les roys de France et leurs successeurs à touz jours, dedans certain terme qui sera accordé, rendront et bailleront audit roy d'Angleterre et à tous ses hoirs et successeurs, et transporteront en eulz toutes leurs honneurs, regalitéz et obediences, homaiges, ligeautés, vassaux, fiéz, services, recongnoissances, sermens, droictures, mer mixt empire, et toutes manières de juridictions hautes et basses, ressors et sauvegardes, et toutes manières de seignorie et souveraineté qui appartiennent appartiennent (1) ou pourront en aucune manière appartenir au roy et à la couronne de France ou à aucun autre personne du monde en quelconques temps en les duchéz de Guyenne et de Gascoingne, Normandie, de Touraine et de Bretaingne, et en toutes les cités, contés, terres, païs, diocèses, ysles et liex avant nommézz, ou en aucune de leur, ou en les personnes, vassaux, tenanz ou subgiets quelconques d'icelles, soient-il princes, dux, marchis, contes, archevesques, evesques ou autres prélas d'église, vicontes, barons, nobles et autres quelconques, sanz riens à eulz, leurs hoirs et subcesseurs, ou à la couronne de France, ou à autre qui ce ce soit, retenir en ycelles personnes, duchés, cités, contés, deocèses, terres, païs, illes et lieux : par quoy ilz, leurs hoirs et successeurs ou autres roys de France, ou autre qui que ce soit aucunes choses il pourront clamez ou calangez ou demander ou temps à avenir sur le roy d'Angleterre, ses hoirs ou subcesseurs ou aucun de vassax et subgiets avant diz ; yssint que toutes les avant noméz personnes seront homes luiges et subgets au roy d'Angleterre et à touz ses hoirs et successeurs heritanment à touz jours; et que ledit roy d'Angleterre, ses hoirs et subcesseurs toutes les personnes, duchéz, contés, cités, dioceses, villes, chasteaux, terres, païs, illes et liex avant nommés tendront et auront et à eulz demouront perpetuellement, plenement et franchement en leur seignorie, souveraineté, obéissance, ligeance, subjection

(1) Cette répétition existe dans l'original.

et en mesme la manière come les roys de France les avoient et tenoient en aucun temps passé : et que le dit roy d'Angleterre, ses hoirs et ses subcesseurs auront et tendront perpetuellement touz les autres diz duchéz, contés, cités, deoceses, villes, chasteaux, personnes, païs, terres, illes et toutes les autres choses dessus nomées de touz franz et en libertéz perpetuelle come seigneurs souverains et lieges et come voisins aus roys aus royaume de France, sanz y recongnoistre souverain ou faire aucune obedience, homaige, souveraineté, ressort ou subgeccions, sanz faire en aucun temps, aucun service ou recongnoissance à la couronne ou aus roys de France ou à aucune autre personne du monde pour les avant diz duchéz, contés, cités, villes, deoceses, chasteaux, personnes, terres, païs, illes et liex avant noméz ou pour aucune d'icelle ou temps à venir.

» Et ceste chose faitte et afinée renoncera le roy d'Angleterre au non, (1) à la couronne, au royaume de France, si avant come il demourra au roy François parmi ce traittié, et à tout ce que il doit renonciés, et aussi fera son ainsné filz renoncier par toutes les meilleurs manières que se pourra faire, pour eulz, leurs hoirs et subcesseurs, par l'acort des consaux d'une part et d'autre, sanz nul préjudice du roy d'Angleterre ou de ses hoirs en droit de toutes les terres, païs et autres choses quelconques qu'il li seront baillées ou qui li demourent par cest présent accort.

» Item la dicte liberté et toutes les donnacions es devanz diz articles contenuz, ou toutes autres choses qui se feront au roy d'Angleterre, parmi le pais (2) faisant, la dicte partie de France, dedans certain terme qui sera accordé, donrra, garantira, affirmera, donner, garantir et affirmer fera par manière et forme que es diz articles est compris, et aussi en la meilleur et et (3) plus soulennel et seure manière et forme, et par toutes les voies que l'on saura devisier et que le roy d'Angleterre et que le roy d'Angleterre (4) et son conseil voudront et sauront assigner, ordonner et déclarer, tant par voies saintes de sainte église et de la court de Romme, come par les pers, princes, duc, prellaz, contes, barons, nobles et toute la commune du royaume de France, par toutes autres manières et formes que l'en pourra raisonnablement divisier ; et samblablement selon la nature du fait seront faittes les seuretés par le roy d'Angleterre.

» Item est parlé que ledit roy Françoys, pour la rançon et délivrance de sa personne et de autres personnes François paiera au dit roy d'An-

(1) Lisez *nom*; c'est-à-dire, au titre de roi des Français que le roi Edouard III avait pris.

(2) Ici et en plusieurs autres passages *le pais* est pris pour *la paix*.

(3 et 4) Répétitions qui existent sur l'original.

gleterre ou à ses hoirs ou aiant cause de lui quatre millions de deniers d'or à l'esçu chascun, ou pris de quarante-deux flourins d'or, dont accordé est que le dit roy François paiera en la cité de Londres trois milions desdiz escuz qui font cinq cens mil livrez d'estellins, des quiex il paiera dedens le premier jour d'aost prochain à venir cent mil livrez d'estellins ou moins d'or ou d'argent à la value, et le demourant aux termes qui seront accordés entre les conssaux des deulz roys dedens la faiste de la Nativité Saint-Jehan-Baptiste desore prochain en suivant, et du quart milion rendra lors le roy d'Angleterre au roy François, tant qu'il li devra souffire.

» Item, pour plus grant seureté de faire le paiement des dictes somes et effectulle accomplissement de toutes les choses par devant et desoubz nommées, ledit roy François fera rendre, livréz et bailler de fait audit roy d'Angleterre, à ses hoirs, ou à leurs députéz, dedens ledit premier jour d'aost, les cités, chasteaulz, villes, forteresces desoubz nommées et en mesme l'estat que ils sont au jour présent, ensamblement avecques toutes les personnes nobles et non nobles, homaiges, seignories, souverainetés, prouffiz et émolumens et toutes manières de juridictions hautes et basses, avecques toutes leurs autres appartenances et appendances, sanz riens y retenir à lui ou à nul autre, ensamblement avecques toutes les vitailles et artilleries qui seront trouvées dedens mesme les chasteaux et forteresces, par paiant pour mesmes les vitailles et artilleries come pourra estre résonnablement accordé entre les gens d'une part et d'autres qui ad ce seront députéz. Et ou cas que lesdiz chasteaux ne seront soufisament vitaillés, ledit roy Françoys et ses gens en aideront aus gens du roy d'Angleterre en bonne foy et sans fraude ou mal engien, que lesdiz chasteaulx, forteresses soient souffisament vitaillés et garnis de vivres, par paiant en manière que dessus est dit; et aussi ledit roy François par ces lettres scellées de son grant scel, ouvertes, vues ou *plusers*, qui seront baillées audit roy d'Angleterre dedens la feste de la nativité saint Jehan Baptiste prochain à venir, mandera et comandera expressément à toutes les gens de meismes les cités, chasteaux, villes, forteresces de leurs appartenances, de quelque esta, degré, condicions que il soient, que ilz et chascun de leur facent les homaiges, sércmens, subjections et autres devoirs audit roy d'Angleterre ou à ses deputéz especiaulz et à eulz obéissent et entendent come à leur souverain seigneur et lige.

» Et, néantmoins ses lettres, il quittera et asoubdra mesmes les gens de toutes homaiges, sermens, obligacions, obéissances, ligeances et subjetions que il fait ou doivent au roy ou à la couronne de France en aucun temps, si que les dictes gens ne aucuns de leur ne pourront ja-

mès estre empeschés ne domaigiés par telle cause par les roys de France ne par autre qui que se soit ; et seront les dictes lettres faittes au mielx qui se pourra faire, et comme les conssaulx des deux roys en voudront ordener. Et ou cas que les dictes gens ou aucun de leur ne voudraient faire au-dit roy d'Angleterre ou à ses députéz les diz homaiges, sermens et obeissance, pourtant ne ce pourra depecier le traittié.

» Mais ledit roy François promettra loyaument que au plustôst que il vendra par delà en son povoir, il en fera tant que les diz homaiges, services, obeissance, sermens, subjecions et devoirs seront faiz au dit roy d'Angleterre ou à ses deputéz en manière que dessus est dit ; et ce fera dedans un certain terme qui ad ce sera establi (1). La cité et le chastel et toutes les forteresces de Rouan ; la ville et chastel de Caen ; la ville et le chastel de Gisors ; la cité et le (2) chastel de Baieux ; la ville et le chastel de Faloise, et la ville et le chastel de Saint Lou ; la ville et le chastel de Vernon ; la ville et le chastel du Pont de Larche ; le chastel de Chastel-Gaillart ; le chastel de Goulet ; le chastel de Bonneville sur Touque ; la ville et le chastel de Britoille ; le chastel de Conches ; la ville et le chastel de Vire ; le chastel d'Arqs et le chastel de Molinneux ; la cité, le chastel et toutes les forteresces de Tours en Touraine ; la ville et le chastel de la Rochelle ; la ville, le chastel et les forteresces et toute la conté de Bouloingne ; la ville et le chastel et toute la seignourie de Monstereul sur la Mer.

» Et livrera et baillera aussi le dit roy François au dit roy d'Angleterre et à ses hoirs ou à leurs deputéz en la dicte cité de Londres dedens le premier jour d'aost prochain à venir diz seigneurs en hostaige, des quiex ces sont les nons : le conte d'Anjou, messire Philippe de France, le duc d'Orliens, le duc de Bourbon, le conte de Roussi, le sire de Saint Venant, le sire de Montmorenci, le sire de Meulent, le sire de Garancères, le sire de Haugest. Et aussi le dit roy François, dedens trois mois prochains après ce qu'il sera arivé par delà la mer en son povoir, il donra et fera donner et bailler réalement et de fait, en la dicte cité de Londres, et par la cause dessus dicte, audit roy d'Angleterre et à ses hoirs ou à leurs députés especiaulz en celle partie cinq autres seigneurs qui demouront en Engleterre avecques tous les autres hostaiges tant que la perfection et acomplissement de toutes les choses devant dictes : dont ce sont les noms : le conte d'Estampes, messire Jehan de Bouloingne, le conte de Saint Poul, le sire d'Andresel et le baron d'Ivry.

» Item : des prisonniers les quieux s'en iront avec le roy François à son départir et les quiex demouront prisonniers et hostaiges pour le roy

(1) Il paraît y avoir ici une lacune.

(2) Il est à remarquer que partout où le mot *cité* est employé dans ce traité, il s'agit d'une ville épiscopale.

François, et aussi de la manière de leur demeure et de toutes autres choses touchanz celle matière, sera parlée et accordée dedans la faitte Saint Jehan Baptiste prouchain à venir.

» Item se aucuns des diz seigneurs après ce que ilz seront bailliéz en hostaige audit roi d'Angleterre devient (1), en en (2) s'an partent, le dit roy, du povoir ou de ses gens et hoirs sans avoir espal congié par leurs lettres pendentes scel de leur scel, le roy Françoys dohra autres, au lieu des deffaillans, aussi souffisans de terres et de rentes ou au au plus près la noblesse du sanc, come il pourra, et dont le dit roy d'Angleterre et ses hoirs en seront contens, dedens deuiz mois prochain après ce que le capitaine de Saint-Omer ou d'avis sur ce par bouche ou par lettres de part le dit roy d'Angleterre ou ses hoirs en sera garnis.

» Item du fait touchant le roy de Navarre sera parlé et accordé entre les deux roys aprés le retour des messaiges dedens la dicte faitte de la Saint-Jehan-Bastiste : et toutes voies est accordé que, ou cas que le dit roy de Navarre vouldroit empescher ou destourbier par lui ou par autres les choses qui sont et seront accordées entre les deux roys, ou ne voudroit prendre deue recompensacion pour les choses qui seront baillées du sien au roi d'Angleterre pour cest traittié, ou ne voudroit venir à obéissance du roy Françoys, le roy d'Angleterre come alliés du roy François sera tenux de aider au roy François et estre pour lui contre le dit roy de Navarre.

» Item le dit roy François rendra et fera et fera (3) rendre et restablir de fait à monseigneur Philippe de Navarre et à touz ses adhérens et appartenans dedens un certain temps, terme qui sera accordé, toutes les villes, chasteaux, forteresces, seignoriés, droiz, rentes, proufis, juridictions et liex quelconques que le dit monseigneur Philippe, tant pour cause de lui come pour cause de sa famme, ou ses diz adhérens tindrent ou doivent tenir ou royaulme de France; et ne leur sera jamés la dicte partie reprouchie ne empeschement pour aucune choses faicte avant ses heures, et leur pardonra toutes offences et mesprises du temps passé pour cause de la guerre; et sur ce auront ses lettres bonnes et souffisantes, si que le dit monseigneur Philippe, ses avant dis adherenz retournent en son homaige, il lui facent les devoirs et lui soient bons et loyaulz vassaux.

» Item touz ceulz qui sont deshéritéz d'une part et d'autre, ou ostés de leurs terres et heritaiges, par occacion de ceste presente guerre, seront, dedens un certain terme qui sera accordés, restabliz entiere-

(1) *Devient*, du mot *devier*. Il paraît y avoir ici une transposition de mots; il devrait y avoir: *devient le dit roy, en s'an partent* (*pour partant*) *du povoir*, etc.

(2 et 3) Répétitions qui existent sur l'original.

ment aus mesmes liex et terres, poccessions, heritaiges et droiz qu'il avoient devant la dicte guerre commenciée, et toutes manières et forfaictures, trespas, mesprises ou offenses faiz par aucuns d'eulz en leur moyen temps, et par la sur dicte cause, leur seront du tout par donnés, et seront en mesme l'estat qu'il seroient, se nulle guerre n'eust esté, excepté ce qui est dit des terres de Normandie, de Bretaigne, d'Anjou et du Maine et de Monstereul qui demourra en sa force.

» Item les exploiz d'aucunes besoingnes touchanz le roy et le royaume d'Angleterre en la court de Romme, messagiés seront envoiés à la dicte court d'une part et d'autre qui feront toute bonne et loyalle diligence au miex qu'il pourront à l'exploit de mesmes les besoingnes; et toutes fois a esté dit et ouvertement de par le roy d'Angleterre protesté et oultrement, son entencion que le pais ne se pourra jamais faire entre les roys, senon que mesmes les besoingnes soient parfaictement exploitées.

» Item tous les subgiets du roy d'Angleterre tant Anglois come autres de quelque nacion qu'il soient, qui vueullent estudier en la université de Paris, auront maismes les previleges et autres droictures que il avoient illecques avant les guerres commenciées.

» Item toutes les personnes de quelque estat, degré ou condicion que il soient, qui demouront subgets au roy d'Angleterre par ce present traictié, seront par la dicte partie de France et au miex qu'il ce pourra faire, detiens un certain terme qui sera accordé, absoubz et quittés de leurs homaiges, feaultés, sermens, ligeances, obligacions et subrepcions quiexconques qu'il ont fait ou deivent en aucune manière à la dicte partie ou aus roys ou à la couronne de France, et de riens ne leur seront tenus ne obligés pour celles causes, mais demouront vassaux, subgets et homes lieges du dit roy d'Angleterre et de ses heirs et successeurs par la manière que dessus est dit. Et à maismes le temps comandera expressement le dit roy Françoys qu'il facent et jurent les hommaiges, feaultés, sermens et devoirs au dit roy d'Angleterre ou à ses députéz espaulz et lui obeissent come à leur seigneur souverain contre tous les gens du monde.

» Item le dit roy François fera certefier souffisament le dit roy d'Angleterre et son conseil en la cité de Londres et dedans la feste de Penthecouste prochain à venir se il pourra planieremant parfaire et acomplir toutes les choses devant dictes, come par amont sont exposées, ou non. Et, s'il les poutra parfaire, tous les seigneurs de France, tant prisonniers comme autres qui lors seront en Engleterre, feront au dit roy d'Angleterre dedens le premier jour d'aost prochain à venir leurs hommaiges et feaultés pour les terres, chasteaulx et lieux qu'il

tiennnent et tendront dedens les duchiés, contés, cités, dioceses, chasteaulz, terres, païs, illes et lieux qui demourront au dit roy d'Angleterre par force de ce present traictié. Et lors le dit roy François leur commandera expressement de ce faire.

» Item des aliances d'Escoce et de Frandres *sera* finablement accordé dedent la Nativité Saint-Jehan-Baptist prochain.

» Item le dit roy François, pour lui, pour ses hoirs et successeurs et pour tous les hoirs de France, donrra et fera audit roy d'Angleterre et à tous ses hoirs et subcesseurs suffisante garantie, surté et caucion, dedens un certain terme qui sera accordé, en la meilleur et plus seure manière que l'en saura devisier, que jamais debat, empeschement ne emoccion ne ce feront au dit roy d'Angleterre, à ses hoirs ne subcesseurs, par quelconques personnes ne par quelconque cause, tiltre ou couleur, pour les duchéz, contés, cités, dioceses, terres, païs, chasteaux, forteresces, villes, isles, liex et autres choses surnommées, ne sur aucunes d'icelle. Et se tel empeschement, debat ou emucion avendroit, la dicte partie, ses hoirs et les roys de France, qui seront pour le temps, seront tenuz de les oster à touz leur pooir, et les dictes terres, païs et lieux restablir et garantir au dit roy d'Angleterre et à ses hoirs à tenir paisiblement et à touz jours en la manière que dessus est dit.

» Item le dit roy François fera bailler, rendre et restablir de fait au dit roy d'Angleterre et à ses hoirs en la cité de Londres, dedens certain terme qui sera accordé entre, les lettres, munimens faiz ét donnés par aucuns des roys d'Angleterre, en quelconque fourme ou teneur de paroles, à la dicte partie ou aus roys de France, sur les donnacions, translacions, alienacions et quittacions de les duchés de Normandie, de Touraine et des contés d'Anjou et du Maine et d'aucuns des chasteaulz, cités, villes, terres et païs, isles et liex devant només; et seront aussi dedens le dit terme par la dicte partie de France cassées et dampnéz maismez les lettres et toutes autres de celle manière qui ne se pourront trouver, et aussi tous les arrés, procès, sentences, jugemens donnés, prononciéz ou fait par les roys ou en la court de France encontre le dit roy d'Angleterre ou aucun de ses ancestres par quelconques cause ou couleur en quelconque manière; et aussi toutes forfaictures et paines encouruees et comisez en celle partie, et toutes obligacions peccunières faictes aus roys de France par les roys d'Angleterre ou daucs de Guyenne, de conques teneur ou fourme des paroles, relaisiées et quittiées plainnement à touz jours.

» Item nul home, citée, ville, chastel ne païs, qui a esté en l'obéissance de l'une partie et qui vendra parmi cest traittié à l'obéissance

de l'autre partie, ne soit reproché, ne empesché ne domaigée pour aucun cope, offence ou autre chose faicte en aucun temps.

» Item de la reparacion du chastel de Xainctes sera parlé dedens la dicte faitte Saint-Jehan-Baptiste.

» Item, pour tenir et garder perpétuellement le pais et accort qui se prendront entre les roys parmi la perfection et effectuel acomplissement de toutes les choses devant dictes, seront faictes alliances entre les diz roys, leurs subgets et les royaumes d'Angletterre et de France, et autres services d'une part et d'autre les meilleurs et les plus fortes que l'on pourra ou saura ordener à honeur des diz roys; et seront sur ce lettres faictes toutes et telles en latin et en francois et si *souvent* escript comme il pourra prouffiter et plaira aus diz roys et à leurs conseulz.

» Item le roy François demourra loyal prisonnier du dit roy d'Angleterre et de ses hoirs en quelque part que il soit, et come loyal prisonnier se portera, ne ne se armera ne armer pourra encontre ledit roy d'Angleterre, ses hoirs, ne aucuns de leurs subgets, aidans, bienveuillans ne adhérans, tant que toutes les choses dessus dictes soient parfaictes et acomplies. Et ou cas que ledit roy François defaillist de parfaire mesme les choses en tout ou en partie aus liex dedens les termes establis et à establir, y retournera em prison du dit roy d'Angleterre et de ses hoirs en la cité de Londrès, en la manière qui sera parlé et accordé entre les deulz conseulz dedens la dicte faitte de la nativité Saint-Jehan-Baptiste prochain à venir.

» Item la restituccion et rendue de terres, chasteaux et forteresces, pris et occupéz par le roy d'Angleterre, ses aliéz ou subgets depuis le comencement des guerres, et païs qui demourront au roy François sera fait en la manière qui sera accordé à la dicte faiste de Saint-Jehan. Et aussi sera lors parlé et acordé la fourme comment, les choses parfaictes et acomplies que le dit roy François doit faire avant son partir, le corps d'icellui roy sera mis ou royaume de France en son pooir, et des seurtés que le dit roy de France demande de délivrer ses hostaiges, tout le traictié parfait acompli, et la restitucion et delivrance des terres, rentes et revenuees appartenantes aus églises du royaume ou royaume d'Angleterre, et aussi de l'article touchant maistre Pierre de La Batut, par la meilleur manière qu'il pourra estre fait par les conssaulx d'une part et d'autre.

» Item accordé est entre les deux roys et leurs conseulz que cestes endenteures seront renduz et restablis de fait d'une part et d'autre sans fraude et sanz mal engien en la cité de Londres et dedens la dicte faitte de Penthecoste prochain à venir; ne seront copie ne exemple fiéz soubz scel autentique ne instrument publiq, ne par aucune auctorité,

et se elles estoient copiées ou exemplifiés, se ne poturra oncques porter domaige, deshonneur ne préjudice ne prouffit à l'une partie ne à l'autre ne à nul autre du monde. Ainz celle copie et exemple soit du tout cassé, vaine et de nulle force, effect ou vertu, ne ne pourra donner foy ne verité en jugement ne dehors ne par nulle manière.

» Item sont bailliéz les dessus diz poins et articles et tout ce que est compris en ceste endenteures par expresse condicion et protestacion faicte d'une part et d'autre d'ajouster, corriger, esclaver, changer et appetitier et toutes *contrariances* oster, se nulles y soient, sans muer la substance.

» Item toux les termes dedens quiex seront parfais et acomplis toutes les devant dictes choses d'une part et d'autres, et dont est fait mencion es devanz diz articles, que demourent encores à establir, et aussi tous les autres articles pardessus compris, qui ne sont mie parfaitement accordéz, seront establis, accordés à un certain terme dedens la feste de la nativité Saint-Jehan-Baptiste prochain au venir. Et ou cas que les diz termes ne fussent establis en certain, et toutes autres choses subdictes accordées dedens la dicte feste de Saint-Jehan par la manière que dessus est dit, tout ce qui est compris en ce traictié soit de nulle force, effet ne vertu.

» Item expressement est accordé entre les diz roys et leurs conseulz que toutes les autres *parlances* et traictiéz faites et eues entre eulz et leurs conseaux en Angleterre et ailleurs sur la pais et l'acort faire entre les diz roys, et toutes les escriptures onc faites, se nulle y soient faicttes, sauf ce traittié présent qui demoura par manière que dessus est compris, soient nulles et vuendes et de tout perdent leur force, effet et vertu, ne ne puissent porter domaige, deshonneur, préjudice ne prouffit à l'une partie ne à l'autre ou temps à venir en quelconque manière.

» Item est dit, expressement protesté en cest escript par les diz roys et leurs conseulz que ce l'un des roys ou l'autre defaille de acomplir et de parfaire toutes et *sangles* (1), les choses avant dictes par fourme et manière et aus liex et termes comprises en cestes presentes endenteures, que pour non acomplissant et deffaillir d'aucuns des avans diz poins et articles, tout cest present traictié et quant qu'est compris en cestes lettres, *et au quant qu'en pourra suivre*, soit desorez irrit, cassé, vein et nul, pour nul reputé, et du tout perde sa force, effect et vertu. Ne l'une partie ne l'autre, ne autre qui que ce soit, en pourra prendre ne avoir action ne avantaige quelconque par

(1) *Singulières* dans le sens du latin *singulus*.

cause du dit traictié. Et les diz roys demeurent en leur première et plaine liberté. Et touz leurs droiz leurs soient si avant sauvez et a leur demourent entièrement comme se rien n'en n'eust esté parlé ne traictié des choses avant dictes; et sans ce que rien pourra estre soubz mis, chalangé ne reproché en aucun temps à venir à l'une partie n'a l'autre. En tesmoingnances desquelles choses à cestes lettres endentées demorans dens la dicte partie de France le roy d'Angleterre a fait mettre son privé scel. Donné en la cité de Londres, le XXIIIIe jour de mars l'an de la Nativité notre Seigneur, l'an mil CCC cinquante et neuf (1). » G. L. D.

— *Accord entre les barons anglais et Edward, fils aîné du roi Henri III, du* 18 *août* 1263 (2).

A loz ceus ke cestes lettres verront e orront, Rog. de Leyburn, Joh. de Vaus, Ralf. Basset, Ham. Lestraunge, e Johan. Griffard, salut. — Sache vostre universite ke, cum vi eust content entre mon syre Edward, fiz aisne le roi dEngleterre e nos, nous de ces content amender e abesser, e de seurte faire, et de estre lui amy a totes ses besognes, encontre tote gent, qe nos, tele seurte come le cunte de Warenn, e mon syre Hen. Fiz le roi d'Alemayne, deuiveront e dirront, ferons et tendroms fermemant e estable, a tote noste vie; sauue le commun serement, kest al honour de deu, e a la fay le roi e a profit du reaume. — E auons jure sor saynt Ewangeles de tenyr totes ces choses ke sunt desusdites, fermes e estables. — En tesemoine de ques choses nos auons mis nos seaus a cest escrite, que fu fet a Cambiee, le samadi procheyn après la Assumpcion Nostre-Dame, lan de grace Nostre Seynour, mil e deus cens e seissaunte et trais (3).

(1) Dans un manuscrit, en papier très-fort, de la bibliothèque du roi, n° 398, fonds de l'Abbaye St-Victor, n° 275, qui n'est qu'un recueil de pièces en vers et en prose de divers auteurs, comme c'était l'usage du temps, et où se trouvent des poésies d'Eustache Deschamps et l'*Histoire du roi Richard* (II) *d'Angleterre*, par Creton, *son serviteur lige*, on trouve aussi le document que nous venons de donner, il est intitulé : *La copie de la grant endenture* (acte fait double) *du traictié fait en Angleterre*; il finit ainsi : *Donné à la citée de Londres le vint et quart jour de mars de l'an de la nativité de Nostre Seigneur mccc cinquante et neuf.* Après vient le *traictié de Bretigny*, daté de Boulogne, le 26 octobre 1360. Ensuite on trouve le même *traictié corrigé à Calais*, avec les numéros des articles en marge, au nombre de 39. Comme il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, je dirai ici que je dois l'indication de cette autre copie du traité de Londres, à notre collaborateur, M. Crapelet, qui l'a mentionnée dans sa publication d'Eustache Deschamps. D. L. F.

(2) Cette pièce a été imprimée par M. Crapelet, pour donner une idée de la langue française, telle qu'elle était parlée, en Angleterre, après la conquête de Guillaume.

(3) Ce traité, fait dans l'intérêt de l'autorité royale, avec les barons révoltés, n'eut pas de résultat. L'année suivante on en vint aux mains, et en 1265, Montfort, comte de Leicester, chef des conjurés, ayant convoqué deux chevaliers de chaque ville et deux bourgeois de chaque bourg, ce fut la première chambre des communes d'Angleterre.

Chronique.

⁂ *Note statistique sur l'exposition des tableaux au Louvre.* Si jamais on s'avisait, pour une exposition au Louvre, de ranger les tableaux suivant l'ordre des sujets traités, ou suivant qu'ils retracent des monumens d'antiquités nationales ou des sites des départemens, on aurait une statistique qui, sans doute, contribuerait à amender et varier les études, à réparer les omissions ou les injustices des beaux-arts envers une grande partie du territoire. Il suffit, du reste, de parcourir le livret de l'exposition de 1834, pour apprécier le défaut de voyages et le manque d'études archéologiques de la part de la foule des artistes. Les sites de Meudon sont enfin délaissés, mais encore la forêt de Fontainebleau. L'abside de St-Pierre, à Caen, n'avait pas moins de sept tableaux au salon de 1833; cette année il y a peut-être quatre-vingt sites, vues et scènes empruntés à la Normandie : c'est la province privilégiée avec l'Auvergne et le Dauphiné. On préfère encore les Landes à la Vendée, il y a quelques souvenirs de Bretagne, quelques cadres pour le Maine. L'amphithéâtre de Saintes a été peint par M. Letellier; quant au Poitou, il n'y a que quelques chevaux, par M. de Lansac. Les lithographies de la *Revue anglo-française*, et la tenue du Congrès, à Poitiers, engageront des artistes de talent à profiter des richesses peu connues qu'offre cette province. ISIDORE LEBRUN.

⁂ *Éclaircissemens relativement à une cérémonie pratiquée à Cambridge, lors de la réunion de l'Association Britannique.* Il me paraît convenable de rectifier une erreur qui me semble exister dans un passage de la *comparaison entre la session de 1832 de l'Association Britannique, et le congrès de Caen* (pag. 293). On y a confondu les *degrés universitaires* qui ont été conférés aux docteurs et maîtres-ès-arts, par le sénat de Cambridge et les *aggrégations académiques*, faites par les associations respectives, par échange de courtoisie. Les premiers sont votés *de droit* ou bien *honoraires*, *per saltum honoris causâ*, aux regnicoles ou aux étrangers, ou accordés, toujours par acte solennel, et par *motif spécial*, à des membres des autres universités du royaume : leurs diplômes portent qu'ils sont *admis*, *ad eundem gradum*. Aussi nous les appelons tout court *un tel*, docteur *ad eundem*, etc. D'un autre côté, les membres des diverses sociétés académiques qui assistè-

rent à cette réunion, peut-être comme députés, ont pu être autorisés à faire des admissions réciproques de membres honoraires, comme cela a lieu, je crois, entre les académies de Caen, et la société des antiquaires d'Edimbourg. J. SPENCER SMITH.

.˙. *Opinion sur le traité de commerce de* 1786, *entre la France et l'Angleterre et sur la Compagnie anglaise des Indes.* M. le baron Anthelme Costaz, dans son *Histoire législative et administrative de l'Agriculture, des Arts et des Manufactures*, après avoir dit que les traités de commerce sont une des choses les plus difficiles pour les gouvernans, exprime l'opinion que le traité de commerce fait entre la France et l'Angleterre fut avantageux à la première de ces nations, malgré qu'on ait assez généralement soutenu le contraire. Les lois anglaises sur le commerce maritime lui paraissent très-convenables : les navires doivent être construits dans les ports de l'Angleterre et montés par des matelots de ce pays; elle ne reçoit que ses vaisseaux et ceux des nations qui lui sont alliées, mais chargés seulement des productions de leurs propres contrées. Au jugement de M. Costaz, l'Angleterre a une masse de richesses trois fois plus considérable que celle de la France, et sa puissance s'étend aujourd'hui sur 137,000,000 d'hommes dispersés sur la surface du globe. — Du reste, l'auteur n'est pas favorable aux compagnies privilégiées, qui lui semblent un contre-sens et qu'il juge être, de leur nature, essentiellement tyranniques et obligées de faire des frais considérables, afin de maintenir leur pouvoir absolu. Par voie de conséquence, il prédit que les bénéfices de la Compagnie des Indes en Angleterre ne suffiront bientôt plus pour couvrir ses dépenses.

.˙. *Vœu émis, dès* 1819, *par un Anglais, pour un rapprochement entre sa nation et la nation française.* Le cahier de décembre 1838 des *Annales de la Société académique de Nantes* contient un précis sur cette même Société, depuis sa fondation, en 1798, sous le titre d'Institut départemental. Dans ce travail curieux dû à M. C. Mellinet, nous remarquons le passage suivant : — « C'est à cette époque (en » 1819), qu'en réponse aux déclamations de lord Stanhope contre la » France, un Anglais, M. Wederburne Webster, adresse à la Société » académique une lettre remarquable contre ces déclamations. En » préparant le pacte d'union que M. Bowring devait venir cimenter » quinze ans après, M. Wederburne fait des vœux pour *qu'une paix* » *durable unisse à jamais les deux peuples, dans l'intérêt de la civili-* » *sation et de la liberté.* »

.˙. *Coup-d'œil jeté sur les législatures actuelles des deux Canadas.* On sait que ces deux provinces, peuplées principalement, surtout le

Bas-Canada, de descendans de Français, ont conservé notre langue et nos anciennes lois, en passant sous la domination britannique. Mais en cessant d'être Français, ces deux pays ont été dotés du gouvernement représentatif. La correspondance que la *Revue anglo-française* vient d'ouvrir avec une contrée qui fut autrefois la nouvelle France, intéressera nécessairement nos lecteurs.

La *chambre d'assemblée du Haut-Canada* (c'est la dénomination employée dans le pays) est composée en majorité de partisans de l'administration, et l'homme le plus éloquent de ce parti paraît être M. McNab. Le parti populaire, en guerre continuelle avec le pouvoir, a pour chef M. Bidwell, autrefois *orateur* ou président de cette assemblée; mais il n'a avec lui que sept ou huit membres. Pour mettre à même de juger de la manière dont les choses se passent là, on croit convenable de donner ici la relation d'une séance de cette assemblée législative, relative à M. Mackensie, que ses collègues avaient expulsé de leur sein, parce qu'il s'était permis d'insérer, dans un journal dont il est éditeur, des injures extrêmement fortes contre le corps dont il faisait partie. Élu une seconde fois, M. Mackensie a été encore déclaré indigne de siéger, malgré ce nouveau témoignage de confiance de ses commettans.

Chambre d'assemblée. — 20 novembre 1833. — M. J. Wilson se lève, et dit: « M. l'orateur, je désire soumettre aussi vite que possible, à la considération de la chambre, la situation où se trouve maintenant le comté populeux d'York, qui n'est point représenté, et je me propose, en conséquence, d'introduire un bill pour permettre aux électeurs du comté d'élire un membre à la place de celui qui est élu, et qui est *disqualifié*, pour les représenter dans cette session.» — L'orateur dit que cette discussion ne peut avoir lieu, car il n'en a pas été donné avis. — M. Bidwell se lève, et dit « qu'il a gardé le silence, en attendant avec anxiété pour voir comment agiraient des membres placés vis-à-vis de lui, et comment ils mettraient leurs consciences et leurs devoirs d'accord, en laissant sans représentation le riche, populeux et important comté d'York. Le sang me bouille d'indignation dans les veines, dit-il, en voyant les procédés infâmes et inconstitutionnels de l'honorable membre pour Wentworth (McNab) et de ses amis, qui veulent défranchiser une partie aussi importante de la province. Je tiens en main une résolution que je vais proposer, et j'invite les honorables membres, placés vis-à-vis moi, de m'appuyer courageusement, ouvertement et avec énergie; conduite qu'ils ont dit vouloir tenir dans les remarques qu'ils viennent de faire sur la question du vote *par balotte*. Il lit une motion pour permettre à M. Mackensie de siéger). Peut-on

nier une seule proposition de cette motion? M. Mackensie est-il soumis à quelque incapacité légale? S'il ne l'est pas, pourquoi ne pas lui permettre de prendre son siége? Peut-on produire une seule raison constitutionnelle pour justifier cette violation monstrueuse des droits d'un sujet né de Sa Majesté? Je dis que cette chambre ne peut expulser un membre deux fois sur le même principe; c'est un principe sacré de la constitution anglaise, qu'un homme ne peut être puni deux fois pour la même offense; cette tentative, de renverser la loi du pays, est une violation très-dangereuse de la constitution. Vous ne pouvez légalement l'expulser, n'étant qu'une simple branche de la législature; il n'y a que le roi et son parlement qui puissent le faire.... Nous sommes les serviteurs du peuple, il n'est point le nôtre; si vous pouvez expulser un membre, vous pouvez en expulser un autre; je serai peut-être celui-là : l'exercice de ce pouvoir mettrait entre les mains d'un parti tout le poids de la législation. Je soutiens que par la loi du pays, M. Mackensie peut siéger et voter ici; ayant été élu de nouveau, après son expulsion, il a le droit de siéger. On n'ose dire le contraire ouvertement et franchement. Dans le cas de M. Wilks, la chambre des communes biffa de son journal les procédés qui le regardaient, et je me flatte qu'on en fera autant ici. »—M. Howard seconde la motion.— M. McNab dit qu'il était prêt à s'opposer à la motion. « Nous avons, dit-il, purgé notre chambre de l'homme qui faisait un métier d'employer à notre égard toutes les épithètes outrageantes, en nous traitant de bandits, de voleurs, et en nous donnant d'autres noms semblables, et nous avons déclaré qu'un membre aussi indigne ne devait pas siéger parmi nous. J'ai toujours voté pour son expulsion, car je pensais que nous devions protéger la dignité de la chambre, ainsi que le respect que nous nous devons à nous-mêmes. Le savant membre a beaucoup d'éloquence, et ses raisonnemens sont très-pressans, mais je me flatte que les membres ne se laisseront pas entraîner par des sophismes, en laissant biffer les procédés de nos journaux. L'honorable membre veut nous faire croire que nous voulons défranchiser le comté d'York; si la constitution a été violée, qui l'a violée, sinon l'honorable membre lui-même? Pourquoi s'est-il opposé à l'émanation d'un nouveau *writ* à la fin de la dernière session? » Après avoir parlé de l'affaire de Wilks, il dit de nouveau qu'il votera contre la motion.— M. Jarvis parle dans le sens de M. McNab.—M. Bidwell reprend la parole, et répond avec éloquence.—M. Boulton, M. Robinson et M. Werden, parlent contre la motion.—M. Duncombe dit qu'il votera pour la motion, afin que les affaires ne soient point entravées.—M. Bidwell se lève encore, et demande d'ajourner la question au lendemain; il y aurait alors d'autres membres d'arrivés; ils pourraient peut-être désirer

de donner leur opinion. « L'honorable membre vis-à-vis de moi, dit-il, n'a rien indiqué qui puisse nous faire supposer que la chambre avait le pouvoir constitutionnel qu'on lui supposait, et que nous pourrions être mieux préparés à discuter le mérite de cette question. Je vois bien le but auquel on vise. Il me semble la main levée pour un dire : *Prenez garde à ce que vous allez faire, nous avons expulsé un membre, votre tour pourra venir bientôt.* Mais les honorables membres peuvent être assurés que j'exprimerai mes opinions librement et ouvertement ; et s'ils peuvent m'empêcher de le faire, ils se trompent beaucoup. Je suis étonné que M. McNab ose me faire la leçon. Je voudrais bien savoir ce qu'il entend dire : je lui ai dit et je lui répète, que je défendrai d'un œil jaloux et soigneux les privilèges et les droits de mon pays..... » — La demande pour ajourner fut alors *négativée* par une majorité de onze ; la motion originaire (pour permettre à M. Mackensie de siéger) fut perdue, après une même division.

Les journaux, organes de l'opposition, notamment l'*Écho* et la *Minerve*, se sont beaucoup récriés contre la décision prise contre M. Mackensie, qu'on espérait faire d'abord rentrer à la chambre par l'intervention du lieutenant-gouverneur, mais il paraît que sir John Colborne a répondu qu'il n'était pas disposé à intervenir dans cette affaire. Les mêmes feuilles se sont aussi fortement prononcées contre un bill qui a été lu, quelques jours après, le 23 novembre, sur la proposition de M. Robinson, pour attribuer la punition de certaines offenses aux juges de paix. En vain, M. Bidwell a-t-il dit que c'était abolir le jugement par jury, ses efforts ont encore été inutiles. Seulement, M. Boulton aurait voulu qu'on eût confié le pouvoir enlevé aux jurés, à deux ou huit magistrats, plutôt qu'à un seul ; mais MM. Jarvis, Samson, McNab et Thomson, se sont prononcés sans restriction pour le projet. Quant à M. Werden, il s'est décidé à raison de la diminution dans les frais de justice, devenus énormes à cause de l'augmentation des crimes, en exprimant le même vœu que M. Boulton. M. Bidwell ayant demandé l'ajournement du bill, sept membres seulement furent de cet avis, et dix-huit membres de l'opinion contraire.

Pour le Bas-Canada, il est tout autrement que pour le Haut-Canada : l'opposition a une grande majorité, et le parti de l'administration est faible. Il y a plus de talens dans le parlement de Québec que dans l'autre, et les discussions se poursuivent avec plus de modération. Là surtout se trouvent des noms français, et, en entendant tel orateur parler purement notre langue, sauf quelques expressions locales et quelques *anglicismes*, du haut d'une tribune élevée près du fleuve St-Laurent, on pourrait se croire encore au palais Bourbon.

⁂ *Sorte de protectorat prétendu exercé à Rome par le gouvernement*

français, sur les affaires relatives au clergé catholique du Canada. Si l'on en croit la *Gazette de Québec*, du 3 décembre 1833, le choix proposé au Pape de *messire* Turgeon, comme coadjuteur de l'évêque de cette ville, choix qu'on dit avoir pour lui le vœu des populations et l'assentiment du gouvernement britannique, aurait été contrarié par l'ambassadeur de France à la cour de Rome. « Nous prévenons que l'ambassadeur français, dit ce journal, n'est pas intervenu en qualité publique, mais cette intervention est suffisamment établie. Il paraît que le grand objet, dans cette question, est d'avoir un évêque qui accorderait sa sanction (regardée comme nécessaire) à l'aliénation des biens des sulpiciens à Montréal. Cependant ils ont toujours été employés pour les fins de l'éducation, et dans ce sens ils appartiennent *au pays.* » On ajoute que le diplomate français a écouté une intrigue ourdie dans la contrée, et à laquelle l'évêque de Québec est étranger; qu'il s'agit de recommander un prêtre du district de Montréal, et que l'intervention étrangère a eu le résultat de faire retarder l'expédition des bulles de M. Turgeon.

Le *Canadien* du 4 décembre s'exprime dans les termes suivans :

« Nous apprenons que les messieurs du clergé, que le service chanté à l'occasion de l'érection du marbre tumulaire de feu Mgr. Plessis avait amenés ici, ont tenu avant-hier, avec les membres du clergé de cette ville, une assemblée dans laquelle on a passé plusieurs résolutions, et pris les mesures que requièrent les difficultés dans lesquelles se trouvent les chefs de notre église, par suite des intrigues formées contre la confirmation de la nomination du coadjuteur de Mgr. l'évêque de Québec.

» Il paraît qu'une des mesures va être une requête à Sa Sainteté, la priant de désavouer tout coadjuteur qui lui serait nommé, autre que la personne déjà présentée à la cour de Rome, et proclamée aux fidèles. Le clergé des autres districts sera invité à appuyer cette démarche.

» Nous espérons que ces démonstrations n'échapperont pas au chef du gouvernement provincial, et qu'il en donnera connaissance au gouvernement impérial. Il ne manquera pas non plus, sans doute, de l'informer du louche que l'intervention d'un agent diplomatique étranger est de nature à jeter, aux yeux du peuple de ce pays, sur la conduite du gouvernement anglais, dans cette affaire : comme il est assez raisonnable de supposer que la cour de St-James n'ignore pas les démarches de l'ambassadeur français, et qu'il n'apparaît pas que cette cour ait fait aucune représentation ou démarche à l'encontre, on doit en conclure naturellement que le gouvernement britannique approuve, sanctionne ou souffre une intervention qui tend à détruire l'effet d'un

de ses propres actes, l'approbation qu'il a donnée par la voie de notre gouvernement à la nomination de *messire* Turgeon. Et une pareille conduite, de la part du gouvernement impérial, ne pourrait guère s'expliquer qu'en disant qu'il est bien aise de trouver ce moyen indirect de se défaire d'un homme opposé à une mesure spoliatrice qu'il a à cœur, détour qui serait indigne du gouvernement britannique, et qui le flétrirait à jamais dans la mémoire du peuple canadien. C'est donc un devoir pour le représentant du roi, en ce pays, de faire connaître à son souverain les soupçons qui planent sur son gouvernement, afin que, s'ils ne sont pas fondés, il prenne les moyens de tranquiliser les inquiétudes de ses sujets catholiques. »

Cette intervention de la France dans les affaires du clergé catholique du Canada, semble si extraordinaire, qu'on se borne ici à citer ce que disent les journaux canadiens, sans y ajouter aucune réflexion.

⁂ *Incendie du château de Saint-Louis à Québec.* Le château de Saint-Louis, à Québec (Bas-Canada), était superbement bâti, sur un des plus beaux sites du monde. Peu de jours après l'ouverture de la session du parlement, dont le palais est voisin, un incendie a consumé en entier le château; c'est une perte de vingt-cinq à trente mille louis. Ainsi que les gazettes du pays, et celles de Londres le répètent, ce furent les Français qui le construisirent, mais il y a plus de cinquante ans, puisque la cession du Canada fut consommée en 1763.

⁂ *Etat des émigrés arrivés dans le port de Québec, de* 1818 *à* 1833. Ce document est extrait des livres de la Bourse de la ville. An 1819, 12,907 émigrés. — 1820, 11,239. — 1821, 8,050. — 1822, 10,468. — 1823, 10,258. — 1824, 6,551. — 1825, 9,097. — 1826, 10,731. — 1827, 16,862. — 1828, 11,697. — 1829, 13,357. — 1830, 24,391. — 1831, 49,250. — 1832, 51,422. — 1833, 22,062. En quinze années, une émigration de 268,342 Européens pour le Canada! Qu'on juge par-là combien le nouveau monde s'enrichit, au temps où nous vivons, d'une partie de la population de l'ancien!

⁂ *Nouvelles anglo-françaises relatives aux théâtres.* On joue à Londres, au théâtre de Drury-Lane, une imitation, ou plutôt une traduction de *Bertrand et Raton*, sous ce titre: *le Ministre et le Mercier. — Edouard en Ecosse, avec les costumes de l'époque*, a produit peu d'effet à la comédie française. *(Le Foyer).*

⁂ *Nouvelle mission du docteur Bowring, à Paris.* Le docteur Bowring, l'un de nos collaborateurs, est revenu à Paris, et, de concert avec lord Durham, il négocie de nouveau un traité de commerce avec le gouvernement français. On croit que cette tentative sera encore sans résultat.

DE LA FONTENELLE.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

Restes du Château de Poitiers, *lithographie*.

Introduction, par M. de la Fontenelle. 5

Le Château de Poitiers ou de Clain-et-Boivre, par M. l'abbé H.-G. Gibault. 19

Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, par M. de la Fontenelle. 36

Description du tombeau du Prince-Noir, à Cantorbéry, par M. Boudon de St-Amans. 51

Jeanne Grey, reine d'Angleterre, par M. Nicias Gaillard. . . 53

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 61

— Notice historique et bibliographique sur M. de St-Amans, par M. Chaudrue de Crazannes. — M. de la Fontenelle. . . . . *Ib.*

— Les Écorcheurs, ou l'Usurpation et la Peste, par le vicomte d'Arlincourt. — 1er article. — M. de la Fontenelle. 63

— Histoire de Charles-Édouard, dernier prince de la maison de Stuart, par M. Amédée Pichot. — M. Ad. Mazure. 71

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE. 75

J.-F. Boudon de St-Amans, *ib.* — Liquet, *ib.* — H.-A. Briquet. . *Ib.*

CHRONIQUE. 76

— Mission du docteur Bowring en France, pour arriver à un

Pages.

traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Manifestations dans l'esprit de la *Revue Anglo-Française*. . . . 76
— Quelques details sur le voyage du duc d'Orléans en Angleterre, et sur son but. 78
— Adresse de la ville de Deal, au contre-amiral de Mackau. . 82
— Foire de fantaisie à Londres, *ib.* — Toast du voyageur Jacquemont à Delhi, *ib.* — Mot du chancelier Brougham, cité à la chambre des députés, 83. — Souscription pour le monument de Walter Scott, *ib.* — Publication prochaine d'une histoire de Jean, duc de Berry, *ib.* — Souscription pour conserver Abbotsford à la famille de Walter Scott, *ib.* — Comices agricoles. Leur origine est-elle anglaise ou française? *ib.* — Routes dites à la Mac-Adam. Priorité prétendue de la découverte pour les Français. 84
Taillebourg, en Saintonge, *lithographie.*
Taillebourg, en Saintonge, par M. Moreau (de Saintes). . . . 85
Essai historique sur la poésie romane en Aquitaine, et particulièrement en Poitou, pendant le moyen âge, par M. André. . 97
De l'Ordre judiciaire en France et en Angleterre, à l'occasion du rejet du bill sur les cours locales, par M. Bourgnon de Layre. 116
Amours et mariage de sir Walter Scott, *trad.*, par M. C. G. Simon. 164
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 168
— Aperçu des ouvrages publiés en Angleterre et en France, sur l'architecture religieuse du moyen âge, par M. de Caumont. . *Ib.*
Bibliothèque de Charles VI, roi de France, passée en Angleterre, par M. de la Fontenelle. 179
— Continuation de la collection des mélanges de *Constable* d'Edimbourg. — M. de la Fontenelle. 180
— *The port admiral, a tale of war.* Le commandant du port, conte de l'époque de la guerre, par l'auteur de *Cavendish.* — M. de la Fontenelle. . . . . *Ib.*
Mirabeau's letters during his residence in England. Lettres de Mirabeau pendant son séjour en Angleterre. — M. de la Fontenelle. 181
Les recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, par Charles de Bourgueville, sieur de Bras. *Réimpression.* — M. de la Fontenelle. . . . . *Ib.*
CHRONIQUE. 182
— Sur lord Lyndshurst, à l'occasion de sa sortie contre la magistrature française. — Par M. A. . . . . *Ib.*

Pages.

— Nouveaux détails sur la foire de fantaisie (*fancy fair*), 186. — Tableau relatif à Jeanne Grey, *ib.* — Mission scientifique de M. Francisque Michel, en Angleterre, *ib.* — Affluence des Anglais en France, *ib.* — Mission de M. Martineau-des-Chênez en Angleterre, à l'instar de celle du docteur Bowring en France, 187. — Service quotidien des postes de France en Angleterre, *ib.* — Prix proposé par l'académie de Bordeaux, *ib.* — Vote pour la réparation du monument d'Agnès Sorel, 188. — Prolixité de la rédaction des lois, en Angleterre, *ib.* — Des formules en franco-normand, employées par le roi d'Angleterre, pour donner la sanction à un bill, *ib.* — Mission du major-général Othway, en France, pour l'examen des ateliers de construction de l'artillerie, 189. — Vues des monumens historiques recueillies pour la *Revue Anglo-Française*, *ib.* — Collection de chartes anglo-françaises, formée à Caen, *ib.* — Publication prochaine d'un nouvel ouvrage de l'abbé de la Rue, sur les Bardes, 190. — Quelques détails sur le voyage du roi en Normandie, *ib.* —Voyage en Angleterre du ministre des travaux publics et du directeur des ponts et chaussées et des mines, 191. — Opinion sur les deux principaux modes d'enseignement primaire adoptés en France, 192. — Du projet d'introduire dans divers états, notamment en France et en Angleterre, le mode d'instruction établi par M. de Fellemberg, à Hofwil, 193. — Course de chevaux à Paris, *ib.* — Rapidité de la navigation à vapeur, *ib.* — Proportion de la mortalité entre les divers pays de l'Europe, et notamment entre la France et l'Angleterre, 194. — Trait dans le sens d'un rapprochement entre les populations françaises et anglaises, 195. — Souscription en faveur de Lancaster, fondateur de l'enseignement mutuel, *ib.* — Nouveau combustible trouvé en Angleterre, et ayant l'eau pour base principale, 196. — Procès criminel à Paris, pour fabrication et émission de faux *bank-notes*, *ib.*— Richesses du musée britannique en manuscrits, en chartes et en volumes imprimés, *ib.*

Étude morale sur lord Byron, et sur son influence à l'égard de la littérature contemporaine en France, par M. Ad. Mazure. 197

Le château de Mervent, *lithographie.*

Le château de Mervent, par M. de la Fontenelle. 213

Voyage au Canada. — Le haut Canada.— Les Rapides, par M. Th. Pavie (d'Angers). 233

Siége de Dieppe. — Sa délivrance et les cérémonies de la mi-août.

Pages.

(1412, 1445), par M. Lud. Vitet. 242
Arlette et Robert, ballade (1029), par M. Alp. Le Flaguais (de Caen). 253
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 255
Journal of a residence in Normandy (Journal d'un séjour en Normandie), par M. J. St-John. — M. E. Foucart. . . . . *Ib.*
Les Écorcheurs, ou l'Usurpation et la Peste, fragmens historiques de 1418, par M. le Vte d'Arlincourt. — 2e et dernier art. — M. de la Fontenelle. 259
Notice généalogique sur Pouancé et la Guerche. — M. de la Fontenelle. 269
Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, par M. Auguste Le Prévost, 1re partie. Époques gauloise et romaine. — M. de la Fontenelle. 275
Le grand Almanach du cultivateur, contenant l'agriculture populaire, par maître Jacques Bujault. 1833, 1834. Supplément. — M. de la Fontenelle. 276
Étrennes à la jeunesse, par M. F. Chatelain. — M. de la Fontenelle. 279
Histoire abrégée de la philosophie ancienne et moderne, par M. C. Hippeau. — M. A. C. 280
Congrès scientifique de France, 1re session, tenue à Caen, en juillet 1833. — M. C. Hippeau. 282
Notice sur Samuel Bochart, par M. E.-H. Smith. — M. J.-S. Smith. 287
Nouvelles mélodies, par M. Alph. Le Flaguais. — M. de la Fontenelle. 288
CHRONIQUE. 289
Comparaison entre la session de 1832 de l'Association britannique, pour le progrès des sciences, et le Congrès scientifique de Caen, *ib.* — Des lois pénales de l'île Maurice (île de France), 297. — Travaux scientifiques de la Société des archives d'Angleterre, et choix fait de ses correspondans pour la France et le Poitou, 298. — Société pour la publication des documens originaux de l'histoire de France, 299. — Manifestation en faveur de la France à un théâtre de Londres, *ib.* — Voyage en Angleterre d'un collaborateur à la Revue Anglo-Française et son but, 300. — Annonces de nouvelles publications, faites par des collaborateurs à la *Revue Anglo-Française*, *ib.*
Notice sur l'histoire des îles de Jersey, Guernsey et Aurigny,

Pages.

dans ses rapports avec l'histoire de la Normandie, et spécialement du département de la Manche, par M. Couppey (*de Cherbourg*). 301

Plan de la bataille de Crécy, 26 août 1346.

Bataille de Cressy (1346). — Position et marche des armées françaises et anglaises rectifiées, par le baron Seymour de Constant. 317

Voyage au Canada (Suite). — Le Bas-Canada. — Saint-Régis. — Montréal. — Les Trois-Rivières, par M. Th. Pavie (*d'Angers*). 331

Le tour du Normand, à Angoulême (1345, 1346), par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire à Angoulême. 345

Chant de victoire après la bataille de Formigny (mercredi 15 avril 1450), par M. Alp. Le Flaguais (*de Caen*). 348

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 350

Précis analytique des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1832. — M. de la Fontenelle. . . . . *Ib.*

Abrégé d'histoire universelle, 4e partie, contenant l'*histoire des Gaulois, des Gallo-Romains, des Franks et des Français*, par M. Bourgon. — M. de la Fontenelle. 358

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, publiées pour la première fois par M. G. A. Crapelet, avec un précis historique et littéraire sur l'auteur. — M. de la Fontenelle. . 366

Étrennes Coutançaises, ou Annuaire ecclésiastique et civil du diocèse de Coutance et des îles de la Manche, par M. l'abbé Piton-Desprez, 1832-1833-1834. — M. de la Fontenelle. . . 371

Éphémérides normandes, ou Recueil chronologique, historique et monumental sur la Normandie, par M. G. S. Lange. — M. de la Fontenelle. 378

Essai sur l'origine de la ville de Blois et sur ses accroissemens jusqu'au xe siècle, par M. L. de la Saussaye. — M. de la Fontenelle. 380

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE. 381

Jehan Froissard, par M. F. Chatelain. . . . . *Ib.*

— Delpon (Jean-Antoine), par M. de la Fontenelle. 383

— Richer (Édouard), par *le même*. 385

— Bicarton (Thomas), par *le même*. 387

DOCUMENS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS. 388

Traité conclu à Londres, en 1359, entre les rois Jean et Édouard, par M. G. Lecointre-Dupont (d'*Alençon*). . . . . *Ib.*

Accord entre les barons anglais et Edward, fils aîné du roi

Pages.

Henri III, du 18 août 1263. 388

CHRONIQUE. 406

Note statistique sur l'exposition des tableaux au Louvre, par M. Isidore Lebrun. . . . . *Ib.*

Éclaircissemens relativement à une cérémonie pratiquée à Cambrigde, lors de la réunion de l'Association britannique, par M. J. Spencer Smith. . . . . *Ib.*

Vœu émis, dès 1829, par un Anglais, pour un rapprochement entre sa nation et la nation française, *ib.* — Coup d'œil jeté sur les législatures actuelles des deux Canadas, *ib.* — Sorte de protectorat prétendu exercé à Rome, par le gouvernement français, sur les affaires relatives au clergé catholique du Canada, 411. — Incendie du château de Saint-Louis, à Québec, 412. — État des émigrés arrivés dans le port de Québec, de 1818 à 1833, *ib.* — Nouvelles anglo-françaises relatives aux théâtres, *ib.* — Nouvelle mission du docteur Bowring à Paris, *ibid.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 7, ligne 23. En 1137, *lisez :* en 1152.

Page 8, ligne 15. Manche, *lisez :* Marche.

Page 34, note 2, *rectification.* Ce n'est pas seulement depuis la révolution de 1830 que les exécutions à la peine de mort ont cessé d'avoir lieu sur la place du Pilori, à Poitiers, lieu où elles ne se faisaient, au demeurant, que depuis 1793. L'arrêté du maire qui a ordonné qu'à l'avenir ce triste spectacle serait transféré loin des habitations, sur la place du Pont-Guillon (ou de l'ancien château), est à la date du 8 juin 1827, approuvé par le préfet le 11, et publié à son de trompe le 18 du même mois. Espérons que cette destination finira par devenir sans objet !!!

Page 241, ligne dernière. D'Augers, *lisez :* d'Angers.

Page 317, ligne 1. 1348, *lisez :* 1346.

Page 285 et 286. On a omis au texte le renvoi aux deux notes 1 et 2.

Page 286, note 2. On a, par erreur, attribué Argentan au Calvados; cette ville fait partie du département de l'Orne. C'est l'auteur de la note, M. Thomas (de Rouen), qui nous adresse lui-même cette rectification.

Observation. Le traité de Londres a été imprimé avec l'exacte orthographe du manuscrit. On a ajouté seulement les accens, les points et les virgules, pour rendre ce document intelligible. Un premier tirage contenait des fautes en grand nombre, on a recomposé et tiré de nouveau le morceau.

Poitiers, Imprimerie de F.-A. SAURIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04921 0027